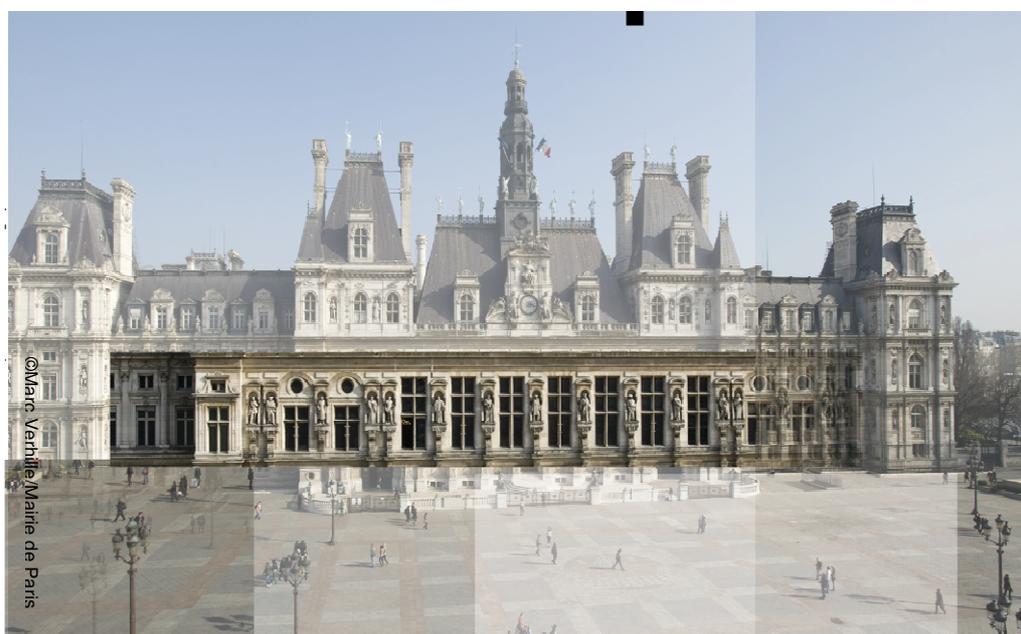


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 27, mardi 28 et
mercredi 29 mars 2017**

<http://www.paris.fr>

Jeudi 4 mai 2017

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Hommages aux victimes de l'attaque terroriste de Londres.....	3
Adoption de comptes rendus.....	3
2017 DPE 26 - Communication : Objectif Paris propre.....	4
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la délégation aux arrondissements.....	4
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la déconcentration de la gestion.....	4
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux équipes mobiles chargées de la propreté.....	4
2017 DPE 21 - Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement "7h42".....	4
Souhaits de bienvenue.....	11
2017 DPE 26 - Communication : Objectif Paris propre.....	11
2017 DPE 21 - Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement "7h42". (Suite).....	11
Souhaits de bienvenue.....	32
2017 DPE 26 - Communication : Objectif Paris propre.....	32
2017 DPE 21 - Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement "7h42". (Suite).....	32
2017 DFA 28 - Expérimentation de la démarche de certification des comptes à la Ville de Paris - Convention avec la Cour des Comptes précisant le contenu de sa mission d'accompagnement.....	34
2017 DFA 8 G - Expérimentation de la démarche de certification des comptes au Département de Paris - Convention avec la Cour des Comptes précisant le contenu de sa mission d'accompagnement.....	34
Compte rendu de la 5e Commission.....	36
2017 DLH 38 - Location de l'immeuble 2, rue Jouffroy d'Abbans / 1, boulevard Pereire (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.....	36
2017 DLH 46 - Location de l'immeuble 6, rue Maria Deraismes (17e) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.....	37
2017 DLH 52 - Réalisation d'un programme de construction neuve de 74 logements sociaux lot O6 A Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). - Modification des garanties (6.502.000 euros) sollicitée par Immobilière 3F.....	38
2017 DLH 71 - Subvention (727.000 euros) et convention annuelle avec l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75).....	39
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux expulsions locatives.....	41
Vœu déposé par l'Exécutif.....	41
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accessibilité des logements et à la cotation.....	43
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la reconstruction du foyer Marc Seguin.....	44
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux plateformes de location saisonnière.....	45
Vœu déposé par l'Exécutif.....	45
2017 DU 115 - ZAC Clichy Batignolles (17e) - Avenant n° 1 à la concession d'aménagement.....	47
2017 SG 13 - Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du programme DataCity.....	48
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la sauvegarde des cours remarquables (11e).....	51
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir de l'Île de la Cité.....	52
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'occupation des espaces publics dans les quartiers Nord-Est de Paris.....	54
Vœu déposé par l'Exécutif.....	54
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au CDG Express.....	55
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'îlot Archives-Charlot.....	56
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux établissements de jeux.....	58
Vœu déposé par l'Exécutif.....	58
Suspension et reprise de la séance.....	60

2017 DASES 180 G - Stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021".	60	la Ville (6.780.000 euros) demandé par l'association Aurore.	89
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux personnes en situation de handicap au sein des cabinets.	60	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la pérennisation des places d'hébergement d'urgence.....	89
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accessibilité des bornes "histoire de Paris".....	60	Vœu déposé par l'Exécutif.	89
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la résidence Saint-Louis de l'Hôpital des Quinze-Vingts.	60	Compte rendu de la 6e Commission.	93
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux bacs à ordures ménagères.	61	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la fusion des secteurs de recrutement de collèges du 18e.	93
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux touristes seniors.....	61	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une chaire universitaire Bernard Maris.	95
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux transports en commun.	61	2017 DPA 10 - "Paris fait Paris". Cuisine centrale - 53-61, rue Baudricourt (13e) - Construction - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives.	96
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'entreprise Cyclocity.....	61	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la construction d'une structure modulaire.	96
2017 DASES 104 G - Subvention à 7 associations agissant dans le champ de l'autisme et convention avec d'eux d'entre elles Le Relais IDF et Turbulences (196.401 euros).....	61	Compte rendu de la 7e Commission.	97
2017 DASES 123 G - Subventions (110.000 euros) et convention avec 4 associations intervenant dans le domaine des séjours-vacances pour enfants en situation de handicap.	61	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux traités transatlantiques.	98
2017 DASES 124 G - Subventions (32.000 euros) à 6 associations sur la thématique : information et soutien des personnes en situation de handicap et leurs aidants.....	61	Vœu déposé par l'Exécutif.	98
2017 DASES 135 G - Subvention (53.000 euros) à quatre associations qui agissent dans le champ de l'inclusion des personnes en situation de handicap.	61	2017 DAE 61 - Subvention (424.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Unis Cité.	100
2017 DASES 140 G - Convention entre le Département de Paris et l'État (Académie de Paris) pour les Centres d'Adaptation Psycho-Pédagogique (CAPP).	61	2017 DJS 132 - Centre sportif Max Rousié (17e) - Couverture des trois terrains de tennis - Dépose d'une demande de permis de construire.	101
2017 DASES 142 G - Avenant n° 1 au Contrat d'objectifs et de moyens pluriannuels de l'Association Les Jours Heureux 2016-2020.....	61	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la fermeture du 8 mars.	102
2017 DASES 143 G - Convention tripartite avec l'Imprimerie Nationale et la maison départementale des personnes handicapées pour la réalisation et la gestion de la Carte Mobilité Inclusion.....	61	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une consultation du public sur la candidature aux Jeux olympiques.	103
2017 DJS 55 - Subventions (82.000 euros) et conventions avec 2 associations parisiennes handisport.....	61	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'information et au suivi du budget des Jeux olympiques.	103
2017 DU 66 - Vente à AXIMO de 44 lots copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (2e, 9e et 17e).	86	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au règlement local de publicité dans le cadre des Jeux olympiques.	103
2017 DLH 69 - Création d'un centre d'hébergement d'urgence sur le Bastion de Bercy (12e) - Prêt garanti par		Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'un débat sur les grandes infrastructures sportives.....	106
		Vœu déposé par l'Exécutif.	106
		Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la pratique du golf à Paris.....	108
		Vœu déposé par le groupe les Républicains et UDI-MODEM relatif au stade Jean Bouin.	109
		Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme des centres d'animation et aux cours individuels de musique.....	110

2017 DPA 31 - Tour Eiffel - 5, avenue Anatole-France (7e) - Sécurisation du Parvis - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives.....	111	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un label "Grande cause annuelle de l'arrondissement".	154
2017 DGRI 10 - Approbation du principe de création d'une association dénommée "GUAPO" (Global Urban Air Pollution Observatory), des statuts de celle-ci et de l'adhésion de la Ville de Paris comme membre fondateur.....	120	2017 DDCT 27 Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris.....	154
Compte rendu de la 1ère Commission.....	122	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une plateforme de réservation des salles.	154
2017 DEVE 55 - Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques - Adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et création du Comité d'orientation OndesParis.	122	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'inventaire des équipements.	154
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un immeuble "blanc" pour les personnes électrohypersensibles.	123	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif aux implantations et à la gouvernance.	154
2017 DFA 26 - Grille tarifaire d'occupation du domaine public par les opérateurs de téléphonie mobile.....	128	2017 DDCT 38 - Temps de travail des personnels administratifs des maisons de la vie associative et citoyenne.	154
2017 DFA 27 - Conventions cadre mise à disposition de sites relevant du domaine de la Ville de Paris au profit de Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR.	128	Vœu dePOSE par l'Exécutif.....	154
2017 DFA 37 - Communication sur le projet de cession anticipée de créances du Crédit Municipal de Paris - CMP-Banque.	129	Souhaits de bienvenue.	162
2017 SG 17 - Rapport de suivi des recommandations de la CRC en 2015.....	132	2017 DDCT 28 - Communication de la Maire de Paris sur la vie associative et la participation citoyenne. (Suite).....	162
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Commission d'anticipation des achats.....	136	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un inventaire des occupations du domaine public dans les espaces verts.	177
2017 DRH 21 - Déploiement du télétravail à la Ville de Paris.....	137	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une parcelle 94, avenue Gambetta (20e).....	178
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gratuité des appels aux services en charge d'aides sociales.....	140	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la parcelle 92/98, avenue Gambetta (20e).	179
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif "Prévention de la Radicalisation".	141	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux redevances applicables aux chauffages sur les terrasses.	181
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création de "Trocs à trucs".	141	Vœu déposé par Mme Rachida DATI relatif à une Charte des brocantes et des vide-greniers.	183
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise à disposition de livres sur l'espace public.	141	Vœu déposé par l'Exécutif.	183
2017 DAE 31 - Attribution du Contrat de revitalisation artisanale et commerciale.....	144	2017 DAE 31 G - Cadre de conventionnement relatif au financement d'actions de formation avec les organismes paritaires collecteurs agréés (O.P.C.A.).....	183
Suspension et reprise de la séance.....	151	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au magasin Tati.....	186
Réception et intervention de Mme Lamiya AJI BACHAR, lauréate du prix Sakharov et femme Yezidie.....	151	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au bureau de poste Plaisance (14e).....	187
Suspension et reprise de la séance.....	153	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au bureau de poste Plaisance (14e).	187
2017 DDCT 28 - Communication de la Maire de Paris sur la vie associative et la participation citoyenne.....	154	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au service public postal dans le 19e.....	187
		Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la fermeture d'un bureau de poste dans le 19e.	187

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et PCF-FG relatif au maintien de la présence postale.....	187
Vœu déposé par l'Exécutif.....	187
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la station F.....	191
2017 DILT 13 - Avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association "Life For Paris" pour les locaux sis 17, boulevard Morland (4e). - Convention. - Autorisation.....	191
2017 DVD 46 - SG - Adoption du Plan de déplacements des administrations parisiennes 2017-2021.....	192
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	193
2017 DVD 46 - SG - Adoption du Plan de déplacements des administrations parisiennes 2017-2021 (suite).....	193
2017 DAE 160 - Convention avec l'association "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée" et adhésion (100 euros) à l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée".	197
2017 DFA 23 - Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité.....	200
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux publicités sexistes et discriminatoires.....	200
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un tarif préférentiel pour les P.M.E.-T.P.E.....	200
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'information portant sur des événements d'arrondissement.....	200
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux services numériques.....	200
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'implantation de défibrillateurs dans le mobilier urbain d'information.....	200
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un comité d'évaluation et de suivi sur l'affichage numérique.....	200
Vœu déposé par Mme Rachida DATI relatif à une concertation avec les arrondissements.....	200
Dépôt de questions d'actualité.....	203
Suspension et reprise de la séance.....	204
Examen de questions d'actualité.....	204
I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au désengagement de la Région Ile-de-France en faveur des transports en commun.....	204

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au devenir des salariés de Cyclo-city.....	206
IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à Vélib'... 206	206
V - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au renouvellement du contrat Vélib'.....	206
III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la place et les pratiques des écoles hors contrat à Paris.....	211
VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au projet du Conseil supérieur des messageries de presse.....	213
VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la mise en place d'un immeuble "blanc" pour des personnes électrohypersensibles.....	215
2017 GEP 1 - Lancement d'une étude en vue de la création à Paris d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS).....	217
Rappel au règlement.....	225
2017 DFA 23 - Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité (suite).....	225
2017 DRH 25 - DDCT - Modification de la délibération 2009 DRH 62 - DDATC 219 portant sur l'évolution des compétences, des missions et de la rémunération des coordinateurs-trices des conseils de quartier.....	232
2017 SG 10 - Autorisation à Mme la Maire de Paris à percevoir une subvention dans le cadre du Pacte Etat-Métropole.....	234
Compte rendu de la 2e Commission.....	236
2017 DAC 270 - Subvention de fonctionnement (54.800.000 euros) pour l'Établissement Public Paris Musées.....	237
2017 DAC 665 - Subvention (5.647.000 euros), avenant à convention avec l'association "Forum des images" (1er).....	239
2017 DAC 667 - Subventions (925.000 euros) et conventions avec 30 sociétés et 1 association.....	242
2017 DAE 179 - Restructuration et extension de l'E.S.P.C.I. (5e). - Subvention (600.000 euros) et convention avec l'E.S.P.C.I. et l'E.N.S.C.P. pour le relogement d'un atelier et de salles de T.P. de l'E.S.P.C.I. à l'E.N.S.C.P.....	245
2017 SG 12 - Charte de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et les territoires.....	246
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au partenariat de la Ville de Paris avec "Lafarge".	247

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux liens des musées parisiens avec l'industrie fossile....248	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux compteurs "Linky"..... 279
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la délivrance des titres d'identité.250	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compteurs "Linky". 279
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne.252	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux accueils physiques d'EDF..... 282
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux guides-conférenciers.....253	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance. 284
2017 DAC 510 - Adhésion à la Fédération européenne des cités napoléoniennes Ajaccio (20).....255	Vœu déposé par le groupe LR relatif aux points écoles dans le 5e. 284
2017 DU 85 - Dénomination placette Claude-Bouville (17e).....257	Vœu déposé par le groupe LR relatif au proxénétisme avenue de Clichy et rues adjacentes..... 285
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Yvette Guilbert.258	2017 DEVE 64 - Labellisation "Arbres Remarquables" de certains sujets du patrimoine municipal. - Convention avec l'association "A.R.B.R.E.S."..... 286
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination "Yilmaz Güney" au jardin de la rue de l'Echiquier.259	2017 DEVE 70 - Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement "BiodiversiTerre", entre la Ville de Paris, la société "Grand Public" et M. Gad WEIL..... 288
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à Evelyne Pisier.....260	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la Petite Ceinture et à la valorisation des ouvrages d'art. 289
Vœu déposé par le groupe LR relatif à une plaque commémorative "Professeur Laurent Schwartz" dans le 5e.261	Vœu déposé par le GEP relatif à l'appel à projets "Les Parisculteurs". 290
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une plaque commémorative "Simone Michel-Lévy" dans le 6e.262	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la parcelle 3, passage des Patriarches (5e)..... 291
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une dénomination à la mémoire de "Jaïc Domergue".....263	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la collecte des sapins (15e). 292
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une dénomination "place Théophile Bader" dans le 9e. ...264	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rénovation du Parc Citroën. 293
2017 DFA 13 - Convention d'occupation du domaine publique relative à l'occupation et à l'exploitation du bâtiment situé 6, avenue du Mahatma Gandhi (16e) - ancien M.A.T.P.265	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux conditions d'accès au cimetière des Batignolles. 293
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'une fondation pour la mémoire de l'esclavage.265	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Champ-de-Mars..... 295
Vœu déposé par l'Exécutif.....265	Suspension et reprise de la séance. 296
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la programmation.265	2017 DVD 35 - Aménagements de sécurité routière. - Demande de subventions auprès du Conseil régional d'Ile de France..... 296
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions financières.....265	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au canal Saint-Martin. 297
2017 DFA 24 - Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture et de la Communication relatif à l'ancien musée des Arts et des Traditions populaires.265	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au prix du "pass" Navigo..... 298
2017 DFA 25 - Jardin d'Acclimatation (16e). - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 6 octobre 2016.265	Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'organisation d'un débat sur l'action de la R.A.T.P. 300
Compte rendu de la 3e Commission.279	Vœu déposé par le groupe LR relatif à un bilan du Plan Vélo 2015-2020. 301
	Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'évolution du Règlement de voirie..... 303

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la remise en état des fouilles de voirie.....	304	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la construction d'un mémorial des morts en exil.....	343
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux voitures-grues utilisées pour la mise en fourrière.	305	Vœu déposé par l'Exécutif.	343
Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif aux travaux avenue de Saint-Ouen.	307	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la protection des enfants en situation de rue.	347
2017 DEVE 1 G - Subventions (208.500 euros) et conventions avec 3 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire (13e, 14e, 15e, 16e).	309	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la maltraitance dans les E.H.P.A.D.....	348
2017 DEVE 60 - Mise à disposition des mairies d'arrondissement de kits de jardinage pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public.	311	Vœu déposé par l'Exécutif.	348
2017 DEVE 63 - Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés.....	312	2017 DASES 120 G - Subvention (105.000 euros) et convention avec l'association "Centre Primo Levi" pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire et ses actions de sensibilisation.....	350
Compte rendu de la 4e Commission.	313	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).	352
2017 DASES 90 G - Subvention (549.830 euros) et conventions avec le Centre d'action sociale protestant. - Activité de médiation et de prévention jeunesse sur le Centre de Paris et d'une action de prévention spécialisée.....	314	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	353
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la revalorisation du quartier Amiraux-Simplon-Championnet.	315	Clôture de la séance.	353
Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la médecine scolaire et aux effectifs.....	317	Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.	353
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la salle de consommation à moindres risques.	318	QE 2017-11 Question de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la presse gratuite dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville.....	353
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la salle de consommation à moindres risques.	318	QE 2017-12 Question de Jacques BOUTAULT et des élu-es du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au financement des ateliers sociolinguistiques.....	354
2017 DFPE 9 - Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 28-30, rue Baron-Le-Roy (12e).....	322	QE 2017-13 Question de Thierry HODENT et des élu-es du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au suivi du Plan Nager.....	354
2017 SG 16 - Rapport C.R.C. sur l'attribution des places en crèche par la Ville de Paris.	324	QE 2017-14 Question de Mme Rachida DATI à Mme la Maire de Paris relative à la Fan Zone sur le Champ de Mars.	355
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux responsables d'établissement d'accueil de la petite enfance.	335	Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.	355
2017 DASES 103 G - Subvention (353.138 euros) relative à la prise en charge des familles migrantes primo-arrivantes sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien.	336	QE 2016-23 Question de Mme Déborah PAWLIK et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'outil de dématérialisation de la séance.	355
2017 DASES 157 G - Participation (887.000 euros) et subvention d'investissement (274.730 euros) à l'association "Coallia" pour la mise en œuvre d'un dispositif de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes en attente.....	340	QE 2016-24 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux montants des indemnités versées en raison de la responsabilité de la Ville de Paris.	355
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la politique d'accueil des migrants.	343	QE 2017-03 Question de M. Jacques BOUTAULT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la question des étalages et terrasses à Paris.	356
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux jeunes mineurs isolés étrangers.....	343	QE 2017-07 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux collaborateurs embauchés en provenance de cabinets ministériels.....	356

Votes spécifiques.....	357	Listes des membres présents.....	387
Votes spécifiés.....	364	Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	392
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	364	Tableau des votes des groupes politiques.....	398
Comptes rendus des Commissions.....	378		

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je vous demande de prendre place, s'il vous plaît.

Hommages aux victimes de l'attaque terroriste de Londres.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, mercredi dernier, un effroyable attentat a frappé Londres. Mes premières pensées vont aux victimes et à leurs proches. Comme je l'ai dit dès mercredi à Sadiq KHAN, les Parisiens partagent leur douleur et s'associent à leur peine. Paris et Londres sont deux villes amies. Deux villes intimes l'une de l'autre, qui partagent le même amour de la liberté et le même attachement inconditionnel à la démocratie. Deux villes résolument ouvertes et généreusement cosmopolites qui ont toujours fait de la diversité sociale la matrice de leur unité. C'est cela même que les terroristes ont voulu atteindre en s'en prenant à l'un des plus hauts symboles de la démocratie.

Comme à Paris, comme à Bruxelles, à Orlando, à Nice, à Berlin mais également Bamako, Bagdad, Grand-Bassam et dans d'autres villes du monde, des assassins dénués de toute conscience et de toute dignité ont tué indistinctement des innocents pour ce qu'ils représentaient à leurs yeux : la paix, la tolérance, la démocratie.

Ces meurtres sont horribles et nous bouleversent, mais ils ne nous feront pas renoncer à ce que nous sommes, des êtres humains qui aspirent à vivre libres, à être égaux et à se reconnaître frères.

Mes chers collègues, nous ne nous y trompons pas. Comme toutes celles qui l'ont précédée, cette nouvelle attaque terroriste vise l'humanité au travers des vies innocentes qu'elle détruit et comme toutes celles qui l'ont précédée, elle doit nous trouver unis et sûrs de nos valeurs face à ceux qui n'en ont aucune.

Au nom de Paris, au nom des Parisiens, de notre Assemblée, comme en mon nom personnel, je souhaite dire haut et fort au Maire de Londres et aux Londoniens, ainsi qu'au peuple britannique, les condoléances, le soutien, et la solidarité indéfectible de Paris.

Je vous propose de manifester notre solidarité en observant une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Le Maire de Londres sera d'ailleurs à Paris pour une visite qui était prévue de longue date, mais qui bien sûr prend désormais une autre dimension, à partir de demain après-midi, donc il sera dans notre Capitale et nous aurons plusieurs réunions avec lui et je crois d'ailleurs au Ministère de l'Intérieur notamment.

Merci, mes chers collègues.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 30 et mardi 31 janvier 2017 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

2017 DPE 26 - Communication : Objectif Paris propre.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la délégation aux arrondissements.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la déconcentration de la gestion.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux équipes mobiles chargées de la propreté.

2017 DPE 21 - Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement "7h42".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons au menu de ce matin pour démarrer ce Conseil de Paris, une communication intitulée "Objectif Paris propre" appuyée sur un projet de délibération, le DPE 26 auquel il convient de joindre le projet de délibération DPE 21. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat, comme toujours, inclura dans les temps de parole définis la présentation des vœux et je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, je suis convaincue qu'aucun progrès, qu'il soit individuel ou collectif, ne peut prendre racine dans un environnement quotidien dégradé. C'est pourquoi la propreté de notre ville constitue pour moi une priorité absolue. Elle est un droit fondamental auquel tous les Parisiens doivent avoir accès, quel que soit le quartier où ils vivent.

En effet, les citoyens expriment souvent de l'insatisfaction à l'égard de la propreté des rues de Paris et je ne veux pas nier ou contourner des difficultés qui ne sont pas nouvelles.

Par ailleurs, vous le savez, notre ville connaît chaque jour de profondes mutations liées notamment au nombre de visiteurs toujours plus important, nous restons la première destination touristique au monde, liées aussi à la reconquête d'espaces publics par les habitants, à de nouvelles pratiques, l'espace public est un espace de rencontre, de partage, de fête, et tout cela bien sûr a des conséquences aussi sur la propreté.

Pour relever ce défi d'intérêt général, nous avons déjà engagé avec Mao PENINOÙ que je veux saluer pour son travail sérieux et obstiné, un ambitieux plan de renforcement de la propreté et ce, dès le début de ce mandat.

Il nous a permis de déployer plus d'agents sur le terrain qui sont mieux formés, mieux équipés et davantage à même de s'adapter aux comportements des usagers et aux différents temps de la ville.

Mais, ce n'est pas satisfaisant. Il me paraît urgent d'aller plus vite et plus loin et notamment, c'est une volonté forte, en nous appuyant toujours et davantage sur l'engagement et l'expertise des citoyens, parce que la question de la propreté de la ville est aussi un enjeu culturel.

C'est avec les Parisiens et pas seulement pour eux que nous devons agir si nous voulons être plus efficaces. Notre première exigence est de faire davantage et mieux en renforçant les moyens du service public, en les répartissant de manière plus stratégique, c'est ce que nous faisons. Je veux remercier l'administration, le secrétariat général, mais aussi la DPE et les directions impliquées dans ce travail.

Plusieurs mesures permettront de garantir, tout au long de la journée, et notamment en soirée une propreté homogène.

Nous avons créé cette année encore de nouveaux postes, renforcé la formation initiale des agents, redéployé des heures supplémentaires, créé, et c'est ce qui va être soumis à ce conseil, un nouvel horaire de soirée qui mobilisera sept équipes mobiles sur des secteurs prioritaires identifiés, parce que le rythme des Parisiens, des visiteurs, des usagers de notre ville se déplace vers le soir.

Il nous faut aussi adapter le service public en conséquence. En lien bien sûr avec les organisations syndicales et les mairies d'arrondissement d'autres initiatives doivent être prises afin de renforcer l'efficacité, la coordination et la visibilité des agents sur le terrain. Nous devons aller résolument vers une plus grande déconcentration, tout en maintenant bien évidemment l'unité du statut des personnels municipaux, qui se fait à l'échelle de Paris. C'est à

l'échelle de Paris et du statut des agents de la Ville de Paris que nous avons nos instances de dialogue, de dialogue paritaire, de dialogue social, qui sont celles que nous nous sommes données et que la loi nous impose également pour faire évoluer les carrières des agents.

Rapprocher l'organisation du terrain et notamment en lien avec les mairies d'arrondissement est une évidence devant laquelle je ne reculerai pas.

C'est le sens notamment aussi dans nos évolutions d'organisation de l'évolution des rythmes de travail, de la création d'équipes transversales, notamment pour des zones qui concentrent des difficultés et sur lesquelles il y aura l'instauration de responsables de quartier.

La mécanisation des tâches a été engagée depuis longtemps. Elle va se poursuivre avec l'achat de nouveaux engins, plus fiables, plus propres, innovants, silencieux - d'ailleurs, qui dit propre dit silencieux -, ce qui constituera aussi un progrès technique autant que social.

C'est aussi dans cette optique, à titre d'exemple, que les mairies d'arrondissement ont désormais à leur disposition un budget d'investissement propre d'un montant de 500.000 euros, en plus de tout le reste, mais dont elles peuvent disposer comme elles le souhaitent pour ces petits investissements, ce petit matériel.

Ce ne sont pas les mairies d'arrondissement qui vont acheter les gros matériels, ce serait ridicule, alors que l'on est en train de regrouper les commandes au niveau européen pour faire baisser le coût des engins et conditionner le marché pour qu'il aille vers des véhicules propres. Ce n'est pas à cette échelle que cela doit se passer pour les mairies d'arrondissement.

En revanche, des investissements dans du petit matériel qui permettent de traiter au mieux les questions de propreté dans les arrondissements, oui, et c'est cette enveloppe notamment de 500.000 euros par an qui pourra le permettre.

Dans la bataille engagée pour la propreté de Paris, notre deuxième objectif...

Je voudrais vraiment que chacune et chacun écoute parce qu'après ce sera difficile d'avoir un dialogue.

Dans la bataille engagée pour la propreté de Paris, notre deuxième objectif est d'adopter une approche toujours plus intégrée de la propreté avec l'ensemble des organismes publics ou privés qui ont une compétence sur le sujet.

On est souvent interpellé sur ce qu'il se passe dans les gares, dans le métro, des endroits où ce n'est pas la propreté de la Ville qui intervient, mais dans des endroits où ce qu'il s'y passe est interprété comme une action qui devrait aussi relever de la propreté de la Ville parce que, de fait, c'est quand même la propreté de notre ville dont il est question.

Je réunirai avant l'été tous les acteurs publics ou privés présents sur l'espace public : S.N.C.F., La Poste, Enedis, R.A.T.P., C.P.C.U., ainsi que tous les concessionnaires concernés. Notre mobilisation commune doit s'intensifier.

Nous poursuivons en particulier d'ailleurs le travail déjà engagé avec la S.N.C.F. sur les parvis des gares - les maires qui ont des gares ici le savent ; je sais combien ils s'y impliquent et je veux les remercier - avec aussi tous les acteurs dans les quartiers "politique de la ville" et dans tous les quartiers populaires.

D'ailleurs, même s'il ne s'agit pas d'une compétence de la Ville de Paris, je voudrais ici lancer un appel à la Région et à l'Etat pour qu'ils trouvent une solution durable, pérenne, pour que la première image des touristes, arrivant notamment à Roissy et venant visiter notre ville, ne soit pas celle des dépotoirs le long des autoroutes qui relient Roissy à Paris. C'est inacceptable d'ailleurs de se faire donner des leçons et de voir que là, pour le coup, on n'y est pas pour grand-chose.

Je me souviens, au moment de la COP 21, que l'Etat et Laurent FABIUS alors en charge de la COP 21 avaient débloqué une somme non négligeable pour pouvoir nettoyer tous ces talus bordant les autoroutes qui relient Paris à Roissy. Depuis, la situation n'a fait qu'empirer et je lance ici un appel solennel à ceux, dont c'est la responsabilité, pour qu'ils s'occupent de cela. Et que chacun s'occupe d'ailleurs de ses compétences, ce serait déjà pas mal.

D'autres actions ciblées à Paris seront mises en œuvre, bien sûr, avec la généralisation des partenariats avec les entreprises de vente à emporter, pour nettoyer les abords de leurs établissements. Ce sont des accords avec les grandes enseignes, des immeubles de bureaux aussi pour qu'ils s'équipent de cendriers au point d'entrée et de sortie de leur personnel, des mesures de pénalisation et de verbalisation, ainsi que la tenue des chantiers qui doit

être irréprochable. Sans parler du plan d'action contre les rats à hauteur de 1,5 million d'euros sur lequel nous avons rajouté des moyens.

Mais surtout, je veux impulser une nouvelle ambition citoyenne, une nouvelle culture citoyenne, autour d'une démarche de coproduction, de vigilance sur les questions de propreté.

Outre l'organisation de conférences citoyennes dans les arrondissements, je souhaite faire de l'opération "Paris fais toi belle", que l'on va rebaptiser "Journée du grand nettoyage" - ce sera plus explicite parce que Paris est déjà belle et c'est là vraiment la journée du grand nettoyage -, un moment crucial de prise de conscience.

La propreté dépend aussi avant tout des comportements de chacun. Elle s'appuiera notamment sur les citoyens qui seront des ambassadeurs de la propreté, à même de diffuser les bonnes pratiques et de faire des propositions, et de propager un esprit civique et attentif à notre bien commun.

Nous renforcerons la sensibilisation des petits Parisiens, des jeunes adultes à ces questions dans les établissements scolaires, et là aussi par des actions ciblées.

En complément, l'application "Dans ma rue" va être modernisée, complétée. En tous les cas, il faut qu'elle soit un lien où les Parisiens sachent un peu mieux ce qu'il se passe une fois que l'on a pris la photo et envoyé une image d'une situation dégradée. Je veux que l'on sache, que les Parisiens sachent ce qu'il se passe derrière ; c'est aussi important que d'envoyer cette photo. C'est moderniser donc "Dans ma rue" d'ici l'été.

Nous allons bien sûr aussi créer des pages interactives sur les réseaux sociaux pour que les Parisiens puissent s'informer et également nous interpeller, mais aussi jouer leur rôle de vigilance.

Un nouveau baromètre de la propreté permettra de mesurer à la fois le ressenti des habitants en matière de propreté et leur civisme. Il ne s'agit pas simplement de dire que c'est sale, mais qu'est-ce qu'on fait pour que cela ne le soit pas ? Souvent, je vois les mêmes, qui vous disent que c'est sale et qui, en cachette, vont déposer leurs ordures, alors qu'on a un dispositif d'enlèvement qui est unique au monde, qui est gratuit ; il suffit de prendre rendez-vous et, le lendemain, vous avez l'enlèvement de vos ordures.

Il faut donc que chacune et chacun soit vraiment conscient de cela. Je le redis avec force : aux côtés de la prévention, de l'information, de la communication, de la participation citoyenne, la verbalisation sera intensifiée. Nous devons être d'une extrême fermeté.

Oui, nous devons être intransigeants à l'égard de ceux qui, par leur comportement incivique, dégradent à la fois le quotidien des Parisiens et le visage de Paris, et génèrent des coûts de fonctionnement pour l'ensemble de notre collectivité. J'ai rappelé combien ce matin : 500 millions d'euros sont dépensés chaque année sur le budget des Parisiens pour maintenir notre ville dans un état de propreté. Ces 500 millions d'euros, c'est une somme extrêmement importante. Il faut que les Parisiens le sachent et que ceux qui dégradent notre environnement coûtent aussi à la collectivité. Cela doit pouvoir être dit.

C'est pourquoi la nouvelle brigade de lutte contre les incivilités a désormais comme objectif de verbaliser aussi en matière de propreté. Un renforcement du nombre d'inspecteurs verbalisateurs, de près de 50 %, est prévu d'ici l'été 2018. Je communiquerai régulièrement sur les effectifs, mais aussi sur les données relatives à la verbalisation.

Dans ce cadre, nos actions contre les déjections canines, le jet de mégots, mais aussi les dépôts sauvages vont s'amplifier dans les mois prochains, avec une véritable investigation. Là aussi, on va faire preuve de moyens d'investigation pour que ceux qui se permettent de déposer des encombrants, sans prévenir les services des encombrants, soient identifiés. Je vais m'inspirer de ce que l'on fait à Bruxelles notamment. Tout comme sur d'autres sujets, je m'inspire d'autres capitales à l'international.

Nous devons poursuivre notre travail avec la Préfecture de police, Monsieur le Préfet, bien sûr, pour combattre les ventes à la sauvette dans nos quartiers populaires. Nous sanctionnerons aussi ce que l'on peut appeler, en langage poli, le marketing invasif des entreprises.

Sur tous ces aspects, un travail sera poursuivi pour étudier les initiatives mises en œuvre dans les grandes métropoles françaises et internationales, et pour multiplier bien sûr l'échange des bonnes pratiques.

Mes collègues, vous l'aurez compris, je ne transigerai pas sur la propreté. Ce sujet figure parmi mes priorités et je mobiliserai tous les moyens nécessaires pour aboutir à ces résultats. Ma volonté, ma détermination et celle de mon équipe, que je remercie, sont totales pour aller vers un Paris propre. Je remercie à nouveau l'ensemble de mes adjoints concernés mais aussi, bien sûr, tout particulièrement Mao PENINO, au premier chef, pour l'engagement qui est le sien, qui est le leur, sans faille sur cette question d'intérêt général.

A l'heure d'une concurrence accrue entre les villes monde, toutes confrontées à des défis inédits, la propreté joue aussi un rôle essentiel dans leur attractivité et leur rayonnement, et s'inscrit bien sûr dans l'ambition écologique qui est la nôtre : une ville propre est une ville durable. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour construire une ville toujours plus propre et donc toujours plus durable.

J'en appelle à la mobilisation de tous les acteurs élus de Paris, maires d'arrondissement, équipes de la Ville dédiées mais aussi aux Parisiens pour accomplir ce changement culturel. Notre ville est trop belle pour accepter qu'elle soit à ce point non respectée. Je vous remercie et je compte sur vous.

Merci beaucoup.

Conformément à la Conférence d'organisation, nous allons commencer ce débat avec Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

La propreté de Paris, comme vous l'avez dit, est au cœur des préoccupations des usagers de Paris, depuis de très nombreuses années. En effet, comme vous le dites dans votre communication, la propreté doit être une priorité au même titre que la sécurité. Je dirais même que la propreté est un facteur positif sur le sentiment de sécurité. Toute personne qui passe dans un quartier sale se sent nettement moins bien que lorsqu'elle traverse un espace propre et bien entretenu.

Alors la question se pose : Paris est-elle plus propre ou moins propre que d'autres métropoles, voire d'autres villes, et la situation s'améliore-t-elle ou se dégrade-t-elle ?

Je me souviens d'une période pas si lointaine où l'on parlait, dans les journaux japonais, de Paris capitale des crottes de chien. C'était avant 2001 et pourtant le budget consacré au ramassage des crottes de chien était très important pour une efficacité, il faut bien le dire, très faible. Comme quoi tout ne dépend pas des sommes investies si elles ne le sont pas à bon escient.

C'est pourquoi, dès 2001, il a été décidé de changer de méthode et de réorganiser les services de la propreté, de s'appuyer sur la sensibilisation des usagers de Paris, de ne pas hésiter à verbaliser les comportements inciviques et de mesurer les résultats. Ainsi, les plans de propreté ont été révisés, des équipes de soirée ont commencé à être mises en œuvre, notamment dans les quartiers difficiles du 18^e arrondissement. La sensibilisation des propriétaires de chiens, première source de plaintes, a fait l'objet d'un plan considérable et enfin nous avons décidé de ne plus tolérer les manquements au Règlement sanitaire départemental.

Les résultats ont été en grande partie au rendez-vous, même s'ils n'ont pas permis de faire cesser les polémiques politiciennes assez classiques en la matière. Certes, tout n'a pas été parfait. La co-construction avec les maires d'arrondissement a notamment été refusée par tous les maires de droite, sauf Pierre-Christian Taittinger qui avait compris, lui, tout l'intérêt d'une association entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Pourtant, l'amélioration sensible de la propreté de Paris a pu être mesurée année après année, grâce au Baromètre de la propreté décidé dès 2002. Reposant sur une vaste enquête auprès de 4.000 Parisiennes et Parisiens, il a permis d'ajuster régulièrement les priorités. Et pourtant, faut-il le rappeler, tout cela s'est produit dans un contexte particulièrement difficile puisqu'il a fallu supprimer toutes les corbeilles de rue au lendemain de l'attentat du 11 septembre à New York.

Si j'ai tenu à faire ce petit rappel, c'est pour montrer que les propositions que vous faites s'inscrivent dans une continuité, continuité indispensable si l'on veut que les effets se fassent sentir. Changer de politique au gré des renouvellements démocratiques ne peut que ralentir cette progression. A cet égard, il faut bien avouer que nous avons eu quelques surprises désagréables au cours du précédent mandat, des remises en cause de moyens humains ou matériels, des changements de priorités mal exprimés et, pour finir, une dégradation de la situation. Vous reprenez donc à votre compte la politique entamée en 2001 et nous ne pouvons que nous en féliciter.

La propreté d'une ville repose avant tout sur la prévention, l'éducation, le respect de l'espace public, bien commun comme vous le dites. Trop souvent, l'espace public est vécu comme n'appartenant à personne et donc personne ne s'en sent responsable. Combien de fois n'a-t-on entendu : "Je paie des impôts pour que d'autres nettoient ?". Phrase qui dénote un sens aigu de l'égoïsme et d'une incapacité à développer le sens du vivre ensemble.

L'information et la sensibilisation doivent donc prendre toute leur place dans la lutte contre les incivilités, et nous approuvons votre volonté de reprendre la politique de coopération avec l'Education nationale pour actualiser le kit pédagogique conçu en 2006, qui comprenait à la fois un cahier pour l'enseignant et un cahier pour l'élève, car

c'est dans l'enfance, dans l'éducation aux règles collectives et partagées que se forment les comportements des futurs adultes. Face à l'individualisme porté comme un talisman par les tenants du libéralisme, il faut, au contraire, développer ce sens de la solidarité vis-à-vis des biens communs, vis-à-vis des espaces partagés, vis-à-vis tout simplement des autres. De même, associer les Conseils de quartier, les associations, les citoyennes et citoyens sera bénéfique à tout point de vue.

J'ai d'ailleurs pu me rendre compte que lorsque, par exemple, on confie aux conseils de quartier le soin de noter la propreté, leurs notes sont souvent meilleures que celles données par les professionnels de la DPE qui ont un regard plus exercé et souvent plus exigeant.

Cependant, dans votre énumération des acteurs de la propreté, nous aimerions que vous ajoutiez le million de personnes qui viennent travailler tous les jours à Paris sans y habiter. Il s'agit là en effet d'un défi considérable. Qu'il s'agisse de celles et ceux qui profitent à juste titre de leur présence à Paris pour y déjeuner au soleil l'été dans un jardin ou le long de la Seine, qu'il s'agisse de celles et ceux qui veulent profiter de la vie parisienne en soirée ou la nuit, qu'il s'agisse enfin des touristes, le nombre d'usagers de passage est considérable, et il ne faut pas les oublier.

Certes, vous mettez en avant la formation à la langue anglaise, mais cela ne saurait sans doute suffire. Nous pensons qu'un travail avec l'Office du Tourisme, les hôteliers, les voyagistes est aussi nécessaire, comme il faut sensibiliser les salariés via leur entreprise.

Je ne peux que regretter, à cet égard, qu'un arrêté municipal prévu, imposant la pose de cendriers devant tous les établissements, ait été bloqué alors qu'il aurait sans doute limité le nombre de mégots sur l'espace public. Car, en la matière, il faut mettre à disposition des moyens pour que personne ne puisse justifier un comportement incivique.

On l'a constaté de façon éclatante lorsque les sanisettes sont devenues gratuites, leur fréquentation a explosé. De même, la multiplication des corbeilles de rue a permis de répondre aux objections justifiant le jet à terre de nombreux détritres. Mais ce qui est vrai pour ces dispositifs doit l'être aussi pour les moyens humains.

Au cours des exercices passés, nous avons souvent insisté sur l'urgente nécessité de renforcer les effectifs car il est illusoire de croire que l'on peut les diminuer, comme certains le proposent, ou même les maintenir à leur niveau actuel pour obtenir une réelle amélioration.

Comme vous le soulignez, les usages ont changé, les rythmes de vie également, sans oublier l'augmentation du nombre d'usagers de Paris. Certes, la mécanisation peut pallier partiellement le manque de personnel, mais cela ne suffit pas. Alors nous soutenons sans réserve votre annonce de renforcer de 100 agents les effectifs de la DPE. Nous en serons à plus de 260 alors que nous avons dit qu'il en fallait 600 de plus.

Nous souhaitons évidemment que les renforts d'effectifs soient d'abord affectés aux quartiers qui en ont le plus besoin. Certes, il y a des quartiers touristiques, surtout avec les ouvertures dominicales, qui nécessitent des moyens supplémentaires, et on aimerait d'ailleurs savoir quelle est la contribution de ces commerces au surcoût pour la Ville et donc pour les contribuables parisiens. Mais il y a aussi les quartiers moins chics qui ne sont pas toujours traités comme ils le méritent. Une attention toute particulière doit y être portée.

A cet égard, il nous paraît indispensable de se doter des moyens nécessaires pour que la propreté soit assurée partout, y compris si c'est difficile. Les comportements inciviques ou sous l'emprise de l'alcool de certains consommateurs ne sauraient justifier que les riverains n'aient pas droit à la propreté.

Enfin il faut évoquer la verbalisation. Dans le "Journal du Dimanche" du 12 mars, vous vous félicitez du nombre de procès-verbaux dressés en 2016 : 35.400. C'est une bonne nouvelle car, sans verbalisation, nous le savons, les autres mesures ne sont pas aussi efficaces. Lors de la campagne de 2001 contre les crottes de chien, le montant de l'amende était de 183 euros. Il a malheureusement été fortement réduit depuis, et cela explique sans doute en partie pourquoi les incivilités sont reparties à la hausse, car payer 183 euros pour un mégot, un emballage de fast-food, une crotte de chien, un dépôt sauvage, cela est cher, très cher, et donc cela se traduit par un meilleur comportement des usagers.

En 2005, nous avons dressé déjà près de 36.000 P.V., ce qui prouve que la détermination de la Municipalité, la vôtre, est une condition sine qua non de la réussite. Sans hésiter, nous soutenons votre volonté de renforcer les moyens affectés à la lutte contre les incivilités, dès lors qu'elle se conjugue avec les autres actions envisagées.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, nous sommes très favorables à une nouvelle étape en matière de l'amélioration de la propreté de Paris. Vos propositions vont dans la bonne direction, les axes sont pertinents. Mais il faudra néanmoins sans doute faire encore plus si l'on veut que Paris devienne une référence en matière de propreté. Vous pouvez compter sur notre soutien et notre vigilance à cette fin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Yves CONTASSOT, et à votre groupe.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

La communication "Objectif Paris propre" fait état dès l'introduction de l'enjeu primordial du débat qui nous anime. Priorité absolue, rôle essentiel, droit fondamental sont ainsi affichés. Il est vrai que la propreté de la ville constitue une des conditions incontournables d'une véritable qualité de vie tant pour les Parisiennes et les Parisiens que pour les touristes.

Quand on pense à la propreté, on pense de façon invariable à la pollution de l'air, à la pollution visuelle. On peut également penser aux incivilités dont les mégots jetés au sol, aux déchets ménagers et bien sûr à la présence de rats. J'ajoute également que l'insalubrité des chantiers, qui sont nombreux à Paris, contribue à mettre en insécurité les travailleurs et donne une mauvaise image de notre ville.

Mais en réalité, la propreté n'est pas utile que pour l'image de la ville, pour son confort, si important que cela puisse être pour une ville comme la nôtre. Mais elle est aussi et surtout un enjeu de santé publique, tant du côté des usagers, des habitants, des touristes que des travailleurs.

La densité de population, la diversité, la nouveauté des usages de notre espace public parisien qui a fortement augmenté depuis le début des années 2000, nous impose de redoubler de vigilance et d'innovation pour assurer la propreté de notre capitale.

Vous l'écrivez, la propreté doit être affaire de coproduction, de transversalité entre les acteurs de la production, de la diffusion, de la distribution, de la vente et des consommateurs. En réalité, c'est bien l'ensemble de tous les acteurs et usagers de la ville qui sont concernés. Vous parlez notamment de la lutte contre la guérilla marketing, où le commerce publicitaire illégal fait des ravages sur notre espace public. Nous soutenons cet engagement.

Il ne faut pas dramatiser la situation comme certains peuvent s'amuser à le faire pour instrumentaliser tel ou tel débat à des fins de calcul politique. Paris n'est pas la ville la plus propre mais elle n'est pas non plus la plus sale, et des efforts certains sont engagés au quotidien grâce au travail remarquable de l'ensemble des agents que je salue, qui méritent d'être soutenus et d'être dotés des moyens nécessaires à l'exercice de leur mission.

Certes, nous pouvons toujours faire mieux et cette communication s'inscrit dans ce sens. Nous avons déjà proposé l'an dernier à l'occasion du Plan Propreté de créer un nouveau Pacte commun pour la propreté de notre espace public. Notre collectivité doit être motrice pour faire émerger un cadre commun de la propreté nécessitant l'application et la responsabilisation de tous. Il n'a pas vocation à contraindre les activités sur l'espace public mais justement à rendre possible leur développement par l'adoption de règles qui permettent leur cohabitation.

Le souci écologique par le biais de l'économie circulaire rentre également en ligne de compte. La question du réemploi de nos déchets, de leur insertion dans un nouveau cycle d'utilisation devient primordiale. Nous avons salué par exemple l'utilisation des biodéchets pour le monde agricole. La gestion des déchets, le recyclage, la récupération et la réparation présentent un important potentiel de développement. L'utilisation des voies navigables ou ferroviaires comme la petite ceinture aux fins de transporter les déchets dans les usines de traitement et les matériaux pour les chantiers permettraient de limiter les va-et-vient des camions et par extension les embouteillages et les diverses formes de pollution.

L'économie circulaire est un des moyens de construire à notre échelle la transition écologique. C'est pourquoi nous devons aller plus vite dans la création d'un système performant de recyclage des déchets et que nous devons l'inscrire dans une stratégie qui touche tous les niveaux institutionnels. Au niveau parisien, métropolitain, régional comme national, un plan de réutilisation des déchets doit émerger pour inscrire notre modèle de société sur des bases plus saines.

J'ajoute enfin qu'il est nécessaire de réduire le nombre de déchets. En effet, les emballages se multiplient autour d'un produit. Or travailler à moins d'emballages, c'est permettre moins de déchets et moins de travail de traitement de ceux-ci. C'est un des cœurs du problème. Cela peut par exemple faire sourire de savoir que Coca-Cola gère le traitement de ses canettes usagées car il serait plus intéressant de mener une réflexion écologique sur la cannette. Cette nouvelle manière de produire serait plus profitable à l'environnement et aux consommateurs.

Ensemble, la propreté relève bien d'un service public, dont il s'agit de dessiner collectivement les objectifs. Ceux que vous donnez nous conviennent dans la mesure où les moyens financiers et humains leur seront réellement alloués.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Préfet, pour commencer mon propos, je tenais à saluer les agents qui travaillent chaque jour pour la propreté de Paris. Nous connaissons leur engagement malgré les nombreuses difficultés qui existent.

Le cadre urbain en évolution permanente en est une. De nouveaux quartiers sortent de terre, de nouveaux usages, notamment festifs, s'amplifient et les transformations urbaines atténuent les barrières entre espaces. La ville évolue et la pratique pour la propreté doit faire de même.

Mais il est une autre difficulté encore plus prégnante : l'incivisme généralisé en matière de propreté. Trop souvent, les habitants ou les visiteurs de notre ville, chacun à sa manière, concourent à la saleté de nos rues : jets de mégots, déjections, dépôts sauvages, etc. Les incivilités sont trop nombreuses.

Face à cela, nous devons apporter des réponses adaptées, localisées et plus efficaces pour garder notre ville propre. Il est vrai que Paris a des efforts à faire pour relever ce défi. L'objectif est clair, la Capitale doit changer sa réputation et devenir un exemple de propreté. C'est l'image et l'attractivité de notre ville qui sont en jeu.

L'Exécutif a déjà pris depuis le début de la mandature des engagements pour y arriver. Ainsi, le renforcement des équipes sur le terrain est devenu une priorité d'embauche pour notre Municipalité encore cette année. Dans un contexte de grande tension budgétaire, la création de 100 nouveaux postes est un effort certain qui mérite d'être salué. Le renouvellement du matériel utilisé par la collectivité est également à souligner. Des machines plus performantes et plus écologiques ont été déployées, des équipements qui rendent ainsi les conditions de travail des agents plus agréables.

Mais il faut aussi se rendre à l'évidence : le renforcement des moyens, s'il est nécessaire en la matière, n'est pas suffisant. Il nous faut modifier nos méthodes de travail pour véritablement agir. Ces modifications doivent en premier lieu se faire au niveau local. Les situations des quartiers sont diverses et appellent des réponses spécifiques.

Nous ne pouvons que nous réjouir des orientations prises qui vont dans ce sens. Les équipes seront fidélisées et autonomes pour affiner leur connaissance du terrain et échanger durablement avec les usagers. Les engins de nettoyage seront adaptés à la particularité des rues et des quartiers. Enfin, la politique de propreté sera davantage décentralisée et le copilotage avec les maires d'arrondissement renforcé.

La propreté n'est cependant pas uniquement l'affaire des services. Elle est l'affaire de tous les Parisiens. Déployer des dispositions visant à responsabiliser les citoyens, et au-delà les usagers de la ville, est essentiel. Le groupe RGCI s'est toujours engagé à valoriser le civisme pour améliorer durablement la qualité de vie au quotidien. Nous avons d'ailleurs interpellé l'Inspection générale de la Ville de Paris pour qu'elle mène une enquête sur le coût annuel des incivilités volontaires, et il est important.

Il nous faut donc déployer deux actions simultanées : sensibilisation et sanction. Nous nous sommes félicités l'année dernière que notre Assemblée ait adopté la majoration de l'amende sanctionnant le jet de tout déchet sur l'espace public.

Avec la mise en place effective de la Brigade anti-incivilités, nous aurons le bras armé d'une politique de sanctions efficace en matière de propreté. Les sanctions doivent être effectives pour faire changer les comportements de ceux qui dégradent notre cadre de vie. Une communication adaptée et la participation des habitants est un complément de cette politique.

Je crois qu'en la matière le plan proposé est complet. Ambassadeurs, campagnes, prévention à l'école sont des mesures positives. A travers ces messages, il nous faut aussi appuyer sur les questions du développement durable et de la protection de l'environnement, auxquelles les habitants sont également sensibles. L'augmentation du tri des déchets, l'économie circulaire et le respect du cadre de vie sont d'ailleurs des domaines fortement investis par la Ville. Ainsi, la mise en place du Trilib' à proximité des immeubles déficitaires est une bonne idée. Le démarrage de l'expérimentation a montré les écueils avec les dépôts sauvages, trop fréquents sur certains territoires. L'ajustement des tournées de récupération et le projet de modification de certains bacs va permettre de juguler largement le problème.

Enfin, les opérateurs économiques doivent aussi être parties prenantes du processus pour une ville propre. L'atténuation de la pression publicitaire est d'ailleurs une de nos priorités. Elle constitue trop souvent une pollution anarchique et agressive. Les entreprises doivent comprendre que l'espace public ne leur appartient pas. Notre groupe s'était mobilisé sur cette question en 2014, notamment par un vœu visant à lutter contre les "tags" publicitaires au sol.

Dans cet esprit, nous continuons à porter dans cette Assemblée la lutte contre l'affichage sauvage et la stricte application de notre Règlement local de publicité. Mais au-delà, les opérateurs doivent participer plus directement. Le travail prévu avec les entreprises de restauration rapide est à ce titre une bonne nouvelle. La question de la remise en état des trottoirs est également fondamentale. Nous avons souligné la difficulté que leur détérioration représente pour les personnes à mobilité réduite. Nous savons aussi que cela concourt à l'image d'un cadre de vie dégradé.

Vous l'avez compris : pour un Paris agréable à vivre, pour un Paris attractif, pour un Paris propre, le groupe RGCI apporte son soutien aux nouvelles ambitions affichées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer, là-haut, dans les tribunes, une école élémentaire, l'école Voltaire Paris 20e, avec Mesdames Agathe BOCARD et Lucie MONTAGNON, qui accompagnent leur classe de 24 élèves, mais aussi avec d'autres adultes accompagnateurs. Merci et bienvenue à ce Conseil de Paris.

2017 DPE 26 - Communication : Objectif Paris propre.

2017 DPE 21 - Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement "7h42". (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais poursuivre ce débat et donner la parole à présent à Mme la Présidente du groupe les Républicains, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police.

Cette communication sur la propreté, devrions-nous dire sur la saleté de Paris, est en passe de devenir un marronnier. Vous nous promettez que tout va changer, que tout va aller mieux, qu'enfin Paris va redevenir belle. La réalité vous rattrape et vous dépasse.

Le premier Plan Propreté a mis deux ans à être présenté, après avoir été promis. Il ne vous a fallu que deux mois pour reconnaître qu'il était insuffisant, et vous nous aviez rarement habitués, il faut le dire, à autant de franchise. Dès le mois d'avril dernier, vous annonciez que des mesures complémentaires seraient rapidement présentées. Les Parisiens ont pourtant attendu un an supplémentaire. Remarquez, cela fait déjà 16 ans qu'ils attendent que quelque chose bouge en matière de propreté.

Vous aussi, Madame la Maire, vous succomez à l'ère de la post-vérité. Dans un texte qui nous a semblé écrit "à la va-vite", vous nous décrivez un Paris bien éloigné de celui ressenti par les Parisiens, ces derniers étant, selon vous, de moins en moins insatisfaits. C'est un beau tract pour la déconnexion de la classe politique de la réalité quotidienne.

Après sept ans d'absence, vous proposez de remettre en place un baromètre de la propreté, supprimé à l'époque parce qu'il avait le tort de donner corps à l'échec de cette politique sur la propreté. Nous n'avons pas, nous, besoin de baromètre pour savoir que la propreté n'est pas assurée à Paris. C'est le sujet numéro 1 dans les interpellations des Parisiens dans nos permanences ou dans les mairies d'arrondissement.

Nous ne sommes plus dans l'exaspération, mais dans l'indignation, voire dans la colère, et depuis de longues années déjà. Cette colère est d'autant plus légitime que vous ne manquez pas, dans le même moment, d'étouffer les Parisiens sous les taxes et les redevances en matière de propreté. Vous prenez d'ailleurs de grandes libertés avec la légalité en continuant de collecter une taxe d'enlèvement des ordures ménagères bien plus élevée que ce que vous dépensez pour la collecte.

Les Parisiens ont ainsi subi une augmentation massive de la taxe de balayage, sans réelle amélioration. Au total, le Service technique pour la propreté de Paris engrange 555 millions et quelques de recettes en 2015, pour 271 millions et quelques de dépenses. C'est la moitié. Où donc va l'autre moitié ? Tout simplement financer votre incurie budgétaire, qu'importe si les rues de Paris sont sales, pourvu qu'il y ait des nuits des débats, que l'on distribue aux Parisiens des graines, des bulbes et des coccinelles. La vacuité de cette communication heurte les Parisiens.

Vous proposez de renforcer les équipes de propreté de 100 agents supplémentaires, comme l'an dernier, mais cela correspond à peine aux effectifs manquants dans le seul 15e arrondissement. Surtout, tant que l'absentéisme continuera d'être à un niveau aussi élevé, les recrutements ne pallieront que très partiellement les quelques 700 agents qui sont absents chaque jour. Les agents manquent cruellement de considération aujourd'hui. La prime qui a été versée à la suite des attentats à destination des cadres, mais pas pour ceux qui étaient sur le terrain, a été vécue comme une humiliation. La grève intervenue à la veille de l'Euro 2016 était un cri d'alarme resté sans réponse aujourd'hui.

Et puis, il y a la pénibilité. C'est évidemment l'autre cause de l'absentéisme. Pour la réduire, il faut renforcer la mécanisation des tâches. Vous l'annoncez dans cette communication, comme dans la précédente, mais les actes ne suivent pas. Pour le budget 2016, par exemple, notre groupe avait proposé d'augmenter de 13 millions d'euros les crédits d'investissement pour l'achat de matériels soulageant les agents des tâches pénibles. Cet amendement a été balayé d'un revers de main.

Aujourd'hui, la situation dans les ateliers est assez dramatique. Le matériel en panne n'est plus réparé, faute de crédits, et le matériel neuf, pourtant tellement attendu, n'arrive qu'au compte-gouttes.

Alors, quand la Maire de Paris est absente sur la propreté, les rats dansent. Cela fait six mois que le square de la tour Saint-Jacques est fermé au public pour sa dératisation. Six mois pour dératiser le square : à ce rythme-là, les rats ont de beaux jours devant eux. Il n'est pas étonnant de constater que les ventes de raticides explosent à Paris. Eh bien, oui, les Parisiens essaient de s'organiser. Là aussi, les annonces se heurtent à la réalité implacable de vos actions. Le service en charge de l'éradication des rats subit des restrictions budgétaires depuis plusieurs années et ses effectifs demeurent insuffisants : 50 agents dératisateurs pour tout Paris.

Mes chers collègues, la seule réforme qui permettrait de changer les choses à Paris, c'est de donner plus de pouvoirs aux maires d'arrondissement. C'est le sens du vœu que nous avons déposé. Et d'ailleurs, lors de la précédente communication, vous annonciez qu'à la faveur de la réforme du statut de Paris, vous demanderiez plus de pouvoirs pour les maires d'arrondissement. Cela ne s'est pas passé comme cela. Vous avez fait battre nos amendements allant dans ce sens.

Les mairies d'arrondissement sont d'ailleurs les grandes absentes de votre communication.

Pis, la création des postes de responsables de quartier a vocation à organiser les opérations coordonnées de nettoyage approfondi, qui étaient jusqu'ici réalisées sous la coordination de l'arrondissement. Autrement dit, c'est une nouvelle preuve de votre centralisme archaïque. Et pourtant, ce sont bien les arrondissements qui forment l'échelon pertinent pour une politique de propreté au plus près des besoins, et surtout réactive. Il ne suffit pas de se peindre décentralisatrice sur les plateaux télé, Madame la Maire, un peu de cohérence.

Dès aujourd'hui, nous prenons rendez-vous pour la communication 2017 sur la propreté - eh oui, une par an -, mais d'ici là, une Mission d'information se sera tenue sur le sujet à la demande de notre groupe. Florence BERTHOUT y reviendra tout à l'heure. Cette mission débouchera, nous le souhaitons, sur des solutions à mettre en œuvre sans délai afin qu'enfin la propreté de Paris soit assurée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Edith GALLOIS, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

La propreté constitue une priorité absolue. Elle est un droit fondamental auquel tous les Parisiens doivent avoir accès. La propreté joue un rôle essentiel dans l'attractivité de Paris. Paris ne pourra continuer de rayonner que si elle est capable de montrer son plus beau visage : celui d'une ville propre et durable à même d'offrir une véritable qualité de vie à ses habitants et aux visiteurs du monde entier.

Ces mots, Madame la Maire, ce sont les vôtres. Ils sont dans les premières lignes de votre communication. Ils auraient pu être les nôtres. L'essentiel est dit. J'aurais, pour ma part, ajouté le mot "respect" : respect des autres et respect de notre ville. La propreté, j'en suis convaincue, c'est une question de volonté politique. Jusqu'à présent, vous ne l'aviez pas. La propreté n'était pas votre priorité, sinon on n'en serait pas là à discuter d'un énième plan.

Alors, oui, vous avez beaucoup communiqué. L'année dernière, en février dernier, nous débattions de la communication intitulée "sur le renforcement de la propreté et la stratégie zéro déchet". Pourtant, la situation, et cela n'est pas faute de vous avoir alertée, n'a cessé de se dégrader, à un point que nous aurions tous préféré, y compris nous, élus de l'opposition, ne pas connaître.

Oui, j'ai ressenti de la honte en me déplaçant dans Paris à la vue des trottoirs maculés de saletés, de pelouses jonchées d'ordures, dans nos rues de quotidien comme dans les endroits les plus prestigieux de Paris. Paris n'est pas sale, mais salie, nous avait-on dit ici avec ironie. Cette pirouette était symptomatique de cette absence de volonté politique. L'auriez-vous aujourd'hui, Madame la Maire ? Sincèrement, je le souhaite, car c'est la réputation de notre ville qui est en jeu et la salubrité de nos rues qui est en péril.

Le sujet devient très sensible. La grogne monte chez les Parisiens qui, déjà l'année dernière, au mois d'avril, était à plus de 61 % d'insatisfaits. Les maires d'arrondissement n'ayant quasiment aucun pouvoir en la matière, vous êtes, avec votre équipe, seule responsable de cet état de fait. Certes, les Parisiens et autres usagers des espaces publics manquent sûrement d'esprit civique en ne respectant pas suffisamment la propreté. Oui, c'est vrai, les jardins et les pelouses sont plus accessibles et les lieux de promenade et de pique-nique, à l'exemple des quais, sont de plus en plus nombreux. Mais il suffisait de créer les conditions de propreté en même temps que les conditions de détente et de loisir. Il fallait relier, comme Freud l'a fait, beauté et propreté. La beauté ne peut pas être sale, ni salie. Il n'y a pas non plus d'art de vivre, ni de vivre ensemble, sans respect de la propreté.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Maire, mes chers collègues, je formule un vœu. Je propose que ce printemps parisien soit le printemps de la propreté. Il pourrait être lancé à l'occasion de la journée du grand nettoyage que vous avez annoncée. Il faut insuffler la culture de la propreté. C'est une question d'éducation, de sensibilisation, de détermination et ensuite, de moyens. On a vu comment les mentalités ont été inversées avec le tabagisme. Aujourd'hui, le pollueur, c'est le fumeur, alors qu'avant, l'emmerdeur, c'était le non-fumeur. Le salisseur ne doit plus salir en toute impunité et dans l'indifférence générale. Le salisseur, c'est lui le pollueur. Il enfonce la règle. Il est irrespectueux des autres, de l'espace public. Il est condamnable. Il commet une infraction et encourt une sanction et le jugement désapprobateur de ses voisins.

Le ras-le-bol de la saleté ambiante est tellement grand que cette inversion des mentalités peut se faire vite et les Parisiens s'y engager pour peu qu'ils se sentent soutenus et qu'en effet, des moyens efficaces soient mis en place.

Concernant ces moyens, je ne comprends pas que, parmi les secteurs prioritaires, vous n'ayez pas identifié les 7e et 13e. Dans le 13e, les quais, les dessous du métro aérien, les rues méritent un gros effort supplémentaire. Dans le 7e, où tant de lieux prestigieux et touristiques sont ouverts, comme les pelouses des Invalides, de Breteuil, le Champ-de-Mars, les quais, comment imaginez-vous ne pas apporter une attention toute particulière alors que les touristes peuvent contempler les désastres de ce manque de culture de la propreté ? Ces deux arrondissements sont des exemples de la qualité de vie au quotidien des Parisiens et du rayonnement de Paris, que vous avez évoqués en introduction. Il est dommage que, d'emblée, vous ne mettiez pas en pratique vos annonces.

Par ailleurs, au mois de mai dernier, notre Assemblée a voté, ici, sur ma proposition, à l'unanimité, le principe de l'expérimentation de Brigades de lutte contre les incivilités à cheval. Je suis convaincue que ce mode de circulation de brigadiers serait de la plus grande efficacité pour une politique de la propreté saine, efficace, écologique, tenant de la nature, d'une amplitude de vision, de la rapidité, de la souplesse, du respect et de la beauté. Où en est-on, Madame la Maire, de cette proposition ?

La propreté, en conclusion, mes chers collègues, c'est l'affaire de tous. Pour en convaincre les Parisiens, commençons par montrer l'exemple en menant ensemble des actions transpartisanes à l'occasion du Printemps parisien de la propreté.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Mes chers collègues, depuis 2014, la propreté de Paris est l'une de nos priorités. Nous ne l'avons jamais abandonnée et je salue aujourd'hui les nouvelles mesures qui viennent compléter le Plan de renforcement de la propreté déployé il y a un an. Car, en la matière, pour réussir, nous devons...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, juste un instant, Monsieur. On écoute tout le monde tranquillement et ce n'est pas la peine qu'il y ait un petit brouhaha désagréable.

Merci.

Allez-y, Monsieur le Président.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci.

Car, en la matière, nous devons être déterminés et persévérants si nous voulons agir dans la durée et monter en puissance. Les mesures présentées sont très attendues, car nous savons combien les Parisiens et les usagers de Paris sont exigeants en matière de propreté - nous l'avons tous dit - même si cette exigence, il faut aussi le dire, n'empêche pas une foule d'incivilités auxquelles nous devons aussi nous attaquer. Ces 15 dernières années, Paris a beaucoup évolué, beaucoup changé, les usages également.

De nouveaux quartiers ont été créés. Beaucoup de lieux ont vu leur fréquentation s'intensifier et les modes de vie évoluer, l'espace public étant toujours plus investi par les Parisiens, ce qui a des conséquences en matière de propreté. De même, les avancées affirmées lors de la COP 21 ont imposé aussi des changements de pratiques en matière de déchets et de consommation que nous devons prendre en compte et porter chaque jour dans nos politiques publiques.

C'est pourquoi je salue le Plan annoncé aujourd'hui, présenté grâce au travail mené sous l'égide de l'Exécutif et de Mao PENINO. Il permet d'agir sur de nombreux leviers afin que la mobilisation en faveur de la propreté soit totale, responsable, comprise et partagée par les Parisiens qui doivent être nos partenaires pour rendre Paris plus propre.

Ce Plan prévoit - vous l'avez dit, Madame la Maire - un renforcement des moyens budgétaires pour renouveler et moderniser les engins de collecte et de nettoyage, mais aussi un recrutement de personnels supplémentaires avec 260 postes créés. Il y a donc un effort en investissement comme en fonctionnement. Ce sont 79 éboueurs et 20 conducteurs de benne qui viennent, dès cette année, renforcer les équipes afin d'améliorer en priorité le nettoyage des nouveaux quartiers et étendre l'amplitude horaire du nettoyage.

Nous respectons ainsi un engagement : celui de recruter à la Propreté de Paris, même si les contraintes budgétaires sont très fortes. Car, contrairement à la droite parisienne et à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, nous sommes cohérents. Nous ne dénonçons pas la saleté en demandant 100 emplois supplémentaires rien que pour le 15^e arrondissement, tout en voulant supprimer 700.000 emplois de fonctionnaires dans toute la France, comme le prévoit le programme du candidat à la présidentielle que Mme KOSCIUSKO-MORIZET soutient.

Nous avons compris que ces 700.000 fonctionnaires en moins ne concernaient pas d'abord la propreté dans le 15^e arrondissement, mais on pourrait multiplier les exemples. Il y a à chaque fois des demandes de recrutements supplémentaires dans tel ou tel domaine, tel ou tel arrondissement, dans un programme global national qui consiste à diminuer le nombre de fonctionnaires de manière drastique.

De même, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, il y a exactement deux ans, demandait que l'État fasse 100 milliards d'euros d'économie, mais en réalité essentiellement concentrés sur les collectivités locales. Encore une fois, dans son intervention ce matin, juste avant de nous quitter, elle ne nous a proposé que des mesures de dépenses supplémentaires.

Nous, nous assumons d'investir davantage et de faire preuve d'innovation pour améliorer le service public. Une des innovations majeures contenues dans ce plan consiste en effet à mieux répartir les services tout au long de la journée, de la soirée, afin de répondre aux nouveaux usages de Paris ainsi qu'aux nécessités liées à la fréquentation de certains lieux, notamment touristiques et festifs.

Car oui, nous devons mieux adapter nos services à des réalités qui changent. Cela bouscule des habitudes, certes, cela peut rencontrer des résistances. Mais cette réactivité du service public est nécessaire et constitue un défi majeur. C'est indispensable pour montrer d'ailleurs la pertinence et l'efficacité du service public parisien en matière de propreté. Et donc, je veux saluer l'évolution majeure qui consiste à moduler les horaires de travail des agents et adapter leur action aux besoins du terrain.

C'est une évolution importante qui, j'en suis sûr, est essentielle pour faire face aux besoins spécifiques de certains secteurs, avec la création d'une tranche horaire de 15 heures 48 à 23 heures 30 qui va permettre, sur la base du volontariat, de répondre aux besoins de certains arrondissements, certains quartiers, et ne pas attendre le lendemain pour nettoyer un espace public qui a été sali la veille.

Je sais, comme maire du 10^e arrondissement, avec deux grandes gares, une fréquentation très intense, des quartiers festifs, à quel point cela est nécessaire et va dans le bon sens. Je veux saluer le travail mené par Mao PENINO pour aboutir à ce résultat.

Je suis également très sensible au rôle plus important donné au co-pilotage de la propreté à l'échelle de nos arrondissements, à la proposition de nommer un interlocuteur de quartier, qui sera un relais y compris pour les mairies d'arrondissement et facilitera le travail de coordination entre les différentes directions qui agissent sur l'espace public.

Là aussi je pense que les propos de Mme KOSCIUSKO-MORIZET montrent qu'elle connaît mal la répartition des compétences entre l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement et comment nous pouvons améliorer celles-ci sans démanteler la Ville de Paris ni mettre en péril la fonction publique parisienne, ce qui évidemment pour nous n'est pas notre objectif. Cela n'est pas un objectif politique. Cela serait également totalement inefficace et contre-productif.

Le deuxième volet de ce plan consiste à développer une approche globale de la propreté en mobilisant tous les acteurs de l'espace public, afin de coproduire avec eux une amélioration de la propreté de Paris. Il y aura des "rencontres de la propreté" avant l'été, mais aussi un dialogue avec les responsables des chantiers sur la voie publique. C'est un des mérites de ce plan que de chercher à construire une ville plus propre, car nous ne pouvons pas réparer seuls. Souvent, les compétences sont trop cloisonnées alors que la perception de la propreté par les Parisiens est globale sur l'espace public. Il nous faut donc responsabiliser et coordonner l'ensemble des acteurs.

C'est d'ailleurs le dernier axe du plan qui confère un rôle actif aux Parisiens pour l'amélioration de la propreté en organisant des conférences citoyennes dans les arrondissements, afin de recueillir leur expertise, ainsi que par la saisine du Conseil parisien de la jeunesse appelé à faire des préconisations dans ce domaine. Nous devons mobiliser toutes les générations. Les élèves des écoles parisiennes auront également des mallettes pédagogiques à leur disposition pour se former aux bonnes pratiques en matière de tri et de propreté, les enfants étant un relais très important auprès des familles dans leur ensemble.

Des journées de grands nettoyages seront également organisées en s'appuyant peut-être davantage sur les initiatives locales des habitants, des conseils de quartier, des associations. Je sais comment sur le canal Saint-Martin beaucoup d'initiatives associatives ont été extrêmement utiles depuis deux ans.

Je salue aussi l'amélioration de l'application "Dans ma rue", qui permet de signaler des lieux sales et d'y remédier au plus vite, mais qui doit être perfectionnée dans son fonctionnement pour être un outil utile et très utilisé par les Parisiens. De même le retour du "baromètre de la propreté" doit nous fournir un indicateur utile pour adapter nos actions. Je n'ai pas compris si l'opposition municipale nous reprochait de le mettre en place ou non.

En matière de propreté, nous devons enfin poursuivre la sensibilisation pour faire changer les comportements, mais aussi accentuer la répression comme le permettent les nouvelles brigades de lutte contre les incivilités. Il ne faut pas craindre de multiplier les moyens pour réprimer ces incivilités comme l'augmentation du tarif des amendes pour être réellement dissuasif.

La droite municipale tient des discours ambigus et contradictoires en matière de lutte contre les incivilités et d'amendes qui doivent peser sur les usagers qui se comportent mal et continuent à considérer que leur rue est une poubelle alors qu'elle est un bien commun et que nous devons absolument lutter contre un laisser-aller inscrit depuis longtemps dans nos comportements. Car nous ne réussissons que si nous changeons tous nos comportements.

C'est ensemble, avec les Parisiens, avec plus de moyens mais aussi avec une approche nouvelle que nous ferons une ville plus propre.

Que nous consacrons ce matin un débat aussi important à l'amélioration de la propreté de Paris est un signe de notre volonté et de notre détermination.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour votre soutien lucide et honnête dans ce changement de culture que nous voulons impulser.

La parole est à Mme Danièle SIMONNET, pour trois minutes.

Mme Danièle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

J'entends dans certaines interventions que la propreté serait le sujet numéro 1 de préoccupation des Parisiennes et des Parisiens. Je ne voudrais surtout pas dénigrer l'importance de ce sujet, mais je remarque que Mme KOSCIUSKO-MORIZET, qui considérait que c'était le sujet numéro 1, n'a même pas daigné rester pendant toute la durée du débat. Il me semble qu'elle a déjà quitté notre hémicycle.

J'ai plutôt le sentiment que le sujet de préoccupation numéro 1 des Parisiennes et des Parisiens, et des Franciliennes et des Franciliens qui souhaiteraient vivre à Paris est la problématique du logement, par exemple.

Du point de vue de ma conception de la vertu républicaine, je préférerais que la préoccupation numéro 1 des Parisiennes et des Parisiens soit notamment celle de l'indignation, non pas devant la saleté de nos rues mais devant celles et ceux qui meurent dans la rue.

La semaine dernière, nous avons eu une cérémonie pour ne pas oublier que 501 personnes sans-abri sont décédées à Paris l'an dernier. 501 personnes à Paris sur les 2.000 sur toute la France.

Il faut se préoccuper également des questions de propreté. J'ai essayé d'écouter pour me faire une opinion éclairée en toute objectivité. J'ai écouté les propos de Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Quelle a été la proposition exprimée par les rangs des Républicains ? L'augmentation des effectifs. Hip hip hip hurra ! On est donc d'accord, il faut augmenter les effectifs, il faut plus de moyens pour ce service public pour qu'il fonctionne.

Mais quelle hypocrisie ! Quelle hypocrisie que de demander plus d'effectifs de fonctionnaires de la Ville de Paris de la part de celles et ceux qui soutiennent au contraire la suppression des effectifs au niveau national, de fonctionnaires, qui ne cessent de défendre, budget après budget, que Paris dépenserait trop pour l'intérêt général. Il faudrait un peu de cohérence. On veut plus de moyens humains, alors il faut s'opposer aux politiques d'austérité, parce qu'elles visent à réduire les dépenses publiques en termes de fonctionnaires et de masse salariale. Oui, il faut plus de moyens humains. Les 100 agents supplémentaires sont une bonne nouvelle mais ne seront pas suffisants.

Comprenons à quoi est dû l'absentéisme. L'absentéisme, qu'il s'agisse du secteur de la propreté comme dans n'importe quel secteur de la Ville, est tout le temps étroitement corrélé à une souffrance au travail, à un problème de manque de considération, à un problème de manque de rémunération. C'est bien souvent une difficulté dans le fonctionnement des horaires, mais aussi un problème lié à la place du travail dans sa vie.

Discutez avec les agents de la propreté, vous verrez que très peu habitent dans la capitale. Beaucoup sont obligés d'habiter très loin de Paris et il faut absolument que l'on arrive à prendre en compte cette problématique pour héberger les personnes dans Paris.

Je n'ai, hélas, plus le temps pour dire ce que je souhaitais dire, mais concernant les problèmes de dératisation, n'oubliez pas qu'il y avait eu 14 postes supprimés en un an et demi et qui risqueront de ne pas être compensés par la création simplement de 4 postes dernièrement.

N'oubliez pas que la propreté doit être liée à la question de la collecte des déchets et que tout cela doit être géré dans un service public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous voulez terminer.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, Madame la Maire, je termine.

C'est bien que nous ayons fait abandonner l'usage des sacs plastique sur nos marchés, mais ce n'est pas encore complètement effectif. Oui, il faut inciter à ne plus jeter ses mégots par terre...

Il faudrait en même temps que la publicité s'arrête. Un bon coup de balai dans la publicité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, il faut vraiment conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Maintenant, ce qu'il faudrait en même temps, c'est que la publicité s'arrête. Un bon coup de balai dans la pub !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Mes chers collègues, mon collègue Yves CONTASSOT a souligné la pertinence des propositions de la Ville et les élus du groupe Ecologiste souhaitent tout d'abord exprimer leur reconnaissance face au travail considérable effectué par les agentes et les agents, attentifs gardiens du bien-être et de la qualité de l'environnement de toutes et tous, et qui effectivement, comme le disait Mme SIMONNET, peuvent avoir des conditions de travail difficiles, notamment du fait de l'éloignement entre domicile et travail.

Les élus du groupe Ecologiste souhaitent également attirer l'attention du Conseil sur la situation des quartiers populaires, même si Mme la Maire a déjà rappelé sa détermination à tout faire, toutes et tous ensemble, pour y améliorer la situation. Comme l'a souligné Yves CONTASSOT, quand la propreté est dégradée dans les quartiers populaires, le sentiment de découragement et de colère s'exprime parfois fortement car certains de nos

concitoyennes et concitoyens se sentent accablés par ces atteintes à leur environnement qui s'ajoutent à d'autres difficultés.

Les agents eux-mêmes se sentant moins en sécurité dans certains périmètres, certains quartiers risquent d'être un peu négligés. La solution ne dépend pas uniquement de la Mairie, mais d'interventions plus intensives de la Préfecture, notamment vis-à-vis de l'alcoolisation sur la voie publique et vis-à-vis des commerces qui vendent de l'alcool à des personnes qui le consomment directement dans la rue, ce qui est un véritable fléau pour la propreté. C'est aussi tout ce qui est vente à emporter qui amène de la saleté dans les jardins notamment. Tout cela passerait aussi par une réglementation vraiment sérieuse pour limiter drastiquement au niveau législatif le suremballage.

Dans ce cadre, l'extension de la verbalisation répond à l'attente des habitants car, dans certains quartiers populaires, les gens craquent par exemple face aux dépôts sauvages. Cela nourrit vraiment un sentiment d'injustice et décourage ceux qui se conforment aux règles.

Nous souhaitons aussi insister sur les quartiers situés de part et d'autre du périphérique, avec des dépôts sauvages difficiles à gérer. Cela pose, d'une façon générale, la problématique du Grand Paris, puisque nombre de ces quartiers sont à la limite avec d'autres communes et devraient, selon nous, donner lieu à une mobilisation métropolitaine.

De même, pour les nouveaux quartiers, il faut adopter en amont des stratégies d'aménagement qui inscrivent les politiques de propreté dans l'économie circulaire, tout en prévoyant suffisamment d'effectifs.

D'une façon générale, les quartiers accueillant des camps de fortune devraient mobiliser des moyens humains supplémentaires, ce qui diminuerait les tensions avec les riverains.

Au niveau parisien, il convient d'améliorer encore et encore le découplage entre directions pour améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'action des services, comme l'a souligné Rémi FÉRAUD.

Nous continuons à penser que l'éducation et la sensibilisation des Parisiens et des visiteurs, comme l'a très bien développé Yves CONTASSOT, ainsi que l'écologie, sont des clés de sortie de la situation difficile que vivent certains quartiers en matière de propreté, à travers l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire, mais aussi à travers l'écoute attentive des propositions et des observations des agents et des Parisiens.

Toutes les démarches inaugurées dans ce sens par la stratégie zéro déchet suscitent l'espoir. Le tri à la source et la valorisation des biodéchets jalonnent cette trajectoire avec la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'émergence de filières alternatives pour le traitement des déchets alimentaires qui constituent une alternative à l'incinération et à l'enfouissement. Le compostage de proximité est la première étape de cette valorisation des biodéchets. Ce compostage est complémentaire à la collecte et à la méthanisation, et au compostage industriel de tous les biodéchets qui n'auraient pas trouvé de solution de valorisation de proximité.

Depuis un an, 80 restaurants parisiens participent à une opération inédite de collecte et de recyclage de biodéchets, transformant les restes alimentaires en électricité, en gaz naturel ou en engrais. C'est cela de moins dans nos poubelles et cela permet de produire de l'énergie.

584 tonnes, c'est le volume de déchets alimentaires qui a été récolté par 80 restaurateurs parisiens. Pari réussi qui montre que l'écologie et l'éducation permettent d'entrer dans un système d'économie circulaire vertueux et efficace.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie et vous avez eu raison aussi de parler d'économie sociale et circulaire, mots qui étaient absents jusque-là.

Je donne maintenant la parole à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste et Front de gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, dans votre communication, la participation des citoyens est une notion décrite comme essentielle dans le cadre de l'"objectif Paris propre".

Vous misez sur l'expertise et l'engagement citoyen, sur les outils de sensibilisation de prévention et de connaissance permettant à chacun de s'impliquer. Vous souhaitez ainsi développer une, je cite, "culture civique qui intègre pleinement le respect de la propreté".

Effectivement, nous partageons ce constat avec vous, ainsi que le fait que les gestes d'incivilité sont nombreux. Certes, les citoyens ont leur rôle à jouer dans le maintien de la propreté à Paris. Le geste de jeter à bon escient un déchet, de le recycler, de ne pas commettre d'incivilité est fondateur d'une ville propre.

Les journées de sensibilisation et de mobilisation des citoyens sont en ce sens bénéfiques, de même que l'éducation à la propreté dès le plus jeune âge est essentielle pour intégrer le respect de l'espace public et de l'environnement.

L'engagement des citoyens, pour qu'il soit constructif, doit se faire aux côtés d'une réflexion globale sur le service public de la propreté. Les citoyens doivent comprendre les tenants et les aboutissants de leurs efforts quotidiens ; ceux-ci doivent devenir naturels. Les mauvaises habitudes ont la vie dure, mais il me semble que, dès lors que des efforts sont faits et qu'ils sont visibles, l'effet boule de neige se produit.

On le sait, certains quartiers, dont les quartiers les plus populaires, sont moins bien nettoyés que les autres. Et on a effectivement plus de scrupules à salir les endroits propres que les endroits déjà sales. Mais ce qu'il faut que nous mettions sans cesse en avant, c'est qu'il s'agit de notre propre espace de vie, de notre santé et de notre confort qui sont les objectifs réels de l'ambition "Paris propre".

Ceux qui bénéficient des avantages d'une ville "Paris propre", ce sont les habitants eux-mêmes. En effet, il ne s'agit pas seulement des grands principes écologiques ou d'une morale culpabilisatrice, il s'agit de se considérer comme auteur et acteur de la réappropriation et de l'entretien de son espace public, de son espace de vie.

Voilà le travail que la Ville engage et qui doit se poursuivre. Je pense que pour motiver les citoyens, il est nécessaire de mettre en parallèle les efforts faits par les premiers pollueurs - je le dis sans accusation particulière, c'est un fait -, à savoir l'ensemble des acteurs concernés : par exemple, les annonceurs privés des grandes marques, y compris de luxe, qui utilisent l'affichage sauvage. Cette manière, soi-disant subversive de l'usage de l'espace public, est inacceptable pour les marques dont les budgets sont conséquents.

Pour que les citoyens soient influencés dans les bonnes pratiques, il faut que les produits qu'ils consomment et leur environnement urbain leur donnent également l'exemple de la possibilité de réaliser les objectifs de la propreté.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Hervé BÉGUÉ.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe les Républicains.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, en vous entendant parler ce matin et entendant certains collègues de la gauche, je pensais à Dalida : encore des mots, toujours des mots, les mêmes mots. Mais Dalida nous faisait chanter et elle faisait chanter les Parisiens quand vous nous faites un peu grincer.

Alors que 7 parisiens sur 10 considèrent que la propreté n'est pas assurée par la Ville, alors que les enquêtes conduites auprès des tours opérateurs montrent que la saleté dans les rues de la capitale pénalise comme jamais la destination touristique, vous venez, Madame la Maire, de faire sans rire une estomaquante confession-concession dans la presse - je crois que c'était "Le J.D.D." "Paris, dites-vous, n'est pas encore parfaitement propre". Ça, c'est le moins que l'on puisse dire.

C'est donc en plein déni freudien que vous lancez ce matin un énième plan sur la propreté. Énième car vous nous avez annoncé le grand soir depuis votre élection pas moins de trois fois en 2014, également trois fois en 2015, et l'encre du plan présenté en février 2016 n'était pas encore sèche que vous l'amendiez dès avril 2016.

Alors attardons-nous quelques instants sur les principales mesures de ce plan de la dernière chance pour voir si les Parisiens peuvent espérer enfin en avoir pour leur argent. Si je dis "enfin", c'est parce que depuis plusieurs exercices budgétaires, vous vous servez allègrement de la fiscalité liée à la propreté pour faire les poches des contribuables parisiens. Les recettes fiscales liées au service de la propreté, je le rappelle, sont bien supérieures au coût de la collecte comme l'a pointé du doigt - ce n'est pas moi qui le dis - la Chambre régionale des comptes : 555,5 millions d'euros de recettes contre 271,8 millions de dépenses en 2015.

Prenons d'abord le recrutement de 100 agents supplémentaires. Rien de nouveau sous le soleil, c'était déjà dans votre plan de propreté 2016. Si l'on considère le taux d'absentéisme de la DPE, ce recrutement permettra ou permettrait à peine de remplacer 1 agent sur 7.

Prenons l'adaptation des horaires des services de propreté pour mieux traiter les sites touristiques ou très fréquentés en soirée et pendant la période estivale. Très bonne nouvelle, d'ailleurs l'idée avait été lancée par mon

propre groupe - vous la reprenez, tant mieux - sauf que vous vous y prenez bien mal, avec des primes si peu incitatives que très peu d'agents à ce jour se sont portés candidats. Vous vous y prenez également très tard car il est difficile en moins de trois mois de préparer l'été et de recruter des dizaines d'agents supplémentaires ; il y a des arrondissements, comme le mien, où il en faudrait deux fois plus en soirée.

Les moyens supplémentaires pour mécaniser les tâches, dites-vous. Lorsque mon groupe a demandé 13 millions d'euros, vous avez refusé catégoriquement alors que la Ville fait une vaste plus-value entre le coût et les recettes liées à la collecte, au moins 5 à 6 fois supérieure à ce que nous demandions. Vous nous avez généreusement alloué, aux mairies d'arrondissement, entre 10.000 et 44.000 euros pour acheter du matériel supplémentaire, une goutte d'eau dans l'océan des besoins.

Dans un tel contexte, le tout répressif, le répressif, évidemment doit être mis en œuvre, mais dans ce contexte, cela risque surtout de renflouer les caisses de la Ville sans résultats probants.

Enfin, les maires d'arrondissement, pourtant en prise directe avec la réalité du terrain, sont les grands absents de ce plan. La réforme sur le statut de Paris que votre majorité a fait voter, comme s'il n'y avait rien de mieux à faire pour la capitale que de centraliser les quatre premiers arrondissements, aurait pu utilement accompagner les transferts de compétences, notamment pour déléguer enfin aux maires d'arrondissements les indispensables moyens humains, techniques et financiers pour assurer la propreté de Paris.

Rien dans ce plan sur la refondation de la politique RH, pour lutter contre l'absentéisme : motiver les équipes, consolider l'encadrement, en particulier - car c'est très difficile - l'encadrement intermédiaire, proposer en accord avec les syndicats des alternatives possibles en cas de grève. Aucune transparence sur la réalité des taxes perçues au titre de la propreté. Aucune piste audacieuse pour conforter la codécision avec les mairies.

Nous avons demandé, Madame la Maire, avec mon groupe, et fini par l'obtenir au bout de cinq mois, la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la propreté, que j'aurai l'honneur de présider. Elle devra en responsabilité et dans un esprit non partisan mais réaliste se pencher sur toutes ces insuffisances et faire des propositions concrètes.

Les Parisiens, je dirais tous les amoureux de Paris, veulent une ville propre. C'est la condition indispensable à l'amélioration de leur cadre de vie. C'est aussi et surtout la condition sine qua non du renforcement du rayonnement de la capitale et de son attractivité économique. Paris et les Parisiens le valent bien.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, les Parisiens, les Franciliens, les touristes sont insatisfaits de la propreté à Paris. En l'absence d'outils, l'indice de satisfaction demeure l'indicateur le plus pertinent et à Paris il est relativement faible. Or ce n'est pas le cas partout. A Bordeaux, par exemple, 79 % des habitants interrogés se disaient satisfaits de la propreté en 2016, soit 40 points de plus qu'à Paris.

Ce qui se fait ailleurs, en France et dans le monde, démontre que la propreté de nos villes est un objectif atteignable. Atteignable à condition que l'on s'accorde sur le constat.

En l'espèce, si cette communication marque un tournant, c'est uniquement en raison de votre prise de conscience, enfin, de la nécessité de renforcer les actions en faveur de la propreté. Jusqu'à ce qu'il y a quelques mois - la précédente communication sur le sujet en février 2016 en était la traduction -, vous refusiez de reconnaître l'existence d'une insatisfaction sur cette question. Paris n'était pas "sale mais salie" et la mise en lumière d'une insatisfaction de la population sur la question était forcément suspecte et politicienne.

Après avoir nié ou à tout le moins minimisé la situation, vous semblez reconnaître l'évidence. La sémantique utilisée a changé. Tant mieux, c'est la première étape vers le changement. Mais que de temps perdu et de querelles inutiles. Beaucoup de temps perdu car les solutions sont connues.

Lors du dernier débat sur le sujet, nous en avons formulé un certain nombre - on les retrouve dans cette communication. L'accent sur l'importance de la sensibilisation des Parisiens, des plus jeunes, oui, mais aussi des plus âgés et nous réitérons notre proposition de diffusion d'un guide du nouvel arrivant à Paris sur les bonnes pratiques du tri. Le renforcement de la verbalisation contre les incivilités du quotidien parce qu'il n'y a pas de petites incivilités - jets de mégots, dépôts sauvages - et à l'encontre des chantiers ne respectant pas les règles. Une meilleure coordination avec tous les intervenants sur le domaine public : les entreprises mais également les commerçants, les restaurateurs, pour que chacun prenne sa part au respect du cadre de vie des Parisiens.

Et une plus grande transparence. Nous avons demandé, sur cette question, que la transparence soit faite sur les interventions sur l'espace public afin de donner à chacun la possibilité de vérifier le travail effectué et pour constituer une base pour l'évaluation de la politique, histoire d'éviter d'expliquer que la baisse du nombre de plaintes serait la traduction d'une amélioration significative de la politique menée, comme vous le faites dans cette communication. Vous reprenez cette proposition, tant mieux.

Il y a également dans cette communication d'autres mesures de bon sens : l'augmentation de l'amplitude horaire pour adapter la politique aux rythmes de vie des Parisiens ; une meilleure coordination des différents services intervenants sur le même périmètre avec les mairies d'arrondissement. Encore faut-il que la démarche ne soit pas de pur affichage, comme c'est le cas du soi-disant copilotage avec les arrondissements qui ne fonctionne pas. Il ne fonctionne pas puisque la Mairie centrale garde l'essentiel des compétences en matière d'une politique qui devrait pourtant être menée en bonne intelligence avec le niveau le plus pertinent, c'est-à-dire les mairies d'arrondissement. Ce n'est pas l'allocation d'un budget ne permettant même pas d'acquérir une machine par arrondissement qui pourra changer radicalement la donne.

Le sujet de la propreté est si important qu'il mérite mieux que l'affichage et les effets d'annonce. Il mérite aussi mieux que de jeter l'opprobre sur certains pour justifier les dysfonctionnements d'une politique. Expliquer ces difficultés de la politique de propreté par l'augmentation du nombre de S.D.F. et de migrants est tout simplement indécent.

Un tel sujet exige un volontarisme dans l'action publique. L'annonce de l'arrivée prochaine, aux alentours de l'été 2017, de la version 2 de "l'appli" "Dans ma rue" est finalement assez symptomatique du goût amer que laisse cette communication. Elle était déjà annoncée dans la communication l'an passé pour 2016 et a donc plus d'un an de retard.

Finalement, à l'exception de la reconnaissance d'un réel problème sur la propreté, on peine à voir quelle nouvelle étape est censée être franchie avec cette nouvelle communication. C'est la suite de la précédente sans réelle nouveauté et, plus grave, sans réel effet tangible. Au-delà des annonces, c'était sur leur déploiement effectif que doit être mesurée l'efficacité réelle de cette politique et, en la matière, le scepticisme l'emporte.

Dès lors, se pose la question du réel volontarisme en la matière. Il faut des obligations de résultats et pas seulement des obligations de moyens, car c'est du cadre de vie des Parisiens et de l'attractivité de notre ville dont il est question.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. le Maire du 18^e arrondissement pour le groupe Socialiste et Apparentés, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à mon tour, je veux saluer cette communication sur le sujet de la propreté, sujet sensible sur lequel l'impression, voire la passion, prend trop souvent le pas sur la raison et les effets de manche, parfois, sur la volonté de travailler concrètement. Je veux donc d'abord saluer le travail difficile des agents de la Propreté de la Ville. Je constate, au quotidien, la qualité et la difficulté de ce travail, si peu respecté par ceux qui salissent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Monsieur le Maire.

On ferme la porte, s'il vous plaît ?

Merci. Vous pouvez poursuivre.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'étais justement en train de saluer les agents de la Propreté et je disais que j'avais eu l'occasion de me rendre compte aussi de leur capacité de mobilisation pour faire face aux conséquences, parfois imprévues, de l'occupation de l'espace public, que ce soit dans un cadre festif, comme sur les boulevards lors de l'Euro 2016, ou, beaucoup plus grave, comme dans les quartiers concernés par les campements de rue de l'année dernière.

Ceci dit, je tiens à saluer les mesures que nous allons voter en faveur d'un Paris plus propre, qui complètent le Plan de renforcement de la propreté voté au début de l'année 2016 qui a permis, pour prendre l'exemple du 18^e arrondissement, que les équipes de l'après-midi soient renforcées et que de nouveaux matériels soient acquis pour tenir compte du fort renouvellement de souillure dans certains secteurs particulièrement touchés.

Je me réjouis aussi de la création du dispositif d'horaires saisonniers qui permet, sur la base du volontariat, de mettre en place des équipes non sectorisées qui pourraient intervenir entre 15 heures et 23 heures. C'est une manière très concrète d'adapter moyens et horaires au changement de mode de vie des Parisiens. Cette nouvelle série de mesures visant à renforcer les équipes dans nos quartiers et à verbaliser davantage sont autant d'atouts indispensables pour améliorer la propreté de tous les arrondissements. Les niveaux de verbalisation ont déjà beaucoup progressé ces dernières années, mais il faut faire mieux encore pour que le risque d'être verbalisé en commettant un acte d'incivilité soit suffisamment réel pour que les comportements changent vraiment. J'insiste un peu lourdement sur cette dimension de notre action. Elle est essentielle pour faire en sorte que Paris soit plus propre et donc, qu'il soit d'abord moins sali.

Certes, la diminution du nombre des plaintes laisse à penser que la situation tend à s'améliorer, mais de gros progrès doivent encore être accomplis pour que chacun puisse vivre dans une ville propre. Si nous voulons faire de l'espace public un lieu partagé et agréable pour tous, en accompagner les nouveaux usages et donner notamment aux piétons une plus grande place, il nous faut en effet adapter les moyens, mais aussi l'organisation du travail des équipes de propreté. Pour cela, je partage le constat et les grands axes proposés.

D'abord, continuer le travail de renforcement des moyens et de modernisation des services de la Ville. Il faut effectivement ces moyens, mais il faut aussi mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, qu'il s'agisse des grandes entreprises publiques, des bailleurs, des commerçants et des entreprises privées, bien sûr, mais aussi des opérateurs de chantiers. Je crois qu'en élargissant ainsi le champ et le cadre de ce travail, nous pourrions améliorer largement les choses. Et puis il faut continuer à associer toujours davantage nos concitoyens pour mieux définir les objectifs et les points sensibles, car la propreté doit devenir une culture et une manière d'être.

Le 18^e arrondissement est, bien sûr, loin d'être épargné par les mauvais usages et toujours trop sali, notamment certains de nos quartiers. Je pense, bien sûr, à la Butte Montmartre qui est visitée par tant de touristes et qui est donc particulièrement exposée aux incivilités, mais aussi aux quartiers qui souffrent d'un usage détourné de l'espace public à la porte Montmartre, à Barbès ou à la Chapelle. Bref, partout où l'espace public est densément utilisé, il est beaucoup plus souvent souillé. Je suis donc très favorable à ce que le 18^e arrondissement soit un territoire d'expérimentation pour les agents de la propreté, des espaces verts et de la voirie et de la lutte contre les incivilités.

Ce nouveau dispositif, qui vient créer davantage de coordination entre les services, sera un atout majeur pour relever le défi de la bonne tenue de l'espace public dans tous les quartiers. Il viendra compléter les initiatives que nous menons dans tous les arrondissements, mais, en l'occurrence, dans le 18^e arrondissement depuis 3 ans.

En plus des opérations de nettoyage et de sensibilisation des services, nous organisons 6 fois par an, à la demande des associations, des actions conviviales de nettoyage participatif dans les quartiers qui permettent de travailler positivement avec l'ensemble des habitants sur ce sujet. Nous avons aussi, bien sûr, engagé depuis plusieurs années un travail de fond avec les chefs d'établissement auprès des enfants des écoles et mettons en place des programmes d'incitation au tri sélectif pour les enfants.

Ce sont des actions qui permettent, à long terme, aux enfants de devenir des citoyens responsables. Et puis, on le sait, les enfants sont très souvent prescripteurs, notamment auprès de leurs parents. Tout le travail qui incite les enfants à avoir un meilleur comportement permet aussi aux parents d'être sensibilisés. Rendre Paris plus propre, c'est bien sûr mieux nettoyer aux moments les plus nécessaires, mais c'est aussi faire en sorte que notre ville soit moins salie. Voilà pourquoi chacun doit être engagé. C'est le cas au travers des commissions de propreté des conseils de quartier, qui sont des interlocuteurs importants au quotidien et qui nous permettent de définir la fréquence de balayage, de lavage et de ramassage des encombrants.

Je veux profiter de ce débat pour saluer la mobilisation de ces citoyens pour la propreté parce que faire de Paris une ville plus propre est un objectif qui réunit les Parisiens, mais qui ne sera réussi que si chacun - les élus, bien sûr, les services publics, évidemment, mais aussi tous les Parisiens - se mobilisent.

Ce matin, nous sommes donc amenés à voter des mesures volontaires qui seront un renfort nécessaire et, je l'espère, décisif pour remporter ensemble le défi de la propreté. Je voterai donc avec enthousiasme ces projets de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Éric LEJOINDRE.

Je donne la parole à M. le Maire du 2^e arrondissement, pour le groupe Ecologiste de Paris, Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tenais, tout d'abord, à saluer le travail quotidien des agents de Propreté de Paris, car ce sont eux le bras armé de la nouvelle politique de propreté, politique exigeante que nous initiions. Je tenais à les en remercier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, je demande... Un maire d'arrondissement parle, un conseiller de Paris, membre de notre Assemblée : on peut l'écouter. C'est mieux.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette nouvelle politique correspond à une nouvelle vision de l'espace public : plus piéton, plus participatif, plus festif, plus écologique aussi. Les motivations qui nous poussent à vouloir une ville plus propre ne doivent cependant pas se limiter à notre participation à la compétition des capitales internationales pour toujours plus d'attractivité, compétition où la propreté jouera un rôle essentiel. Il s'agit avant tout d'adapter et de dimensionner les services de la Ville de Paris aux nouvelles exigences des Parisiennes et Parisiens et aux nouveaux usages de la ville, souvent festifs et touristiques, mais aussi lieux de pique-nique des salariés qui déjeunent dehors le midi.

Les mégots de cigarette, les papiers gras, les publicités sauvages, les dépôts sauvages et les déjections canines, même si ces dernières sont en régression, doivent être plus verbalisés, d'abord pour lutter contre cette nuisance que subissent Parisiennes et Parisiens et qui les pénalisent avant d'être un facteur limitant de notre attractivité. Du reste, bâtir une ville toujours plus attractive est, certes, valorisant et peut être économiquement rentable, mais cela ne doit pas occulter les nombreux conflits d'usage que cela génère dans l'espace public, comme l'étalement des terrasses, le bruit des bars nocturnes ou des quartiers entiers livrés à la location meublée saisonnière, type "Airbnb".

Mais avec un renforcement des moyens dévolus à la propreté, vous avez, Madame la Maire, bien pris la mesure de la dimension du problème. A ce titre, je me réjouis que votre Plan de renforcement de la propreté soit enrichi pour la période estivale, de mi-juin à mi-septembre, d'équipes mobilisées dans les arrondissements touristiques et populaires, comme le bord de Seine ou le canal Saint-Martin, les Buttes Chaumont, par exemple aussi. Ces équipes vont pouvoir assurer le balayage des rues jusqu'à 23 heures 30 dans 11 arrondissements, dont le 2e. Les rues choisies devront encore toutefois, je crois, faire l'objet de précisions en lien avec les maires d'arrondissement, tant il est important de travailler précisément. Paris étant une ville touristique toute l'année, l'opération, si elle est un succès, mériterait d'être prolongée au-delà de la période estivale.

Autre innovation dont on peut aussi se féliciter : la création d'un responsable de quartier qui aura pour mission de décloisonner les interventions liées à la propreté des différents services de la Ville - DPE, DVD, DEVE - en lien avec la Brigade de lutte contre les incivilités de la DPSP. Là encore, avec les maires d'arrondissement, la coordination des différents services concernés avec le responsable de quartier devra être précisée afin de permettre avant l'été une forte mobilisation des acteurs publics, mais aussi privés présents sur l'espace public, avec pour défi d'améliorer concrètement l'aspect de nos rues.

Les services de Propreté doivent aussi être exemplaires en matière de lutte contre la pollution atmosphérique et sonore. Je me réjouis que, grâce à l'investissement de la Ville de Paris et à la démocratie participative, le projet de matériel silencieux et non polluant ait été retenu par les Parisiennes et Parisiens au budget participatif.

Enfin chaque maire peut se féliciter de la nouvelle enveloppe dont il dispose désormais pour l'achat d'un matériel de propreté, adapté à la configuration des rues de son arrondissement. C'est un progrès, même si les sommes restent souvent insuffisantes et doivent être mutualisées entre différents arrondissements ou cumulées sur plusieurs années. On progresserait encore largement avec l'attribution d'un budget de fonctionnement, même modique, permettant l'achat de prestations de balayage ou d'entretien complémentaire via les régies de quartier. Cela donnerait de réels moyens et de réelles responsabilités aux maires d'arrondissement pour répondre aux problématiques locales auxquelles ils sont souvent confrontés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaiterais, pour ma part, revenir sur la participation des agents de la Propreté à ce plan que vous nous présentez aujourd'hui.

Comme mes collègues l'ont rappelé, la propreté des rues et des quartiers est étroitement liée aux comportements de tous. Il est toujours facile de pointer du doigt les défauts supposés de l'action des services

municipaux, mais les premiers responsables de l'état de propreté restent les usagers, les citoyens, les personnes comme vous et moi.

La propreté de l'espace public est aussi une notion subjective. Si l'on demande à dix habitants de donner leur avis sur l'état d'une même rue, on peut s'attendre à ce qu'ils ne soient pas d'accord. Certains la trouveront très sale, d'autres non, et d'autres encore auront vu passer les balayeurs de la Ville plus tôt dans la journée, et cela aura influencé leur réponse.

C'est partant de ce constat de subjectivité qu'il est aujourd'hui proposé de créer un nouveau cycle de travail pour le personnel ouvrier du Service technique de la propreté. C'est le sens du projet de délibération DPE 21 que vous soumettez à notre approbation.

Ce projet de délibération propose d'abord de créer un nouveau cycle de travail pour les balayeurs et les éboueurs qui, jusqu'à présent, interviennent en matinée dès 6 heures du matin. Ces agents travailleront dorénavant l'après-midi et, en été, dans les quartiers très fréquentés par les touristes et les Parisiens, ils embaucheront plus tard pour terminer leur journée à 23 heures 30.

Le but affiché de ces nouveaux cycles est de faire voir aux Parisiens que les agents de propreté travaillent et nettoient l'espace public. Le pari est d'influencer donc les habitants et leur perception de l'état de propreté. Mais selon nous, ce dispositif ne prend pas assez en compte les agents eux-mêmes et leurs contraintes de travail car, comment travailler sereinement, un soir de juin sur les bords du canal de l'Ourcq. Nous pensons qu'en intervenant aux heures de pointe d'utilisation de l'espace public, le travail des agents sera plus difficile. On peut craindre que les agents entrent en conflit avec certaines personnes.

Au final, pour assurer les Parisiens et leur permettre de voir les agents travailler, le choix est fait d'exposer les agents à de nouveaux risques professionnels supplémentaires. Nous ne sommes pas d'accord avec cette orientation. C'est la première raison pour laquelle nous ne voterons pas ce projet de délibération. Nous sommes convaincus, au contraire, qu'il faudrait créer beaucoup plus de postes, comme nous l'avions déjà porté au moment du budget, car les postes supplémentaires prévus correspondent à de nouvelles missions et ne viennent pas en renforcement des tâches existantes.

Par ailleurs, ce même projet de délibération propose de créer un deuxième cycle de travail avec des horaires fixés en journée de 8 heures 50 à 17 heures, et seulement les jours de semaine. Cette mesure est présentée comme une mesure sociale pour les agents qui ne voudraient plus travailler en horaires décalés. L'intention est louable, mais les répercussions seront importantes pour ces agents. Chaque mois, ils toucheront environ 100 euros de moins, ce qui est énorme pour des agents de catégorie C payés au S.M.I.C. ou juste au-dessus.

Dans le même esprit, ces agents perdront des jours de récupération de temps de travail et, au final, ce cycle de travail réussit l'exploit de proposer aux agents de travailler plus pour gagner moins.

Je souhaiterais poursuivre sur le Plan Propreté en revenant sur le volet dératissage. Les agents de la Ville, qui sont chargés des dératissages, et qui dépendent de la DASES se sont mis en grève, il y a quelques jours, pour dénoncer les contradictions entre le discours et ce qu'ils vivent au quotidien.

La communication de la Ville met en avant l'augmentation des moyens pour la dératissage. Mais la réalité est tout autre pour les agents qui dénoncent le manque de personnel et revendiquent des hausses de rémunération. Ces agents sont exposés à des risques sanitaires et remplissent des missions qui peuvent être très pénibles. Ils sont notamment intervenus après les attentats sur les scènes de crime. La Ville doit reconnaître la pénibilité de leur travail.

Je terminerai enfin en revenant sur la situation des agents de la Propreté qui travaillent dans le privé mais qui interviennent pour le compte de la Ville, dans le cadre de D.S.P. ou de marchés publics. Dans les arrondissements où la collecte des ordures a été confiée au privé, c'est l'argument du moindre coût qui revient à chaque fois pour justifier la privatisation.

Mais il faut regarder les choses en face : quand le privé fait moins cher, c'est toujours sur le dos des salariés que les entreprises font des économies. Dans ces entreprises, les salariés sont moins bien payés et travaillent dans des conditions dégradées. Tous ceux que j'ai pu rencontrer, je pense notamment aux agents de la C.I.T.E.C. qui s'étaient mis en grève il y a quelques années, regardent avec envie la situation de leurs collègues fonctionnaires car, pour eux, il est plus difficile de revendiquer, de s'organiser pour gagner de nouveaux droits. C'est pourquoi les élus Communiste - Front de Gauche continuent de défendre la remunicipalisation de l'ensemble du secteur de la Propreté à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, pour le groupe les Républicains.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En vous écoutant attentivement ce matin, je dois dire que les bras m'en tombent. Vous en appelez aux autres, aux Parisiennes et aux Parisiens, aux maires d'arrondissement que nous sommes, à l'Etat, aux conseils de quartier, mais comment en est-on arrivé là ? Cette situation est le résultat de quinze années pendant lesquelles l'espace public a été délaissé, en particulier le Service de la Propreté sabré de toute part, son budget, ses recrutements, le manque de considération envers son personnel, aucune valorisation de leur traitement, peu de recrutements. Et ce type de communication est bien le révélateur du dysfonctionnement institutionnel de la collectivité parisienne, de l'Hôtel de Ville si éloigné du contact des habitants. Vous n'imaginez pas les dégâts que peuvent faire des annonces qui ne se concrétisent par aucune mesure efficace.

Il y a un problème de propreté à Paris qui exaspère les habitants et qui laisse pantois nos nombreux visiteurs et touristes. Cette problématique doit être abordée de manière plus globale. En réalité, le problème n'est pas seulement la propreté, mais bien l'état de notre espace public. La malpropreté, c'est d'abord un ressenti qui peut s'exprimer à travers des débris dans la rue, mais aussi pour un feu tricolore laissé provisoire pour plusieurs mois, pour un square mal nettoyé ou par des pieds d'arbres délaissés. Et pourtant, dans chacune de ces situations, c'est une Direction différente de la Ville qui intervient.

Il faut mettre fin à cette logique de territoire entre Directions de la Ville et envisager la problématique de manière globale, en réunissant les Directions qui exploitent l'espace public, la DEVE, la DPE, la DVD et pourquoi pas une partie de la DU pour créer une Direction de l'espace public dédiée. Car, lorsqu'on se saisit d'un sujet propreté, on se rend compte que la réponse dépasse la simple et réelle carence de nettoyage. La réponse intervient souvent sur une chaussée mal entretenue ou dans un dépassement de terrasse. Avoir une Direction de l'espace public permettrait de donner aux arrondissements une véritable force technique pour régler les anomalies et, par exemple, de mettre fin aux absurdités comme l'interdiction donnée aux agents de la Propreté d'aller dans les squares.

Madame la Maire, j'ai été élue maire du 9e arrondissement il y a bientôt trois ans, et je suis stupéfaite d'avoir à me battre chaque jour contre l'impuissance du service public et, ce malgré la bonne volonté de nos agents, cette impuissance du service public qui est due finalement à l'insuffisance de la décision politique pour répondre à ces défis.

Cette situation s'est aggravée avec la mise en place de la DPSP, officiellement créée en septembre 2016. Savez-vous, Madame la Maire, que la brigade 8, 9, 10 ne sera pas effectivement créée avant la fin de l'année 2017, soit avec plus d'un an de retard. Je crois que nous sommes tous d'accord sur le diagnostic, que le leitmotiv est le même depuis le début de la mandature.

Paris est un peu plus propre le matin, mais sale l'après-midi, il n'y a pas assez de prestations de lavage et pas assez de verbalisations. Malgré ce diagnostic partagé, les réponses sont toujours à la marge, incomplètes, voire décalées. J'ai cité les agents verbalisateurs dont vous avez désorganisé le service. Je peux aussi vous donner un exemple du travail en horaires décalés que vous mettez en place du 15 juin au 15 septembre, non pas avec des agents supplémentaires mais avec des agents volontaires de l'arrondissement. Et dans tous les cas, la propreté du 15 septembre au 15 juin attendra.

Alors, non, le compte n'y est pas. Les ateliers d'après-midi demandés ne voient pas le jour, tout comme pour les prestations de lavage supplémentaires. Quant à l'enveloppe que vous avez déléguée aux arrondissements pour réaliser des investissements dans du matériel de propreté, elle est totalement dérisoire, 10.000 euros à l'échelle d'un arrondissement comme le mien le 9e, de plus de 60.000 habitants, trois fois plus de visiteurs, de salariés et de touristes la journée, c'est notoirement insuffisant.

Je vous invite également, Madame la Maire, à aller consulter le catalogue et à constater, comme moi, sa pauvreté et son décalage avec nos besoins réels.

Alors, cette communication est, à mes yeux, en complet décalage avec l'exigence d'un service public efficace. Je le regrette profondément, mais j'attends beaucoup du travail qui sera réalisé pendant la M.I.E. Propreté que mon groupe a initiée et qui sera présidée par ma collègue Florence BERTHOUT, qui permettra, je l'espère, de dresser un constat objectif et des recommandations concrètes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame le Maire, quelle ville, Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai choisi que ce soit "la". Respectez mon choix.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je dis "Quelle ville, Paris. Quelle ville magnifique." Ce matin, je venais à pieds et je me disais "quelle chance nous avons." Nous sommes des privilégiés d'avoir une ville aussi belle.

Madame la Maire, je ne voyage pas autant que vous dans les capitales du monde, mais compte tenu de mon travail sénatorial, il m'arrive de le faire. Chaque fois que je reviens à Paris, je suis triste de voir cette saleté. C'est l'une des villes les plus sales que je fréquente. Je le regrette profondément, Madame la Maire. Vous êtes les gestionnaires de cette ville depuis 16 ans, manifestement, le problème de la saleté, vous ne l'avez toujours pas réglé.

La seule chose que l'on vous propose, c'est un vœu. On ne peut pas faire les choses sans le personnel. Le personnel, nous sommes dépendants d'eux. Manifestement, l'absentéisme du personnel prouve qu'ils ne sont pas très heureux dans ce service.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu dont je lirai juste la conclusion : "Qu'en parallèle au déploiement de nouveaux effectifs, la Ville de Paris mette en œuvre des mesures ambitieuses afin d'améliorer les conditions de travail des agents chargés de la propreté, en accélérant le déploiement de nouveaux matériels, en envisageant l'attribution de bonifications aux agents ayant à traiter des situations exceptionnelles.

Dans le cadre de ces mesures et dans un souci constant d'amélioration de l'efficacité des services de propreté de la Ville, que celle-ci expérimente dans deux arrondissements au moins, peut-être plus, la déconcentration de la gestion de la propreté au maire d'arrondissement. Déconcentration forte, pas comme actuellement. Et que les résultats de cette expérimentation soient présentés au prochain Conseil de Paris".

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - La propreté de Paris est un sujet récurrent qu'il nous faut toujours aborder avec sérénité. Il serait regrettable d'instrumentaliser ce sujet à des fins électoralistes. Certes, je suis habitué dans mon 16e arrondissement à voir fleurir des tracts sur cette thématique à la veille des élections, avec nostalgie des années 1980 et promesse d'un futur "nickel" si l'élu de droite est réélu.

Mais je ne peux croire à un manque d'objectivité et pourtant, dans son intervention par exemple de mars 2012, il y a 5 ans, dans le même contexte, Mme KUSTER affirmait "En ce moment, on peut être en campagne présidentielle, en campagne législative, les gens ne parlent que d'une chose : la saleté de Paris". Elle renchérisait : "Arrêtez de parler de co-pilotage avec les maires d'arrondissement, il n'existe pas".

Aujourd'hui, Mme KOSCIUSKO-MORIZET ajoute à la caricature avec un champ lexical proche de l'insulte et beaucoup de légèreté vis-à-vis de ce qu'elle ose appeler la vérité. Elle réclame encore et toujours décentralisation et effectifs supplémentaires.

Dans le 16e, c'est le même refrain. Le 16e en particulier serait sanctionné par une mairie centrale sectaire qui voudrait punir le bourgeois. Quand les résultats ne sont pas bons, c'est de la faute de la mairie centrale. Quand ils sont positifs, c'est grâce à la concertation avec les arrondissements.

Au-delà de ces postures caricaturales et infirmées d'ailleurs par les quelques indicateurs, même si des marges de progression existent, nous l'avons tous reconnu, deux débats sont à l'origine de l'efficacité ou l'inefficacité de nos services. Un débat centralisation/décentralisation, et un débat service en régie ou délégation au privé.

Les maires de droite seraient aujourd'hui pour plus de décentralisation et plus de privé. Ce serait oublier que la centralisation s'est faite lorsque Paris est devenue une collectivité locale à part entière en 1977, sous l'impulsion du maire de l'époque, un certain Jacques CHIRAC. C'est lui qui a souhaité rassembler les services de la propreté et de la gestion des déchets pour plus d'efficacité, notamment en matière de coordination, d'équité, de répartition des services et d'achat.

Vous décentralisez, qui décide le niveau des effectifs dans chaque arrondissement ? Et quand on vous écoute, les élus, c'est toujours dans votre propre arrondissement que le problème est le plus grave.

En revanche, c'est bien Bertrand DELANOË qui a décidé en 2009, de modifier le périmètre confié au privé ou géré en régie et d'élargir les compétences accordées aux maires d'arrondissement en mettant en œuvre le co-

pilotage des actions de nettoyage au plus proche des quartiers et vous avez, Madame HIDALGO, poursuivi cette politique de rapprochement de l'organisation du terrain avec notamment un budget délégué.

Lorsqu'on se plonge dans l'histoire de la propreté à Paris, on constate un éternel recommencement. Des bases d'un service de la propreté ont été jetées au XVIII^e siècle, alors qu'auparavant l'usage voulait que tous les déchets soient déversés dans les rues où il revenait aux habitants de s'en charger.

Vous voyez, les mauvaises habitudes viennent de très loin. La grande majorité des achats était alors putrescible et le parfum parisien très élevé. Certains habitants se chargeaient de les éloigner de la ville et de les revendre sous forme d'engrais. Avec le Plan Biodiversité et le recyclage des déchets, nous renouons avec cette économie circulaire d'antan.

Dans les années 1870, 1880, c'est le Préfet Eugène Poubelle qui a mis en place les containers spécialisés. Les premiers camions à moteur électrique sont arrivés en 1914, nous y revenons aussi de plus en plus.

Depuis, les services de propreté ne cessent de se moderniser grâce à la multiplication des véhicules, l'adaptation aux besoins spécifiques des quartiers et l'amélioration des conditions de travail reconnues par tous, y compris par les agents.

Pour revenir au débat d'aujourd'hui, loin des postures idéologiques, la communication du jour montre que nous avons fait le choix du pragmatisme et de la confiance dans nos équipes. Les régies sont maintenues là où elles existent et nous avons engagé de nouvelles actions de modernisation qui ont été citées ce matin. D'ailleurs, nous ne devons pas exclure de modifier la répartition public/privé dans certains secteurs, s'il apparaissait que malgré l'ensemble des efforts dans quelques temps certains ateliers restaient déficients.

Je souhaiterais profiter de cette intervention pour souligner le poids du regard des autres sur les agents de la Propreté. Le recueil de paroles d'agents qui a été réalisé par la DPE et que nous a remis Mao PENINOÛ en Commission compile leurs impressions, qui montrent à la fois la conscience qu'ils ont de la qualité due aux Parisiens, et la difficulté d'un métier qui n'est pas toujours considéré à la hauteur de l'importance de cette mission.

L'un d'eux écrit par exemple : "Nous avons souvent l'impression d'être transparents, invisibles. Les gens font semblant de ne pas nous voir, sauf s'ils veulent se plaindre ou nous faire une remarque désagréable sur notre statut ou notre façon de faire notre métier. Il nous arrive de temps en temps une bonne surprise, un bonjour, un bon courage qui font plaisir. C'est seulement pendant les grèves qu'ils s'aperçoivent que nous leur manquons".

Un autre dit : "Les gens respectent plus le facteur alors qu'il leur apporte des factures".

Un troisième : "Les gens peuvent être très désagréables. Ils ne respectent pas notre travail. Il faudrait les verbaliser davantage. Cela les aiderait à comprendre que nous sommes tous responsables de la propreté d'une rue ou d'une place".

C'est chose prévue avec le renforcement des effectifs chargés du contrôle et de la verbalisation.

Il est vrai que le travail quotidien des agents à la propreté et les actions de sensibilisation menées par la Ville pour éveiller les consciences à l'effort collectif pour constituer une ville propre s'apparente au mythe de Sisyphe. Puni par les dieux grecs, cet homme devait pousser sans fin un rocher en haut d'une montagne jusqu'à ce que le rocher dévale la pente et qu'il doive recommencer son effort.

Grâce aux mesures que vous venez d'annoncer, Madame la Maire, sous l'impulsion de votre adjoint Mao PENINOÛ, nous réunissons les deux facteurs nécessaires à la propreté d'une ville aussi dense que Paris : la responsabilité individuelle du bon geste et l'amélioration constante des techniques mises au service de la Propreté.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour le groupe les Républicains.

Mme Julie BOILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, aucun projet ne peut prendre racine dans un environnement quotidien dégradé.

C'est pourquoi au même titre que la sécurité, la propreté de notre ville constitue une priorité absolue. Elle est un droit fondamental auquel tous les Parisiens doivent avoir accès, quel que soit le quartier où ils vivent. Ceci n'est pas de moi, Madame la Maire, mais de vous.

La propreté serait donc une priorité absolue. Elle le serait même depuis l'annonce de votre candidature à la Mairie de Paris. Et pourtant, 57 % des Parisiens jugent votre bilan négativement depuis votre prise de fonction.

Le ressenti de nos concitoyens est-il justifié, puisque vous répétez à l'envi qu'il s'agit de votre priorité absolue ? Dans votre cas, avant d'agir il a fallu réfléchir longtemps, car priorité ne rime pas avec urgence.

Fraîchement élue en avril 2014, vous annonciez la présentation prochaine d'actions pour améliorer la propreté de Paris.

En juillet 2014, votre adjoint Mao PENINOÛ, au blog "Vivre le Marais !", promettait un plan de bataille pour début 2015.

En octobre 2014, dans "le Figaro", vous déclariez qu'au début de l'année 2015 vous présenteriez aux Parisiens un dispositif opérationnel.

En septembre 2015, Mao PENINOÛ, dans "le Point", annonçait la présentation d'un plan de renforcement en novembre.

En septembre toujours, vous annonciez dans "le Parisien", travailler à un plan qui serait mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2015.

En octobre, votre entourage, acculé, livrait au "Monde" que vous envisagiez un plan général d'amélioration de la propreté.

Finalement, en février 2016, vous nous présentiez un plan. Ouf ! Enfin ! Une révolution dirait Mao PENINOÛ.

Mais déception, pas de changement en vue pour le cadre de vie des Parisiens, qu'ils soient marcheurs ou pas, les trottoirs restent sales. Pire, les mesures votées ne sont pas à ce jour toutes mises en œuvre et sont reprises comme si de rien n'était dans la présente communication.

Madame la Maire, vous avez tenté de rejouer aux Parisiens la fameuse scène de Fantasia. Vous psalmodiez la mise en œuvre d'un grand plan propreté, et comme par magie, des balais, seaux d'eau, camions poubelles et autres équipements prendraient vie et nettoieraient nos rues.

Je suis désolée de brimer votre âme d'enfant, Madame la Maire, mais des annonces, aussi nombreuses soient-elles, ne feront pas des actes. Les Parisiens vous le rappellent tous les jours, les inconnus comme les illustres de l'Est, comme de l'Ouest, et même parmi vos amis.

Alors, Madame la Maire, investissez dans votre ville, investissez franchement, donnez des moyens, du personnel, et confiez la gestion de la propreté aux mairies d'arrondissement. Vous verrez, vos incantations deviendront réalité dans tous les quartiers de Paris. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Eric HÉLARD, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, un an après la communication sur l'annonce d'un plan de renforcement de la propreté et d'une stratégie dite "zéro déchet à Paris", nous voici effectivement à nouveau en train de débattre d'un plan de lutte contre la malpropreté, placée désormais au rang de priorité absolue. Évidemment, il est tentant de considérer, même s'il ne faut pas céder à la facilité, qu'il s'agit là d'un aveu d'échec, de l'impuissance de la Ville à gérer une problématique de première importance, qui laisse une image négative de notre capitale aux yeux des touristes, des Français en général et des Parisiens en particulier, qui en souffrent au quotidien.

La vérité oblige à dire, même si la réalité est déplaisante, que vous serez contrainte de revenir l'année prochaine à pareille époque vers ce même Conseil de Paris nous parler d'un plan double ou triple zéro déchet, car nous aurons beau discuter aujourd'hui du bien-fondé de certaines mesures annoncées, et il y en a, rien ne sera véritablement réglé tant que vous n'aurez pas décidé de remettre en cause le principe de la centralisation de la politique de propreté par la Mairie de Paris. C'est le problème de fond. Une remise à plat complète de l'organisation du service dû aux Parisiens s'impose, car la situation n'est pas gérable en l'état.

La gestion de la propreté ne peut plus être conduite - et d'ailleurs mal conduite, l'état des rues en témoigne - de façon pyramidale. Chaque maire d'arrondissement devrait pouvoir disposer de la compétence du service car le pseudo co-pilotage, huit ans après sa mise en œuvre, est un échec.

Pourquoi ne pas avoir profité de la réforme du statut de Paris pour transférer au plus près du terrain la gestion de la propreté dans le cadre d'une véritable démarche de déconcentration ? Cela restera pour le groupe UDI-MODEM un grand mystère, une source de perplexité, car tout le monde aurait eu à y gagner, les Parisiens tout d'abord, mais aussi la Mairie de Paris, qui aurait été gratifiée d'une forte volonté de traiter le problème.

Mais plutôt que de s'attaquer à la source du mal, on a préféré se retourner vers la population en la culpabilisant. Paris souffre de malpropreté, parce que les Parisiens et ceux qui fréquentent la capitale sont de mauvais citoyens qu'il convient de punir. Alors, il ne s'agit pas de méconnaître les innombrables incivilités et la nécessité de les sanctionner, mais il faut reconnaître que la malpropreté génère un engrenage vicieux.

Quand on habitue une société à vivre dans un environnement dégradé, les réflexes se perdent et le laisser-aller gagne du terrain. On n'hésite plus à laisser tomber un papier, on jette son mégot par terre, on permet à son chien de se répandre sur le trottoir, etc. Voilà hélas le constat du genre humain.

Alors, oui, bien sûr, il faut accueillir une fois de plus avec une certaine bienveillance des mesures annoncées telles la modernisation des outils, la création de postes supplémentaires, la multiplication des cendriers, une meilleure tenue des chantiers, la lutte contre les dépôts sauvages ou la prolifération des rats, etc. Mais je le répète avec la sincère volonté, pour le bien des Parisiens, d'être un jour démenti par les faits : cela ne suffira pas.

Il aurait fallu attaquer le mal à la racine, plutôt que de se contenter d'un énième pansement sur un grand corps malade.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Monsieur Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, dès 2014, vous aviez fait en effet de la propreté l'une des priorités de l'équipe municipale, qui s'est, contrairement à ce que j'ai entendu ce matin, très rapidement concrétisée par la mise en œuvre d'un plan de renforcement de la propreté, mais également par la mise en place de services territorialisés, des nouvelles brigades de lutte contre les incivilités, dont la présence sur le terrain est un gage d'efficacité qui s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements municipaux que nous avons pris.

Monsieur POZZO di BORGIO, Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Madame GATEL, oui, vous ne le savez peut-être pas, mais les maires d'arrondissement ont beaucoup plus de pouvoirs en matière de propreté, et ils les assument. Simplement, le constat que vous avez fait dans vos interventions, c'est que dans les mairies de droite, soit ils ne les assument pas, soit ils préfèrent remettre la responsabilité de la saleté sur la Maire de Paris, ce qui est beaucoup plus facile.

Ces dispositifs suscitent de réelles attentes de la part des habitants de Paris, et du centre de Paris en particulier. A cet égard, je me réjouis du dispositif préventif déployé pour la propreté et la sécurité dans le Marais, avec d'une part le renforcement des effectifs, d'autre part l'élargissement des horaires d'intervention de 7 heures du matin à 23 heures pour le service en journée, et de 22 heures à 7 heures du matin pour les brigades de nuit, et la mise en place de brigades spéciales, d'équipes spéciales le dimanche et les jours fériés, pour entretenir les voies du Marais dans le cadre notamment de l'opération "Paris respire". En effet, durant ces périodes, nos quartiers voient affluer de très nombreux visiteurs, touristes, ce dont d'ailleurs nous nous réjouissons pour l'image de Paris.

Par ailleurs, je tiens à saluer plus particulièrement les mesures mises en place pendant les périodes estivales, les manifestations de grande ampleur qui se déroulent à Paris dans le Marais, comme le carnaval tropical, la marche des fiertés ou la fête de la musique. Egalement, une attention particulière est donnée à la place de la République, qui pose beaucoup d'autres problèmes, mais c'est un autre sujet. Voilà pour ces lieux, et des interventions spécifiques sont en effet nécessaires et elles existent.

Les divisions de la propreté démontrent qu'elles ont su considérablement moderniser leur travail grâce à l'implication très forte et positive des agents pour adapter les tournées de propreté à la multiplicité des usages de l'espace public. Je souhaite d'ailleurs, comme beaucoup l'ont fait ce matin, saluer leur professionnalisme et leur efficacité.

En décembre dernier, j'ai fait voter un vœu, qui a été d'ailleurs voté à l'unanimité par mon Conseil d'arrondissement, relatif au renforcement des sanctions contre l'affichage sauvage, qui a également été voté au Conseil de Paris. Je souhaite que la Mairie de Paris et la Préfecture de police puissent mener des actions conjointes

afin de faire cesser, d'éradiquer ces pratiques par l'application systématique de sanctions dissuasives et leur permettre notamment de déchirer toutes ces affiches qui pullulent à partir du vendredi.

Je souhaite qu'une action particulière soit menée aussi en direction des bars et restaurants, notamment pour les obliger à nettoyer leurs terrasses en fin de service, et non pas simplement en balayant les mégots et les saletés dans les pieds d'arbres et dans les caniveaux, mais en ramassant, ce qu'ils ont l'obligation de faire normalement.

Voilà ce que je souhaite dire. Toutes ces mesures, et notamment ces nouvelles mesures qui sont prises ce matin vont dans le bon sens, et je conseille, comme je l'ai dit dans mon intervention, à mes collègues des arrondissements qui se plaignent de prendre leurs responsabilités car, contrairement à ce que vous dites, nous avons aujourd'hui des responsabilités, à nous de les assumer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci, cher Pierre AIDENBAUM, pour ces propos.

Nous terminons le débat avec l'intervention de M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a 40 ans, Jacques CHIRAC devenait Maire de Paris, et il avait fait de la propreté une action forte. Les rues étaient sales et pourtant, il les avait rendues plus propres en utilisant les moyens techniques de l'époque. J'en profite pour lui transmettre notre respect et notre considération. Il avait d'ailleurs le respect, Jacques CHIRAC, des agents de la Ville, dont je salue l'engagement et le travail, souvent dans des conditions difficiles.

Paris est belle, mais Paris est sale. Faire de Paris une ville propre demande, Madame la Maire, une ambition, des moyens et une responsabilité. Chacun de nous peut témoigner ici des difficultés qu'il rencontre dans son arrondissement : dépôts sauvages, des rues et trottoirs jonchés de débris, des poubelles qui débordent et la présence des rats qui prolifèrent. Il faut avoir la lucidité de cet état des lieux si on veut faire des propositions concrètes et efficaces pour notre propreté.

Face à ce fléau, et malgré votre plan adopté il y a tout juste un an, vous ne répondez pas aujourd'hui aux enjeux d'une ville durablement propre. Il faut pourtant proposer un cadre de vie agréable aux Parisiennes et aux Parisiens. Ils sont aujourd'hui excédés, dans la diversité des arrondissements et des quartiers, excédés par la saleté des rues, par la dégradation de leur cadre de vie. D'ailleurs, un sondage récent montre que plus de 60 % des Parisiens jugent votre bilan en la matière négatif.

L'enjeu est aussi l'attractivité touristique de Paris, son image en Europe et dans le monde. Après une année 2016 difficile, il est temps d'agir. Que penser par exemple de l'opération "nettoyage des jardins du Trocadéro" organisée par des tours opérateurs japonais ? Cela interroge sur la fiabilité de votre mission.

Madame la Maire, vous êtes chargée de la police municipale en matière de salubrité sur la voie publique. Ce ne sont pas les Parisiens, mais vous en première ligne qui devez répondre de l'obligation de résultats selon laquelle les rues doivent être tenues propres. C'est cela qu'explique le règlement sanitaire départemental. Alors, de manière constructive, Madame la Maire, je vous fais trois propositions. Face à la responsabilité qui nous incombe, vous essayez de colmater un édifice aujourd'hui fragilisé et vous saupoudrez 500.000 euros entre les 20 arrondissements en annonçant un renforcement timide d'un système qui n'a pas fait ses preuves.

Alors, je vous propose d'abord des moyens, des moyens avec un ancrage territorial fort, en confiant la responsabilité aux maires d'arrondissement, des moyens humains, financiers et matériels permettant d'assurer de manière autonome la politique de la propreté, car plus on est proche du terrain, plus on a une politique efficace. Mon groupe, les Républicains, mais aussi celui de l'UDI et du Modem, font la même demande depuis longtemps. Le co-pilotage ne fonctionne pas aujourd'hui. Les réorganisations successives des services n'ont pas permis d'endiguer l'absentéisme. Il faut oser le changement de paradigme. Faites confiance aux élus de terrain et aux équipes de la propreté dans les quartiers.

Deuxième proposition : les sanctions, la lutte contre les incivilités, la restauration de l'autorité de la police de la salubrité par des verbalisations systématiques.

Tolérance zéro pour les pollueurs. L'enjeu n'est pas tant d'augmenter le nombre des agents, mais de débureaucratiser et de remettre des agents sur le terrain, de leur donner les moyens réels d'agir et de veiller à ce que leur action soit efficace auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Je salue, en revanche, dans cet esprit constructif, Madame la Maire, les pouvoirs d'investigation confiés aux agents relatifs aux dépôts sauvages, en espérant une efficacité de l'action. On le voit, par exemple, dans mon arrondissement, le 18e, beaucoup d'habitants et de riverains se plaignent de ces dépôts sauvages.

Enfin, troisième proposition : un nouvel exemple de citoyenneté.

Oui, pour que nos rues soient plus propres, il faut renforcer l'éducation. L'éveil à la citoyenneté et cela dès l'école. Le respect de l'environnement, c'est le respect de l'autre. Il faut changer les comportements par les enfants, car c'est souvent eux qui éduquent eux-mêmes leurs parents.

En matière de saleté des rues, il n'y a ni fatalité ni résignation à ce que l'on soit au fin fond des classements européens internationaux. Avec une politique exemplaire, nous pouvons réussir à faire de Paris une ville propre, la réconcilier avec ses habitants et lui donner une meilleure image en Europe et dans le monde.

C'est sur ces fondations solides, renouvelées que Paris, Paris plus belle ville du monde, pourra construire son ambition en matière de propreté, qui doit être à la hauteur de son rayonnement international.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous en avons terminé avec ce débat.

Je vais à présent donner la parole à Mao PENINO pour apporter les réponses.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il y a quarante ans, Jacques CHIRAC venait d'être élu sans doute, j'avais 9 ans, je sortais de l'école primaire de la rue Vandrezanne et je slalomais entre les crottes de chien, comme tous mes petits camarades.

D'ailleurs les Parisiens, particulièrement imaginatifs, avaient même inventé une expression pour cela : "Mets le pied droit, ça te portera bonheur pour la journée !". Alors, franchement, venir aujourd'hui nous donner des leçons, alors que pendant des années, on s'est traîné cela jusqu'à inventer des "motocrottes"...

Je réponds à M. BOURNAZEL. Ne vous inquiétez pas, votre tour viendra.

Pendant des années, on a inventé jusqu'à des "motocrottes". Yves CONTASSOT s'en souvient très bien. Franchement, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure chose dont on puisse s'inspirer.

Mais il y a beaucoup de choses dont on peut s'inspirer.

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des orateurs de la majorité qui ont été extrêmement constructifs, notamment Yves CONTASSOT et Sandrine MÉES sur la question des quartiers en difficulté et des quartiers périphériques. Vous avez raison, il y a aujourd'hui un certain nombre de délaissés de propreté, aux frontières de Paris ou dans des zones particulièrement difficiles, avec un espace public dérégulé, et qui doivent être parmi nos urgences dans les mois qui viennent, parce que ces situations ne peuvent plus durer.

Elles impliquent très souvent la Ville de Paris et ses agents, bien entendu, et nous devons donc nous mobiliser dessus. Elles impliquent aussi nos voisins, la Région plus largement pour tout ce qui est des frontières de Paris. Mais je suis entièrement d'accord avec vous, cela doit être une de nos priorités d'action. C'est par ailleurs là, vous le noterez, que nous avons le plus de postes qui ont été créés ces deux dernières années. C'est bien pour cela que je vous rejoins sur ce point.

Je voudrais remercier les orateurs du groupe socialiste, Rémy FÉRAUD, Éric LEJOINDRE, Thomas LAURET et Pierre AIDENBAUM, et leur dire deux choses. D'une part, oui, il y a une très grande importance aux rencontres de la propreté qui auront lieu d'ici cet été.

Je le reconnais d'ailleurs tout à fait, c'était un vœu de Mme de CLERMONT-TONNERRE, adopté ici en Conseil de Paris, qui a ouvert la voie à la mise en place des rencontres de la propreté. Vous voyez bien que, quand l'opposition fait des propositions et des propositions constructives, je suis tout à fait prêt à les reprendre et à aller même au-delà. C'est pour cela que j'ai proposé à Mme de CLERMONT-TONNERRE et à Jérôme COUMET qui a beaucoup travaillé sur la question dans le 13e arrondissement, de les associer aux rendez-vous que j'ai actuellement avec chacun de ces interlocuteurs, La Poste, E.D.F., la C.P.C.U., pour préparer ces rencontres de la propreté. Je suis tout à fait prêt à associer tous ceux qui veulent travailler et le faire de manière constructive.

Je voudrais remercier Didier LE RESTE, Hervé BÉGUÉ et Danièle PREMEL pour leur réflexion sur les conditions de travail de nos agents. Thomas LAURET en a parlé aussi, notamment à travers le livret sur les paroles

d'agents. C'est évidemment quelque chose d'extrêmement important aujourd'hui. Le bien-être de nos agents, c'est ce qui participe de leur motivation.

Je voudrais vous dire que je suis autant attaché que vous à la mise en place et au développement du service public de propreté à Paris. Mais si nous n'arrivons pas à réformer un certain nombre de choses dans le cadre du service public, et je pense notamment aux horaires d'intervention de nos agents, cela veut dire que nous ferons comme l'ensemble des autres villes, nous irons chercher des sociétés privées pour le faire.

Cette démarche-là est très majoritaire aujourd'hui dans les grandes villes en France. Ce n'est pas celle que nous avons choisie. C'est très majoritaire, y compris dans la Métropole et quelles que soient les couleurs souvent des mairies qui sont concernées. Ce n'est pas notre choix. Nous faisons le choix du service public, mais cela veut dire effectivement qu'il faut se réformer, changer nos habitudes.

Cependant, nous faisons attention. Je l'évoquais en 3e Commission, c'est vrai, nos agents, qui interviennent le soir, n'interviendront pas sur les quartiers dans lesquels les tensions sont extrêmement fortes, liées à l'alcool, à la densité de population. Je pense, par exemple, à certains soirs dans le quartier d'Oberkampf et c'est pour cela que nous n'avons pas créé cette équipe.

Le matin notamment dans le 8e arrondissement, proche des Champs-Élysées, vers 6 heures, à l'heure de la sortie des boîtes, on ne met pas nos agents non plus parce qu'il y a un certain nombre de gens alcoolisés qui sortent et qui sont capables d'être menaçants.

Mais il faut adapter le service public pour qu'il puisse garder sa place et toute sa place à Paris.

Je voudrais remercier Jean-Bernard BROS, lui dire que nous gardons une très grande vigilance autour de Trilib' et nous adaptons nos passages. Je le rejoins, lui comme d'autres intervenants, sur la lutte acharnée que nous devons avoir contre la publicité invasive et illégale sur notre espace public. Une lutte acharnée, mais il faut bien le dire extrêmement difficile. Aujourd'hui, malgré l'augmentation des amendes que nous avons obtenue, nous ne restons absolument pas rentables par rapport aux publicitaires qui mettent beaucoup d'argent là-dedans et qui manifestement sont prêts, pour un certain nombre d'entre eux, à intégrer nos amendes dans leur budget.

Puis juste un mot pour Danielle SIMONNET. Elle a dit beaucoup de choses dans son intervention que je partage. Simplement, je crois que nous sommes déjà dans une situation extrêmement difficile et totalement insupportable, en ce qui concerne les personnes décédées dans la rue à Paris, mais heureusement qu'elles n'étaient pas 500. Elles ont été 69 à Paris, l'année dernière, et c'est déjà beaucoup, beaucoup trop, pour ne pas que l'on dise des chiffres faux.

Elle a parlé de Paris.

Je voudrais finir par l'intervention de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Elle nous a parlé de post-vérité. J'imagine que c'est un sujet auquel son candidat et ses tendresses russophiles sont particulièrement attachés aujourd'hui...

Oui, facile, mais réel.

Mais je vais vous parler plutôt de contre-vérité, c'est-à-dire de choses fausses dans un langage plutôt classique. Le baromètre de la propreté n'a pas été supprimé sous la précédente mandature parce qu'il était trop mauvais. Il a été supprimé parce qu'il donnait des résultats régulièrement beaucoup trop bons et qui ne semblaient pas correspondre à la réalité que nous-mêmes, élus, observions sur le terrain.

Non. Vous l'avez dit, vous le répétez d'interview en interview, de Conseil en Conseil. Non, il n'est pas vrai de dire que la taxe de balayage, et c'est d'ailleurs la même chose pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dépasse très largement l'utilisation du budget de la propreté. C'est tout simplement faux. Cela a été prouvé, cela a été indiqué à la Chambre régionale des comptes. D'ailleurs, les recours, qui avaient été déposés au tribunal administratif, ont été rejetés. Il y a un moment, il faut arrêter de dire des choses fausses.

Non, la grève du mois de mai dernier des éboueurs de la Ville de Paris ne s'est pas faite parce qu'ils considéraient que leurs conditions de travail se dégradaient. Nous avons un dialogue social permanent avec eux. Elle s'est faite contre une loi, c'est-à-dire dans un cadre national, gouvernemental, en l'occurrence contre la loi Travail. Donc, nous n'y étions pas vraiment impliqués.

Enfin, dernier élément, vous nous posez quelques solutions, un peu toujours les mêmes d'ailleurs.

La première - c'est intéressant parce que nous l'avons fait -, c'est une augmentation du budget et des embauches. Je voudrais vous rappeler, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, que l'augmentation du budget et les

embauches, c'est ce que vous appelez dans la presse, en général avec un certain mépris, le train de vie de l'Hôtel de Ville. Ce train de vie, c'est ce qui nous permet d'assurer le service public.

Qu'aujourd'hui vous nous disiez qu'il faut l'augmenter m'intéresse parce que c'est assez contradictoire avec tout ce que vous avez pu nous exprimer ces derniers mois et ces dernières années. On y veille, c'est pour cela que l'on a créé des postes, c'est pour cela que l'on met cette année 22 millions d'investissement sur la modernisation de notre service public de propreté.

Enfin, le dernier mantra agité à chaque fois de Conseil en Conseil, d'intervention en intervention : la décentralisation, la décentralisation, la décentralisation. Je vais vous dire les choses. Je suis très content que l'on ait une mission d'information et d'évaluation qui va commencer ses travaux au mois de mai prochain, parce qu'on va pouvoir rentrer dans le détail.

Vous allez enfin pouvoir nous dire ce que vous voulez. Est-ce la fin du statut de la fonction publique parisienne et la gestion directe par les arrondissements ? Oui ou non ? Est-ce la possibilité pour les mairies d'arrondissement de fixer elles-mêmes leur budget, c'est-à-dire de fixer l'impôt et donc démanteler Paris ? Oui ou non ? Il va falloir sortir des slogans, il va falloir rentrer dans le détail, il va falloir nous dire ce que vous voulez. Je vous le dis, chaque proposition intéressante et réalisable, nous la prendrons en compte et nous la ferons.

J'ai tout à fait confiance en Éric LEJOINDRE, qui sera le rapporteur de cette commission pour que le travail puisse se faire avec les maires d'arrondissement, qu'on étudie en détail ce qu'on peut améliorer. Je vous le redis, j'y suis tout à fait prêt mais il va falloir rentrer dans le concret.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Mao PENINO, pour cette excellente réponse.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer la présence ici des élèves de l'école de la Seconde Chance de Paris. Merci d'être là et d'assister à nos travaux.

2017 DPE 26 - Communication : Objectif Paris propre.

2017 DPE 21 - Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement "7h42". (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous venons de conclure avec Mao PENINO ce débat. Permettez-moi d'ajouter deux points. D'abord, on reparlera ici des questions de propreté tous les ans et même plusieurs fois par an. Il me semble que c'est absolument évident que sur un sujet de cette nature nous mettons en place des plans, que nous les faisons évoluer. Nous visons, et je pense tous, une meilleure efficacité de nos interventions pour que Paris soit propre et en parler n'est pas un sujet pour moi ni de honte ni de difficulté.

C'est un sujet qui concerne les Parisiens et je reviendrai régulièrement devant le Conseil de Paris parce que je ne considère pas sur ce sujet comme sur d'autres qu'une fois qu'on l'a évoqué en Conseil de Paris, c'est fini et les choses seraient faites. Je sais très bien que pour manager, mettre en œuvre, traduire concrètement des objectifs politiques que nous fixons, il faut d'abord beaucoup de détermination, il faut des moyens, il faut comme sur ce sujet mener une vraie bataille culturelle avec l'ensemble des Parisiens et j'y reviendrai régulièrement, je dirais même systématiquement, tant que nous n'aurons pas obtenu les résultats.

Ceux qui voudraient dans un débat politique où on aime tellement se mettre en travers de tout chaque fois, ceux qui expliqueraient, chaque fois que nous y reviendrons, qu'on y revient parce qu'on n'a pas abouti, je leur dirai : on y revient parce qu'on cherche l'efficacité, on cherche les résultats, nous les obtiendrons et c'est le lieu où nous devons parler de cela. C'est un sujet qui concerne directement les Parisiens et le Conseil de Paris est là pour s'occuper directement des Parisiens. C'est la première chose.

La deuxième chose que je veux rappeler parce que cela n'a été repris par personne, c'est que je souhaite vraiment que l'Etat et la Région - parce qu'elle a envie d'être compétente sur beaucoup de sujets et je pense que celui-là en est un sur lequel elle pourrait nous aider - s'occupent de cette liaison entre l'aéroport Charles-de-Gaulle - Roissy et Paris avec les différentes voies de circulation qui relient Paris à Roissy pour que nous sortions de cette

situation qui est inacceptable, une situation extrêmement dégradée de dépôts d'ordures tout le long de ces deux axes qui sont essentiels. C'est par là que passent effectivement beaucoup de touristes avant d'arriver à Paris.

Peut-être parce que je n'ai pas vu beaucoup de classements internationaux avec une méthode qui nous permettrait de dire que nous nous basons sur des comparaisons internationales, sans aucun doute l'appréciation et le sentiment de propreté a aussi à voir, lorsqu'il est formulé par des personnes étrangères, par ce qu'elles observent sur un territoire qui ne relève pas de ma compétence.

Je demande à l'ensemble du Conseil de Paris de soutenir cet appel que je lance pour qu'effectivement on cesse d'avoir une situation aussi dégradée entre Paris et Roissy sur les autoroutes qui ne relèvent pas de notre compétence.

Après avoir rappelé cela, je vous remercie, nous allons à présent procéder au vote des vœux rattachés d'abord au projet de délibération DPE 26.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DPE 26.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je n'ai pas compris... Vous faites quoi ? Vous êtes pour ? Eh bien il faut lever le doigt.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DPE 21).

Je vous remercie.

2017 DFA 28 - Expérimentation de la démarche de certification des comptes à la Ville de Paris - Convention avec la Cour des Comptes précisant le contenu de sa mission d'accompagnement.

2017 DFA 8 G - Expérimentation de la démarche de certification des comptes au Département de Paris - Convention avec la Cour des Comptes précisant le contenu de sa mission d'accompagnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent les projets de délibération DFA 28 et DFA 8 G, relatifs à l'expérimentation de la démarche de certification des comptes à la Ville de Paris et au Département de Paris. Il va falloir dire aujourd'hui de la communauté parisienne, la ville parisienne. Convention avec la Cour des comptes précisant le contenu de sa mission d'accompagnement.

La parole est donnée à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

J'attends que vous partiez... Je n'ai jamais de chance, moi.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente - On vous écoute.

M. Jérôme GLEIZES. - J'attends que la présence soit vraiment achevée. Merci, Madame la Maire. C'est toujours une femme... Dommage que Mme HIDALGO quitte ce projet de délibération, qui est très important. Je voudrais donc le saluer. Hachtag Caliméro.

Ce projet de délibération est a priori très austère puisqu'il concerne la certification des comptes de la Ville de Paris dans une convention avec la Cour des comptes et que ce n'est pas forcément quelque chose de très passionnant mais pourtant si, c'est quelque chose de très important. En effet, cela demande de la rigueur, de la précision, de la patience comme la phénoménologie de Ricœur, qui intéresse d'autres personnes ici, ou le modèle standard de la physique des particules. Ce sont des choses austères, ce qui veut dire qu'il faut être patient, qu'il faut être rigoureux, qu'il faut prendre le temps de regarder les choses dans le détail. Surtout, il faut être patient.

Pourquoi ce projet de délibération est important, au-delà de ce côté austère ? Parce que c'est une alternative aux agences de notation. En effet, les agences de notation sont des agences de droit privé qui certifient les comptes des collectivités territoriales, des Etats, d'entreprises aussi, et c'est à partir de cette notation qu'on va donner tel taux d'intérêt, d'emprunt par les banques...

(Brouhaha dans l'hémicycle).

Tout le monde n'est pas d'accord, mais vous ne vous êtes pas inscrits, c'est dommage...

La certification des comptes, du compte public est un bien commun. C'est un bien qui ne doit appartenir à personne, qui doit être accessible à tout le monde et si des agences de notation veulent utiliser ces comptes elles ont le droit de le faire sans qu'on soit obligé de payer pour avoir le retour de ces agences de notation.

Cette première étape va permettre d'établir des comptes certifiés qui seront rendus publics et qui seront accessibles à tout le monde, y compris à ceux qui prêtent de l'argent à la Ville de Paris.

Austère ne veut pas dire austérité. Je voudrais alerter sur l'article 6 de cette convention car, si la Cour des comptes a un rôle très important sur la certification des comptes publics, elle devient de plus en plus juge et partie, et donc elle n'est pas totalement neutre dans ses avis. Notamment dans cet article 6, il est indiqué que la Cour des comptes se réserve la possibilité de donner son avis sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales.

Malheureusement, on a vu depuis quelques années, la dérive de la Cour des comptes, par rapport à des Etats, par rapport à des administrations publiques, à des collectivités territoriales, où son avis n'était pas un avis technique mais un avis de fond, un avis politique, ce qui est très gênant par rapport à cela.

Il ne faut pas oublier à quoi servent les comptes : les comptes sont des éléments techniques, ce ne sont pas des éléments politiques. Il faut faire la dissociation entre les choix politiques que peut faire notre Assemblée, et donc la manière dont techniquement après ils sont mis en œuvre. Là-dessus souvent, il y a une confusion entre les deux étapes parce que, bien sûr, peu de gens s'intéressent à ces sujets, il n'y a qu'à voir cette assistance, et qu'on laisse

donc faire des techniciens et que, derrière ces techniciens, on laisse passer des choses qui sont inacceptables et auxquelles il faut s'opposer.

Je voudrais revenir sur la question de la sincérité des comptes et je vais terminer sur deux éléments pour illustrer cela. Depuis la norme M14, aujourd'hui on va passer à la norme M57 qui va définir le cadre général des comptes, nous avons un alignement de la comptabilité publique sur la comptabilité privée. Or la logique d'une comptabilité publique est bien sûr différente d'une logique de comptabilité privée, parce que la logique d'une ville n'est pas la même que celle d'une entreprise. Une entreprise a pour finalité de faire des profits alors qu'une administration a un objectif de servir les intérêts communs. Donc, il faut faire attention à ce que cette logique du privé prenne de plus en plus le dessus sur le public et que l'on passe sur l'équilibre des comptes comme priorité par rapport à la question de la finalité de l'action des collectivités territoriales qui est bien sûr de rendre des services publics aux Parisiennes et aux Parisiens.

L'autre élément sur lequel il faut faire attention, c'est la question de la sincérité des comptes, et notamment sur le fait que comment on évalue les actifs d'une ville et le fait qu'ils soient évalués sur la question du coût historique. Or pour une ville aussi ancienne que la Ville de Paris, il est difficile d'évaluer certains bâtiments, et surtout on ne va pas les évaluer sur leur coût de construction ou d'achat au XIXe siècle, voire au début du XXe siècle. Nous sommes dans une situation où il faut faire très attention parce qu'en même temps, c'est un élément très important qui fait la puissance de Paris, c'est son patrimoine. Je m'arrêterai là-dessus.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON. Peut-être pourriez-vous être un peu plus silencieux, ce serait agréable.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration, dispose l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. La certification s'inscrit dans cette exigence, à la suite d'ailleurs d'un certain nombre de réformes que la Ville de Paris a d'ores et déjà entreprises, je pense à l'amélioration de la présentation de ses documents budgétaires, je pense également à la mise en ligne dans l'"open data" de tous les éléments de notre comptabilité, mais il y aurait d'autres exemples à prendre.

Je partage ce qu'a dit Jérôme GLEIZES dans le début de son intervention : derrière la technique, il y a une dimension politique très forte puisqu'il s'agit de renforcer encore la transparence et l'information auxquelles les citoyens ont droit. Mais si je suis d'accord avec cette première partie de l'intervention de Jérôme GLEIZES, j'ai plusieurs nuances par rapport à ce qu'il a dit ensuite.

La certification ne se substitue pas à la notation. Il s'agit de deux choses différentes, même si ce sont des éléments complémentaires puisqu'il s'agit toujours de pouvoir apprécier des éléments de la soutenabilité d'une dette, par exemple, ou de la bonne maîtrise sur les recettes. La notation est nécessaire pour pouvoir aller sur les marchés et pour pouvoir emprunter directement. La certification, elle, renforce la bonne connaissance de notre situation patrimoniale financière. Ces deux logiques sont certes complémentaires mais sont bien différentes.

La deuxième chose, c'est que la Cour des comptes a deux rôles bien distincts et, dans la certification, elle ne procède pas de la même manière que lorsqu'elle contrôle la bonne gestion des deniers publics. Oui, elle écrit des rapports sur les collectivités locales, sur leur situation financière, qui sont des rapports qui rentrent dans le champ de compétences de la Cour des comptes sur la bonne gestion des deniers publics et sur la trajectoire des finances publiques, mais en matière de certification, elle regardera que les procédures sont bien appliquées et que, par exemple, nous faisons les diligences nécessaires pour percevoir les recettes, ou encore que sont bien comptabilisés les actifs immobiliers de la Ville de Paris, ce qui nécessite d'ailleurs un travail très important. Là aussi, il s'agit de deux logiques différentes, même si c'est la Cour des comptes qui a les deux rôles, mais ce sont deux rôles bien distincts.

Enfin, sur la comptabilité, nous sommes déjà dans un modèle très proche de la comptabilité privée. Vous savez que la M14 relève des mêmes principes que la comptabilité privée, je pense à la séparation des exercices, par exemple, ou au principe de prudence. Nous faisons déjà des amortissements, nous passons déjà des provisions et, là, le sujet est différent encore une fois puisque la certification est un sujet distinct du changement du mode de comptabilité puisque nous allons passer de la M14 à la M57.

Ce sont deux sujets différents. Certes, la M57 va un peu plus loin, vous avez raison, Monsieur GLEIZES, elle nous rapproche encore davantage d'une comptabilité privée. Mais la vérité est que les collectivités locales, contrairement à l'Etat, adoptent déjà un mode de comptabilité proche de celui des entreprises. Je pense que nous pouvons saluer ensemble quand même cette avancée pour la meilleure connaissance de nos comptes. La

certification, cela n'est pas un sujet technique, c'est bien un sujet politique qui nous permet d'aller plus loin dans la bonne information et l'information sur la gestion, c'est évidemment très important.

Merci beaucoup.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 28).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 28 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 28 G).

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux travaux de la 5e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, la parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Malgré le fait que je n'ai pu présider cette 5e Commission et que mon remplaçant est excusé aujourd'hui, pour introduire nos débats, je peux vous indiquer que, sur les 63 projets de délibération à l'ordre du jour de notre Commission, aucun n'a fait l'objet de débats, même si certains ont été signalés par les deux adjoints à la Maire.

Une présentation de l'avancement de l'appel à projets "Réinventer Paris" a été réalisée, donnant à voir que la majeure partie des projets seront livrés au cours des années 2019 et 2020, à l'exception de trois que sont Pershing, Ternes et Triangle Eole-Evangile. Je tenais à vous donner ces informations.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

2017 DLH 38 - Location de l'immeuble 2, rue Jouffroy d'Abbans / 1, boulevard Pereire (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme KUSTER, si elle est entrée dans la salle, ou à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire. Notre avis est sollicité...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur BOULARD, je vais quand même dire de quel projet de délibération il s'agit. Je suis allée un peu vite. C'est le projet de délibération DLH 38 relatif à la location de l'immeuble situé au 2, rue Jouffroy-d'Abbans/1, boulevard Pereire (17e) à la RIVP.

A vous, pardon.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'était le premier projet de délibération. Notre avis est sollicité sur un projet de conventionnement d'un immeuble préempté de 21 logements tous occupés. S'agissant d'un immeuble existant et occupé, avec Brigitte KUSTER et l'ensemble des élus de la majorité du 17^e arrondissement, nous ne pouvons que nous opposer à ce projet car la dépense publique occasionnée par cette opération ne contribuera pas à résoudre la crise du logement que subissent des milliers de Parisiens. Elle ne fera que remplacer une population par une autre.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Quelle surprise !

A M. BROSSAT de vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à Geoffroy BOULARD, d'avoir attiré notre attention sur ce beau projet de délibération qui concerne la préemption de l'immeuble du 2, rue Jouffroy-d'Abbans à l'angle du boulevard Pereire, immeuble qui a effectivement été confié à la R.I.V.P., suite à une préemption par la Ville de Paris. C'est un débat classique que nous avons et je ne souhaite pas relancer la polémique sur ce sujet.

Simplement je ferai deux remarques. La première, c'est que nous sommes situés ici en zone de déficit en logement social et que cela s'inscrit dans notre volonté de rééquilibrer le logement social vers les zones qui en manquent.

La deuxième remarque, c'est que, contrairement à ce que vous avez dit à l'instant, il ne s'agit en aucun cas de remplacer une population par une autre, puisque l'ensemble des locataires qui vivent dans cet immeuble pourront y rester et bénéficieront, pour ceux qui sont en dessous des plafonds de ressources - et croyez-moi, il y en a beaucoup plus que ce qu'on imagine bien souvent - d'une baisse de loyer et de la possibilité de rester dans cet immeuble. C'est une bonne nouvelle pour eux et croyez bien qu'à chaque fois que je fais des réunions avec des locataires concernés par une préemption de leur immeuble, ils sont très heureux, et je suis persuadé que ce sera le cas ici comme ailleurs.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 38).

2017 DLH 46 - Location de l'immeuble 6, rue Maria Deraismes (17e) à ELOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions le projet de délibération DLH 46 relatif à la location d'un immeuble situé 6, rue Maria-Deraismes, dans le 17^e arrondissement.

Monsieur BOULARD, vous avez la parole de nouveau.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire.

C'est évidemment le même constat que précédemment avec ce projet de délibération, avec, en sus, le fait que l'immeuble est situé hors zone de déficit en logement social. Ce projet ne contribue ni à la résorption de la crise du logement, ni à la mixité sociale. Notre position sera évidemment défavorable sur ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur BOULARD, d'attirer notre attention sur cette autre préemption au 6, rue Maria-Deraismes, dans le 17^e arrondissement. Les Conseillers de Paris auront pu remarquer que vous votez contre les projets de délibération, qu'ils soient hors ou dans la zone de déficit en logement social puisqu'en

l'occurrence, nous avons eu deux projets de délibération successifs : l'un concerne un immeuble qui est dans la zone de déficit, l'autre qui ne l'est pas.

En tout état de cause, votre vote ne change pas et le nôtre non plus puisque nous nous apprêtons à voter ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 46).

2017 DLH 52 - Réalisation d'un programme de construction neuve de 74 logements sociaux lot O6 A Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e). - Modification des garanties (6.502.000 euros) sollicitée par Immobilière 3F.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions maintenant le projet de délibération DLH 52 concernant la réalisation d'un programme de construction neuve de 74 logements dans le 17e arrondissement sur la Z.A.C. "Clichy Batignolles".

C'est Annick LEPETIT qui a la parole. Finalement, non.

Monsieur BOULARD, c'est à vous.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire.

Les premiers résultats de la Z.A.C. "Clichy Batignolles" sont catastrophiques en matière de qualité de vie dans le parc social. Il a été possible de s'en entretenir avec les responsables du peuplement qui font que des personnes en souffrance depuis de nombreuses années, à qui l'on avait attribué un logement neuf avec vue sur le parc Martin-Luther-King, demandent aujourd'hui à être relogées en urgence pour cause d'insécurité et de conditions de vie impossibles dans l'immeuble.

Ainsi, tant la Ville de Paris, la Préfecture et les bailleurs n'auront pas réussi à prouver qu'ils sont capables de gérer une telle concentration de logements sociaux dans un quartier neuf, nous ne pourrions soutenir ce type de projet, même si, a priori, et il faut le reconnaître, il répondait pour une fois à nos critères, à savoir qu'il s'agit d'un programme neuf, et non d'une préemption, Monsieur BROSSAT, non situé hors zone de déficit en logements sociaux. Sachant que nous étions déjà contre la surcharge en logements sociaux programmés dans la Z.A.C.

Suite aux faits constatés, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Dommage que tout cela n'ait pas suffi à vous convaincre.

La parole est à M. BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Geoffroy BOULARD, ce projet de délibération concerne la modification des garanties relatives à ce projet de logements sociaux à Clichy-Batignolles, dans le 17e arrondissement qui vous est cher.

Nous avons, je le note, un débat récurrent dans cette enceinte sur la place du logement social. Je note quand même que lorsque nous réalisons des préemptions pour faire du logement social, vous êtes contre, lorsque nous faisons de nouveaux logements sociaux par de la construction neuve, vous êtes contre. Je vais finir par désespérer.

Je voudrais quand même revenir sur des propos que vous avez tenus en Conseil d'arrondissement et de manière un peu plus modérée ici. Vous avez évoqué en Conseil d'arrondissement une concentration de cas sociaux et des personnes qui mentent sur leur situation en évoquant les locataires du parc social. Monsieur BOULARD, je

veux vous le dire : il y a 120.000 Parisiennes et Parisiens qui sont demandeurs de logement social. Ce sont des hommes et des femmes qui méritent le respect, des hommes et des femmes qui travaillent, des hommes et des femmes qui contribuent aux richesses de notre ville. Je pense que, comme élu, nous leur devons un respect que, de fait, vous ignorez lorsque vous parlez d'eux de cette manière-là.

Je vous le dis : nous avons besoin de logements sociaux à Paris. Nous en avons besoin dans tous les arrondissements. Certains arrondissements ont pris beaucoup d'avance. Je pense aux arrondissements de l'Est parisien. D'autres arrondissements sont fort en retard. Le vôtre en fait partie puisqu'il compte 13 % de logements sociaux. Croyez-moi que nous comptons bien satisfaire la demande qu'il y a en matière de logement social. C'est une priorité de la mandature et nous comptons bien poursuivre dans cette direction.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 52).

2017 DLH 71 - Subvention (727.000 euros) et convention annuelle avec l'Association départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL 75).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions maintenant le projet de délibération DLH 71 : débat d'une subvention et d'une convention annuelle avec l'Association départementale d'information sur le logement de Paris.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre majorité mène une politique ambitieuse et offensive sur le logement. Je pense à nos objectifs de construction, de développement de logements dans le diffus, de réhabilitation, de résorption de l'habitat insalubre. Cette politique active est indispensable pour les Parisiennes et les Parisiens qui se prennent de plein fouet la crise du logement et la spéculation immobilière, qui sévit toujours sur Paris. Dans ce contexte, l'Association départementale d'information sur le logement de Paris est un outil très important pour les Parisiens et les Parisiennes locataires comme propriétaires.

D'abord, parce que c'est un formidable vecteur d'accès au droit, d'information juridique et d'accompagnement gratuit des Parisiens dans leur démarche concernant leur accès au logement, à la gestion de leur bien et à la prévention des expulsions. En cela, il répond à une véritable mission de service public et complète les services proposés par la Ville en matière de logement puisqu'il fait partie intégrante des Relais Informations Logement et Habitat. Ensuite, car c'est aussi un relais local qui tient des permanences tous les jours de la semaine dans les 20 mairies d'arrondissement parisiennes. Car avant d'être un site de la Ville, ce sont surtout une trentaine de personnes engagées auprès des Parisiens au quotidien et 46.000 consultations par an.

L'importance pour la Ville de Paris de disposer d'une telle association qui répond à un vrai besoin, surtout au regard du contexte du logement parisien, n'est donc plus à prouver. D'ailleurs, le travail mené par l'ADIL le montre très bien. Je citerai deux exemples : d'abord, la ligne téléphonique de prévention des expulsions qui reçoit de plus en plus d'appels ; ensuite, la proportion d'appels de locataires du parc social en augmentation, ce qui signifie que nous avons encore des progrès à faire dans la prise en charge par le bailleur.

Et pourtant, malgré ce besoin, l'ADIL est aujourd'hui dans une situation financière difficile car ses subventions s'amenuisent. La subvention de la Ville est en baisse. En 2015 et 2016, Paris lui avait accordé des subventions en deçà des besoins de l'association, soit 752.000 euros, qui avait pourtant déposé une demande à hauteur de 759.000 euros. Là, pour 2017, nous passons à 727.000 euros pour le présent projet de délibération. A cela s'ajoute la baisse des autres partenaires, dont l'État, qui arrêtera la subvention qu'il accorde à la mission encadrement des loyers. Cette année, cela correspond à 25.000 euros de perte.

Les conséquences vont donc être très concrètes. La mission spéciale sur l'encadrement des loyers, qui prendra fin en mai, ne sera pas reconduite alors que Paris a été la première ville à mettre en place cette mesure si importante pour la régulation des loyers des Parisiens. La disparition de ce service dédié empêchera les Parisiennes et les Parisiens de bénéficier d'une information de qualité sur les nouveaux droits que leur a accordés cette mesure prévue par la loi ALUR. La baisse annoncée de la subvention accordée par Paris, même si moindre que prévue grâce à un amendement de notre groupe lors du budget de décembre, entraînera une diminution des permanences en mairie. Les maires d'arrondissement en ont été informés et s'en sont d'ailleurs émus pour certains, ce qui montre qu'ils reconnaissent l'importance du dispositif pour les habitants.

Enfin, les études effectuées par l'ADIL, qui alimentent nos réflexions et viennent nourrir nos connaissances sur le logement à Paris, comme celle qui a été rendue sur la dissociation entre le foncier et le bâti, thématique dont nous nous parlerons demain lors de notre niche demandant la création d'un organisme de foncier solidaire.

Si l'on restreint le service, la logique de la demande et de l'offre va donc s'appliquer. Je vais faire un parallèle qui me semble pertinent. Le pari, par exemple, de la piétonisation des berges, et plus généralement de Paris, repose sur le fait que les voitures vont devenir de plus en plus rares car les conducteurs vont adapter leurs trajets à des conditions de voirie nouvelles. Cela s'appelle "l'évaporation". Nous proposons pour cela des substituts pour accompagner ces mesures de restriction aux voitures : pistes cyclables, amélioration de la fréquence des transports en commun, etc.

La question qui se pose aujourd'hui avec l'ADIL et cet amoindrissement du service qui est proposé, c'est : quels substituts proposons-nous aujourd'hui pour les Parisiens en contrepartie de la disparition des services d'information sur l'encadrement des loyers ou des permanences en mairie ? Ce qui se profile est la chose suivante : il y aura moins de consultations, car la raréfaction de l'offre générera une diminution de la demande. Pour autant, les problèmes ne seront pas réglés. Les Parisiens seront simplement moins accompagnés et moins informés sur leurs droits.

Plus que jamais, la situation actuelle demande au contraire un renforcement des moyens. Nous tirons donc à nouveau la sonnette d'alarme à un moment où les Parisiennes et les Parisiens vivent des moments difficiles, où les loyers repartent à la hausse. L'ADIL doit être protégée et renforcée pour accompagner les locataires comme les propriétaires.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci au Président David BELLIARD d'avoir évoqué cette subvention de 727.000 euros avec l'Association départementale d'information sur le logement de Paris qui est présidée par notre collègue, Galla BRIDIER. C'est l'occasion pour moi de dire à quel point le travail de l'ADIL et vous l'avez très justement souligné, est un travail précieux, reconnu de tous et concerne de très nombreuses questions relatives au logement et à l'information des Parisiennes et des Parisiens.

L'information gratuite et l'accueil des Parisiennes et des Parisiens sur leurs droits en matière de logement, ainsi que la recherche de solutions adaptées à chaque situation est une mission essentielle que l'ADIL a toujours su remplir avec une grande efficacité.

L'ADIL est également partenaire de l'Agence parisienne du Climat et s'inscrit dans le cadre de notre campagne de rénovation énergétique. De plus l'ADIL, et vous l'avez dit également, informe les Parisiens sur les évolutions législatives qui concernent le logement. Puisque nous venons de célébrer le 3e anniversaire de la loi ALUR, j'en profite pour saluer le travail effectué par l'ADIL en ce qui concerne l'encadrement des loyers, puisqu'elle y a dédié un service d'information composé de juristes spécialisés.

Ces dernières années, l'évolution de ses actions s'est accompagnée de l'appui financier de la Ville, au moment où celui de l'Etat diminuait, dans un environnement budgétaire très contraint. Il avait été prévu initialement une baisse de 10 % de cette subvention et je suis ravi que nous ayons obtenu, et cela grâce à votre groupe d'ailleurs, et notamment à sa présidente, Galla BRIDIER, de réduire de 50.000 euros le montant de cette baisse pour arriver à un montant total de 727.000 euros.

Nous comptons sur l'ADIL et nous sommes décidés à pouvoir continuer à nous appuyer sur l'information qu'elle donne aux Parisiennes et aux Parisiens, et pour le reste vous évoquez des questions qui sont très directement des questions budgétaires, croyez bien en tout cas que je continuerai d'appuyer, de soutenir le travail de l'ADIL en tant

qu'adjoint à la Maire en charge du logement, car je sais le rôle rempli par l'ADIL au quotidien auprès des habitants de notre ville.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 71).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux expulsions locatives.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 17 et 17 bis relatifs aux expulsions locatives.

La parole est à Mme BRIDIER, pour deux minutes.

Mme Galla BRIDIER. - Merci.

Cette année à l'approche de la trêve hivernale, le groupe Ecologiste de Paris n'a pas souhaité réitérer à l'identique l'éternel vœu marronnier sur les expulsions locatives. Cette année la situation des personnes en situation fragile de logement ou d'hébergement est encore plus grave et inquiétante que d'habitude. Le nombre de signalements que nous avons est alarmant et ce, dans un contexte d'embolie du système d'hébergement d'urgence, des files d'attente pour un logement social qui s'allongent et de l'impossibilité pour qui se fait expulser du secteur privé de pouvoir retrouver un logement.

Sur les ménages labellisés DALO plus précisément, la nouveauté du genre aujourd'hui, se sont les expulsions prévues de ménages, non seulement labellisés mais ayant gagné leur recours contre l'Etat, qui se verraient mis être à la porte sans proposition de relogement.

Honnêtement, il y a comme une fatigue de répéter inlassablement à longueur de Conseils et d'années ces problèmes, ces trous dans la raquette administrative et politique, parce que nous nous renvoyons la balle les uns les autres. Mais c'est bien de personnes dont on parle, d'hommes et de femmes et d'enfants pour lesquels une expulsion serait traumatisante, c'est pourquoi en attendant que des solutions dignes et humaines soient trouvées pour tout le monde, que la loi puisse être appliquée, que des places en hébergement soient suffisantes, même si cela n'est pas la panacée, nous demandons au Préfet de police que soit mis en place un moratoire exceptionnel sur les expulsions locatives, que les chiffres des expulsions des DALO pour 2016 nous soient communiqués et à la Maire de Paris de pérenniser les places d'hébergement créées pendant la période hivernale.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci Beaucoup.

La parole est à M. le représentant du Préfet de police, pour vous donner quelques éléments de réponse, puis à M. Ian BROSSAT.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Par rapport à ce sujet sensible des expulsions locatives, je voudrais simplement rappeler, au nom du Préfet de police, que le Préfet de police est saisi, intervient au moment au terme d'une procédure très longue, souvent un à deux ans de procédure qui aboutissent au fait que toutes les mesures préventives ont échoué. Que le concours de la force publique dont il est saisi s'applique, doit être mis en œuvre, s'agissant de l'exécution d'une décision de justice, systématiquement, sauf lorsque des motifs d'ordre public peuvent être invoqués.

Le juge administratif a d'ailleurs, à plusieurs reprises, l'an dernier, adressé une injonction au Préfet de police de délivrer le concours de la force publique, dont des familles DALO, du fait de l'absence de trouble à l'ordre public, le refus de concours ne reposant que sur les considérations d'ordre social. Cependant, les services du Préfet de police, et mes services en l'occurrence, procèdent à un examen de la situation des personnes au cas par cas, afin d'apporter, avec l'ensemble des acteurs et dans les limites des moyens disponibles, une solution adaptée.

En ce sens, nous sollicitons au quotidien l'équipe de la DASES, dédiée à la prévention des expulsions locatives, de manière à pouvoir apporter son concours et éventuellement, ponctuellement, se rendre au domicile de ces familles. Je vous fais grâce des réunions d'échanges avec l'ensemble des services. Le Préfet de Région, est également fortement sollicité pour l'hébergement des familles DALO, notamment, pour pouvoir, au titre de son contingent préfectoral, le mobiliser prioritairement sur les DALO, dans les limites de ses moyens.

Chaque ménage DALO fait actuellement l'objet d'un signalement au Cabinet de la Maire de Paris, afin de pouvoir également faciliter son relogement, au titre de son propre contingent, en particulier depuis la loi égalité-citoyenneté adoptée le 22 décembre 2016, qui ne fait plus reposer la charge du ménage DALO uniquement sur l'Etat mais également sur les collectivités locales.

S'agissant d'éléments chiffrés que vous avez demandés, 75 ménages DALO ont été expulsés au cours de l'année 2016. Ces opérations ont été systématiquement assorties d'une offre de logement ou d'hébergement hôtelier jusqu'au relogement effectif. Plusieurs motifs ont conduit à ces expulsions, le refus d'une ou plusieurs propositions de relogement, l'entrée dans le logement par voie de fait, sous-location, troubles de jouissance ou encore les difficultés sociales du propriétaire. Dans plusieurs situations, le bailleur durablement privé de l'usage de son bien et du loyer qu'il espérait percevoir, a été confronté à des problèmes financiers ne lui permettant plus de faire face à ses charges.

Au 1er mars 2017, 746 ménages DALO restent encore à Paris concernés par une réquisition du concours de la force publique.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, pour ces éclaircissements.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Monsieur le représentant de la Préfecture de police.

Madame Galla BRIDIER, je partage tout à fait l'objectif du vœu présenté par le groupe Ecologiste de Paris. Nous sommes en effet très attachés à la prévention des expulsions locatives, de très nombreuses personnes de bonne foi se retrouvent confrontées à ces procédures d'expulsion, notamment en cas de congés pour vente, des centaines sont malheureusement expulsées chaque année. Notre Ville dispose dans le même temps de nombreux services pour épauler les Parisiens, notamment les aides du F.S.L. pour faciliter leur maintien dans le logement, mais aussi des travailleurs sociaux dédiés et une priorité accordée dans l'accès au logement social à travers la cotation qui augmente au fur et à mesure qu'on est proche d'une expulsion locative.

Ce Conseil a par ailleurs voté de nouveaux engagements validant la charte parisienne de prévention des expulsions, c'était il y a peu de temps, c'était en janvier dernier. Chaque année d'ailleurs, ce Conseil s'exprime à de nombreuses reprises pour la protection des familles de bonne foi menacées d'expulsion et une application stricte de la circulaire protégeant les ménages DALO. Malgré cette mobilisation, trop de familles doivent passer par le traumatisme que représente l'expulsion.

Le 1er avril prochain, nous assisterons à la reprise des expulsions avec la fin de la trêve hivernale, c'est la raison pour laquelle j'invite le groupe Ecologiste de Paris à voter le vœu de l'Exécutif qui demande tout particulièrement un moratoire sur les expulsions des ménages n'ayant fait l'objet d'aucune proposition de relogement et qui sont pourtant éligibles aux termes des dispositions prévues dans le cadre de la Commission de médiation.

Ce vœu propose également que nous puissions faire des points réguliers en 5e Commission sur ce sujet, j'y suis tout à fait favorable, et nous invite aussi à maintenir collectivement nos efforts pour la création de centres d'hébergement. Je vous demande donc de faire en sorte que le vœu de l'Exécutif puisse se substituer au vœu initialement présenté.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que le vœu n° 17 est maintenu ?

Mme Galla BRIDIER. - Nous retirons notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 49).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accessibilité des logements et à la cotation.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 18 relatif à l'accessibilité des logements et à la cotation.

La parole est de nouveau à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Et oui, je suis un peu abonnée au sujet.

Ce vœu vise tout simplement à approfondir, à améliorer le système de cotation mis en place depuis 2014 pour les personnes en situation de handicap et pour lesquelles leur logement serait devenu inaccessible. Et donc il est demandé que lorsqu'un logement inadapté cause l'incapacité d'une personne en situation de handicap à pouvoir y circuler librement ou à en sortir, qu'un nombre de points conséquents soit octroyé au demandeur dans le système de cotation d'attribution des logements sociaux.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci à Galla BRIDIER.

Je partage tout à fait l'objectif du vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris. La question de l'accès et de l'adaptation des logements aux handicaps est très importante. Dans le parc social, les raisons de santé et les situations de handicap sont le troisième motif le plus mentionné par les locataires dans leur demande de mutation.

Pour enrayer cette situation, premièrement nous avons demandé aux principaux bailleurs parisiens de travailler avec la DLH sur des conventions d'objectifs en matière d'accessibilité des logements. Nous avons par ailleurs souhaité que la question de l'adaptation des logements fasse l'objet d'un développement important dans la charte des mutations signée avec tous les bailleurs parisiens et avec l'État.

Concernant non pas les mutations mais l'accès au logement, la grille de cotation utilisée pour attribuer les logements du contingent de la Ville permet d'accorder 4 points à toute famille déclarant un handicap. Pour les situations les plus graves, celles dont vous parlez, nous souhaitons que 30 points de surcotation puissent être octroyés sur la base d'un rapport des inspecteurs de la Direction du logement et de l'habitat.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter ce vœu, sous réserve de l'amender en ce sens. J'en profite pour vous annoncer que la nouvelle version de notre site LOC'annonces sera mise en ligne dans les semaines à venir et comportera un critère qui permettra aux demandeurs de logement en situation de handicap de postuler plus facilement sur les logements accessibles et adaptés. Tout cela est pour la fin du mois d'avril.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour cette information. Acceptez-vous les amendements ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 50).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la reconstruction du foyer Marc Seguin.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions le vœu référencé n° 19 relatif à la reconstruction du foyer Marc Seguin.

La parole est à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Le foyer Marc Seguin dans le 18e ne répond plus au sens du nom de son gestionnaire ADOMA, qui n'est pas un acronyme, mais un nom construit à partir du latin "ad" qui signifie vers, et "domus", la maison.

Sa vétusté, les conditions d'hébergement que nous ne pouvons accepter compte tenu de leur état que tout le monde reconnaît comme non respectueux des personnes qui y habitent, demandent une nouvelle résidence.

Cette opération dans le plan de rénovation des foyers des travailleurs migrants relève bien d'une priorité et d'une urgence. L'enquête publique en cours, comme la réunion publique qui s'est tenue en mairie du 18e le 21 mars, montre bien que notre vœu porte bien les perspectives évoquées et demandées par les habitants.

Les éléments apportés par le commissaires-enquêteur et le débat démocratique et participatif ont enrichi et complété notre vœu déposé avant ces informations. Je voulais, dans mon intervention, vous en faire part.

Aucun habitant ni aucun collectif ne demande à l'occasion de cette opération, la suppression, l'éloignement dans un autre arrondissement du foyer. Au contraire, la réhabilitation complète du foyer est soutenue et justifiée au nom d'un hébergement digne.

Par contre, comme le souligne notre vœu, il est demandé de respecter la respiration du quartier et l'espace vert, ce qui se traduit par un même gabarit du bâti, des percées visuelles, un même nombre d'hébergements et le maintien au minimum de la surface actuelle du jardin.

La mixité recherchée sera réalisée à travers un jardin partagé entre habitants et résidents du foyer, et un nombre d'hébergements réservés pour des familles et des jeunes travailleurs, sans dépasser le nombre de lits actuel, 267.

Enfin, il devrait être constitué un comité de suivi dans lequel seraient les habitants du quartier et des résidents, tout au long du projet.

Je souhaiterais que soit pris en compte l'ensemble de ces questions et demandes des habitants que notre vœu a commencé à ouvrir.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci à Danièle PREMEL d'évoquer le projet relatif au foyer Marc Seguin dans le 18e arrondissement, dans le quartier de la Chapelle. Il s'agit d'un foyer qui compte aujourd'hui 267 lits. Il est par ailleurs en très forte sur-occupation et extrêmement vétuste.

Tout cela me fait dire deux choses, qui font suite à une réunion qui a eu lieu sous l'égide du commissaire enquêteur la semaine dernière.

La première, c'est que le statu quo n'est pas viable et nous ne pouvons pas continuer à avoir un foyer dans un tel état de sur-occupation, un tel état de vétusté, et qu'il est par conséquent nécessaire d'effectuer des travaux importants nous permettant d'avoir à cet endroit de l'hébergement digne.

Deuxièmement, deuxième conviction que je veux exprimer, il est nécessaire de revoir le projet initialement prévu. Cela me fait prendre quatre engagements. Le premier, il ne doit pas y avoir à cet emplacement de densification, tant il est vrai que ce quartier est déjà extrêmement dense. Il y a actuellement 267 logements dans ce foyer. Je ne souhaite pas qu'à l'issue des travaux il y en ait davantage.

Deuxième engagement, vous l'avez très justement dit Danièle PREMEL, nécessité de maintenir un espace vert de même taille, voire plus grand que celui qui existe actuellement. Il ne saurait être question de diminuer encore les espaces verts dans un arrondissement qui en manque cruellement.

Troisième engagement, celui de la mixité. Lorsque nous faisons des travaux sur un foyer comme celui-là, il ne s'agit pas, à l'issue des travaux, de redémarrer de zéro et de poursuivre avec les mêmes difficultés que celles que nous avons aujourd'hui.

Pour remédier à ces difficultés, l'une des clés est la mixité à l'intérieur du foyer. Je souhaite donc que parmi ces 267 logements, il y en ait qui soient dédiés à des jeunes travailleurs, car nous avons aussi besoin de loger des jeunes travailleurs correctement dans notre ville.

Quatrième engagement que je souhaite prendre, c'est la création d'un comité de suivi qui regrouperait ADOMA, la Ville de Paris, la mairie du 18e, les résidents et les habitants alentours, ce qui nous permettrait de progresser et d'avancer sur ce chantier qui fait beaucoup discuter dans le quartier.

Tout cela fait que j'émetts un avis tout à fait favorable au vœu présenté.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Une explication de vote a été demandée par le groupe LR.

M. HONORÉ va nous éclairer.

M. Christian HONORÉ. - Nous allons voter ce vœu et je remercie l'Exécutif des engagements pris, à savoir ne pas accroître l'étendue du foyer d'accueil des travailleurs.

D'autre part, nous souhaitons évidemment privilégier les espaces verts. Nous sommes bien d'accord que ce quartier est surdensifié et qu'il ne faut pas y ajouter des constructions.

Enfin, je suis extrêmement satisfait de savoir qu'il y aura un comité de suivi dans lequel participeront non seulement ADOMA, les résidents, mais encore les riverains. C'est la raison pour laquelle nous allons voter ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cet éclairage.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 51).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux plateformes de location saisonnière.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 20 et 20 bis ont trait aux plateformes de location saisonnière.

C'est M. Jean-François LEGARET qui s'exprimera.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous souhaitons revenir sur ces plateformes de location saisonnière à courte durée, parce que selon nous, un constat s'impose. Le dispositif d'enregistrement souhaité par la Ville ne fonctionne pas suffisamment, ne fonctionne pas correctement. Les contrôles réalisés par les services demeurent très, très insuffisants.

Il en résulte une insatisfaction générale, d'une part parce que les professionnels des secteurs hôteliers et immobiliers dénoncent des règles biaisées, contournées, voire des violations de la loi.

D'autre part, parce qu'il y a des propriétaires scrupuleux, honnêtes, qui ont recours à des plateformes de location. Ils sont stigmatisés, risquent d'être découragés dans leur démarche de transparence et respect de la loi.

On ne peut au demeurant que regretter le fait que les décrets d'application de la loi permettant à la Ville de faire respecter cette réglementation ne soient toujours pas sortis. Nous demandons donc par ce vœu qu'à partir des

propositions émises par les plateformes, la Ville négocie vraiment un dispositif opérationnel d'auto-contrôle, afin de s'assurer que les logements proposés ne soient pas loués au-delà de la durée autorisée et donc de pérenniser ces pratiques responsables.

Il est également demandé par ce vœu un renforcement des services compétents. Nous prenons connaissance d'un vœu coucou, un vœu bis déposé par l'Exécutif. Nous constatons avec satisfaction que ce vœu reprend notre protestation sur la non-publication des décrets d'application et propose également une aggravation des amendes. Mais nous constatons que ce vœu bis efface notre demande d'autocontrôle.

Donc, il va de soi que ce vœu bis ne nous donne absolument pas satisfaction et que ce vœu bis ne parle pas non plus du renforcement des effectifs des services pour effectuer ces contrôles.

Il va de soi, je réponds par anticipation à la question que vous allez me poser, Madame la Maire, que nous maintiendrons notre vœu, le vœu bis ne répondant que très partiellement à nos demandes.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Jean-François LEGARET pour son intervention qui insiste, à très juste titre, sur les désagréments occasionnés par la location meublée touristique de courte durée, lorsqu'elle enfreint la loi et la limite des 120 jours par an.

Il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons beaucoup débattu dans cette enceinte et, à juste titre, parce qu'il concerne de plus en plus de quartiers parisiens confrontés, pour un certain nombre d'entre eux, à une baisse de la population sous la pression de ces locations meublées touristiques et d'un certain nombre de propriétaires qui choisissent de transformer leur logement en machine à cash en enfreignant les lois.

Je veux ici vous rassurer et vous dire que le décret d'application sur le numéro d'enregistrement, car nous sommes favorables au numéro d'enregistrement et nous souhaitons mettre en place à Paris le numéro d'enregistrement, d'après les informations dont nous disposons, ce décret d'application devrait être publié dans les jours qui viennent. Il est actuellement à l'étude, à la C.N.I.L. en l'occurrence, et il ne fait aucun doute qu'il sera très prochainement publié et que la Ville de Paris saisira cette occasion pour le mettre en place très rapidement.

Il y a par ailleurs, et vous avez raison de le dire, une proposition faite par une plateforme, la plus connue de ces plateformes d'ailleurs, visant à un dispositif d'autocontrôle. Nous sommes favorables à ce dispositif. Ce à quoi nous ne sommes pas favorables, en revanche, c'est à renoncer au numéro d'enregistrement parce que ces plateformes mettraient en place ce dispositif d'autocontrôle. A nos yeux, il faut faire les deux à la fois et c'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous présentons.

En tout cas, quel que soit le vote des uns et des autres sur les vœux aujourd'hui, je suis heureux que la philosophie, que nous défendons dans ce domaine, soit finalement assez partagée sur l'ensemble des bancs du Conseil de Paris. C'est à mes yeux la meilleure manière d'avancer si nous voulons réguler les meublés touristiques à Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 52).

Je vous remercie.

2017 DU 115 - ZAC Clichy Batignolles (17e) - Avenant n° 1 à la concession d'aménagement.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet DU 115 relatif à la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", un avenant à la concession d'aménagement.

C'est Mme Valérie NAHMIAS qui intervient.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite intervenir pour soutenir cet avenant.

Lancé par le Fonds européen de développement régional, FEDER, attribuant à la Ville de Paris une subvention européenne de 4,3 millions d'euros, cela fait suite à la désignation, il y a quelques mois, de la Z.A.C. de Clichy-Batignolles comme lauréat de l'appel à projets "Actions innovatrices urbaines".

L'éco-quartier Clichy-Batignolles va expérimenter, pendant trois ans, un projet de responsabilité partagée pour une gestion efficiente et durable de l'énergie, en développant le premier réseau énergétique intelligent ou "Smart Grid" à Paris. Cette nouvelle gouvernance des réseaux énergétiques en coresponsabilité va permettre d'optimiser la gestion de l'énergie dans les 54 hectares de l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

Je souhaite rappeler ma conviction que la sobriété énergétique d'une ville durable ne s'apprécie pas seulement à la construction, mais aussi et surtout à l'usage. La cogestion de l'utilisation énergétique est donc fondamentale pour le développement durable.

En outre, les conséquences de cette innovation ne sont pas limitées seulement à l'écologie, mais aussi au développement économique, puisque cette expérimentation va permettre à des entreprises partenaires de développer et de mettre à l'épreuve de nouvelles technologies en matière de systèmes d'information qui seront modèles pour d'autres projets.

Ce développement économique et ce développement écologique sont les points du départ d'une nouvelle qualité de vie de quartier. Il marquera durablement ce quartier innovant et humain de Clichy-Batignolles.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci, Madame NAHMIAS, pour cette approbation et cette présentation du projet "CoRDEES".

Chacun sait que Clichy-Batignolles a été le premier éco-quartier avec des objectifs aussi ambitieux : le respect du Plan Climat de la Ville, les logements consomment moins de 50 kWh par mètre carré par an ; le respect du plan Biodiversité, la création d'un parc de 10 hectares.

L'ensemble du projet a été conçu de manière à tendre vers la neutralité carbone, avec une utilisation d'énergies renouvelables, en l'occurrence la géothermie sur eau souterraine, et plus de 30.000 mètres carrés de panneaux solaires.

Sur le projet lui-même, je crois qu'il suscite un intérêt très important de l'ensemble des acteurs : les promoteurs, les bailleurs et les opérateurs énergétiques qui étaient d'ailleurs présents à la première réunion de travail la semaine passée.

Il s'agit du premier projet "Smart Grid" à cette échelle à Paris, avec un objectif extrêmement intéressant qui est de mettre en place un facilitateur énergétique, un acteur de la gestion de l'énergie sur la longue durée dans ce type de quartier, avec une gouvernance adaptée aux enjeux.

Comme vous l'avez très bien dit, la performance énergétique ne se juge pas au moment de la livraison de l'immeuble mais sur la durée, pendant toute la vie de l'immeuble. C'est cela qui est expérimenté et testé avec ce projet "CoRDEES".

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 115.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 115).

2017 SG 13 - Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du programme DataCity.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 13 concernant une convention de partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du programme DataCity.

C'est M. Jean-Noël AQUA qui commence.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour aborder la question des nouvelles technologies sous un angle politique, ce que l'on fait finalement très peu.

Si je prends, par exemple, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, elle reprochera parfois à Jean-Louis MISSIKA de ne pas aller assez loin, de ne pas avoir soutenu assez de "start-up", etc. Mais sur le fond, elle partage les mêmes orientations et paradigmes économiques, visant à laisser au marché le soin de définir ce qui est bon pour tous.

Ce paradigme se traduit bien dans la DataCity ou la Smart City. Un paradigme qui se veut innovant, en reposant sur le développement des liens et des passerelles entre les secteurs public et privé. Ce qui en soi peut être intéressant, bien sûr. En revanche, il n'y a rien de nouveau ou d'innovant lorsqu'il s'agit de partager les bénéfices de l'opération : les acteurs privés ne sont pas très partageurs.

Ce projet de délibération sur le programme DataCity s'inscrit dans cette manière d'envisager l'action publique : une action publique dépouillée de toutes considérations politiques. Dans cette optique, les pouvoirs publics, dont les représentants ont été élus démocratiquement, se dépouillent eux-mêmes de leurs prérogatives pour s'en remettre à la supposée sagesse des acteurs privés, ce que certains croient être la "main invisible" des marchés, sans réellement comprendre les travaux d'Adam Smith.

Le secteur public ne définit plus les priorités de l'action publique. Il sous-traite l'identification des problèmes au secteur privé qui s'empresse de lui proposer une solution à moindre coût.

Certains des projets menés sous l'égide de NUMA illustrent bien cette affirmation. Par exemple, ceux qui traitent de la mobilité : sur trois projets, deux concernent le transport des touristes dans Paris. Loin de moi l'idée de nier, bien évidemment, l'importance économique du secteur touristique à Paris, mais il suffit d'échanger avec l'un des millions d'utilisateurs quotidiens des transports en commun pour comprendre que les priorités sont ailleurs. Ces utilisateurs vous parleront des retards quotidiens causés par la vétusté des infrastructures publiques. Ils pourront vous parler du RER B qui est surchargé aux heures de pointe.

Pour répondre à ces problématiques, il ne suffira certainement pas de développer la bonne application pour smartphone. Il faut investir plusieurs milliards d'euros dans les transports publics et se donner les moyens de les faire fonctionner sans compter sur la rentabilité comptable immédiate.

La transition écologique n'est peut-être pas rentable immédiatement, l'amélioration du quotidien de millions d'entre nous n'est peut-être pas rentable immédiatement, elle est pourtant essentielle et c'est bien des logiques libérales dont nous devons sortir et des logiques d'austérité.

Cela étant dit, et pour revenir au programme DataCity, la plupart des projets présentent un intérêt certain. Mais les principes qui fondent cette démarche sont contestables.

Si l'on s'en tient à l'exposé des motifs du projet de délibération, nous apprenons que le service public devient un catalyseur exceptionnel pour faire naître de nouveaux "business models". Je pense pour ma part que les services publics doivent avant tout répondre aux besoins de la population, avant de chercher à faire gagner de l'argent à des entreprises privées.

J'ai également appris en lisant le projet de délibération que, je cite, "les données produites par l'administration et par les Parisiens à travers leurs usages des services urbains doivent être mises à la disposition de la créativité de tous". Les retraités seront ravis d'apprendre que les données recueillies grâce à la carte Navigo Emeraude permettront à des "start-up" de se développer. Mais je pense qu'ils auraient certainement préféré ne pas avoir à subir l'augmentation de la carte Emeraude il y a deux ans.

Nous ne sommes pas réticents par principe aux nouvelles technologies et leurs usages innombrables. La plupart des projets conçus par le programme DataCity présentent un intérêt certain pour la collectivité, raison pour laquelle nous voterons ce projet de délibération, mais nous pensons qu'en ce domaine il y a un débat politique à avoir et des choix politiques à identifier et à prendre.

Je vois bien que certains déploient des efforts importants pour dépolitiser les enjeux autour de l'économie du numérique. Mais l'économie du numérique comme l'économie en général reste politique, quoi qu'en disent les pseudo-experts mal dégrossis ou les politiques fuyant leurs responsabilités. Oui, les questions numériques sont politiques et la Ville de Paris a déjà pris des choix politiques que nous soutenons. Je pense par exemple à l'utilisation de la licence O.D.b.L. pour l'exploitation des données publiques. Cette forme de licence permet de mettre des données à disposition de tous en garantissant qu'elle ne soit pas accaparée par des acteurs spécifiques.

C'est un choix politique que les élus communistes soutiennent car il permet l'éclosion de nouvelles technologies tout en défendant les intérêts du secteur public et de ses principaux financeurs, à savoir les contribuables.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais compléter l'intervention précédente car je trouve qu'il y a des contradictions entre les attendus et l'accord de partenariat lui-même, notamment sur cette partie des licences de logiciel.

Il est dit clairement dans les attendus que la Ville de Paris a été pionnière dans la politique d'ouverture des données en lançant dès 2010 une plateforme d'open data. L'objectif est de rendre accessible à tous des données structurées sous licence libre.

Le problème, c'est que quand on rentre dans le détail du projet de délibération et du partenariat, cela disparaît totalement. Cela apparaît à un seul niveau, dans le 5.1, propriété des apports "dans le cas où les apports d'une partie comprenant un élément soumis à une licence dite libre ou open source de type G.P.L. pour des programmes d'ordinateur ou Creative Commons pour les créations d'autre nature. Celles-ci s'engagent à en informer les autres parties qui ont vocation à utiliser au titre d'un challenge cet élément sous licence dite libre ou open source, qui sera apporté sous le régime de sa licence". C'est assez problématique parce qu'il y a bien plus de licences que la licence G.P.L. qui ne concerne que les logiciels. Là, c'est plutôt la question des données qui est importante.

Il y a d'autres types de licences qui existent comme la licence B.S.D. Pourquoi n'est-elle pas listée ? Il y a les licences listées précédemment O.D.b.L. sur la question des bases de données ; on n'en fait pas du tout référence. Au contraire, c'est marqué juste après. "Par conséquent, chaque start-up sera libre de protéger, d'exploiter ces résultats comme bon lui semble, à ses frais", ce qui est totalement contraire à la logique de la licence libre O.D.b.L.

Il existe un principe, qui est celui du "copyleft", qui est contraire au principe du "copyright". Le "copyright", c'est le principe américain des droits d'auteur. Le "copyleft" - left pour gauche et right pour droite - c'est le fait qu'on permet la diffusion par la suite, à partir du moment où quelque chose est libre, et que la propriété de liberté doit être transmise sur les usages postérieurs. Or ici ce n'est pas du tout indiqué dans l'accord ; c'est bien le contraire qui est écrit.

En plus, il y a une contradiction et j'ai quelques doutes sur la viabilité juridique de l'accord. En effet, la G.P.L. est une convention définie internationalement et qui oblige la diffusion de cette liberté. Or par la suite on n'y fait jamais référence. On a le droit d'utilisation, on ne parle que de propriété privée et jamais de propriété libre. Je donc suis assez surpris. Pourquoi n'avez-vous pas rédigé un texte qui fasse que l'usage libre des données au départ

d'open data reste libre par la suite, ce qui ne figure pas dans ce texte ? C'est très dommageable. On aurait pu se donner les moyens de pouvoir diffuser cette liberté de l'open data.

Merci. J'attends avec impatience votre réponse.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint. - Merci beaucoup à Jean-Noël AQUA et à Jérôme GLEIZES d'abord de leur jugement positif sur ce programme DataCity. Je crois qu'il est effectivement extrêmement intéressant. La première édition a été un succès, la deuxième édition a mobilisé encore plus de "start-up", de grands comptes, de thèmes et d'enjeux urbains.

Je voudrais quand même à la fois les rassurer et leur répondre, même si la réponse risque d'être un peu technique. Je voudrais juste signaler que l'ensemble des données publiques qui sont en open data est géré par la licence O.D.b.L. et que la licence O.D.b.L. s'applique à toutes les données publiques ou privées qui sont en open data. Je ne vois pas en quoi il est nécessaire de rappeler à chaque fois que cette licence O.D.b.L. c'est l'obligation de remettre les données dans le pot commun, ce que l'on appelle le "share-alike", c'est-à-dire le partage à l'identique. Cela concerne l'ensemble des données publiques, ce n'est pas la peine de le redire à chaque fois.

Deuxième élément. Il est précisé un élément qui me paraît essentiel : ce qui est en open-source, par définition, n'est pas protégé. D'autre part, on précise quand même aux "start-up" ce qu'elles ont le droit de protéger. C'est pourquoi le texte insiste à ce point sur la partie protégeable et non pas sur la partie non protégeable. La partie non protégeable, elle est d'évidence, elle concerne tout ce qui relève de l'open source et tout ce qui relève de la licence O.D.b.L. en ce qui concerne les données. J'avoue je ne comprends donc pas très bien le point que vous soulevez.

Je voudrais dire à Jean-Noël AQUA que j'espère qu'il ne me classe pas dans la catégorie des gens qui considèrent que le numérique n'a aucune dimension politique. Je me suis battu pendant très longtemps en faveur de la licence O.D.b.L. et je crois que si jamais nous avons réussi à faire en sorte que cette licence devienne la licence généralisée pour l'ensemble des données publiques, y compris d'ailleurs les données de transport, que ce soit celles de la R.A.T.P. de la S.N.C.F. ou du S.T.I.F., c'est notamment parce que la Ville de Paris a montré l'exemple avec sa politique d'open data qui a été lancée, je vous le rappelle, dès 2008.

Oui, effectivement, ce challenge, ces défis reposent sur le principe de faire travailler ensemble des entreprises privées, des entreprises publiques, des "start-up" et les services de la Ville de Paris. Je dirais que c'est le principe même, justement, de l'innovation ouverte que d'organiser ce type de défi. Ce que je trouve vraiment intéressant, c'est qu'à Paris on a réussi à embarquer avec nous les grands groupes, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays du monde, que ce soit la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis.

Voilà. Je persiste à penser que cette édition est extrêmement intéressante pour l'avenir du Big Data et de l'analyse de données. Je crois que la Ville de Paris joue un rôle de plateforme, de facilitateur pour ces analyses de données. Le fait que ces analyses de données soient menées en partenariat avec des acteurs comme Engie, E.D.F. ou la S.N.C.F., avec des "start-up", est de bon augure pour la façon dont nous allons organiser dans le futur ces analyses de données.

Je suis en effet convaincu qu'il y a là un enjeu considérable, qui est un enjeu de souveraineté numérique et un enjeu de capacité qu'auront les grandes métropoles à conserver la maîtrise non seulement de leurs données, mais également de l'analyse des données. C'est grâce à des opérations comme ce challenge DataCity que nous apprendrons et que nous améliorerons la courbe d'apprentissage des directions de la Ville de Paris pour pouvoir justement maîtriser cette nouvelle façon d'appréhender les enjeux urbains.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, SG 13).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la sauvegarde des cours remarquables (11e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 21 est relatif à la sauvegarde des cours remarquables.

C'est M. Patrick BLOCHE qui prend la parole.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Madame la Maire, de me permettre de présenter ce vœu relatif à la sauvegarde et à la conservation des cours remarquables du 11e arrondissement. Mais c'est un vœu qui, à mon avis, concerne nombre d'arrondissements à Paris.

Ces cours remarquables bénéficient, certes, d'une protection le plus souvent dans le P.L.U., en étant considérées comme espace libre protégé ou encore E.L.P. Mais il reste que cette protection est largement insuffisante car elle ne concerne que l'interdiction d'ériger des volumes sur ces cours, sans pour autant protéger leur revêtement qui est souvent la base de leur intérêt patrimonial et architectural.

Nous sommes confrontés actuellement à des travaux réalisés dans deux cours du 11e arrondissement, l'une 5, cité de la Roquette, l'autre, 10-12, rue Popincourt, travaux légitimes, justifiés, nous l'espérons en tout cas, travaux d'entretien ou de réfection des réseaux réalisés sur le sol ou le sous-sol.

Or, il reste qu'à l'arrivée, lorsque les travaux sont terminés, les cours ont perdu une grande partie de leur caractère remarquable car le revêtement, dans sa dimension patrimoniale, n'a pas survécu aux travaux. Or la Ville, la plupart du temps, n'est au courant de rien puisqu'il n'y a pas nécessité d'une autorisation administrative, et donc les services de la Ville de Paris n'opèrent aucun contrôle ni suivi.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité déposer un vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 11e arrondissement, tout d'abord pour que la Ville de Paris connaisse mieux ce patrimoine des cours remarquables et sa valeur, donc il y a une dimension d'inventaire dans ce vœu, et puis surtout, qu'elle étudie les solutions possibles, par exemple celle d'une nouvelle protection réglementaire spécifique qui pourrait être ajoutée au P.L.U. de la Ville de Paris, pour protéger ces cours remarquables du 11e arrondissement. D'ailleurs, je pense qu'il y a un intérêt patrimonial évident à ce que ce vœu soit voté.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Patrick BLOCHE, merci pour cette intervention et également pour ce vœu qui nous rappelle utilement qu'il n'y a pas que les façades qui sont intéressantes à Paris, mais qu'à l'intérieur du patrimoine bâti, il y a des cours et que ces cours peuvent être extrêmement riches du point de vue patrimonial. Je pense que vous avez raison, nos moyens sont trop restreints pour permettre le respect du patrimoine bâti dans le cadre de certains travaux spécifiques de rénovation.

Au-delà du P.L.U., la Municipalité est limitée pour pouvoir s'assurer de la préservation de certains matériaux et certains éléments patrimoniaux. Vous citez l'exemple de l'utilisation de pavés typiques dans certaines de nos cours parisiennes. Les différentes inscriptions au P.L.U., telles que les espaces libres protégés que vous citez, ne donnent pas l'assurance d'une remise en état respectueuse lors d'interventions sur les réseaux. Ces travaux ne nécessitent d'ailleurs aucune autorisation d'urbanisme et la Direction de l'Urbanisme n'est donc pas nécessairement avertie et ne dispose pas de moyens de contrôle.

Je crois que, face à ce constat, la Direction de l'Urbanisme pourra étudier la question en identifiant les cours à enjeu et en examinant les éventuels outils juridiques dont nous pourrions disposer et qui pourraient être introduits à l'occasion d'une prochaine modification ou révision du P.L.U., voire modification législative. Donc je propose un avis favorable à ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 53).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir de l'Île de la Cité.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions le vœu référencé n° 22 relatif au devenir de l'Île de la Cité.

Successivement Jacques BOUTAULT et le maire du 4e arrondissement, Christophe GIRARD, prendront la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Canopée des Halles, Samaritaine, poste du Louvre, Bourse du Commerce, Fondation Pinault, et maintenant Ile de la Cité, le Centre de Paris est en pleine mutation. Mais cette mutation ne doit pas entraîner nos quartiers vers une vocation de zones commerciales dévolues quasi exclusivement au tourisme.

D'ailleurs, nous l'évoquions tout à l'heure, le développement des meublés touristiques dans les quatre arrondissements centraux ont conduit à ce que, depuis trois ans, ces arrondissements perdent des habitants tant ce phénomène est généralisé, alors même que ces quatre arrondissements avaient gagné des habitants depuis 2002 jusqu'à 2014.

Ces grands projets méritent de s'y intéresser d'un peu plus près, notamment en ce qui concerne les projets visant à transformer l'Île de la Cité et de créer une sorte de place Saint-Marc bordée d'un néo-"Crystal Palace" sur l'actuel Marché aux fleurs, ou de doter le parvis de Notre-Dame d'un plancher de verre ne sont pas sans poser de questions, questions patrimoniales mais aussi questions de vocation de ces quartiers et de la place des riverains.

Dans ce contexte, le devenir des services publics, qui perdurent dans ces lieux et notamment de l'Hôtel-Dieu, nous inquiète. La vocation hospitalière de l'Hôtel-Dieu et de service médical de proximité doit être réaffirmée en associant les salariés et les riverains à cette concertation. Il est donc essentiel qu'une structure de concertation large et approfondie soit mise en place et s'engage en lien avec les quatre arrondissements concernés du Centre de Paris, en association avec les conseils de quartier, les associations locales de riverains et celles engagées pour la préservation du patrimoine, ainsi que les représentants des établissements publics hospitaliers, mais aussi les représentants publics judiciaires et policiers qui sont concernés, afin de réfléchir ensemble au devenir de l'Île de la Cité notamment.

Merci pour votre attention.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Cher Jacques BOUTAULT, votre vœu, et je sais que le papier ne refuse pas l'encre, pourrait laisser entendre que rien n'a été fait et que tout serait à faire en termes de concertation. Je voudrais simplement, pour la bonne connaissance du dossier, vous rappeler quelques faits. Si l'extension de la concertation aux arrondissements 4, 3, 2 et 1, est une bonne idée, il faut rappeler qu'une large concertation a déjà eu lieu dans le 4e arrondissement, depuis plus d'une année, au sujet par exemple du projet extrêmement ambitieux et très lointain, Perrault-Bélaval 2040. Aucun de nous ne sera sans doute en situation, à part la jeune génération ici, d'être en responsabilité.

Depuis des mois, j'ai organisé l'audition par l'équipe Perrault-Bélaval du conseil de quartier des îles, de l'Association pour la sauvegarde de l'Île de la Cité entre autres exemples, et de l'association "Aux 4 coins du 4". Il y a eu d'ailleurs plusieurs contributions écrites de la part des habitants, associations et conseils de quartier. Toutes les personnes auditionnées seront d'ailleurs ce soir, à mon initiative, reçues à la Conciergerie par les architectes pour un moment d'échange et de restitution. Déjà, d'ailleurs en 2016, lors de la Nuit des débats, l'association "Aux 4 coins du 4" avait organisé avec des membres du conseil de quartier un débat au sein même de l'Hôtel-Dieu sur le sujet.

Pour l'Hôtel-Dieu, j'ai organisé un rapprochement entre des associations d'habitants et la direction de l'A.P.-H.P. avec l'aide de Bernard JOMIER, pour échanger sur le projet et les besoins des habitants pour la partie des 17.000 mètres carrés qui sera valorisée. Je voudrais vous rappeler que le combat que j'ai mené avec l'aide d'Anne HIDALGO et de Dominique VERSINI, combat mené et gagné pour accueillir des femmes seules réfugiées ou migrantes venant d'accoucher à l'Hôtel-Dieu, nous avons montré que l'Hôtel-Dieu était en pleine mutation, en pleine action, et pas du tout promis simplement à la spéculation immobilière ou des projets pharaoniques, bien au contraire.

Nous avons d'ailleurs, la semaine passée, avec Emmanuelle COSSE, la Ministre du Logement, Martin HIRSCH, Bernard JOMIER, et le Cabinet de Dominique VERSINI, inauguré l'accueil de ces premières femmes avec leurs enfants dans l'Hôtel-Dieu. Tout cela, ce sont des choses que je souhaite que vous connaissiez. Bien évidemment, je pense que la concertation étendue sera une bonne chose, mais faisons-la en prenant en compte ce qui a été fait.

Cher Jacques BOUTAULT, vous accepterez ma malice, je comprends fort bien le rendez-vous que vous semblez prendre et je salue d'ailleurs votre troisième mandat de maire du 2e arrondissement depuis 2001.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Jacques BOUTAULT, cher Christophe GIRARD, maire du 2e arrondissement, maire du 4e arrondissement, qui bientôt ne feront qu'un, les réflexions et études menées à la demande du Président de la République et en coordination avec la Maire de Paris, par Dominique PERRAULT et Philippe BÉLAVAL, ont permis de voir émerger une série de propositions très intéressantes pour la mise en valeur de l'Île de la Cité. Les propositions présentées - je souligne et j'insiste qu'il ne s'agit là que de propositions - permettront de replacer l'Île de la Cité dans l'histoire de Paris, tout en prenant en compte le développement de la vie locale et des activités de ce quartier à forte dimension culturelle. Il s'agit aussi de répondre à l'attente des très nombreux visiteurs des lieux, mais nous savons tous aujourd'hui qu'un lieu ne peut pas être exclusivement consacré au tourisme. Un lieu dans une ville ne peut vivre que s'il est à la fois un lieu pour les Parisiens, tout en étant un lieu qui accueille les touristes.

Monsieur BOUTAULT, vous souhaitez que ce projet fasse l'objet d'une concertation large et approfondie. Je crois que Christophe GIRARD a magistralement démontré que cette concertation était largement engagée. De ce point de vue-là, nous pouvons lui faire confiance. Ceci dit, de la concertation, nous savons que, dans cette enceinte, tout le monde la désire, tout le monde la juge insuffisante, tout le monde en veut davantage. Bien évidemment, je suis favorable à votre vœu. Cela va faire l'objet d'une application immédiate à l'initiative du Président de la République et, toujours en accord avec la Maire de Paris, une mission va être créée, une conférence de l'Île de la Cité, présidée par M. WEISS, avec deux vice-présidents, M. PERRAULT et M. BÉLAVAL. Cette conférence de l'Île de la Cité verra ses contours très bientôt précisés.

Je propose donc un avis favorable à votre vœu, sous réserve des quelques amendements que vous avez reçus par écrit.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Acceptez-vous les amendements, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, tout d'abord, je voudrais remercier Christophe GIRARD pour son intervention et lui dire que je ne néglige ni ne méprise l'importante concertation qu'il a mise en œuvre dans le 4e arrondissement sur ce sujet. Mon point de vue était justement parce qu'il faut assumer le regroupement des conseils des quatre arrondissements centraux, d'élargir cette concertation et de l'approfondir même si elle a été parfaitement bien initiée.

Je voulais dire à Jean-Louis MISSIKA que sa proposition va dans ce sens-là. Je l'en remercie et intègre bien volontiers les amendements qu'il propose au vœu que j'ai présenté au nom du groupe Ecologiste de Paris.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 54).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'occupation des espaces publics dans les quartiers Nord-Est de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 23 et 23 bis qui ont trait à l'occupation des espaces publics dans les quartiers Nord-Est de Paris.

C'est Galla BRIDIER qui va prendre la parole.

Je vous rappelle : deux minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Depuis juin 2015 et l'évacuation des migrants du campement du métro La Chapelle, les opérations successives, qui se sont appelées ensuite de "mise à l'abri", ont été systématiquement suivies d'un barriérage, d'un enfermement de l'espace anciennement occupé. Aujourd'hui, ce sont des linéaires entiers sous le métro aérien, boulevard de la Chapelle, boulevard de la Villette et avenue de Flandre qui sont enfermés par des grilles. Après les barrières, il y a eu les pierres, porte de la Chapelle. Après les pierres, il y a eu un banc, un banc enlevé parce qu'il permettait la distribution alimentaire aux réfugiés.

Si je veux bien croire que l'ordre n'est pas envoyé du plus haut de la hiérarchie de notre Ville, si je veux bien encore essayer de croire que ce sont les solutions trouvées afin d'empêcher d'autres campements de se former, il faut maintenant entendre les habitants de ces quartiers, nous entendre. Nous n'en pouvons plus d'ouvrir nos fenêtres le matin sur des espaces enfermés que nous ne pouvons plus traverser. Ces espaces sont devenus des espaces anti-habitants.

C'est pourquoi nous demandons, à travers ce vœu, que tous ces dispositifs de fermeture soient enlevés.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Galla BRIDIER, vous interpellez le Conseil de Paris sur le sujet de l'espace public dans le Nord-Est de Paris et je vous en remercie.

Je suis d'accord avec vous : nous avons la nécessité de faire avancer une réflexion visant à identifier des occupations positives et à faciliter l'appropriation des espaces par les habitants. Je vous propose donc d'utiliser les expériences des appels à projets urbains innovants et les démarches du budget participatif associant les habitants à la co-construction des réponses. La méthode, par exemple, des permis de végétaliser par laquelle les habitants s'approprient l'espace public, en prennent soin et contribuent à son entretien nous semble intéressante, tout comme les différentes expériences qui se multiplient à l'initiative de la Ville de Paris, soit sur ses fonciers dans le cadre des sept places parisiennes, soit sur les fonciers des partenaires publics, la Petite Ceinture ou les sites S.N.C.F.

Ainsi, considérant qu'une politique de gestion de l'accueil solidaire et efficace doit passer par des politiques inclusives, y compris sur l'espace public, je vous propose de travailler ensemble dans cette direction. Je vous propose un vœu de l'Exécutif pour la mise en place d'une démarche positive et participative associant les ateliers d'habitants et l'ensemble des services concernés de la Ville. Cette démarche concernerait une série de sites et d'espaces délaissés dans Paris au-delà de la partie Nord-Est de la ville. Si vous en êtes d'accord, les contours de cette démarche seront discutés et présentés avant l'été 2017 et le Conseil de Paris sera tenu informé de ces avancées, l'objectif étant la réalisation de ces aménagements d'ici l'été 2017.

Je vous propose donc de retirer votre vœu au profit de ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Mme Galla BRIDIER. - Devant cet optimisme et ce positivisme qui tempèrent mon pessimisme, j'accepte bien volontiers ce vœu, d'autant plus que vous prenez l'engagement que tout ceci sera réalisé pour l'été 2017 et que nous pourrions profiter à nouveau de ces espaces publics.

Je retire mon vœu. Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 55).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au CDG Express.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 24 relatif au Charles-de-Gaulle Express.

C'est Mme Danièle PREMEL qui prendra la parole, toujours pour deux minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Oui, encore et toujours. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il doit être important ce fameux CDG Express, reliant directement la gare du Nord à l'aéroport Charles-de-Gaulle, pour satisfaire les hommes d'affaires et les riches touristes : utilisation du 49-3, publication le 14 février 2017 d'un décret déclarant les travaux du CDG Express d'utilité publique et urgents. Devant ce fini-parti, je ne dirai qu'une chose pour cette nouvelle intervention, après tant d'autres : "l'entêtement chez les hommes provient du manque d'idées qui les empêche de renoncer à celles qu'ils se sont faites, faute de pouvoir les remplacer par d'autres".

Car il faut de l'entêtement et de l'obstination pour imposer ce projet contre l'avis de nombreux habitants et associations, conscients des conséquences très lourdes en matière de qualité de vie, notamment pour ceux de la Chapelle et pour l'aménagement du parc Chapelle/Charbon. Sans tenir compte des réserves de la Commission d'enquête publique, sans vouloir regarder que le coût du projet de 1,7 milliard ne sera jamais amorti à 24 euros le trajet. Sans considérer que ce train sans arrêt et interdit aux "pass" Navigo aura un effet inexistant sur le développement économique et l'emploi, et qu'il ne desservira même pas le futur village olympique. Sans faire cas que la ligne 17 du Grand Paris Express desservira l'aéroport Charles-de-Gaulle à l'horizon 2017. Sans vouloir étudier d'autres solutions alternatives : par exemples, rénovation des voies existantes et modernisation du RER B, faire rouler le T.G.V. en complémentarité des RER, idée née des perturbations de décembre 2016 pour lesquelles la S.N.C.F. avait fait rouler les deux T.G.V. pour assurer la navette entre la gare du Nord et l'aéroport de Roissy.

C'est devant cette situation d'urgence imposée par l'Etat, qui ne permet plus aucune alternative, que le groupe Communiste - Front de Gauche demande que le Conseil de Paris émette le vœu que la Maire de Paris intervienne auprès de l'Etat et de la Région pour que soit décidé un moratoire sur le projet actuel du CDG Express et que soient étudiées toutes les solutions alternatives en concertation avec les habitants, les associations et les élus des territoires concernés.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, puis une explication de vote du groupe EELV par Mme Galla BRIDIER.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Danièle PREMEL, merci beaucoup d'avoir pris en charge ce vœu, ce qui me change de mon duo habituel avec Didier LE RESTE, puisque effectivement vous déposez un vœu à chaque Conseil de Paris sur le CDG Express.

Je crois que les positions des uns et des autres sont bien connues. Vous parlez d'entêtement, on peut parler de ténacité. Vous savez comme moi que la ténacité est une vertu, alors que l'entêtement est un vice. Il est très difficile parfois de savoir quelle est la frontière entre ténacité et entêtement.

Je vais essayer de ne pas être trop long. Répéter simplement l'importance stratégique pour Paris et sa Métropole d'une liaison dédiée et directe entre l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et Paris, comme la plupart des villes globales de la planète qui disposent d'une liaison de cette nature.

Si nous voulons tenir le calendrier prévu d'une ouverture pour les Jeux Olympiques, ce moratoire est tout simplement impossible. Même sans les Jeux Olympiques, il est fondamental que Paris se dote d'une telle infrastructure. A Londres, Heathrow express et Gatwick express permettent de relier les aéroports et le centre de Londres en 15 et 30 minutes respectivement.

Oslo, Stockholm, Hong-Kong, Tokyo, Sydney, la plupart des grandes villes européennes et mondiales, je pense à Amsterdam, bénéficient d'une liaison ferroviaire rapide et dédiée entre leurs centres-villes et leurs aéroports.

J'ajoute que cela fait des économies en matière de CO2, puisque cela diminue le nombre de taxis ou de véhicules individuels utilisés pour rejoindre la ville.

De façon assez peu surprenante et avec ténacité, j'émettrais donc un avis défavorable à votre vœu, car je crois comprendre que vous ne le retirerez pas. J'ajouterai qu'il y a un petit élément nouveau, c'est de prendre note de la poursuite de la concertation avec notamment les habitants du 18e arrondissement. La prochaine étape se fera sous la forme d'une réunion publique après les échéances électorales, mais avant l'été.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Galla BRIDIER pour votre explication de vote.

Mme Galla BRIDIER. - C'est évidemment favorablement que nous voterons pour le vœu présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche. D'autant plus que nous avons déposé un vœu similaire, en tout cas allant dans ce même sens au Conseil du 18e arrondissement, qui avait d'ailleurs été adopté par l'ensemble de la majorité. Je voudrais vous faire la demande, si je puis me permettre, puisque nous n'avons pas redéposé notre vœu et comptons le faire pour le Conseil de Paris de la prochaine fois, la demande suivante qui nous avait rassemblés, de demander à la S.N.C.F. de pouvoir étudier la faisabilité de faire rouler une navette qui irait jusqu'à Roissy Charles de Gaulle sur ses rails, comme cela a été fait lors des grèves de 2016.

Si vous ne pouvez pas accéder à cette demande en "live", si je puis dire, je déposerai le vœu au prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Un mot pour dire à Galla BRIDIER que nous sommes tout à fait ouverts au fait de demander que l'on étudie cette possibilité d'une navette, et donc d'une solution alternative.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bien. Vous maintenez votre avis défavorable sur ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'îlot Archives-Charlot.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions maintenant le vœu référencé n° 25 relatif à l'îlot Archives-Charlot.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Le manque de foncier disponible à Paris contraint régulièrement la Ville de Paris dans la réalisation de ses objectifs, qu'il s'agisse de la réalisation de crèches, de logements sociaux, ou pour l'accueil de migrants.

Paris est une ville dense dont le moindre mètre carré est prisé. C'est pourquoi lorsque l'utilisation d'espaces disponibles a fortiori de grands espaces ne semble pas répondre à l'intérêt général, cela peut susciter des réactions, des critiques de la part des Parisiennes et des Parisiens.

C'est le cas pour le site visé par ce vœu. L'îlot Archives-Charlot constitué par près de 24.000 mètres carrés au cœur de Paris dans le 3e arrondissement, qui a été le siège des Nouvelles Galeries, a été racheté par le fonds d'investissement "Blackstone" à des fins spéculatives.

Le groupe "Cogedim" doit y réaliser un projet immobilier d'importance composé pour la majeure partie de bureaux privés. Cette destination est peu satisfaisante au regard des besoins du territoire, notamment en matière de logement social, puisque le 3e arrondissement ne compte à ce jour que 7 % de logements sociaux, malgré les efforts déjà réalisés.

C'est le constat fait par le groupe des 24.000, collectif d'habitants, citoyens et militants, qui propose que la Ville de Paris puisse intervenir pour porter certains aménagements au projet. Le Conseil d'arrondissement du 3e est déjà intervenu dans le même sens. Ce vœu propose donc au Conseil de Paris d'engager la Ville à travailler une utilisation de ce site qui ne soit pas orientée principalement vers la satisfaction d'intérêts privés.

Plusieurs propositions concrètes sont faites, notamment l'inclusion d'une part de logement social dans ce projet immobilier, l'ouverture de l'espace vert mitoyen au public, et l'ouverture de la ruelle Sourdis à la circulation piétonne.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Didier LE RESTE, il s'agit d'une opération privée largement avancée, puisque l'ouverture de ce chantier a été déclarée en février 2015. Nous sommes en mars 2017. Les travaux sont actuellement très avancés. Même si le programme de cette opération ne contribue pas à renforcer le logement social déficitaire dans cet arrondissement, ce projet présente d'autres attraits, répond à d'autres besoins. Il permet de maintenir et de ramener au cœur de Paris des entreprises que l'on avait vu partir ces dernières années en première ou deuxième couronne.

Sa programmation répond ainsi à des besoins en matière de développement économique, d'activité et de mixité. Ce projet participe à une mixité d'usage au sein de l'arrondissement. Il contribue aussi à restaurer des bâtiments patrimoniaux et à leur donner de nouveaux usages en mettant en valeur le patrimoine.

S'agissant d'une opération privée, il n'était pas possible d'imposer la réalisation de logements sociaux, puisque les parcelles ne comportaient pas d'emplacements réservés dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, PSMV.

Concernant les usages des espaces extérieurs, le jardin et la ruelle dont vous parlez, cette demande me semble pouvoir être discutée en direct entre la mairie du 3e, l'opérateur et les différents propriétaires afin de voir les possibilités d'accès qui pourraient être envisagées. C'est d'ailleurs une réponse qui avait été apportée en 2015 lorsque ce même vœu avait été présenté et ces différents éléments avaient déjà été apportés.

Pour finir, depuis 2015, une nouvelle opération située à proximité dans ce même arrondissement est en train de voir le jour et contribuera à apporter de la mixité sociale. Cette fois-ci dans le domaine du logement. Il s'agit de la reconversion de la caserne des Minimes, opération réalisée par le bailleur social Elogie-SIEMP, qui prévoit la réalisation de logements sociaux, d'une crèche, et de locaux d'activité ainsi que l'accès à la cour intérieure de l'ancienne caserne.

Au regard de ces éléments, je propose donc d'émettre un avis défavorable à votre vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 25, avec un avis défavorable, sauf si vous le retirez.

Madame BRIDIER, une explication de vote rapide ?

Mme Galla BRIDIER. - Notre groupe apporte son soutien total au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, qui fait écho à une mobilisation commune sur le terrain. Nous trouvons la programmation évoquée à l'instant dommageable, notamment sur l'aspect du logement social, et donc nous voterons pour ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux établissements de jeux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Derniers vœux pour la matinée, les vœux référencés n^{os} 26 et 26 bis qui ont trait aux établissements de jeu.

C'est M. Philippe GOUJON qui intervient.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Les parlementaires se sont posés la question récemment de savoir ce que faisait une disposition créant des casinos à Paris dans le débat sur la révision du statut de Paris ! C'est parce que sans doute ils ne savaient pas que voulant éviter de traiter de ce sujet des plus sulfureux dans notre Assemblée, et peut-être dans l'incertitude de votre propre majorité, vous avez préféré contourner la position unanime, d'ailleurs votée à mon initiative au Conseil, exigeant un débat à l'issue du rapport Dupont, en introduisant une telle disposition à vrai dire totalement étrangère au statut de Paris.

Si nous partageons le constat que le statut actuel des cercles de jeux n'est pas satisfaisant, comme en témoignent les derniers démantèlements intervenus il y a quelques semaines, nous n'en tirons pas la même conclusion, car nous souhaitons les interdire quand vous les recréez sous une forme différente, sortes d'avatars de casino d'avant la loi de 1987, c'est-à-dire sans machines à sous.

Les études, comme le rapport Bauer de 2008, sont unanimes pour dénoncer la porosité de ce type d'établissement avec le crime organisé. L'argument selon lequel les parties clandestines existent et qu'il faudrait donc ouvrir des établissements de jeux, pour en quelque sorte les régulariser, est absurde : on ne fait pas disparaître la délinquance en supprimant les délits.

L'introduction de casinos que les professionnels du secteur ne réclamait même pas, parce que ce sont de véritables usines à gaz ainsi créées par la loi, expose la capitale au crime organisé, aux troubles inévitables à l'ordre public, étant donné - c'est d'ailleurs un sujet sur lequel vous pourriez vous pencher - les risques d'addiction au jeu, dénoncés par tous les spécialistes, 20.000 victimes en France, et en très forte augmentation.

Nous vous demandons donc de renoncer à l'installation de ce type d'établissements. Le Conseil de Paris n'a même pas été consulté et je souhaite donc qu'un débat ait lieu.

Notre position est claire : premièrement, fermez les cercles de jeu ; deuxièmement, interdisez les cercles clandestins ; troisièmement, n'autorisez pas ces casinos. Une dizaine de millions de recettes ne vaut pas de livrer les Parisiens au risque d'addiction et notre ville à bien des désordres à venir.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

M. le représentant du Préfet de police apporte quelques éclairages, puis la parole sera à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Député, simplement pour indiquer à l'ensemble des élus parisiens que cet article a été inséré à l'initiative du Gouvernement dans le projet de loi. L'article 34 de la loi relative au statut de Paris n'a donc pas pour objet d'abroger l'interdiction d'implanter des jeux à Paris, donc pas l'idée subliminale d'augmenter le nombre de cercles de jeux à Paris. Il s'agit d'adapter la réglementation des jeux aux évolutions de ce secteur d'activité, en

tenant compte des enseignements tirés des récentes procédures judiciaires menées à l'encontre de cercles de jeux parisiens, que chacun a en mémoire.

En effet, le régime juridique des cercles de jeux actuellement, qui est une spécificité à Paris, ce sont des associations. Le cadre juridique de ces associations complexifie le travail des autorités de contrôle et le système du banquier n'est pas compatible avec la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Ainsi, ce nouvel article, qui crée un dispositif expérimental de clubs de jeux avec un régime juridique adapté, permettra de mieux lutter contre le blanchiment d'argent et le jeu clandestin, par le renforcement du régime de police administrative spécial applicable aux établissements de jeux, notamment par la création d'un régime de contrôle préalable des capitaux, par l'élargissement des moyens d'investigation des services d'enquête en matière de lutte contre le jeu clandestin.

Le dispositif des clubs de jeux sera ainsi expérimenté à Paris, à compter du 1er janvier 2018, pour une durée de cinq ans. Cette limitation se justifie par le contexte, Paris étant encore très récemment la seule ville française qui comptait des cercles de jeux autorisés.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur GOUJON, j'avoue que je ne comprends vraiment pas votre position, ni la position de votre groupe. Lutter contre les parties clandestines de jeux et les troubles à l'ordre public que créent ces parties clandestines est essentiel dans une ville comme Paris. La solution, c'est d'avoir des établissements qui sont sous contrôle.

Vous souhaitez que la Maire de Paris se prononce contre l'implantation d'établissements de jeux dans la capitale, quels qu'ils soient, cela me paraît tout à fait discutable et même inacceptable. C'est une chose d'être contre les casinos à Paris, et la Maire de Paris a pris position contre les casinos. Cela en est une autre de dire non, purement et simplement, aux établissements de jeux dans la capitale, dans la mesure où c'est la porte ouverte aux parties clandestines.

Le rapport du Préfet DUPORT a été très clair en l'occurrence : il a montré que la situation actuelle ne pouvait pas durer...

S'il vous plaît !

La fermeture en 2014 d'importants cercles de jeux a entraîné une réduction substantielle de l'offre de cercles de jeux dans Paris et a provoqué la création d'une offre illégale, avec une recrudescence de cette offre illégale. M. le représentant du Préfet de police l'a d'ailleurs confirmé.

Nous sommes dans une situation dans laquelle nous nous éloignons d'objectifs de lutte contre les parties clandestines de jeux. Et votre opposition à toute offre légale de jeux, à toute implantation d'établissements de jeux dans la capitale ne ferait que renforcer cette tendance.

Il s'agit d'une expérimentation d'une nouvelle catégorie d'établissements, sous forme de sociétés commerciales permettant un meilleur contrôle des risques de blanchiment. Nous savons à quel point ces sites représentent des lieux de blanchiment d'argent sale. La régulation dépendrait uniquement de l'Etat et l'accès serait limité aux seuls membres des clubs.

De ce point de vue, je considère que la nouvelle loi représente un progrès et est tout à fait acceptable par le Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Vous confirmez l'avis défavorable sur ce vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 26 bis de l'Exécutif...

Si vous le souhaitez, mais rapidement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - On peut appeler les cercles de jeux comme on veut, ce sont des cercles de jeux, ce sont des casinos d'avant la loi de 1987 sans les machines à sous.

C'est la première fois que j'entends à cette tribune un Préfet de police réclamer l'ouverture de casinos à Paris.

Depuis un siècle ? Bon. C'est une première, très bien. J'en prends acte.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Vous n'étiez pas là, il y a un siècle, Monsieur GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Oui, mais il m'arrive de lire des livres et des documents.

C'est un vote historique aujourd'hui puisque, par ce vœu, prenez bien conscience que vous autorisez l'ouverture de casinos à Paris. Je n'en dis pas plus.

C'est la raison pour laquelle nous serons également opposés au vœu n° 26 bis.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour votre explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 56).

Je vous remercie.

Bon appétit à tout le monde.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons reprendre notre séance. Merci de regagner vos places.

2017 DASES 180 G - Stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021".

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux personnes en situation de handicap au sein des cabinets.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accessibilité des bornes "histoire de Paris".

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la résidence Saint-Louis de l'Hôpital des Quinze-Vingts.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux bacs à ordures ménagères.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux touristes seniors.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux transports en commun.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'entreprise Cyclocity.

2017 DASES 104 G - Subvention à 7 associations agissant dans le champ de l'autisme et convention avec d'eux d'entre elles Le Relais IDF et Turbulences (196.401 euros).

2017 DASES 123 G - Subventions (110.000 euros) et convention avec 4 associations intervenant dans le domaine des séjours-vacances pour enfants en situation de handicap.

2017 DASES 124 G - Subventions (32.000 euros) à 6 associations sur la thématique : information et soutien des personnes en situation de handicap et leurs aidants.

2017 DASES 135 G - Subvention (53.000 euros) à quatre associations qui agissent dans le champ de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

2017 DASES 140 G - Convention entre le Département de Paris et l'État (Académie de Paris) pour les Centres d'Adaptation Psycho-Pédagogique (CAPP).

2017 DASES 142 G - Avenant n° 1 au Contrat d'objectifs et de moyens pluriannuels de l'Association Les Jours Heureux 2016-2020.

2017 DASES 143 G - Convention tripartite avec l'Imprimerie Nationale et la maison départementale des personnes handicapées pour la réalisation et la gestion de la Carte Mobilité Inclusion.

2017 DJS 55 - Subventions (82.000 euros) et conventions avec 2 associations parisiennes handisport.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La conférence d'organisation a prévu un débat organisé sur la stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021" avec un projet de délibération DASES 180 G, auquel nous adjoindrons également huit dossiers.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème, et je redis comme pour chacun des débats organisés que ce débat inclura dans les temps de parole définis, la présentation des vœux et je vais faire l'introduction à notre débat.

Mes chers collègues, Paris est depuis longtemps engagée auprès de ses citoyens en situation de handicap. Améliorer concrètement leur parcours de vie constitue pour nous une priorité.

26.600 Parisiens sont actuellement bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, 5.000 de la prestation de compensation du handicap et 2.700 de l'allocation compensatrice tierce personne.

Pour eux comme pour leur famille, pour leurs aidants, nous devons fournir des réponses adaptées, déployer des moyens conséquents et fixer des objectifs ambitieux.

Le précédent schéma à destination des personnes en situation de handicap couvrait la période de 2012 à 2016, il est arrivé à son terme.

Aujourd'hui, malgré un contexte économique contraint, nous avons décidé d'accentuer notre effort financier avec des dépenses en croissance de près de 30 % sur la durée de ce schéma. Permettez-moi de remercier toutes

celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma, du monde associatif au monde politique, et au premier chef, mon adjoint, cher Bernard JOMIER, pour le travail remarquable qu'il a produit en notre nom à tous.

Je me réjouis d'ailleurs que ce travail ait permis des progrès significatifs dans la prise en compte du handicap par la collectivité, et diffusé une notion d'accessibilité universelle dans l'ensemble des politiques publiques parisiennes.

L'accessibilité physique de l'espace public s'est aussi considérablement améliorée, nos investissements nous ont en outre permis de créer 635 nouvelles places en établissement médico-social.

Il est temps d'écrire une nouvelle page de l'action de la collectivité pour atteindre cette égalité réelle des Parisiens en situation de handicap. Nous entendons donc amplifier les avancées réalisées dans le cadre du précédent schéma et poursuivre la transformation de notre ville avec pour unique objectif de la rendre accessible à tous ses habitants, quelles que soient leurs différences.

C'est dans cette perspective que nous avons entrepris l'an dernier une vaste concertation réunissant l'ensemble des acteurs locaux. Ce travail collectif, je le redis, impulsé par Bernard JOMIER, a permis d'analyser l'efficacité des dispositifs existants, d'identifier de nouvelles pistes de progrès et de définir des priorités.

La nouvelle stratégie "Handicap, inclusion et accessibilité universelle" que nous vous soumettons, est le résultat de cette concertation.

Elle dégage trois axes d'actions prioritaires pour la période 2017 - 2021. Tout d'abord, rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions, en améliorant notamment l'information, l'accueil et la participation.

Deuxièmement, favoriser une inclusion accompagnée en guidant vers l'emploi et en facilitant l'accès, le maintien dans le logement, mais aussi l'accès aux soins.

Enfin, de promouvoir l'efficacité des réponses. Même les réponses aux situations les plus complexes, en nous appuyant bien sûr sur la MDPH, qui est le pivot des orientations et des accompagnements et en renforçant bien sûr l'offre d'hébergement.

De chacun de ces axes sont issus quatre engagements particulièrement forts et concrets, nous avons neuf agendas d'accessibilité programmés, qui seront déposés pour les 1.800 établissements recevant du public à mettre en accessibilité à Paris.

Nous continuerons aussi à améliorer l'accueil à la Maison départementale des personnes handicapées, qui a déjà réduit les délais moyens de traitement des dossiers à moins de quatre mois.

Nous améliorerons en outre l'accueil des adultes handicapés les moins autonomes en établissements médico-sociaux et dans la ville avec de l'habitat inclusif, l'objectif étant de parvenir à la fin de ce schéma à 0 Parisien sans solution.

Dans ce but, 376 places en établissements médico-sociaux seront créées sur la période, et 270 places en services, qui porteront le total à près de 4.400 places.

Nous espérons ainsi endiguer les départs lointains et non souhaités, tels que ceux, trop nombreux, encore aujourd'hui, en Belgique. Enfin, nous renforcerons la prise en charge de l'autisme dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de santé.

Pour que chaque personne autiste et sa famille puissent participer à la vie de notre ville, nous devons répondre à un triple objectif : repérer, diagnostiquer et mettre en place un accompagnement individualisé. C'est pourquoi les professionnels de la petite enfance auront accès à une formation sur mesure et la Ville, en partenariat avec l'A.R.S. et la M.D.P.H., développera les plateformes permettant un diagnostic dès 18 mois, un diagnostic précoce. Mener à bien ces projets implique également une évolution des mentalités ; Paris se mobilise avec force pour faire changer le regard sur l'autisme.

A l'occasion de la Journée mondiale de l'autisme, le 2 avril, je vous invite à aller découvrir la magnifique exposition accueillie sur les grilles de l'Hôtel de Ville, qui dévoile la richesse du monde qui se loge derrière les yeux de ces enfants. D'ailleurs, avec Bernard JOMIER mais aussi avec le maire du 15^e arrondissement, Philippe GOUJON, et Jean-François LAMOUR, nous avons inauguré dans le 15^e arrondissement des lieux tout à fait exemplaires, sur l'ancien site de l'hôpital Saint-Michel, qui accueillent notamment des jeunes autistes adolescents et nous avons vu combien il était important d'accompagner les familles. C'est notamment le cas dans ces centres que nous avons vus en accueil de jour, mais nous avons aussi à cet endroit-là des structures pour personne en situation

de handicap adulte et là aussi, je crois que cela a apporté en cœur de ville, dans un cœur d'îlot particulièrement intéressant, des solutions aux Parisiens.

Tous ces engagements que nous prenons seront soutenus par des moyens budgétaires importants. Pour être à la hauteur des enjeux, nous avons plus que doublé le budget dédié entre 2001 et 2017. Celui-ci est passé de 108,4 millions à près de 250 millions d'euros en 2017.

Mes chers collègues, je suis convaincue que cette nouvelle stratégie 2017-2021 nous permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins très divers des Parisiens en situation de handicap à chaque étape de leur vie. Intégrer leurs besoins dans chaque nouveau projet capital de politique publique municipale constitue par ailleurs l'unique garantie de construire ensemble une véritable accessibilité universelle.

D'ailleurs, des grands événements auxquels nous souhaitons prendre part, comme notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques, s'inscrivent aussi comme un accélérateur de changements et de mentalités pour pouvoir aller vers cette accessibilité universelle.

Nous étions avec Bernard JOMIER également ensemble avec une délégation de la Ville et de la Région aux Jeux Paralympiques de Rio et nous avons vu combien un événement comme celui-là changeait profondément et le regard et les mentalités ainsi que, bien sûr, les infrastructures pour rendre une ville accessible et nous voulons en faire un moteur de l'accélération de ces changements ici à Paris. La candidature de Paris 2024 aux Jeux Olympiques et Paralympiques sera aussi sur ce plan-là un moteur et un accélérateur de changements.

Je veux remercier Bernard JOMIER et ses équipes, ainsi que la DASES pour leur important travail dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie issue d'un travail collectif et concerté. Elle nous permettra de mieux appréhender la complexité des situations, d'affiner nos réponses, de renforcer nos dispositifs pour construire jour après jour une ville plus juste, plus inclusive, donc accessible à toutes et à tous.

Je vous remercie.

A la suite de cette intervention, je vais donner la parole au premier orateur et c'est Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, d'après la dernière enquête handicap invalidité dépendance, un quart des Français déclarent avoir au moins une incapacité, une limitation d'activité ou une reconnaissance de leur handicap. On voit que le handicap prend des formes très variées et, avec le vieillissement de la population, les situations de handicap se modifient également et nous obligent à adapter nos politiques publiques pour rendre, comme nous le voulons par ailleurs depuis 2014, notre ville plus inclusive et accueillante.

A Paris, ce sont plus de 40.000 personnes qui bénéficient de la Maison départementale des personnes handicapées, 26.000 Parisiens qui sont allocataires de l'A.A.H., et depuis 2001 Paris s'est considérablement transformée et ouverte aux personnes handicapées en améliorant l'accessibilité de l'espace public et des équipements publics, en favorisant l'inclusion et en proposant des réponses individualisées à des situations diverses et souvent très complexes.

En septembre 2015, vous aviez, Madame la Maire, tracé des orientations politiques claires consistant d'ailleurs à dépasser la seule logique de la compensation pour favoriser une pleine participation citoyenne des personnes en situation de handicap.

La nouvelle stratégie pour 2017-2021 s'inscrit aujourd'hui dans la lignée de nos actions mais renforce la dimension transversale de nos politiques publiques. Elle se veut d'abord un parcours de vie adapté aux besoins évolutifs en fonction des âges de la vie - dépistage précoce, scolarisation, emploi, logement mais aussi accès à la culture ou aux activités sportives et socialisantes.

Je voudrais bien sûr saluer le remarquable travail de Bernard JOMIER qui a permis d'aboutir à ce schéma en concertation avec les acteurs associatifs et les mairies d'arrondissement. Les groupes de travail constitués ont permis d'identifier quatre thèmes transversaux qui structurent le nouveau schéma et couvrent ainsi tout le spectre de nos politiques publiques.

Cela concerne d'abord l'accès à l'information, que ce soit pour les personnes en situation de handicap comme pour les professionnels qui interviennent dans le domaine. Trop de dispositifs sont encore méconnus et sous-employés. Ensuite, c'est la question de l'inclusion dans la cité avec la fluidité et la souplesse des accompagnements.

Notre Ville doit davantage accueillir les personnes en situation de handicap, ce qui n'exclut bien évidemment pas la création de nouvelles places dans des centres médico-sociaux, comme vous l'avez annoncé.

Je salue à ce sujet la création de 420 places supplémentaires qui permettront d'atteindre plus de 4.000 places à Paris. C'est un effort budgétaire très important puisque nous avons plus que doublé le budget consacré au handicap entre 2001 et 2017, passant cette année à 250 millions d'euros.

Enfin, c'est la question de l'accompagnement des enfants puis des jeunes adultes en situation de handicap, en sachant que la transition entre le système scolaire et le début de la vie active est complexe. C'est notamment le cas dans l'accès à l'emploi ; on compte actuellement un taux de chômage de près de 30 % chez les personnes en situation de handicap alors que la moyenne nationale pour l'ensemble de la population reste sous la barre des 10 %. Les entreprises, assujetties à l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées, sont plus nombreuses à payer une somme compensatrice qu'à se conformer à cette disposition législative, ce qui n'est pas acceptable. En France, par ailleurs, 30.000 enfants handicapés n'ont aucun contact avec un enseignant.

Au vu de ce tableau, on pourrait croire à l'échec de la prise en compte des personnes en situation de handicap comme membres à part entière de notre société. Pourtant, un changement de perspectives s'enracine durablement à Paris, qui doit avoir en ce domaine un temps d'avance marquant la volonté de considérer le handicap avec un regard nouveau. C'est ce que nous prouve cette stratégie 2017-2021 et je crois que nous pouvons en être collectivement fiers.

"Choisir d'accueillir et d'appivoiser les différences qui nous font peur permet de contribuer à la construction d'une société plus ouverte et plus sereine", écrivait un rapport déjà ancien sur les politiques sociales du handicap en France.

Avec le nouveau schéma départemental pour les Parisiens en situation de handicap, Paris s'affirme aujourd'hui comme une ville-monde bienveillante et inclusive, selon nos engagements et notre volonté politique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Rémi FÉRAUD.

Je donne à présent la parole à David BELLIARD, Président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette communication marque une nouvelle étape dans la trajectoire vers une ville plus inclusive. Répondre à la question du handicap est pour nous une pierre essentielle de la politique municipale, qui répond à la vision d'une ville accueillante et accessible pour toutes et tous.

Nous nous réjouissons que notre Conseil prenne aujourd'hui un temps de débat sur ce volet et surtout du contenu exemplaire de la stratégie handicap 2017-2021 qui est aujourd'hui présentée.

Ce nouveau plan qui porte des objectifs ambitieux nous rappelle que notre Ville mène une politique active sur la question du handicap depuis déjà près de 15 ans.

Ainsi, la mise en place et le développement de services de transports et d'accompagnement pour les personnes handicapées, l'augmentation du nombre d'établissements recevant du public accessibles qui devrait atteindre 900 à la fin de la stratégie en 2021 contre 500 aujourd'hui, ou encore l'augmentation des A.V.S. qui accompagnent un peu plus de 5.000 enfants et qui permettent une meilleure intégration des enfants en situation de handicap à l'école.

On sait, sur ce sujet, à quel point cela est essentiel, à la fois pour les enfants eux-mêmes et pour la transformation des représentations du handicap dans notre société. Cela nécessite un travail permanent, constant et proactif entre le Rectorat, la M.D.P.H. et la communauté éducative.

Cet effort porté par Paris doit s'appréhender dans un mouvement national plus large, notamment depuis 2005 et l'adoption de la loi Handicap du 11 février de la même année, avec toutefois un constat nuancé. Bien sûr, nous constatons une augmentation d'un peu plus de 40 % depuis 2005 pour atteindre près de 47 milliards d'euros en 2014. Ces dépenses regroupent essentiellement la montée en charge de la prestation de compensation du handicap, la réforme des prestations en faveur des enfants handicapés et la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés.

Mécaniquement donc, les départements ont vu leurs dépenses sociales augmenter au gré des allocations sociales qui leur ont été dévolues. Paris n'a pas échappé évidemment à cette tendance de fond. Ainsi, pour la seule

prestation de compensation handicap, 56 millions d'euros ont été dépensés en 2016 contre 27,8 millions d'euros en 2010. Elle concerne aujourd'hui 5.300 bénéficiaires contre un peu plus de 3.000 en 2010.

Toutefois, cet intérêt croissant et salubre est aussi en partie en trompe-l'œil. Alors que les dépenses augmentaient, les dotations ont, elles, diminué. Comme pour beaucoup de politiques publiques, le législateur a confié la gestion de ces allocations sans garantir la totalité des moyens d'y pourvoir, tout en continuant pourtant à se gargariser des efforts fournis.

Malgré cela, notre Ville continue d'investir financièrement, mais aussi humainement dans le cadre de sa stratégie handicap, dont un nouveau volet fait l'objet de discussions aujourd'hui.

Permettez-moi de saluer, à ce titre, la logique de co-construction qui a prévalu lors de son élaboration et qui témoigne que l'inclusion est un des axes forts de cette stratégie, y compris dans la méthode.

Comme souvent lorsqu'un document cadre de ce type est adopté, il faut réfléchir à comment le faire vivre sur la durée, surtout pour un sujet aussi transversal que le handicap. Il concerne l'ensemble des politiques publiques d'une collectivité.

A ce titre, la proposition de doter Paris d'un Agenda 22 est particulièrement importante. Il s'agit du nom donné aux 22 règles standards sur l'égalité des chances des personnes handicapées adoptées par l'ONU en 1993. L'Agenda 22 promeut l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans tous les domaines. L'action publique doit mieux anticiper les besoins spécifiques liés aux personnes en situation de handicap.

Cet objectif d'efficience administrative doit permettre de s'assurer que les besoins spécifiques liés aux handicaps sont bien pris en compte en amont de toute action de la Ville. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle le pilotage de cet Agenda doit être assuré par le Secrétariat général.

Enfin, je profite de mon intervention pour rappeler la nécessité pour les élus d'être exemplaires sur ce sujet comme sur d'autres. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons également, dans un vœu rattaché à ce projet de délibération, de favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap aux postes de collaborateurs. Il faut encourager leur recrutement et nous proposons un système de bonification des enveloppes des adjoints à la Maire de Paris, des maires d'arrondissement et des groupes politiques du Conseil de Paris, lorsqu'une personne titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé fait l'objet d'un recrutement.

Je laisserai mes collègues Galla BRIDIER et Aurélie SOLANS compléter mon propos.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, cher David BELLIARD.

Je donne la parole à un autre président de groupe, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer et féliciter vos engagements et ceux de Bernard JOMIER, les efforts qui sont pris pour promouvoir l'accessibilité universelle et l'égalité réelle. Ce plan prend en considération tous les types de handicap, qu'ils soient physiques, mentaux ou liés au vieillissement.

Je pense aussi à l'autisme qui n'est pas oublié. Les campagnes de sensibilisation, qui ont été soutenues par la Ville, ont permis de contribuer à changer le regard du grand public, des institutions et des pouvoirs publics sur l'autisme. Mais le travail pour les conditions de scolarité, de formation et d'entrée dans le monde du travail pour les autistes doit encore s'intensifier.

Le soutien aux aidants familiaux est également indispensable. Beaucoup d'éléments de ce plan vont dans ce sens et c'est une très bonne chose.

Le quotidien des personnes en situation de handicap est précaire, difficile. Les obstacles sont nombreux et nous avons trop souvent tendance à penser en valide. La pensée validiste nuit à la possible conduite d'une politique inclusive.

En effet, l'accessibilité universelle est possible dès lors que l'on mène une politique inclusive. Penser l'inclusion est nécessaire et fondamental pour édifier une ville sur des valeurs d'égalité. Penser la ville inclusive, c'est prendre en compte, dès la conception des espaces et des aménagements publics, les spécificités de chacune et de chacun de nos concitoyens.

En tant qu'élus, nous nous devons de rendre la ville accessible à toutes et à tous, et pas simplement corriger les manquements par installation. Je pense notamment, vous l'avez évoqué, Madame la Maire, à la perspective des Jeux Paralympiques et de notre candidature pour 2024 qui peut être un dynamisme fort dans ce sens.

Nous devons concevoir et construire ces espaces en pensant l'accessibilité comme une condition sine qua non de la réalisation de tout projet. D'ailleurs les nouvelles technologies sont un atout majeur dont nous devons nous servir.

Je voudrais évoquer un exemple particulier, celui des malvoyants que j'ai pu rencontrer à la résidence de l'hôpital des Quinze-Vingts. Ils me décrivent leur isolement. Les résidents ont besoin de notre intervention, de notre soutien, tant l'état de dégradation de certaines chambres est inacceptable, et que les tarifs d'hébergement sont à la hausse malgré le niveau de ressources modestes des résidents. Beaucoup de personnes malvoyantes risquent de devoir quitter la résidence, voire Paris.

J'ai donc formulé un vœu rattaché à cette communication pour qu'une table ronde, réunissant l'A.R.S., le Département de Paris et la M.D.P.H., soit organisée dans les meilleurs délais pour clarifier le statut de cette résidence et permettre à ceux qui y habitent de continuer à y vivre.

En ce qui concerne l'espace public parisien - je pense à la place de la Bastille par exemple -, on ne doit pas simplement respecter les normes pour les malvoyants mais aller plus loin, en devenant pourquoi pas un laboratoire d'innovations.

Sachant que le quartier des Quinze-Vingts abrite la zone Paname, projet d'aménagement nouveau pour améliorer l'accessibilité des malvoyants, malentendants et sourds sur la période depuis 2009, nous avons fait adopter un vœu, en avril l'an dernier, demandant que l'on réactive le projet d'aménagement nouveau pour améliorer l'accessibilité des malvoyants, malentendants et sourds, sur la place elle-même et ses environs.

Le quartier des Quinze-Vingts pourrait ainsi devenir le premier laboratoire expérimental de hautes technologies. Je pense, par exemple, à l'œil bionique. Il serait formidable que Paris s'appuie sur les recherches et expérimentations de l'Institut de la vision de l'hôpital des Quinze-Vingts, qui est le deuxième pôle mondial en matière de soins et de recherches sur la cécité.

Les personnes concernées ne manquent pas d'idées : travailler sur une différenciation des revêtements des passages piétons, réfléchir à une manière de prévenir l'approche des véhicules électriques et des vélos qui sont silencieux. Tout espace et aménagement doit d'abord être pensé par le prisme de leurs besoins. La stratégie "Paris piéton" va dans le sens d'une considération plus inclusive de la place des personnes en situation de handicap dans notre ville.

Je formule également un second vœu demandant à ce qu'une réflexion soit menée pour rendre accessibles les panneaux d'information, les bornes dites "Histoire de Paris", aussi appelées "pelles Starck", aux personnes en situation de handicap. Cela n'enlèvera rien à personne. Bien au contraire, la ville sera plus agréable à vivre si elle est pensée pour toutes et tous et qu'elle ne fait pas de différences. Chacune et chacun d'entre nous pourra en profiter.

C'est bien une réflexion et une intelligence de l'égalité pour penser chaque nouvel espace public dont nous avons besoin aujourd'hui. Je salue donc encore une fois cette stratégie et je nous invite à être la capitale de l'innovation en matière d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap.

Nous pouvons pousser la recherche comme nous le faisons dans d'autres domaines. Les nouvelles technologies peuvent nous permettre de changer la vie des Parisiennes et des Parisiens, de faire en sorte que les différents handicaps ne soient plus un frein à l'appropriation de l'espace public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Un autre président de groupe, M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants a la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, cher Bernard JOMIER, mes chers collègues, en France, les personnes en situation d'incapacité ou de handicap représentent 26,4 % de la population. À Paris, de nombreux citoyens sont concernés.

Chaque année, la M.D.P.H. analyse ainsi plus de 40.000 situations individuelles. Cela nous enjoint bien sûr à agir. Les personnes handicapées vivent trop souvent à part des autres et cela pose des questions évidentes de vivre ensemble.

Nous avons salué les premiers axes de travail de la stratégie présentée en 2015, car ils permettaient de répondre à l'enjeu important de l'inclusion. Ce mot paraît évident aujourd'hui, mais les politiques en France ont longtemps été marquées par une volonté d'intégration, et non d'inclusion.

En signant en 2010 la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, notre pays a changé d'optique de travail, et notre Ville s'est engagée à participer à cette évolution fondamentale et positive. Ainsi, la stratégie parisienne 2017-2021 va répondre largement à ces problématiques. Issue d'une concertation large avec les acteurs du handicap, elle amplifie les améliorations apportées depuis plusieurs années.

L'engagement de notre collectivité, qui est également financier, doit avant tout être considéré comme une opportunité : ce qui bénéficie aux personnes en situation de handicap bénéficie finalement à tous. Cela touche les personnes en incapacité temporaire et cela permet d'élever globalement la qualité du service public. La notion d'accessibilité universelle prend alors tout son sens. Cette réflexion favorise aussi l'innovation et le dynamisme de notre territoire.

Développer l'accessibilité, c'est innover pour tous les lieux. Les bibliothèques, les musées, les cinémas viennent immédiatement à l'esprit. Nous pensons moins aux équipements sportifs ainsi qu'aux structures d'activités périscolaires, tout aussi importantes. Pour améliorer l'inclusion, il faut aussi un changement de regard, à travailler dès le plus jeune âge. Il faut, dès que cela est possible, favoriser l'accès au droit commun. Nous savons que 3 % des élèves sont en situation de handicap. La présence de ces jeunes enfants au sein de structures ordinaires, à l'école ou en périscolaire, est essentielle ; pour eux, car elle permet de préparer leur avenir dans la société ; pour tous les autres, adultes et enfants, car elle permet de faire évoluer le regard sur le handicap.

Cette volonté doit se poursuivre aussi dans le monde du travail. Ainsi, un travail d'accompagnement important est prévu pour éviter notamment les ruptures à l'issue de la scolarisation.

Si l'accessibilité physique est importante, l'accessibilité numérique l'est aussi, et les Parisiens en situation de handicap ne doivent pas être oubliés.

Nous saluons l'engagement pris sur ce sujet. La dématérialisation permet certes une inclusion des publics à mobilité réduite, mais elle peut représenter une barrière à la participation citoyenne pour d'autres. Il est important que la Ville de Paris adopte ces leviers de communication numérique.

Nous n'avons malheureusement pas le temps d'aborder l'ensemble des engagements de la stratégie parisienne, mais globalement, notre groupe souhaite saluer le travail mené et les engagements sérieux et ambitieux pris par notre collectivité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Jean-Bernard BROS.

Je vais donner la parole à Mme Sylvie CEYRAC, pour le groupe les Républicains.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce nouveau schéma que vous présentez aujourd'hui montre la volonté de la Ville d'améliorer vraiment les conditions de vie de toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap - moteur, psychique, mental, sensoriel -, et de tous ceux qui les entourent et les accompagnent au quotidien.

Pour ce faire, vous vous fixez trois caps : rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions, une inclusion accompagnée et enfin, proposer des réponses aux situations les plus complexes.

Je concentrerai mon propos sur l'accessibilité de l'espace public, l'accessibilité du logement et l'accessibilité de l'information. En ce qui concerne les bâtiments publics, on peut noter une amélioration certaine, même s'il reste encore beaucoup de travail. Si 500 E.R.P. sont accessibles, il en reste encore 1.800 qui ne le sont pas, certains ne se prêtant pas par ailleurs à une mise en accessibilité : bâtiment classé, protégé ou nécessitant des travaux considérables.

J'ajouterais l'accessibilité depuis la rue de certains immeubles privés qui, malgré la volonté de la copropriété, se heurtent à des réglementations très, trop complexes. Par exemple, si pour un magasin, on peut installer une pente sur le trottoir, cela n'est pas possible pour un immeuble privé. Mais une fois sorti de son logement, il faut parcourir la ville et ses rues. Il y a certes une amélioration sur certaines lignes de bus, mais une fois dans le bus, dur-dur de conserver un certain équilibre, à cause trop souvent de la conduite brutale des chauffeurs, et surtout des chaussées en très mauvais état. Ceci est d'ailleurs valable pour tout passager, et plus particulièrement les personnes âgées.

Quant au métro, la Ville rejette aujourd'hui la faute sur le S.T.I.F. et la Région, renouvelée il y a seulement un an et demi, alors que sous la précédente majorité régionale, en place pendant 17 ans, vous mettiez en avant les coûts de faisabilité technique trop prohibitifs pour parvenir à rendre le métro accessible. C'est pourtant un enjeu, un défi que nous devons tous renouveler, sans se cacher derrière les clivages politiques.

C'est pourquoi nous voterons le vœu du groupe UDI-MODEM à ce sujet.

Mais pire encore, les obstacles multiples dans la rue que nous rencontrons : trottoirs en mauvais état, très mauvais état, encombrement massif de divers potelets, poteaux indicateurs multiples, non regroupés en un seul, signaux sonores sur les feux pour les malvoyants qui ne marchent pas, poubelles ou encombrants sortis en attente de ramassage, terrasses de café débordantes, pieds d'arbres mal entretenus ou dépôts sauvages. Il faut aussi éviter les "skates", les trottinettes, les vélos à contresens ou même sur le trottoir, un vrai parcours du combattant. Oui, la rue peut s'apparenter à une jungle pour ces usagers en situation de handicap, et plus globalement l'ensemble des personnes à mobilité réduite. Il nous reste beaucoup à faire pour faciliter la circulation de tous et à ce titre, je partage les constats formulés par nos collègues centristes.

S'agissant du logement maintenant, suivant les situations, plusieurs solutions, et j'aime l'idée selon laquelle ces solutions ne sont plus exclusives les unes des autres : l'établissement, 7.284 places dans 165 établissements, avec des F.A.M., des M.A.S., des foyers d'hébergement. On le sait, c'est insuffisant, particulièrement pour l'autisme, et je pense qu'un gros effort sera fait dans l'avenir. Je me permets à ce stade de remercier les associations qui ont un rôle majeur, un rôle qu'elles remplissent avec une grande compétence et une grande empathie, malgré les difficultés considérables qu'elles rencontrent pour faire vivre leurs établissements : difficultés de financement, tracasseries administratives trop lourdes, difficultés de trouver des opportunités foncières d'implantation.

Madame la Maire, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, il y a quelques jours, vous avez visité dans le 15^e arrondissement, sur le site de l'ancien hôpital Saint-Michel, quelques structures de l'ensemble médicosocial formé par l'Association Saint-Michel qui viennent d'ouvrir : trois F.A.M., gérés par trois associations, "O.V.E.", "l'Arche" et "Autisme 75". Il faut y ajouter aussi un I.M.E., un foyer d'hébergement pour jeunes adultes ayant un handicap mental, un S.E.S.S.A.D. et un E.H.P.A.D., mais aussi une crèche, gérée par l'association "A.P.A.T.E.", qui accueille des enfants en situation de handicap, quel qu'il soit, avec des enfants sans handicap, et la prochaine ouverture également d'un établissement d'accueil séquentiel pour des personnes jeunes, moins de 60 ans, atteintes d'Alzheimer, dont la problématique est différente de celle des personnes âgées. C'est une première en France.

Un petit regret cependant : ce magnifique projet, conçu à l'origine comme un village, le village Saint-Michel, a été lourdement impacté par l'obligation de construire de nombreux logements sociaux, ce qui a considérablement réduit l'espace, supprimant des espaces verts, de détente et, je dirais, d'aération nécessaire, en densifiant fortement l'espace.

Certaines personnes en situation de handicap peuvent, sur un parcours de vie, vivre dans un logement autonome. Pour une meilleure inclusion, il conviendrait de réserver quelques logements à proximité des structures qui les suivent. Ainsi, elles peuvent être à la fois autonomes, mais proches de l'établissement et des professionnels qui les suivent habituellement, afin de trouver si nécessaire le soutien et l'aide dont elles ont besoin. L'accès des S.S.I.A.D. en serait d'autant facilité.

Pour le logement social, fléché, dit "adapté", s'il y a une amélioration dans les nouvelles constructions, il y a des marges de progrès dans les programmes anciens. Il est par ailleurs souvent difficile de mettre en adéquation une demande de logement adapté et un dossier répondant aux critères de composition familiale et de ressources des demandeurs. J'ajoute que la solution de leur réserver les rez-de-chaussée est une fausse bonne idée, pas plus que les autres locataires, car les personnes handicapées rejettent ces appartements par peur et sentiment d'insécurité.

Au cœur de l'accompagnement des Parisiens en situation de handicap, il y a la M.D.P.H., dont le rôle est primordial, évidemment. Elle est le pivot des dispositifs d'orientation et d'accompagnement, elle remplit sa mission avec efficacité et compétence. Elle doit répondre à toutes les interrogations et questions, mais aussi aux inquiétudes des personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge par un dépistage précoce, la mise en place ensuite d'un accompagnement à l'école, puis à l'emploi, au logement, repérer les besoins et les manques pour une meilleure prise en charge de toutes les situations des personnes en situation de handicap.

L'audit de l'Inspection générale de la Ville, rendu en juillet 2016, fait ressortir quelques points importants sur lesquels il faut être vigilant. Je parlerai en particulier de la question des délais de traitement, qui reste posée, même si on ne peut pas négliger et oublier l'amélioration considérable ces dernières années et la réduction de ces délais. Il faut continuer dans ce sens, l'attente du demandeur du traitement de son dossier est source d'anxiété pour lui.

D'autre part, l'équilibre financier de la M.D.P.H. devient de plus en plus difficile à atteindre et le financement de la nouvelle carte inclusion, qui est un progrès souhaitable, mais dont le coût de fabrication par l'Imprimerie nationale

sera à la charge de la M.D.P.H., va impacter son budget, qui n'avait pas besoin de cela. Alors, si des économies peuvent être trouvées - mise en place d'un site, déménagement de la M.D.P.H. dans des locaux au loyer moins élevé -, l'augmentation de la contribution du Département n'en reste pas moins indispensable. Je note à ce titre que près de 600.000 euros supplémentaires ont été inscrits au budget 2017 du G.I.P., ce qui porte la contribution à 3.520.000 euros.

S'agissant du déménagement de la M.D.P.H., permettez-moi d'insister sur le fait qu'à l'évidence, elle doit rester accessible physiquement par tous les usagers, l'accès à Internet n'étant pas encore la panacée pour tout le monde, et pourquoi pas une personne ressource au sein des services sociaux dans les arrondissements ?

Je souhaiterais enfin adresser tout mon soutien et toute mon admiration à tous les aidants et toutes les familles dont je salue la volonté. Je suis particulièrement sensibilisée à ce sujet et je sais combien le quotidien peut être difficile. Faire en sorte que son enfant handicapé, quel que soit le handicap, mène une vie aussi proche que possible de la normale, grandisse comme ses frères et sœurs. Faire en sorte que son proche soit le moins possible dans l'isolement de sa situation de handicap. Leur combat à tous, et donc le nôtre, c'est bien celui de l'inclusion, parce qu'ils le valent bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CEYRAC.

Je donne à présent la parole à M. Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en effet, en attendant l'arrivée de mon collègue François HAAB, je voudrais profiter de ce débat sur la stratégie parisienne en matière de handicap pour évoquer la prise en compte de l'enjeu de l'accessibilité à la voirie et aux transports des personnes déficientes visuelles car les priorités doivent aussi concerner les handicaps sensoriels.

Pourquoi ? Il nous faut constater que les personnes aveugles et mal voyantes ont davantage de difficultés à se déplacer aujourd'hui qu'il y a dix ans. Il y a plusieurs raisons à cela : avènement de voitures heureusement d'ailleurs plus silencieuses et électriques, trottoirs qui s'abaissent au niveau de la chaussée qui sont partagés par les cyclistes, rues transformées en zone et espace de rencontre, traversées piétonnes pas toujours identifiables et de plus en plus implantées en diagonale avec des arrondis de chaussée, profusion de mobiliers urbains, usure de bandes de vigilance, défauts de maintenance des systèmes sonores. Bref, l'ensemble de ces exemples atteste de la difficulté pour une personne déficiente visuelle de se déplacer au cœur de Paris, que ce soit à pied, dans le métro ou le bus.

La R.A.T.P. a entrepris un effort particulier qu'il convient de saluer avec le plan "Equisens", c'est bien, mais il faut aller plus loin et plus vite : un éclairage adapté dans les lieux publics, la mise en place de repères tactiles, le guidage sonore à l'aide de balises et de répéteurs sur les feux tricolores, une signalétique adaptée pour les travaux sur la voirie, en neutralisant les dangers. Il y a quantité d'outils pratiques qui existent déjà, mais dont il faut multiplier la mise en place dans de nombreux sites pour permettre aux malvoyants de s'insérer au mieux et pleinement dans la vie sociale.

Je veux souligner aussi les difficultés rencontrées par les personnes accompagnées d'un chien guide d'aveugle pour entrer dans certains lieux publics ou emprunter le métro.

Il faut aussi accorder une attention toute particulière à l'accessibilité des outils digitaux de la collectivité parisienne, et plus généralement de l'ensemble des services publics. Il convient d'améliorer encore l'accessibilité des sites Internet comme celui de la Ville de Paris ou de la R.A.T.P., en offrant des services complémentaires, ce que permet aujourd'hui le développement des nouvelles technologies. Je pense aux formidables réalisations de nombreuses "start-up" en la matière qui mettent au point des applications révolutionnaires qui peuvent changer une vie.

Il existe donc un travail sérieux pour aider les handicapés à vivre mieux dans la cité, il est parfois méconnu. Il convient de diffuser au grand public les nombreux dispositifs existants pour mieux développer leur portée et pallier leur manque de visibilité.

Conclusion : il est évident que le groupe UDI-MODEM se félicite de la mobilisation affichée pour les cinq prochaines années, pour favoriser la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie dans la ville. Le handicap est multiple, il est divers, n'oublions pas les non-voyants et les déficients visuels, et pour l'avoir évoqué avec Bernard JOMIER dont je salue le travail, je crois pouvoir dire que c'est une préoccupation partagée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Eric HÉLARD.

Je donne maintenant la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Il est important, en matière de handicap, de bien considérer que ce sont les situations qui créent le handicap et que les personnes sont en situation de handicap, et ne pas voir les personnes simplement comme des personnes porteuses d'un handicap.

Ce regard-là change totalement les politiques publiques qu'on est amenées à prendre. Prenez un bus accessible, la personne en fauteuil roulant n'est pas en situation de handicap, elle peut prendre le bus accessible. La situation des transports en commun dans la ville a bien été accessible pour elle pour son transport. Si vous prenez ce paradigme, alors l'objectif de construire une ville qui garantisse l'accessibilité universelle est possible. Et on décroïsonne le problème. Le problème n'est pas lié aux personnes qui seraient porteuses de handicap, mais bien à la société qui doit rendre l'ensemble des situations accessibles.

Cette conception de l'accessibilité universelle est un élément fondamental de notre politique pour toutes celles et ceux qui sont attachés aux fondamentaux républicains. Dès lors, cela doit guider la façon dont on pense l'accessibilité universelle dans tous les domaines de la ville et de la vie en ville.

Je voudrais juste attirer votre attention sur plusieurs aspects. J'ai déposé un vœu concernant "Cyclocity" qui, de fait, concernera également le repreneur, mais aujourd'hui, beaucoup d'entreprises encaissent les aides lorsqu'elles prennent et embauchent des personnes en situation de handicap, mais n'assument pas et n'honorent pas leurs obligations.

Je vous invite, chers collègues, à lire ce vœu sur "Cyclocity" parce qu'il est vraiment rédigé de façon témoignage pour montrer ce que subit un travailleur en situation de handicap, méprisé par sa hiérarchie, harcelé par sa hiérarchie sur un poste qui n'a jamais été adapté et par une entreprise qui a même culpabilisé cette personne parce qu'elle ne ramenait pas suffisamment de subventions à l'entreprise.

Ce rapport-là est totalement inacceptable et c'est pourquoi je présente un vœu pour que la Ville se responsabilise auprès de l'ensemble des entreprises avec lesquelles elle est en délégation de service public ou en marché. J'aurais aimé pouvoir aborder la question des jeunes autistes et le refus du Gouvernement de reconnaître l'intégration par l'éducation des enfants autistes. Hélas, le temps me manque. J'aurais aimé aussi parler du problème des établissements pour personnes en situation de handicap où les sous-effectifs créent des situations de maltraitance institutionnelle. Pareil, hélas 3 minutes, c'est très court !

Je souhaiterais néanmoins attirer votre attention sur l'enjeu sur "Culture & Handicap". A partir du moment où nous sommes pour l'accessibilité universelle, cela veut dire que nous sommes pour que tous les citoyens et toutes les citoyennes soient bien considérés comme des citoyens à part entière dans la ville et que leur accessibilité à tous les établissements culturels, que ce soit de l'ordre de la création, de la culture ou de la diffusion et du partage de la culture, est donc essentielle. Là, on a un retard qui est énorme, et vous le savez.

Trop peu d'établissements culturels prennent en compte la question de l'accessibilité. Et quand je dis l'accessibilité, ce n'est pas simplement la question du fauteuil roulant. Evidemment, c'est la part qu'on voit le plus. Vous savez que j'ai joué dans un théâtre depuis le mois de janvier, mais c'était juste hallucinant : personne en fauteuil roulant ne pouvait venir dans ce théâtre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps de parole...

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine. Cette question de l'accessibilité culturelle est essentielle. Nous devons continuer à mobiliser sans relâche l'ensemble des établissements culturels, avec une prise en compte de l'ensemble des handicaps.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme CALANDRA, maire du 20^e arrondissement, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, je vais être brève.

Je voulais simplement dire que, comme maire d'arrondissement, je suis attachée au bien-être de tous les habitants du 20^e arrondissement et sans discrimination. Donc je voulais saluer fortement la volonté de notre collectivité de poursuivre la réduction des inégalités. La stratégie parisienne qui nous est proposée, "Handicap,

inclusion et accessibilité universelle", va nous permettre d'améliorer les cadres, les outils, pour que notre action en direction des personnes en situation de handicap soit la plus pertinente possible, ce qui est important au niveau décentralisé de l'arrondissement.

Ce plan d'action ambitieux va améliorer les outils à notre disposition pour penser et rendre la ville et son espace public accessibles à tous. C'est important quand on travaille tous les projets dans l'arrondissement en matière d'espaces publics, grâce à une meilleure information et avec, comme pierre angulaire de notre politique, la M.D.P.H. Ce nouveau schéma qui nous portera jusqu'en 2021 sera aussi l'occasion de poursuivre le développement des agendas d'accessibilité programmés et je salue l'effort qui va porter à 900 établissements la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite dans un arrondissement comme le mien. C'est un effort colossal et je remercie Bernard JOMIER pour son travail et sa persistance. Il y a aussi la mise en place de l'agenda 22 qui va nous permettre d'analyser les besoins en amont dans toutes les politiques publiques. Vous le savez : je suis très sensible, en particulier au fait de favoriser l'inclusion accompagnée dans tous les domaines de la société, et notamment avec le renforcement du dépistage de la plate-forme de diagnostic précoce de l'autisme, notamment dès 18 mois.

Une chose que j'observe, c'est le désarroi qui touche les parents quand ils apprennent le handicap de leur enfant. Mais le plus tôt est le mieux parce qu'ensuite, il faut absolument les accompagner, les soutenir, leur fournir des outils dans l'éducation de leur enfant.

J'ai encore croisé une maman il y a quelques jours dans une crèche. Elle vient d'apprendre la surdité de son enfant. Elle avait déjà intériorisé que sa fille ne pourrait pas faire des études comme les autres. Je ne suis pas d'accord avec cela. Elle était déjà tellement désemparée qu'elle pensait vraiment que sa fille ne pourrait pas poursuivre d'études.

Or, je pense que sa fille peut poursuivre des études, mais cette maman a besoin de conseils, d'aide, de soutien psychologique et elle a besoin d'être guidée dans ses choix. Ce n'est pas forcément la maire d'arrondissement qui peut le faire parce que cela demande une forme d'expertise. C'est pour cela que notre plan est important, que ce que nous faisons est important, parce qu'il y a beaucoup de gens en souffrance qui demandent notre aide.

Nous allons améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap grâce à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les écoles et en prévenant les ruptures, en développant le logement accompagné, les plans locaux d'accompagnement qui seront lancés en 2018 ou encore en fluidifiant l'accès aux soins. Et nous allons favoriser la poursuite des études et l'accompagnement vers l'emploi avec un dispositif d'emploi accompagné.

Je voulais souligner aussi le travail que font les C.M.P. et les C.A.P.P. parce qu'il y a également la question du handicap psychique, psychologique. Je salue encore une fois le travail de Bernard JOMIER, de la DASES, des services. Je voulais dire que je pense qu'il nous faut renforcer encore le lien entre les écoles, les C.A.P.P., les C.M.P. spécialisés dans l'enfance et aider les familles à porter les enfants à travers les études. Vous savez, quand on a des populations qui viennent de pays étrangers dans lesquels, par exemple, les orthophonistes n'existent que pour une part infime de la population, il y a des papas et des mamans qui ne savent pas ce que c'est qu'un orthophoniste. Il faut déjà, quand l'instituteur détecte que l'enfant a besoin de cela, les accompagner vers l'orthophoniste, leur expliquer comment cela fonctionne, comment aider pour les devoirs de leur enfant. Il faut aussi trouver du soutien scolaire adapté à ce type de problème et cela demande donc encore des efforts de notre part. Mais je ne doute pas une seconde que Bernard JOMIER, la Maire de Paris et vous tous, vous êtes déterminés dans cette direction.

Enfin, afin de mener à bien notre politique, il est nécessaire de promouvoir l'efficacité et la qualité des réponses que nous devons apporter, même aux situations les plus complexes. Je salue le travail de la M.D.P.H. qui est notre partenaire principal. Nous devons lui permettre encore de renforcer ses moyens d'action et ses moyens financiers, de pouvoir accueillir davantage de public. J'ai noté la réduction des délais extrêmement importante dans le traitement des dossiers par la M.D.P.H. Je la remercie de cet effort, mais nous devons faire toujours plus car, à partir du moment où nous voulons que ces familles puissent vivre la vie la plus "normale possible", cela demande une mise à niveau extrêmement importante.

Un dernier point : je voulais saluer le travail qui a été fait aussi par certains de nos partenaires, comme la R.A.T.P. dans le 20e arrondissement. Nous avons une pente très importante sur la rue de Ménilmontant. Les personnes porteuses de handicap ou, tout simplement, les personnes âgées, ne pouvaient pas accéder aux bus du fait de cette pente. Il y a un travail qui a été fait sur les arrêts de bus en lien avec notre partenaire. Ce travail a redonné une mobilité considérable aux personnes âgées qui n'ont pas de voiture et qui sont ultra-majoritaires dans le 20e arrondissement. Que tous les partenaires en soient remerciés.

Je tiens aussi à attirer l'attention sur le sort de l'E.S.A.T. Ménilmontant qui est un partenaire précieux pour la mairie du 20e arrondissement, dont nous apprécions beaucoup le travail et que nous souhaiterions aider à se reloger dans des locaux plus adaptés, plus grands, mais toujours dans le 20e arrondissement.

Merci, mes chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, en tant que présidente de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, je suis évidemment très heureuse de voir aboutir cette nouvelle stratégie. Des avancées considérables ont été permises avec le précédent schéma et pourtant, mes chers collègues, beaucoup reste à entreprendre. Faire de Paris une ville résolument bienveillante, résolument accueillante pour toute personne qui vive pour un temps ou pour toute la vie avec un handicap est un combat que nous devons poursuivre. Bien évidemment, de par mon expérience à la présidence de la C.D.A.P.H., je veux insister aujourd'hui sur la M.D.P.H. dans ce travail.

La stratégie que nous adoptons consacre - et c'est vraiment nécessaire - le rôle pivot de la M.D.P.H. dans notre politique handicap. Je tiens d'ailleurs à féliciter les équipes de cette institution pour leur travail remarquable face à l'augmentation du nombre de demandes : plus de 40.000 situations individuelles analysées par an, avec 26.600 Parisiens bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, ou encore 5.000 bénéficiaires de la P.C.H., la prestation de compensation du handicap. Les délais moyens d'attente se sont enfin stabilisés à un niveau très raisonnable, aujourd'hui en-dessous de la barre des quatre mois. Quand on considère que nous avons si peu augmenté les moyens, avec, en plus, une hausse des demandes, on peut tirer notre chapeau.

Je veux insister sur les conséquences énormes pour les Parisiens. Comment attendre une prestation dont les droits ne sont toujours pas ouverts quand la maladie vous emporte, quand vous avez à faire face aux conséquences d'un lourd accident ? C'est dans le concret de nos vies, à toutes et tous, qu'impacte la capacité de la M.D.P.H. à répondre vite. La M.D.P.H. est le carrefour de la politique du handicap. Elle est le guichet incontournable aujourd'hui pour les personnes handicapées. Ces missions évoluent et nous pouvons, nous devons renforcer son rôle à Paris.

Je souhaite relever deux engagements forts dans la nouvelle stratégie pour accompagner ses évolutions attendues. Tout d'abord, sur la M.D.P.H. centre de ressources, ensuite, sur la M.D.P.H. pivot des orientations et des accompagnements.

Enfin, dernier point, je veux insister, à quelques jours de la Journée mondiale de l'autisme, sur les enjeux majeurs que nous avons à ne laisser personne sans solution, à mettre fin au départ subi à l'étranger, faute de prise en charge chez nous. C'est un point fort de cette nouvelle stratégie que de faire de l'autisme une priorité pour Paris.

Premièrement, la M.D.P.H. doit devenir un véritable centre de ressources. Notre nouvelle stratégie en donne le cap. Nous devons permettre aux personnes, au-delà des démarches liées à l'accès aux droits, d'avoir accès aux dispositifs qui facilitent l'inclusion dans la cité. Il faut donc asseoir la M.D.P.H. comme carrefour de l'information sur les dispositifs à destination des personnes handicapées. Elle peut devenir un pôle ressources pour les associations. Mais, dans cette démarche, la première des priorités est certainement de la doter d'un site Internet en propre résolument accessible au plus grand nombre, quel que soit son handicap, puis, via ce site, de faciliter l'accès aux droits, y compris au travers de la dématérialisation des dossiers. C'est le cas désormais quasi partout : CAF, assurance maladie, pour ne citer qu'elles. Il faut moderniser notre dispositif. Ce sera une action de la stratégie on ne peut plus attendue.

Deuxièmement, des actions pour renforcer le positionnement de la M.D.P.H. comme pivot des orientations et des accompagnements. La M.D.P.H. constitue la tour de contrôle d'une politique départementale d'accompagnement du handicap, tout d'abord pour élaborer des réponses adaptées aux besoins des usagers. En particulier lorsque cette réponse mobilise des équipements médicosociaux, la M.D.P.H. doit pouvoir disposer d'une information la plus fiable possible pour garantir l'effectivité de l'accompagnement. De plus, à l'issue de l'orientation prononcée, l'entrée effective dans un établissement parisien est souvent difficile, obligeant, par là-même, des Parisiens à rechercher des places en dehors de Paris. Il faut donc renforcer la place de la M.D.P.H. dans le processus d'entrée en établissement médicosocial. Elle va abonder vers une meilleure cohérence de la mobilisation des ressources de notre territoire, tout autant que d'une meilleure évaluation des besoins.

Enfin, il faut mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous et les plans d'accompagnement globaux, les fameux P.A.G. Les plans d'accompagnement globaux doivent entrer en vigueur au 1er janvier 2018. La M.D.P.H. doit organiser au plus vite ces P.A.G. pour répondre aux besoins prioritaires des Parisiens pour lesquels la complexité de leur situation les laisse sans solution adaptée. L'objectif "zéro personne sans solution" à atteindre est le défi à relever. Il s'agit d'une perspective de grande ampleur : la pénurie de lieux adaptés pour des profils complexes et singuliers, en premier lieu, bien sûr, pour ceux présentant des troubles autistiques, des polyhandicaps ou certains

troubles du comportement, rend cette démarche indispensable. C'est une étape importante pour la poursuite des objectifs d'égalité de la loi de 2005. C'est un nouveau métier pour cette institution.

Des actions concrètes sont prévues par la nouvelle stratégie, dès 2017. La candidature de Paris à l'appel à projets "Une réponse accompagnée pour tous" pilotée par le comité interministériel du handicap, en sera un jalon intéressant.

Evidemment, pour renforcer son rôle de pivot, tout en maintenant le cap du délai d'attente minime, il convient de renforcer ses moyens financiers. La nouvelle stratégie en prend acte, certes, mais dans le contexte actuel il conviendra d'être extrêmement vigilant.

La stabilité financière de la MDPH n'est pas acquise à terme. Et ce, d'autant que l'État n'a pas, contrairement au Département de Paris, augmenté sa participation, à l'exception de l'Éducation nationale. Dans le GIP, il convient bien que toutes les parties jouent le jeu. Nous serons, au groupe Ecologiste de Paris, attentifs et mobilisés sur cet enjeu majeur pour mener à bien nos ambitions d'égalité et de solidarité.

Dernier point que je souhaite relever de cette stratégie handicap, la priorité accordée à l'autisme est actée. Je veux d'autant plus insister que cela a déjà été dit, nous sommes à quelques jours du 2 avril, journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Aujourd'hui, 1 personne sur 150 dans le monde est concernée. Les troubles du spectre autistique touchent un nombre croissant d'enfants et de personnes adultes à Paris.

La volonté politique semble bel et bien là. Notre collectivité s'engage à faire progresser la place des personnes avec autisme dans la cité et à améliorer la prise en charge. Les besoins sont importants et les solutions adaptées éminemment insuffisantes. Nous nous étions toutes et tous accordés sur cela lors de notre débat sur le handicap en 2015, plus aucun Parisien ne doit partir en Belgique ou ailleurs faute de place.

C'est pourquoi je veux souligner des actions dont nous attendrons les réalisations.

L'offre médico-sociale qui sera renforcée par des ouvertures de structures et des expérimentations, notamment dédiées aux cas les plus complexes, c'est une priorité.

Les P.M.I., les crèches, les écoles sont mobilisées dès le plus jeune âge : actions de repérage, d'accompagnement des familles et d'interventions en PMI, et la mise en place avec l'Agence régionale de santé du diagnostic très précoce de l'autisme, dès 18 mois.

L'ouverture d'unités d'enseignement pour enfants autistes, qui va se poursuivre sous l'impulsion du rectorat de Paris.

À cela devra s'ajouter d'ailleurs, nous l'espérons, une vraie montée en compétence des équipes de toutes nos structures de la petite enfance parisienne et de toutes nos équipes municipales périscolaires.

Je laisserai ma collègue Galla BRIDIER insister sur l'accessibilité de notre ville, notamment de nos logements qui doit s'amplifier.

Je conclurai en insistant à nouveau, à la suite de David BELLARD, sur la nature nécessairement transverse de nos politiques handicaps, en promouvant pour toutes les personnes handicapées, quel que soit le handicap, une ville inclusive et universelle où chacun doit avoir accès à l'éducation, au travail, aux soins, aux loisirs, à la culture, à la participation citoyenne et sociale. Et bien sûr, je veux le redire, il faut des moyens à la hauteur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SOLANS.

Madame Danièle PREMEL, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

J'interviendrai plus particulièrement sur l'axe "Favoriser une inclusion accompagnée", notamment sur l'accès et le maintien à l'emploi en ayant à l'esprit, comme le souligne la communication, que l'inclusion nécessite une approche globale et une interaction de l'ensemble des droits fondamentaux : scolarité, santé, logement, déplacement, mobilité, logement.

Concernant l'entreprise au sens large, nous connaissons toutes et tous la loi de 1987 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, mais souvenons-nous qu'elle se justifiait sur la reconnaissance de fait d'une moindre employabilité des personnes en situation de handicap.

Il faut attendre la loi de 2005 pour que soit affirmé le principe de non-discrimination des personnes en situation de handicap, en particulier dans le domaine de l'emploi. En promouvant l'accès aux dispositifs de droit commun, et en faisant du travail en milieu ordinaire, une priorité.

Si j'ai fait ce rapide détour, c'est bien pour souligner l'évolution du regard sur le handicap et disons-le, sur la personne en situation de handicap, qui est reconnue comme un citoyen producteur.

Il faut dépasser l'attitude à son égard allant du refus de l'altérité à son acceptation, et privilégier l'intégration sociale par le travail en portant sur la personne en situation de handicap des mots positifs, comme efficacité, capacité de travail, participation à la production, acteur social.

Pourtant, encore aujourd'hui, les personnes en situation de handicap continuent à rencontrer de grandes difficultés pour trouver un emploi ou le conserver, et leur taux de chômage reste deux fois supérieur à celui de la population.

De plus, nous sommes autour d'un taux de 4 % d'emplois au bénéfice des personnes en situation de handicap en entreprise ou dans la fonction publique, loin des objectifs de 6 % prévus par la loi.

Par ailleurs, toutes les statistiques, les enquêtes et les évaluations portent sur les personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap, soit environ 1,8 million.

De la sorte, on écarte de l'analyse les personnes en situation de handicap, qui ont renoncé au travail et celles qui, bien que souffrant d'une déficience physique ou mentale induisant des incapacités plus ou moins lourdes, ont pu accéder directement à l'emploi, sans avoir sollicité une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, par méconnaissance du dispositif ou par rapport à sa propre image de lui-même.

On estime que 80 % des personnes en situation de handicap sont invisibles.

Il nous faut prendre en compte simultanément ces deux niveaux pour mieux comprendre le fonctionnement du marché du travail des personnes en situation de handicap.

L'employabilité, je dis cela entre guillemets, vis-à-vis d'un emploi, est un indicateur tout relatif. Elle variera selon qu'un employeur accompagne ou pas son embauche d'un effort de formation et de l'adaptation ou pas du poste de travail.

Quand sur le marché du travail des difficultés de recrutement apparaissent dans un secteur, un employeur réduira son niveau d'exigence et embauchera plus facilement une personne en situation de handicap en l'accompagnant d'un investissement pour adapter son poste de travail. C'est bien la question du travail qui se pose.

Dans la période de chômage élevé dans laquelle nous sommes, l'employabilité des personnes en situation de handicap va se réduire et dépendre des efforts que fait l'employeur ou la société pour réduire cette distance. C'est donc bien les efforts conjugués de l'Etat et de la Région à travers le cadre du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés, dans lequel s'inscrit la Ville de Paris, que pourront se constituer des réponses plurielles de nature à répondre aux problématiques spécifiques des personnes en situation de handicap dans leur difficulté d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi.

L'entrée à l'âge adulte pour les jeunes comme l'aspiration à l'autonomie et à l'activité professionnelle pour tous se posent et l'on voit bien, que l'on soit valide ou pas, qu'elle se pose.

Le champ de la scolarité est aussi fondamental. Beaucoup de progrès restent à accomplir. Peu de personnes en situation de handicap accèdent à l'université. Accompagner la personnalité des plus jeunes est une clef nécessaire de la réussite scolaire. Les collectivités et pouvoirs publics doivent pouvoir allouer beaucoup plus de moyens aux établissements scolaires afin qu'ils aient des professeurs formés et assez nombreux pour aider les enfants au quotidien. Seul 1 jeune sur 5 poursuit ses études en milieu ordinaire à l'âge de 20 ans. Au final, 6 % des 20 à 24 ans reconnus en situation de handicap possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 30 % de la population aujourd'hui.

Les inégalités sociales se surajoutent au problème du handicap. Les élèves d'origine modeste sont surreprésentés parmi les élèves en situation de handicap. Près de 6 enfants sur 10 présentant des troubles cognitifs ou intellectuels vivent dans une famille de catégorie sociale défavorisée. Les études ont montré depuis longtemps les effets du niveau scolaire et des diplômes sur l'accès à l'emploi.

Mais les obstacles sont encore plus nombreux et plus importants dans le parcours professionnel et l'accès à l'emploi des personnes ayant un handicap. C'est à ces difficultés que répondent les engagements de la communication. Nous soutenons les modalités opérationnelles qui permettront d'inscrire dans la réalité notre

politique. Soutenir l'inclusion professionnelle, promouvoir les actions de formation, accompagner vers et dans l'emploi.

Je voudrais simplement apporter quelques éclairages et approfondissements. Concernant l'accueil, l'orientation et l'accompagnement professionnel, nous proposons d'approfondir et de travailler sur le repérage des métiers adaptés à la nature du handicap. Dans les différents forums, emplois, et dans l'intervention des associations intervenant en faveur de l'emploi, cette dimension, cette spécificité, cette recherche doit être prise en compte et développée.

Concernant l'employabilité, la validation des acquis et l'accompagnement en entreprise, si le tutorat est prévu, il faudrait développer toutefois le parrainage, qui représente une continuité dans le parcours et une aide qui repose sur une compétence, une reconnaissance du champ professionnel et la possibilité d'activation du réseau économique.

Concernant l'exemplarité de la Ville, il s'agit dans la communication de l'engagement de la collectivité en tant qu'employeur et nous ne pouvons que soutenir ces orientations. Mais Paris doit aussi être exemplaire, soit en prévoyant systématiquement dans ses marchés publics la clause sociale, relevant de l'article 38, soit en s'appuyant sur l'article 36 qui permet de réserver des marchés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés. Il me paraît important que ces références soient présentes dans les appels d'offres.

Je terminerai mon propos en soulignant que si le travail est important car il permet à toutes et à tous de porter sa pierre à l'édification de notre société, de se sentir unique et membre à part entière du contrat social. D'autres dimensions de la problématique des personnes ayant un handicap demandent d'autres réponses intégrées, complémentaires et en articulation, comme les conditions de l'inclusion au réel dans la cité et les espaces publics, l'exercice de la citoyenneté, et dans le logement auquel je suis très sensible comme présidente d'un logeur social et dont j'ai bien noté que cette problématique était prise en compte.

Ces priorités, en synergie, seront des facteurs essentiels d'une politique globale pour réussir notre stratégie handicap, inclusion et accessibilité universelle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe les Républicains.

M. Christian HONORÉ. - La relation au handicap est un marqueur important du développement d'une société. L'action en faveur des personnes handicapées est absolument indispensable pour rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions et en prenant en compte toutes les formes du handicap.

La Ville doit s'adapter au handicap et non l'inverse.

J'ai noté l'engagement d'améliorer l'information. Je voudrais insister sur ce point et le lier à la question des déplacements en véhicule privé et au stationnement. La carte mobilité inclusion est une avancée certaine. Je suis déjà intervenu au Conseil pour faire référence à la délibération votée à l'unanimité lors de la précédente mandature et qui porte sur la gratuité du stationnement pour toute personne munie d'une carte de personne handicapée.

Or il apparaît que toutes les personnes concernées, y compris les associations, ne le savent pas. Je pense en particulier aux personnes handicapées bien entendu qui conduisent mais aussi aux parents qui accompagnent leurs enfants aux études, qui les accompagnent à l'établissement qu'ils fréquentent et qui les accompagnent à leurs soins.

Il serait donc opportun et utile d'une part de le rappeler aux services de police qui parfois semblent ne pas être très bien informés de la gratuité des places de stationnement pour les personnes handicapées, et pour éviter ainsi les contraventions qui ne sont pas méritées et pour assurer une meilleure information aux publics concernés.

Les bonnes décisions, si elles ne sont pas suffisamment connues, perdent une part importante de leur efficacité. En ce domaine plus qu'en tout autre domaine, nous ne pouvons pas faire d'erreurs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HONORÉ.

A présent, la parole est à Mme GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, si des choses ont été engagées, beaucoup reste à faire pour permettre une réelle inclusion des personnes en situation de handicap. C'est notamment le cas s'agissant de la mobilité, c'est-

à-dire la liberté fondamentale d'aller et venir, une liberté dont sont encore trop souvent privées les personnes en situation de handicap.

En théorie, l'ensemble des lignes de bus et de tramway est accessible. Dans la pratique, la situation est tout autre. Nombreuses sont les palettes des bus à ne pas fonctionner. Le déplacement des arrêts de bus lors des travaux tient rarement compte de la nécessaire accessibilité et l'information demeure parcellaire sur le sujet, empêchant les personnes à mobilité réduite d'anticiper les dysfonctionnements.

Il y a aussi l'énorme point noir du métro. Si la S.N.C.F. fait désormais beaucoup pour l'accessibilité de ses quais, on ne peut pas en dire autant de la R.A.T.P. Certes, le métro bénéficie d'une dérogation architecturale et financière depuis 2005 mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Compte tenu de la nature du réseau, on peut tout à fait concevoir que l'installation d'ascenseurs ne soit pas possible partout, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut s'en désintéresser, à l'image de l'ascenseur à la station Porte d'Orléans, tout juste installé et ne fonctionnant pas pendant des mois sans qu'aucune information sur sa remise en service ne soit donnée aux usagers.

Des alternatives facilitant l'accessibilité existent. A défaut d'ascenseurs, l'installation d'escalators dans le sens de la montée et de la descente permettant d'accéder de la surface aux quais doit être un objectif. Cela serait un très grand progrès pour les personnes à mobilité réduite mais également pour tous ceux qui ont du mal à se déplacer, parents avec poussettes, touristes avec des valises ou tout simplement des personnes ayant temporairement des difficultés à se mouvoir.

A travers notre vœu n° 9 G, nous souhaitons d'ici 2024 que des stations puissent être accessibles sur chacune des lignes du métro parisien et que l'information soit diffusée pour permettre aux usagers d'organiser leurs déplacements. Nous aurions aimé qu'un engagement formel soit pris. Nous proposons une station sur trois d'ici 2024, cela n'a pas été retenu mais je pense que nous pouvons collectivement nous fixer cette ambition. Paris s'honorerait à porter cette revendication.

Notre vœu souhaite également que soit renforcées les mesures en faveur des handicaps visuels et auditifs dans le métro. Cela passe par la généralisation des annonces sonores dans les rames pour indiquer le prochain arrêt. De nombreuses lignes de métro ne disposent pas encore de tels dispositifs. Pour les personnes souffrant de déficits visuels, il est également essentiel de généraliser la présence d'indicateurs sur les quais ou dans les rames indiquant la fermeture imminente des portes.

Pour permettre les déplacements, notamment pour les personnes en fauteuil, l'accessibilité en surface, dans nos rues, doit encore être améliorée. Cela passe par un renforcement de la verbalisation, des commerçants ne respectant pas la législation concernant l'installation d'étals ou de terrasses qui bloquent encore trop souvent le passage. Mais cela concerne également les conteneurs à poubelle placés sur des trottoirs étroits.

C'est la raison pour laquelle nous déposons le vœu n° 7 G. Il demande une sensibilisation accrue sur la nécessité de laisser un espace suffisant pour permettre le passage des personnes à mobilité réduite. Nous proposons également que soit lancée une expérimentation concernant uniquement les rues dont les trottoirs sont inférieurs à 2 mètres de large, une largeur qui rend totalement impossible le passage d'un fauteuil roulant lorsque les conteneurs sont sortis.

En étroite concertation avec les personnels concernés, l'expérimentation consisterait donc à mettre en place des espaces, à intervalles réguliers, accueillant les poubelles pour libérer ainsi le trottoir et permettre de maintenir l'accessibilité, y compris aux horaires de collecte.

Pour une véritable politique volontariste, l'accessibilité doit constituer un prérequis de l'action de la Ville. Pour cela, il est essentiel que chaque Direction soit incitée à étudier les "politiques de la ville" à l'aune de l'enjeu de l'accessibilité. Une dimension donc transversale qui doit irriguer toutes les Directions de la Ville. Ce n'est qu'ainsi que nous ferons véritablement avancer la question de l'inclusion.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à présent à Mme TAÏEB, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais à mon tour me féliciter de cette stratégie handicap, inclusion et accessibilité universelle, car elle vient renforcer et amplifier ce qui a déjà été fait dans les précédentes mandatures.

Les mentalités ont indéniablement changé, mais je crois que le rendez-vous manqué de 2015, dix ans après la loi de février 2005, nous a poussés et nous pousse dans nos retranchements pour redoubler d'énergie et atteindre cet objectif d'accessibilité universelle, cette égalité réelle entre tous les citoyens.

La question de l'accessibilité doit être effectivement transversale et même prévaloir à nos projets d'urbanisme, de logements, de réaménagements de places, de lieux culturels, d'écoles. Je suis tout à fait d'accord avec Nicolas BONNET-OULALDJ, pour l'avoir suggéré en réunion de réaménagement de la place de la Bastille, au sujet de l'importance de solliciter une concertation avec l'hôpital des Quinze-Vingts, tout comme cela est fait avec l'Opéra Bastille pour faire une place exemplaire en matière d'accessibilité.

Je voudrais, à mon tour, remercier Anne HIDALGO et Bernard JOMIER pour cette volonté politique d'aller plus loin, pour cette inclusion réelle de nos concitoyens en situation de handicap.

Je souhaiterais accentuer mon intervention sur la question de la prise en charge des autistes, jeunes et adultes. Nombre d'associations de parents nous transmettent leurs inquiétudes et leur désarroi face à des situations trop lourdes qui leur incombent. Ils se retrouvent souvent seuls à chercher des solutions de repli, trop souvent confrontés à l'absence de lieux d'accueil ou d'auxiliaires de vie scolaire. Nombre de parents abandonnent leur travail, leur vie sociale pour devenir les A.V.S. diplômés de leurs propres enfants. On connaît la souffrance des aidants quel que soit le handicap de leurs proches.

S'il est vrai que les délais de traitement des dossiers par la M.D.P.H. ont été réduits et se rapprochent des délais légaux, il me paraîtrait intéressant de réfléchir à une méthode qui permettrait d'éviter aux parents de renouveler chaque année les démarches, alors même que les éléments sont inchangés.

Cette remise des compteurs à zéro chaque année est non seulement une charge de travail supplémentaire pour la M.D.P.H. mais également une source de stress et entraîne pendant plusieurs mois une interruption de la prise en charge des enfants. C'est donc non seulement difficile à vivre par les parents mais délétère pour l'évolution de la maladie.

Non seulement le diagnostic doit avoir lieu le plus tôt possible dès l'âge de 18 mois, comme cela est préconisé, mais le suivi thérapeutique a toute son importance. Je me félicite de voir que cette stratégie tient compte des recommandations de la Haute autorité de santé : plus d'éducation thérapeutique, moins de soins médicaux car ce que les parents craignent le plus souvent, c'est le recours, faute de moyens humains, aux médicaments, aux psychotropes aux multiples effets secondaires.

Je terminerai par la problématique de l'autisme à l'âge adulte qui contraint trop souvent les parents à se séparer de leurs enfants pour les envoyer en Belgique ou à quitter avec leurs enfants la France pour d'autres pays mieux et plus adaptés.

Je me félicite donc de la création de ces deux centres expérimentaux qui accueilleront à Paris, d'une part 20 jeunes autistes de 12 à 20 ans, et d'autre part 30 enfants autistes de 9 à 18 ans.

Je nous invite cependant à penser d'ores et déjà à l'après, à ce moment de grande difficulté qui est le passage à l'âge adulte, qui inquiète à juste titre les parents qui se demandent souvent ce que deviendront leurs enfants adultes lorsqu'ils ne seront plus là.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame TAÏEB.

A présent, la parole est à Mme Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaiterais pour ma part insister sur deux aspects de la stratégie qui nous est présentée par notre collègue Bernard JOMIER : l'accessibilité des établissements recevant du public et l'accès au logement.

Concernant l'accessibilité des E.R.P., Paris est une ville reconnue pour ses efforts. Sur 2.259 E.R.P., 506 sont accessibles à fin 2016 et la totalité le seront d'ici neuf ans. Par ailleurs, 65 % des 485 installations ouvertes au public, espaces verts et cimetières, sont accessibles. Ce n'est donc pas parfait, mais comme le soulignait l'ancien Schéma départemental pour l'autonomie des personnes en situation de handicap pour la période 2012-2016, le dimensionnement parisien rend difficile une mise en accessibilité totale et immédiate de tous les E.R.P.

Ce constat vaut toujours en 2017. D'autant que la mise en accessibilité ne s'arrête évidemment pas aux seuls E.R.P. L'accessibilité universelle constitue un objectif transversal d'autant plus attendu qu'une nouvelle génération de jeunes adultes est en train d'émerger.

Une génération que l'on pourrait baptiser la génération loi 2005. Elle correspond à ces jeunes qui ont bénéficié des avancées de cette loi. Ils ont grandi dans un contexte de promotion de l'inclusion scolaire et bénéficient du mouvement de scolarisation en milieu ordinaire. La conséquence logique de cette inclusion scolaire, c'est que, dans leur vie d'adulte, ces jeunes sont naturellement attirés vers des solutions de logement en milieu ordinaire.

D'ailleurs, les personnes en situation de handicap font partie, au terme de la loi du 5 mars 2007, des demandeurs prioritaires d'un logement social. Ces dispositions imposent d'apporter une priorité particulière, notamment avec les bailleurs sociaux, pour l'adaptation des logements et l'accessibilité des immeubles.

Il faut donc poursuivre l'objectif 2020 de 40 % de logements accessibles et de 3 % de logements adaptés, et mettre en place une stratégie de mise en accessibilité et d'adaptation du parc de logements sociaux géré par les bailleurs sociaux parisiens.

Enfin, il faut faciliter les changements de logement lors de la survenue d'un handicap ou de l'aggravation de l'état de santé, d'où le vœu que j'ai présenté ce matin et qui a été adopté par le Conseil. Il vise à attribuer un certain nombre de points aux personnes en situation de handicap demandeurs de logements sociaux lorsque celui-ci est inadapté.

Je tiens également à féliciter les bailleurs sociaux qui se sont engagés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame.

Vous aviez deux minutes, votre groupe a beaucoup...

Mme Galla BRIDIER. - Ce n'est pas ce que l'on m'a dit, je suis désolée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, finissez.

Mme Galla BRIDIER. - Je voudrais juste, pour conclure, insister et mettre en lumière, et donc remercier les deux adjoints Ian BROSSAT et Bernard JOMIER pour avoir favorisé l'attribution de 70 places de logements sociaux sur cinq ans pour l'accès au logement de personnes en situation de handicap dans le cadre de ces logements accompagnés.

J'en profite pour rappeler que les mairies d'arrondissement qui souhaiteraient abonder ce nombre de places le peuvent encore et sont les bienvenues.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BRIDIER.

A présent, la parole est à Mme BERTHOUT pour le groupe les Républicains. Il reste 10 minutes aux Républicains, il reste 7 minutes 40 à l'UDI-MODEM et 6 minutes 10 pour le PS.

Allez-y, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, d'abord je vous présente mes excuses parce que je n'ai pas participé au début du débat. N'y voyez pas une marque de désintérêt mais il s'avère que j'organisais à la mairie avec la C.C.I. une réunion avec tous les commerçants du quartier, la Préfecture et l'association "Jaccede", justement sur les démarches d'amélioration de l'accessibilité de leurs locaux, volet qui est trop souvent perçu dans sa dimension contraignante, je crois, et pas assez inclusive.

L'axe que vous présentez aujourd'hui, rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions, est un volet majeur de la stratégie de la Ville en matière de handicap. Cette priorité est louable et je crois que votre document ne manque pas d'ambition, il me semble important de le souligner devant votre Assemblée. Autant j'étais critique ce matin sur la propreté, autant je me retrouve dans une grande partie du plan qui est présenté cet après-midi, bien au-delà de nos sensibilités.

Alors, vous le savez, les mairies d'arrondissement sont partie prenante de cette mobilisation de la collectivité parisienne, aux côtés de nos concitoyens en situation de handicap, et je devrais dire aux côtés des Parisiens qui ont aussi le devoir moral d'accueillir les concitoyens en situation de handicap. Je sais gré d'ailleurs à la Ville sur ce domaine de faire confiance à l'échelon local et à l'expérience ou les expériences qui sont conduites en mairie.

Les mairies s'engagent aux côtés du Département de Paris, c'est le cas dans de nombreux domaines liés au handicap. D'abord, dans l'identification des équipements de proximité à rendre accessibles, ou encore dans le suivi des travaux d'accessibilité. Dans les crèches, les écoles, les équipements sportifs et culturels, nous le faisons, nous continuerons à le faire en responsabilité. Nous sommes présents également dans l'amélioration de la scolarisation des enfants porteurs de handicap, dans les écoles parisiennes, sujet délicat sur lequel nous ne manquons pas de faire remonter les besoins et les attentes qui sont exprimés par les parents de nos arrondissements. Sur le sujet, les progrès, ces dernières années, sont indéniables, et je tiens à le souligner.

Nous le faisons également dans l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap, avec la mise en place et l'animation des conseils locaux du handicap, et/ou d'ailleurs des conseils locaux de la santé mentale, même si les sujets ne se recoupent pas totalement, fort heureusement.

Nous le faisons dans le recrutement ou le réemploi d'agents en situation de handicap, avec un engagement fort par le biais des emplois tremplins ou des emplois doux, par exemple. Je souhaiterais d'ailleurs que les mairies qui ont envie de s'impliquer encore plus sur ce sujet puissent être accompagnées.

Nous le faisons enfin dans l'accès aux droits avec la création, comme je l'ai fait dans le 5e arrondissement, de Maisons des droits dans lesquelles on peut trouver des permanences spécialisées, notamment du représentant des défenseurs des droits pour lutter contre les discriminations liées au handicap.

Nous savons également innover. Sur votre proposition, Madame la Maire, dans les 4e et 5e arrondissements, nous avons lancé, à titre expérimental, le dispositif des Ambassadeurs de l'accessibilité qui sont aux côtés des administrations, aux côtés de la mairie et des commerçants pour faciliter l'accès des établissements recevant du public.

Avec ces jeunes en service civique, nous accompagnons au mieux les professionnels de santé, les responsables d'équipements de proximité pour que la mise en accessibilité et les locaux ne soient pas vécus justement comme pénalisants. L'expérience, mise en place en novembre dernier, prend corps et nous jouons pleinement notre rôle de facilitateur ; la synergie entre l'action du Département et les actions conduites à l'échelle des arrondissements prend tout son sens pour répondre aux défis de l'accessibilité universelle que vous appelez de vos vœux.

Toutefois, dans le même temps, je trouve que vous allez un peu vite en besogne en considérant, sur le terrain de l'accessibilité et de l'espace public, que "l'accessibilité physique de l'espace public se serait considérablement améliorée".

Je pense plutôt que l'ambition de la politique portée par M. l'Adjoint dans cette stratégie parisienne devrait diffuser dans l'ensemble des "politiques de la ville", notamment dans celles de l'espace public et des déplacements. Sur ce point, je souhaiterais connaître la réalité des chiffres et le bilan d'étape circonstancié de la mise en œuvre réelle du Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics dont on ne parle pas, le P.A.V.E. 2012-2020, qui intéresse autant les publics porteurs de handicap que l'ensemble de la population parisienne : seniors, familles avec poussette et, plus largement, tous les usagers de l'espace public.

Des progrès considérables sont à faire en matière d'accessibilité de l'espace public, au moment où celui-ci a tendance à être encombré ou abîmé par les conséquences de la politique municipale sur un certain nombre de sujets. Je pense, et ce n'est pas rien, aux fosses d'arbres de 3 mètres sur 3 qui ne cessent de pousser sur nos trottoirs du fait d'une doctrine qui continue à me sembler ubuesque, des trottoirs parisiens éventrés par les multiples chantiers des concessionnaires - Enedis, G.R.D.F., C.P.C.U. - qui sont dans l'impossibilité aujourd'hui de réaliser la remise en état de ceux-ci, une fois leur intervention passée, à la suite du nouveau règlement de voirie qui continue à être très inadapté, des trottoirs abîmés pour lesquels, nous le savons tous, les budgets de fonctionnement des sections territoriales de voirie sont en baisse constante.

Nous abordons évidemment là la question des moyens, et cette question est importante. Jusqu'en 2015, un bleu budgétaire nous permettait de connaître les montants inscrits. Je crois que c'était 1,5 million de l'époque. Depuis, nous n'avons plus d'informations. Qu'en est-il aujourd'hui? Qu'en sera-t-il pour le restant de la mandature sur cette question très concrète ?

Le deuxième bémol que j'exprimerai sur votre stratégie concerne le bon fonctionnement de la M.D.P.H. dont la situation budgétaire financière me paraît assez fragile, le rapport de l'Inspection générale de la Ville n'étant pas de nature à nous rassurer.

Nous en sommes pourtant tous conscients : la M.D.P.H. est l'acteur central pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Alors que ses missions ne cessent de s'accroître chaque année, la M.D.P.H. est contrainte de puiser dans ses réserves aujourd'hui épuisées. L'Inspection générale est très claire sur ce point : la

marge de manœuvre pour faire des économies est faible et le Département va devoir mettre la main à la poche. La subvention annuelle versée chaque année depuis 2011 et la subvention exceptionnelle versée en 2015 ne suffisent plus à boucler le budget.

Par ailleurs, la prise en charge des 40.000 situations individuelles par an mérite en tout état de cause un effort supplémentaire.

Au-delà de ces réserves, vous l'avez compris, je partage avec mon groupe l'ambition qui est la vôtre de porter une politique volontariste, pour rendre notre ville accessible, accueillante et inclusive. Je souhaite poursuivre l'implication de mon arrondissement dans cette ambition partagée. Au-delà des moyens financiers et programmés dans le temps, nous devons faire bouger les mentalités, en ouvrant davantage les recrutements aux personnes porteuses de handicap et en élargissant largement tous les accueils, ceux de nos mairies comme ceux de nos administrations, aux personnes porteuses de handicap.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jérôme COUMET pour le groupe Socialiste et Apparentés. Monsieur le Maire du 13e arrondissement, vous avez la parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je ne vais pas redire ce qui a été dit et très bien dit, notamment sur toutes les améliorations qui ont été effectuées, tous les combats que nous avons menés ensemble. Je souhaite simplement faire un éclairage sur le fait que les politiques locales d'arrondissement s'ajoutent aussi à cette stratégie parisienne.

Le 13e arrondissement, comme d'autres arrondissements, s'est saisi de ces questions. Il s'est engagé depuis longtemps dans ce combat par l'implantation d'E.S.A.T., par l'ouverture de services publics parisiens tels que les crèches et les centres de loisirs aux enfants en situation de handicap. Je ne vais pas toutes les citer, mais simplement par quelques exemples d'initiatives, je souhaite aussi évoquer quelques difficultés à lever.

Un travail a ainsi été effectué avec l'association "Passerelle" qui propose des accompagnements individuels à la demande, et évidemment gratuits, à Paris aux personnes en situation de handicap moteur ou visuel.

Nous avons également beaucoup travaillé avec le Conseil de la Jeunesse mais aussi avec les conseils de quartier pour promouvoir des actions de sensibilisation, et une mission Handicap pour les jeunes en service civique et volontaire avait été créée entre 2011 et 2016, permettant de développer une aide à la mobilité. Il faudrait sans doute essayer de surmonter les problèmes de nature juridique pour pouvoir poursuivre cette belle initiative.

La mairie du 13e s'est également saisie de la question de l'accessibilité des commerces. Le Conseil d'arrondissement a adopté un vœu sur l'accessibilité des commerces, qui a été ensuite repris par notre instance, en décembre 2015.

Ce vœu prévoyait un assouplissement dans le traitement administratif des opérations de voirie dans certains cas, lorsqu'il faut arbitrer entre les impératifs de voirie et les impératifs d'accessibilité devant les commerces, et je pense qu'il reste encore des efforts à faire en ce sens, car nos propres services ont un regard qui manque parfois de pragmatisme.

Mais revenons-en à l'essentiel.

En 2015, le Comité local de l'accessibilité, réunissant l'ensemble des acteurs du handicap du 13e, comme les associations A.P.F. dont nous avons le siège national d'ailleurs, "Jaccède", "Mobile en ville", "Valentin Haüy" ainsi que des associations de seniors, mais également les conseils de quartier très investis, a été lancé.

Depuis la mise en place de ce conseil local, une vraie dynamique s'est créée, et je sais que c'est le cas dans bien d'autres arrondissements, il convenait de le souligner ici.

Les conseils de quartier, des associations, notamment l'Association des paralysés de France dont je parlais à l'instant, se sont rassemblés dans un collectif baptisé "Treize accessible".

Ils se sont mobilisés pour faire émerger des propositions d'amélioration de l'accessibilité, qui ont été déposées dans le cadre du budget participatif, et c'est l'occasion de vous remercier, Madame la Maire, et de voir que concrètement, ensuite, les associations, les citoyens s'en saisissent. Il est intéressant de constater que ces propositions ont été retenues, largement votées par les habitants du 13e. Elles portaient notamment sur les deux

propositions suivantes : un arrondissement "Treize accessible", avec le chiffre vous m'excuserez pour ce petit jeu de mots, et cette proposition nous permet de financer plus vite et plus fort les aménagements de voirie, l'abaissement et la réfection de certains revêtements de trottoirs, la remise à plat de rues bombées, de grilles d'arbres, bref, des sujets soulevés aujourd'hui mais que l'on peut évidemment résoudre si l'on considère que ce sont des priorités locales.

Les premières réalisations seront effectuées cet été en lien évidemment avec les associations.

La deuxième proposition nous a permis de mettre en accessibilité les centres d'animation. Cela permet de répondre en partie à l'interpellation de notre collègue Mme SIMONNET.

Le 13e arrondissement compte sept centres d'animation, à ce jour trois seulement sont accessibles aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, bientôt les autres le seront, les travaux sont en tout cas programmés.

Dans la continuité de cette dynamique, de nouveaux projets ont été déposés en 2017 par le même collectif, on verra si les Parisiens souhaitent s'en saisir de la même façon.

Pour finir, je souhaiterais attirer notre attention à tous sur une problématique particulière, à savoir : les dysfonctionnements des ascenseurs dans l'espace public, qui sont trop récurrents.

Sur ma suggestion, une mission d'étude d'inspection générale de la Ville a été réalisée.

Dans le 13e, nous comptons beaucoup d'ascenseurs, par obligation, d'abord dans le quartier Paris Rive Gauche, huit ascenseurs, sept en étude ou en construction et un escalator.

Il est évidemment impossible de se passer de ces dispositifs tant les dénivelés sont importants. On pourrait aussi citer la passerelle Simone de Beauvoir, partagée avec le 12e, et évidemment le quartier des Olympiades par son aspect "sur dalles", qui compte un certain nombre d'escalators publics ou ouverts au public même s'ils sont gérés par le privé.

J'ai vu toute une série de recommandations intéressantes dans le rapport de l'Inspection générale, et notamment la demande de développer des dispositifs de télé-alarme et de télé-surveillance pour une maintenance à distance de ces équipements.

Il faut s'en saisir ! Tout comme la proposition très pragmatique de dissocier le marché de maintenance et le nettoyage de ces équipements, qui est également un grand sujet.

Mais je ne doute pas que nous partagerons cette volonté forte de limiter drastiquement les pannes de ces dispositifs très utiles et tout à fait nécessaires pour rendre un certain nombre de quartiers accessibles.

Je souhaite terminer en saluant, comme d'autres de mes collègues d'ailleurs, l'action que nous avons menée ensemble sur laquelle nous n'avons pas à rougir. Raison de plus pour poursuivre. Je sais que nous pourrions toutes et tous compter sur la détermination de Bernard JOMIER, que je remercie.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Jérôme COUMET, pour ces propos qui vont droit au cœur de Bernard JOMIER, qui à présent va répondre à l'ensemble de ce débat.

Bernard, je vous donne la parole.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à l'ensemble des orateurs et des oratrices pour vos nombreux propos, vos nombreuses contributions qui ont d'ailleurs été nombreuses également dans le processus de préparation de cette stratégie. La participation, c'était avec les personnes en situation de handicap, leurs représentants, les associations avec les établissements, mais c'était également avec mes collègues élus, et il en est sorti, je crois, une idée générale qui infuse cette stratégie, c'est le concept d'égalité. Au fond, nous cherchons à construire une ville et une société où l'ensemble de nos concitoyens, ceux qui y habitent et ceux qui viennent la visiter, accèdent à toutes les fonctions à égalité.

Construire cette égalité, les obstacles vous les connaissez comme moi, tout le monde souhaite que l'on progresse rapidement sur la question de logement, d'emploi, de voirie, d'éducation, vous les avez toutes citées, vous n'en avez omis aucune, mais au fond, tant que notre société, nous ne l'aurons pas, nous, les élus, incitée à avancer plus vite, y compris en lui donnant les moyens, on aura du mal à faire vivre ce concept d'égalité et je crois qu'il naît dès l'enfance.

C'est pourquoi il est essentiel, et j'en suis heureux, que malgré toutes les difficultés, malgré le travail à faire, malgré les obstacles qui existent, que maintenant plus de 8.000 enfants parisiens en situation de handicap aient un plan et plus de 6.000 d'entre eux un AVS AESH pour accompagner à l'école en milieu ordinaire. Si tout le monde avait pris l'habitude d'avoir à côté de lui dans la classe, un enfant en situation de handicap, ce serait naturel à toutes les autres étapes de la vie, et je suis convaincu que l'on n'aurait pas les mêmes problèmes avec l'accès à l'emploi, au transport et à toutes les problématiques que vous avez soulevées.

Oui, cette stratégie commence dès l'enfance.

La logique de participation qui a infusé sa préparation nous a permis de développer certaines réponses. La flexibilité dans les réponses au logement effectivement, parce que bien sûr nous devons augmenter l'offre globale, mais il y a les foyers de vie, les foyers d'hébergement, les femmes, les masses, mais le parcours d'une personne en situation de handicap va se faire toujours dans le même type de lieu de vie, mais parfois elle va pouvoir changer de lieu de vie en fonction de son état de santé.

Et le fait d'avoir à proximité des foyers, du logement social en diffus, ce sont bien les établissements et les associations gestionnaires qui nous l'ont demandé.

Il y en a une petite centaine à Paris, il y en aura au minimum 170 à l'issue du schéma, et beaucoup plus parce que cela ne compte pas l'engagement des maires d'arrondissement, et j'ai entendu plusieurs d'entre eux cet après-midi exprimer leur volonté d'être très actifs pour améliorer la pleine égalité des personnes en situation de handicap.

Quelques réponses pour ne pas être trop long. J'ai bien entendu le message que plusieurs d'entre vous ont porté sur l'espace public et sur l'aménagement des places.

Justement, nous n'avons pas voulu reproduire des erreurs antérieures, et quand la Maire a annoncé le programme de réaménagement de sept places parisiennes, avec l'ensemble de mes collègues concernés, nous avons commencé à travailler un réaménagement qui prenne en compte toutes les situations de handicap.

Effectivement, les non-voyants mais toutes les situations de handicap, et ceci doit s'appliquer aussi, je le dis, par exemple au métro. Certes, le métro bénéficie de dispositions légales particulières sur l'accessibilité aux fauteuils roulants.

Mais ce n'est pas pour cela que rien n'est fait. Il faut quand même rendre justice à la R.A.T.P., on peut toujours faire mieux, on en est bien d'accord, mais il ne faut pas oublier dans le métro non plus les déficients visuels, les personnes sourdes ou malentendantes, et les handicaps psychiques et mentaux.

Et là, un travail doit se poursuivre, qui n'est pas encore suffisant, mais le groupe UDI-MODEM a listé un certain nombre de propositions dans son vœu.

De la communication de la Maire présentée devant notre Conseil à l'adoption des Ad'AP qui s'est accompagnée d'un investissement multiplié par presque 3, et ce n'est pas la pente naturelle des dépenses sociales, cela marque bien une volonté politique et un engagement, cet investissement dans les Ad'AP.

De cela à la volonté de faire de la M.D.P.H. qui est le lieu, la Maison des personnes en situation de handicap à Paris, une maison qui réponde à leurs besoins, qui traite leurs dossiers dans des délais satisfaisants, et nous sommes maintenant au-dessous des quatre mois de délais légaux.

Eh bien, cette M.D.P.H. a de nouvelles missions à remplir avec la carte "Mobilité inclusion", avec le projet d'accompagnement global, la réponse accompagnée pour tous ; elle les remplira. Oui, chacun doit assumer ses responsabilités. Le Département l'a fait en augmentant substantiellement sa contribution au budget 2017, l'Etat le fait insuffisamment à l'heure actuelle et devra cesser de créer de nouveaux dispositifs, très utiles - la carte mobilité inclusion et la réponse accompagnée pour tous - mais sans prévoir d'y affecter les moyens nécessaires.

Pour conclure, avant d'indiquer les réponses de l'Exécutif au vœu, je dirais que le débat de cette après-midi m'a renforcé dans la conviction que les réponses, nous les porterons ensemble, nous les porterons avec les personnes en situation de handicap au sein des C.L.H., dans les échanges que nous avons.

C'est ainsi que nous arriverons à ce que notre ville soit une ville réellement inclusive, bien avant 2024. Bien sûr, les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un formidable accélérateur. L'artère paralympique que nous allons faire, c'est un symbole mais ce n'est pas qu'un symbole. Elle va dire comment nous voulons que notre ville soit quand elle accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces projets marquent donc l'engagement de toute notre Ville pour que les personnes en situation de handicap soient à côté de nous, avec nous à égalité de droits.

Sept vœux ont été déposés. Concernant celui du groupe Communiste sur les bornes "Histoire de Paris", l'avis est favorable. Cette disposition a été prévue par Jean-François MARTINS dans la stratégie tourisme 2022, il est bon de le rappeler.

Votre vœu sur la résidence Saint-Louis de l'hôpital des Quinze-Vingts. Je rappellerai d'abord que la Ville n'a pas la charge de cette résidence, qui dépend du C.N.O. des Quinze-Vingts. Toutefois, évidemment, nous ne pouvons pas rester indifférents à la situation dégradée et compliquée des personnes malvoyantes et non voyantes qui y vivent, et je donne tout à fait suite à votre proposition que nous réunissions une table ronde avec les différentes institutions concernées pour jouer un rôle de médiateur le plus utile possible et essayer de trouver une solution commune. Ce sera donc un avis favorable.

Le vœu du groupe UDI sur les transports en commun. Sous réserve d'un amendement relatif aux escaliers mécaniques installés dans le métro d'ici 2024, j'y apporterai aussi un avis favorable car il porte une problématique qui est juste et des pistes intéressantes.

Votre vœu sur les bacs à ordures ménagères, de même. Je vous propose que nous menions une étude avant de l'expérimenter, mais je lui donnerai sous cette réserve un avis favorable.

Votre autre vœu sur le tourisme accessible aux seniors. Oui, il faut maintenant mentionner le Comité destination Paris. À cette réserve-là, si vous l'acceptez, je lui donnerai un avis favorable.

Le vœu du groupe Ecologiste de Paris sur les collaborateurs ayant une R.Q.T.H. L'avis est aussi favorable s'il est amendé pour que nous menions un travail avec des propositions d'ici la fin de l'année pour faire un bilan et améliorer la situation en la matière.

Enfin et pour terminer, le vœu de Danielle SIMONNET sur Cyclocity. J'y distingue deux points différents. Une demande générale s'adressant à l'Inspection générale de la Ville, qui dépasse les compétences de l'I.G. Il s'agit d'une compétence de l'Inspection du travail d'aller contrôler l'application des dispositions réglementaires dans chaque entreprise, sous-traitant, délégataire. En revanche, vous faites état d'une situation que j'ai lue avec beaucoup d'attention, qui mérite qu'on s'y penche et je vous propose de rédiger un courrier, éventuellement avec mes collègues adjoints Julien BARGETON et Christophe NAJDOVSKI, à l'entreprise concernée pour trouver une solution à cette situation.

Je vous demanderais donc de retirer votre vœu puisqu'une partie n'est pas recevable et je m'engage à la rédaction de ce courrier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER, pour ces réponses.

Merci à l'ensemble des groupes, des orateurs pour ce débat constructif dans lequel chacun a apporté. Merci aux maires d'arrondissement, à tous les maires d'arrondissement. Certains se sont exprimés dans le cadre des prises de parole de leur groupe mais je sais que tous les maires d'arrondissement sans exception sont extrêmement mobilisés sur cette question et que nous avons besoin de croiser nos expertises et nos actions.

Je veux vraiment les remercier, majorité comme opposition, pour le travail qu'ils font sur un sujet qui nous engage tous, qui nous fera tous grandir parce que cette question de l'accessibilité à toutes les situations de handicap est vraiment un objectif qui engage l'ensemble de notre Municipalité. Je suis très fière et très heureuse que nous ayons pu avoir ce débat.

Nous allons maintenant le concrétiser par les votes et je vais donc mettre aux voix le vœu n° 4 G déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec l'avis favorable amendé que Bernard JOMIER vous a proposé.

Pas de problème du côté du groupe Ecologiste de Paris ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 3 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 G, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 4 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 G, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 5 G).

Concernant le vœu n° 7 G déposé par le groupe UDI-MODEM, il y a un amendement fait en séance, mais j'ai vu que M. HÉLARD et le groupe UDI-MODEM approuvaient, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 6 G).

Concernant le vœu n° 8 G déposé par le groupe UDI-MODEM, avec le même amendement en séance et un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 7 G).

Le vœu n° 9 G déposé par le groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif dans les mêmes conditions.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 8 G).

Madame SIMONNET, concernant le vœu n° 10 G ?

Vous l'avez retiré ? D'accord, très bien, vous acceptez donc la proposition. Donc, il est retiré.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 180 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 180 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 104 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 104 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 123 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 123 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 124 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 124 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 135 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 135 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 140 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 140 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 142 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 142 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 143 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 143 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DJS 55).

Mes chers collègues, unanimité sur tous les votes. Je crois que nous pouvons féliciter l'adjoint, l'ensemble des élus et l'administration de ce beau travail et de ce beau résultat.

Merci à vous et cette stratégie est désormais mise en œuvre grâce à l'énergie et l'intelligence de chacun.

2017 DU 66 - Vente à AXIMO de 44 lots copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (2e, 9e et 17e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 66. Il s'agit d'une vente à AXIMO de 44 lots en copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux dans le 2e, le 9e et le 17e arrondissement.

Je donne la parole à M. Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire adjoint, mes chers collègues, ce projet de délibération est assez éloquent sur une politique de production de logements sociaux à Paris, qui priorise systématiquement le passage en force, le coup de poing, l'aspiration au municipal plutôt que l'inspiration et plutôt qu'une véritable vision stratégique sur le logement à Paris.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

En effet, dans ce projet de délibération, vous faites état du droit de préemption exercé par la Ville de Paris sur 44 lots de copropriété sur 5 sites, dans les 9e, 2e et 17e arrondissements.

Dans ces lots, que de bonnes affaires ! Alors que le marché immobilier parisien est en moyenne à plus de 9.000 euros le mètre carré, vous achetez par la préemption entre 20 et 60 % en dessous des prix du marché. Ce n'est plus Ian BROSSAT, c'est Ian "les bons tuyaux".

J'ai bien compris que pour vous, il n'y avait pas de problème à préempter à 3.300 euros le mètre carré un appartement loi de 1948 à Notre-Dame-de-Lorette que, loin de sous-évaluer ce bien, vous préemptez au prix du marché, c'est-à-dire le prix auquel l'acquéreur évincé avait conclu la vente. Mais il faut reconnaître que cet acquéreur évincé avait fait une bonne affaire, car, même avec 1.500 euros de travaux par mètre carré pour mettre une salle d'eau et rafraîchir le tout, le prix à la sortie reste quand même très inférieur au prix du quartier, c'est-à-dire 9.000 euros le mètre carré.

Au-delà de la question de l'évaluation, à vouloir municipaliser à tour de bras en captant la totalité des bonnes affaires dans le parc privé, ce qui fait débat, cette politique pour loger les plus modestes évince au final les familles appartenant aux classes intermédiaires, qui, chaque jour, quittent Paris parce qu'elles ne trouvent évidemment pas d'appartement de 100 mètres carrés à 3.000, ou 4.000, ou même 5.000 euros le mètre carré.

Le problème fondamental n'est pas que vous produisiez du logement social. Entendez-moi bien. Le problème, c'est que vous asséchez le parc privé pour agrandir le parc social au lieu de créer des logements supplémentaires

pour tous. De manière générale, en préemptant un bien accessible à l'achat de tous les Parisiens, vous ne résolvez pas globalement le problème du logement à Paris qui ne concerne pas que les plus modestes, mais tous les Parisiens, y compris ceux qui voudraient qu'on leur facilite l'accession à la propriété. Or, vous le savez très bien : on ne trouve plus d'offres accessibles car vous les préemptez toutes. Il ne reste sur le marché, le vrai marché, celui de monsieur et madame Tout-le-monde, le marché parisien, que des offres au prix du marché entre 8.000 et 10.000 euros le mètre carré.

J'ajoute qu'au prix auquel vous avez préempté un bien à Notre-Dame-de-Lorette - 330.000 euros un 100 mètres carrés -, une famille éligible au logement P.L.S., c'est-à-dire avec des plafonds de revenus de 6.500 euros par mois et même au P.L.U.S. - 5.300 euros par mois - aurait pu l'acheter. Oui, à ce niveau de revenus, on peut rembourser 1.500 euros par mois de crédit et on a la capacité d'emprunt pour acheter un bien à 330.000 euros pour 100 mètres carrés.

Alors donc, je vous demande pourquoi ne pas préempter et ne pas se servir de votre passe-droit de préemption afin de céder ces biens, non pas à un bailleur social, mais à un organisme qui pourrait encadrer une politique d'accession à la propriété. Je crois que l'on ne tombera jamais d'accord sur ce sujet-là. Vous voulez faire de Paris à tout prix, c'est-à-dire 3 milliards d'euros pendant la mandature, une ville de locataires sociaux, quitte à les loger dans des hôtels particuliers que vous rénovez à grands frais, comme celui du 75-77, rue de Réaumur, dans le 2e arrondissement, ou en préemptant et en conventionnant à tour de bras, avec une puissance de frappe inégalable, c'est-à-dire avec un compte foncier - ne l'oublions pas - qui est crédité à hauteur de 180 millions d'euros pour l'année 2017.

Résultat : le parc locatif privé est pris en étau entre les locations "Airbnb", que vous ne réglez pas vraiment ou pas encore vraiment, par le conventionnement et la préemption, et, de l'autre côté, vous réussissez le tour de force de saturer le parc social en asséchant le parc privé. Alors, ne répondez pas au groupe UDI-MODEM que nous sommes contre le logement social. Vous savez très bien que ce n'est pas le cas. Mais nous souhaitons que chaque Parisien trouve sa place à Paris, c'est-à-dire toutes les classes sociales.

Nous voulons libérer le logement parisien de l'aspirateur attrape-tout municipal et nous voulons aussi le faire échapper au donnant-donnant touristique que représente "Airbnb". Nous voulons juste que l'on puisse trouver un équilibre en faveur des locataires du parc privé, des locataires du parc social et des propriétaires ainsi que tous ceux qui aspirent à devenir propriétaires et pour lesquels aujourd'hui vous ne faites vraiment plus rien.

Ce projet de délibération ne joue pas en faveur d'un tel équilibre et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour valoriser la politique volontariste du logement que nous menons depuis de nombreuses années à Paris avec l'énergie d'Ian BROSSAT, l'adjoint d'Anne HIDALGO. Cette politique de logement ne se résume pas uniquement à de grandes opérations urbaines et immobilières. Dans une ville comme Paris où le foncier est rare et cher, où le prix au mètre carré est un facteur de ségrégation sociale et territoriale, la préemption dans le diffus est un outil pour favoriser la mixité sociale et accroître notre offre dans le logement social. Nous répondons donc aux besoins des Parisiennes et des Parisiens qui rencontrent de nombreuses difficultés à se loger. Sur ce point, il suffit de se souvenir du nombre de demandeurs qui attendent, et que nous croisons sans cesse dans nos arrondissements, pour constater à quel point l'urgence est grande et l'attente des habitants élevée dans ce domaine.

Rappelons à M. AZIÈRE que plus de 71 % des Parisiennes et des Parisiens sont éligibles au logement social, y compris les classes moyennes. De plus, en février 2015, nous avons voté la modification du plan local de l'habitat, et parmi les nouveaux leviers que nous avons ajoutés, nous avons notamment inscrit la cession de lots appartenant à la Ville de Paris dans le domaine privé à des bailleurs sociaux, dans le but de créer dans le diffus des logements dans les arrondissements qui en comptent actuellement bien peu.

En application de cette nouvelle mesure, nous avons voté, par exemple, en septembre 2015, pour la cession à la S.I.E.M.P. de lots de copropriété dans le 16e arrondissement ou encore, en novembre 2016, pour la cession de lots à AXIMO dans les 5e, 6e, 17e et 18e arrondissements. Aujourd'hui, nous poursuivons notre action dans les 2e, 9e et 17e arrondissements. C'est l'objet de ce projet de délibération.

En créant du logement social dans les arrondissements centraux, ou à deux pas de l'avenue des Ternes, il ne s'agit pas simplement d'augmenter l'offre de logements sociaux à Paris, il est aussi et surtout question de favoriser la diversité sociale dans tous les arrondissements et dans tous les quartiers. Alors, visiblement, l'évaluation de l'achat pose un problème à M. AZIÈRE qui, pourtant, devrait se réjouir que nous puissions être économes avec nos finances et financer ainsi notre offre et notre politique de logement social.

Je rappellerai aussi que l'accession ne nous permet pas d'assurer la fluidité, que ce sont des biens qui restent à jamais perdus et que l'objectif du logement social est bien de permettre un parcours et, à nos Parisiennes et nos Parisiens, d'avoir un parcours résidentiel.

Enfin, pour assurer une gestion stable et efficace de ces logements situés dans des copropriétés, nous faisons le choix de nous appuyer sur le savoir-faire de bailleurs comme la S.I.E.M.P., désormais Elogie-SIEMP, ou sur AXIMO. Cette dernière, filiale de Paris Habitat, dispose en effet d'une expertise en matière de logement en copropriété, et c'est ce qui permet aussi d'assurer la stabilité de ces copropriétés demain. Et c'est pour cette raison que nous décidons de lui confier ces futurs nouveaux logements.

Mes chers collègues, ce projet de délibération montre une nouvelle fois que nous sommes déterminés à offrir l'opportunité à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens de se loger dans notre belle ville, au cœur de notre capitale, et c'est pourquoi je vous invite à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux deux orateurs, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux deux orateurs d'avoir attiré notre attention sur ce beau projet de délibération qui concerne la vente à AXIMO, filiale de Paris Habitat, de 44 lots de copropriétés, qui ont effectivement été préemptés par la Ville de Paris afin de transformer ces habitations en logements sociaux, dont trois arrondissements, trois arrondissements déficitaires en logement social : le 2e, le 9e et le 17e arrondissements.

Cette disposition que nous avons choisi de mettre en œuvre, faire du logement social dans le diffus, vise en réalité à atteindre trois objectifs : le premier, c'est de développer l'offre sociale dans le diffus dans des zones déficitaires ; le deuxième, c'est de faciliter le maintien dans les lieux des locataires ; et le troisième, c'est de conserver la mixité sociale dans ces quartiers qui, faute d'une intervention publique, risquent de se gentrifier totalement.

C'est le sens des dispositions que nous prenons et en l'occurrence, nous avons tenu nos engagements, puisqu'après le vote du droit de préemption urbain renforcé, il y a maintenant un peu plus de deux ans, nous avons commencé à acquérir des biens dans le diffus, et vous en avez ici la démonstration.

J'ai entendu un certain nombre d'arguments, notamment dans l'intervention de M. AZIÈRE, auxquels je voudrais répondre point par point. Je passerai d'abord sur le fait que vous qualifiez de passe-droit une disposition qui relève du Code de l'urbanisme. Le droit de préemption urbain, c'est une disposition qui relève du Code de l'urbanisme, qui est totalement légale et par conséquent, nous ne faisons ici qu'appliquer la loi. Et d'ailleurs, si le propriétaire n'est pas content, il peut toujours se tourner vers le juge des expropriations qui, en général, nous donne plutôt raison.

Mais en l'occurrence, pour ce qui concerne l'exemple que vous avez cité, les deux logements que nous avons préemptés rue Lamartine, il se trouve que le propriétaire vendeur ne s'est en aucun cas plaint de cette préemption, pour une raison toute simple, qui est que le prix que nous avons proposé était exactement le même que celui qui était proposé par l'acquéreur évincé. Et donc, vous développez un autre argument, puisque le propriétaire vendeur n'était pas lésé, qui consiste à nous dire que le propriétaire qui s'était positionné, l'acheteur, serait, lui, une pauvre classe moyenne à laquelle nous aurions empêché de faire une belle acquisition. Il se trouve que j'ai regardé le profil de l'acquéreur évincé, qui n'a rien à voir avec une petite classe moyenne qui cherchait à habiter dans ce logement, pour une raison supplémentaire, qui est qu'en l'occurrence, ces deux logements étaient occupés, donc de toute façon, il ne visait pas à y habiter. Par ailleurs, il s'agissait d'une S.C.I. et en aucun cas de quelqu'un qui cherchait à habiter dans ce logement-là.

Et puis, par ailleurs, vous nous reprochez de ne pas payer assez cher, donc j'aimerais que vous m'expliquiez comment vous voudriez qu'on fasse. Il se trouve que ce logement, l'acquéreur voulait l'acheter à un peu plus de 3.000 euros du mètre carré, et on le comprend : un logement loi 48, un logement occupé, un logement qui ne dispose ni de toilettes, ni de salle de bain. Il va falloir d'ailleurs que nous fassions des travaux pour qu'il s'adapte aux normes du logement social. Et vous nous dites que ce n'est pas suffisamment cher comme prix. Que voulez-vous ?

Que nous propositions plus que le prix proposé par l'acquéreur évincé ? A ce moment-là, vous vous seriez tournés vers nous en nous disant qu'il s'agissait de gabegie.

Eh bien, non, en l'occurrence, nous avons repéré par le biais du droit de préemption urbain renforcé cette vente, et nous avons considéré qu'il convenait de transformer ces deux logements en logements sociaux. Pourquoi ? D'abord pour maintenir les deux locataires en place. Que ce serait-il passé si nous n'avions pas préempté ? Eh bien, le nouveau propriétaire se serait débarrassé des deux locataires, on aurait eu deux congés pour vente coup sur coup et ensuite, vous seriez venu nous voir en Conseil de Paris en nous demandant de préempter, sauf que cela aurait été trop tard. Voyez ? Donc, nous avons pris nos dispositions et nous permettons ainsi à deux familles de la classe moyenne, qui habitent dans ce logement et qui bénéficient de la loi 48, de continuer à y habiter. Je crois que chacun ici devrait se réjouir que ces classes moyennes puissent continuer à habiter dans ces beaux arrondissements grâce à l'intervention publique, et je suis très fier par conséquent de porter ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix...

Il n'y a pas d'explication de vote sur les projets de délibération. Je suis désolé. Alors, en tant que maire du 2e arrondissement, effectivement, concerné par le projet de délibération. Entendu.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, parce qu'effectivement, le projet de délibération concerne une préemption dans le diffus dans le 2e arrondissement, et contrairement à ce qu'a indiqué M. AZIÈRE, le 2e arrondissement pour lequel les ventes d'immeubles en totalité se font de plus en plus rares est tout à fait favorable à ce projet de délibération.

Je voudrais insister sur la pertinence de l'outil de préemption dans le diffus, puisque c'est désormais quasiment le seul outil que l'on a dans les arrondissements centraux pour lutter contre la gentrification de nos arrondissements et pouvoir maintenir sur place des populations qui y habitent de longue date. Lorsqu'on préempte dans le diffus et que les logements sont habités, cela aide la population concernée. C'est la raison pour laquelle je soutiens très favorablement ce projet de délibération. Je tenais à le souligner.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DU 66).

2017 DLH 69 - Création d'un centre d'hébergement d'urgence sur le Bastion de Bercy (12e) - Prêt garanti par la Ville (6.780.000 euros) demandé par l'association Aurore.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la pérennisation des places d'hébergement d'urgence.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 69, ainsi que les vœux référencés n° 27 et n° 27 bis. Il s'agit de la création d'un centre d'hébergement d'urgence sur le bastion de Bercy dans le 12e arrondissement, et d'un prêt garanti par la Ville pour un montant de 6.780.000 euros, demandé par l'association "Aurore".

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO, pour le groupe UDI-MODEM, pour trois minutes.

M. Yves POZZO di BORGO. - Il s'agit d'un vœu, tout simplement... Je vais essayer d'expliquer rapidement : ce matin, notre collègue a cité le chiffre de 501 S.D.F. morts l'année dernière. J'ai demandé son chiffre et elle a dit : "C'est la presse", mais c'est vrai que j'aimerais bien qu'on le vérifie. Si vraiment il y a eu 501 S.D.F. morts en 2016, c'est terrible pour la Ville de Paris. Combien ? En France ? Elle me parlait de Paris, donc j'aimerais bien vérifier. Je suis désolé, parce qu'elle m'avait indiqué Paris, donc merci de corriger. Mais même si c'est Paris, c'est vrai que ça touche indirectement... Il doit y en avoir un certain nombre à Paris et c'est quand même des chiffres qui sont... Combien ? 60. D'accord. C'est rassurant, parce que le chiffre de 501 était terrible. Merci.

Simplement, ce que je demande dans ce vœu, c'est que... On a une ligne budgétaire de préemption et là, tout à l'heure, M. BROSSAT vient de dire qu'il avait acheté un certain nombre de logements pour faire des logements sociaux. C'est la logique de la Ville que nous contestons depuis longtemps, plutôt que de construire, elle préfère acheter et transformer cela en logements sociaux. C'est bien pour leur politique et pour leur image, mais moi, je souhaiterais, dans ce vœu, que l'on puisse prendre une part de cette ligne de préemption pour en fait acheter une partie de biens dans laquelle on pourrait mettre les S.D.F., parce qu'un des problèmes que l'on a depuis qu'on suit ce problème, depuis que la Ville de Paris existe et que les S.D.F. existent, c'est d'avoir des petites structures dans lesquelles ils pourraient venir, retrouver une certaine dignité, pouvoir se laver, changer de vêtements. Et c'est vrai qu'on manque de cela.

Et c'est vrai que la plupart des S.D.F., quand vous les rencontrez et que vous parlez avec eux, ils n'ont pas envie d'aller dans les centres actuels. Et moi, je souhaiterais que dans la ligne de préemption qu'il y a pour le compte foncier, on puisse en attribuer une partie aux S.D.F. Alors, je sais que c'est du domaine de la Préfecture, mais l'idée de la Ville, ce serait qu'elle préempte là-dessus et qu'elle puisse après transférer à l'Etat ou proposer à l'Etat d'autres structures beaucoup plus accueillantes que celles qu'il y a actuellement. Voilà, c'était le sens de mon vœu. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - D'abord, le vœu qui est présenté par Yves POZZO di BORGIO est en réalité rattaché au projet de délibération DLH 69, dont l'objet est la création d'un centre d'hébergement d'urgence sur le site de Bastion de Bercy.

Nous sommes très heureux avec Dominique VERSINI de porter ce projet de délibération qui va nous permettre de créer un centre d'hébergement géré par "Aurore" sur le modèle de celui du bois de Boulogne, dans lequel nous pourrions accueillir 308 personnes, dont 194 personnes seules et 114 en famille. Il s'agit d'une belle avancée et nous poursuivons sur la démarche que nous avons entamée au bois de Boulogne.

J'entends bien ce que vous dites, Monsieur POZZO di BORGIO. J'ai d'ailleurs lu attentivement votre vœu dans lequel vous nous demandez de créer davantage de places d'hébergement à Paris.

Je veux vous le dire, Monsieur POZZO di BORGIO, je suis très, très heureux que vous nous demandiez cela et je vois le chemin qui a été parcouru depuis un an. Parce que j'ai eu la curiosité de relire les interventions que vos élus, les élus de votre groupe, faisaient il y a très exactement un an au sujet du centre d'hébergement du bois de Boulogne. C'était au Conseil de Paris du mois de mars 2016, il y a un an, peu après cette fameuse réunion publique qui, vous vous en souvenez peut-être, avait un peu fait parler d'elle.

Voilà ce que disait Mme Ann-Katrin JÉGO, je la cite très exactement avec son intervention sous les yeux : "Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois vous avouer que je suis inquiète. Je suis très inquiète. Les habitants du 16e arrondissement ne méritent pas d'être ainsi traités. A la base, je ne comprends même pas qu'un tel projet ait pu être imaginé, et encore moins imposé : installer 200 personnes aussi différentes dans une structure temporaire en Algeco, construite à la hâte dans les bois, sans aucune forme de concertation préalable, ni avec la mairie d'arrondissement, ni avec les associations concernées." Et toute l'intervention était à l'avenant.

Il se trouve qu'un an est passé et je suis retourné dans ce centre d'hébergement, il y a quelques jours. Je veux vous le dire, tout va bien, les choses se passent très bien : les riverains, plus de problème, les associations, plus de problème. Les habitants qui vivent dans ce centre d'hébergement vivent dans des conditions dignes et eux-mêmes remercient tous ceux qui ont permis l'installation de ce centre d'hébergement.

Tout cela pour vous dire que, oui, je suis très heureux du chemin parcouru depuis un an et je suis heureux qu'il y ait dans cette Assemblée maintenant une forme d'unanimité autour de l'idée que, oui, il faut continuer à faire de l'hébergement d'urgence, il faut continuer à faire du logement social, il faut continuer à permettre à des hommes et des femmes qui vivent dans notre ville, dans des conditions souvent très difficiles, qui travaillent pour une bonne part dans notre ville, qui participent aux richesses de la Capitale, de vivre dignement.

Croyez-moi, je prends votre intervention comme un soutien et un encouragement à continuer.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme la Maire du 12e arrondissement qui l'a demandée pour une explication de vote, et à M. le Maire du 16e arrondissement qui a également demandé la parole puisque le centre d'hébergement du 16e a été évoqué, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour compléter les propos de mon collègue Ian BROSSAT et rassurer M. POZZO di BORGIO, nous ne sommes pas dans une ville qui n'est pas solidaire et qui ne fait rien pour les sans-abri. C'est quand même à l'année 16.000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion qui sont ouvertes tout au long de l'année, dont 2.000 ont été implantées dans le domaine intercalaire de la Ville, depuis 2014. C'est permettre, à chaque fois que nous avons des locaux vides, que l'Etat puisse confier le centre, les locaux à une association et ce sont bien des associations qui le font.

Cet hiver, en sus des 16.000 places et 1.400 places d'urgence qui ont été ouvertes dans le cadre du Plan hivernal, en gymnase mais aussi dans des salles mises à disposition par les maires d'arrondissement des 1er, 4e, 11e et 15e arrondissements que je remercie, la contribution de la Ville est importante. Nous représentons 40 % des places d'hébergement et d'insertion de la Métropole, alors que nous ne représentons que 1 % du territoire.

Bien sûr, il y a toujours à se soucier. Là, le Plan hiver va se terminer, un certain nombre de locaux du domaine intermédiaire vont aller vers leur mission de devenir du logement social ou des résidences étudiantes, etc. J'ai réuni le 2 mars l'ensemble des associations gestionnaires des centres d'hébergement, elles sont inquiètes, et nous aussi. 1.000 places vont fermer dont 500 destinées à des familles.

Cependant, avec Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA, nous sommes mobilisés auprès de l'ensemble des bailleurs privés et publics pour rechercher de l'immobilier, pour rechercher des terrains et proposer des pistes à l'Etat. Car, ne l'oublions pas, nous sommes dans une compétence propre de l'Etat sur laquelle Paris s'investit vraiment de façon exceptionnelle.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Mes chers collègues, comme maire du 12e arrondissement, je voudrais me féliciter de ce beau projet, et comme membre effectivement des élus du groupe Socialiste et Apparentés me féliciter des deux vœux, celui déposé par le groupe UDI-MODEM et celui de l'Exécutif en réponse, qui n'a pas été présenté mais que j'ai eu le temps de parcourir. Ils rappellent effectivement la nécessaire mobilisation de tous face à la situation d'urgence dans laquelle nous nous trouvons.

La majorité parisienne, Dominique VERSINI vient de le dire, a enclenché effectivement une démarche très volontariste qui nous honore. Je voudrais saluer l'engagement de tous les élus de la majorité, mais également aussi ceux de l'UDI-MODEM sur ce sujet qui, cela ne m'a pas échappé, ont voté quelques délibérations.

On ne peut pas dire que tous les projets de création de centres d'hébergement d'urgence aient été soutenus par les élus LR. Cela a été rappelé et on se souvient tous effectivement des oppositions violentes des élus du 16e, puis sur ce projet du bastion de Bercy dans mon arrondissement, des oppositions peut-être plus détournées, peut-être un peu plus démagogiques aussi des élus LR, au prétexte d'une Z.A.C. lors de notre dernière séance et de protection des arbres pour cette séance. Des oppositions quand même qui se concrétisent aussi par des votes contre.

Grâce à ce vœu de l'Exécutif, nous réaffirmons la responsabilité des élus de la Métropole du Grand Paris. En effet, à l'heure où la Métropole élabore son Plan métropolitain d'habitat et d'hébergement, nous devons porter un meilleur équilibre territorial des sites d'hébergement pour les plus précaires.

Je suis par ailleurs convaincue que nous devons donner un rôle renforcé et moteur aux maires dans ces dispositifs. Si cette compétence reste principalement celle de l'Etat, rappelons-le - à moins d'un mois des élections présidentielles, ce n'est pas inutile -, si tous les maires de notre Région faisaient des propositions de site pour installer des C.H.U., notamment en usage intercalaire, nous pourrions immédiatement donner un toit aux femmes, aux hommes et aux enfants qui s'apprêtent à la fin du Plan hivernal à se retrouver à la rue.

Comment accepter une telle inégalité de répartition sur ce territoire ? Comment accepter que tant de familles restent à la rue ou dans la précarité d'une mise à l'abri à l'hôtel ? Comment accepter le refus de certains de participer à l'effort collectif de solidarité ?

A ce titre, je salue la proposition concrète portée par Dominique VERSINI d'un Samu social à l'échelle du Grand Paris qui permettrait de coordonner notre action à l'échelle de ce vaste territoire, seule échelle pertinente pour répondre à la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je vois ici ou là des élus qui s'autoproclament solidaires. Mais en termes de solidarité, c'est comme en termes d'amour, il y a des belles déclarations, des paroles, des mots et puis il y a les preuves. Et malheureusement, les preuves sont parfois très, trop discrètes.

Alors un peu de courage, mes chers collègues, avançons ensemble pour donner un toit et un accompagnement social à tous les enfants, les femmes et les hommes qui dorment dans nos rues.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon interpellation ne s'adresse pas au maire mais au Représentant du Préfet de police, car je viens d'entendre parler du centre d'hébergement du 16e arrondissement, dont la légalité reste toujours à démontrer, mais il y a un sujet qui me préoccupe.

D'abord, je voudrais remercier la Préfecture de police d'avoir installé des caméras sur ce centre d'hébergement, mais je voudrais surtout dire qu'il y a eu deux incendies sur ce centre d'hébergement. Des plaintes ont été déposées et nous n'avons toujours pas de résultats sur les enquêtes qui sont menées.

Je trouve que la justice est bien lente pour trouver un résultat. Elle est bien lente et elle me paraît, de ce point de vue, très intéressante. Je tiens absolument à savoir qui est à l'origine de ces "incendies". Car nous avons subi, à ce moment-là, toutes les attaques un peu aléatoires des uns et des autres, mais je trouve quand même que la lenteur de la décision judiciaire m'interpelle. Et je voudrais bien savoir s'il n'y a pas eu, de ce point de vue, quelques provocations. Je voudrais le savoir parce que c'est une question de justice.

Par conséquent, Monsieur le Préfet de police, je l'ai dit d'ailleurs à plusieurs reprises au Préfet, veuillez demander aux tribunaux, qui sont assez rapides dans un certain nombre de cas, de bien vouloir de ce point de vue être aussi rapides sur l'examen des incendies en question dont nous voudrions bien savoir, dans le 16e arrondissement et ailleurs, s'ils n'ont pas fait l'objet de manipulations diverses.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - La remise en cause de la justice continue !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est l'absence... Vous n'avez aucune inquiétude mais vous devriez en avoir quand même.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La réponse sera forcément courte dans la mesure où, dans le respect de nos institutions, il ne me revient pas de pouvoir parler de l'instruction des enquêtes judiciaires. En revanche, je ferai remonter cette information auprès du Procureur.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 57).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DLH 69).

Quelles sont les positions de vote du groupe UDI-MODEM ? Pour. Merci. Le groupe LR sur le projet de délibération ? Abstention.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, aux travaux de la 6e Commission.

Je donne la parole à Mme Annick OLIVIER, Présidente de la 6e Commission.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai un compte rendu succinct de notre Commission qui a été, elle aussi, succincte.

Dans cette Commission, Mme LEMARDELEY et Mme CORDEBARD ont présenté les projets de délibération relevant de leur délégation. Il n'y a pas eu à proprement parler de discussions sur ces projets de délibération. Les débats ont porté en fait sur la présentation de vœux. M. LECOQ a présenté les deux vœux du groupe les Républicains relatifs l'un à la sectorisation de plusieurs collèges parisiens afin d'améliorer la mixité sociale, et un vœu concernant le référentiel des points écoles, qui relève plus de Colombe BROSSEL. Le vœu présenté par le groupe Ecologiste de Paris n'a pas été, lui, présenté à notre Commission.

Voilà la synthèse de nos travaux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la fusion des secteurs de recrutement de collèges du 18e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 28 est relatif à la fusion des secteurs de recrutement de collèges du 18e arrondissement.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe LR, pour 2 minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir sur ce projet de fusion parce qu'il a suscité beaucoup d'interrogations, et surtout beaucoup de parents se sont mobilisés. Il y a eu d'ailleurs 6.500 parents qui ont signé une pétition qui demande le retour à la concertation sur ce projet, et surtout une nouvelle évaluation du périmètre choisi.

Alors, on le sait tous, le classement Pisa 2015 a mis en exergue les très fortes inégalités scolaires dont souffre notre système éducatif. On sait que la mixité sociale est nécessaire, mais elle ne se décrète pas, elle se construit. La faiblesse des résultats scolaires d'un établissement ne peut s'analyser sous le seul angle de la provenance sociale des élèves mais aussi des choix pédagogiques de la direction et des moyens financiers à disposition. Le corps enseignant d'ailleurs, comme les parents d'élèves du collège Coysevox et des écoles de ce secteur, n'ont pas du tout été associés à cette concertation préalable à l'expérimentation de deux secteurs multi-collèges du 18e arrondissement, et n'ont été informés que tardivement, à la fin de l'année 2016, de ce projet.

D'où leur inquiétude sur ce processus. La Ville peut actionner des leviers pour favoriser la mixité sociale en mélangeant, par exemple, au sein des immeubles, des familles de classes sociales différentes. Les différences des réserves, sur ce secteur comptant 50 ou 30 % de logements sociaux, sont responsables d'une forme de ségrégation spatiale organisée à certaines adresses, sur la base de critères exclusivement sociaux.

La pratique de concentration de logements sociaux peut poser des problèmes de mixité, et c'est réel, et l'équilibre est demandé par les parents. La mixité au sein de ces collèges inquiète les parents puisqu'en réalité, dans leur pétition, ils demandent qu'un collège, qui est au-dessous de la moyenne parisienne, ne soit pas simplement

fusionné avec un secteur d'un collège qui est, lui, victime de ségrégation sociale. Ils demandent, à partir d'une véritable concertation, que le périmètre soit beaucoup plus large afin qu'il y ait une véritable mixité sociale.

C'est la raison pour laquelle je redépose ce vœu en tenant compte des 6.500 signatures, demande que la Maire de Paris suspende la mise en œuvre de ce projet de fusion des secteurs de recrutement à la fois Hector Berlioz-Antoine Coysevox mais aussi Marie Curie-Gérard Philipe telle qu'elle a été prévue. Je demande également que la Mairie de Paris organise les conditions d'une véritable concertation entre la communauté éducative et les parents d'élèves de chaque établissement pour atteindre véritablement les objectifs affichés de mixité sociale qu'il faut assumer sur une échelle beaucoup plus large et plus pertinente.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOURNAZEL, pour cette intervention qui me donne l'occasion de revenir sur ce sujet. Comme souvent, nous pouvons partager un certain nombre de constats sans pour autant y apporter les mêmes réponses. Votre réponse serait de ne rien faire, la nôtre a été différente. La création de trois secteurs multi-collèges à Paris pour la rentrée 2017, création inscrite dans le cadre de la délibération générale et annuelle de changement de sectorisation des collèges, a fait l'objet d'un large débat dans cette Assemblée, le 30 janvier dernier.

Votre vœu reprend l'esprit, vous le disiez, de celui que vous aviez défendu lors du Conseil de janvier et que la majorité de notre Conseil avait alors rejeté.

Je répondrai donc brièvement en me contentant d'informer l'ensemble de nos collègues du chemin parcouru depuis. En effet, le travail s'est poursuivi dans le cadre des comités de suivi de chacun des trois secteurs concernés, à la fois pour définir les modalités d'affectation des élèves et pour préparer au mieux l'organisation de la rentrée 2017.

C'est dans le cadre des comités de suivi que se sont précisés la nature des moyens d'accompagnements attribués aux établissements par l'Académie, ainsi que par la Ville, les outils du rapprochement pédagogique et éducatif entre les équipes, ou encore les modalités de communication auprès des familles. Le travail continue conformément au projet de délibération et au vœu de l'Exécutif portés par notre Conseil, le 30 janvier dernier.

Je veux profiter de l'occasion que vous me fournissez pour saluer encore une fois l'engagement des deux maires d'arrondissement concernés par les secteurs multi-collèges, Eric LEJOINDRE et François DAGNAUD, celui des nombreux parents d'élèves et des personnels de l'Education nationale qui font vivre ce projet, et les comités de suivi qui travaillent, eux, au quotidien à la réussite des élèves parisiens. C'est pourquoi j'émet un avis défavorable de l'Exécutif à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 28... Pardon, il y avait une demande d'explication de vote. Mme PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne pouvais pas ne pas souligner les propos de M. BOURNAZEL et les attendus de ce vœu des Républicains qui défend la nécessité de la mixité sociale, le mélange au sein d'immeubles de familles de classes sociales différentes, une mixité sociale dans les quartiers de notre ville, et j'espère, même si ce n'est pas précisé, dans tous les arrondissements.

Alors, Monsieur BOURNAZEL, je pense que vous avez fait attention à mon intervention de janvier dans ce Conseil. Car vous vous en êtes nettement inspiré, et je m'en vois très honorée. Celui-ci avait eu une réponse, et je vous propose de le relire. Voilà pourquoi nous ne voterons pas ce vœu-là.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je redonne la parole à M. BOURNAZEL, rapidement.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - J'étais déjà intervenu en ce sens au mois de janvier. Je ne sais pas qui s'inspire de qui. En tout cas, il y a une chose qui est vraie, les parents d'élèves comptaient beaucoup sur vous pour que vous puissiez voter ce vœu puisque vous les aviez également reçus et que, malheureusement, vous n'avez pas le courage de dire la même chose en Conseil de Paris, coïncée dans votre majorité, que les choses que vous dites aux parents d'élèves.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une chaire universitaire Bernard Maris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 29 est relatif à la création d'une chaire universitaire Bernard Maris.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour 2 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je reviens devant vous pour parler de la chaire Bernard Maris, qui a déjà été créée puisque la séance inaugurale a eu lieu le 8 janvier 2016 dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Je rappelle quand même au souvenir de cette Assemblée que cette chaire a été créée à la suite de l'assassinat des journalistes de Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, dont Bernard Maris. En son honneur de citoyen parisien, il a été décidé que la Ville de Paris participe à la création de cette chaire.

La séance inaugurale a eu lieu le 8 janvier 2016 et continue son travail, puisque bientôt dans les salons de l'Hôtel de Ville va être accueillie la première convention citoyenne le 8 avril 2017. Cette séance a permis à 16 personnes qui ont été tirées au sort l'année dernière de pouvoir réfléchir sur des sujets économiques qui feront l'état de leur réflexion ce 8 avril 2017.

Mais l'aide doit continuer, puisqu'il ne s'agit là que des démarches préliminaires et que l'on n'a toujours pas lancé la chaire. Ce vœu consiste donc à demander à la Ville de Paris de maintenir son soutien, de participer avec d'autres collectivités territoriales non citées dans le vœu, mais qui vont aussi aider le Conseil régional de Midi-Pyrénées/Languedoc Roussillon, d'où était aussi issu Bernard Maris, de participer au financement de cette chaire. C'est pour rappeler le soutien de la Ville à cette chaire de Bernard Maris.

Merci de votre attention.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Jérôme GLEIZES, pour cette présentation et ce rappel de la chaire Bernard Maris, qui en effet existe. Je partage entièrement ce que vous avez dit lors de votre présentation. Et comme vous le savez, je redirai aussi que le soutien à la recherche publique en particulier en sciences humaines et sociales est une priorité de notre Exécutif.

Nous partageons avec vous la conviction qu'une recherche forte et dynamique est une condition indispensable de la qualité du débat public, de la pertinence des décisions, et donc en définitive de la bonne santé de notre société démocratique.

Ceci est particulièrement vrai pour la recherche en économie, qui souffre trop souvent d'une approche excessivement uniforme. Aussi, c'est avec détermination que nous soutenons les porteurs de cette chaire Bernard Maris. Elle permet d'honorer la mémoire de ce grand économiste et citoyen qui a été tué le 7 janvier 2015 à Charlie Hebdo, et dont les travaux défendaient une approche résolument hétérodoxe et progressiste de l'économie, qui correspond pleinement aux orientations défendues par notre équipe, tout comme cette préoccupation constante de pédagogie et de diffusion du savoir.

La chaire Bernard Maris a déjà bénéficié l'an dernier d'un soutien financier de la Ville de Paris. Son lancement a été accueilli à l'Hôtel de Ville par la Maire de Paris. Nous poursuivons actuellement les discussions avec les porteurs de la chaire afin de préciser les modalités ultérieures du soutien. Soyez assurés que nous y porterons la plus grande attention. L'avis de l'Exécutif est bien sûr favorable à ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 58).

2017 DPA 10 - "Paris fait Paris". Cuisine centrale - 53-61, rue Baudricourt (13e) - Construction - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la construction d'une structure modulaire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPA 10 intitulé "Paris fait Paris", il s'agit de la cuisine centrale du 53-61, rue Baudricourt dans le 13e arrondissement : construction, objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation et autorisations administratives relatives à ce projet, sur lequel le groupe SOCA a déposé le vœu référencé n° 30.

La parole est à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - C'est Mme Annick OLIVIER qui va le présenter, je rajouterai un mot.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Ce projet de délibération est très important pour nous, car il prévoit une cuisine de production mais également une plate-forme de livraison et des surfaces de stockage qui amélioreront nettement le fonctionnement de notre caisse des écoles.

Cependant, le scénario qui nous a été proposé par les services de la DPA et la DASCO prévoit un chantier long, 28 mois. Or un chantier, quelles que soient les précautions que l'on prenne, génère un certain nombre de nuisances et le groupe scolaire Baudricourt, qui comporte 14 classes, a encore en mémoire les péripéties du chantier de construction/reconstruction de la maternelle Olympiades sur la parcelle adjacente. C'est donc un contexte un peu délicat.

Par ailleurs, les travaux prévoient la destruction de structures modulaires qui accueillent actuellement la restauration scolaire, le centre de loisirs et une salle polyvalente qui reçoit de nombreuses activités scolaires et périscolaires.

La restauration scolaire doit être redéployée dans un préau du groupe scolaire. Il y a donc une réduction très significative des mètres carrés disponibles tant pour les activités scolaires que pour les activités périscolaires, qui sont certainement les plus impactées et vont donc générer des difficultés de fonctionnement.

Nous souhaiterions que l'opération de construction de cette cuisine de production sur le site du groupe scolaire Baudricourt intègre dès l'origine une réflexion forte sur ce contexte, et nous suggérons que la réflexion intègre l'éventualité d'une structure modulaire en fond de parcelle pour permettre un redéploiement des activités scolaires et périscolaires dans les meilleures conditions. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Annick OLIVIER, cher Jérôme COUMET, mes chers collègues, je me réjouis comme vous de ce projet de nouvelle cuisine et de création d'une plate-forme logistique sur le site de l'école Baudricourt dans votre arrondissement. Il apportera une réelle amélioration des conditions de production des repas, d'organisation de l'importante logistique que représente cette production dans votre arrondissement, ainsi que des conditions de travail bien meilleures aux personnels.

Il s'agit d'un investissement vertueux qui permettra d'atteindre et de consolider dans le temps des objectifs d'amélioration de la qualité de l'assiette dans les restaurants scolaires parisiens, notamment la part de produits issus de l'agriculture biologique.

Ce chantier aura un impact sur les conditions d'occupation des locaux du groupe scolaire contigu à ce nouvel équipement. Aussi, j'ai demandé à la DASCO, en lien avec la DPA, de prendre toutes les dispositions pour maintenir de bonnes conditions d'accueil des élèves durant la période des travaux sur tous les temps, scolaires, périscolaires et extrascolaires.

J'ai également pris note de votre souhait de positionner, pendant la durée des travaux, des bâtiments modulaires provisoires dans le groupe scolaire, en remplacement des locaux qui seront démolis, afin d'y accueillir notamment les activités périscolaires de l'école. Cette solution n'étant peut-être pas la seule permettant de garantir cet accueil des enfants, je vous propose une formulation plus ouverte de l'attendu final de votre vœu, dont vous avez pu prendre connaissance.

Elle permettra aux services municipaux d'instruire votre demande d'explorer toutes les solutions pour préparer ce chantier très attendu dans le 13e arrondissement. Ainsi, sous réserve d'acceptation de cet amendement, je vous propose que nous adoptions ce vœu du Conseil du 13e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Maire du 13e ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Nous acceptons cet amendement. L'idée est de trouver la meilleure solution pour l'école et je me réjouis du lancement de cette opération, qui sera un élément important de l'amélioration du service pour cette école et les écoles environnantes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 59).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DPA 10).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 7e Commission. Conformément au Règlement intérieur de notre Conseil, je donne la parole à M. Sergio TINTI pour présenter les travaux de la 7e Commission.

M. Sergio TINTI. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous avons commencé notre réunion avec la présentation des travaux réalisés par les étudiants du centre Michel Serres, sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, "Grand Paris 2024".

Dans ce projet intéressant et innovant, le "Grand Paris 2024", caractérisé par une multitude d'événements sur les territoires et dans le temps, un fil conducteur : démocratiser les Jeux en mettant l'événement à la portée de tous, et en permettant au plus grand nombre d'y participer.

Nous avons donc après repris notre séance comme d'habitude. Trois amendements, quatre rattachés et sept vœux non rattachés ont été déposés et présentés.

Concernant Jean-François MARTINS, trois projets de délibération ont fait l'objet d'une discussion :

- le DAE 61, subvention, avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "Unis Cité", avec une discussion avec Véronique LEVIEUX ;

- le DPA 31 sur la sécurisation de la Tour Eiffel, qui nous a permis de discuter aussi avec Philippe CAUVIN, adjoint à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, intervention très appréciée.

Pour terminer, le DFA 21, convention-cadre et trois conventions de financement liées à la Région Ile-de-France pour l'aménagement du quartier Chapelle/International.

Concernant les projets de délibération de la délégation de Pauline VÉRON, je soulignais les deux projets de délibération liés à la communication de la Maire de Paris sur la vie associative et la participation citoyenne, ainsi que les deux projets de délibération liés au budget participatif, le DASES 129 et le DEVE 60.

Pour Patrick KLUGMAN, j'attire plutôt l'attention sur le DGRI 2 et 6 au sujet de l'organisation de tandems culturels Paris/Madrid et sur le DGRI 12 au sujet de la convention de la participation au programme C40 "Reinventing cities".

Pour terminer, je veux rappeler et évoquer les auditions qui se sont tenues dans le cadre de notre Commission le 20 février dernier. Elles se sont tenues dans le cadre de la mise en œuvre du vœu de l'Exécutif relatif au fonds vert des Nations Unies pour le climat. Les échanges très intéressants entre les différents intervenants ont confirmé l'intérêt pour le sujet traité.

Merci, Monsieur le Maire.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux traités transatlantiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux non rattachés référencés n° 31 et n° 31 bis, qui ont trait au traité transatlantique.

Je devrais normalement donner la parole à M. David BELLARD pour le groupe Ecologiste de Paris mais je ne le vois pas. Y a-t-il un élu du groupe Ecologiste ? Sinon, le vœu tombe.

Le vœu n° 31 sur les traités transatlantiques, il n'y a personne pour le présenter ? Monsieur JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - Je n'ai pas besoin de regarder le vœu, je sais ce qu'on dit. C'est un vœu qui demande à ce que la Ville de Paris sans doute renonce à faire partie des territoires envisagés par ce traité tout simplement parce qu'il aggrave les inégalités à toutes les échelles du monde. Voilà.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons été effectivement saisis d'un vœu du groupe Ecologiste relatif à ce qui s'appelle la "Réplique de Grenoble". Pour ceux qui auraient loupé les épisodes précédents et pour ne pas mobiliser trop du temps de notre séance, je vais résumer cela.

Il y a une contestation depuis longtemps maintenant de certains traités internationaux, principalement un traité qui n'est plus de mise aujourd'hui, à savoir le traité T.A.F.T.A., et un autre plus en lien avec le Canada, le traité C.E.T.A. Certains des mécanismes de ces traités ont constamment généré l'inquiétude des collectivités locales, notamment par le biais de mécanismes de négociation supranationaux, des arbitrages qui mettraient à mal un certain nombre de nos valeurs et des protections juridiques que nous connaissons, à la fois nationalement et localement.

Dans ce cadre-là, nous avons déjà adopté un vœu en décembre 2016, qui avait permis à deux conseillers de Paris d'assister au Conseil à Grenoble qui organisait une mobilisation des élus locaux sur les interrogations légitimes suscitées par ces négociations internationales et ces traités, aujourd'hui le traité C.E.T.A. Cela a donné lieu à l'adoption d'une déclaration à Grenoble, le 17 février dernier, qui s'appelle donc la "Réplique de Grenoble".

Le groupe Ecologiste de Paris nous a saisis d'un vœu aux fins entre autres que nous nous associons à la Déclaration de Grenoble que la Maire signerait et que nous dénoncions fortement l'attitude du Gouvernement français, que la Maire s'engage à signer la "Réplique", qu'une communication soit faite sur le site de la Ville et que la Maire de Paris manifeste son opposition à la ratification du C.E.T.A.

Nous ne pouvons donner un accord favorable à ce vœu, d'abord parce que le Conseil de Paris depuis maintenant un peu plus d'un an et demi a développé sa propre doctrine, ses propres vœux sur ces négociations internationales, qui est double : continuer à manifester notre interrogation légitime et faire connaître auprès des Parisiens par le biais des élus et des mairies d'arrondissement les outils et les instruments des négociations internationales pour que ces négociations soient faites de manière transparente. C'est dans le cadre et la continuité de ces délibérations, de ces vœux que nous avons adoptés, que nous souhaitons déposer un vœu de l'Exécutif, qui est le n° 31 bis.

Pour faire très simple, nous émettrons un vœu défavorable au vœu n° 30. Nous proposons notre propre vœu qui répond à l'esprit de la "Réplique de Grenoble", qui s'engage et se propose de la faire connaître, de sensibiliser les Parisiens aux enjeux et aux conséquences des traités commerciaux internationaux, et par ailleurs qui propose que la Maire de Paris manifeste auprès du Gouvernement français sa préoccupation quant à la préservation de l'autonomie de décision des collectivités locales et la prise en compte des impératifs sociaux et environnementaux qui sont au cœur de l'action municipale. C'est ce vœu-là que j'encourage notre Conseil à adopter.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, est-ce que le vœu est maintenu ou est-il retiré ?

M. Pascal JULIEN. - Le vœu proposé est un peu mou du genou par rapport au nôtre mais il n'est pas non plus mauvais. Nous allons donc voter les deux. Nous maintenons le nôtre et nous voterons celui d'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

On est obligé de compter les mains. Si je regarde au nombre de mains qui ont été levées, davantage de mains se sont levées pour le vote pour que contre pour le vote.

Bon, elle est adoptée. Oui, je suis désolé.

Je mets aux voix le vœu n° 31 bis... Dans ce cas, levez les mains ! Levez les mains !

Alors nous allons recompter, très bien.

Qui est pour la proposition de vœu n° 31 ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Oui, il faut suivre !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 60).

2017 DAE 61 - Subvention (424.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Unis Cité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 61 relatif à l'attribution d'une subvention de 424.000 euros et d'un avenant à la convention pluriannuelle avec l'association unicité.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous savons combien le tourisme est un secteur majeur pour notre ville, en termes d'enjeux économiques, d'emploi et, dans la mesure où le tourisme est un peu le reflet de ce que nous sommes, pour notre culture, notre patrimoine, qu'ils soient immatériels ou matériels, notre savoir-vivre ou faire, notre gastronomie ou notre mode de vie.

Ainsi, dès le début de la mandature de la Maire de Paris, celle-ci a souhaité que Paris se dote d'un schéma de développement touristique que nous avons voté l'année dernière et qui se donne sur 6 ans l'ambition de travailler concrètement sur plusieurs axes pour renforcer la place de Paris comme première ville touristique du monde.

Dans ce cadre, la Ville de Paris s'est saisie de la relance active par l'Etat du dispositif de jeunes en service civique, pour mettre dès juillet 2015 ce dispositif en place avec l'association "Unis-Cité" et créer des volontaires de Paris aux fins de renforcer l'accompagnement des touristes sur l'espace public, notamment sur les grands sites, de mieux faire connaître la diversité touristique à Paris, notamment dans les quartiers populaires, et répondre aux enjeux de cohésion économique et sociale des jeunes.

Aujourd'hui, ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de la convention sur 3 ans que nous avons approuvée en avril dernier. Il présente aussi le bilan des actions menées et a commencé par une présentation de ces 300 jeunes qui ont participé à ces missions. Nous pouvons en profiter pour saluer leur engagement au service des Parisiens et des touristes.

Quelques indications sur ces jeunes. Ils ont un âge moyen d'un peu plus de 20 ans. 55 % sont des filles, 41 % d'entre eux sont des Parisiens, 25 % viennent des quartiers populaires prioritaires, 42 % ont un niveau infra-bac et 29 % des volontaires n'ont pas terminé leur mission de 6 mois pour des raisons diverses, recherche d'emploi ou peut-être abandon.

Depuis 2015, ce sont plus de 130.000 personnes qui ont été accompagnées par ces jeunes aux abords des grands sites que sont essentiellement la Tour Eiffel, le parvis de Notre-Dame et Montmartre. Ils ont participé à près de 60 projets qui ont permis de mettre en valeur des quartiers moins touristiques grâce à des balades urbaines, des expositions, des vidéos et aussi à destination de publics dits vulnérables par rapport aux activités touristiques. Ils ont également participé à l'organisation de grands événements comme la COP 21 ou l'Euro 2016.

Sur cette base, le dispositif, celui-ci sera enrichi : d'autres lieux touristiques seront concernés, comme les Champs-Élysées, qui sont actuellement à l'étude, puis plus tard sans doute les grands boulevards, l'Opéra ou le Louvre.

Sera renforcée également la visibilité de ce dispositif auprès des acteurs économiques pour renforcer l'impact de l'effet tremplin recherché des services civiques. Enfin, il y aura une réflexion sur des déploiements dans des départements limitrophes dans le respect des axes de notre dispositif qui propose un véritable programme de formation, d'accompagnement pour ces jeunes qui bénéficient de l'accueil et de l'assistance de l'Office du Tourisme et des congrès de Paris et de l'encadrement d'UNIS-CITÉ qui procède aux recrutements et au tutorat des jeunes.

Cela n'a donc rien à voir avec l'annonce médiatique faite par la Région Ile-de-France il y a quelques mois qui, à l'évidence, s'est sentie obligée de s'inspirer de ce dispositif mis en place par la Mairie il y a bientôt deux ans, mais, malheureusement, sans s'appuyer sur le souci d'encadrement ni d'accompagnement professionnel qui est pourtant nécessaire pour que cette expérience soit profitable aux jeunes comme aux touristes.

Par ailleurs, concernant le déploiement de ces jeunes par la région sur le site parisien, il semble, Monsieur l'adjoint, qu'aucune concertation n'ait eu lieu, ce qui est bien regrettable. Il est dommage, en effet, que sur ce type de sujet, la région n'ait pas recherché la concertation et démontré son absence de volonté réelle de travailler de concert avec la Ville, alors que l'intérêt sur ce sujet ne peut qu'être commun.

Néanmoins, vous l'aurez compris, cher Jean-François, notre groupe soutient pleinement ce projet de délibération et salue encore le travail mené par ces jeunes dans le cadre du service civique.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame LEVIEUX, de souligner l'importance de ce projet de délibération, d'abord par son montant - plus de 424.000 euros - mais surtout l'importance de ce sujet qui démontre à quel point le tourisme n'est pas qu'un enjeu économique pour Paris. C'est un enjeu culturel et social. Culturel, parce que les 24 millions de visiteurs qui nous rendent visite chaque année intramuros sont une opportunité d'échanges, de rencontres avec des peuples venus du monde entier et contribuent sans aucun doute à la dimension cosmopolite de notre ville, à l'ouverture au monde et, en particulier, à l'ouverture au monde de notre jeunesse parisienne.

C'est pourquoi la Maire de Paris a souhaité, il y a deux ans, proposer à des jeunes qu'ils puissent s'engager au nom de l'intérêt général dans le cadre d'un service civique pour faire à la fois ces missions d'information, d'orientation, d'accompagnement de nos visiteurs étrangers sur les sites les plus touristiques - Notre-Dame, la tour Eiffel, Montmartre - mais également qu'il s'agisse d'une vraie période de développement citoyen, de mise au service de l'intérêt général en réservant deux jours de la semaine à des projets personnels où, forts de leur expérience sur les sites touristiques, ils puissent conduire des actions à même de valoriser les quartiers dont sont originaires ces enfants. Je pense au quartier de Belleville, au 18e arrondissement, au 19e arrondissement, au 14e arrondissement, qui ont fait l'objet, grâce à ces jeunes, de projets de valorisation et de promotion par ces jeunes en service civique.

Ce sont près de 300 jeunes - Véronique LEVIEUX l'a rappelé -, depuis 2015, qui ont participé à ce programme, avec 150 séances de formation et, désormais, dans la convention de cette année - je tiens à le souligner - un travail partenarial plus fort avec les opérateurs touristiques parisiens pour qu'au-delà de cette mission d'intérêt général, il y ait aussi un développement de compétences et de savoir-faire qui puissent être valorisés dans le parcours d'emploi de ces jeunes après, et pourquoi pas auprès des acteurs du tourisme parisien.

Véronique LEVIEUX a souligné, à juste titre, l'inquiétude qui est la nôtre face au dispositif des stagiaires de la Région Ile-de-France qui a - je dois le reconnaître - une vertu. Ce dispositif des organisations de jeunes et des organisations syndicales étudiantes a fait l'unanimité contre lui, tant par les modalités sociales que par l'absence absolue de projet pédagogique et d'intérêt général de ce projet. Véronique LEVIEUX l'a souligné. On avait d'ailleurs une inquiétude puisque la Région Ile-de-France, sans concertation, à grand renfort de tambours, avait annoncé la venue de ces jeunes sur les sites touristiques. Ces stagiaires allaient faire l'orientation des touristes sur des sites où, justement, depuis un an et demi, se trouvent des jeunes en service civique. On avait eu peur que la cohabitation ne soit pas préparée. Dieu merci, les stagiaires de la région Ile-de-France n'ont été présents qu'une semaine et, en particulier, les deux jours sur lesquels Mme PÉCRESSÉ avait convoqué des caméras. Le reste du temps, nous ne les avons plus vus à la tour Eiffel.

Mais nous nous inquiétons de la manière dont ces jeunes vont être accueillis. Pour mettre en place ce service civique et ces jeunes avec "Unis Cité", on a travaillé avec les services de l'État, avec l'Inspection du travail, avec la direction des ressources humaines de la Ville de Paris sur les conditions de pause-déjeuner, de pause pour aller aux toilettes, de lieux de repli, de questions de sécurité de ces jeunes qu'on met dans l'espace public. Aucune de ces questions n'a été traitée par la Région Ile-de-France et je m'en inquiète. J'ai écrit à la présidente de Région.

Monsieur BOURNAZEL, si vous pouvez lui transmettre que, puisqu'il y a un dispositif qui existe et qui fonctionne à Paris, il vaudrait mieux le soutenir qu'en créer un concurrent.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 61.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 61).

2017 DJS 132 - Centre sportif Max Rousié (17e) - Couverture des trois terrains de tennis - Dépose d'une demande de permis de construire.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la fermeture du 8 mars.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 132 et le vœu référencé n° 32. Le projet de délibération est relatif au centre sportif Max-Rousié dans le 17^e arrondissement. Il s'agit de la couverture des trois terrains de tennis et d'une dépose d'une demande de permis de construire.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe les Républicains.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce projet de délibération sur la couverture des trois terrains de tennis, pour notre équipe municipale est l'occasion de saluer cette bonne nouvelle pour les sportifs du 17^e arrondissement. C'est une proposition qui a été votée dans le cadre du budget participatif par les habitants. Nous serons particulièrement vigilants à la bonne exécution des travaux et nous demandons à la Ville d'y être particulièrement attentive. Vous le savez, le 17^e arrondissement n'a pas été épargné, ces derniers mois, par les sinistres sur les centres sportifs. Nous avons eu la livraison retardée du gymnase Saussure, ou encore le changement de pelouse du terrain de rugby réalisé pourtant l'été dernier et qui nécessite, en ce début d'année 2017, d'être complètement refait, ce qui va évidemment pénaliser les associations et les clubs sportifs du 17^e arrondissement.

Le vœu rattaché à ce projet de délibération a trait à la problématique de fermeture totalement inopinée qui a eu lieu le mercredi 8 mars sur le complexe Max-Rousié, une fermeture décidée à la hâte sans aucune information préalable de la mairie d'arrondissement ou même des associations, à tel point que des jeunes enfants, licenciés ou non, se sont retrouvés enfermés dans l'enceinte de Max-Rousié.

Nous demandons à la Ville un certain nombre d'explications sur ce dysfonctionnement grave.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOULARD, sur le contenu du projet de délibération lui-même, je me félicite, comme vous, de trois terrains supplémentaires couverts dans le 17^e arrondissement.

Sur le vœu lui-même, je comprends, pour être honnête, l'agacement de la mairie du 17^e arrondissement et je ne peux qu'en partie le partager. Je prends ce vœu comme un signe d'agacement global suite, je dois le dire, à un certain nombre de malchances dont le 17^e arrondissement a été l'objet. Vous l'avez rappelé : l'ouverture très tardive du terrain de foot, à Max-Rousié déjà à cause d'un défaut de "Permalon" pendant six mois, la réfection de la piste d'athlétisme à Max-Rousié. Vous avez oublié Biancotto sur lequel le terrain a failli s'ouvrir en deux en plein milieu de l'année, le retard sur le gymnase Saussure.

Effectivement, nous avons une vraie malchance opérationnelle dans la conduite des travaux sur lesquels nous avons très largement alerté la DJS et la DPA, parce que la concentration de tous ces problèmes dans le 17^e arrondissement devient, je l'admets, insupportable pour la mairie du 17^e arrondissement, comme pour les pratiquants de sport dans cet arrondissement.

Spécifiquement, ce qui s'est passé à Max-Rousié, c'est à la fois bête et terrible : le poste prévoit quatre agents sur site pour le service de l'après-midi, et deux agents, dont un seul titulaire, sont déclarés en maladie ce jour-là. Donc, à 14 heures 36, l'agent se rend compte qu'il ne peut respecter les conditions de sécurité par rapport au nombre d'agents nécessaire pour ouvrir cet équipement. Max-Rousié, vous le connaissez, c'est un équipement complexe sur lequel il y a deux terrains de grand jeu, une piste d'athlétisme, des terrains de tennis, des salles intérieures, une salle de danse. Il est donc obligé de fermer l'équipement parce qu'il ne respecterait pas les conditions de sécurité.

Par conséquent, il ne reste que deux agents sur site pour fermer au fur et à mesure chacun des sites, faire sortir les usagers, y compris fermer l'établissement en demandant aux enfants d'attendre dans le sas que le reste de l'établissement soit vidé pour être vidé de manière définitive, de sorte que l'équipement ne reste pas ouvert.

L'ensemble des associations, qui avaient des créneaux dans le reste de l'après-midi, s'est trouvé informé avec un courrier d'alerte à la mairie du 17^e arrondissement à 15 heures 59. Dès le lendemain matin, le site a été ouvert dans des conditions normales.

Je comprends que l'événement est évidemment très ennuyeux et, en même temps, il y a un miracle que je ne saurais faire qui est de prévenir à ce point deux agents qui ne se présentent pas le jour de leur prise de service et qui empêchent le respect des règles de sécurité.

Je prends votre vœu comme une forme de ras-le-bol tout à fait compris et entendable, Monsieur BOULARD. Je vous propose de le retirer puisque je vous ai apporté les précisions sur ce qui s'est passé et c'est ce que demandait votre vœu.

Mais je veux dire aussi à quel point j'entends vos remarques et je demande à la DJS et à la DPA, je le referai, une attention toute particulière sur la conduite des travaux dans le 17^e arrondissement qui a connu une année, je le reconnais, assez terrible.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je pense que le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DJS 132).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une consultation du public sur la candidature aux Jeux olympiques.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'information et au suivi du budget des Jeux olympiques.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au règlement local de publicité dans le cadre des Jeux olympiques.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n° 33, n° 34 et n° 35 ont trait aux Jeux Olympiques.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous revenons ici sur la question du dossier de candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques au travers de trois vœux que je vais présenter dans une seule intervention.

Comme vous le savez, contrairement à ce qui a été parfois énoncé dans les médias, notre groupe a émis de nombreuses critiques et doutes sur cette candidature, brisant l'unanimité espérée à notre Conseil.

Nous avons alors pointé l'incertitude sur les coûts. Même si le dossier actuel annonce aujourd'hui un budget raisonnable d'un peu plus de 6 milliards d'euros, nous savons aussi qu'aucune ville candidate n'a pu rester dans le cadre budgétaire annoncé au départ. Nous déplorons le côté très aléatoire des bénéfices économiques. Là encore, aucune ville n'y a gagné sur ce point. Quant à l'exonération fiscale inique, dont bénéficie le C.I.O., elle est inacceptable.

Nous avons également de réelles inquiétudes, tant sur les entraves à la mobilité que sur la sursaturation des transports, les nuisances générées par les travaux d'aménagement, l'agression publicitaire ou encore l'impact sur le paysage urbain.

Si Paris devait avoir ces Jeux, nous pensons que des préalables sont nécessaires afin que ces impacts puissent être réduits. C'est d'ailleurs l'objet des trois vœux que nous avons déposés.

Le premier demande de placer cette organisation des Jeux sur le signe de la participation citoyenne tout au long du processus, via des réunions publiques, des agoras, permettant des débats contradictoires et pas seulement pendant quelques mois sous forme de communication ou d'une participation limitée à l'usage de la plateforme "Madame la Maire, j'ai une idée".

Ensuite, dans le deuxième vœu, nous demandons la transparence, notamment financière, sur cette candidature. Elle est pilotée au sein d'un G.I.P. réunissant le Comité national olympique et sportif français, le Comité paralympique et sportif français, la Ville de Paris, l'Etat et la Région Ile-de-France, et bénéficie d'un budget de 60 millions d'euros, dont 50 % proviennent de fonds publics, le reste provenant d'entreprises.

Nous demandons donc que le Comité de candidature communique les comptes détaillés des dépenses liées à la candidature des Jeux 2024 à Paris, et que, par la suite, une présentation complète du coût des J.O., s'ils devaient se tenir à Paris, soit communiquée, détaillant notamment les coûts liés à la sécurité, que le bilan carbone simplifié réalisé dans le cadre de la candidature soit largement communiqué, et qu'enfin les travaux de recommandation du Comité d'excellence environnementale soient présentés.

Enfin, j'en terminerai là, un dernier vœu demande le respect du règlement local de publicité, dans la droite ligne de la promesse de Tony ESTANGUET qui a dit l'ambition de proposer des Jeux qui changent positivement le quotidien des Français en matière d'environnement. Nous ne voulons pas que les Franciliens et les Franciliennes, et plus généralement tous les participants à ces Jeux, subissent une agression publicitaire qui fonde le modèle économique du C.I.O., qui, je le rappelle, générera à cette occasion beaucoup d'argent.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Président, M. BELLARD, pour vos différents vœux auxquels je vais essayer de répondre de manière synthétique. Je vais essayer de différencier car, pour être très honnête, vos vœux étaient peut-être moins clairs que votre intervention. Vous demandez de la concertation sur la candidature elle-même.

Oui et cela permet de clarifier.

Sur la concertation liée à la candidature elle-même, je veux vous dire, et nous révélerons les résultats de cette concertation dans quelques jours : c'est neuf mois de concertation, plus de 110 ateliers de concertation qui ont été tenus, 5.000 participants à des réunions publiques, près de 874 propositions en ligne par des Parisiens et au-delà, 34.000 visiteurs sur cette plateforme de co-construction du dossier de candidature, c'est plus de 7.500 votes sur les différentes idées et projets qui ont été soumis.

Donc, ce dossier de candidature, conformément d'ailleurs à un certain nombre d'engagements que j'avais pris dans ce Conseil de Paris, a été construit avec les Parisiens. C'est de manière directe avec ces dispositifs, mais aussi avec les corps intermédiaires.

Il y a eu la semaine dernière - je pense que vous l'avez vue - la signature d'une charte sociale avec les principales organisations syndicales de salariés et de chefs d'entreprise. Nous avons signé, avec la fondation du Pr Yunus, un "memorandum of understanding" - désolé de l'anglicisme -, un accord de travail avec les mêmes objectifs que ceux de la Fondation Yunus, zéro pauvreté, zéro chômage, zéro carbone, pour faire de ces Jeux les premiers inspirés de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons signé un accord avec WWF sur des Jeux, notamment neutres en carbone, 100 % en transports en commun pour le transport des voyageurs. C'est un travail avec les parties prenantes que nous continuons à engager. Nous avons signé avec l'Unicef un certain nombre d'accords et de travail en commun sur la dimension de l'héritage éducatif.

Cette dimension, que nous avons installée au cœur de la candidature, il n'y a pas de raisons que nous abandonnions cette bonne attitude après, en cas d'obtention des Jeux Olympiques, que nous souhaitons co-construits. Et y compris à la demande de la Ville de Paris, dans le projet de description budgétaire de ces Jeux

Olympiques à Paris, nous avons intégré une part de budget participatif sur l'ensemble des équipements olympiques. Y compris votre crainte de dégradation du paysage urbain, pour que l'intégration urbaine de ces équipements olympiques, qui sont peu nombreux - le village et la piscine essentiellement - se fasse en co-construction avec les habitants.

C'est pourquoi cette logique, c'est la nôtre à Paris, au-delà des Jeux Olympiques, et il n'y a pas de raison que nous l'abandonnions.

Je devrais mettre une demande de retrait sur votre vœu parce que votre vœu concerne la phase de candidature sur laquelle nous avons rendu l'ensemble des dossiers au C.I.O. au début du mois de février, et je trouverais a minima fallacieux d'expliquer aux Parisiens que nous allons leur redemander leur avis maintenant, alors que le dossier est désormais déposé. Nous devons leur redemander leur avis, quand nous rentrerons en phase d'exécution des Jeux, éventuellement de l'ensemble des programmes d'accompagnement qui vont autour.

J'émetts un avis, en revanche, favorable sur votre demande d'une réunion spécifique sur la question du coût carbone, sur l'ensemble des engagements environnementaux. Notamment le travail fait avec WWF, je suis prêt à vous le présenter. Il a été fait évidemment en lien avec ma collègue adjointe à l'environnement et on sera prêt à vous le présenter.

Au-delà de WWF, il a été également fait avec France Nature Environnement, représenté par Marc Ambroise-Rendu. Près de 200 questions formulées par F.N.E. ont obtenu une réponse très précise de sa part.

Sur la question budgétaire, nous respectons strictement un amendement du Conseil de Paris qui a été voté à l'initiative de MM. BOUTAULT, BELLIARD et GLEIZES, et de l'ensemble du groupe Ecologiste de Paris, amendements des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016 qui dit :

- que la Ville de Paris exerce scrupuleusement son droit de contrôle financier et de ce point de vue, le cabinet de la Maire ainsi que Julien BARGETON font un point régulier sur l'exécution des dépenses du comité de candidature ; la Maire elle-même, pour tout vous dire, s'en assure personnellement ;

- que nous avons estimé et fait une contre-expertise des coûts pour ce qui concerne les équipements sous la responsabilité de la Ville de Paris ;

- et qu'enfin, nous assurons le reste du contrôle qui est assuré par l'Etat, au titre d'un contrôleur financier nommé par Bercy, qui fait un contrôle permanent du comité des rémunérations du comité de candidature qui a été installé et sur lequel il y a un représentant de la Direction des Finances de la Ville ;

- et qu'évidemment, ces comptes sont toujours soumis à une certification.

Cependant, parce que je suis de bonne volonté et que cela va mieux en le disant deux fois, il n'y a pas de problème à ce que nous votions votre vœu qui confirme un amendement que nous avons ma foi déjà voté.

Le dernier élément sur le respect du R.L.P. : il est évidemment prévu, je ne vais pas vous dire autre chose, que la Ville de Paris se doit d'être légaliste. Pour vous répondre sur la question publicitaire de manière plus large, je sens que c'est ce qui sous-tend votre vœu, premièrement, le seul engagement publicitaire aujourd'hui dans le dossier de candidature aux Jeux Olympiques, c'est la libération des surfaces publicitaires existantes, donc des panneaux dits "Decaux", des affichages publicitaires extérieurs, avec un droit de priorité aux sponsors du C.I.O. pendant la période des jeux. C'est-à-dire qu'ils ont le droit, comme c'était le cas pendant l'Euro 2016, autour des stades de réserver en premier auprès du prestataire publicitaire. S'ils n'en veulent pas, il reviendra sur le marché traditionnellement publicitaire, mais ce n'est pas de la surface publicitaire supplémentaire. C'est un droit de réservation sur le parc publicitaire existant.

Deuxièmement, nous respecterons, comme nous l'avons fait pendant l'Euro 2016, par exemple avec la "fan zone", qui était pourtant un lieu sur lequel un certain nombre de sponsors étaient présents, où l'intégralité des présences de marques était invisible depuis l'extérieur, invisible depuis les perspectives notamment monumentales.

Dernier élément, mais là encore, je veux que nous soyons clairs sur ce point : la Ville, elle, sera, je l'espère, pavoisée aux couleurs des Jeux Olympiques, que je me permets de ne pas considérer comme une marque commerciale à part entière. Si demain, nous devons pavoiser "Paris 2024" tout Paris, je ne le considérerais pas comme de l'affichage publicitaire, évidemment, à partir du moment où il n'y aurait pas la présence des sponsors.

Je vais donc émettre un avis favorable sur ce dernier vœu et vous inciter à continuer à nous mettre cette pression positive pour faire les premiers jeux exemplaires, environnementaux, sobres et participatifs.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 33 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable, à moins que... Le vœu est maintenu ou pas ? Il est maintenu. D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 34, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 61).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 35, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 62).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'un débat sur les grandes infrastructures sportives.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 36 et 36 bis sont relatifs à l'organisation d'un débat sur les grandes infrastructures sportives.

La parole est à M. Yves CONTASSOT. Je ne le vois pas. Est-ce que quelqu'un veut reprendre son vœu, pour le groupe Ecologiste ? Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement, nous présentons un vœu pour un débat public sur les grandes infrastructures sportives. Je vais me contenter de vous rappeler l'attendu de ce vœu, qui concerne notamment Jean Bouin, visant à ce qu'un débat soit organisé lors du prochain Conseil de Paris sur les mécanismes de soutien de la Ville au sport professionnel, via notamment les équipements cédés ou mis à leur disposition, un débat qui permette de connaître l'origine des investissements privés, de créer un cadre clair en ce qui concerne les conditions de résiliation et les pénalités envisagées, un débat qui intègre l'objectif de mutualisation de ces grands équipements à l'échelle métropolitaine. Et ce vœu a été construit suite à la fusion avortée du Racing 92 et du Stade français qui concernait le stade Jean Bouin.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le vœu, j'imagine, a été inspiré par le rapprochement Racing 92-Stade français et la question qui pouvait se poser sur l'avenir de Jean Bouin. La généralisation de la problématique à l'ensemble des enceintes sportives, comme le laisse entrevoir ce vœu, me paraît un tout petit peu excessive, surtout quand on considère qu'en ce qui concerne les grands stades parisiens la Ville de Paris a fait l'objet d'une exigence à l'égard de ces délégataires particulièrement notable.

Si nous prenons Roland Garros, l'ancienne C.O.D.P. avait comme redevance pour la Ville de Paris 1,9 million d'euros. Aujourd'hui, dans la future C.O.D.P., Roland Garros rapportera 5,4 millions d'euros par an à la Ville de Paris. Le Parc des Princes, c'était 0,5 million d'euros, c'est désormais 2,5 millions d'euros. Et quand il a fallu faire 75 millions d'euros de travaux pour l'Euro 2016 au Parc des Princes, c'est quasi-exclusivement le délégataire qui a fait les travaux à sa charge. Pour l'AccorHotels Arena, ou le Palais Omnisports de Paris-Bercy, la redevance était initialement de 1,2 million d'euros, elle est désormais de 2,3 millions d'euros.

Autant sur Jean Bouin, qui est une situation particulière sur laquelle nous n'avons pas de concessionnaire, contrairement à ce qui était prévu et ce que nous souhaitions, le reste des enceintes sportives parisiennes est plutôt géré avec beaucoup d'exigences et avec un revenu pour la Ville de Paris assez conséquent.

Et même d'un point de vue du rugby : aujourd'hui, la redevance que verse le Stade Français Paris rugby à la Ville de Paris est de 1,3 million d'euros par an, auxquels s'ajoute désormais les 500.000 euros que nous avons réclamés au Red Star pour qu'il joue tous ses matchs à Paris, et notamment à Jean Bouin, et que nous puissions changer la pelouse en cours de saison, ce qui est bien au-delà de ce qui se fait dans le reste du Top 14.

Pour exemple, Montpellier s'acquitte à la Ville de Montpellier d'une redevance de 275.000 euros, contre 1,3 million à Paris ; l'Aviron bayonnais, 186.000 euros ; le Castres olympique, 130.000 euros ; le Racing club de Toulon, que nous avons battu hier soir à Jean Bouin, et je tiens à m'en féliciter, ainsi que l'Union Bordeaux Bègles, bénéficient gratuitement de leur installation sportive, alors que nous récupérons 1,3 million d'euros sur le stade Jean Bouin.

Le Stade Toulousain, lui, est dans une situation particulière puisqu'il est en partie propriétaire de son stade. Nous ne sommes donc pas, je crois, dans une position de faiblesse à l'égard de nos clubs, bien loin de là, quand on regarde la situation en France.

Sur la métropolisation, c'est une démarche déjà en œuvre, quand vous regardez que le grand Vélodrome métropolitain s'est fait à Saint-Quentin-en-Yvelines, que le Stade de France s'est fait à Saint-Denis, que la base nautique se fait à Vaires-sur-Marne, que la grande patinoire nationale dont nous avons besoin s'est faite à Cergy ou que la nouvelle Arena Indoor se fait à Nanterre, avec la fameuse U Arena.

Cependant, cet effort de transparence pour faire de la pédagogie, pour expliquer tout cela à l'égard de tous les groupes, est toujours le bienvenu, et dans ma grande mansuétude aujourd'hui, j'émettrai donc un avis favorable sur ce vœu. En demandant, avec une pointe d'humour à mes amis écologistes... Ils avaient créé, il y a quatre ans, un comité de suivi des clubs de haut niveau, à leur demande, pour savoir ce que le sport professionnel faisait des subsides de la Ville de Paris, et depuis que je suis adjoint, le seul groupe qui ne s'est jamais rendu à ce comité annuel, c'est le groupe des écologistes.

Donc, j'é mets un avis favorable pour créer un débat en Commission. C'est pour cela que je vous propose un vœu bis, et je vous saurai gré d'être présents à ce débat afin de pouvoir vous apporter une partie des réponses que je vous ai faites aujourd'hui.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien. Donc, le vœu est maintenu ?

M. David BELLARD. - Il est modifié. C'est cela ? Il y a un vœu bis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Oui, d'accord, mais le vœu bis se substitue au vœu n° 36 ? Donc le vœu n° 36 est maintenu ou il est retiré ?

M. David BELLARD. - Oui, c'est cela, on retire le vœu n° 36.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Il est retiré, très bien.

Le vœu n° 36 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 63).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la pratique du golf à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 37 est relatif à la pratique du golf à Paris.

La parole est à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, pour deux minutes.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je ne vais pas vous lire le vœu que vous avez sous les yeux, mais vous rappeler que lors du Conseil de Paris de juillet dernier, vous vous êtes engagés à bâtir un programme d'accompagnement de la Ryder Cup, et nous avez assuré de la mobilisation de la cellule "grands événements" sur la préparation de cette prestigieuse compétition de golf. Il faut bien avoir conscience que la tenue de cette compétition, qui aura lieu en France fin septembre 2018, est un événement exceptionnel et inédit, qui, bien préparé, devrait permettre au golf de franchir un cap dans son développement et modifier substantiellement son image de sport encore cher et élitiste. Je tiens vraiment à souligner que la démocratisation de ce sport ne se fera pas sans l'installation de petites structures golfiques accessibles à tous.

Par ailleurs, j'insiste sur l'impact positif de la pratique de ce sport sur la santé, qui prévient notamment des maladies cardiovasculaires, qui augmente l'espérance de vie de cinq ans en moyenne, eh oui, et qui peut ralentir de façon conséquente le vieillissement neurologique.

Pour toutes ces raisons, avec mes collègues du groupe les Républicains, nous émettons le vœu que la Maire de Paris précise, premièrement, l'état d'avancement du programme d'accompagnement de la Ryder Cup 2018, et deuxièmement, s'engage à installer des structures golfiques sur l'ensemble du territoire parisien, afin de rendre accessible à tous la pratique de ce sport.

Mes chers collègues, en 2018, le golf français a rendez-vous avec son destin, alors anticipons, ne ratons pas cette chance. Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame BLADIER-CHASSAIGNE, pour ce vœu sur la Ryder Cup qui nous permet de re-démontrer que, sur l'ensemble des grands événements sportifs, on a une seule et même stratégie, celle de partager - c'est le slogan de la candidature olympique - avec le maximum de Parisiens. J'invite les Conseillers de Paris, durant nos trois jours de séance, d'aller essayer le hockey sur glace sur le parvis de l'Hôtel de Ville grâce au Paris Hockey Tour, qui est le même dispositif que nous avons pendant l'Euro-2016 et le handball. Je propose un groupe majorité contre opposition, pour jouer un match de hockey sur glace, demain midi sur le parvis de l'Hôtel de Ville, avec les protections de sécurité nécessaires qui sont, rassure-toi, Christophe, en plastique et donc le bilan écologique est bon, et un programme d'accompagnement pour faire découvrir la discipline. On l'a fait sur le foot, on l'a fait sur le handball, on le fait en ce moment sur le hockey sur glace, héritage en termes d'infrastructure pour que ce désir nouveau puisse être assouvi ensuite.

On l'a fait pour le handball, on ne l'a pas fait pour le hockey sur glace puisque, comme je l'ai dit, une grande patinoire vient d'ouvrir à Cergy, mais nous le faisons dans le 11e arrondissement avec une salle pour la lutte, à l'occasion du Championnat de monde de lutte, et nous le faisons donc pour le golf avec l'ouverture, à l'occasion de la Ryder Cup, d'un grand practice, putting et parcours de golf à la Villette dans le cadre de Paris Terrain de Jeux, vous vous en souvenez, un parcours de golf compact urbain avec la fédération qui devrait ouvrir dans le 15e arrondissement et enfin des solutions de simulateur de golf virtuel, ce qui permet de travailler son geste et de faire des ralentis dans l'ensemble de nos équipements sportifs.

A l'occasion de la Ryder Cup, il y aura un village d'animation sur le Champ-de-Mars, une mini "fan zone", bien que Rachida DATI m'interdise le mot "fan zone", une billetterie qui permettra aux enfants des quartiers populaires d'aller à Guyancourt découvrir cette discipline, le Paris Golf Tour à l'image de ce qu'il y a sur le parvis, et enfin une opération de promotion avec l'Office du tourisme et "Atout France à l'étranger", parce que c'est aussi un événement qui mobilise les grandes Nations du golf au monde et qui va être un élément d'attractivité touristique.

Comme on a déjà prévu beaucoup de choses et que nous partageons votre vœu, je vous propose de le retirer puisqu'on a déjà tout prévu, mais un retrait bienveillant et non pas polémique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BLADIER-CHASSAIGNE ?

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Je veux bien retirer mon vœu, mais je vous demande quand même, si c'est possible, d'être associée aux travaux relatifs à la Ryder Cup 2018.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - La réponse est oui.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS, pour cet engagement.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et UDI-MODEM relatif au stade Jean Bouin.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 38 est relatif au stade Jean Bouin.

La parole est à M. Claude GOASGUEN, pour deux minutes. En fait, c'est Mme Ann-Katrin JÉGO qui va le présenter à sa place.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci beaucoup.

Je présente un vœu qui a été adopté à l'unanimité lors du dernier Conseil du 16^e arrondissement. Ce vœu rappelle que la Ville de Paris a installé, en lieu et place du stade omnisports Jean Bouin, un nouveau stade de rugby professionnel, que ce projet était pour la Ville de Paris une priorité afin que la Capitale dispose, de façon permanente, d'une maison du rugby. Les récents soubresauts auxquels vous faisiez allusion des dirigeants du Racing 92 et du Stade Français proclamant, par conférence de presse le 13 mars dernier, la prochaine fusion entre les deux clubs de rugby, avant de se rétracter moins d'une semaine après, ont révélé l'extrême fragilité du club parisien sur le plan économique.

Sur proposition du Maire, Claude GOASGUEN, ainsi que de l'ensemble des Conseillers de Paris, nous demandons que le stade Jean Bouin continue à être destiné au rugby, conformément aux engagements de la Mairie de Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame JÉGO.

Une petite correction sur votre intervention, Madame JÉGO, cette histoire de fusion n'a pas seulement démontré la fragilité économique du Stade Français mais celle de l'ensemble du Top 14 et des clubs professionnels de rugby. L'excellent article du "Midi Olympique" aujourd'hui en fait une description assez intéressante qui effectivement doit nous interroger sur la pérennité du rugby professionnel tel qu'il est maintenant et interroger notamment la Ligue nationale de rugby sur la manière dont elle compte assurer la pérennité économique des clubs.

Evidemment, ce vœu était inspiré lui aussi par la fusion qui a avorté, mais je tenais à rappeler ici la volonté de la Ville de Paris, y compris publiquement affirmée pendant ce débat sur la fusion des deux clubs, de la vocation rugbystique du stade Jean Bouin, à la fois pour les matchs réguliers du Stade Français mais aussi, je le rappelle, pour l'une des étapes du World Serie, c'est-à-dire du rugby à 7, des matchs de l'équipe de France de rugby féminin ou de la Coupe du monde de rugby féminin en 2014, mais aussi avoir le droit de temps en temps de faire quelques exceptions à cette règle en accueillant, en 2019, la Coupe du monde de foot féminin à Jean Bouin, en accueillant le Red Star, cette année et l'année prochaine, en attendant qu'il ait un stade en Seine-Saint-Denis, mais aussi de plus en plus en accueillant des compétitions de I-sports dans Jean Bouin. La vocation sera le rugby, mais peut-être d'autres manifestations continueront à fleurir de cet ordre.

Donc, j'émets un avis favorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 64).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réforme des centres d'animation et aux cours individuels de musique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 39 est relatif à la réforme des centres d'animation et cours individuels de musique.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour deux minutes.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'année dernière, vous avez fait voter une réforme qui comprenait notamment la suppression des cours individuels de musique dans les 51 centres d'animation de la Ville. Notre groupe avait refusé de soutenir cette mesure.

Alors que les cours individuels représentaient une offre alternative pour l'apprentissage de la musique, bien nécessaire au regard de la réforme que vous conduisez en parallèle dans les conservatoires, il est selon nous totalement ahurissant de priver les Parisiens de cet enseignement musical de qualité.

Face à la fronde qui a alors eu lieu, et à juste titre, des centres d'animation eux-mêmes et de leurs usagers, vous avez cependant reporté d'un an la mise en œuvre de cette réforme pour la majorité des centres, de façon à organiser une concertation. La concertation, c'est la pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées. Malheureusement, pour ceux qui ont cru qu'ils pouvaient vous prendre au mot et qui ont par conséquent pensé que vous tiendriez compte de leur avis, c'est la désillusion.

Nous, nous n'avions pas vraiment de doute quant à votre démarche qui nous paraissait d'emblée n'avoir rien d'une concertation. Vous avez décidé, puis vous avez fait mine de tourner dans les arrondissements pour présenter votre réforme en comptant sur l'essoufflement des contestataires. Mais vous n'avez pas varié : les cours individuels de musique vont disparaître.

Quand bien même les premiers effets néfastes se font sentir dans les centres qui n'ont eu d'autre choix que d'appliquer votre réforme dès 2016, à savoir : la baisse du nombre d'usagers, le déclassement ou parfois le licenciement ou la rupture de contrat des enseignants, la baisse de considération envers les enseignants qui ne peuvent plus satisfaire la qualité de leur enseignement.

Nous vous demandons donc de revenir sur cette funeste réforme et de rétablir les cours individuels de musique dans les centres d'animation car, sauf erreur, c'est bien vous qui proposez les projets de délibération au Conseil de Paris.

Je dis cela parce qu'en 7e Commission, quand ce vœu a été discuté, Mme VÉRON nous a rétorqué, sans répondre sur le fond, que c'était le Conseil de Paris qui pouvait voter pour rétablir les cours individuels, pas la Maire. Donc, c'est le moment de le faire. Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais d'abord rappeler que, depuis la réforme adoptée en juin 2016 par le Conseil de Paris, nous poursuivons notre investissement en faveur des centres "Paris Anim". Treize postes d'animateurs jeunesse et de conseillers d'information jeunesse ont été créés l'an dernier, avec un doublement d'ici un an du nombre de structures labellisées "Point information jeunesse à Paris", et deux nouveaux centres ouverts, cet hiver, dans les 13e et 18e arrondissements. Dans le même temps, j'ai poursuivi la concertation sur la mise en œuvre des évolutions concernant les cours de musique dans les centres "Paris Anim", notamment sur la suppression des cours particuliers, comme je m'y étais engagée suite à l'adoption du vœu au Conseil de Paris du mois de juin.

Je rappelle que ce volet de la réforme a pour objectif de permettre à plus de Parisiens d'accéder aux enseignements musicaux, tout en maintenant la qualité de l'enseignement.

Pour assurer la bonne mise en œuvre de ces évolutions, et comme je m'y étais engagée, je n'ai pas fait "mine de tourner dans les arrondissements" puisque j'ai rencontré, à l'occasion de 13 réunions en trois mois, réunions d'échanges nourris et constructifs sur le terrain, de nombreux professeurs de musique et les directeurs des centres "Paris Anim".

Je suis à l'écoute des différentes alertes qui ont été exprimées à l'occasion de ces réunions, mais l'essentiel des échanges avec les professeurs de musique a porté sur la manière d'accompagner cette réforme. Ces échanges ont confirmé qu'en laissant la possibilité de dispenser des cours d'une heure, d'une heure quinze, d'une heure trente,

ou de deux heures, en ayant une attention particulière sur certains instruments, comme la batterie par exemple, et en ayant aussi une attention sur la disparité des locaux, l'enseignement de qualité d'un instrument est possible avec trois élèves, et même pour certains professeurs avec quatre élèves ou cinq élèves.

En parallèle, la Ville de Paris a proposé à ces professeurs des formations animées par deux spécialistes de l'enseignement de la musique en petits groupes, Arlette BIGET et Claude-Henry JOUBERT. Sachez qu'aujourd'hui, environ 2.000 Parisiens apprennent déjà la musique en petits groupes dans les centres "Paris Anim".

J'ai également évoqué toutes ces questions avec les délégations représentatives des professeurs de musique que j'ai reçues à l'Hôtel de Ville et avec l'ensemble des associations gestionnaires de centres "Paris Anim". J'ai demandé à ces associations de me transmettre les programmations envisagées pour la saison prochaine, que nous allons analyser et rediscuter avec elles, si nécessaire, pour bien préparer la rentrée.

Une communication municipale sur l'offre d'apprentissage de la musique à Paris, que ce soit dans les conservatoires, dans les centres "Paris Anim" ou dans les écoles associatives de musique est prévue pour mieux faire connaître à l'ensemble des Parisiens l'offre d'apprentissage en musique, l'offre publique d'apprentissage.

Enfin, les chiffres d'inscription dans les cours semi-collectifs créés à la rentrée dernière montrent que de nombreux nouveaux Parisiens peuvent, grâce à cette augmentation de l'offre, accéder à des cours de musique.

Et ce mouvement va donc s'amplifier à la rentrée, puisque l'ensemble des centres "Paris Anim" vont mettre en œuvre cette réforme votée par le Conseil de Paris.

Pour ces raisons, je donnerai donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2017 DPA 31 - Tour Eiffel - 5, avenue Anatole-France (7e) - Sécurisation du Parvis - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPA 31 relatif à la Tour Eiffel, à la sécurisation de son parvis. Il s'agit ici de définir les objectifs, le programme de travaux ainsi que les modalités de réalisation et toutes les autorisations administratives, sur lequel les amendements n^{os} 40, 41 et 41 bis ont été déposés.

Je donne tout d'abord la parole à M. Yves POZZO di BORGIO, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Mes chers collègues, j'aimerais avant tout profiter de cette prise de parole pour rendre une nouvelle fois hommage aux victimes de l'attentat qui a eu lieu mercredi dernier à Londres, la Maire l'a fait et nous le faisons aussi, mais aussi pour tous les attentats qui ont lieu dans le monde entier et que très souvent nous ignorons.

Ce que nous montre une nouvelle fois cet événement tragique au même titre que ce qui est arrivé à Orly quelques jours plus tôt ou à Anvers le lendemain, c'est que nos démocraties sont aujourd'hui confrontées à une nouvelle forme de terrorisme qui s'incarne par le passage à l'acte de personnes seules. C'est l'ADN Merah.

Ces attentats sont particulièrement difficiles à déjouer pour nos services de sécurité, puisqu'ils ne nécessitent pas de longues préparations en amont, peu de logistique et peu d'activation de réseau. C'est pourquoi, face à cette nouvelle menace et à celle qui existe toujours, des attentats de masse, nous devons réagir, nous devons faire le nécessaire pour protéger les Parisiens et les touristes qui arpentent les lieux touristiques de notre Capitale.

Le premier de ces lieux est bien sûr la Tour Eiffel, deuxième monument le plus visité de France après le Louvre, ou Notre Dame d'ailleurs, avec ses 6 ou 7 millions de visiteurs par an, et 21 millions sur le Champ-de-Mars.

C'est le symbole le plus emblématique de Paris, celui qui représente la France dans le monde entier, celui au pied duquel on célèbre le 14 juillet et tous les événements festifs, mais aussi celui que l'on illumine ou que l'on éteint pour partager le deuil de nos amis touchés par le terrorisme.

La Tour Eiffel est une cible particulière, non seulement du fait de cet aspect symbolique, mais aussi parce que le site est particulièrement vulnérable, puisque des centaines de personnes attendent chaque jour sur le parvis de pouvoir accéder aux étages, et de temps en temps admirer le scintillement que j'avais fait adopter en 2001.

Ce n'est cependant pas la première menace qui pèse sur ce monument. Depuis 2001, les projets d'attentat contre la Tour Eiffel ont été nombreux, même s'ils n'étaient pas publics. Celle-ci faisait même partie des cibles que Ben Laden avait identifiées après les tours du World Trade Center. Ces menaces ont jusqu'à présent toujours été gérées par les services de sécurité et la Préfecture de police, sans avoir à clôturer les accès du parvis de la Tour Eiffel.

Quelle est la situation aujourd'hui ?

Rien n'a été fait depuis 16 ans pour améliorer le sort des visiteurs, qui doivent encore patienter sur le parvis avant d'avoir le droit d'accéder aux étages.

Beaucoup de choses ont été faites à la Tour Eiffel, mais rien n'a été fait sur ce sujet pour permettre de développer des espaces d'attente abrités, protégés et sécurisés.

A ce titre, le Plan de modernisation que nous avons voté en janvier n'aura malheureusement pas d'effets visibles avant plusieurs années.

Voilà le résultat de 16 ans, je ne dis pas de mauvaise gestion, mais d'incapacité de prévoir les choses.

Nous sommes aujourd'hui obligés de réagir plus que d'anticiper.

Cela fait pourtant des années que les études ont été faites à prix fort d'ailleurs, je crois bien qu'il y a trois ans, on a donné 400.000 euros pour faire une étude dont on n'a jamais vu le résultat.

Pendant ce temps, la menace terroriste s'est aggravée avec ce phénomène de loup solitaire que j'évoquais tout à l'heure.

Mme HIDALGO a raison : elle veut sécuriser ce lieu pour les Jeux Olympiques. Le Préfet de police, qui est toujours inquiet, c'est tout à fait normal, il est là pour nous protéger, est aussi très sensible à tout cela.

Pour toutes ces raisons, un dispositif temporaire de sécurisation du parvis de la Tour a été, d'après nous, improvisé rapidement, mais on a bien vu que les services ont fait du bon travail.

Je regrette d'ailleurs que la mairie d'arrondissement n'ait pas été vraiment concernée dès le départ, que le conseil d'administration, même si l'on en a traité, ait été prévenu un peu tard. Nous aurions dû avoir une réflexion en amont, c'est fait, c'est comme cela.

Il s'agit aujourd'hui de pérenniser ce dispositif, dont j'avais demandé dès le mois de janvier qu'il ne transforme pas la Tour Eiffel en forteresse inaccessible. J'y vois deux qualités : la protection, mais en dehors de cette protection, on peut voir quand même que le projet tel qu'il nous a été présenté respecte deux conditions essentielles à mes yeux, à savoir le maintien de la perspective du Trocadéro à l'École militaire, et la gratuité d'accès au parvis avec une sécurisation de ce parvis.

Ce sont deux éléments plutôt positifs, ce qui fera d'ailleurs que nous voterons ce projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à présent à M. Bernard GAUDILLÈRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

La priorité de la sécurité est omniprésente à la Tour Eiffel.

C'est la priorité de la société d'exploitation, c'est la priorité de la Ville et c'est aussi la priorité de la Préfecture de police.

La Tour est un des endroits les plus connus du monde et c'est un des symboles, sinon le symbole de la France.

Or, le terrorisme on le sait, frappe souvent des symboles. Pour s'en tenir à trois exemples, il a frappé en 2001 l'un des symboles de l'économie occidentale, en 2015, l'un des symboles de la liberté d'expression, je pense à Charlie Hebdo, et la semaine dernière, un des symboles de la démocratie parlementaire à Londres.

Et donc, notre devoir absolu est de protéger les personnels et les visiteurs de la Tour Eiffel contre tout danger.

Et ce devoir, nous l'avons rempli depuis 2015, de manière aussi volontariste et méticuleuse que possible par tout moyen.

Premièrement, par la présence de personnel en armes sur le parvis et aux alentours, et je tiens à remercier infiniment la Préfecture de police de maintenir cet effort de manière constante, conformément aux engagements que le Préfet de police avait pris dès le lendemain des attentats de novembre.

Deuxièmement, nous avons renforcé considérablement le dispositif de vidéosurveillance, à la fois sur le parvis et dans les étages de la Tour.

Troisièmement, et cela répond pour partie à ce que disait il y a un instant le Sénateur, M. POZZO di BORGIO, la réforme de la billetterie que prévoit la future délégation de service public aura pour effet de réduire considérablement les files d'attente, sinon de les supprimer totalement, et donc, de diminuer les risques qui leur sont inhérents.

Quatrièmement, enfin, nous avons fermé le parvis de la Tour Eiffel en juin dernier. Cette décision a été largement inspirée par notre concertation avec la Préfecture de police, celle-ci nous ayant convaincus, quand je dis "nous", il s'agit bien entendu autant de la Municipalité que de la société de l'exploitation, que la règle la plus fondamentale en matière de lutte anti-terroriste était d'isoler le plus possible le monument par rapport aux menaces éventuelles.

Cette décision a été concrétisée par la pose de barrières et de postes de contrôle, qui donnent d'ailleurs toute satisfaction sur le plan non seulement de la sécurité, mais aussi, ce qui est très important, du sentiment de sécurité ressenti par les personnels et les visiteurs.

Malheureusement, ces aménagements présentent le très grave inconvénient d'être particulièrement inesthétiques, et j'emploie là un mot modéré.

Les barrières sont en fait des barrières de chantier, et les postes de contrôle sont des sortes d'Algeco.

Il était donc indispensable d'étudier la mise en place d'une clôture à la fois efficace en termes de sécurité et esthétique.

Il n'était pas possible de laisser s'éterniser ce provisoire assez laid, puisque je rappelle que le parvis et ses alentours sont protégés par une série imposante de protections, espaces boisés classés, monuments historiques inscrits, zones urbaines vertes et même, ce que l'on oublie généralement, patrimoine mondial de l'humanité.

Le choix n'était donc pas, comme on a pu l'écrire dans certains journaux, entre la clôture que nous vous proposons et l'absence de clôture, il était entre la clôture actuelle que je vous invite à aller contempler par vous-mêmes, et la clôture future qui fait l'objet de ce projet de délibération.

Je ne reviendrai pas sur ses caractéristiques, le verre pare-balles, les grilles, qui ont été suffisamment exposées pour que chacun les connaisse. Je souligne simplement que la future clôture ne présente pas que des avantages esthétiques et de sécurité. Elle est l'occasion inespérée d'inclure les jardins dans le périmètre de la Tour et donc de constituer une sorte de parc de la Tour Eiffel, auquel nous vous proposons de donner une forme aussi agréable et touristique que possible dans les années qui viennent. Elle permet aussi, et nous en revenons à l'impératif de sécurité, de reporter l'entrée des visiteurs sur les côtés est et ouest et donc de les éloigner davantage de toute menace. Il s'agissait là aussi d'une préconisation de la Préfecture de police.

En conclusion - je ne veux pas dépasser mon temps de parole -, je vous invite à approuver ce projet très ambitieux qui vous est soumis et qui répond à des objectifs très clairs : la sécurité, l'esthétique urbaine et patrimoniale et la mise en valeur de ce monument auquel nous sommes, comme tous les Français, profondément attachés.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

La parole à Mme Ann-Katrin JÉGO, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Président, vous nous proposez de mettre en œuvre un programme ambitieux de sécurisation de l'accès à la Tour Eiffel, monument hautement symbolique de la Ville de Paris, qui est, nous le savons tous, une cible potentielle compte tenu de sa visibilité pour les terroristes.

Le projet consiste à fermer, par des clôtures et des murs de verre, l'ensemble du parvis afin d'en filtrer l'accès et de ce fait rassurer les visiteurs. Nous vivons hélas sous le joug de la menace terroriste et j'approuve toutes les initiatives qui permettront d'envoyer un message de sécurité à ceux qui veulent visiter notre capitale.

Concernant précisément l'édification de murs de verre, dont on ne peut que se réjouir esthétiquement, ou plutôt des panneaux de verre - terme plus positif-, j'attire votre attention sur les risques qu'il y a de les voir dégradés ou tagués, ce qui accroîtrait naturellement le coût d'entretien de ce dispositif.

Il existe aujourd'hui des sociétés françaises de haute technologie qui peuvent intégrer au cœur même des parois de verre des motifs voire la reproduction parfaite d'œuvres d'art. Il y a peut-être dans ce savoir-faire made in France des pistes pour qu'au-delà de son intérêt sécuritaire, en tout cas pour sa partie vitrée, cette paroi devienne également une œuvre contemporaine remarquable. Nous pourrions imaginer par exemple que ces panneaux de verre portent l'histoire de Paris ou encore les grandes œuvres de nos musées afin d'inviter les 7 millions de visiteurs de la Tour Eiffel à découvrir les autres monuments culturels de notre capitale.

Compte tenu de l'investissement très important consacré à ce projet de sécurité, 20 millions d'euros, je crois indispensable d'en faire aussi un investissement de rayonnement pour le savoir-faire français et la culture à Paris. Plutôt que d'imaginer une simple barrière de sécurité réversible, il me semble nécessaire d'ambitionner d'en faire un élément qui à lui tout seul pourra également être l'objet de visite et de découverte.

Si ce travail est fait en amont, il est évident que ce qui pourrait devenir alors une œuvre d'art au pied de la Tour Eiffel devra subsister, même au-delà de la période d'insécurité que nous traversons. En effet, contrairement à nos collègues des groupes Communiste et Ecologiste, je ne crois nullement que ce projet puisse être réversible. Qui prendra la décision politique d'un jour démolir un investissement aussi important ? Qui tentera le diable face au risque de susciter un attentat dès le lendemain ? A mon sens, aucune personne raisonnable.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Cela a été dit, il y a eu quand même une certaine précipitation dans la mise en œuvre de ce mur ou de cette paroi de verre, puisque c'est à la demande de la Préfecture de police que la Mairie a dû faire très vite, à tel point que le Conseil d'administration de la S.E.T.E. n'a pas été consulté comme il aurait dû l'être, les partenaires de la majorité n'ont plus, d'ailleurs. Tout cela, on le regrette mais effectivement, c'est passé et on espère surtout que la méthode sera différente pour le centre d'accueil à venir.

On tourne d'autant plus volontiers la page que le projet qui nous a été présenté nous convient pour toutes les raisons qui ont été dites et je rejoins presque tous les orateurs et oratrices précédents. Au plan esthétique, c'est assez réussi. En termes d'efficacité, il y a tout lieu de penser que cela éviterait en effet les attentats à la voiture bélier aussi bien que des intrusions diverses et variées.

Précipité, certes, mais pour l'instant réussi.

J'évoquais le centre d'accueil. Effectivement, le centre d'accueil devra être construit en tenant compte aussi du dispositif existant, et pour qu'il n'offre pas l'allure d'un bunker. C'est effectivement une crainte que nous pouvons avoir.

Cela dit, attention. D'abord, attention à ce que cela ne se généralise pas, qu'on n'aille pas protéger de la même manière le parvis Saint-Sulpice, de Notre-Dame, de Montmartre et de tous les monuments de Paris, car on pourra toujours argumenter qu'il y a une menace d'attentat ici ou là. Malgré tout, j'espère qu'on ne met pas le petit doigt dans un engrenage à venir. Par conséquent, nous serons extrêmement vigilants sur ce point. Pour la Tour Eiffel, il y a des éléments tangibles effectivement qui disent qu'il fallait agir.

Deuxième précaution que je prends, c'est la réversibilité. Au fond, pourquoi construit-on cela ? Parce qu'il y a une menace d'attentat. Le Préfet nous presse et la Ville dépense 20 millions d'euros pour cela. Très bien, mais je n'ai pas envie que ce soit Daech qui façonne notre ville et notre vie. J'ai envie de dire à Daech : on se protège mais vous

perdrez ! Et parce que je sais que vous perdrez, j'affirme bien fort que ce système de défense, ce dispositif, nous le pensons comme provisoire, comme réversible même si cela a un coût. Il s'agit bien de messages politiques.

L'envisager comme définitif, c'est une forme de capitulation qui, moi, ne me convient pas.

Ensuite, comment cela se passerait ? C'est pour cela qu'on a déposé un amendement à ce projet de délibération, qui imagine que le Conseil de Paris, qui est celui qui finance quand même, dans une période donnée, trois ans par exemple, ait un débat, fasse le bilan et décide. Il y a trois solutions : soit on maintient, soit on modifie, soit on supprime le dispositif. Mais il est important que ce débat et ce vote ait lieu.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire, et j'attends bien sûr une réponse de l'Exécutif sur notre proposition d'amendement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour la première fois, le plus célèbre de nos bâtiments publics va être entouré d'une protection, fut-elle de verre sécurité et transparente.

J'attire votre attention sur ce moment historique et ce projet de délibération qui doit être pris à la hauteur de l'histoire de la Tour Eiffel et des moments historiques que la Tour Eiffel a traversés sur de nombreuses années.

Bien sûr, les attentats se multiplient, les extrémistes religieux ont fait de nos symboles, de nos valeurs et de notre mode de vie une cible permanente. La Tour Eiffel est un symbole, c'est une cible privilégiée des terroristes et nous devons donc nous protéger, protéger les touristes et le personnel qui y travaille. C'est notre responsabilité.

Mais on voit bien qu'après 18 mois d'état d'urgence, une activation maximum du plan Vigipirate, l'opération Sentinelle, l'empilement des lois de sécurité et la lutte contre le terrorisme, que tous ces dispositifs ne nous prémunissent que partiellement contre les attentats et leurs auteurs.

Alors ce n'est pas en construisant un mur de plus que l'on construira la paix. Reste pour nous deux combats essentiels face au terrorisme. Il reste d'abord à lutter efficacement contre le trafic d'armes et renforcer le renseignement. Tout ceci demande des moyens humains et techniques importants. Notre combat contre le fanatisme religieux passe aussi par l'éducation, la prévention. Pourquoi de jeunes Français se détournent de la promesse républicaine ? Ces phénomènes d'isolement, de déshumanisation, propices à un endoctrinement, touchent de nombreux jeunes Français. A ces questions, l'ordre public seul ne suffit pas.

C'est la question du sens et du projet de société pour la jeunesse que nous devons interroger. Comme l'écrivait Patrick CHAMOISEAU au lendemain du 13 novembre 2015 : "La sécurité absolue n'existe que dans les fictions totalitaires, le déshumain glacial, jamais dans les démocraties, jamais dans les chaudes aventures d'amour comme principe de l'acceptation de l'autre, comme ferveur du partage et de l'échange qui nous chante et qui nous réalise. Notre sécurité n'est pas une forteresse".

Alors, la question qui continue de nous hanter est la question de la liberté. A quelle part de liberté sommes-nous capables de renoncer pour garantir notre sécurité et, surtout, pour quelle efficacité ? Nous ne sommes pas de cette France qui, à chaque fois qu'elle a eu trop peur, a pris des chemins hasardeux et a mis à mal nos libertés. Alors, oui, je crois à la culture et je ferai mienne la phrase du psychanalyste Roland GORI qui, dans son ouvrage "Un monde sans esprit : la fabrique des terroristes", nous dit : "L'art peut assumer sa part dans la lutte contre les fanatismes qui se réclament du religieux.

Nous devons tenir les deux bouts de la réflexion : la nécessaire sécurité, mais aussi la défense de notre modèle républicain qui s'appuie sur l'éducation, la prévention et la culture. Sans cela, ce serait quelque part la victoire de ceux qui nous attaquent, de ceux qui souhaitent que nous nous installions en permanence dans cette peur qui tue la réflexion".

Alors, quel message allons-nous adresser au monde entier avec la Tour Eiffel ? Le message que le groupe Communiste vous propose à travers cet amendement, c'est de construire un mur éphémère de la paix face au terrorisme. Parce que cette protection doit rester une exception, je vous propose un amendement dans lequel nous demandons :

Premièrement, que le parvis reste accessible aux promeneurs et donc, gratuit et libre d'accès. Il conviendra que le public soit informé de ce principe de libre accès et de gratuité.

Deuxièmement, il faut que ce dispositif soit réversible. Nous ne pouvons envisager de nous installer définitivement dans une société de la peur, sinon nous aurons bien du mal à résister aux pressions pour protéger d'autres lieux touristiques à Paris. D'ailleurs, je dirai à Ann-Katrin JÉGO que, si nous sommes au pouvoir, oui, nous enlèverons ce mur pour construire la paix, comme nous avons enlevé des barricades quand nous avons fait face à la Révolution et à la Libération de Paris.

Troisièmement, nous pensons que la connaissance de l'histoire de la tour, ses liens avec les révolutions françaises et son apport à la science et aux techniques est très important, comme il nous paraît important qu'un appel à projets culturels sur le thème d'un mur éphémère pour la paix soit organisé.

Il est essentiel que le monde comprenne les raisons de cette protection temporaire et qu'il sache que notre pays ne souhaite pas capituler devant ceux qui ont décidé d'abattre le socle sur lequel il s'est construit depuis la Révolution française. C'est le serment que nous avons fait au côté de la Maire de Paris le lendemain des attentats de Charlie, de l'Hypercacher, du Bataclan.

Je cite la Maire et je finis sur cette citation : "Nous restons debout et nous resterons nous-mêmes. Nous continuerons à assumer à la face du monde notre identité collective de Parisien, c'est-à-dire l'identité de citoyens attachés pour eux-mêmes, comme pour l'humanité entière, à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, attachés à notre singularité dans le monde autant qu'à notre ouverture sur le monde, attachés, enfin, à notre art de vivre passionnément en paix".

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour le groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police.

Le Champ-de-Mars est à l'abandon. Votre indifférence à l'égard de l'un des premiers espaces verts de Paris intra-muros est à contre-courant de vos déclarations incessantes sur la place de la nature en ville. Nous ne pouvons pas débattre de l'aménagement des abords de la Tour Eiffel en faisant l'impasse sur son cadre emblématique.

Vous avez eu une manœuvre dilatoire en détachant notre vœu sur le Champ-de-Mars du projet de délibération sur la Tour Eiffel lui-même, dont nous discutons en ce moment. Nous trouvons que c'est ridicule et nous le défendons donc ici, tant la dame de fer et le Champ-de-Mars sont inséparables et façonnent ensemble l'image de la Capitale. Une image, une représentation qui est écornée depuis de trop nombreuses années en raison de l'insalubrité des rues de la capitale et d'une sécurité défaillante.

Aujourd'hui, la déception et l'indignation gagnent vite les visiteurs du Champ-de-Mars. Les touristes s'attendent légitimement à ce que la réalité soit à la hauteur de la carte postale. Et on en est très loin. Les rats pullulent, comme en d'autres endroits de Paris - on en parlait ce matin - attirés par des déchets qui ne sont que tardivement ramassés. On ne compte que deux toilettes publiques pour 24 millions de visiteurs annuels. L'état de la végétation est préoccupant : plus de la moitié des arbres sont dans un mauvais état sanitaire. Les bassins ne sont plus en eau depuis de longues années. Les ornements, en particulier les vases, sont dans un état inquiétant. Les allées se tassent sans être remises à niveau par les services de la Ville.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant, qu'excédés par ce laisser-faire, les utilisateurs du Champ-de-Mars aient saisi la justice pour vous intimer à agir.

Vous nous dites que le Champ-de-Mars ferait l'objet de toutes les attentions et vous indiquez que vous avez généreusement consacré 5 millions d'euros depuis 10 ans au principal site emblématique de Paris. Cette somme est à comparer aux 21 millions d'euros de redevance versés par la SETE à la Ville de Paris pour la seule année 2015. 5 millions d'euros en 10 ans d'un côté et 21 millions d'euros en un an de l'autre. Les investissements qui ont été réalisés dans ce contexte sont des rustines. Ils consistent principalement en la reprise des dommages causés au site par une litanie d'événements qui s'y tiennent.

Par exemple, la moitié de cette somme a été consacrée à la réfection du plateau Joffre à quelques mois seulement de l'Euro 2016. De même, dire que l'on consacre 500.000 euros pour refaire les pelouses après un mois d'occupation pendant le championnat d'Europe de football relève de la supercherie. Ces réparations, mes chers collègues, ne devraient pas incomber à la Ville, mais elles devraient être financées par les sociétés qui privatisent l'espace. A ce titre, nous attendons toujours le bilan financier de la "fan zone" de l'Euro 2016. Nous ne l'avons pas.

L'espace public parisien dans son ensemble, spécialement le Champ-de-Mars, est de moins en moins public. Accaparé par une multiplicité d'événements, plus ou moins dignes d'intérêt, il est de moins en moins accessible aux Parisiens et aux visiteurs. On ne compte plus les chapiteaux et les toiles dressés sur les places et les parvis parisiens. La réduction des événements sur le Champ-de-Mars est le préalable à toute politique durable de gestion du site. Ce cadre exceptionnel pour la Tour Eiffel doit être réservé à des événements qui le sont tout autant, dans tous les sens du terme. Paris offre suffisamment d'espaces pour ne pas banaliser l'image de la Tour Eiffel.

Vous proposez de mobiliser le fonds de Paris pour financer, à hauteur de près de 4 millions d'euros, la réfection des fontaines des Champs-Élysées, fontaines qui s'inscrivent, au passage, dans la droite ligne de ce mauvais goût en vigueur depuis 2014 qui confère aux kiosques des allures de poubelles. Nous vous suggérons de faire financer la reprise des vases et l'ensemble des ornements du Champ-de-Mars à travers ce fonds de mécénat. Puis, quand on évoque la multiplication des usages du Champ-de-Mars au détriment de sa vocation originelle, le Mur pour la Paix n'est jamais loin. Aujourd'hui, sa symbolique incontestable est fragilisée par son mauvais état, voire sa dangerosité. Il est nécessaire de le déplacer pour le sauver. Nous proposons donc que le Mur pour la Paix soit installé sur la place de la Nation, le lien entre ces deux concepts étant évident.

Mes chers collègues, face à l'absence de pilotage du site par la Ville de Paris, nous proposons de nommer un référent unique pour coordonner les interventions publiques, comme cela se fait dans d'autres sites parisiens comme le Louvre. A notre sens, c'est le préalable à la rénovation réussie du site. Puisque ce sujet vous intéresse assez peu, laissez des personnalités qualifiées s'en saisir avantageusement pour qu'enfin la Tour Eiffel puisse retrouver son écrin digne.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Emmanuelle DAUVERGNE, pour le groupe les Républicains.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Dans le contexte de menace terroriste que nous connaissons, la sécurité est un impératif sur lequel on ne transige pas. Symbole de Paris à l'international et, par conséquent, fort vecteur d'attractivité, les abords de la Tour Eiffel devaient faire l'objet d'un dispositif exemplaire. L'impératif de sécurité, mais aussi le maintien de l'esthétique si particulière du site, ont donc conduit à ce projet important. Il est évident que Mme DATI et les élus du 7^e arrondissement ne sont pas opposés à un projet de sécurisation, mais nous avons toujours privilégié la concertation avec les habitants du 7^e arrondissement dès lors qu'un projet d'aménagement important a lieu dans l'arrondissement.

Il est aujourd'hui regrettable que vous n'ayez pas suivi la même démarche à propos de ce dispositif majeur sur le Champ-de-Mars. Le projet proposé soulève toujours des questions, tant sur le plan des flux des visiteurs, la sécurisation des files d'attente, la sécurité au sein de l'espace délimité par le projet, mais aussi sur le projet d'un nouvel accueil et de la billetterie de la Tour Eiffel proprement dit.

Au-delà, cette opération a relevé la nécessité d'intégrer la Tour Eiffel dans un espace plus vaste qui dépasse le seul monument de la Tour Eiffel. Je parle évidemment du Champ-de-Mars. Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement, a demandé il y a plusieurs années à être associée plus largement à l'aménagement du site, à sa sécurisation, à son entretien et à son utilisation.

Les réflexions autour de la création du schéma directeur du Champ-de-Mars, qui contiendra nécessairement des axes concernant la sécurité, ne peuvent être conduites sans y associer les administrés et leurs représentants. La vision de proximité que nous apportons ne peut que consolider et perfectionner l'approche globale qui est conduite sur le site.

Nous souhaitons vivement que la réflexion d'ensemble qui a mené à ce projet de sécurité soit étendue aux autres actions d'aménagement qui concernent ce site majeur et que la mairie du 7^e arrondissement soit systématiquement consultée pour toute action concernant le Champ-de-Mars.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne tout d'abord la parole à M. Jean-François MARTINS et ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à tous de vos interventions sur ce sujet crucial.

La Tour Eiffel accueille près de 7 millions de visiteurs par an mais, au-delà du strict visitorat du monument en lui-même, c'est évidemment le symbole de Paris, le symbole de la France, et comme Paris et la France représentent dans l'imaginaire universel des valeurs de liberté, des valeurs d'ouverture, d'humanisme, c'est évidemment un symbole que la pire barbarie qui existe en ce moment sur notre planète peut appeler un jour à viser.

Ce niveau de menace élevé, nous avons eu la douleur, la tristesse de l'affronter, d'en connaître la réalité et l'âpreté, et sur l'ensemble de nos sites touristiques, nous devons désormais et en particulier sur ceux ayant une dimension symbolique aussi grande faire preuve d'une exigence de sécurité absolue. C'est la nature des décisions qu'a prises le Gouvernement, de Vigipirate, Sentinelle à un certain nombre de renforcements des contrôles sur les équipements publics et les grandes installations.

C'est un dispositif qui a fait ses preuves récemment au Louvre. Le terroriste n'a pu entrer dans le musée du Louvre et a été très rapidement interpellé et neutralisé par des militaires du dispositif "Sentinelle". C'est également le fruit des discussions entre la Préfecture de police et la Ville de Paris sur l'installation dès le mois de mai 2016 d'un périmètre de clôture du parvis de la Tour Eiffel, laissant le parvis de la Tour Eiffel être un lieu gratuit mais un lieu dans lequel nous ne pouvons entrer sans avoir fait l'objet d'un contrôle des sacs et d'une rapide palpation. Il s'agit d'éviter que quiconque puisse entrer sur la Tour Eiffel sans que nous ayons contrôlé le contenu de ses sacs ou de ce qu'il porterait sur lui.

Cette menace terroriste, malheureusement, est réelle, Londres l'a douloureusement expérimenté la semaine dernière. Ce dispositif, qui était temporaire, à la hâte, c'est vrai, dans son installation, est une réponse à une menace qui, elle, est bien pérenne, bien durable et à laquelle nous devons faire face de manière désormais exigeante, malheureusement aussi dans le temps.

C'est pourquoi, après ces 9 mois d'expérimentation de ce dispositif temporaire, nous avons pu constater évidemment, par la force des choses, une meilleure qualité du contrôle des visiteurs entrant sous le parvis, une pacification dudit parvis, au plaisir des visiteurs et des agents qui sont sur la Tour Eiffel. Mais nous avons également pu constater qu'une telle installation - avec ses barrières dites Heras de chantier, ses Algeco -, ne pouvait être la manière d'accueillir les 7 millions de visiteurs par an de la Tour Eiffel de manière aussi élégante que Paris doit savoir accueillir, ni même qu'elle était conforme à l'image et aux perspectives que nous nous faisons de ce monument.

C'est pourquoi, face à la pérennité de cette menace, nous avons décidé d'engager, comme d'ailleurs c'était inscrit dans le projet de modernisation et les orientations de la D.S.P. qui a été adoptée par le précédent Conseil de Paris, la pérennisation de ce dispositif dans un dispositif qui, lui, se veut tout aussi efficace, voire plus, et beaucoup plus esthétique. Il permettra de respecter le site, ses perspectives monumentales et il contribuera à l'augmentation de la qualité d'accueil avec l'emprise sur les allées cavalières, la prise en compte du lac et de la grotte dans le périmètre et un transfert des flux. Cette solution bâimentaire est avant tout une solution de flux. Désormais, il faut conduire nos visiteurs non plus vers un accueil qui se fait au niveau de la voirie, en particulier du quai Branly et de l'avenue Gustave Eiffel, mais vers une entrée arborée, plus agréable, où leur vulnérabilité sera moindre.

Ce dispositif se veut transparent. Je n'ai d'ailleurs pas bien compris la position du groupe UDI-MODEM car j'ai entendu M. POZZO di BORGIO saluer le respect de la perspective mais Mme JÉGO veut qu'on y fasse des dessins, comme M. BONNET. La vertu - je le dis - de ce dispositif, c'est sa transparence.

Malheureusement, je ne pourrai pas donner des avis favorables à toute manifestation culturelle aussi esthétique qu'elle puisse être puisque la première vocation est de respecter le patrimoine, de respecter le site et donc de garder cette transparence à la fois sur la partie vitrée comme sur la partie en fer forgé pour ce qui se trouve sur les allées cavalières.

La dimension culturelle et la valorisation de la dimension historique du site sont déjà intégrées dans les amendements que vous avez proposés, Monsieur BONNET, au dernier Conseil de Paris sur la modernisation de la tour. Elles seront intégrées mais pas dans cette enceinte.

Sur la réversibilité, demandée à la fois par le groupe des Ecologistes de Paris et le groupe Communiste, je suis comme vous, je n'espère qu'une seule chose, c'est la paix. Je n'espère qu'une seule chose, c'est que ces tensions, ces menaces disparaissent. Evidemment, ce dispositif est réversible avec cependant beaucoup de lucidité sur la nature de cette menace et sur le fait que je crains qu'elle dure.

Mais nous vous avons proposé deux amendements, un amendement de l'Exécutif qui reprend partiellement vos amendements, qui réaffirme sa réversibilité mais qui laisse aux professionnels du renseignement le soin de renseigner et de documenter la réalité de cette menace.

Sur le calendrier, pour répondre notamment à Mme DAUVERGNE, il est désormais prévu, il a été présenté au C.H.S.C.T. de la Tour Eiffel, il a été présenté au comité des amis du Champs-de-Mars le 14 mars dernier, il sera présenté au conseil de quartier à la mairie du 7e le 18 avril prochain.

Ainsi, je ne sais pas si cette décision est historique, mais elle est lourde, importante. C'est celle que nous devons à nos visiteurs, celle que nous devons aux agents de la Tour Eiffel, celle que nous devons à Paris. En effet, malheureusement nous devons en même temps préserver notre patrimoine, continuer à le magnifier mais aussi assurer la sécurité de nos visiteurs.

Je vous incite donc à le voter et j'invite le groupe Communiste et le groupe Ecologiste de se ranger derrière cet amendement de l'Exécutif qui reprend au moins la philosophie de leur propos.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour souligner que je m'attacherai à ne répondre bien évidemment que sur les volets sécurité dans ce contexte de réserve électorale.

Je souhaite rappeler que dans une ville telle que Paris, une ville-capitale, il y a une multitude de sites sensibles avec des niveaux de sensibilité qui font l'objet d'un examen au cas par cas, qu'il s'agisse des sites culturels, des établissements scolaires, d'autres sites particulièrement sensibles et qui appellent de la part de l'ensemble des acteurs une réponse graduée selon l'état de la menace. C'est ainsi que l'on peut trouver soit de la présence policière, soit des aménagements devant nos écoles, des aménagements temporaires ou pérennes devant certains établissements sensibles. Et il y a la Tour Eiffel, avec le dossier qui est aujourd'hui évoqué devant le Conseil de Paris.

L'ouverture du Conseil de Paris a rappelé ce matin, par le recueillement pour les victimes de l'attentat londonien, malheureusement, le contexte de menaces terroristes qui pèsent sur l'ensemble de nos pays modernes et qui visent l'ensemble de nos symboles.

Je voudrais ici saluer la qualité du travail mené avant et depuis l'Euro 2016 avec le président de la S.E.T.E., M. GAUDILLÈRE ici présent, et avec la Mairie de Paris sur ce sujet extrêmement sensible de la sécurité des 7 millions de touristes qui fréquentent la Tour Eiffel, des personnels de la S.E.T.E. mais aussi des prestataires, restaurants et autres, qui interviennent sur ce site extrêmement sensible et envers lequel on se devait d'avoir une réponse.

Le dispositif, tel qu'il a été expérimenté depuis l'Euro 2016, a démontré sa nécessité, sa nécessité pour faire face aux différents types de menaces auxquels la Tour Eiffel et ses extérieurs ont été confrontés, le véhicule bélier comme lors de l'attentat de Nice, mais également le mitraillage qui pourrait advenir lors d'un arrêt devant le boulevard, le mitraillage de publics présents.

La situation existant préalablement ne permettait pas de faire face à ces sujets puisqu'on avait une présence très forte de publics à proximité immédiate du quai Branly. Il fallait donc pouvoir tester ce dispositif tel qu'il est aujourd'hui avec l'accès sur les côtés de la Tour Eiffel.

En tout cas, le projet pour nous répond à l'intégralité des prescriptions issues de l'audit de sûreté qui avait été mené par les services de la Préfecture de police et sur lesquelles on a beaucoup travaillé avec les services de la S.E.T.E. et de la Mairie de Paris. Il ne m'appartient pas, évidemment, d'apprécier le caractère pérenne ou non de ces installations, sauf à souhaiter comme chacun et chacune d'entre nous ici, que la menace qui pèse sur notre pays disparaisse au plus vite.

Cette réponse correspond aujourd'hui à nos attentes puisqu'elle permettra la déambulation, juste en façade, mais la simple déambulation, pour pouvoir ainsi continuer à passer devant la Tour Eiffel sur la partie de trottoir qui subsistera après la clôture, en maintenant le public et l'accès à la Tour Eiffel sur ses côtés latéraux. En plus, il y aura la possibilité par cette sécurité périphérique de mieux gérer un certain nombre d'activités parasites autour et aux abords de la Tour Eiffel, que chacun ici connaît. Cela nous permettra de mieux enrayer ces sujets.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous remercie.

En réponse aux amendements n° 40 et n° 41, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 41 bis. Est-ce que l'amendement n° 40 du groupe Ecologiste est maintenu ? Non, il est retiré.

M. Pascal JULIEN. - Il est retiré, parce que la formulation proposée pour l'essentiel va dans notre sens, c'est bien le Conseil de Paris qui décidera du maintien ou des modifications de ce dispositif, après avoir écouté l'avis des spécialistes et notamment de la Préfecture,

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 41 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - L'amendement n° 41 bis reprend notre amendement et je voudrais rappeler à Jean-François MARTINS que mes propos n'étaient pas de faire des dessins sur le mur. D'ailleurs l'amendement qui est proposé et ajouté au vœu de l'Exécutif, c'est : "en soulignant son apport à la science et aux techniques et en intégrant un projet à dimension culturelle permettant l'expression de messages autour de la paix, de la tolérance, et de la fraternité".

Jamais je n'ai dit que l'on demandait de faire des dessins sur le mur. Nous voterons bien sûr l'amendement bis de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'en conclus que l'amendement n° 41 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 41 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 41 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 31 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2017, DPA 31).

2017 DGRI 10 - Approbation du principe de création d'une association dénommée "GUAPO" (Global Urban Air Pollution Observatory), des statuts de celle-ci et de l'adhésion de la Ville de Paris comme membre fondateur.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 10. Il s'agit de l'approbation du principe de création d'une association dénommée "GUAPO" - Global Urban Air Pollution Observatory -, des statuts de celle-ci et de l'adhésion de la Ville de Paris comme membre fondateur.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les chiffres sont connus : 7 millions de morts, près de 50.000 en France, près de 7.000 en Région parisienne. C'est le trop lourd tribut annuel payé en vies humaines à la pollution de l'air.

Le projet de délibération soumis au vote de notre Assemblée est la première réalisation concrète suite à l'annonce faite par la Maire de Paris et le Président de la Métropole du Grand Paris, le 27 juin dernier, à l'occasion du sommet "Cities for air", en partenariat avec l'OMS.

Nous allons donc nous prononcer sur la création d'un observatoire mondial des villes sur la qualité de l'air, outil de mobilisation non seulement des villes du monde, mais aussi des différents acteurs travaillant sur la question de l'air, Airparif par exemple.

Si la Ville et la Métropole du Grand Paris en seront les membres fondateurs, de nombreuses autres villes et métropoles ont déjà manifesté un intérêt pour être également acteurs de cette association, telles que Abidjan, Athènes, Londres, Mexico, Pékin, Rotterdam ou Tokyo. La pollution de l'air touche d'abord les villes, plus de la moitié

de la population mondiale vit en milieu urbain. On comprend donc à quel point ce défi de santé publique nécessite une mobilisation générale.

Toutes les villes ne sont pas touchées de la même façon, les sources pouvant être différentes ainsi que la fréquence et l'intensité. Toutes les villes n'ont pas les mêmes moyens, ni ne déploient pas les mêmes stratégies. Pourtant, les constantes sont les mêmes d'où la nécessité de se doter d'un outil global de mutualisation permettant la mise en réseau de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient politiques, scientifiques ou économiques.

De très nombreux acteurs internationaux sont concernés par la pollution de l'air et se mettent en mouvement face à cet enjeu planétaire. L'OMS bien sûr, mais aussi le programme des Nations Unies pour l'environnement et l'OCDE, et rejoignent la dynamique. C'est important.

Je veux insister pour finir sur la nécessité, sur un tel enjeu de santé publique, de penser global, agir local.

Plus que jamais nous avons besoin localement que tous les acteurs se mobilisent pour mettre en œuvre concrètement. Alors que dire quand la Région souhaite investir 200 millions dans un grand projet autoroutier engendrant un trafic de voitures supplémentaires sur les routes, et toujours plus de particules dans nos poumons ? Quand la Région freine les investissements sur les transports en commun, Paris a quant à elle acté sur ce sujet sa mutation vers une ville plus respirable avec un plan exemplaire dont les mesures se concrétisent, les vignettes "Crit'Air" qui sont désormais obligatoires pour circuler, les berges qui se libèrent, les aménagements cyclables qui prennent de l'envergure.

Alors bien sûr, beaucoup reste à faire encore, en particulier dans les quartiers proches des grands axes qui sont soumis à des inégalités environnementales, en particulier sur la qualité de l'air.

Nos réalisations, leur rapidité à être mises en œuvre, leur niveau d'ambition à relever les défis contre la pollution de l'air doivent être au rendez-vous partout dans tous nos quartiers.

La création de cet observatoire international est une très bonne nouvelle et la participation importante de Paris à cette dynamique est particulièrement positive. Notre ville doit, dans le même temps, rester ambitieuse et concrète dans ses politiques en faveur d'un air de qualité.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre collègue a été éloquent sur les raisons d'être qui commandent à la création de "GUAPO", cet observatoire de la pollution de l'air que nous nous apprêtons à créer sous la forme d'une association et de membre fondateur qu'aurait notre collectivité en son sein.

Je voudrais indiquer que c'est la suite heureuse d'une conférence qui s'est tenue en juin dernier à l'invitation de la Maire de Paris et du Président de la Métropole, et que c'est important quand on réunit des conférences sur une thématique, qu'il y ait des concrétisations importantes pour les Parisiens et au-delà bien sûr, il s'agit d'un réseau de villes qui vont coopérer pour mesurer efficacement la pollution de l'air et savoir comment lutter efficacement contre la dynamique, à la fois de la problématique de la santé publique qui s'en érige et plus largement contre le problème du réchauffement climatique.

Cela positionne également la Ville de Paris comme membre fondateur de cette structure et conforte son rôle de leader mondial dans la politique d'adaptation des villes face au dérèglement climatique.

Dans ces conditions, je vous demande bien sûr d'adopter la délibération DGRI 10, et je voudrais insister sur le fait que nous sommes parallèlement engagés dans une démarche partenariale avec des interlocuteurs qui sont maintenant bien connus de la Ville de Paris, le C40 bien sûr, mais au-delà, les propres fondations philanthropiques de Michael BLOOMBERG, qui pourraient être intéressées à fournir de l'expertise et du financement à cette structure, pour ne pas que le coût pèse sur les collectivités fondatrices ou membres de cette structure.

Voilà ce que je pouvais dire en appelant de mes vœux la création rapide et une longue vie à "GUAPO". Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DGRI 10).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 1ère Commission.

Je vais donner la parole à son président, M. Pierre GABORIAU, pour trois minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, proposées par notre collègue adjoint à la Maire de Paris chargé des finances, Julien BARGETON, les membres de la 1ère Commission ont pu apprécier, lors de leur dernière réunion, les présentations de deux dossiers importants dans le cadre des finances de la Ville de Paris.

Tout d'abord, la certification des comptes présentée par M. ROBERT, Directeur des Finances, et Mme BARANGER, responsable du Service de l'expertise comptable.

Préparer la collectivité parisienne à la certification de ses comptes 2020 implique dès à présent de procéder à des opérations de régularisation tendant à respecter les principes comptables auxquels cette dernière doit se conformer en vertu de la réglementation, avec le respect du temps, le respect de la lisibilité, et le respect de l'évaluation.

Une convention sera signée demain matin par la Maire de Paris pour organiser l'accompagnement de la Cour des comptes prévu par la loi NOTRe, et appliquer ainsi l'instruction budgétaire et comptable M57 au plus tard pour les comptes de l'exercice 2019.

Ensuite, deuxième dossier, la stratégie d'emprunt de la collectivité, présentée par M. AMBLARD, responsable du Service de la gestion financière, avec pour objectif une gestion de la dette et de la trésorerie sophistiquée et indépendante, mais aussi une gestion contrôlée et transparente.

Puis-je rappeler que sur l'autorisation d'emprunt en 2016 de 749 millions d'euros, 681 millions d'euros ont été empruntés, dont 511 millions d'emprunts obligataires et 170 millions d'euros d'emprunts bancaires.

En conformité avec les règles validées par le Conseil de Paris, la Direction des Finances et des Achats interroge chaque année les contreparties bancaires de la collectivité parisienne sur leur présence dans les territoires et États non coopératifs, et l'existence de procédures et d'outils visant à lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale.

Ensuite, vint l'ordre du jour présenté par notre collègue Julien BARGETON, comme à chaque séance. Citons particulièrement dans les tableaux de bord financiers, la fiscalité immobilière avec un mois de février 2017 s'établissant en trésorerie à 107 millions d'euros en progression de 23,1 % par rapport à l'an passé. Sur les trois premiers mois de l'année comptable 2017, la recette atteint 344 millions d'euros, en diminution de 8 % par rapport à 2016.

Après avoir cité les projets de délibération mis à l'ordre du jour et interrogé les membres de la Commission sur les vœux et amendements déposés, notre collègue, Président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ, a demandé qu'un débat soit organisé lors d'un Conseil de Paris sur la présence postale sur le territoire parisien et qu'une présentation puisse être faite par la Poste en 1ère Commission. Cette dernière demande a été acceptée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2017 DEVE 55 - Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques - Adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et création du Comité d'orientation OndesParis.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un immeuble "blanc" pour les personnes électrohypersensibles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 55 et les amendements n^{os} 42 et 43, ainsi que le vœu référencé n° 44 qui y sont rattachés. Il s'agit de l'approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.

Je vais donner la parole successivement à Maud GATEL, Pascal JULIEN, Christian HONORÉ et Danielle SIMONNET.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec plus de 2.200 antennes relais sur le territoire parisien, la Capitale est particulièrement concernée par l'enjeu de l'exposition de la population, exposition dont les effets à moyen et long termes demeurent très largement méconnus.

En 2003, la Ville s'est dotée d'une Charte parisienne de la téléphonie mobile. Si, à l'époque, Paris a été précurseur, le dispositif a très vite trouvé ses limites. Alors que le nombre d'antennes augmentait sous l'effet de l'arrivée d'un quatrième opérateur et de l'émergence de nouvelles technologies, notamment la 4G, le dispositif peu contraignant mis en place avec les opérateurs s'est révélé très vite inadapté. La Commission de concertation de la téléphonie mobile est devenue une simple chambre d'enregistrement des demandes des opérateurs et l'information des riverains est restée notoirement insuffisante.

Les innovations technologiques vont plus vite que la recherche et l'évaluation. Les études scientifiques n'ont pas dégagé de consensus sur les effets de l'exposition prolongée aux ondes, mais l'O.M.S. a classé, dès 2011, les ondes dans la catégorie cancérigène possible, tout comme le Centre international de recherche contre le cancer. Quant à l'A.N.S.E.S., elle pointe des incertitudes sur les effets à long terme de l'exposition aux radiofréquences et prône une maîtrise de l'exposition des personnes.

C'est la raison pour laquelle le principe de précaution ou, à tout le moins, le principe de modération, puisque c'est le terme désormais admis, doit prévaloir. Le projet de délibération qui nous est présenté va dans le bon sens puisqu'il prévoit un seuil unique d'exposition maximale abaissée à 5 volts par mètre pour tout le monde, la reconduction des campagnes de mesures triennales dans les crèches et les écoles, une meilleure information des citoyens plus claire et plus transparente, et une plus grande concertation avec les mairies d'arrondissement grâce, à la fois, à l'allongement des délais, le droit d'appel et à une meilleure information, y compris pour les antennes ne se situant pas sur son territoire mais à proximité immédiate.

Tout cela va dans le bon sens, mais pour autant nous regrettons que l'ambition initiale, telle que nous l'avions votée au sein de notre Assemblée l'an passé, ait été amoindrie. En effet, l'an passé, nous demandions la mise en place d'un observatoire indépendant à l'image d'Airparif ou Bruitparif et pas simplement, comme c'est le cas dans ce projet de délibération, le renforcement du pôle téléphonie mobile de l'Agence d'écologie urbaine et la création d'un comité d'orientation.

Par ailleurs, la volonté intéressante de créer un cadastre des ondes a été purement et simplement abandonnée, certes pour des raisons qui paraissent assez entendables, mais néanmoins, c'est dommage de ne pas avoir été plus volontaristes. Nous serons donc vigilants pour veiller à ce que l'instance puisse mener à bien ses missions d'information, d'évaluation et de recherche.

Nous regrettons aussi que la perspective de la 5G n'ait pas été davantage intégrée à la réflexion alors que son arrivée est prévue en 2018 et son déploiement à partir de 2020. J'espère donc que cet élément majeur pourra rapidement être pris en compte.

Et comme les ondes se jouent des frontières administratives de notre millefeuille, il aurait été beaucoup plus efficace d'avoir, sur cette question, une vision métropolitaine si ce n'est régionale, pour que les travaux de cet observatoire soient menés à l'échelle la plus pertinente.

Malgré ces réserves, nous voterons en faveur de cette nouvelle charte, tout en restant très attentifs au déploiement des futures antennes relais.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pascal JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - S'il n'existe aucune raison d'appliquer le principe de précaution en matière de rayonnement électromagnétique, si les ondes n'ont pas d'autres effets que thermiques sur la santé humaine, alors, pourquoi est-ce qu'à la demande des instances nationales, opérateurs et industriels conseillent-ils l'oreillette, conseillent-ils aux jeunes enfants d'éviter l'usage du téléphone ?

Pourquoi les hyperfréquences auraient-elles été classées cancérigènes possibles en mai 2011 par l'O.M.S. ? Pourquoi l'Agence européenne pour l'environnement recommande-t-elle de réduire les niveaux d'exposition actuels ? Et pourquoi, en février 2015, la loi Abeille aurait-elle été adoptée, loi qui interdit le Wi-Fi dans les crèches et le débranche dans les écoles sitôt après usage, et qui commande un rapport sur les hyper-électrosensibles ? Enfin, pourquoi, depuis 2003, la Ville de Paris dépense-t-elle une si grande énergie, sous l'impulsion des écologistes, pour obtenir une charte négociée avec les opérateurs, à seule fin d'assurer une meilleure protection sanitaire des Parisiennes et des Parisiens, et une meilleure transparence dans le déploiement des réseaux d'antennes relais ?

Pourquoi ? Parce que les éléments de doute sont suffisamment avérés pour appliquer le principe de précaution. C'est d'ailleurs ce que rapporte le projet de délibération, se fondant sur la très prudente Agence nationale de sécurité sanitaire. Il y aurait eu d'ailleurs d'autres sources que l'A.N.S.E.S. à mettre en avant avant.

Le projet de délibération ne parle que de principe de sobriété mais je suis confiant, qu'un jour viendra où l'Etat et la Ville nommeront les choses par leur nom. Laurence ABEILLE aussi a été obligée d'appeler sa loi "loi relative à la sobriété" parce que, sans cela, elle aurait été rejetée. Mais qu'est-ce qui justifie la sobriété sinon la précaution ? Et la précaution contre quoi, sinon contre le brouillard électromagnétique. Mais ces expressions sont encore taboues chez les opérateurs et, je le regrette aussi, à la Ville.

La C.C.T.M., la commission chargée de l'examen des demandes d'implantation d'antennes, rendait fort logiquement ses avis en fonction des critères de la charte, et cela ne changera pas. Je m'adresse à Mme JÉGO, cela ne changera pas car cette approche, aussi justifiée soit-elle, génère forcément des frustrations puisqu'elle rend impossible le traitement de la question de la pollution électromagnétique à Paris autrement que sous cet aspect strictement gestionnaire.

C'est pourquoi la création de "OndesParis" change la donne. Cet observatoire des ondes électromagnétiques, né de la délibération que mon groupe avait déposée en mai 2016, aura pour mission de surveiller les niveaux d'exposition, d'informer et de sensibiliser les citoyens.

Lieu de discussion à caractère opérationnel, l'une de ses premières missions sera sans doute d'élaborer la méthode pour rechercher, trouver et mesurer les points les plus exposés du territoire parisien, en vue de vérifier la réalité des estimations fournies par les opérateurs dans les dossiers d'antennes relais.

"OndesParis" est constitué d'un comité d'orientation dont la composition garantit l'esprit d'indépendance puisque associations, opérateurs, groupes politiques notamment y siègeront. Ce comité s'appuiera sur l'Agence de l'écologie urbaine qu'il est indispensable de renforcer par l'embauche d'au moins deux personnels si l'on veut qu'elle puisse remplir ses nouvelles missions. Julien BARGETON peut-il sur ce point nous apporter aujourd'hui une garantie ?

Quant à la charte, elle est le fruit d'une négociation entre la Ville et les opérateurs. Mon groupe avait pris soin de cadrer les objectifs de cette négociation par un vœu adopté unanimement par notre Conseil en novembre 2016. Or, disons-le, les objectifs sont atteints. Je n'ai le temps ici que de n'en citer qu'un seul. J'en profite pour dire que je vais supprimer mon intervention suivante. J'en avais trois, là j'en fais deux en une. Cela m'avait été proposé mais j'avais hésité.

Les objectifs de la négociation ont été atteints, ils correspondent effectivement en tout point, nous l'avons vérifié. Un seul exemple, disais-je. En échange d'une meilleure fluidité dans le traitement des dossiers en C.C.T.M., les opérateurs s'engagent à ce qu'aucune Parisienne ou Parisien ne soit exposé dans son lieu de vie à un seuil supérieur à 5 volts par mètre, équivalent à 900 mégahertz, tous opérateurs confondus. Autrement dit, 5 volts par mètre deviennent le seuil unique. La 4G passant de 7 à 5 volts par mètre, c'est une baisse de 30 %.

En cas de dépassement, la N.F.R. identifiera le principal contributeur et lui demandera d'abaisser, de telle sorte que l'ensemble retombe en dessous de 5. On pourra ainsi, par exemple, obliger un opérateur, dont la part égale à 3,5, à descendre à 3 ou 2,7.

Cela dit, l'unique fonction de la C.C.T.M. restera de rendre un avis sur les dossiers d'installation d'antennes, au seul vu des critères de la charte, excluant donc toute autre considération, y compris le niveau d'acceptabilité sociale d'une antenne que les mairies d'arrondissement continueront davantage d'intégrer dans leurs critères d'appréciation.

Je ne me fais pas d'illusion, malgré les progrès de cette charte et la création de ce nouveau dispositif, il y aura toujours des luttes chez les riverains pour exiger davantage que ce qu'offre la charte, mais je les comprends. Mon groupe, mon mouvement espère un jour que le 0,6 volt par mètre deviendra la norme. Nous considérons que ce qui est gagné aujourd'hui va dans le bon sens, étape assez importante franchie dans la bonne direction.

Après "Airparif" et "Bruitparif", nous avons "OndesParis". Moi aussi, Madame JÉGO, j'aurais préféré "OndesPariif", avec un "f", comme Ile-de-France. Seulement voilà, la Région Ile-de-France n'est pas venue participer à nos comités de pilotage, elle ne s'est pas exprimée, elle n'a pas voulu participer à notre dispositif.

Je le regrette profondément, mais nous n'écartons pas l'hypothèse, la possibilité qu'"OndesParis" un jour évolue, s'ouvre à d'autres communes, et pourquoi pas un jour à la Région. Elle aura raison de changer d'avis parce que, vous l'avez dit, les ondes, c'est comme le nuage de Tchernobyl, cela ne s'arrête pas à la frontière.

En tout cas, "OndesParis" s'inspire dans sa philosophie de "Airparif" qui, comme vous le savez, est une agence qui a la confiance des Franciliennes et des Franciliens. J'espère que très vite "OndesParis" gagnera aussi la confiance des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Mes chers collègues, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, je veux dire notre attachement à l'écoute des habitants du 18^e arrondissement qui nous disent parfois leur inquiétude sur les ondes électromagnétiques.

Nous allons soutenir l'adoption de la nouvelle charte relative à la téléphonie mobile et à la création du Comité d'orientation. Ce soutien est guidé par notre attachement au principe de précaution. Avec l'Académie de médecine, nous pensons qu'il est beaucoup plus risqué pour la santé de téléphoner sans kit main libre ou de poser son portable sur sa table de nuit.

L'enjeu fondamental que pose la nouvelle charte, c'est désormais d'accueillir demain la couverture de Paris avec le réseau 5G, tout en limitant l'exposition électromagnétique à 5 volts par mètre.

Si nous ne connaissons pas aujourd'hui la puissance et la maîtrise des antennes 5G, il y a fort à parier qu'elle sera supérieure à la 4G. L'enjeu majeur sera celui du maillage, le réseau d'une ville intelligente ne pouvant supporter de rupture de signal, comme il y a aujourd'hui de nombreuses ruptures de signal 3G dans le métro par exemple.

C'est le grand débat aujourd'hui entre l'adaptation aux nouveaux modes de vie et à leurs exigences, et la prévention des troubles sanitaires. Nous devons apporter des réponses concrètes, sans tomber dans le dogmatisme.

J'aimerais m'attarder sur la question de l'information concernant l'installation technique et sur la mesure des ondes électromagnétiques. Nous sommes intervenus avec Pierre-Yves BOURNAZEL à plusieurs reprises sur ces sujets au Conseil d'arrondissement du 18^e et au Conseil de Paris, et je me réjouis des avancées de cette nouvelle charte. Elle va dans le bon sens.

Tout d'abord le devoir des bailleurs sociaux d'informer leurs locataires de l'installation des antennes relais sur leur immeuble. Il est arrivé trop souvent que les locataires nous disent leur mécontentement de ne pas avoir été informés suffisamment tôt et avec suffisamment de précision.

L'autre sujet est le contrôle des ondes électromagnétiques. Ce contrôle doit en effet être effectué, comme le prévoit la charte, à l'intérieur des appartements, mais également à l'extérieur, sur les balcons et les terrasses, dans les cours des immeubles, avec un contrôle renforcé sur les immeubles sensibles, tels que les crèches et les cours des écoles, tel que je l'avais demandé.

Je souhaite que l'on soit très vigilant à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour la défense des amendements. Vous avez trois minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'associe à cette présentation Delphine BÜRKLI qui devait présenter ces amendements initialement. Ils sont nés vraiment de difficultés très concrètes que nous avons rencontrées dans le 9e arrondissement et qui se retrouvent dans d'autres arrondissements.

Le premier amendement propose de supprimer un paragraphe, qui permet de ne pas saisir le maire d'arrondissement en cas de simple ajout de fréquence. Nous préférons que le maire d'arrondissement soit saisi, même sur des délais très courts, plutôt que de ne pas être saisi du tout, dans le cas où des sites ont suscité des inquiétudes ou des difficultés. Il paraît, en effet, indispensable que le maire d'arrondissement soit informé, soit pour en informer en retour les habitants, soit pour programmer des mesures après les ajouts de fréquence.

Le second amendement propose de donner la possibilité aux maires d'arrondissement, toujours, d'émettre des avis "réservés" sur des antennes. Aujourd'hui, comme vous le savez, nous avons le choix entre l'avis "favorable", qui permet une autorisation immédiate, et l'avis "défavorable" qui déclenche une concertation et la passation en C.C.T.M. Un avis réservé permettrait au maire d'arrondissement de donner son accord, sous réserve de la réalisation de mesures avant et après mise en service.

Cet amendement propose également de supprimer toute limite dans la possibilité de demander l'inscription en C.C.T.M. d'un dossier ayant fait l'objet d'un avis favorable ou réservé.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Faire de Paris la Métropole européenne la plus protectrice en matière d'ondes électromagnétiques, tout en continuant à être une capitale du numérique, voilà l'ambition que je propose aujourd'hui d'affirmer en adoptant une nouvelle stratégie de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.

Les technologies du mobile sont des services utiles aux usagers et contribuent de manière importante au développement économique global. C'est à ce titre que j'ose parler d'un véritable service public de téléphonie mobile, dont la demande ne cesse de croître. La qualité des réseaux devient aussi un enjeu majeur de développement pour notre collectivité.

En l'état actuel du débat et des connaissances scientifiques, les principes de sobriété, de transparence et de régulation s'imposent. Ce sont ces principes que la Ville de Paris applique depuis 2003, avec la signature de la première charte de téléphonie mobile. Monsieur le Président, vous avez eu d'ailleurs à vous occuper et à gérer la suivante.

Bien que nos compétences soient très limitées dans le domaine de la gestion des ondes, la Ville poursuit une démarche volontariste de contrôle et de surveillance. Je vous propose aujourd'hui d'adopter deux outils pour accompagner cette démarche : une nouvelle Charte parisienne de téléphonie mobile et un nouvel Observatoire municipal des ondes.

Fruit de neuf mois d'échanges avec les associations, les groupes politiques, les mairies d'arrondissement, les agences nationales, le Ministère de l'Environnement avec les opérateurs de téléphonie mobile, notre nouvelle charte va faire de Paris la métropole la plus protectrice d'Europe.

Paris a obtenu un niveau maximal d'exposition de 5 volts par mètre en tout lieu de vie fermé. Ce seuil sera désormais défini pour toutes les technologies et tout opérateur confondu. C'est une baisse du niveau maximal d'exposition de 30 % par rapport à la charte de 2012.

Oui, Madame GATEL, c'est toutes technologies confondues, y compris la 5G. C'est donc une garantie supplémentaire face aux évolutions.

Autres avancées de cette nouvelle charte : le renforcement de l'information et l'allongement de la durée de concertation pour les mairies d'arrondissement. En allant au-delà des obligations définies dans la loi Abeille, le temps d'information et de concertation des habitants passera de deux mois à un délai global maximal de quatre mois. Par ailleurs, les informations communiquées par les opérateurs seront plus complètes.

En contrepartie de ces engagements des opérateurs, la Ville s'engage à faciliter l'implantation des antennes relais sur les bâtiments de son patrimoine et à sensibiliser à l'accueil d'installations d'antennes relais des sociétés d'économie mixte où la Ville de Paris est représentée, ainsi que tout propriétaire de bâtiment.

En complémentarité avec cette charte, la Ville va également créer un Observatoire municipal des ondes, chargé de trois missions : surveiller les niveaux d'exposition, informer et sensibiliser les citoyens, améliorer les connaissances par des programmes d'études. Il aura les moyens de fonctionner, je vous rassure, Monsieur JULIEN.

Un comité d'orientation, que je vous propose aujourd'hui de créer, sera chargé de formuler un avis sur les bilans d'activité de cet observatoire, pour garantir la pluralité des points de vue, il réunira des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris, des associations, des agences nationales, des opérateurs de téléphonie mobile et des experts dans le domaine des ondes. Vu sa composition, ne redoutez pas qu'il ne soit pas indépendant, Madame GATEL. Et je regrette d'ailleurs le refus de la Région d'y participer. J'espère que cela évoluera.

Label de qualité pour le développement des antennes relais avec la charte et organisme de surveillance avec l'observatoire, Paris se dote d'un plan cohérent et ambitieux en matière de contrôle des ondes. Je veux saluer et remercier toutes les personnes qui ont participé aux travaux de création de cette stratégie, et en particulier Pascal JULIEN, qui n'a pas compté son temps, son implication et son énergie, et sans lequel cela n'aurait pas été possible, mais bien sûr tous les représentants d'associations et des agences nationales, les mairies d'arrondissement, les groupes du Conseil de Paris qui ont également été associés. Et je note d'ailleurs que la charte a été adoptée par tous les Conseils d'arrondissement, sans exception.

A ce titre, je regrette que les deux amendements du groupe Les Républicains nous soient arrivés tardivement et ne nous aient pas été signalés en amont. Je ne peux pas y répondre favorablement, parce qu'ils déséquilibreraient la charte. Il existe un avis réservé, c'est l'avis favorable où le maire demande quand même une mesure de contrôle. Donc vous voyez que c'est possible pour un maire d'arrondissement de donner un avis favorable, de demander en même temps une mesure de contrôle, et l'agence le fait systématiquement.

Ensuite, pour l'ajout de fréquence, c'est de plus en plus rare, et là aussi, cela fait partie de l'équilibre de la charte. Certes, c'était important en nombre, mais désormais, cela ne fait que se réduire, ce cas de modification, et tous les groupes de travail qui ont permis de préparer cette charte ont bien montré ces deux points. Vraiment, je veux vous répondre que sur le fond, nous sommes attentifs à cette demande, mais je ne peux pas modifier la charte en matière d'équilibre. En revanche, vos préoccupations sont bien prises en compte.

S'agissant du vœu de Danielle SIMONNET, elle n'a pas été là pour le présenter, donc j'émettrai un avis défavorable.

En conclusion, je dirai que nos discussions de ces derniers mois ont permis d'avoir un dialogue constructif au service des Parisiennes et des Parisiens, et je voudrais dire que la méthode qui a été adoptée dans ce cadre-là, c'est le pragmatisme : travailler sans idée préconçue sur un point d'arrivée, écouter toutes les parties, quelle que soit leur position, rester ferme sur les principes et sur l'équilibre, acter en conscience des avancées réelles. Je crois que tout le monde peut souligner - je remercie particulièrement Pascal JULIEN - que cette nouvelle charte constitue une avancée fondamentale pour les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame, vous n'avez pas la parole. C'est un Conseil municipal. Je vous remercie.

Monsieur de FROMENT, en fonction des éléments qui vous ont été apportés par le rapporteur, maintenez-vous les deux amendements ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Nous les maintenons. Nous regrettons, si sur le fond, nous sommes d'accord, qu'ils ne soient pas intégrés formellement, d'autant que je crois qu'ils ont été transmis tout à fait dans les temps. Et en l'absence d'intégration de nos amendements, nous allons nous abstenir sur cette charte.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 43 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 43 est repoussée.

Le vœu n° 44 n'ayant pas été présenté, il n'est pas soumis au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 55).

Je vous en remercie.

2017 DFA 26 - Grille tarifaire d'occupation du domaine public par les opérateurs de téléphonie mobile.

2017 DFA 27 - Conventions cadre mise à disposition de sites relevant du domaine de la Ville de Paris au profit de Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner conjointement les projets de délibération DFA 26, grille tarifaire d'occupation du domaine public par les opérateurs, et le DFA 27, conventions cadre de mise à disposition de sites relevant du domaine de la Ville.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Nous sommes sur les projets de délibération DFA 26 et 27.

Je ne veux pas être long, simplement, il faut quand même que cela soit dit et que cela soit entendu, notamment par les Parisiennes, les Parisiens et les associations : le maire n'a aucun droit en matière de téléphonie mobile. Il ne peut rien faire en droit. Une antenne-relais, c'est un contrat de droit privé, et le maire n'a pas la capacité d'intervenir.

Alors, quels sont les leviers qui permettent à la Ville, depuis 2003, d'obliger les opérateurs à signer cette charte ? Eh bien, le projet de délibération nous en donne un : ce sont les antennes qui sont sur les toits de la Ville. C'est quand même 10 % des antennes des opérateurs. Et c'est bien ce que dit d'ailleurs le projet de délibération : la charte est intégrée dans la convention par laquelle la Ville offre en location ses toits aux opérateurs. C'est exactement cela. C'est le seul levier qu'il y ait, et il faut bien comprendre cela.

Une fois qu'on a dit cela, il y a une deuxième idée que je voudrais avancer : "OndesParis", on en a parlé tout à l'heure, va commencer à exister bientôt, j'espère, et c'est dans le projet de délibération qu'on a voté, d'ailleurs. On aura besoin peut-être de commander des études, on aura besoin d'embaucher. Voilà, il y aura une activité. Je considère que finalement, les 2.300.000 euros qui sont récupérés par la Ville en offrant ses toits en location aux opérateurs, eh bien, cela donne une idée de ce dont pourrait disposer "OndesParis", même si bien sûr je sais qu'il n'y a pas de fléchage, comme ça, d'une recette vers une dépense. Mais enfin, nous serons très attentifs à ce qu'"OndesParis" aient les moyens de travailler. Je n'étais qu'à moitié rassuré par la réponse de Julien BARGETON tout à l'heure sur le renforcement de l'agence de l'écologie urbaine.

Je conclurai en disant que moi aussi, cher Julien, j'étais très heureux de la qualité du travail que nous avons eu ensemble, avec toi, mais également avec ton cabinet, Laurent, qui est ici, Damien, et puis, de notre côté, Sybille.

Voilà. Ce sont les collaborateurs des uns et des autres. On travaille en équipe, et je crois que c'est utile, de temps en temps, quand on est élu, de rappeler qu'un élu n'est rien sans ses collaboratrices et collaborateurs, et leur rendre hommage, ce n'est pas du temps perdu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci bien. Je me permettrai, moi, d'ajouter : les adjoints défilent, Pascal JULIEN reste sur le sujet.

Je donne la parole à Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Rapidement, je m'associe bien sûr aux remerciements de Pascal JULIEN. C'est vrai qu'on le fait assez rarement, mais le travail a été très intense. Je me permets aussi de remercier mon équipe, qui s'est beaucoup investie sur le sujet, qui a passé beaucoup de temps. Certains ont vogué vers d'autres horizons, comme Damien GLORIÈS, et Laurent GONZALEZ est là aujourd'hui avec moi. Ils ont vraiment bien travaillé. Merci de les avoir remerciés. C'est vrai qu'on a bien travaillé ensemble.

Merci aussi de me donner des ailes pour la négociation budgétaire, cher Pascal JULIEN. Je pourrai compter sur votre soutien lorsque je discuterai avec Emmanuel GRÉGOIRE des emplois de l'agence de l'écologie urbaine, et je sais que je pourrai évidemment avoir votre confiance sur le sujet. Vous l'avez dit vous-même : il n'y a pas de fléchage. Nous avons négocié cela au mieux des intérêts de la Ville de Paris, et comme vous le savez, toutes les recettes de la Ville financent toutes les dépenses. Et oui, il y a aussi des recettes de concession liées à la téléphonie mobile, et nous en avons besoin pour agir, mais pour agir dans tous les domaines de la Ville de Paris.

Cependant, je vous remercie encore une fois pour vos encouragements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 26).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 27).

2017 DFA 37 - Communication sur le projet de cession anticipée de créances du Crédit Municipal de Paris - CMP-Banque.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFA 37 : il s'agit d'une communication sur le projet de cession anticipée de créances du Crédit municipal de Paris - CMP-Banque.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGIO, puis à M. Jean-François LEGARET.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la communication sur le projet de cession anticipée de créances de C.M.P.-Banque qui nous est présentée aujourd'hui constitue une étape supplémentaire du long chemin de croix traversé par cette filiale du Crédit municipal de Paris, qui a bien failli mettre en péril une institution à vocation sociale vieille de près de quatre siècles.

Loin de vous refaire la genèse, maintes fois abordée en séance du Conseil de Paris, des errements ayant conduit à la création d'une banque au capital public exclusif, nous n'en serions néanmoins pas à débattre des modalités d'application de la gestion extinctive de C.M.P.-Banque si Bertrand DELANOË, sitôt installé dans son fauteuil de maire, n'avait pas mis fin au partenariat négocié avec les Mutuelles du Mans - c'était Jean-François LEGARET, d'ailleurs, qui avait géré cela -, qui visait à adosser cette activité bancaire à une institution solide à l'expertise éprouvée.

De Charybde en Scylla, C.M.P.-Banque n'aura dès lors eu de cesse de tomber dans des écueils plus éprouvants les uns que les autres, de sa naissance en 2005 à son maintien sous perfusion, puis son euthanasie programmée en 2015. Ainsi, dès 2005, le ratio de solvabilité qui lui est imposé atteint 11 %, contre 8 % de ratio réglementaire, au regard des risques de l'activité.

Ce premier obstacle aurait dû tenir lieu d'avertissement. La commission bancaire contraint dans la foulée C.M.P.-Banque à de lourds chantiers internes pour répondre à ses injonctions. Puis, c'est un niveau de fonds propres insuffisant qui endigue son développement commercial. Enfin, lorsque le verdict tombe, implacable, de l'incapacité de C.M.P.-Banque à assumer les missions qu'elle s'était fixées, de l'impossibilité de sa survie en l'état, il est déjà trop tard pour contracter un adossement à une structure bancaire privée, car la crise financière de 2008 frappe de plein fouet ce secteur d'activité.

En gros, c'est : pourquoi la Ville de Paris a-t-elle voulu gérer des affaires bancaires ? Elle aurait mieux fait de donner cela à la Mutuelle du Mans, ce qu'avait fait d'ailleurs intelligemment Jean-François LEGARET. 7 ans d'errements : c'est ce qu'il aura fallu à l'Exécutif parisien, la réflexion en moins, pour se rendre compte que la proposition de 1999 était la seule envisageable. C'est ce que je viens de redire. L'actionnariat à 99 % Crédit municipal et l'absence de partenaire leader du secteur apportant à C.M.P.-Banque la compétence, l'expertise et le réseau dont elle avait besoin, ont sonné le glas d'un projet chimérique pesant lourdement dans les comptes de sa maison mère à grands coups de refinancements de sa dispendieuse filiale.

Par entêtement idéologique - les gens du PS sont des banquiers ? - la Ville a sapé les fondements mêmes d'un instrument qui aurait pu accompagner sa politique sociale et s'est enlue dans la restructuration de dettes et les prêts personnels, occupant moins de 3 % de parts de marché. Imaginez, 7 ans de plus : c'est ce qu'il faudra pour que la gestion extinctive soit finalement adoptée par le Conseil de Paris. Et comme la conjoncture de ralentissement de son activité de prêt sur gage et une anticipation des normes prudentielles de Bâle III ont empêché la maison mère d'en assumer les conséquences financières, c'est une recapitalisation de 42 millions d'euros du Crédit municipal de Paris qui a dû être accordée et donc, ce sont les Parisiens qui payent un chèque en blanc en rémunération des errements bancaires de la Municipalité.

Voilà ce que vous avez exigé que signent les conseillers de Paris. Entre-temps, vous avez fait courir un risque inouï aux activités à dominante sociale du Crédit municipal de Paris, pourtant essentielles pour nombre de Parisiens et de Franciliens qui recourent aux services de prêt sur gage, de microcrédit ou d'aide à la gestion des situations de surendettement. Il est grand temps de tourner la page de ce désastre d'amateurisme et de suffisance pour se consacrer uniquement sur les missions d'intérêt général au service des plus démunis que remplit "Ma tante". Cependant, de nombreux défis...

Je crois que je n'ai que cinq minutes, je n'aurai pas le temps de terminer, mais je respecterai les cinq minutes.

Cependant, de nombreux défis restent à relever à l'horizon 2020 à l'instar du plan de sauvegarde de l'emploi PSE qu'il s'agit d'achever, en offrant aux salariés des perspectives de reclassement satisfaisantes. A ce titre, sur un effectif de 121 personnes, 86 collaborateurs ont quitté la société, dont 68 ont pu être repositionnés, ce qui n'est pas trop négatif. Ce sont donc 18 personnes qui n'ont pu bénéficier d'une telle opportunité, tandis que 35 salariés restent encore en poste, alors même que la présentation faite au Conseil de Paris en avril 2015 faisait état d'un objectif de 23 ETP, salariés opérationnels entre 2016 et 2019.

J'ai encore une page, mais je vous en fais cadeau.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous en remercie.

M. Yves POZZO di BORGIO. - J'ai respecté le temps que vous m'avez attribué. Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Et je donne la parole à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Yves POZZO di BORGIO, d'avoir effectivement rappelé que des erreurs ont été commises à l'origine de la fondation de cette filiale bancaire, que des erreurs ont été commises dans la gestion de cette filiale. Aujourd'hui, la décision a été prise de mettre un terme aux activités de cette filiale. La décision a été prise d'engager cette filiale dans une gestion extinctive. Il s'agit de commettre le moins d'erreurs possible pour tourner définitivement la page, comme vient de le dire Yves POZZO di BORGIO.

Personnellement, je me suis déjà exprimé il y a fort longtemps au sein du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit municipal de Paris. Je pense qu'il fallait engager ce processus d'extinction de la filiale beaucoup plus tôt. Parce qu'on a, en réalité, tiré les conclusions que cette filiale n'était plus viable dès les années 2010. En 2012, on nous a très clairement laissé entendre qu'on allait effectivement mettre un terme à l'activité, mais

on a attendu parce qu'on nous a expliqué qu'on s'approchait des élections municipales et que cela paralysait, et que ce n'était pas le bon moment pour mettre la clef sous la porte de la filiale bancaire du Crédit municipal. Donc on a continué.

Ce que je voudrais dire, c'est que chaque jour, chaque mois, chaque année qui passe fait perdre de l'argent à C.M.P. Banque et, donc, par ricochet, à la maison mère qui continue à porter à bout de bras cette filiale déficitaire. Le Conseil de Paris est bien placé pour le savoir puisque je rappelle qu'en 2015, nous avons voté, ou plutôt vous avez voté 42 millions d'euros - excusez du peu - pour recapitaliser le Crédit municipal, la maison mère, pour renflouer les pertes de la filiale bancaire. C'est bien la preuve qu'on ne peut plus attendre. Au lieu de tourner la page de manière aussi rapide et raisonnable que possible, on nous indique aujourd'hui qu'un repreneur, après que l'on ait fait un appel à différentes entreprises spécialisées dans ce métier, ne reprendrait que les créances dites douteuses, douteux compromis et surendettement pour une valeur nette comptable de 35,8 millions, avec un transfert de propriété de ces créances au 30 juin 2017.

Cela va dans le timing et c'est suffisamment rapide, mais il reste beaucoup plus que cela. On nous dit qu'il ne reste que des créances réputées saines, mais compte tenu de la manière dont les placements ont été faits, compte tenu de son volume d'activité, C.M.P.-Banque ne pourra pas rentabiliser ses produits bancaires sur la période qui reste à courir. Et, ce qui m'inquiète - je le dis très franchement - j'ai parlé tout à l'heure de l'échéance ratée des élections municipales de 2014, on nous dit : on va viser maintenant le premier semestre 2020. Ecoutez, manque de chance, mes chers collègues, comme vous devez le savoir, en 2020, il y a également des élections municipales qui se profilent. Je doute fort qu'on nous dise, en s'approchant du premier semestre 2020 : ce serait le bon moment pour mettre la clef définitivement sous la porte, mais on ne va pas le faire avant les élections municipales. On nous aura déjà dit cela six ans plus tôt.

Voilà les raisons pour lesquelles je pense que le processus d'extinction est beaucoup trop lent. Je le répète : plus vous attendrez et plus vous continuerez à perdre de l'argent. J'ose espérer que notre assemblée ne sera pas à nouveau saisie d'une subvention exceptionnelle pour recapitaliser les pertes de C.M.P. Banque. Il n'y a pas de raison pour qu'une telle hypothèse, un tel scénario catastrophe puisse être définitivement écarté à ce stade, malgré les promesses qui nous sont faites dans cette communication.

Je terminerai en disant que, derrière tout cela, il y a, bien entendu, aussi des emplois. Je pense qu'une hypothèse de reprise totale des créances de C.M.P. Banque, avec la reprise des personnels, aurait pu être traitée auprès d'un repreneur à condition de s'y prendre à temps. On nous dit aujourd'hui que des personnels de C.M.P.-Banque ont été réemployés dans l'administration municipale. Je ne savais pas que, dans l'administration municipale, on avait besoin de recruter des banquiers. Cela me paraît être en soi une assez grande curiosité. A supposer que les employés de C.M.P.-Banque aient eu des qualités professionnelles en tant que banquiers, j'ai beaucoup de peine à imaginer qu'on ait eu besoin de leurs compétences dans l'administration municipale.

Pour toutes ces raisons, il n'y a pas de projet de délibération pour la communication. J'accompagne le mouvement, mais je manifeste de l'impatience et je considère que le projet qui nous est présenté aujourd'hui est insuffisant et infiniment trop lent.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

Pas de commentaires sur les banquiers !

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

En 2015, après avoir poussé l'étude de différents scénarios pour l'avenir de la Banque C.M.P., il m'est revenu de proposer la gestion extinctive de cette filiale, qui s'est imposée comme la meilleure solution pour l'avenir de l'établissement public du Crédit municipal de Paris.

La Maire de Paris a eu le courage d'assumer cette décision, et aussi difficile que cela soit, je sais aussi ce que j'ai fait dans ce dossier depuis que je l'ai en charge.

Les élus du Conseil de Paris avaient été informés et associés à cette décision et la Ville de Paris a pris toutes ses responsabilités, sociales d'abord en s'associant à l'établissement public, à sa banque et un cabinet chargé du recrutement pour proposer des solutions aux collaborateurs dès que possible.

A ce jour, 29 collaborateurs sont encore en activité, 86 ont quitté l'entreprise, dont 17 pour la Ville de Paris, il n'y a pas que des banquiers au CMP Banque, il y a aussi des fonctions support, des administratifs, et 6 qui sont allés

à l'établissement. 26 sont partis dans le secteur banque et finance, 5 sont en formation de reconversion professionnelle, 4 suivent un projet personnel, et 10 sont en création d'entreprise.

Financières ensuite, en recapitalisant l'établissement public de 42 millions d'euros, montant estimé par un cabinet indépendant, MAZARS, du coût social de l'extinction.

Néanmoins, dès 2015 nous savions que la valeur du portefeuille résiduel à terminaison en 2023 était soumise aux aléas du marché et que ce calcul serait à refaire régulièrement.

Nous avons convenu, et vous le savez très bien, que le C.M.P. devait rester attentif aux possibilités de cession anticipée du portefeuille afin de sécuriser l'opération financière.

En novembre dernier, le C.M.P., en accord avec les élus du C.O.S. est donc venu présenter son bilan annuel devant la première commission et son projet de recherche d'un acquéreur. Le résultat de ce tour de table est présenté dans la communication que nous étudions aujourd'hui. La cession la plus avantageuse pour l'établissement porte à ce jour sur la partie "douteux et surendettement" du portefeuille.

Cette cession anticipée sécurise financièrement l'opération de gestion extinctive, puisqu'elle limite les risques de dévaluation d'ici 2023.

Par ailleurs, l'acquéreur va proposer de reprendre les personnels actuellement gestionnaires de ces créances, c'est donc une bonne opération pour la banque et pour l'établissement.

La banque va continuer à gérer son portefeuille restant, les créances saines essentiellement, et continuera à rester attentive afin de saisir les meilleures opportunités de cession d'ici 2020, Monsieur LEGARET.

Nous avons toujours dit que nous testerions les cessions au cas par cas, en fonction des intérêts. Ne cherchez pas à faire une polémique là où il n'y en a pas... Vous avez été polémique, vous avez parlé des élections, cela n'a rien à voir, vous savez que nous sommes pragmatiques, que nous regardons au cas par cas en fonction des intérêts et nous avons toujours dit que nous céderions au fur et à mesure les créances quand ce serait nécessaire, il n'y a absolument rien à voir avec quelque échéance que ce soit, c'est vraiment lié à l'intérêt financier de la Ville de céder à tel ou tel moment une partie du portefeuille des créances.

D'ailleurs, ce n'est pas le passé qui m'intéresse, sur lequel il y aurait beaucoup à dire, y compris sur une longue période, c'est l'avenir, l'avenir des salariés et l'avenir des finances, et c'est ce que nous faisons avec cette communication loin de toute polémique, mais en maintenant et en préservant les intérêts financiers de la Ville. Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, il s'agissait d'une communication, il n'y a donc pas de vote.

2017 SG 17 - Rapport de suivi des recommandations de la CRC en 2015.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 17 relatif au rapport de suivi des recommandations de la C.R.C. en 2015.

Mme Sandrine MÉES, MM. Jean-François LEGARET, Jean-Baptiste de FROMENT et Jean-François BOULARD vont vous en parler.

Madame Sandrine MÉES ?

Mme Sandrine MÉES. - Dans ce projet de délibération nous est présenté le rapport de suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes, concernant la gestion de cinq entités : l'Association pour la gestion des œuvres sociales du personnel des administrations parisiennes, le Département de Paris, l'association "Théâtre musical de Paris", l'Office du tourisme et des congrès de Paris, et l'opération "Paris-Plages".

Il est important que ce suivi des recommandations et de leur mise en œuvre nous soit communiqué. Le groupe Ecologiste de Paris en est donc très satisfait, mais nous souhaiterions souligner le point suivant au sujet de "Paris-Plages".

Il est indiqué que suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, la Ville de Paris veille désormais à anticiper la négociation des conventions de partenariat de telle sorte que celles-ci puissent être approuvées par le Conseil de Paris et signées par les partenaires avant le début de l'opération.

Le groupe Ecologiste est intervenu à de nombreuses reprises comme d'autres groupes pour regretter que certaines conventions n'aient été présentées en Conseil de Paris qu'après que l'événement a eu lieu, ce qui d'un point de vue démocratique et pour la bonne marche des travaux n'était pas du tout satisfaisant.

Par ailleurs, il est à noter que les élus écologistes restent vigilants sur les partenariats, comme l'a démontré notre intervention lors de la délibération sur le partenariat avec Coca-Cola, qui avait été rejetée par le Conseil, et comme l'ont démontré nos interventions multiples sur Lafarge, qui depuis les dernières nouvelles auraient porté des fruits tardifs mais bien réels en débouchant sur l'engagement ferme de la Ville à ne plus se commettre avec ce partenaire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-François LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Comme Sandrine MÉES vient de le dire, c'est la première fois que nous avons un document de cette nature, puisque en application de la loi NOTRe, nous avons désormais le suivi des recommandations de la C.R.C.

Je ferai une simple observation générale, puisque nous avons cinq rapports concentrés, un sur l'AGOSPAP, un sur le Département de Paris, un sur le "Théâtre musical de Paris", un sur l'Office de Tourisme et des Congrès, et sur "Paris-Plages", c'est Jean-Baptiste de FROMENT qui s'exprimera plus particulièrement sur ces recommandations concernant ce dernier dossier.

Ce que je fais observer pour ces cinq dossiers, c'est qu'il s'agit de rapports de la Chambre régionale des comptes de l'année 2015. Nous sommes aujourd'hui entrés dans le deuxième trimestre 2017 et on vient nous expliquer dans ce document que pour tenir compte des observations de la Chambre régionale, on va envisager de faire un certain nombre de modifications, par exemple des modifications statutaires.

Changer les statuts d'un établissement ou d'une association, ce qui est le cas pour l'AGOSPAP, et le "Théâtre musical de Paris", il me semble que l'on aurait pu aller un peu plus vite en besogne, ce n'est pas très compliqué de tenir une AG générale, fut-elle extraordinaire pour faire ces adaptations statutaires.

Cela me paraît extrêmement simple.

Et nous dire aujourd'hui, pour nous rendre compte des observations, qu'on va naturellement nous conformer, et à l'avenir envisager de modifier les statuts, cela me paraît ne pas faire preuve d'une très grande diligence.

Quant aux observations qui concernent plus spécialement le Département de Paris, c'est l'occasion pour la Mairie de revenir sur la réforme du statut de Paris, je suis très étonné de lire dans le libellé de ce texte que c'est une réforme historique, qui a été précédée d'un très large dialogue ayant impliqué les mairies d'arrondissement et les groupes politiques du Conseil de Paris. C'est pour moi une découverte étant un maire d'arrondissement plus particulièrement concerné, je n'ai pas le souvenir d'avoir participé à de grandes concertations et à de grands débats ici au Conseil de Paris, donc c'est comme cela que l'on écrit l'histoire, et puisque vous nous parlez d'une réforme historique, je trouve que la manière dont vous écrivez l'histoire est singulièrement détournée de la réalité.

Dernière observation sur cette réforme du statut de Paris, je me rappelle que lorsqu'on a parlé de la fusion des arrondissements, on a évoqué le fait que cette réforme permettrait de réaliser des économies budgétaires.

S'agissant d'observations et de recommandations suivant les observations de la Chambre régionale des comptes, je suis très étonné de voir que cet argument d'économies budgétaires ne figure même plus dans le document de la Ville, ce qui montre bien que cet argument était faux, comme je crois l'avoir dit lorsque j'ai été reçu, non pas par la Maire de Paris ni par l'Exécutif, mais par la commission des lois de l'Assemblée nationale et par la Commission des lois du Sénat.

Il n'y a pas d'économies budgétaires dans cette affaire, la Chambre régionale des comptes ne pourra pas enregistrer de progrès sur le plan du budget de la Ville et du département de Paris, contrairement à vos affirmations.

Je vous remercie, je trouve que ce document est naturellement conforme à la loi, c'est bien. Il est très dépouillé, très synthétique, très court, il ne reprend pas l'ensemble des observations de la Chambre régionale des comptes. Il n'y répond pas totalement et j'aimerais qu'à l'avenir, lorsqu'il s'agit de recommandations de la Chambre régionale des comptes, la Ville s'emploie à y répondre beaucoup plus rapidement et tienne compte de ces recommandations dans des délais beaucoup plus courts, je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que tout le monde admettra que "Paris-Plages" pour la gauche parisienne, ce n'est pas rien. C'est l'une des opérations les plus emblématiques de la nouvelle "ère" municipale qui s'est ouverte avec l'élection de M. DELANOË en 2001, et qui se prolonge aujourd'hui avec Mme HIDALGO.

Il ne s'agit pas de discuter ici des mérites sur le fond de cette grand-messe estivale, mais on peut quand même souligner que, lorsque l'on entend investir un événement d'une telle charge symbolique, lorsque l'on entend presque en faire la marque de fabrique d'une politique, il convient d'être absolument irréprochable dans la mise en œuvre. Il convient de redoubler de vigilance en matière de bonne gestion.

Or, c'est tout le contraire qui s'est passé, ainsi que nous l'a appris le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion de "Paris-Plages", qui est sorti le 22 septembre 2015, un rapport accablant qui a littéralement étrillé les conditions dans lesquelles la Ville de Paris a financé les différentes éditions de "Paris-Plages".

Ce rapport a intéressé de près la justice, récemment puisqu'une information judiciaire a été ouverte sur le financement de "Paris-Plages" et porte sur des soupçons de favoritisme et de recel de favoritisme.

C'est dans ce cadre que le 22 février dernier, la Brigade de répression de la délinquance économique a perquisitionné plusieurs bureaux de l'Hôtel de Ville, dont ceux de la Direction de la Communication et, selon certains médias, la B.R.D.E. se serait également rendue dans les locaux de trois sociétés partenaires de la Ville.

Quels sont les faits en cause ? Principalement de graves défaillances dans la gestion des partenariats externes. Pendant des années, la Ville a fait prendre en charge par des partenaires privés une partie des dépenses de "Paris-Plages". En n'enregistrant pas ses contributions en recettes, la Ville a procédé à une compensation irrégulière entre recettes et dépenses, et ce faisant, elle a, selon toute apparence, contrevenu au principe d'universalité budgétaire, et plus précisément à la règle de non-compensation entre dépenses et recettes.

L'un des résultats, c'est évidemment un bilan financier faussé qui renforce l'ignorance qui, par ailleurs, est constatée par la Ville du coût réel de "Paris-Plages", coût évalué ex-post par la C.R.C. - mais sans aucune certitude - à environ 5 millions d'euros annuels pour les dernières éditions.

Le bilan financier est d'autant plus faussé que très régulièrement, ainsi que notre collègue écologiste l'a souligné, les projets de convention de partenariat sont approuvés par le Conseil de Paris, alors que la manifestation est achevée, parfois depuis plusieurs mois.

Face à cela, quelle a été la défense de la Maire de Paris ? Essentiellement de se défaire sur son prédécesseur en expliquant que, depuis 2014, tout avait changé. Ce n'est ni très élégant, ni très crédible, puisque Mme HIDALGO était la première adjointe. Et c'est d'autant moins crédible qu'en réalité - et le rapport qui nous est ici présenté ne nous rassure absolument pas parce qu'il est absolument muet sur ce point, comme l'a souligné Jean-François LEGARET - tout porte à croire que les procédés douteux dont nous venons de parler ont perduré au moins en 2014, première année de la mandature. Le Conseil de Paris a ainsi été saisi au mois d'octobre, soit après l'édition estivale de 2014, de délibérations de régularisation du passé - en toute illégalité.

Donc, si l'information judiciaire porte sur les exercices 2012 et 2013 pour l'instant, il n'est pas exclu qu'elle s'étende aux exercices suivants. Nous aimerions en tout cas être rassurés sur ce point.

Pour le reste, je prends acte des engagements, qui sont pris dans le rapport, de suivi des recommandations de la C.R.C., en particulier celui consistant à faire valider par le Conseil de Paris, en amont de l'événement, toutes les conventions passées avec les partenaires et autres mécènes. Simplement, nous aimerions avoir un calendrier, nous aimerions être rassurés sur le fait que ces mesures absolument indispensables, qui sont le "b-a-ba" de la légalité, sont d'ores et déjà appliquées par la Ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais revenir sur les quatre recommandations de la Chambre régionale des comptes afférentes à "Paris-Plages".

Si elles sont plutôt techniques, elles expliquent comment doivent être pilotés des projets, notamment celui de "Paris-Plages" : anticipation, élaboration, contrôle, tant du point de vue du fonctionnement des services que du financement ou de l'élaboration des partenariats.

Comme l'a rappelé Jean-Baptiste de FROMENT, elles mettent au grand jour un amateurisme complet de la part de la Municipalité, que ce soit sous la mandature de Bertrand DELANOË comme celle d'Anne HIDALGO sur cette opération. Amateurisme qui a amené la justice à ouvrir une information judiciaire, le 8 décembre dernier, pour favoritisme et recel de favoritisme. C'est une honte pour Paris d'être ainsi sous tutelle de la Chambre régionale des comptes.

Où est l'efficacité du contrôle interne ? La rigueur de mise en place de l'opération entre les différents services ? Ou encore l'établissement d'un budget précis ? Bref, une bonne gestion de projet que l'on est en droit d'attendre dans la capitale de notre pays.

Finalement, ce que demande la C.R.C., c'est la transparence, et notamment concernant le budget de l'opération, et ce, dans une perspective de bonne information des élus et de bonne gestion des deniers publics et, enfin, pour lever tous les soupçons de fraude, notamment de favoritisme.

Votre gestion de "Paris-Plages" démontre également votre inconséquence dans la gestion de l'argent public, au prix même d'accepter certaines irrégularités comme le mépris du principe d'universalité budgétaire. Quand aurez-vous la décence de présenter enfin un bilan chiffré, sincère, de l'opération au Conseil de Paris ?

Le coût présenté, et j'en terminerai là, aux élus et aux journalistes a été sous-évalué de 180 % en 2012 et de 220 % en 2013.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - La loi du 7 août 2015, dite NOTRe, impose aux collectivités territoriales de présenter en Conseil le suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes, un an après la publication du rapport. On est, Monsieur LEGARET, dans le rythme qui est demandé par la loi, à savoir un an après.

Ainsi, en application de cet article, nous examinons, dans cette communication, cinq rapports des séances de septembre, novembre et décembre 2015. Vous noterez que chaque séance du Conseil de Paris, au cours du deuxième semestre 2015, a donné lieu à la présentation d'un ou plusieurs rapports de la C.R.C. sur différents sujets et sur différentes structures liées à la collectivité parisienne, signe d'un intérêt marqué de cette juridiction financière pour la Ville de Paris. Cela nécessite beaucoup de temps et beaucoup d'énergie pour y répondre. Je voudrais là aussi remercier les services et également pour préparer les éléments que vous avez sous les yeux.

Je trouve que la communication qui est présentée est complète, elle est claire, lisible, synthétique, pour permettre d'apprécier les efforts que nous avons déployés pour répondre aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. Si on faisait beaucoup plus long, en étant extrêmement prolixe, ce serait évidemment beaucoup moins lisible.

Donc, nous faisons le choix d'une présentation ouverte, dynamique et qui ne cache pas, ne fait pas mystère des recommandations elles-mêmes que nous reprenons, et nous indiquons à chaque fois ce que nous avons fait.

Vous pouvez voir, notamment sur "Paris-Plages" qui est une réussite et qui s'enorgueillit d'avoir des partenaires, que les quatre recommandations que vous avez citées, Monsieur BOULARD, sont prises en compte et sont appliquées. Et c'est ainsi sur tous les sujets, nous sommes en train d'appliquer les recommandations.

Oui, il faut aller vite, mais il faut aussi un peu de recul. Il faut aussi parfois du temps pour appliquer ces recommandations.

S'agissant d'une information judiciaire ouverte, je ne m'exprimerai pas et je pense que cette prudence, Monsieur de FROMENT, devrait s'appliquer à tout le monde.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci.

Il s'agit d'une communication, il n'y a donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Commission d'anticipation des achats.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché, référencé n° 45, relatif à la Commission d'anticipation des achats.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

De quoi s'agit-il ? Lorsque nous avons adopté un projet de délibération pour donner une délégation globale à la Maire de Paris, nous avons en même temps décidé de créer une Commission d'anticipation des achats pour examiner l'ensemble des marchés et autres à venir.

Or, il se trouve que, lors de la dernière réunion de cette Commission, il y a eu un désaccord assez fort sur un marché qui concerne la traverse de bus des 17^e et 18^e arrondissements et nous avons souhaité tout naturellement, conformément à l'esprit de la création de cette Commission, que nous ayons un débat préalable en Conseil de Paris. Malheureusement, cela n'a pas été retenu.

Certes, nous avons sans doute eu tort, mais nous ne voulions pas indiquer une quelconque défiance vis-à-vis de cette Commission, aller dans un formalisme absolu et demander un vote. Sans doute avons-nous eu tort puisqu'on nous dit maintenant que, puisqu'il n'y a pas eu un vote, c'était quasiment une acceptation tacite.

Nous demandons que nous ayons un débat sur l'ensemble des traverses. Nous aurions souhaité l'avoir dès maintenant. Nous savons que nous en aurons bientôt un sur les autres, ce que l'on appelle les vieilles traverses, mais il me semble qu'il aurait été préférable d'avoir une politique globale en matière de traverses, plutôt que des approches segmentées.

C'est le sens de ce vœu, qui demande par ailleurs que l'on rappelle bien le fonctionnement de cette Commission pour que, lorsqu'il y a un désaccord, on puisse en débattre ici même.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON, et nous aurons ensuite une explication de vote du groupe les Républicains.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vais accepter ce vœu, avec un certain nombre d'amendements qui ont été diffusés un peu tardivement à l'ensemble des groupes mais vous avez eu il y a une heure et demie les amendements que je propose à votre vœu.

On peut se réjouir de la création de cette Commission qui est nouvelle et unique en France, qui permet d'anticiper sur la stratégie des achats et qui associe tous les groupes, y compris ceux de l'opposition. Elle se met en place à un rythme quand même rapide : il y a déjà eu les arrêtés et la composition.

On a eu une première réunion d'explication le 19 janvier. Une deuxième s'est tenue dans le format normal le 23 février, avec l'envoi de la liste complète des marchés le 21 décembre 2016, des marchés sélectionnés ensuite sur la demande des groupes le 9 février 2017. Bref, rapidement, cette Commission s'est installée et travaille.

C'est vrai que le marché de mise en place d'exploitation de la traverse des 17^e et du 18^e, dite "Batignolles-Bichat", du fait de son échéance au 31 décembre 2017, et devant l'obligation de passer en renouvellement avant mars, a figuré dès cette première Commission du 23 février, rapidement.

Ce marché a été sélectionné pour être présenté en Commission. Il décrivait les caractéristiques, les modifications. Il avait d'ailleurs été validé avec les mairies d'arrondissement. Christophe NAJDOVSKI pourrait détailler le sujet en tant que tel. Effectivement, ce marché est à distinguer des autres traverses, puisqu'il donne lieu à un marché et non pas à une convention.

Tout cela a été présenté, comme il se devait. Vous n'avez pas souhaité avoir de vote, vous le dites-vous-même, mais pour autant les articles, qui formalisent le fonctionnement de la Commission, ont bien été respectés et appliqués.

Je souhaite, moi, que cette Commission trouve sa place dans les nouvelles Commissions que nous avons créées. Nous avons eu de très bons retours sur cette Commission, notamment le fait que nous parlons beaucoup des sujets comme de la stratégie de développement durable dans nos achats.

J'ai formulé un certain nombre d'amendements à votre vœu. Je pense que nous devons continuer à avancer ensemble. Il faut plutôt se réjouir de cette Commission. Il y aura de temps en temps des sujets comme celui-là qui font débat entre nous, mais je pense que c'est moins la Commission elle-même qui est concernée que finalement le fond du sujet que nous ne voyons pas aujourd'hui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, intégrez-vous les amendements ? Oui. Très bien.

J'ai une explication de vote du groupe les Républicains, Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Nous voterons favorablement ce vœu.

En effet, la Commission d'anticipation des achats est vraiment une avancée, que nous aussi nous saluons, et ce vœu va tout à fait dans le sens du fait que cette Commission a un vrai pouvoir.

Même si j'ai un petit doute, car ce n'est pas à la Commission des achats de décider de l'opportunité d'un marché. Là, il y a quand même une petite limite. Mais dès lors qu'un problème ou une difficulté a été soulevé par des élus au sein de cette commission, il est normal qu'il y ait un droit de suite et que cela puisse être débattu au Conseil de Paris. C'est donc très bien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Danièle PREMEL pour une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Nous aussi, nous soutiendrons ce vœu.

Effectivement, la Commission d'anticipation des achats est une bonne chose et on va dans le bon sens. Il faudra que l'on s'y habitue, que l'on travaille mieux au niveau des débats entre nous aussi et que l'on revienne quand même, pour les futures navettes, à pouvoir discuter sur leur trajet bien plus en amont que ce que nous avons pu faire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2017, V. 65).

2017 DRH 21 - Déploiement du télétravail à la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 21 relatif au déploiement du télétravail à la Ville de Paris.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le télétravail est aujourd'hui fortement demandé par les salariés car il permet d'éviter des déplacements souvent effectués dans de mauvaises conditions de temps et de confort, notamment en Ile-de-France. De plus, le télétravail contribue fortement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il convient donc de ne pas avoir d'hésitation pour le développement du télétravail, et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu adopté par notre Conseil en décembre dernier qui demandait un plan véritablement ambitieux de développement du télétravail sur tous les métiers où cela est possible.

Un développement maximum, mais sous certaines conditions cependant. En effet, travailler, ce n'est pas seulement effectuer une activité professionnelle, c'est aussi participer à un collectif avec le corollaire de vie sociale que cela représente. Les conditions de mise en œuvre du télétravail sont donc essentielles pour combiner les différents enjeux.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui nous semble assez réduit sur ces enjeux. Selon nous, beaucoup de questions ne trouvent pas de réponse dans la convention qui nous est soumise, peut-être ont-elles été données ailleurs, et elles semblent néanmoins poser encore de nombreuses questions aux organisations syndicales, si l'on se fie aux publications de ces dernières.

Ainsi, l'exposé des motifs évoque un *numerus clausus* de 1.500 agents susceptibles de bénéficier du télétravail à l'horizon 2020 - je note au passage que dans le P.D.A.P. ce n'est pas la même échéance. Pourquoi ce nombre ? La DRH a listé plus de 10.000 postes pouvant être occupés par des télétravailleurs et il nous semble pour le moins étonnant que l'on limite ainsi cette possibilité de télétravail.

Ce nombre soulève d'ailleurs immédiatement une série d'autres questions : qui pourra prétendre à faire partie des 1.500 heureux élus ? Les 1.500 premiers candidats ? Ceux qui sont dans les directions les plus favorables ? Y aura-t-il un quota par direction ? A l'intérieur des directions, quels seront les critères d'acceptation ou de refus ? Y a-t-il un pourcentage maximal d'agents d'une même unité pouvant être en télétravail en même temps ?

De même, il n'est rien dit des agents à temps partiel. Auront-ils droit à télétravailler ? Nous espérons évidemment que la réponse sera positive, mais pourquoi cela n'est-il pas précisé ?

Dans l'affirmative, comment sera réglé la question de la combinaison du temps partiel et du télétravail ? Ou encore : combien de jours par semaine pourra-t-on télétravailler ? Un jour ? Deux jours ? Cinq jours ? Qui décide ? Est-il concevable, par exemple, d'être à plein temps en télétravail et tout cela pendant éventuellement une année ?

Quid de la possibilité de devoir revenir sur son lieu administratif de travail en cas de nécessité de service ? Cela est assez inévitable pour de multiples raisons, mais nous n'avons pas d'indications sur ce sujet.

Nous aimerions aussi comprendre l'intérêt de *badger* à domicile. Outre que cela dénote plutôt une sorte de méfiance a priori, cela n'a pas réellement d'incidence sur la réalité du télétravail. Cela donne même plutôt l'impression fâcheuse qu'il y a une suspicion vis-à-vis des télétravailleurs. Pourtant personne n'ignore que les pauses café, voire cigarette, existent dans tous les lieux de travail.

Le projet de délibération prévoit aussi la possibilité de télétravailler sur d'autres lieux qu'à domicile. C'est une excellente chose. Qui cependant choisit ces lieux ? Les agents pourront-ils proposer des lieux ? La Ville va-t-elle organiser des sites en fonction des lieux de résidence des agents ? Une carte de ces lieux de résidence a-t-elle déjà été réalisée afin d'anticiper les besoins ?

Enfin, il est dit que le télétravail ne sera pas possible pour des activités nécessitant un contact présentiel quotidien en relation à l'usager, celles exercées sur la voie publique ou dans des équipements municipaux, et celles liées à des contraintes organisationnelles techniques ou de sécurité particulière.

On peut admettre évidemment que toutes les activités ne permettent pas le télétravail, mais cette façon de présenter les choses nous semble passer un peu vite sur la possibilité, voire la nécessité, de réorganiser les unités de façon à ce que des agents puissent télétravailler un ou deux jours par semaine, car par exemple, dans les mairies d'arrondissement, il est possible de faire du *back office* en télétravail par rotation des postes de guichet. Il ne faudrait pas que l'on ait de plus en plus de mal à pourvoir certains postes par impossibilité d'y être en télétravail.

Comme vous le voyez, ce projet de délibération mérite d'être complété. Cependant, nous le voterons sans hésiter car nous ne voulons en aucun cas retarder la mise en place du télétravail.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, comme vient de le rappeler Yves CONTASSOT, le télétravail a le vent en poupe parmi les agents de la Ville de Paris.

C'est compréhensible pour des agents qui ont parfois des trajets longs et pénibles à faire pour venir travailler. Et la collectivité en sort elle aussi gagnante car on peut tabler sur le fait que ces agents seront plus productifs à domicile.

Enfin, la pratique du télétravail entraîne une diminution du nombre de déplacements, ce qui, quel que soit le mode de déplacement, est positif pour le territoire.

Ceci étant dit, il est important de garder en tête que les grandes entreprises, qui ont mis en œuvre le télétravail depuis bien longtemps, se sont aperçues que la demande réelle des salariés restait très modeste. Finalement, une fois mis en place, seul un petit nombre d'employés sont réellement disposés à sauter le pas pour travailler à domicile.

Cette réticence des salariés se base sur des problématiques qu'il me semble important de rappeler car la Ville doit pouvoir anticiper les risques socioprofessionnels du télétravail et apporter des réponses.

Il y a d'abord le risque d'isolement social. Le travail, tout pénible qu'il soit, reste un lieu central de socialisation et lorsqu'on a fait le choix de travailler à domicile, il y a un risque de se couper peu à peu de ses proches et de son environnement.

Un autre risque est de brouiller la séparation entre vie professionnelle et vie privée. Certaines personnes ont du mal à faire la coupure avec leur travail lorsqu'elles restent physiquement sur le même lieu. Un rapport récent de l'O.I.T., l'Organisation internationale du Travail, met en avant le fait que 42 % des personnes travaillant en permanence à domicile déclarent se réveiller plusieurs fois par nuit alors que c'est seulement 29 % chez les personnes employées sur un lieu de travail.

Il est donc important d'encadrer avec beaucoup d'attention cette nouvelle pratique, cette nouvelle manière de travailler avec toutes les questions d'ailleurs très complètes qu'a posées Yves CONTASSOT, et il est tout aussi important d'affirmer les grands principes qui doivent prévaloir au télétravail comme le droit à la déconnexion. Ce droit à la déconnexion est une revendication portée par plusieurs organisations syndicales qui l'ont bien identifié comme un enjeu d'avenir. Il est important de l'appliquer à l'ensemble des agents, notamment à ceux qui ont choisi le travail à domicile.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, grand télétravailleur.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - En présence, pas en télétravail.

Monsieur le Maire, merci beaucoup. Merci, Raphaëlle PRIMET, merci, Yves CONTASSOT, pour vos interventions.

D'abord, pour vous remercier de saluer ce projet de délibération qui est à la fois une demande des agents et aussi, je le crois, une grande avancée pour notre organisation. Il faut rappeler que le télétravail a trois objectifs principaux qui sont pour chacun d'eux et en eux-mêmes très intéressants.

C'est d'abord d'être un levier considérable d'amélioration de la qualité de vie des agents, vous l'avez évoqué. Quand on fait 1 heure et demie, 2 heures et demie, 3 heures, 4 heures de transport par jour, en faire l'économie 1, 2 ou 3 jours par semaine est évidemment un gain qualitatif très fort.

Deuxièmement, je rappelle - nous en discuterons demain -, qu'un tiers de l'empreinte en tonnes équivalent carbone de la Ville de Paris est lié aux déplacements de ses propres agents. Ainsi, limiter les déplacements d'agents permettra de contribuer au Plan Climat et à l'équilibre global du Plan de déplacement des administrations parisiennes.

Enfin, c'est le plus important et je vais insister sur ce point, c'est un formidable levier de renouvellement des pratiques managériales qui fondent la relation entre l'administration et ses agents sur la confiance. Cela nécessite de la méthode, de la formation et un certain nombre d'outils. Madame PRIMET, vous avait évoqué les points de vigilance qu'il faut avoir en tête. L'expérimentation nous a permis de répondre à un certain nombre d'interrogations mais d'autres viendront et nous devons y être vigilants dans les mois prochains.

Je complète en finissant et en revenant sur les interrogations que, Monsieur CONTASSOT, vous soulevez. D'abord, le numerus clausus. 1.500, ce n'est pas un numerus clausus mais un objectif. C'est un objectif à 15 % des ayants droit, puisqu'on serait à un objectif de 1.500 sur 10.000 éligibles. J'ai d'ailleurs dit que si nous pouvons le dépasser avant 2020 nous le ferons. Si nous devons ralentir, je le regretterai mais nous le ferons également parce que, évidemment, il faut développer le télétravail dans de bonnes conditions opérationnelles pour le fonctionnement des services publics et en termes de qualité de travail pour les agents.

Précisément, nous avons voulu dans ce projet de délibération laisser une grande liberté aux managers et aux directions pour s'organiser. Pourquoi ? Parce que la réalité des pratiques professionnelles diffère fondamentalement en fonction des secteurs. Je donne l'exemple sur le nombre de jours. Le décret est précis, il prévoit trois jours

maximum de temps en télétravail par semaine. C'est poser la question de savoir si l'on met dans notre projet de délibération 1, 2 ou 3 jours ; j'ai beaucoup plaidé pour que nous laissions de la liberté aux directions car dans certains cas ce sera 1, parfois 2 ou parfois 3 qui seront possibles.

D'ailleurs, en la matière, sur les modalités pratiques du travail concret de l'agent en télétravail, d'abord, je veux rappeler que le "badgeage" n'est que la transposition de la réalité qui s'impose aujourd'hui aux agents ; cela ne change absolument pas leur vie. Ce n'est pas un instrument de contrôle, c'est aussi un instrument juridique affirmant que je suis sur mon temps de travail et non plus sur un temps personnel.

Nous laisserons aux directions, aux managers, dans un contrat de confiance qu'ils auront entre les agents et l'encadrement, le soin de s'organiser de la façon la plus souple possible. Je crois que c'est une des clés de l'efficacité et de la bonne mise en pratique de ce télétravail.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 21).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gratuité des appels aux services en charge d'aides sociales.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 46 est relatif à la gratuité des appels aux services en charge d'aides sociales.

La parole est à M. David BELLARD.

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement des secours de divers types et ont permis de sauver, conseiller ou au minimum renseigner des centaines de milliers de personnes chaque année.

Or, nous savons que les personnes les plus démunies peuvent hésiter, voire reculer devant la crainte du coût d'un appel payant. En effet, les appels pour se renseigner auprès des services de la Ville sur certaines aides, prestations et allocations sont payants au tarif d'une communication normale et cela peut représenter pour certaines populations un frein. Cela concerne notamment les appels pour une aide d'accès à une structure d'hébergement d'urgence ou pour une aide au logement ou encore pour garantie de minima sociaux qui nous semblent relever pleinement de situation d'urgence sociale.

Pour améliorer l'accès à ces services, notamment pour les personnes qui sont en difficulté, il nous semble pertinent d'étudier la mise en place de numéros municipaux gratuits pour ces aides.

En particulier, c'est l'objet de ce vœu qui propose que soit menée une étude sur l'opportunité, le coût et l'efficacité de la mise en place de numéros d'appel gratuits pour certaines aides municipales sociales s'adressant à des populations particulièrement fragilisées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Simplement pour répondre que je suis assez favorable à ce vœu même si j'ai souhaité, on l'a évoqué mais je vais en faire lecture, proposer trois amendements, non pas sur la formulation du vœu mais simplement sur les considérants.

Supprimer le dernier considérant au profit d'un considérant qui rappelle les engagements déjà pris en la matière par les services du C.A.S.-V.P. et de la DASES. Je fais lecture et je m'en excuse auprès des collègues. Considérant les efforts faits par la Ville envers les personnes en difficulté et l'accompagnement de qualité effectué par les services du C.A.S.-V.P. et de la DASES qui déploient par ailleurs Paris et espaces partagés et solidaires, espaces numériques de gestion des données et rendez-vous accessibles à distance par l'utilisateur.

Nous rajouterions deux considérants. Considérant le développement des téléservices et l'usage du numérique par les usagers, usage accompagné par la mise en place d'une stratégie d'inclusion et de facilitation numérique à l'échelle de Paris pour accompagner les plus fragiles. Considérant le déploiement d'une stratégie de gestion de la relation usagers à la Ville de Paris, logique multicanale à travers "Mon compte", les guichets et le numéro unique 3975 qui permettront de faire une étude sur la mise en place d'un service gratuit concernant notamment les aides sociales.

J'y suis très favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bien, merci.

Les amendements sont-ils intégrés ? Oui. Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2017, V. 66).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au dispositif "Prévention de la Radicalisation".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 47 relatif au dispositif "Prévention de la Radicalisation", déposé par Mme SIMONNET ne sera pas présenté et donc pas soumis à nos voix.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création de "Trocs à trucs".

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise à disposition de livres sur l'espace public.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen du vœu référencé n° 48 relatif à la création de "Trocs à trucs".

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ ?

Madame Raphaëlle PRIMET ?

Qui veut ? Quelqu'un ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est moi.

Chers collègues, ce n'est pas l'ancienne libraire que je suis qui vous dira le contraire, lire est un des plaisirs les plus utiles que l'on puisse accorder. Développement cognitif, enrichissement culturel, découverte de l'inconnu, construction d'esprit critique, la lecture permet de traverser les époques, le monde et les cultures. C'est un outil formidable qui s'associe à un plaisir certain pour les amatrices et les amateurs de tout genre.

Tous les amoureux du livre seront d'accord avec le fait que jeter un livre est inenvisageable pour eux, même s'il est abîmé. Un livre, c'est une histoire et s'en débarrasser apparaît comme un acte particulièrement désagréable, comme une impression de gâchis, d'irrespect.

C'est sur ce sentiment que se développe de plus en plus le partage. Des livres sont laissés dans les sacs ou sur des bancs à la portée de toutes et tous, on laisse ainsi un livre dans l'espoir que celui-ci trouve une nouvelle vie. Ce geste de partage n'a rien à voir avec le prix du livre en question ; il s'agit réellement d'une volonté altruiste de permettre à chacune et à chacun de découvrir un univers que l'on a apprécié et que l'on souhaite maintenant transmettre.

On se souvient qu'une Parisienne avait été verbalisée pour avoir laissé un livre sur l'espace public, ce qui avait été considéré comme une incivilité. Rapidement, la Ville a corrigé cela en rappelant que la culture était une valeur fondamentale de Paris.

Aussi, ce nous proposons, c'est que des kiosques ou autres bibliothèques ambulantes puissent être installées dans Paris afin de permettre aux Parisiens et aux Parisiennes de déposer leurs livres et de les partager avec qui voudra. Cela permettrait de ne pas laisser des livres à même le sol et donc d'éviter qu'ils ne s'abîment. Nous avons choisi le nom de trois ou quatre rues en référence à l'initiative louable de la Mairie d'installer un kiosque d'échanges au sein de la cour de l'Hôtel de ville.

Des associations comme "Circul' Livre" font déjà un travail remarquable mais l'idée est bien que la Ville institue cette pratique dans l'espace public de façon étendue et à vocation pérenne. Je pense par exemple qu'il serait pertinent d'inclure cette idée et ces nouvelles installations sur les futures places piétonnes, dans les squares, parcs et jardins, mais aussi dans les cimetières, où l'on sait que beaucoup de Parisiennes et de Parisiens viennent lire, pensant également aux mairies d'arrondissement, aux lieux de services publics ou encore au sein des futurs anciens kiosques à journaux. Il est possible aussi d'envisager de les installer dans les "boutiques de Lulu" ou près des arrêts de bus. Des lieux intéressants ne manquent pas. Paris peut être une ville où on tombe sur un livre à partager à divers coins de rue. L'amour de la culture et du partage seul anime ce vœu que nous espérons voir voter.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Je vous propose, Monsieur le Maire, si vous voulez bien, que l'on puisse passer au vœu n° 49, qui porte sur le même sujet, et je ferai une réponse commune.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très volontiers.

Je donne donc la parole tout de suite à Jean-Bernard BROS pour nous présenter le vœu n° 49.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, offrir des livres déjà lus gratuitement à celui que cela intéresse : voilà une belle action que certains citoyens consommateurs de petits trésors littéraires s'amuse à faire dans les rues de nos villes. C'est d'ailleurs ce qu'une Parisienne a fait en janvier. L'actualité a attiré notre attention, puisqu'elle a écopé de 68 euros d'amende pour avoir voulu déposer un livre dans la rue. Si l'amende a été annulée par la Ville, nous pensons qu'il fallait aller plus loin.

Ainsi, nous demandons à ce que le dépôt des livres dans l'espace public, dans la mesure d'un nombre d'ouvrages raisonnable, ne soit plus considéré comme une infraction et ne puisse plus être verbalisé. En parallèle, nous soutenons le déploiement d'une économie du partage qui permette de nouveaux échanges entre habitants. Ainsi, la mise à disposition de boîtes à livres leur donne une seconde vie et crée de nouveaux liens entre les lecteurs.

C'est pourquoi nous attachons une importance particulière à une telle installation sur l'ensemble de l'espace public parisien. Il faut d'ailleurs noter que cette expérience rencontre un certain succès, que nous devons dupliquer. Nos politiques publiques relatives à la lecture ont largement été pensées depuis les années 80 à partir de la construction de bibliothèques. Si elles restent un lieu primordial et indispensable pour la promotion de la lecture, nous devons aujourd'hui faire sortir des murs le livre et la lecture pour permettre l'accès de tous à la lecture. En outre, c'est aussi une façon de rendre l'espace public plus agréable.

Nous pensons aussi que des boîtes à livres à destination de la jeunesse doivent être expérimentées. Elles existent à Montréal et c'est encore un moyen de faire le "Paris des enfants". Ainsi, ce projet aurait toute sa place dans la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles. Nous sommes d'ailleurs ouverts à ce que les modalités d'implantation se fassent en concertation avec tous les acteurs concernés. "La lecture est une amitié", disait Marcel Proust, aussi, nous espérons faire de ces boîtes à livres un nouveau cercle d'amitié autour de la lecture.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux vœux n^{os} 48 et 49, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Je remercie le groupe Communiste et le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants pour le dépôt de ces deux vœux, qui relèvent en fait d'une même démarche : celle de garantir le droit à donner et le droit à la solidarité dans notre ville.

Il est vrai que ce fait divers, de prime abord anodin, nous interroge en réalité profondément. C'est sans doute la raison pour laquelle des dizaines d'articles de journaux se sont empressés de le reprendre, faisant d'un livre partagé dans l'espace public le temps d'une journée une actualité étonnante. Ce fait nous interroge en premier lieu sur la notion de propriété et d'usage. Il nous questionne sur le partage, sur ce que nous considérons comme commun.

Beaucoup de villes en Europe disposent dans leur espace public de lieux de partage, de lieux où chacun et chacune peut déposer un livre dans une boîte à dons, comme cela se fait à Bruxelles, un repas dans des frigos partagés, comme cela se fait à Berlin, ou encore, des vêtements dans des containers à Paris. Le livre, c'est aussi le symbole du savoir, de la culture, savoir et culture au cœur de notre projet de société, de notre projet de ville, de notre politique éducative et d'insertion. Attaquer le commun culturel, c'est attaquer l'humanité. C'est pourquoi des excuses ont été apportées à Gwenaëlle et son amende a été remboursée.

Mais ce fait nous interroge également sur l'espace public, sur sa gestion, sur son partage et la place des citoyens. En ce sens, ces vœux sont un écho à notre débat de ce matin sur la propreté. Quel espace public voulons-nous ? Bien sûr, un espace propre qui permet à chacun de pouvoir y circuler sans encombre, un espace sûr qui permet à chacun et à chacune de se déplacer sans peur, mais également un espace généreux où les citoyens peuvent exprimer leur solidarité.

Il nous questionne enfin sur la notion de déchets dans une société de surconsommation où sont jetés nombre de biens rendus caducs, alors qu'ils peuvent servir à d'autres. C'est pourquoi la politique de réemploi est une priorité absolue de notre politique d'économie circulaire, et cette politique d'économie circulaire doit nous conduire à appréhender nos biens et nos objets non plus comme des déchets, mais comme des ressources.

Les Parisiens plébiscitent cette démarche, ainsi que vos propositions, puisque plus d'une cinquantaine de projets ont été déposés au budget participatif. En 2016, une vingtaine de projets ont été déposés pour des boîtes à livres, une trentaine de projets pour des projets de trocs, d'échanges, de réparations et de réemplois, bref, des projets qui allient à la fois économie sociale, solidaire et circulaire. Pour toutes ces raisons, la Ville de Paris a expérimenté dès l'an dernier sur l'espace public des "trocs de trucs", espaces où chacun peut partager plutôt que de jeter.

Je remercie Catherine BARATTI-ELBAZ qui, dès la première heure, dans le 12e, s'est proposé d'expérimenter cette innovation sociale menée pour la Ville par l'association du 12e "Cap ou pas cap". D'autres projets sont dans les cartons, dans le 10e, dans le 11e et dans d'autres arrondissements. Dans l'espace public, les "trocs de trucs" doivent être pris en main par les citoyens et animés par les associations, mais nous devons aussi ouvrir des espaces à la solidarité et des espaces moins organisés. Je vous informe d'ailleurs qu'il en existe un dans l'Hôtel de Ville, dans la cour du Conseil, et il ne tient qu'à vous, quand vous le souhaitez, d'y déposer les objets dont vous n'avez plus envie ou besoin.

Mais nous devrions passer à une seconde vitesse en ouvrant notamment la voie pour que la Ville puisse donner ses livres et ses objets réutilisables. Ce sera l'objet d'un prochain projet de délibération. Dans ce domaine toutefois, nous devons prêter attention à ne pas défavoriser les petites librairies, les bouquinistes, les ressourceries ou autres structures de l'économie sociale et solidaire, à travers ces dons. Nous devons également veiller à ne pas donner d'objets considérés comme ayant une valeur monétaire. Nous prévoyons donc des programmes de coopération avec les associations et structures de l'E.S.S. afin de répondre à ces freins.

Je donne donc, vous l'avez compris, un avis favorable à ces deux vœux, et j'invite les Conseillers de Paris présents à voter pour.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 67).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2017, V. 68).

2017 DAE 31 - Attribution du Contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de ce qui sera probablement notre dernier projet de délibération ce soir, le projet de délibération DAE 31 relatif à l'attribution du Contrat de revitalisation artisanale et commerciale.

Je vais donner la parole successivement à Véronique LEVIEUX, Nicolas BONNET, Jean-Baptiste de FROMENT, Geoffroy BOULARD, Catherine BARATTI-ELBAZ, Joëlle MOREL et Jean-Bernard BROS. Olivia POLSKI vous répondra à tous.

Madame Véronique LEVIEUX ?

Mme Véronique LEVIEUX. - Chers collègues, nous le savons, notre Municipalité agit concrètement en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat par l'intermédiaire, par exemple, de la création de linéaires de protection via son P.L.U., en travaillant actuellement à la constitution d'un GIP pour la gestion des pieds d'immeubles des bailleurs sociaux, mais également en se dotant de moyens juridiques et financiers pour intervenir dans les quartiers souffrant de disparition de ces activités, de vacances de longue durée des locaux en pieds d'immeubles ou de mono-activité ayant des conséquences en termes de dévitalisation des quartiers.

C'est ainsi que fut créé le programme Vital'Quartier 1 en 2004, puis Vital'Quartier 2 en 2008. Le résultat positif de ces programmes validés, il me semble, par l'ensemble des groupes de notre Assemblée, mais également par les habitants et commerçants qui ont pu en bénéficier, constitue une réussite qui a non seulement suscité une curiosité de la part des services de l'Etat, mais a très clairement inspiré le législateur dans la création du contrat de revitalisation commerciale et artisanale, tel que prévu dans la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises.

Nous ne pouvons que nous réjouir du caractère exemplaire de cette initiative qui servira, souhaitons-le, aux trop nombreuses communes de France touchées très durement par une dévitalisation lourde de leur centre-ville. C'est donc tout naturellement que notre Ville s'est tournée vers ce nouvel outil législatif pour poursuivre son travail.

Suite à une étude de l'APUR et après un processus de concertation, ce sont 12 périmètres qui ont été arrêtés pour mettre en œuvre ce contrat dans trois types de territoires : des quartiers "politiques de la ville", des anciens périmètres de Vital'Quartier 1 et d'autres nouvelles zones d'intervention.

Les objectifs de la convention issus des négociations, notamment finales, menées entre les services de la Ville et la SEMAEST qui est l'opérateur que nous connaissons bien et qui est le seul à avoir déposé une offre finale dans le cadre d'une procédure de consultation - ces objectifs sont ambitieux et contraignants.

Une maîtrise des locaux précise, gérés dans le temps par types de périmètres, avec un objectif de 90 locaux en acquisition, dont 60 % dans les périmètres dits "quartiers politiques de la ville", et 120 par voie de protocole auprès des propriétaires. Cette possibilité est importante car, en plus d'être moins lourde financièrement, elle permet probablement de mieux faire partager la responsabilité des objectifs de "bonne commercialité" par les particuliers.

La contrainte porte aussi sur les loyers qui sont encadrés et intègrent, de manière croisée, des considérations géographiques et de typologie d'activité. Du commerce de bouche, aux lieux de productions artisanales, aux activités culturelles comme les librairies ou des lieux d'E.S.S., tous n'ont pas les mêmes perspectives de marge économique.

Forte de son expérience, la SEMAEST propose, dans le cadre de ce contrat de 12 ans, en plus de respecter évidemment la programmation en termes d'acquisition, protocole et de revente, un parcours spécifique d'accompagnement très complet et nécessaire, car il ne suffit pas d'installer une nouvelle activité dans un local pour qu'il y trouve ses marques et ses clients de manière durable. Ainsi, ce parcours spécifique propose une série d'actions, tel que l'accompagnement à l'économie numérique sur la base de l'outil CostO, l'accompagnement au financement avec la mise en relation avec les différents organismes de crédit, l'aide à l'intégration à des animations

de quartiers, ou bien encore le soutien à tous les stades d'évolution juridique et économique des activités. Il s'agit là d'éléments à forte valeur ajoutée de la part de la SEMAEST au profit des porteurs de projets.

A ce titre, je souligne aussi que la mise en œuvre de ce contrat fera l'objet d'un suivi au niveau parisien via le comité de pilotage global et, en parallèle, de comités techniques au niveau des arrondissements concernés qui réuniront, outre les élus locaux, les représentants des habitants, des associations de commerçants, en plus des chambres syndicales. Par ailleurs, selon les emplacements, les habitants pourront être invités à exprimer leurs préférences sur les types de boutiques qu'ils souhaiteraient voir s'installer près de chez eux. C'est une proposition de la SEMAEST qui me paraît très intéressante. Cela me semble correspondre à de réelles attentes.

Enfin, l'expérience que nous vivons actuellement rue Saint-Denis, dans le 2e, d'un commerce suscitant de très vives craintes de riverains, car perçu comme pouvant constituer une possible régression, nous démontre combien il est important d'avoir pu poursuivre ce travail, y compris sur des périmètres de Vital' Quartier 1, tant il s'agit d'un travail de longue haleine.

Je remercie encore Olivia POLSKI d'y avoir été attentive.

Le groupe Socialiste et Apparentés valide ainsi avec confiance le choix de l'opérateur qui nous est proposé, la SEMAEST, dont on a pu vérifier la qualité du travail réalisé par ses équipes, ainsi que l'organisation économique du contrat proposé, tant dans ses objectifs et missions que son montage financier, auquel la Ville peut contribuer en termes d'avances remboursables pour un montant de 31,45 millions d'euros, ainsi que par le versement d'une subvention de 5,55 millions d'euros pour l'ensemble du programme, compte tenu des éléments réels et sérieux d'intérêt général qui dirigent les missions de son contrat.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération qui acte le lancement du contrat de revitalisation artisanale et commerciale, et qui poursuit les démarches engagées avec les dispositifs Vital' Quartier 1 et 2. Nous pouvons déjà nous féliciter du fait que l'action de la Ville de Paris, avec Vital' Quartier, a inspiré l'Etat et ses contrats créés par la loi Pinel. Il est donc possible de mener localement des politiques résolument ancrées à gauche et d'en inspirer l'Etat. C'est un enseignement que nous devons garder en tête.

Par ailleurs, je note tout l'intérêt de ce dispositif qui protège les commerces et les artisans de notre ville qui sont victimes de la gentrification, de la spéculation immobilière, de la pression exercée par les grandes enseignes. Ces logiques de marché sont mortifères pour les centres-villes. Elles tuent peu à peu les travailleurs indépendants et remodelent les villes au risque de les unifier. C'est donc une bonne chose de pouvoir compter sur un outil opérationnel qui permet de protéger certains secteurs économiques.

Le CRAC s'adresse également aux artisans, un sujet qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur. A l'heure où nous devons relever tout à la fois les défis sociaux, économiques et environnementaux, il est urgent de relocaliser la production artisanale au cœur de Paris. C'était le sens des préconisations faites par la M.I.E. "Fabriquer à Paris", que j'ai présidée, et c'est le sens des mesures de protection des pieds d'immeubles que nous avons inscrites au P.L.U. C'est le sens de l'action de la SEMAEST. Nous en avons une illustration concrète et réussie avec la cour de l'Industrie que nous avons inaugurée fin février au cœur du Faubourg-Saint-Antoine.

Ce patrimoine historique, haut lieu de la Révolution française et du monde ouvrier, fut un temps menacé par la spéculation immobilière. Mais grâce à la résistance citoyenne et militante, aux côtés de l'Association de la cour de l'Industrie et le soutien des élus de gauche du Conseil de Paris, dont les élus communistes, la Ville de Paris a racheté les bâtiments et sauvé ce patrimoine historique. C'est un bel exemple de résistance citoyenne et une victoire politique face à la spéculation immobilière : le maintien des ateliers et de l'artisanat au cœur de Paris.

Aujourd'hui, la vitalité et la diversité des actions présentes dans notre ville doivent, plus que jamais, être mises en avant. La création du label "Fabriqué à Paris", première des préconisations de la M.I.E. "Fabriquer à Paris", adoptée à l'unanimité par notre Conseil, sera à la fois une marque de reconnaissance et une valorisation de celles et ceux qui fabriquent à Paris.

Je tiens également à porter à votre vigilance la sortie du dispositif, problème auquel nous avons été confrontés il y a quelque temps avec la métallerie "Grésillon" dans le 20e arrondissement. La finalité de ce dispositif ne saurait être de préserver un patrimoine quelque temps ou de le revaloriser pour finir par le vendre au plus offrant. Si nous

tombons dans cet écueil, notre action n'aura servi au mieux qu'à ralentir la spéculation et, au pire, elle lui aura préparé le terrain. C'est pour cela que j'insiste sur le fait de mener un travail global avec les artisans, les fabricants, afin de les implanter dans la durée dans les quartiers parisiens que nous avons identifiés.

Enfin, je voulais revenir sur la concertation qui s'est déroulée en amont de l'attribution du contrat. Il y a un an, jour pour jour, nous en débattions en Conseil de Paris et Olivia POLSKI nous rapportait que les Parisiennes et les Parisiens y avaient exprimé le souhait que la Ville privilégie l'installation d'activités alimentaires qui favorisent les circuits courts, le "bio", mais aussi des activités commerciales accessibles à tous à des prix modérés. C'est exactement, mot pour mot, le sens de la proposition de délibération sur les halles alimentaires que mon groupe a faite en Conseil en juillet dernier.

Il est maintenant temps de concrétiser ces engagements et j'espère que la mise en œuvre du CRAC permettra de généraliser la présence de halles alimentaires dans l'ensemble des quartiers populaires de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas de remarque sur l'attribution du contrat à la SEMAEST. Evidemment, elle est la seule à avoir déposé une offre, mais il y a quand même une spécificité... oui d'accord, il y a eu deux candidats au départ, mais, finalement, à la fin, il n'y avait plus qu'une offre. La SEMAEST sait très bien faire cela. Le dispositif, dans son ensemble, nous l'approuvons.

J'ai quand même une interrogation sur les différents périmètres qui ont été sélectionnés. Quels ont été les critères qui ont présidé à l'élection de certains quartiers au détriment d'autres ? Vous me voyez venir, parce que je me répète un peu sur ce sujet, pour déplorer, Conseil de Paris après Conseil de Paris, que l'engagement qui avait été pris auprès du 9e arrondissement de classer une partie du quartier Pigalle en zone de préemption, n'a jamais été honoré, alors qu'un million d'euros avait été promis. Les dispositifs ont changé depuis. On m'avait expliqué que l'engagement allait être réintégré dans le nouveau dispositif, contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Il n'en est rien.

Dans le projet de délibération, on parle d'études de l'APUR pour justifier la décision, mais je trouve qu'il n'y a eu aucune espèce de dialogue avec les différents arrondissements pour savoir quelles zones méritaient de rentrer dans le dispositif. Et là, finalement, on a un paysage qui est figé pour des années, où on a des périmètres qui vont pouvoir bénéficier de cette défense du petit commerce et de ce dispositif, et d'autres qui ne pourront pas en bénéficier. Le 9e arrondissement dans son ensemble en fait partie et je ne peux que le regretter même si, encore une fois, nous voterons pour ce projet de délibération dans son ensemble.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais évidemment compléter les propos de Jean-Baptiste de FROMENT sur ce contrat de revitalisation artisanale et commerciale. Nous nous étions abstenus, en mars 2016, parce que certains quartiers, qui le nécessitent pourtant, n'ont pas été intégrés dans cette nouvelle carte, notamment le 9e arrondissement mais également le 17e arrondissement. Nous avons écrit, par l'intermédiaire de Brigitte KUSTER, pour déplorer que le secteur de la porte d'Asnières notamment, le long des Maréchaux jusqu'à la porte de Villiers, n'ait pu être retenu dans ce contrat. C'est pourtant l'A.P.U.R., on en parlait tout à l'heure, qui relevait cette nécessité de revitaliser, sur le plan commercial et artisanal, ces artères en périphérie qui sont touchées par ce phénomène.

Je voulais également déplorer que l'on n'ait pas pu être entendu et que la concertation que vous mettez en avant finalement ait quelques limites et que les arrondissements de l'Ouest parisien n'aient pas pu bénéficier de ce contrat de revitalisation commerciale et artisanale. Cela ne remettra pas en cause notre position, le travail de la SEMAEST est à saluer, et je tiens ici à le faire comme je le fais sur chaque opération, notamment Vital'Quartier 1 et 2. Je vous remercie en tout cas de prendre bonne note de notre déception sur cette opération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame Catherine BARATTI-ELBAZ ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci.

A mon tour, je me réjouis de ce projet de délibération pour l'attribution du contrat Paris'Commerces. Paris est en effet la première ville de France à mettre en œuvre un tel dispositif pour soutenir l'installation d'artisans et de commerçants de proximité dans douze périmètres considérés comme prioritaires. Peut-être en aurait-il fallu plus, mais c'est déjà beaucoup.

Dans le 12e, comme dans beaucoup d'autres arrondissements parisiens, les habitants nous demandent de contribuer à la protection et au soutien du commerce de proximité auquel ils sont particulièrement attachés.

Les commerçants et les artisans créent de l'activité et de l'emploi, cela a été dit, comme ils animent nos quartiers et créent du lien social. Ils sont aussi force de propositions et d'innovations en participant, par exemple, à l'animation culturelle ou encore aux projets de végétalisation.

Certains d'entre eux, de plus en plus nombreux, s'inscrivent aussi dans des réseaux solidaires qui sont en développement, comme celui créé par Le Carillon en faveur des personnes sans-abris. Le soutien au commerce de proximité est aussi une priorité pour que notre ville reste unique au monde et ne se standardise pas.

Le contrat Paris'Commerces fait suite aux opérations Vital'Quartier qui se sont révélées parfaitement efficaces pour lutter contre la mono-activité.

L'enjeu est aujourd'hui de préserver les activités économiques structurantes de nos quartiers, tout en diversifiant l'offre commerciale avec l'installation d'activités nouvelles et surtout veiller à la préservation des savoir-faire des entreprises, tout en les accompagnant dans leur modernisation et leur développement.

Deux des douze périmètres retenus dans le contrat Paris'Commerces se situent dans le 12e arrondissement. Au secteur Daumesnil-Montgallet, inscrit dans Vital'Quartier, nous avons ajouté le périmètre Saint-Mandé-Picpus qui correspond à un réel besoin au regard de l'ouverture, en 2019, du campus de la Sorbonne Nouvelle et des ruptures commerciales observées sur ces secteurs.

Dans le secteur Daumesnil-Montgallet, Vital'Quartier, déployé par la SEMAEST, a été un bon outil permettant de lutter très efficacement contre la mono-activité des détaillants informatiques, je suis sûre que vous vous en souvenez tous, puisque celle-ci a très nettement reculé.

Au regard des résultats de Vital'Quartier, je me réjouis du choix de la SEMAEST comme opérateur du nouveau contrat Paris'Commerces. C'est en effet un opérateur reconnu comme spécialiste de l'économie de proximité, et l'expérience menée dans le 12e et à Paris intéresse aujourd'hui d'autres territoires et communes qui souhaitent en bénéficier.

Ainsi, la communauté d'agglomération Est Ensemble fait déjà partie du Conseil d'administration de la SEMAEST, et celle-ci multiplie ses interventions partout en France, notamment dans les territoires de la Métropole du Grand-Paris, marquant ainsi la volonté partagée par beaucoup de maires d'établir une continuité commerciale entre Paris et les communes limitrophes.

En Seine-Saint-Denis, la SEMAEST s'est, par exemple, vu confier une mission par Est Ensemble sur la programmation commerciale du secteur de renouvellement urbain à Montreuil-Bagnolet ou encore l'amélioration de la commercialité d'une Z.A.C. à Montreuil, la conception d'un tiers lieu innovant d'activités partagé à Romainville ou encore une convention de partenariat avec Séquano sur la plaine de l'Ourcq.

Dans le Val-de-Marne, la SEMAEST réalise une mission d'A.M.O. pour la stratégie de revitalisation commerciale du centre-ville de Champigny et le territoire de Gentilly. Pour chacune de ces communes, c'est en partenariat avec le Conseil départemental.

Cette métropolisation de la SEMAEST me paraît une piste intéressante, avec également la perspective d'une intervention sur les locaux commerciaux des futures gares du Grand-Paris Express, grâce à un partenariat avec la société du Grand-Paris.

Nous pouvons donc être fiers que ce savoir-faire acquis à Paris s'exporte aussi bien pour que, dans l'ensemble de nos quartiers parisiens comme grands Parisiens, les actions en faveur du commerce de proximité puissent être portées par la SEMAEST, je m'en réjouis.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Joëlle MOREL et enfin Jean-Bernard BROS, ensuite.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous y voilà enfin ! Treize ans après le lancement de Vital'Quartier dans le 11^e arrondissement, dispositif foncier expérimental inventé dans l'urgence pour lutter contre la progression des grossistes et la disparition du commerce de détail, Paris est encore pionnier en signant le premier contrat de revitalisation artisanale et commerciale, outil complet de dynamisation de l'économie de proximité.

Outil complet car il est conçu comme une réponse aux différentes menaces qui pèsent sur le commerce, la vacance, la mono-activité, comme en 2004, mais aussi la banalisation, la dégradation, la spéculation immobilière, la concurrence du numérique.

Ce nouveau contrat est conçu aussi pour accompagner une nouvelle économie de proximité en phase avec les nouvelles attentes des consommateurs. Pour y répondre, il faut un opérateur spécialisé qui intègre toutes les compétences, c'est le cas de la SEMAEST qui a su évoluer avec le contexte pour devenir aujourd'hui l'acteur de référence national dans la revitalisation commerciale des centres villes.

Autrefois aménageur classique, c'est aujourd'hui une équipe d'experts qui cible les locaux commerciaux, les rénove et les met aux normes, y installe des projets novateurs et originaux qui créent du flux et changent l'image des quartiers, aide les commerçants et les commerçantes dans leur transition vers le numérique, qualifie et valorise les cités artistiques et artisanales.

La SEMAEST valorise les potentiels créatifs de quartier populaires, comme Barbès-Château-Rouge, préserve les librairies du Quartier latin, négocie avec les promoteurs privés comme pour les rez-de-chaussée de Bréguet pour y installer des commerces.

En tant qu'élue du groupe Europe-Ecologie, je suis particulièrement sensible aux efforts faits depuis trois ans en matière d'économie sociale et solidaire pour installer des circuits courts, du réemploi, des boutiques éphémères, des collectifs de créateurs, des activités hybrides, tout ce qui concourt à la vitalité, à l'emploi digne et à la valorisation des ressources locales.

Mais je sais que ces objectifs sont de plus en plus largement partagés. Présidente de la SEMAEST, cette structure peut être aussi missionnée pour répondre à toutes les demandes spécifiques des élus, des bailleurs sociaux et, désormais, des collectivités puisque la Métropole saura tirer profit des compétences et l'expérience de notre S.E.M.

Nous allons nous élargir à la dimension du Grand-Paris et permettre à nos voisins de signer à leur tour ce type de contrat, au bénéfice des consommateurs et des habitants. Après Est Ensemble, entré au capital de la SEMAEST, de nombreuses communes de toute l'Île-de-France font appel à son expertise stratégique et, pourquoi pas un jour, un contrat Grand-Paris Commerces.

En attendant, je me félicite que le périmètre de ce contrat prenne en compte non seulement les quartiers périphériques populaires, qui appellent une attention renforcée de notre part, mais aussi la démarche des Parisiens comme ceux du 11^e qui ont apprécié l'action de la SEMAEST et souhaitent la voir se prolonger.

Merci aux équipes de la SEMAEST qui ont su répondre avec créativité et souplesse aux attentes des élus dans les arrondissements et à celles du cabinet d'Olivia POLSKI. Les discussions ont été longues et complexes, le résultat très attendu est fructueux et gage de projets qui nous engagent à soutenir et diversifier le commerce indépendant, véritable service au public, vecteur d'emplois, de tranquillité, d'attractivité, et de lien social.

Je termine en informant aussi que le contrat mentionne que dans chacun des périmètres, l'opérateur travaillera en étroite concertation avec les maires d'arrondissement, qu'un comité technique d'arrondissement se réunira au moins une fois par an, et que le Maire pourra inviter des représentants, des acteurs locaux, notamment des conseils de quartier, des commerçants et des associations.

Je souhaite bien évidemment que chaque maire d'arrondissement s'empare de cette opportunité pour engager un travail avec les associations locales et avec les collectifs, une sorte de laboratoire du commerce urbain de demain, au service de nos quartiers et de la transition écologique.

C'est un beau projet et en tant que présidente, je ne participe pas au vote, mais je vous incite à le voter bien évidemment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Pour conclure ce Conseil, semble-t-il ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je pense que c'est Olivia POLSKI qui vous répondra.

M. Jean-Bernard BROS. - Désolé Olivia.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pouvons aujourd'hui être fiers de la mise en place du contrat de revitalisation artisanale et commerciale pour Paris.

Fiers, car la loi dont il est issu est directement inspirée du modèle innovant mis en place par la majorité, je parle bien sûr de "Vital Quartier".

La défense du commerce de proximité est une préoccupation majeure pour les habitants. En effet, au-delà de l'aspect économique du développement des commerces locaux, c'est tout le vivre ensemble d'un quartier qui dépend d'eux.

Il était normal que la Ville s'engage pour accompagner les commerçants et développe des actions adaptées. Travail avec les bailleurs sociaux sur les pieds d'immeubles, développement de l'outil BD.com et bien sûr le programme de préemption urbain mené depuis 2004 par la SEMAEST.

La Ville de Paris s'est véritablement posée en précurseur sur la question du développement du petit commerce, le défi n'était pas simple au vu des difficultés réglementaires pour les collectivités territoriales.

Le dernier bilan de l'opération est apparu très positif, et son extension à travers de nouveaux contrats permettra de renforcer son action. Il s'agit d'un engagement que la majorité avait pris et que nous respectons aujourd'hui. La modification du paysage urbain nécessite du temps, et c'est pour ce temps long que nous optons.

Nous espérons dans les années à venir qu'une approche par micro quartiers, soit expérimentée. Une fois les premiers temps d'application du contrat de revitalisation, les premières données du bilan montreront s'il convient d'insister sur ce point.

Il faut aussi rappeler que l'aide aux petits commerces nécessite une politique globale, intégrée. Aider, dans le cadre des compétences de notre collectivité dès que cela est possible, ces opérateurs qui représentent une force économique.

Aussi, notre groupe a milité pour la création d'un site Internet dédié pour faciliter les démarches administratives. L'innovation est aussi un chemin que peut favoriser la Ville en créant et soutenant les outils adaptés.

Le groupe RGCI salue le travail effectué pour favoriser le dynamisme commercial et votera en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci à tous.

Je rappelle qu'évidemment tous les déports sont pris en compte par la direction et le Secrétariat du Conseil de Paris, ne vous inquiétez pas.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre à tous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais commencer par vous remercier tous de votre implication dans ce dispositif, de vous remercier pour cet accompagnement d'un travail qui a commencé il y a déjà plus de deux ans.

Je veux aussi remercier les agents de la Ville, notamment ceux de la DAE pour son engagement dans ce dossier. Evidemment, le travail de concertation a été long, le travail de discussion pour faire aboutir ce contrat l'a été aussi, et nous avons la chance d'avoir des services de la Ville qui sont extrêmement bons et nous permettent de tirer la substance de la moelle des offres.

Maintenant, cela a été dit beaucoup par un certain nombre d'orateurs, Paris est donc la première ville en France à mettre en place ce contrat de revitalisation issue de la loi Pinel.

L'économie de proximité, on le voit, est un enjeu de plus en plus fort. Dans un contexte complexe, et cela a été évoqué notamment par un certain nombre d'orateurs avant, la question du commerce et de la désertification commerciale revêt un enjeu majeur, tant d'un point de vue de développement économique et d'emploi, mais parce que le commerce c'est aussi du cadre de vie, de la qualité de vie et quand le commerce disparaît, quand c'est de la mono activité que nous avons, cela devient un véritable souci pour nos concitoyens.

Ce dispositif, qui a été souhaité fortement par la Maire de Paris, donne donc à la Ville maintenant la possibilité d'acquérir des murs commerciaux pour y installer des commerces, de l'artisanat ou des services de proximité.

Il favorisera un tissu commercial plus dense et équilibré dans les périmètres qui ont été ciblés, principalement dans nos quartiers populaires, ce qui revêt pour nous un enjeu majeur, vous le comprendrez.

En ce qui concerne les interventions sur la définition des périmètres.

Je veux vous rappeler que ces derniers ont été définis d'après les résultats d'une étude de l'APUR réalisée au printemps 2015 et qu'ils ont fait ensuite l'objet d'une consultation de toutes les mairies d'arrondissement sans exception. Une concertation avec dix réunions publiques et une plateforme en ligne a par ailleurs été organisée entre le 1er décembre 2015 et le 29 février 2016.

En ce qui concerne le sujet du 9e que vous avez évoqué, Monsieur de FROMENT, il s'agissait particulièrement de nuisances de bars de nuit. Il n'y avait pas eu du tout d'engagement pris à ce moment-là. Il vous avait été expliqué que ce que vous appelez un problème de diversité commerciale des bars de nuit relève bien plutôt, c'est ce que je vous avais répondu à l'époque, du ressort d'une médiation ou bien même de la Préfecture de police, et pas du tout d'un contrat de revitalisation...

Ecoutez, moi, je vous parle de mon engagement et je vous explique en l'occurrence...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme POLSKI a la parole et elle seule, malgré l'heure tardive, Monsieur.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - En l'occurrence, le travail, qui avait été fait, portait sur la question de la mono-activité et non pas sur les nuisances des commerces dans la rue.

Je pense qu'il faut se tourner effectivement vers la Préfecture de police. Il y a un certain nombre d'actions de médiation qui peuvent être faites et il n'y a pas que chez vous que ce problème se pose. Le contrat de revitalisation n'a pas vocation à répondre à ce genre de problématique.

Dans le 17e, les secteurs qui ont été identifiés comme ayant des difficultés commerciales, Monsieur BOULARD, sont ou seront traités par le dispositif "Vital'Quartier 2" sur le quartier Jonquières-Epinettes, et par un travail d'amélioration de l'offre commerciale des locaux des bailleurs sociaux pour le secteur situé entre la porte d'Asnières et la porte de Villiers. C'est ce que je vous avais répondu, puisque c'est majoritairement des bailleurs sociaux qui y sont. Nous travaillerons à l'amélioration de l'offre via la mise en œuvre prochaine d'une structure de coopération inter-bailleurs.

Je vous rappelle que ces périmètres, le bilan de la concertation et la procédure de consultation en vue de retenir un opérateur pour la mise en œuvre, ont donc été par ailleurs approuvés par délibération votée en mars dernier. Nous ne refaisons pas le match une ultime fois, même si je comprends que vous y reveniez effectivement.

Mais je voudrais vous remercier, toutes et tous, parce que l'heure est tardive, que c'est un beau contrat et que nous en avons maintenant pour douze ans. J'espère qu'il donnera satisfaction au mieux.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 31).

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous mettons fin à la séance d'aujourd'hui. Nous reprendrons demain à 9 heures par la réception de Mme Lamiya AJI BASHAR, puis par la communication sur la vie associative et la participation citoyenne.

Excellente soirée à tous et à demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 27 mars 2017 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mardi 28 mars 2017 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).

Réception et intervention de Mme Lamiya AJI BACHAR, lauréate du prix Sakharov et femme Yezidie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de prendre place, que nous fermions la porte de l'hémicycle.

Je suis très heureuse, très honorée et très émue d'accueillir ici au sein du Conseil de Paris, parmi les élus représentant les Parisiens, Lamiya AJI BACHAR, lauréate du prix Sakharov.

Je voudrais que nous lui réservions l'accueil qu'il se doit.

(Applaudissements).

Quelques jours après la Journée internationale pour le droit des femmes, le Conseil de Paris est donc très heureux d'accueillir, en lien avec le Parlement européen, je veux saluer ici les représentants du Parlement européen, la lauréate du prix Sakharov, Lamiya AJI BACHAR.

En prenant la parole devant notre Assemblée, vous vous adressez à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Chère Lamiya, vous me permettez au préalable de rappeler en quelques mots bien incomplets la terrible histoire qui est la vôtre et celle de votre peuple. Malgré votre jeune âge en août 2014, vous avez été capturée par l'Etat islamique dans votre village de Kocho au Nord de l'Irak. Vous avez ensuite été réduite à l'esclavage durant près de deux ans, subissant avec plusieurs milliers d'autres femmes de la communauté yezidie, des violences innommables.

Vous êtes parvenue à vous échapper de cet enfer, et vous n'avez eu de cesse de témoigner pour que le monde entier connaisse les crimes odieux perpétrés par Daech, et pour soutenir aussi aux côtés de Nadia MURAD, également lauréate du prix Sakharov, et je veux la saluer, celles et ceux qui vivent encore sous le joug de la barbarie islamique.

Votre témoignage nous interpelle tous et appelle chacun d'entre nous à un engagement sans faille contre les violences faites dans le monde.

Ces violences prennent, nous le savons bien, de multiples formes. Elles sont perpétrées dans les conflits où le viol et les violences sexuelles sont utilisés comme une arme de guerre. Il suffit de mentionner, au-delà de la situation très particulière et très actuelle des Yezidies, les 250 à 500.000 femmes violées durant le génocide rwandais en 1994, les 20 à 50.000 femmes violées lors de la guerre de Bosnie, les centaines de milliers de femmes violées durant les conflits en République démocratique du Congo, ou encore aujourd'hui les innombrables victimes des sectes sanguinaires et terroristes que sont Boko Haram ou Daech.

Mais cette violence existe aussi en temps de paix, de manière plus banale et plus insidieuse, et nous la combattons aussi avec autant de virulence.

80 % des personnes victimes de la traite des êtres humains dans le monde sont des femmes. 80 % de ces femmes sont vendues à des fins d'exploitation sexuelle.

Votre combat est tout simplement celui du respect des droits et de la dignité humaine.

C'est le combat le plus essentiel contre ce que l'humanité produit de plus inhumain. Lorsqu'une partie d'entre elle décide de traiter une autre partie non plus en sujet mais en objet, et tente de lui soustraire précisément ce qu'il y a de plus universel et de plus inaliénable en chacun d'entre nous : la dignité de l'être humain.

De cette négation radicale, beaucoup ne se relèvent pas.

Toutes les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes le savent, l'accès à la justice reste très compliqué.

Plusieurs centaines de millions de femmes vivent dans des pays où les violences contre elles ne sont pas condamnées. Parce qu'oser parler et faire face à son bourreau constitue déjà une épreuve terrible, et parce que les violences sexuelles sont plus souvent difficiles à prouver, leurs auteurs ne sont généralement pas inquiétés et restent libres de récidiver.

Ne pas reconnaître ces crimes, c'est priver des millions de femmes dans le monde de tout espoir de se reconstruire et de continuer à vivre malgré tout.

Chère Lamiya AJI BACHAR, en prenant la parole ce matin, vous ne vous résignez pas, vous donnez une voix singulière mais aussi universelle, la vôtre, à toutes celles qui sont bafouées dans leur droit le plus fondamental et que l'on n'entend jamais.

Ici à Paris, votre parole est entendue et votre combat est relayé.

Vous portez aussi ce message des chrétiens d'Orient, des minorités qui sont pourchassées, assassinées, tuées parce qu'elles portent une différence en elles qui n'est pas reconnue par les barbares et les terroristes.

Je veux aussi, à travers votre présence ici, apporter le soutien de notre Assemblée, nous l'avons fait à plusieurs reprises dans l'unanimité, aux chrétiens d'Orient et aux Yezidies qui sont des victimes et que nous voulons soutenir par-dessus tout.

Au nom de toute notre Assemblée, au-delà des différences qui s'y expriment, je veux bien sûr saluer l'immense courage qui est le vôtre, de vous battre pour qu'enfin cesse l'horreur que vous avez subie et que subissent encore de nombreuses femmes.

Soyez-en certaine, ici comme ailleurs, votre parole contribuera à sauver d'autres femmes confrontées aux mêmes violences. Votre parole servira aussi à rapporter ce que sont les valeurs et la volonté de vivre libre du peuple yézidi. Dans ce combat, vous pourrez toujours compter sur le soutien de Paris, qui ne connaît de plus impérieux devoir que celui de se battre pour le droit et plus encore le droit des femmes, le droit des minorités, donc, les droits de l'humanité.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Je vais bien sûr à présent vous donner la parole.

Mme Lamiya AJI BACHAR. - Je remercie le Conseil de Paris de m'accueillir aujourd'hui. Je remercie Mme la Maire, je suis une fille de toutes ces filles yezidies qui sont toujours captives dans les mains de Daech. Toutes ces femmes, toutes ces filles, toutes ces Yezidies, lorsque l'attaque de Daech a eu lieu dans notre région, ils ont tué et massacré les hommes et les adultes et ils ont pris les filles et les femmes comme captives. Un bon nombre parmi elles sont devenues soit esclaves sexuelles, soit déplacées dans le Nord de l'Irak.

Lorsque j'étais jeune, je voulais vivre une vie normale, je ne cherchais pas à militer, à faire une vie politique en quelque sorte. L'année dernière, j'ai été désignée comme lauréate du prix Sakharov par le Parlement européen. Pour moi, c'est un honneur. C'est quelque chose qui m'a poussée davantage pour militer contre toutes ces violences.

Depuis deux ans et demi, 3.500 Yezidies sont captifs dans les mains de Daech. Depuis tout ce temps, il y a beaucoup de violence, beaucoup de déplacés dans cette partie du Nord du Kurdistan et du Nord de l'Irak.

Je dis bien que depuis deux ans et demi, le monde entier regarde ce qui s'est passé dans cette partie du monde et malheureusement rien n'a été fait pour arrêter ce qui se passe là-bas.

Il y a eu, au nom de la France, un programme spécial d'aide ou d'assistance mais on ne sait pas ce qu'est devenu ce programme d'assistance. Ainsi, il y a eu d'autres programmes similaires dans le monde, mais on n'a pas eu les résultats escomptés.

Au niveau de la Cour pénale internationale, la cause du génocide des Yezidis n'a pas été mentionnée, n'a pas été avancée. Il faut que Daech soit traduit devant une cour pénale internationale, il faut que les auteurs soient poursuivis en justice, sinon les auteurs continueront à commettre, à perpétrer ce genre de violence. Il faudra également protéger toutes les minorités dans le Nord de l'Irak, les Yezidis, les chrétiens et tous les autres Yezidis qui vivent dans le Nord de l'Irak.

Sans cette protection, il sera difficile de revenir vivre dans cette région à côté de nos voisins, nos voisins avec qui nous vivons depuis des années et des années.

Malheureusement, ces voisins, avec qui nous vivions depuis des années et des années, lorsque Daech est arrivé, se sont ralliés à Daech. Ils nous ont attaqués, ils ont enlevé nos femmes, ils ont tué nos hommes. J'insiste, il faudra protéger ces minorités dans le Nord de l'Irak.

Mon appel ici au Conseil de Paris est celui-ci : si vous pouvez assister toutes les filles, les garçons qui étaient captifs de Daech et qui ont été libérés. Leur situation aujourd'hui dans le Nord de l'Irak est très difficile. Je vous demande de les aider, de les assister. Je peux citer l'exemple de l'Allemagne et du Bade-Wurtemberg, qui ont réussi à mettre en place un programme d'aide qui cible tout particulièrement les femmes et les enfants Yezidis. Plus précisément, dans le cadre de ce programme, ils ont réussi à aider 1.100 enfants et femmes Yezidis pour leur scolarité, pour les aider, surtout pour les soins, les traitements. Il s'agit d'un problème d'accueil ; 1.100 personnes ont été accueillies par l'Allemagne.

Je souhaiterais que le Conseil de Paris puisse faire de la même manière et accueillir, je parle spécifiquement de tous les enfants, les femmes et les filles captives de Daech et qui ont été libérés. Leur situation est très difficile, ils ont besoin d'aide et de soins particuliers.

La situation de ces enfants - je parle des enfants - est très difficile. Un enfant de 2 ans et demi, de 3 ans ou de 4 ans qui a passé quelques années dans les mains de Daech a subi un lavage de cerveau. On lui disait toujours : tu es un apostat, un infidèle. Il est très difficile maintenant de pouvoir traiter sur le plan psychologique ces enfants.

Enfin, en guise de conclusion, je vous remercie toutes et tous de m'avoir accueilli au sein de votre Assemblée.

Je vous remercie.

(Longs applaudissements).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais bien sûr répondre en votre nom à tous, à la demande qui vient de nous être faite par Lamiya AJI BACHAR.

Je me suis rendue au Kurdistan irakien, il y a déjà quelques mois, à Erbil pour visiter des centres de réfugiés, où j'ai pu rencontrer en effet plusieurs personnes, des femmes Yezidies qui avait fui Mossoul lorsque Mossoul a été prise par Daech, et qui m'ont raconté leur calvaire, qui se sont retrouvées seules dans des situations extrêmement difficiles avec des enfants qui eux-mêmes ont vu ces actes horribles perpétrés par Daech.

A l'époque et encore aujourd'hui, nous avons une coopération avec des associations qui interviennent auprès des réfugiés qui étaient à Mossoul. Je m'engage, bien sûr, avec les associations humanitaires qui travaillent sur le secteur et en prenant en compte l'expérience menée par l'Allemagne, à proposer à ce Conseil, très rapidement, un programme qui nous permette effectivement d'accompagner les jeunes femmes, les jeunes hommes, les enfants, qui aujourd'hui vont pouvoir retrouver la liberté mais qui ont besoin d'avoir cet accompagnement au vu de ce qu'ils ont subi.

Je veux vraiment vous réaffirmer notre soutien, je peux parler vraiment en notre nom à tous, notre soutien, le soutien de Paris. Nous serons à vos côtés pour vous accompagner, pour dénoncer, pour faire aussi en sorte que le droit soit celui qui aura la dernière parole face à Daech pour que ces actes soient condamnés et que les minorités, chrétiens d'Orient, Yezidis - je pense aussi à d'autres minorités dans la région - puissent vivre libres avec l'identité qui est la leur et en paix.

Merci beaucoup, je pense que l'on peut réapplaudir notre amie.

(Longs applaudissements).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous allons suspendre pour trois minutes la séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures vingt-quatre minutes, est reprise à neuf heures vingt-huit minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est difficile de reprendre après un témoignage comme celui-ci, mais nous allons reprendre. C'est quelque chose qui relativise aussi, mais je pense que c'était important. En tous les cas, je remercie les groupes d'avoir accepté que nous puissions avoir ce témoignage et à partir de là, nous allons construire. Je reviendrai très vite. Je proposerai d'ailleurs à Patrick KLUGMAN et à la DGRI d'informer, avec Mao

PENINO, les groupes sur l'organisation de ce travail que nous allons engager après cette intervention extrêmement puissante et qui nous émeut.

2017 DDCT 28 - Communication de la Maire de Paris sur la vie associative et la participation citoyenne.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un label "Grande cause annuelle de l'arrondissement".

2017 DDCT 27 Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une plateforme de réservation des salles.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'inventaire des équipements.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et les Républicains relatif aux implantations et à la gouvernance.

2017 DDCT 38 - Temps de travail des personnels administratifs des maisons de la vie associative et citoyenne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A présent, nous allons passer à la communication sur la vie associative et la participation citoyenne. Il s'agit du projet de délibération DDCT 28, et nous adjoindrons également les projets de délibération DDCT 27 et 38. La conférence d'organisation a bien sûr décidé des ordres de parole, mais avant de donner la parole à chacune et chacun, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, depuis plusieurs années, les Parisiens expriment un désir croissant d'engagement. En témoigne notamment la forte participation au budget participatif, avec 160.000 votants en 2016, ou 120.000 bénéficiaires de la carte "Citoyenne - Citoyen de Paris". L'aspiration des habitants à s'exprimer, à décider, à agir est une chance pour notre ville. La diversité de leurs opinions est une force et leur expertise et leur énergie constituent des ressources immenses.

Le tissu associatif parisien est fort de 65.000 associations, 660.000 bénévoles, et cela représente aussi un bien commun inestimable. Avec 112.000 salariés, ces associations représentent 8 % de l'emploi privé de la capitale. Elles sont à l'avant-garde d'une économie d'avenir, durable, vertueuse, respectueuse des hommes et des femmes et du territoire.

Ces associations, nous continuerons à les soutenir comme l'ensemble des initiatives citoyennes. Et je voudrais saluer le travail extrêmement important fait par Pauline VÉRON, mon adjointe. Je veux la remercier pour l'engagement qui est le sien et je veux remercier aussi l'administration parisienne, le Secrétariat général, chère Aurélie, qui a œuvré pour que nous puissions intégrer à nos modes de fonctionnement cette idée saugrenue du budget participatif qui a bouleversé nos modes de fonctionnement. Je voudrais vraiment remercier l'administration parisienne, l'ensemble des fonctionnaires qui font vivre aussi, avec beaucoup d'énergie et de respect, cette démocratie participative.

Et je veux surtout remercier les Parisiens, parce que c'est quand même... J'ai rappelé les chiffres de leur intervention dans cette démocratie participative et locale, et c'est purement et simplement impressionnant. Paris a la vocation à être un terreau fertile permettant l'émergence de toutes les formes d'engagement.

Conformément aux attentes exprimées dans le cadre d'une enquête auprès des associations et des acteurs de terrain, nous renforcerons le rôle des maisons des associations. Elles sont ouvertes à toute la diversité des formes d'engagement. Les 16 futures maisons de la vie associative et citoyenne offriront une porte d'entrée aux associations constituées ou en devenir, aux collectifs de citoyens, aux Juniors Associations, aux conseils de quartier et aux porteurs de projets du budget participatif, ainsi qu'à tout habitant qui le souhaite.

Parce que le rôle de ces établissements doit grandir, les actuels directeurs des maisons des associations seront, à partir de janvier 2018, chargés de piloter sur le territoire la mise en œuvre et l'animation des actions municipales. Dix postes supplémentaires seront d'ailleurs créés dans le réseau municipal pour renforcer la vie associative et citoyenne.

J'aurais dû parler de notre Secrétaire général du Conseil, qui est aussi bien sûr le directeur de toute cette vie associative. Quand je parlais de l'administration, j'ai remercié Aurélie. Je peux remercier aussi François GUICHARD, avec lequel nous portons tout cela et sur lequel s'appuie bien sûr également Pauline VÉRON. Nous continuerons à exploiter toutes les opportunités offertes par le numérique pour démultiplier les liens entre citoyens et associations.

La plateforme "jemengage.paris", lancée en 2014, a déjà permis de mettre en relation 10.000 associations inscrites et plus de 21.000 bénévoles parisiens. Nous soutenons également l'émergence et le développement de "start-up" citoyennes dédiées aux mouvements associatifs, et elles sont nombreuses. Je pense plus particulièrement à "Picasso", qui a pu tester son application pendant un an sur les abribus intelligents, ou encore à "Kawaa", qui a développé la plateforme de la Nuit des débats, sur laquelle nous nous appuyons encore aujourd'hui. Parce que le dialogue et la controverse sont un excellent antidote à la défiance et à la division, nous œuvrerons à renforcer la culture du débat développée au cours des années passées.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé la première Nuit des débats en avril 2016. 3.000 personnes ont ainsi participé à plus de 100 débats dans des cafés, des musées, des universités, au sein d'associations ou d'équipements municipaux. Cette année, les villes de Dakar et de Montréal ont aussi décidé de lancer avec nous leur première Nuit des débats. Je rappelle que pour nous, l'idée était aussi, après les terribles attentats que nous avons connus en 2015, de créer ces anticorps nécessaires à cette société parisienne pour qu'elle se prémunisse contre cette intolérance, contre la volonté d'uniformiser et d'exclure ceux qui seraient différents. Or, notre société parisienne est faite de différences, c'est ce qui fait sa richesse. Et donc, cette Nuit des débats qui se poursuit aujourd'hui est un de ces moyens, un de ces antidotes.

J'ai par ailleurs souhaité organiser une autre grande rencontre annuelle à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat, la soirée "Je m'engage", qui réunit plus de 1.200 participants à l'Hôtel de ville. La dernière réunion a eu lieu en décembre. Nous apporterons en outre bien sûr des réponses au très vif désir d'engagements des jeunes Parisiens. Si ceux-ci remettent souvent en cause les formes traditionnelles de la mobilisation politique, ils ne sont pas moins prêts à se mobiliser, différemment, pour des causes qui leur tiennent à cœur : acheter local, choisir une banque solidaire, adopter des modes de transport doux sont autant de gestes militants et assumés comme tels par tous ces jeunes et moins jeunes Parisiens. C'est pour eux que nous avons mis en place l'aide financière "Quartiers Libres" et le BAFA citoyen. Nous continuerons par ailleurs à soutenir le service civique, bien évidemment, avec l'objectif d'accueillir, d'ici la fin de la mandature, 600 jeunes au sein de la Ville. Là aussi, je veux remercier l'ensemble des services de notre administration qui accueillent ces jeunes en service civique avec énormément de dévouement.

Nous poursuivons également le budget participatif des écoles et des collèges qui a déjà impliqué cette année 66.000 enfants et jeunes. A celles et ceux qui sont allés regarder ce qu'étaient les projets proposés par ces jeunes, je vous assure que l'on peut être optimiste sur le monde qui vient, même si le monde d'aujourd'hui nous inquiète souvent.

En 2017, le budget participatif a d'ailleurs été étendu à la R.A.T.P. et un budget participatif des bailleurs sociaux sera créé. Pour continuer à apporter des réponses satisfaisantes à tous les jeunes, j'ai aussi demandé au Conseil parisien de la Jeunesse de formuler des propositions concrètes.

Deuxièmement, parce qu'elles sont au cœur de l'engagement citoyen que nous souhaitons encourager, nous continuerons, bien sûr, à accompagner les associations dans leur développement. En 2016, nous avons subventionné près de 2.600 associations pour un montant de 260 millions d'euros. Nous œuvrerons à simplifier leurs démarches en raccourcissant les délais de traitement des dossiers pour aboutir à 75 % de subventions votées au cours du premier semestre, en développant des conventions pluriannuelles d'objectifs pour couvrir jusqu'à 50 % des associations et en créant aussi un portail unique pour les associations sur "paris.fr" dans les prochains mois.

Toutes ces mesures doivent pouvoir soutenir leur activité. Mais j'indique également une autre mesure importante à mes yeux : la possibilité, aujourd'hui, grâce à cette gestion inter-bailleurs des locaux de pieds d'immeubles du parc social, de pouvoir mobiliser des locaux du parc social pour des associations et pour des commerces de proximité. Ce sont autant de moyens qui sont mis en place pour pouvoir permettre à ces associations de vivre. Comme vous le voyez, ici, nous ne choisissons pas d'assurer le raboutage budgétaire sur les crédits attribués à la démocratie locale. C'est un choix politique que d'autres n'ont pas fait.

Nous continuerons aussi à encourager le développement de l'emploi dans le secteur associatif, notamment avec la plateforme "Etre employeur" qui compte déjà 4.000 adhérents. Nous élaborerons également un plan d'actions partagées pour améliorer le recours aux contrats aidés. Nous aiderons les associations à faire connaître leurs

actions. C'est une demande forte parce que, dans une ville comme Paris, faire connaître une information, une initiative est toujours difficile, tant tout cela est souvent noyé dans la masse d'une information souvent très nationale et rarement très locale.

120 panneaux d'affichage associatifs supplémentaires ont été installés en 2016. En complément, l'affichage numérique sera développé dans l'ensemble des quartiers populaires. Les mairies d'arrondissement continueront à organiser les forums des associations qui réunissent chaque année près de 3.000 associations. Nous accorderons aussi une attention particulière à la question de l'accès aux locaux. Je l'ai dit tout à l'heure : à la fois dans les locaux que nous allons pouvoir mettre à disposition, louer dans le parc social, mais aussi la nouvelle organisation de la Maison de la vie associative et citoyenne permettra un accès beaucoup plus large et fluide aux locaux ponctuels accessibles de 8 heures à 22 heures.

C'est sûr qu'une maison des associations et de la vie citoyenne ne peut pas fermer à 17 heures ou à 18 heures parce que c'est après que cela se passe, et donc, jusqu'à 22 heures tous les jours, y compris le dimanche, parce que c'est aussi la journée que beaucoup choisissent pour donner de leur temps, de leur engagement à la collectivité à travers les associations.

Ce sont donc au total 5.500 mètres carrés de bureaux et de salles de réunion qui sont mis à la disposition des associations parisiennes dans tous ces équipements. Pour les locaux pérennes, j'ai souhaité aussi que les locaux associatifs soient inscrits dans les priorités du groupe de pilotage du compte foncier de la Ville chargé d'examiner les cessions de patrimoine. La commission d'attribution des locaux associatifs de la Ville a revu en profondeur ses critères d'attribution afin d'apporter plus de transparence et de rapidité dans les décisions d'attribution.

Enfin, comme l'ont décidé les Parisiens dans le cadre du budget participatif 2016, 3,5 millions d'euros seront consacrés à la rénovation et à l'aménagement de locaux associatifs dans les quartiers populaires.

Troisièmement, les associations et les citoyens continueront, en outre, à être systématiquement associés à la co-construction des projets municipaux. Nous œuvrerons donc à mieux faire connaître les démarches de participation citoyennes existantes. La grande concertation sur ce thème, prévue jusqu'au 31 mai, permettra d'améliorer nos outils et nos pratiques. Un guide très complet de la participation à Paris sera d'ailleurs lancé fin mars. Nous renforcerons aussi notre partenariat avec les associations en élaborant, dès l'automne, une charte d'engagements réciproques entre la Ville et les associations parisiennes qui définira les principes d'actions partagées.

Pour fédérer l'ensemble de ces énergies citoyennes, j'ai également souhaité créer le "Civic Hall parisien" sur le modèle new-yorkais. Ce lieu, auquel je crois beaucoup, sera ouvert aux "Civic tech" comme aux autres acteurs de la participation citoyenne parce qu'il n'y a pas, d'un côté, la participation numérique et, de l'autre côté, la participation physique. Les deux vont ensemble, mais c'est vrai que le numérique - aujourd'hui, déjà - aide énormément les associations, mais va permettre d'aller beaucoup plus loin. Le "Civic Hall parisien" sera un outil essentiel de l'évolution de cette démocratie locale et participative dans notre ville. C'est aussi un outil-clé de la modernisation de nos services publics qui servira également de laboratoire pour inventer de nouvelles politiques publiques en faveur de la participation.

Là aussi, je ne fais pas une frontière entre ce qui est fait par la Ville, par les administrations de la Ville, qui sont celles qui portent, qui gèrent le service public aux Parisiens - et je veux vraiment les en remercier -, mais aussi les initiatives citoyennes et l'expertise citoyenne qui, parfois, prolongent l'action du service public. C'est le cas dans tout le domaine social. Elles sont des prolongements et sont souvent même au front avant que le service public lui-même n'intervienne. Elles sont au-devant de cela. Je pense à toutes les associations qui travaillent sur l'humanitaire, qui travaillent dans le secteur dont s'occupe avec beaucoup de brio Dominique VERSINI.

Donc je ne fais pas une distinction entre l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et des processus démocratiques et participatifs tels que portés par le service public, et ce prolongement, ce complément, cette association et cette impulsion que donne aussi le monde associatif. Il n'y a pas deux mondes séparés. Il y a vraiment une unité, une unité démocratique dans laquelle la démocratie représentative et la démocratie participative se nourrissent l'une de l'autre sans qu'il n'y ait de concurrence. Chacun est très clair. Le rôle des élus, c'est de voter, d'engager les crédits, etc., de décider, mais, en même temps, cette expertise citoyenne nous permet de décider et de décider mieux, et souvent d'agir et d'agir mieux pour nos concitoyens.

Mes chers collègues, je suis donc très fière que nous bâtissions ensemble une ville fondée sur le lien et sur l'échange, fidèle à sa tradition d'ailleurs, une ville qui n'entend pas décider avec les seuls experts, qui n'entend pas décider uniquement à partir des lois qui nous seraient imposées, type les lois des marchés, les lois économiques. Si nous sommes ici un gouvernement de la ville, donc des femmes et des hommes politiques, c'est aussi pour apporter la volonté des hommes à ce qui pourrait être édicté par d'autres comme des lois naturelles. Nous sommes là pour cela et je suis très fière que cette ville réagisse de cette façon-là, avec des citoyens qui veulent se mêler de tout. Et

tant mieux, ils ont raison. Et l'on veut qu'ils se mêlent de tout. Ils sont toujours prêts à prendre la parole et on est toujours prêt à la leur donner et à inventer de bonnes pratiques à partir de toutes ces bonnes volontés.

Je tiens vraiment, à nouveau, à remercier bien sûr Pauline VÉRON, ses équipes, pour leur contribution à la création d'un vaste espace de dialogue ouvert à tous. Dialoguer n'empêche pas de décider, décider parfois d'une façon différente de ce que certaines associations voudraient. C'est cela aussi la démocratie et le fait que chacun assume le rôle qui est le sien, mais c'est cela qui fait aussi l'énergie et la beauté de notre ville. Continuons à faire de la participation citoyenne le moteur de l'élaboration des politiques publiques. N'ayons pas peur de rendre aux citoyens le pouvoir d'action qui est le leur et qui leur appartient. C'est le meilleur antidote que nous puissions trouver face à toutes celles et ceux qui veulent fragiliser notre démocratie, quand bien même participeraient-ils à cette démocratie.

Merci.

Je vais donner à présent la parole au premier orateur, le président du groupe UDI-MODEM.

Cher Éric AZIÈRE, vous avez la parole.

M. Éric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame la Maire adjointe, mes chers collègues, j'ai une approche sensiblement différente de la vôtre sur ce sujet important, et ce sont d'ailleurs deux sujets importants ce matin dans ce débat : le premier, bien sûr, concerne la vie associative parisienne, ses moyens, ses objectifs, l'évaluation de ses résultats et sa vitalité ; le second concerne ce qui est devenu une norme de l'action publique locale, je veux bien sûr parler de la démocratie participative à Paris.

En effet, ma collègue Ann-Katrin JÉGO, reviendra tout à l'heure sur le règlement intérieur proprement dit et les aménagements proposés, mais je voudrais montrer comment cette réforme du règlement intérieur des Maisons des associations est en fait seulement un moyen de mettre à disposition de la Mairie de Paris des cadres voués à dynamiser, à animer, à relancer une politique de démocratie participative qui répond plus, me semble-t-il à Paris pour l'Exécutif, à légitimer ses objectifs propres et à accompagner sa stratégie municipale, plutôt qu'à une réelle demande sociale de participation citoyenne dans ce cadre.

Si j'ai bien compris, la priorité dans votre réforme est de favoriser un outil de mobilisation citoyenne, en demandant au futur directeur du développement de la vie associative et citoyenne de piloter la mise en œuvre et l'animation des actions municipales dans ces domaines de la démocratie participative.

En fait, cette réforme va permettre simplement de mettre, à la disposition de la Mairie de Paris, seize personnes, cadres de catégorie A, localisées en mairie d'arrondissement, chargées de faire monter la participation sur l'ensemble des dispositifs mis en place dans le cadre de cette démocratie participative parisienne.

C'est d'ailleurs au nom de cette prétendue demande sociale de participation, mais plus en fait à la recherche d'un soutien politique que l'on a assisté à Paris, depuis quatre ou cinq ans, à la prolifération d'outils, de dispositifs souvent sans véritable cohérence, à des échelles territoriales ou sectorielles multiples et variées, dont j'ai d'ailleurs du mal à retenir tous les noms.

J'en cite néanmoins quelques-uns : le "Goûter citoyen", "Madame la Maire, j'ai une idée", les "Ateliers citoyens", la plateforme "Je m'engage Paris", "La nuit des débats", la "Social Good Week", le "Conseil parisien de la jeunesse", le "Conseil des seniors", le "Conseil des sages", le "Conseil des générations futures", "La nuit des idées", sans oublier la "Carte citoyens et citoyennes de Paris", le "BAFA citoyen" et bien sûr les comités de quartier, le budget participatif parisien et celui des écoles ou des quartiers.

En fait, une véritable boîte d'outils de bricolage pour une foultitude de fabriques participatives, où l'on ne sait pas très bien ce que l'on y fait, à quoi cela permet véritablement de participer. De toute façon, honnêtement, il n'y a pas grand monde au regard de la population parisienne. Je n'insiste pas sur les chiffres que vous avez cités tout à l'heure, ils sont éloquentes pour tous les observateurs lucides.

Ne croyez pas qu'il y ait dans ce propos le moindre mépris pour la démocratie participative ou ne pensez pas que je veuille opposer la démocratie représentative à la démocratie participative. Celle-ci s'inscrit dans un contexte réel - nous le vivons encore plus en ce moment - de crise de la représentation, et il est normal, pour une collectivité comme Paris, de vouloir susciter de l'assentiment et de la légitimité.

Mais l'activisme dont vous avez fait preuve, la pulvérisation frénétique des initiatives, des expérimentations, des campagnes d'information, des slogans, n'a introduit dans les "process" de décision sur les sujets concernés que des

changements superficiels, cosmétiques, où il s'agissait plus souvent de classer, de trier ou de départager, plutôt que de décider vraiment.

Résultat : c'est l'énergie et le travail de ces seize cadres municipaux, dont vont être privées les Maisons des associations, ramenées à une simple charge de la gestion quotidienne de l'équipement, de permanence d'accueil juridique et administrative, avec un règlement intérieur que je vous concède d'avoir modernisé.

Ceci ne masque pas le fait que vous affaiblissez les moyens humains du management de la vie associative pour tenter d'améliorer une participation poussive des Parisiennes et des Parisiens à vos multiples dispositifs citoyens. Dans cette réforme, vous confondez à dessein les objectifs d'une meilleure participation citoyenne, comme support de votre politique municipale, avec la vie associative, sa liberté, sa richesse, sa diversité et sa nécessaire vitalité.

Il y a une deuxième critique dans cette réforme, c'est celle qui vise le regroupement des Maisons d'association des arrondissements centraux. Si ce n'était pas grave et préjudiciable à la proximité, dont vous faites une vertu quand il s'agit de discuter avec la Préfecture de police ou avec l'Etat, et un défaut quand il s'agit de déconcentrer les pouvoirs vers le terrain au plus proche des gens et des arrondissements, ceci ferait sourire.

Alors que le groupe UDI-MODEM vous demandait instamment de maintenir une Maison des associations par arrondissement, voire deux Maisons des associations dans les grands arrondissements, vous avez cédé encore une fois à la tentation de la fusion des arrondissements, du centralisme, de la reconcentration, signe d'un pouvoir central qui se veut en réalité ne rien lâcher.

Dans tous les débats, vous invoquez la proximité, la décentralisation, la délégation de compétences, de pouvoirs, le terrain, le quartier, les micros quartiers, l'îlot. Mais dès qu'il s'agit des réalités de votre gestion, on reconcentre les caisses des écoles, on fusionne les quatre premiers arrondissements de Paris dans la réforme du statut de Paris, et maintenant on fusionne les huit premiers à qui ne seront attribuées que quatre Maisons des associations au lieu de huit.

Faut-il voir dans ce regroupement la préfiguration d'une réforme du découpage de Paris que vous n'avez pas encore osé nous présenter ? En tout cas, c'est de nature à diluer encore un peu plus l'identité des arrondissements du centre de Paris. Cette recentralisation sournoise est en contradiction avec la dynamique décentralisatrice invoquée lors de la réforme du statut de Paris, et que nous avons soutenue et que vous prétendiez faire vôtre.

Les Maisons des associations deviennent ainsi des équipements municipaux rattachés à la mairie centrale et non plus des équipements de proximité à l'inventaire des maires d'arrondissement.

Pourtant, quelle vitalité que la vie associative parisienne ! Avec ses 660.000 bénévoles - chiffre qui permet de mesurer la réalité de la participation citoyenne à Paris, assez loin, avouez-le, des résultats obtenus par votre marketing participatif. Plus de la moitié de ces associations ont moins de dix ans ! C'est dire leur vitalité !

Chaque année à Paris, c'est 5.000 associations qui voient le jour, et en particulier dans le Nord et l'Est de Paris où elles foisonnent. Ces 26.000 associations parisiennes, 29 % dans le domaine culturel, 22 % dans les activités de loisirs ou de vie sociale, 13 % acteurs sociaux ou dans le domaine de la santé. C'est cela la vraie démocratie participative !

Elles emploient 112.000 salariés, c'est-à-dire 8 % de l'emploi privé de la capitale, et nous y consacrons 260 millions d'euros, sachant que ce budget a augmenté de 12 % de 2012 à 2015.

Vous savez, Madame la Maire, à quel point les centristes sont depuis toujours attachés à la vie associative. C'est la raison pour laquelle je salue et je me réjouis qu'une des demandes de notre groupe UDI-MODEM, consistant à produire une synthèse annuelle de l'engagement financier et des grandes priorités de l'Exécutif en matière de subventions aux associations, ait été exaucée.

Ce sera l'occasion d'avoir un vrai débat sur le montant moyen des subventions aux petites associations, sur leur répartition territoriale à Paris, sur l'analyse des attributions des subventions aux associations par thématique sectorielle, ce sera l'occasion de mieux identifier les associations multi-subventionnées en fonction de la diversité des directions sollicitées.

Enfin et surtout, ce sera l'occasion de mettre en place ce qui devrait être fait depuis longtemps, c'est-à-dire un contrôle a posteriori du bon usage des subventions, dont aujourd'hui l'excellent rapport de l'Inspection générale des services de la Ville de Paris, à l'initiative de notre groupe, déplore l'inexistence absolue.

Pour conclure, je veux croire que la démocratie participative, Madame la Maire, trouvera certainement les outils de sa rencontre avec les citoyens parisiens avec la révolution numérique et la démocratie 2.0. Le "Civic Hall" peut

être utile à cette réalisation, mais rien ne doit être retiré des moyens nécessaires à la vie associative parisienne qui doit, elle, rester vitalisée et stimulée au plus près du terrain avec la totalité des moyens qui sont les siens.

N'oublions pas que si les citoyens sont le corps de la démocratie, la vie associative est son cœur qui bat, qui bat, qui bat... Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Merci d'avoir dit combien la vie démocratique était pleine d'énergie et de vitalité, c'est vrai. Mais c'est bien, non, que tout ce monde-là travaille, parle, s'engage. On n'est plus dans les processus technocratiques, on est dans autre chose, les citoyens prennent leur vie en main et tant mieux. Et nous les accompagnons parce que nous leur ressemblons.

Vous avez dit, c'est vrai, qu'on leur ressemble un peu, on les a compris sur ce point-là, je pense.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la politique est l'affaire de tous, elle n'est pas réservée qu'aux élus, c'est même tout le contraire. Alors que l'abstention et la défiance ne cessent de grandir, la politique, l'engagement et la citoyenneté doivent être pensés. En effet, pour être vivante et dynamique, la démocratie doit s'appuyer sur tous les citoyens.

C'est la raison pour laquelle, à Paris, nous les mettons au cœur de la décision publique. Nous sommes convaincus que, pour améliorer nos décisions, mieux former les citoyens et améliorer notre vivre-ensemble, la participation du plus grand nombre est une des clés de la société bienveillante que nous voulons construire. Cette communication pour la vie associative et la participation citoyenne l'illustre.

Déjà, en 2014, et vous l'avez rappelé, Madame la Maire, lorsque nous avons mis en place le budget participatif, nous avons fait le pari de l'intelligence collective, malgré les critiques de certains de nos collègues sur les bancs de droite, qui ont présupposé que le citoyen devait être dirigé ou encadré pour pouvoir participer.

Mais pour réinventer efficacement la participation et l'engagement des citoyens, il faut rompre avec une gouvernance traditionnelle et une vision du pouvoir qui ne cesse de creuser l'écart entre les gouvernants et les gouvernés.

Cette dichotomie doit d'ailleurs elle-même être abandonnée de notre représentation de la politique. Ayons l'audace de partager la décision avec ceux qui nous ont élus, et même au-delà.

Mes chers collègues, pour remettre le citoyen au cœur de notre action, il nous a fallu innover parce que la société a changé.

Or, tandis que de nouveaux modes d'expression dans la société ne cessent d'apparaître - blogs, forum, réseaux sociaux, applications mobiles - les formes classiques de la participation en politique semblent aller contre une revitalisation possible de la démocratie. La gouvernance doit alors être repensée pour s'adapter et répondre aux défis des mutations sociales profondes et des menaces auxquelles nous devons faire face, comme la division de notre société, la montée des individualismes et le repli sur soi ou encore le rejet de la chose publique.

Ainsi, depuis cette nouvelle mandature, nous avons créé un nouvel espace public, qui tend à compléter celui que nous connaissons déjà avec des plateformes comme "Madame la Maire, j'ai une idée", "jemengage.paris", les e-pétitions et le site Internet du budget participatif.

L'engouement des Parisiens pour ces nouvelles formes de participation à la vie politique et l'engagement citoyen prouve que nous avons eu raison de nous engager dans cette voie.

Madame la Maire, les chiffres cités sont éloquentes, 10.000 associations et plus de 21.000 Parisiens sont inscrits sur "jemengage.paris" ; 160.000 ont pris part à l'édition 2016 du budget participatif ; 120.000 sont déjà détenteurs de la carte "Citoyen citoyenne de Paris". Enfin, la dernière Nuit des débats a proposé aux habitants de participer et de suivre : plus de 60 rassemblements dans tout Paris. La demande est là, et chacune de nos initiatives est un succès.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de nous appuyer sur le numérique comme la plateforme "jemengage.paris". Beaucoup ont pu faire leurs premiers pas dans l'engagement associatif grâce à cette plateforme et ont pu trouver une association dans leur quartier. Faire le lien et créer les conditions d'émergence des initiatives, voilà ce que nous a permis le numérique.

Tout ce que l'on appelle la "Civic tech" permet à chacun de trouver un moyen de prendre part à l'action publique. Par exemple, des applications se développent pour rapprocher les élus et l'administration des citoyens comme "Dans ma rue".

J'en profite aussi pour saluer Pauline VÉRON et Emmanuel GRÉGOIRE qui œuvrent notamment pour que l'administration, les services publics et l'action politique soient plus transparents et ouverts à toutes les initiatives citoyennes, car c'est cela aussi notre conception de la démocratie.

Des centaines de "start-up" par ailleurs existent dans ce domaine et se sont données pour mission de réveiller la démocratie avec des sites, des applications, des "e-pétitions".

Toutes ces énergies seront fédérées au sein du "Civic Hall" qui sera inauguré en 2018. Cet incubateur d'innovations civiques sera un véritable lieu de rencontres entre les élus, les citoyens et l'administration.

À l'instar de New York, Paris sera bientôt équipée d'une nouvelle agora démocratique qui permettra de repenser la vie municipale. Ce "Civic Hall" sera un lieu ouvert aux "Civic tech", mais aussi aux acteurs de la participation citoyenne, aux associations, aux conseils de quartier et plus globalement à tous.

Cet outil-clé de la modernisation de l'action publique permettra également de renforcer la parole politique et l'engagement.

Nous souhaitons ainsi créer les conditions d'un renouveau démocratique et je suis fier que cela se passe à Paris.

Un dernier point de cette communication que je souhaitais saluer tient dans le désir et notre accompagnement dans l'engagement des jeunes Parisiens. Ces derniers souhaitent participer à la vie de quartier, à leur ville, 1.600 jeunes ont participé à la candidature pour le Conseil parisien de la jeunesse, preuve que leur envie de participer existe. Plusieurs dispositifs existent comme "Quartiers Libres", le "BAFA citoyen" ou encore le service civique.

Mais je voulais aussi saluer l'initiative que nous avons portée dans le budget participatif des écoles et des collèges, où 66.000 Parisiens ont fait leur première expérience démocratique et c'est extrêmement important pour la prise de conscience et pour devenir des citoyens.

Mes chers collègues, pour qu'une élection ne se résume pas à un chèque en blanc valable pour tout un mandat, et pour que la société demeure solidaire et bienveillante, continuons d'innover dans toutes les formes d'implications possibles pour offrir à tous la possibilité de participer à l'élaboration des politiques publiques et aux choix qui les concernent.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris se réjouit du grand nombre d'associations à Paris, de la diversité de leurs champs d'intervention et bien évidemment se félicite qu'un grand nombre d'associations soient subventionnées par notre équipe municipale.

Nous sommes unanimes ici pour saluer le dynamisme de la plupart des associations et reconnaître combien leur rôle est important dans les quartiers pour développer le vivre ensemble tant sollicité. Nous aimons tous à dire que les associations sont sources de lien social, qu'elles font pleinement partie de l'économie parisienne, sont indispensables à la vie démocratique et aident à développer la vie citoyenne.

Mais sachons reconnaître aussi leur fragilité, leur vulnérabilité, si nous ne prenons pas assez soin d'elles.

Je souhaite ici, au nom du groupe Ecologiste de Paris, relayer les craintes d'associations et de collectifs d'associations avec lesquels je travaille de longue date, mais relayer aussi leur espoir.

Une crainte porte sur le mode de financement et de régulation. Qui va évaluer l'efficacité de l'activité associative ?

Soit personne n'évalue, on reconduit année après année des subventions, ce serait le domaine du copinage ou de la rente. Cela, nous n'en voulons pas.

Soit, on évalue dans une logique court-termiste. Ce sont les appels d'offres et les appels à projets qui se substituent aux subventions de plus en plus. C'est tendre à transformer les associations en prestataires de services.

Mais nous craignons qu'une étape supplémentaire soit franchie : les banques pourraient investir dans les investissements à impact social, comme cela se fait en Angleterre, banques dont les profits seront fonction de la lecture comptable des résultats à court terme des associations.

C'est alors, si nous franchissons cette étape, la gouvernance des associations qui est aux mains des banques. Pour nous, c'est non, votre communication préconise la mise en place expérimentale de cette financiarisation des ressources des associations, le groupe Ecologiste s'y opposera.

Le chemin est ailleurs, les associations, ce n'est ni le pouvoir public, ni la marchandisation, c'est le tiers secteur, la société en mouvement. De plus en plus d'expériences de monnaies locales permettent le financement d'associations, des monnaies régionales ou dans des villes d'Europe ouvrent des perspectives. Nous espérons qu'une monnaie locale à Paris apportera de nouvelles perspectives de financement.

Cette société civile est en mouvement vers quoi ? Parmi les chapitres de votre communication, de nombreux parlent de moyens à mettre en œuvre : le numérique, la communication, les procédures. Un seul cite explicitement un but : développer une véritable culture du débat.

Voilà un magnifique objectif. L'intelligence, le respect mutuel, l'échange d'arguments, la recherche collective de solutions, c'est le cœur de notre démocratie, c'est le rempart contre la barbarie, la réponse à tous les fanatismes.

Pour contribuer à la mise en œuvre de cet objectif, partons du constat que les associations s'intéressent à l'action publique. C'est une formidable ressource. Nous devons faciliter leur travail avec les services et avec notre équipe municipale. Pour cela, il faut s'installer dans la co-construction des politiques municipales, dans la confiance et la transparence des dossiers, donner accès aux études, aux experts, qui permettent d'avoir une réelle connaissance des éléments positifs et négatifs des dossiers.

Si les personnes ignorent les contraintes, elles ne peuvent pas adhérer au projet, la démarche de co-construction est un travail d'éducation populaire qui s'inscrit dans la durée. Les membres des associations sont des relais auprès des citoyens. C'est grâce à ces personnes engagées sur le terrain que nous préserverons ensemble le bien commun et l'intérêt général.

Pour être efficace et durable, la collaboration entre les associations, les services et les élus est indispensable, dans la confiance, la reconnaissance des savoir-faire de chacun.

Je suis surprise de ne pas voir dans ce texte la mention des C.I.C.A., qui même s'ils sont imparfaits, sont un lieu de travail entre les associations et les élus. C'est aussi dans un souci de soutien toujours plus accru que nous avons accompagné l'Exécutif dans la réforme des Maisons des associations, qui fait l'objet des projets de délibération rattachés à cette communication.

L'objectif est pour nous triple.

Premièrement, simplifier la procédure d'inscription des associations au sein des Maisons des associations.

Deuxièmement, permettre à des associations de bénéficier des locaux d'une maison en dehors des heures d'ouverture et d'accueil.

Troisièmement, donner davantage d'autonomie aux équipes sur le terrain pour animer ce lieu.

Ces objectifs nous semblent remplis. C'est donc dans un esprit constructif visant à améliorer encore l'ouvrage que nous avons déposé un vœu dont la demande principale est de créer une plate-forme de réservation des salles municipales, permettant aux associations d'avoir accès à une salle disponible.

Bien sûr, nous n'ignorons pas les inquiétudes des agents des Maisons des associations, inquiétudes qu'il faut entendre et qui montrent que la concertation sur la mise en œuvre de cette réforme doit se poursuivre. Les craintes exprimées par les salariés des Maisons des associations montrent encore une fois qu'il est nécessaire d'entendre les inquiétudes, de se concerter et d'établir un climat de confiance avec l'ensemble des agents qui sont indispensables au bon fonctionnement des Maisons des associations.

Je souhaite aussi rappeler une urgence : la participation des associations citoyennes à la transition écologique. C'est un chantier que la Ville de Paris pourrait accompagner. On voit combien les Parisiens sont demandeurs et souhaitent agir sur les questions écologiques, sur la pollution de l'air, sur l'appropriation de l'espace public par la végétalisation, par des actions contre le gaspillage alimentaire, la fréquentation aux ressourceries et aux recycleries, le fait de moins consommer. Favoriser l'action des associations qui œuvrent dans ces domaines participerait à regarder l'avenir de manière positive, à combattre le fatalisme et à redonner de l'espoir, bref à construire ensemble un futur désirable.

En conclusion, voilà les quatre points clés défendus par le groupe Ecologiste de Paris.

Premièrement : refusons de confier aux banques le financement et l'évaluation de la vie associative. Non au "social impact bonds" !

Deuxièmement : favorisons la culture du débat et donnons l'exemple, en co-élaboration avec les collectifs associatifs, de notre politique publique. Les C.I.C.A. peuvent être un point d'appui.

Troisièmement : accompagnons les associations engagées dans la transition écologique solidaire et démocratique. Utilisons des conventions pluriannuelles de subventions au fonctionnement. Si l'on veut qu'il soit désirable, le futur ne se construit pas en un an.

Quatrièmement : respectons le travail des agents impliqués dans les Maisons des associations.

Votre communication débute avec le rappel des attentats de janvier et de novembre 2015. Je crois que vous avez eu raison, notre démocratie est menacée par le fanatisme et par la barbarie. Voilà le niveau de l'enjeu, notre civilisation doit puiser dans ses ressources citoyennes pour se renforcer, se projeter positivement vers le futur. Le monde associatif est ici un atout, trouvons les moyens pour co-élaborer avec lui dans une logique de débats transverses et horizontaux.

Je vous propose une première décision symbolique : organisons un processus de choix collectif du nom définitif du "Civic Hall" que vous annoncez.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

Souhaits de bienvenue.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose d'accueillir ensemble les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école Tandou dans le 19^e arrondissement, présents dans les tribunes. Bienvenue à vous tous.

2017 DDCT 28 - Communication de la Maire de Paris sur la vie associative et la participation citoyenne. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour poursuivre le débat, la parole est Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez souhaité marquer votre soutien à la vie associative et à la participation citoyenne à travers cette communication. Beaucoup de sujets y sont abordés, du soutien aux emplois associatifs à la carte citoyenne en passant par la création d'un "Civic Hall". Mais par ailleurs, le projet de délibération sur le nouveau règlement intérieur des Maisons des associations est adossé à cette communication et son vote vaudra approbation de la réforme des M.D.A. dans son ensemble.

Je commencerai donc par revenir sur cette réforme qui met en place plusieurs mesures positives. Je pense d'abord à l'élargissement des missions des M.D.A. qui ne se limiteront plus à l'accueil des seules associations, mais pourront également accueillir des collectifs et des juniors associations. Dans le même esprit, le prêt de salle ne sera plus limité aux seules réunions statutaires, tous types de réunion pourront être accueillis. Concrètement, plusieurs M.D.A. ont depuis longtemps adapté et adopté ces pratiques.

Mais ces nouveaux règlements intérieurs ont le mérite d'ancrer ces principes vertueux pour l'ensemble des arrondissements. C'est un signe d'ouverture de ces équipements et une volonté de positionner les M.D.A. en soutien au dynamisme associatif que nous soutenons totalement.

Par ailleurs, cette réforme acte la création de dix postes sur l'ensemble du réseau. Dans le contexte budgétaire actuel, on peut saluer l'effort de création de postes. C'est une bonne mesure mais suffira-t-elle pour améliorer le fonctionnement des M.D.A. ?

Le rôle des directeurs actuels va grandement évoluer et leurs compétences vont s'étoffer. Cela étant dit, ces cadres A ne participeront plus directement au fonctionnement quotidien des M.D.A., lequel reposera sur trois agents titulaires.

On sait très bien que cela ne suffit pas pour gérer une M.D.A. et que l'on va devoir continuer à faire appel à des agents en contrat aidé. On ne peut pas être satisfait de cette situation où la Ville a recours à des agents sous un statut précaire pour répondre à des besoins permanents et bien identifiés.

Un autre volet de la réforme a attiré mon attention : celui du regroupement des M.D.A. des arrondissements 1 à 8.

Nous ne sommes pas opposés par principe à ces regroupements, mais nous avons toutefois quelques remarques à faire. D'abord, au sujet de la gouvernance de ces Maisons. Il faudra créer de nouveaux cadres de discussion et de prise de décision, d'une part, pour s'assurer que les arrondissements continuent à jouer un rôle prépondérant. Il ne serait pas acceptable que la réforme aboutisse à une recentralisation des compétences en matière de vie associative et citoyenne car c'est dans la proximité que s'inscrivent les relations avec les associations et les citoyens.

D'autre part, il ne serait pas normal que l'arrondissement qui continuera à accueillir la M.D.A. ait une voix prépondérante en matière de gestion de l'équipement. Il faut préserver le rôle et les compétences de chacun et trouver un moyen intelligent de faire travailler ensemble des mairies qui n'ont pas forcément eu l'habitude de le faire par le passé.

Une partie de la solution se trouve sûrement dans l'adaptation aux réalités locales. Je pense notamment au 7e arrondissement qui peut compter sur une M.D.A. très dynamique, qui joue un rôle important dans la vie associative et citoyenne de l'arrondissement. Depuis longtemps, cette M.D.A. accueille les initiatives des associations de solidarité, de soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation handicap.

La fusion avec le 8e arrondissement éloigne considérablement la M.D.A. des habitants du 7e arrondissement : plus de 20 minutes en transport en commun. Le risque est de pénaliser les habitants qui ont besoin du soutien des associations et qui ne pourront pas se tourner vers d'autres équipements dans l'arrondissement.

A l'heure où la Ville souhaite développer la mixité sociale dans les arrondissements les plus favorisés de Paris, à l'heure où nous créons des logements sociaux dans ces quartiers, il est important de maintenir les liens de solidarité, au risque de fragiliser ces nouveaux arrivants au revenu modeste.

On pourrait envisager, par exemple, que la M.D.A. puisse ponctuellement occuper des locaux dans le 7e arrondissement pour pouvoir poursuivre son action auprès des associations et des publics qui ne pourront pas se déplacer jusque dans le 8e arrondissement. Une sorte de M.D.A. hors les murs qui permettrait d'assurer une certaine continuité d'une action unanimement jugée comme positive.

Pour conclure sur la question des M.D.A., le groupe Communiste - Front de Gauche soutiendra la réforme. Nous pensons cependant qu'il faudra être vigilant sur les fusions des M.D.A. et que l'effort sur le personnel devra se poursuivre dans les années à venir pour déprécier les personnels en contrat aidé.

Je souhaiterais maintenant revenir sur d'autres points qui sont abordés dans la communication. Les élus communistes sont très attachés aux associations citoyennes et au travail qu'elles mènent. Les associations sont des vecteurs de solidarité qui agissent en dehors des logiques de rentabilité de l'économie de marché. Les associations sont une composante essentielle du lien social. Dans un contexte où la cohésion de la société est mise à mal par les crises économiques mais aussi politiques, les associations sont amenées à jouer un rôle clé pour résister, inventer de nouvelles solidarités et participer à la construction d'un monde plus juste et plus humain.

Ceci étant dit, nous ne sommes pas dupes par rapport au développement du secteur et de l'emploi associatif. Bien souvent, ce constat de la vitalité de l'emploi associatif, dont se félicite la communication, cache une réalité plus problématique, car il ne faut pas oublier que les gisements d'emplois associatifs doivent beaucoup aux délégations de gestion de services publics. Une ville comme Paris sous-traite une part importante de sa politique du secteur social et médicosocial à des associations qui sont de véritables poids lourds associatifs, quasi institutionnels.

Ces associations sont devenues de véritables opérateurs du pouvoir public et elles sont aujourd'hui très éloignées de la conception citoyenne de l'action associative. Lorsque la Ville fait le choix de déléguer la gestion de

services publics à des associations, c'est en général pour faire des économies. Pour répondre à la commande publique, les associations jouent le jeu et elles n'hésitent pas à rogner sur les coûts de fonctionnement pour remporter des appels d'offres. Mais derrière, ce sont des qualités de service, l'innovation et les conditions de travail des salariés qui peuvent être dégradées. Nous avons une responsabilité dans ces délégations et prenons garde de ne pas fragiliser les associations en leur demandant trop.

Cela étant dit, je note les efforts de la Ville pour développer les conventions pluriannuelles d'objectifs. L'objectif de passer à 50 % d'associations liées par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à la Ville est très positif. Ces conventions sont un moyen de tisser un dialogue plus constructif avec nos partenaires, un moyen de co-construire nos politiques publiques tout en sécurisant le financement d'associations qui perdent beaucoup de temps et d'énergie à rechercher des financements.

En revanche, il est fait mention dans la même communication de la volonté d'expérimenter à Paris les investissements à impact social. Je vous le dis d'emblée, nous sommes très opposés à ces nouveaux outils de financement, qui cherchent à soumettre les associations et les politiques publiques aux logiques des marchés financiers.

J'invite les conseillers de Paris à s'informer sur ces nouveaux outils qui sont une attaque en règle contre la notion même d'intérêt général. Avec ces nouveaux outils, les investisseurs privés sont appelés à financer les politiques publiques avec la garantie d'avoir un retour sur investissement. C'est une négation des principes démocratiques car cela revient à déléguer aux marchés financiers la responsabilité d'encadrer les politiques publiques. Par ailleurs, c'est une négation des libertés et du fait associatif, les associations étant incitées à calquer leur mode de fonctionnement sur celui des entreprises.

En bout de course, ce sont les usagers des dispositifs sociaux qui seront eux-mêmes monétisés et considérés comme des marchandises. En prime, les investisseurs privés ne manqueront pas de faire leur autopromotion en usant et en abusant de ce nouvel outil, le "social washing".

Je souhaiterais enfin conclure mon intervention en revenant sur le pouvoir d'agir des habitants et le rôle que l'éducation populaire doit jouer dans ce processus. L'action publique n'est pas un processus solitaire, elle pose la question du bien commun et demande un engagement dans une double approche, celle de la connaissance et de transformer le réel. C'est cette démarche citoyenne que porte l'éducation populaire en permettant de développer à tous et à toutes ses capacités à vivre en société, de confronter ses idées, de partager et de construire le collectif.

Cette éducation de chacun par chacun reconnaît une égale dignité à toutes les classes de la société et permet de dépasser les inégalités sociales et culturelles.

Pour nous, communistes, nous continuerons à soutenir et à enrichir les perspectives de cette communication qui participe à une finalité que nous partageons, celle de créer les conditions de la participation des habitants à l'action publique, en prenant appui sur le monde associatif.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous discutons ce matin d'un sujet important, la place des associations dans la cité.

Il interpelle les élus que nous sommes mais aussi les Parisiennes et les Parisiens car ces acteurs sont présents au quotidien dans tous les domaines de notre vie et même en première ligne pour ce qui est de la vie sportive ou de la vie culturelle.

Gandhi disait : "Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde." En matière associative, ce message est encore plus vrai. Les citoyens qui s'y engagent le font pour la vie collective avec une conception de l'intérêt général à saluer.

La Ville a donc le devoir d'accompagner ces initiatives car notre rôle est d'offrir à chacun les conditions de son émancipation et de sa participation à la vie de la cité. C'est indispensable pour que tous se sentent intégrés à la vie collective. La politique de soutien à la vie associative en est un formidable moyen. Elle s'inscrit ainsi dans une exigence défendue par notre Exécutif qui poursuit et amplifie un travail amorcé depuis 2001. Notre groupe soutient pleinement cette vision.

Les acteurs associatifs sont nombreux et divers à Paris et leurs actions au quotidien irriguent l'ensemble des secteurs dans notre collectivité. D'ailleurs, malgré les discours pessimistes sur l'individualisme, le retrait ou le repli sur soi, les citoyens français s'impliquent de plus en plus dans les domaines d'intérêt public. Les raisons en sont diverses. Nous pouvons évoquer le besoin de créer des liens sociaux, le besoin de se battre pour des causes estimées justes et légitimes, etc.

Au-delà des subventionnements, notamment ceux portés par chacun des adjoints de Paris dans leur secteur, un important soutien logistique et matériel est quotidiennement déployé par la Ville, notamment à travers les maisons des associations mais aussi par l'aide apportée par les mairies d'arrondissement, notamment avec les C.I.C.A.

Permettez-moi également de saluer l'intérêt pour l'ensemble des Parisiens de ce que peuvent produire les associations étudiantes, dont les projets ont pu être accompagnés par les maisons d'initiative étudiante créées depuis 2001. Elles ont permis aux associations étudiantes de montrer que leur créativité n'était pas seulement utile dans l'enceinte de leur campus mais aussi dans la vie citoyenne, civique et locale de l'ensemble de Paris.

Je veux également souligner ce que peuvent apporter les "Civic tech" dont la plupart ont une forme associative pour faire émerger de nouvelles formes de citoyenneté, de délibérations et de prises de décision, et nous nous réjouissons de la création du futur "Civic Hall".

Valoriser l'offre associative exceptionnelle qui existe sur notre territoire est un véritable défi. La densité et la variété des actions déployées au quotidien et des informations disponibles sont fortes. Dans cet objectif, les élus du groupe avaient porté le déploiement de plusieurs dispositifs d'affichage. Nous constatons aujourd'hui avec satisfaction la réalisation de notre demande.

Il nous semble que c'est un vrai travail de tous les instants que d'améliorer la visibilité de l'action des associations. C'est pourquoi, par notre vœu, nous proposons un nouvel outil pour la promotion du tissu associatif en arrondissement. Nous souhaitons que chaque arrondissement ait la possibilité de définir chaque année une grande cause annuelle sur son territoire pour valoriser un domaine particulier de l'initiative associative et citoyenne locale.

Mes chers collègues, c'est une démarche s'inscrivant dans la dynamique mise en place par l'Exécutif depuis le début de la mandature, que nous vous proposons de soutenir.

L'accompagnement du tissu associatif parisien est également au cœur des travaux des maisons des associations. Il existe certainement plusieurs dimensions à l'accompagnement. C'est pourquoi il peut être approximatif et nécessite des compétences techniques et de l'expertise. Nous nous félicitons de voir ainsi renforcée leur capacité d'accompagnement.

Le monde associatif est un employeur très important avec près de 8 % de l'emploi parisien. Nos structures doivent d'ailleurs permettre à tous les porteurs de projets parisiens de pouvoir choisir la meilleure forme juridique mais aussi de pouvoir passer du monde associatif à celui de l'entreprise et réciproquement.

Les M.V.A.C. doivent être pleinement pensées comme des structures intermédiaires. Elles sont des interfaces avec les associations d'une part et les mairies d'arrondissement d'autre part. En ce sens, nous saluons la création d'un poste de responsable territorial de la vie associative et citoyenne.

Avant de conclure, je veux profiter de ces quelques mots pour remercier toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui s'engagent dans leurs associations respectives ; c'est vous qui faites la richesse et la vitalité de chaque arrondissement et de notre belle ville.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Didier GUILLOT.

Pour poursuivre le débat, la parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci.

Voilà donc une nouvelle communication de la part de la Maire, une communication dans laquelle vous usez de tous les artifices de langue de bois pour nous expliquer que tout va bien et vendre le bien-fondé d'une réforme de recentralisation qui ne s'assume pas.

Commençons par les chiffres. 160.000 votants au budget participatif, 120.000 bénéficiaires de la Carte citoyenne-citoyen de Paris, des chiffres qui démontrent selon vous l'engouement des Parisiens pour vos dispositifs. Un engouement à relativiser, pourtant, quand on sait que la Ville a fait voter 66.000 enfants au budget participatif en 2016 et qu'elle propose automatiquement la Carte citoyenne-citoyen de Paris à ces mêmes écoliers.

Pourtant, il y a bien une vie associative et un désir de participation à Paris. Avec 660.000 bénévoles, on se rend bien compte que les Parisiens n'ont pas attendu vos dispositifs gadgets pour s'engager pleinement dans la vie associative et citoyenne de leur ville. A la suite de la communication, on a le droit à une longue liste de dispositifs, de chartes ou encore d'aides censées démontrer à quel point vous soignez les associations et, bercés par la novlangue dont la Maire est devenue une spécialiste, on pourrait presque trouver tout cela très bien.

Mais à mieux écouter, il y a pourtant de quoi s'inquiéter. Bientôt à Paris, pour monter une association, pour la développer, pour la financer, pour recruter, pour la domicilier, pour l'héberger, il faudra passer par la Mairie de Paris. Sous le prétexte louable de vouloir développer le tissu associatif, vous allez rendre celui-ci complètement dépendant de la Mairie, sous votre tutelle donc.

On aimerait qu'à Paris le tissu associatif soit au service des Parisiens et non pas aux services de la Maire. Or la réforme des maisons des associations que vous présentez dans cette communication est inquiétante. Inquiétante parce qu'elle démontre une fois de plus votre volonté de recentraliser tous les pouvoirs à l'Hôtel de Ville. Rien, si ce n'est votre volonté de récupérer des pouvoirs aujourd'hui délégués aux maires d'arrondissement, ne justifie cette réforme. La création d'un nouveau poste en arrondissement pour s'assurer de l'application de votre politique de la vie associative est un exemple criant de votre besoin de concentrer des pouvoirs autour de vous.

Malgré les discours sur la décentralisation que tient la Maire et sur le soutien de la ville aux associations, vos actes trahissent une fois de plus votre parole.

En décembre, l'adjointe à la vie associative annonçait, lors d'une réunion sans concertation et sans débat, la fusion de plusieurs M.D.A. En faisant cela, vous vous attaquez à l'héritage de Bertrand DELANOË. Cela ne vous gêne pas souvent, mais vous retirez aussi aux maires d'arrondissement leurs prérogatives sur un équipement de proximité, et vous allez forcer les centaines d'associations à déménager, au risque de perturber leur travail en faveur des Parisiens.

Avec cette réforme, vous privez huit arrondissements du lien et de la proximité entre les élus locaux et les associations, vous brisez le dynamisme du tissu associatif du centre de Paris, qui concentre à lui seul près d'un tiers des associations domiciliées dans les M.D.A. De nombreuses associations sont, à juste titre, inquiètes. Je pense en particulier aux associations du 7e. Celles-ci sont censées être regroupées dans la M.D.A. du 8e, et je souscris sur ce sujet à ce que disait Danièle PREMEL tout à l'heure : la barrière que constitue la Seine est d'autant plus forte que le site retenu pour la M.D.A. fusionnée est au nord du 8e. Faut de place et de moyens, les associations du 7e essaient déjà de se tourner vers d'autres M.D.A., notamment celle du 15e, ou de trouver des locaux dans le privé.

Face à la fermeture de plusieurs Maisons des associations, d'autres priorités s'imposaient, et je pense notamment à la M.D.A. du 9e, qui n'est toujours pas accessible aux personnes en situation de handicap, malgré des propositions de lieux de relogement de la part de Delphine BÜRKLI, la maire du 9e.

Nous avons demandé qu'une vraie concertation soit mise en place avec les mairies d'arrondissement concernées, les associations impactées et que ce soit débattu au Conseil de Paris, cette histoire de fusion des M.D.A. Les Parisiens sont en droit de savoir que c'est votre majorité qui fait le choix politique de fermer plusieurs M.D.A., rendant ainsi le travail des associations locales plus difficile. Enormément d'associations ne sont aujourd'hui pas informées. Vous n'assumez même pas votre choix.

Et donc, nous continuerons, avec les élus Les Républicains, à nous battre contre cette réforme aux côtés des associations pour préserver un outil qui fait consensus, qui permet à des milliers d'associations de travailler efficacement au service des Parisiennes et des Parisiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la réforme des maisons des associations ! N'ayant que trois minutes, je concentrerai mon propos sur ce point, et non sur l'ensemble de la communication de Madame la Maire, qui, je trouve, à entendre un certain nombre d'interventions, me semble quand même assez intemporelle et un grand "blabla" bienveillant, comme il faut, assez à côté de la réalité.

Je vais me concentrer sur la réforme des maisons des associations, donc soi-disant une grande réforme qui va améliorer le fonctionnement des maisons des associations, et pour mieux servir la pérennité, la consolidation, le développement de l'implication associative des citoyennes et des citoyens sur la capitale. Mais dans les faits, c'est quoi ? C'est d'abord 900 mètres carrés en moins de locaux pour les associations, avec le regroupement des maisons des associations du centre. 900 mètres carrés ! Car on peut considérer, on peut réfléchir sur l'opportunité de

regrouper des maisons des associations, pourquoi pas, mais il y a quand même un fait : il y a un manque de locaux criant et avec cette réforme, la façon dont vous vous y prenez, vous supprimez 900 mètres carrés. Première chose.

Deuxièmement, vous changez finalement les missions des maisons des associations et vous leur donnez, je cite, l'accompagnement des démarches de démocratie participative. Bon. Mais on ne va pas se raconter d'histoires : vous ne donnez pas plus de missions à l'implication citoyenne, à la démocratie en tant que telle, sous toutes ses facettes, et à l'éducation populaire ; vous demandez aux catégories A de venir en mairie pour faire le boulot d'accompagnement des démarches du budget participatif, c'est-à-dire d'accompagner le boulot de la commande du politique et de l'Exécutif sur quoi on veut que les citoyens s'impliquent. Point.

Ce n'est pas de la démocratie active, respectueuse d'une démarche d'éducation populaire. C'est simplement qu'on récupère des catégories A pour pouvoir accompagner de la communication, en fonction de sujets qui sont décidés par l'Exécutif, parce que je rappelle que la démarche du budget participatif se limite à 5 % du budget des investissements de la Ville et que c'est une toute autre démarche

Troisièmement, on habille Pierre pour déshabiller Paul, parce que finalement, ce "catégorie A" en moins dans les M.D.A., puisqu'il s'occupera d'autres choses, ne sera pas remplacé par un autre "catégorie A" pour accompagner les démarches des associations qui ont besoin de conseils dans leur développement, leur formation et leur pérennité. Vous dites que vous allez créer dix postes en plus, mais ces dix postes comblent à peine les manques criants qu'il y avait dans ces maisons des associations, et tout le monde sait que le recours aux contrats aidés va à nouveau être récurrent.

Je voudrais, pour conclure, vous citer la définition de la démocratie par Paul Ricœur, que vous compreniez que ce n'est absolument pas ce que nous faisons à travers vos différents projets : "est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression de ces contradictions, l'analyse de ces contradictions et la mise en délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage".

Or, même dans la réforme, vous n'avez pas organisé un débat démocratique avec les associations et celles et ceux qui se sont impliqués ou qui souhaiteraient s'impliquer dans des démarches de démocratie participative ou impliquantes pour l'élaboration de votre réforme. Personnellement, je ne ferai pas une intervention à charge pour ensuite dire : "c'est pour cela que je voterai pour".

Non, je voterai contre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour le groupe UDI-MODEM, la parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez compris, votre projet de réforme des Maisons des associations parisiennes présenté aux différents maires d'arrondissement préoccupe particulièrement notre groupe. Après les caisses des écoles, voici que vous vous attaquez aujourd'hui à un des maillons de la proximité, les maisons des associations, avant peut-être de mettre également la main sur les O.M.S.

On sent combien la tentation de recentralisation est grande, tant elle permettrait d'avoir la main sur tout et tous, et bien évidemment d'affaiblir ceux qui ne votent pas pour vous.

Alors qu'aujourd'hui, chaque arrondissement bénéficie d'une maison des associations, qui a notamment pour objectif d'apporter un appui administratif et logistique aux très nombreuses associations, votre réforme prévoit de fusionner les maisons des associations des petits arrondissements, mais aussi d'y instituer des coordinateurs de la vie associative et citoyenne, qui risquent fort de s'apparenter, vous le disiez, à des commissaires politiques de la vie associative et citoyenne. Ceux-ci nous rappelant fort la présence d'autres soi-disant coordinateurs, appelés de vos vœux, présents, eux, dans tous les immeubles comprenant des logements sociaux ! Citoyens, rassurez-vous, on veille sur tout à tous les niveaux.

Comme nous l'avons déjà fait lors du Conseil du mois de septembre dernier, le groupe UDI s'oppose fermement à toute tentative de déposséder une fois encore les mairies d'arrondissement de structures qui leur sont propres et réaffirme sa volonté d'une meilleure déconcentration des compétences de proximité vers les maires d'arrondissement.

Aussi, nous demandons à nouveau, avec ce vœu initié par Marie-Caroline DOUCERÉ, élue du 15^e arrondissement, la garantie du maintien d'au moins une maison des associations par arrondissement, vœu auquel ont été associés nos partenaires Les Républicains. Nous défendons l'idée que l'arrondissement reste l'échelon le

plus pertinent pour la bonne gestion et l'évaluation des actions menées par les associations locales, voire leur financement, lorsque celui-ci est d'un montant relativement peu élevé.

Nous demandons qu'en raison de l'accroissement des amplitudes horaires des M.D.A., la sécurisation de ces établissements et leur financement fassent l'objet d'une réelle concertation avec les maires d'arrondissement. Nous réaffirmons que la gouvernance des maisons des associations doit rester la mission première des directeurs et des directrices des M.D.A.

Enfin, nous regrettons qu'à l'ère du numérique, le périmètre de la réforme n'intègre pas le chantier de numérisation des M.D.A. La création d'une plate-forme Internet pour chaque M.D.A., articulée en lien avec les sites des différentes mairies d'arrondissement, permettrait de répondre de manière pratique et moderne aux besoins des acteurs associatifs comme des citoyens.

Il n'y aura pas de véritable démocratie participative sans réforme numérique.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, pour le groupe Socialiste.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci beaucoup.

Je voulais m'inscrire dans ce débat comme maire d'arrondissement et dire ma surprise en écoutant mesdames KOSCIUSKO-MORIZET et Danielle SIMONNET, qui parlent d'un monde, je ne sais pas, qui doit être situé dans une dimension autre, à laquelle je n'ai pas accès personnellement, parce que cela ne décrit en rien le quotidien que je vis d'un maire d'arrondissement sur le terrain, et je pense que mes collègues dans la salle peuvent témoigner qu'on est quand même assez loin du contrôle des associations par la Ville de Paris ou par un maire d'arrondissement, puisqu'on n'est pas à une contradiction près dans les interventions.

Soyons sérieux mes chers collègues, il ne se passe pas une journée sans que l'un d'entre nous ne soit interpellé par une association de locataires, une association de défense des Droits de l'Homme, une association de défense de la petite ceinture, une association pour le verdissage de la rue untel, une association pour la culture, etc. Notre quotidien, c'est que les associations constituent des contre-pouvoirs extrêmement efficaces. Autant - et vraiment, soyez rassurés - elles ne sont pas près de se laisser dominer par qui que ce soit si j'en juge à la vitalité de leurs interpellations, à l'avalanche de mails que nous recevons sur nos boîtes tous les jours, aux saisines multiples des médias à commencer par "Le Parisien", mais enfin, il y en a beaucoup d'autres. Je veux dire "aux manifestations". J'en ai une à 17 heures devant ma mairie.

Le contrôle par la Ville de Paris est encore assez inefficace, si tant est qu'il n'ait jamais été imaginé par quiconque. Bon, rassurons-nous, nous vivons dans le pays, je pense, où la vitalité associative est l'une des plus fraîches au monde. Nous, simplement, justement parce que nous sommes des démocrates, nous souhaitons continuer à renforcer, à approfondir les outils de travail des associations et non pas à les cadrer. Et si l'on essayait, croyez-vous que cela ne serait pas dénoncé par les associations elles-mêmes dans la nanoseconde ? Moi, j'attends les mails de dénonciation de tentative de mainmise par le pouvoir central stalinien de la Ville de Paris sur les associations du 20e arrondissement. Pour l'instant, je n'en ai pas encore reçu. J'en déduis que les choses se passent à peu près bien.

Je voulais être dans un discours un peu plus positif. D'abord, cette réforme est un approfondissement de ce qui s'est fait depuis 2001 avec Bertrand DELANOË et notamment une prise en compte des réalités des vies des associations. Donc, je remercie Pauline VÉRON et les équipes de la Ville de Paris d'avoir pris en considération les nécessités d'ouverture le week-end, notamment le dimanche, le soir, tout simplement parce que cela correspond à la vie réelle du monde associatif. Je les remercie de mettre davantage de moyens au service des associations, notamment les outils supports pour les aider tout simplement à maîtriser mieux le logiciel SYMPA, à obtenir davantage de subventions. C'est vrai que quand on veut museler les associations, leur donner davantage d'outils pour obtenir des aides, c'est un bon moyen. Ecoutez, on n'est pas à une ânerie près dans ce Conseil. Franchement, il faut être sérieux.

Moi, la réalité que je vis, c'est que beaucoup d'associations demandent, par exemple, à ce que dans la Maison des associations, future maison de la vie citoyenne et associative, elles puissent ne pas seulement réunir leur bureau ou leur CA, mais avoir des réunions avec leurs adhérents. C'est chose faite dans cette évolution du règlement intérieur. Il y a une harmonisation, un assouplissement du fonctionnement des maisons. Cela va constituer un socle intéressant pour le travail. Il y a un conventionnement avec les associations qui permet d'y accéder en dehors des horaires d'ouverture au public. Si l'on voulait les museler, il me semble qu'on ne ferait pas cela. Il y a un accueil des

activités - je l'ai dit, des associations - en dehors des réunions d'instance, et l'ouverture aux juniors associations, conseils de quartier, collectifs d'habitants, CICA, etc.

Pour conclure, mes chers collègues, je veux témoigner du fait que beaucoup des projets que nous avons entrepris dans le 20e arrondissement n'auraient pu être portés s'il n'y avait pas eu l'engagement du mouvement associatif et des citoyens engagés dans ces associations. Nous n'aurions pas pu végétaliser le 20e arrondissement, créer les jardins partagés, végétaliser les toits, créer les jardins citoyens s'il n'y avait pas eu le mouvement associatif. Nous n'aurions pas pu développer la vie culturelle du 20e arrondissement. Je le vois, par exemple, à l'exposition du Pavillon Carré de Baudouin, au travail de l'association "Paris culture 20e". Nous n'aurions pas pu avoir la vitalité démocratique, par exemple, s'il n'y avait pas eu les associations de locataires, représentatives des locataires, dans les logements sociaux. Vu la manifestation qu'il y a aujourd'hui, je vous garantis qu'elles ne sont pas toutes d'accord avec nous. Voilà. Etc., etc. Je vais arrêter là dans la litanie des exemples.

Mais je voulais vous dire que nous travaillons quotidiennement avec les associations. Elles nous servent d'aiguillon. Elles ne nous laissent pas dans la tranquillité et elles ont raison de le faire. Parfois, je suis en désaccord avec elles, parfois, je suis à moitié d'accord avec elles, mais peu importe parce que je ne suis pas juge et arbitre des élégances. Nous avons des institutions démocratiques, notamment les CICA, mais aussi les conseils de quartier, les conseils d'arrondissement, qui garantissent une libre expression du monde associatif. Venez assister aux réunions dans le 20e arrondissement. Vous verrez à quel point tout cela vit de façon dynamique et très loin d'être dans un contrôle. Je dirais par ailleurs, dans cette Assemblée, qu'il y a parfois des admirateurs de M. POUTINE qui feraient bien de regarder ce qui se passe en Russie et de voir ce qu'est un pays où l'on contrôle la vie des associations.

Merci, mes chers collègues.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est bien de citer Vladimir POUTINE quand il faut justifier un acte autocratique de recentralisation, de négation de la réalité démocratique des arrondissements. Je vous remercie, Frédérique CALANDRA, de me tendre cette perche. Avec toujours le même simulacre, vous imposez, vous réglementez, vous régentez et vous prétendez que cela s'est fait aux termes d'une très grande concertation et d'une très grande écoute. C'est absolument faux.

Concertation avec les associations : zéro. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les associations elles-mêmes.

Concertation avec les personnels des MDA : zéro. La preuve : aujourd'hui, ces personnels se mettent en grève pour protester contre l'absence totale de concertation.

Concertation avec les maires d'arrondissement : zéro, en tout cas, pour ce qui est des maires d'arrondissement de l'opposition. J'ai eu, en tout et pour tout, un rendez-vous téléphonique avec Mme Pauline VÉRON qui m'a expliqué que c'était comme cela et que ce n'était pas autrement, alors que le 1er arrondissement, comme vous devez le savoir, est frappé par une "fusionite aigüe" puisqu'on a fusionné les centres d'action sociale, qu'on veut fusionner les MDA et que, naturellement, on fusionne le 1er arrondissement lui-même. Donc, la "fusionite" est une pathologie qui se répand comme une maladie contagieuse.

Alors, évidemment, nous protestons. Nous ne protestons pas pour nous-mêmes, nous protestons contre le procédé, contre les arguments qui sont tous faux. Il y a eu concertation ? Non, c'est faux. Il y aura des économies budgétaires ? Non, c'est faux. Donc quel est l'avantage ? L'avantage, c'est naturellement de contrôler et de recentraliser. Alors, nous utiliserons deux arguments.

Il y a d'abord un argument politique qui est l'argument de la démocratie et de la décentralisation. Je rappelle que c'est Bertrand DELANOË lui-même qui avait promis que chaque arrondissement serait équipé d'une maison des associations. Ce qui a été fait durant son règne. Et d'ailleurs, le 1er arrondissement a été le dernier équipé. Mais, in extremis, cela a bien été fait. Quelle surprise de voir Mme HIDALGO renier une promesse électorale de son prédécesseur qu'il avait effectivement respectée !

Deuxième argument : vous ne respectez pas la loi. Le Code général des collectivités territoriales est parfaitement précis et clair. L'article L. 2511 et ses différents alinéas disent quoi ? Premièrement, c'est le conseil d'arrondissement, et pas le Conseil de Paris, qui délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement des équipements de proximité. Les Maisons des associations sont naturellement des équipements de proximité. Vous l'avez reconnu vous-même puisque vous les avez classées dans les inventaires des équipements de proximité. Deuxièmement, le conseil d'arrondissement gère ses équipements. C'est un terme très fort dans la reconnaissance

de la loi que d'accorder la gestion au conseil d'arrondissement. Ce n'est pas le Conseil de Paris qui gère les MDA, c'est le conseil d'arrondissement. Nous affirmerons fermement et fortement ce principe parce que c'est la loi qui le dit, ce n'est pas nous.

Troisième principe, qui est également extrêmement important : le Conseil de Paris doit établir une égalité de traitement entre les arrondissements, article L. 2511-17 : "Lorsqu'une délégation a été faite à un Conseil d'arrondissement, cette délégation est accordée de droit aux autres Conseils d'arrondissement qui en font la demande". Les arrondissements doivent être traités à égalité. Or, vous établissez, par cette nouvelle charte et par ce nouveau règlement, deux statuts différenciés d'arrondissement : ceux qui bénéficient d'un équipement de proximité, c'est ceux qui n'ont pas été fusionnés, et ceux qui étant fusionnés perdent naturellement cet équipement de proximité, et l'inscription à l'inventaire.

J'en terminerai en disant qu'il y a un dernier principe établi par la loi : c'est que le Conseil de Paris doit voter dans son budget les sommes qui sont indispensables au fonctionnement des M.D.A. Il est même écrit : "Elles constituent des dépenses obligatoires pour la Commune".

Donc, vous n'en avez pas le droit. La loi ne vous autorise pas à faire cette fusion sans l'accord des Conseils d'arrondissement. Vous obtiendrez peut-être, de la part de certains Conseils d'arrondissement complaisants, cette autorisation. Je vous dis par avance que les arrondissements que nous représentons ne sont pas d'accord. Ils objecteront et se battront, s'il le faut devant le Tribunal administratif, pour faire valoir le principe de la loi qui s'impose à tous.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, moi, je pense que cette communication est remarquable par le lien qu'elle crée, qu'elle tisse entre le tissu associatif, qui contribue à la richesse de notre cité, et la participation citoyenne qui aura pris son essor et marquera la première mandature d'Anne HIDALGO.

A l'heure où certains valorisent le chacun pour soi et le repli sur soi, la diversité et le dynamisme des associations parisiennes démontrent la volonté d'implication de nos concitoyens. La soirée "Je m'engage" du 1er décembre en a été une belle démonstration. Les échanges, les débats, les solidarités qui irriguent le tissu associatif le démontrent. L'intérêt des Parisiens pour les modalités participatives impulsées par la Maire est grand et pérenne, n'en déplaise à la présidente du groupe LR.

Nier les faits, agiter certaines comparaisons, c'est se rendre ridicule au point qu'on se demande si certains vivent bien dans nos arrondissements et se confrontent au dynamisme de nos associations, ainsi que l'a souligné, non sans un certain humour, Frédérique CALANDRA, maire du 20e.

Mais les faits sont là, je le disais, et la Ville de Paris dispose désormais du premier budget participatif au monde. Loin d'être un gadget, comme certains, réticents, l'ont dit à ses débuts, c'est plus de 500 millions d'euros durant le mandat, 5 % de notre budget d'investissement dont l'affectation est décidée directement par les citoyennes et citoyens de notre ville.

L'extension de cette participation aux bailleurs sociaux et à la R.A.T.P. montre qu'il s'agit là du sens du progrès.

Cette implication a son importance, à l'heure où des choix européens et nationaux privilégient la recherche du profit aux solidarités, et où certains oublient que la République n'est pas l'enrichissement personnel mais mettre en place des modalités d'exercice du pouvoir par et pour le peuple. Car sans démocratie, point de République.

Or le socle de la démocratie est le débat public. Ainsi, je salue l'idée de la Maire de doter la Ville d'une nouvelle agora démocratique, un "Civic Hall" à la parisienne, ouverte à l'ensemble des acteurs de la participation citoyenne, mais plus largement à tous les Parisiens.

Les initiatives allant dans ce sens, comme les Conférences de citoyens ou les Kiosques citoyens, sont nombreuses. Eh bien, tant mieux. Son foisonnement est vital pour notre démocratie, comme il le fut d'ailleurs aux grandes heures de notre histoire. La deuxième édition de "La nuit des débats", rejointe par Dakar et Montréal, montre que cette conception reste universelle.

La démocratie passe par la connaissance des institutions pour pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté. C'est le sens de la "Carte citoyen et citoyenne de Paris", déjà adoptée par 120.000 Parisiens, et des quarante "Ateliers citoyens" qui se sont tenus.

La République, pour qu'elle fasse sens, nécessite que les citoyens deviennent acteurs de la cité. C'est tout l'enjeu des conseils de quartier, du Conseil des générations futures, de la plateforme "Madame la Maire, j'ai une idée", du Conseil parisien de la jeunesse, de la mobilisation des représentants des quartiers populaires pour participer aux nouveaux "Conseils citoyens".

Le numérique, au lieu de cloisonner et d'isoler socialement, peut être aussi un catalyseur, un facilitateur pour lier l'initiative citoyenne et les institutions de sa cité. C'est ce que permet l'ensemble des plateformes mises en place, comme "Je m'engage Paris" qui a démontré son efficacité, en mobilisant 500 bénévoles pour le centre humanitaire de la Chapelle.

Le numérique permet aussi de simplifier les démarches et d'aider à l'interaction avec le milieu associatif. Car les associations sont co-constructrices de ces espaces démocratiques et de cette implication citoyenne. Ainsi, la mise en commun des moyens des Maisons des associations, leur permettra de devenir moteurs de ce Paris citoyen, en se transformant en "Maison de la vie associative et citoyenne".

Cette communication, qui est complète, prévoit de nombreuses mesures pour accompagner et permettre aux petites et moyennes associations de bénéficier plus pleinement de l'ensemble des subventions et soutiens de notre Ville : accès aux conventions pluriannuelles d'objectifs, mise à disposition de locaux, de panneaux d'affichage, accompagnement pour le développement et le recrutement. Et ainsi, nous aidons l'emploi de proximité, l'emploi qui n'est pas délocalisable.

Bref, avec son adjointe Pauline VÉRON, avec sa majorité, c'est un nouveau Paris que la Maire de Paris construit. Il ne convient pas à la droite, qui préfère, au niveau régional, assécher tout le tissu associatif et supprimer les emplois tremplins, mais il convient à l'ensemble de nos concitoyens et c'est bien là l'essentiel.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme souvent, vous mettez en place une réforme qui se révélera avec le temps désastreuse pour bon nombre d'associations. Réforme d'ailleurs avec laquelle vous semblez plutôt mal à l'aise, et pour cause, vous cachez les points saillants de votre réforme qui vont faire très mal aux associations, associations que vous êtes censés par ailleurs choyer. Enfin, pas toutes, puisque certaines sont très bien dotées et pas d'autres.

Cette réforme, composée d'un ensemble d'outils gadgets, va rendre plus difficile le travail associatif des nombreuses associations parisiennes. Vous mettez donc en danger la vitalité associative parisienne pourtant si riche. Je vous rappelle deux chiffres qui ont déjà été évoqués tout à l'heure : 660.000 bénévoles, 26.000 associations.

A côté des associations très bien dotées, nombreuses sont celles qui ne perçoivent que peu, voire pas de subventions, alors qu'elles font sur le terrain un travail formidable, notamment sur les champs culturels, sociaux et sportifs au cœur de nos quartiers. Elles se débrouillent chaque jour, souvent avec pas-grand-chose. Pourquoi celles-ci n'ont pas la chance de se voir attribuer les sommes faramineuses octroyées à d'autres ? Nous aimerions savoir. Elles aussi, je crois.

Il est vrai qu'en l'absence d'évaluation des politiques publiques établies par une entité tiers, et à la lecture du rapport de l'Inspection générale de la Ville qui réclame un contrôle a posteriori de l'usage des subventions, je crois, Monsieur le Maire, qu'il vous faut raisonnablement agir maintenant pour lever les suspicions.

Mais cette réforme ne porte pas sur le subventionnement et ces inégalités, cette réforme porte sur d'autres aspects qui ne peuvent désormais plus masquer en réalité votre désintéret pour les associations locales de Paris. Votre réforme des Maisons des associations s'appuie, repose sur une totale méprise du travail quotidien souvent bénévole de ces centaines d'hommes et de femmes qui donnent leur temps et leur énergie pour leur projet associatif.

Preuve que vous n'en avez que faire, vous n'avez même pas pris la peine de concerter avec les responsables associatifs. Vous n'avez même pas prévenu les associations elles-mêmes sur vos intentions. Beaucoup d'associations parisiennes, qui nous sollicitent régulièrement, et même certains agents ont appris la nouvelle de la fermeture de leur Maison des associations à travers le vote d'un projet de délibération présenté dans les Conseils d'arrondissement.

Ce projet de délibération était très sobrement intitulé "Règlement intérieur des Maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris". Là aussi, on ne peut pas dire que vos intentions soient très claires. On ne peut pas dire que vous assumiez beaucoup cette réforme.

Pourtant, tout était prêt de votre côté pour vendre la réforme, des éléments de langage transmis aux élus de la majorité pour vendre la fermeture de quatre Maisons des associations. Parmi les morceaux choisis dans les Conseils d'arrondissement, un élu de votre majorité du Conseil du 4e arrondissement a qualifié la réforme de plutôt "réjouissante". Il n'est pas certain que les associations qui vont devoir déménager soient d'accord avec lui.

Car qu'en est-il exactement ? De quoi faut-il réellement se réjouir ? De la disparition de 1.000 mètres carrés aujourd'hui à la disposition des associations ? Du doublement du nombre d'associations dans les Maisons des associations déjà saturées ? De la difficulté qu'auront les associations à réserver dorénavant des salles, des ordinateurs ou des boîtes aux lettres ? De l'impossibilité qu'auront beaucoup de bénévoles à se rendre dans leur Maison des associations maintenant qu'elles seront plus difficiles d'accès ?

Rien de tout cela. Devons-nous nous réjouir aussi de ce que vous annoncez comme quelque chose d'important : l'ouverture étendue des horaires ?

Alors, dans "le Parisien" on apprend que ce sont 5.500 mètres carrés de locaux qui seront accessibles de 8 heures à 22 heures. On comprend mal comment cela va être possible quand le nouveau règlement intérieur voté parle de 40 heures d'ouverture par semaine. C'est vrai que 70 heures, ce n'est pas 40 et Mme la Maire de Paris parlait tout à l'heure de l'ouverture le dimanche. Je ne vois pas comment on va faire. Tout cela, ce sont des paillettes, de la poudre aux yeux. Cette amplitude n'est pas non plus une révolution quand on sait que les Maisons des associations des 15e, 16e, 17e arrondissements ouvrent déjà aujourd'hui plus de 40 heures par semaine.

Dans le même article du "Parisien", Mme Pauline VÉRON explique dans une autre tentative de justifier cette réforme, que dans certaines Maisons des associations, il y a trois fois moins d'associations que dans d'autres.

L'argument est imparable, Pauline VÉRON a raison, il y a par exemple plus de 200 associations inscrites dans la Maison des associations du 2e arrondissement, et plus de 500 associations dans la Maison des associations du 19e arrondissement par exemple, un écart important, mais le 19e compte plus de 188.000 habitants quand le 2e arrondissement en compte 22.000.

Je vous épargne le calcul du ratio d'associations inscrites par habitant, mais je peux vous dire que celui-ci est systématiquement bien plus élevé dans les arrondissements du Centre de Paris, signe du dynamisme du tissu associatif dans le Centre de la Capitale, un dynamisme que vous allez mettre à mal.

On apprend, toujours dans le même article du "Parisien", décidément très bien renseigné, que la fermeture de quatre M.D.A. n'est pas une mesure d'économie, la création de 10 nouveaux postes est selon vous la démonstration que vous ne cherchez pas à faire d'économies sur le dos des associations. Mais comme le rappelle également la CGT, ces 10 nouveaux agents n'auront pas vocation à travailler dans les Maisons des associations, au contact et au service direct des associations, ils sont là pour s'assurer que votre politique soit bien appliquée dans les arrondissements.

Et on veut bien vous croire quand vous dites qu'il n'y aura aucune économie, quand on sait que les Maisons des associations qui vont fermer se situent dans des locaux des bailleurs sociaux de la Ville de Paris.

Evidemment, quand on arrête de se payer soi-même, on ne réalise pas d'économies.

En conclusion, Monsieur le Maire, pour toutes ces raisons, nous combattons cette réforme que nous trouvons profondément injuste et inefficace. Notre groupe soutient et défend le travail indispensable des associations dans les quartiers, que vous allez rendre encore plus difficile quand vous priverez les associations de leurs moyens de travailler.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Dernière intervention avant la réponse de l'Exécutif, Mme DAUVERGNE, pour quatre minutes.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le lancement du réseau des Maisons des associations avait pour vocation de dynamiser et de structurer le réseau associatif. Ce dispositif a permis une nette densification de la vie associative. Au cœur de la réussite de ce dispositif, un élément majeur : la proximité avec le tissu local traduite par des éléments concrets, la localisation des M.D.A. et leur fonctionnement

avec, au centre du dispositif, le directeur de la Maison étant à la fois le garant de la gestion opérationnelle mais aussi de la qualité de service délivrée aux associations.

Aujourd'hui, la qualité de fonctionnement des M.D.A. est évidemment hétérogène. La réforme telle que présentée s'érige en solution ou, tout du moins, en amélioration de la qualité de service délivrée aux associations. Mais comme beaucoup d'autres sujets, elle n'est qu'un événement vers le bas.

Vous visez des économies. Cette réforme n'est en fait qu'un nez rouge à des problèmes structurels de gestion, et vous pensez nous faire avaler la pilule à travers une stratégie qui n'a ni fond ni forme.

Première ineptie : les regroupements. Votre réforme parle de regroupement des Maisons des associations. Pour les arrondissements visés, du 1er arrondissement au 8e arrondissement, les Maisons des associations ne seront plus considérées comme des équipements de proximité, ni pour les arrondissements qui perdent leur Maison ni pour ceux qui regroupent un autre arrondissement. Les M.D.A. concernées seront alors directement gérées par la mairie centrale.

Moins de liberté, moins de souplesse, moins d'adéquation avec le tissu local : c'est donc la double peine pour les arrondissements concernés.

Deuxième ineptie : les horaires. Vous érigez l'extension des horaires comme une demande fondamentale des associations. Vous prévoyez ainsi une ouverture à la carte le dimanche et en nocturne.

Comme vous le savez sans doute, à l'ouverture des M.D.A. en 2001 et jusqu'en 2005, les M.D.A. donnaient, en dehors des heures d'ouverture, libre accès à leurs associations. D'ailleurs, à ce jour, chaque M.D.A. a ses propres horaires, ces horaires reflétant les besoins de l'arrondissement et des quartiers.

Mais là encore, vous arrivez en imposant un modèle homogène sur l'ensemble du territoire parisien, comme si tout le monde vivait de la même façon. La richesse de Paris, c'est la diversité de ses quartiers.

Cette évolution des horaires à travers la réforme est donc totalement inutile car chaque M.D.A. aurait très bien pu, en fonction des besoins spécifiques de l'arrondissement, décider d'une évolution de ses modalités d'ouverture.

Troisième ineptie : le statut des directeurs des M.D.A. Les directeurs, qui sont des cadres A, sont excentrés en majeure partie de leur Maison à laquelle ils restent attachés. Vous prévoyez qu'ils soient, au moins pour 80 % d'entre eux, hébergés en mairie avec des missions aussi opaques que d'investiguer sur la disponibilité des lieux d'accueil dans les arrondissements concernés.

Outre le fait que, bien entendu, vous n'avez jamais investigué pour savoir si les mairies concernées pouvaient accueillir dans des conditions décentes ces cadres A, vous délocalisez totalement ces personnes du poumon de l'activité associative.

Là encore, vous obligez les arrondissements à se couper du terrain et du vivier associatif. C'est une logique de bureaucrate.

Quatrième ineptie : vous vous érigez en porte-parole des besoins des associations, vous menez une réforme massive qui impacte directement la survie des associations de certains arrondissements. Pour arriver à quoi ? Des économies de bouts de chandelle, mais aussi et surtout, une diminution des mètres carrés attribués aux associations parisiennes : près de 1.000 mètres carrés vont disparaître.

Je finirai par un point de gestion.

Votre réforme entraînera la mort de beaucoup d'associations, en particulier celles pour lesquelles la proximité géographique avec leur M.D.A. est essentielle : personnes âgées, handicapées ou en situation de précarité.

Vous imposez à des associations des modalités qui entraînent des coûts : modification en Préfecture, actualisation des documents de communication, carte de visite. Qui rembourse ?

Cette réforme est une aberration. Elle vient casser la proximité construite par certains arrondissements avec leurs associations, sans jamais trouver de solution pour les arrondissements qui ont besoin de la renforcer. C'est donc la réforme de la double peine qui conduit à une politique à deux vitesses à Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame DAUVERGNE.

Pour répondre à l'ensemble des interventions ainsi que pour donner les avis de l'Exécutif sur les vœux et amendements, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme la Maire de Paris l'a rappelé lors de son intervention, elle a fait de la participation citoyenne un véritable principe de gouvernance, du soutien à l'engagement et à la vie associative un objectif prioritaire.

Souvenons-nous, c'était le premier vote du premier Conseil de Paris de cette nouvelle mandature où nous avons voté un vœu concernant le développement de la participation citoyenne à Paris, notamment la création du budget participatif.

Nous avons créé de nombreux dispositifs, depuis le début de la mandature, en matière de participation citoyenne et de soutien à l'engagement associatif, qui ont été rappelés et détaillés dans de nombreuses interventions ce matin : le budget participatif, la plateforme "jemengage" ou l'autre plateforme "Madame la Maire, j'ai une idée".

Avec ce plan, nous voulons aller un cran plus loin. Il vise à la fois à rappeler la place inestimable des associations dans la ville. Sans elles, le visage et l'âme de Paris ne seraient pas les mêmes. Elles sont créatrices de lien social et favorisent le dynamisme des quartiers. Elles sont aussi un secteur économique à part entière, nous l'avons rappelé : 8 % de l'emploi privé parisien. Mais elles sont aussi un contre-pouvoir indispensable à notre démocratie.

Et quand j'entends certaines interventions, ce matin, sur notre supposée volonté ou capacité à contrôler les associations et les mobilisations citoyennes, j'imagine la réaction des responsables associatifs qui nous écoutent à ces propos, et ma collègue Frédérique CALANDRA l'a bien rappelé. J'avoue que c'est une drôle de façon d'envisager les relations entre le politique et le secteur associatif.

Je voudrais rappeler aussi notre investissement et notre soutien très fort en faveur des associations. Ce sont 260 millions d'euros attribués à 2.600 associations, ce qui correspond à un véritable choix politique qui n'est pas celui d'autres collectivités.

Alors, Madame ONGHENA, quand je vous entends dire "on met en danger la vitalité associative", franchement, les bras m'en tombent parce que quand je vois le budget de la Région Ile-de-France qui divise par deux les subventions versées aux associations "politique de la ville"... Attendez ce n'est pas fini... division par deux du fonds de soutien au développement de la vie associative de la Région, moins 700.000 euros, division par trois du budget des expressions citoyennes, moins 1,9 million d'euros, alors que nous n'avons pas diminué d'un euro nos subventions aux associations, franchement, vos leçons, vous vous les gardez parce que c'est bien comme cela que l'on tue les associations. Peut-être allez voir Mme PÉCRESSE pour lui demander des comptes sur les subventions qu'elle verse aux associations.

Je voudrais également rappeler que j'ai organisé cinq réunions de concertation depuis l'été auxquelles j'ai convié l'ensemble des maires d'arrondissement, majorité et opposition, ainsi que tous les présidents des groupes du Conseil de Paris. Vous n'avez pas fait le choix de participer à ces réunions, je le regrette, mais ne venez pas me dire après que je n'ai pas organisé des réunions de concertation. D'ailleurs, je vous ai transmis l'ensemble des documents au fur et à mesure de cette concertation.

Par ailleurs, nous avons organisé 30 réunions de discussion avec les agents de la DDCT, les agents des Maisons des associations - je dis bien 30 réunions - notamment avec François GUICHARD. J'ai participé à certaines de ces réunions et j'ai reçu l'ensemble des agents des Maisons des associations depuis l'été.

Je voudrais revenir sur certains points qui ont été soulevés dans ce débat.

Concernant la création du nouveau poste de directeur du développement de la vie associative et citoyenne, je voudrais dire là aussi que les bras m'en tombent. Aujourd'hui, les directeurs des Maisons des associations, dans beaucoup d'arrondissements, ne travaillent pas avec les maires d'arrondissement.

Par exemple, les forums des associations ne sont pas organisés avec les directeurs des Maisons des associations. Aujourd'hui, par cette réforme, nous proposons que ces directeurs aient un bureau en mairie d'arrondissement et il est clairement indiqué dans leur fiche de poste qu'ils doivent travailler auprès des maires d'arrondissement pour développer le tissu associatif et la participation citoyenne dans leur arrondissement. Franchement, c'est l'inverse d'une centralisation : c'est plus de moyens humains au service des maires d'arrondissement, alors qu'aujourd'hui, clairement, ces cadres A sont des fonctionnaires de la DDCT qui doivent rester dans les Maisons des associations.

Grâce à ce poste qui vise à développer la vie associative dans les arrondissements auprès des maires d'arrondissement, nous espérons pouvoir être au contact de toutes les associations présentes dans les arrondissements. Aujourd'hui, c'est un tiers des associations seulement qui sont inscrites dans les Maisons des associations. Il s'agit aujourd'hui d'aller à la rencontre des deux autres tiers de ce secteur associatif pour pouvoir mieux travailler avec elles.

Concernant le regroupement des Maisons des associations, les maisons regroupées auront parfois et même souvent moins d'associations ou autant d'associations inscrites dans leur maison que de nombreuses autres Maisons des associations d'autres arrondissements.

Par exemple, 450 associations inscrites dans les maisons des 1^{er} et 2^e arrondissements, 500 dans les maisons des 7^e et 8^e arrondissements pour 700 associations inscrites dans la maison du 12^e ou dans la maison du 20^e, ou même 900 associations dans la maison du 18^e. Il est donc faux de dire que nous allons doubler le nombre des associations accueillies dans les Maisons des associations regroupées. Nous restons dans la moyenne de ce qui existe dans les arrondissements moyens.

Par ailleurs, depuis 2001, le contexte a changé. Certes, Bertrand DELANOË a créé 20 Maisons des associations mais, à l'époque, il n'y avait pas le budget participatif, il n'y avait pas la plateforme "Madame la Maire, j'ai une idée", il n'y avait pas tous les dispositifs de participation citoyenne que nous avons créés.

Je pense que compte tenu du changement de contexte, il n'est pas absolument choquant de réinterroger le dispositif et de voir, compte tenu des évolutions du monde associatif et de ce qui se passe sur le terrain et compte tenu de ce que nous avons créé, que nous pouvons peut-être organiser les choses différemment.

Ainsi, effectivement, nous allons regrouper un certain nombre de Maisons des associations dans le centre de Paris pour concentrer les moyens en augmentant le nombre de personnes présentes, des agents titulaires présents dans ces Maisons des associations avec la création de 10 postes. Nous allons mieux accueillir ces associations, elles seront mieux encadrées, mieux accompagnées et aussi également l'ensemble des citoyens qui souhaitent créer des associations ou se constituer en collectifs. Il s'agit de démultiplier les synergies.

S'agissant plus particulièrement de la Maison des associations du 7^e, vous serez, je pense, rassurés d'apprendre que nous travaillons de façon étroite avec la maire du 7^e et son équipe pour trouver un local associatif qui pourrait constituer une annexe à la Maison des associations du 7^e et du 8^e.

Quant au fait que certaines de ces Maisons des associations ne soient plus des équipements de proximité, je ne vois pas en quoi cela est choquant lorsque l'on sait que le Conservatoire du centre, le Centre d'animation du Marais, de nombreuses piscines, de nombreuses bibliothèques, de nombreuses crèches qui accueillent les usagers dans les arrondissements, ne sont parfois pas des équipements de proximité. Je ne vois pas en quoi ces équipements sont de moindre qualité pour accueillir les usagers que ceux qui sont des équipements de proximité. Je pense par exemple au Conservatoire du centre, Monsieur LEGARET.

Enfin, pour répondre sur la question du règlement intérieur des Maisons des associations, de nombreux orateurs ont souligné la grande avancée que constitue ce règlement intérieur socle, qui n'existait pas, ce qui créait une certaine insécurité juridique pour les équipes des Maisons des associations qui n'avaient pas toujours des règles derrière lesquelles se retrancher pour pouvoir dire pourquoi on peut s'inscrire dans la Maison des associations et pourquoi parfois ce n'est pas possible.

Ce règlement intérieur est un règlement intérieur socle qui pourra être adapté par les maires d'arrondissement à l'occasion des commissions mixtes paritaires, selon les souhaits des maires d'arrondissement et les particularités locales.

Nous respectons tout à fait la loi. Il est possible que certains équipements qui accueillent des usagers en proximité ne soient pas juridiquement des équipements de proximité. Il est possible aussi de faire un règlement intérieur socle qui soit ensuite adapté aux spécificités locales.

Voilà, mes chers collègues, à travers ce plan de soutien à la vie associative, nous réaffirmons et nous montrons aussi à travers les subventions que nous versons aux associations notre soutien fort à l'engagement citoyen, à la vie associative à Paris et je vous remercie de bien vouloir approuver cette évolution des Maisons des associations en Maisons de la vie associative et citoyenne et d'approuver ainsi le règlement intérieur qui est proposé.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des intervenants de ce riche débat.

Nous allons maintenant passer au vote des amendements ainsi que des vœux, notamment du vœu n° 16 bis de l'Exécutif.

Tout d'abord, le vœu n°11 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ?

M. Jean-Bernard BROS. - Retiré.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il est retiré au profit de celui de l'Exécutif.

L'amendement n° 12 du groupe les Républicains et de l'UDI-MODEM est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 12 déposée par les groupes les Républicains et l'UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 12 est repoussée.

Le vœu n° 13 du groupe Ecologiste de Paris. S'il vous plaît, le vœu n° 13 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Mme Joëlle MOREL. - Nous le retirons mais nous regrettons que notre proposition d'ouvrir les Maisons des associations aux partis politiques représentés au Conseil de Paris ne soit pas retenue par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mais il est retiré.

Je vous remercie.

Le vœu n° 14 du groupe les Républicains est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 15 des groupes UDI-MODEM et les Républicains est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI-MODEM et les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

L'amendement n° 16 des groupes les Républicains et UDI-MODEM est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 16 déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 16 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2017, V. 48).

Nous allons maintenant procéder au vote des projets de délibération rattachés à ce débat.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 27).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DDCT 38).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un inventaire des occupations du domaine public dans les espaces verts.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non-rattachés de la 1ère Commission, notamment le vœu n° 50 relatif à un inventaire des occupations du domaine public dans les espaces verts.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour deux minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu, le groupe Europe Ecologie souhaite que notre Assemblée se prépare dans de bonnes conditions à l'élaboration du nouveau Règlement des parcs et jardins, qui sera voté au Conseil de Paris pendant l'année 2017. Nous voterons d'ailleurs également pendant l'année 2017 le Plan Biodiversité de la Ville de Paris et ces éléments nous seront très utiles.

Le groupe Europe Ecologie a élaboré ce vœu pour demander l'inventaire détaillé des conventions et tout type d'occupation du domaine public pour l'ensemble des squares, des parcs et jardins qui appartiennent à la Ville de Paris. Des occupations des jardins et des squares sont très fréquentes. C'est pourquoi nous demandons qu'un inventaire soit communiqué à chacun des arrondissements.

Il est nécessaire que le plus rapidement possible nous ayons une vision précise des termes des conventions, leur objet, leur durée, leur surface occupée, le montant de la redevance prévu et celui réellement versé. Dans les arrondissements comme le 11e, les espaces verts sont réduits ; il est temps et il est même urgent qu'il y ait plus de transparence au sujet de toutes ces occupations.

Le groupe Europe - Ecologie demande que cet inventaire soit accessible sur le site de la Ville et soit affiché dans les espaces verts concernés.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ce vœu, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame, vous nous faites part dans votre vœu de votre souhait d'information sur toutes les conventions et autres types d'occupation dans les espaces verts de la Ville.

D'abord, je vous remercie pour avoir déposé ce vœu qui permet de rappeler combien nous sommes attachés aux activités présentes dans les espaces verts, de ce qui participe de leur animation quotidienne et de leur activité.

134 activités se trouvent ainsi dans tous les types d'espaces verts parisiens et ces activités sont de deux sortes. Les activités de vente, pour la plupart alimentaire, et les activités récréatives, les manèges, les théâtres de marionnettes, les balançoires, la photo, les promenades à poney, etc.

Vous souhaitez par votre vœu que les termes et les conditions de chacune de ces conventions soient rendus publics, il y a une demande de transparence que je trouve légitime.

Sachez que les documents de ces contrats publics sont en principe communicables effectivement, et la publication des éléments que vous demandez, c'est-à-dire sur l'objet, la durée, la redevance et la surface de l'activité ne posent aucune difficulté.

Néanmoins, soumis aux dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, ce droit d'accès aux informations est limité afin de respecter notamment le secret des informations économiques et financières dont fait partie le chiffre d'affaires.

Puisque les redevances pour les activités dans les espaces verts se fondent notamment sur le chiffre d'affaires, s'il est envisageable d'afficher le mode de calcul pour la redevance appelée, il n'est en revanche pas opportun d'afficher la redevance réellement perçue, puisque cela permettrait de rendre visible le chiffre d'affaires de l'activité.

Je vous remercie enfin d'avoir rappelé l'engagement de la Ville pour l'accès public aux données, et ne peut être que favorable à votre demande qui entre dans ce cadre.

Les panneaux d'affichage doivent pouvoir accueillir, dans les espaces verts sur une surface modeste, les informations adressées au grand public, les actualités concernant les espaces verts et de plus, l'affichage associatif local. Il n'est donc pas possible d'y rajouter encore des informations supplémentaires, par manque de place évident.

En conséquence, je suis favorable à votre vœu s'il est toutefois amendé sur la question des supports de diffusion, en vous proposant de privilégier une communication en ligne, et sur le type d'informations diffusées, puisque celles relatives au chiffre d'affaire et les coordonnées personnelles ne sont pas diffusables.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Acceptez-vous les amendements proposés par Mme POLSKI ?

Ils sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 50 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 69).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une parcelle 94, avenue Gambetta (20e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la parcelle 92/98, avenue Gambetta (20e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Les vœux n^{os} 51 et 52 sont relatifs aux parcelles 94, avenue Gambetta, 92 et 98, avenue Gambetta.

La parole est à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, nous avons déjà évoqué ici les fortes réactions de la population du 20e contre l'implantation d'un très grand supermarché "Carrefour" sur la parcelle du 94, avenue Gambetta. Depuis le mois de juillet dernier, plusieurs associations du 20e se sont mobilisées contre ce projet et ont déjà rassemblé plus de 3.000 signatures.

Ce n'est qu'au mois de février dernier, près de six mois après le vote d'un vœu au Conseil de Paris, qu'une première rencontre a pu avoir lieu entre des représentants du groupe "Carrefour" et du promoteur "CVI-Cargill", et une délégation d'élus.

Un échange est programmé entre ces mêmes acteurs et les associations pour le 4 mai.

Les éléments donnés par le groupe "Carrefour" sont très loin d'être rassurants. Il se confirme que l'implantation de ce très grand supermarché aura un effet dévastateur sur plusieurs pôles commerciaux du 20e, avec un impact très négatif sur la vie locale et l'équilibre commercial du 20e.

Monsieur le Maire, il faut entendre les habitants qui veulent une évolution du projet et aider à ce que la réunion du 4 mai puisse offrir des perspectives.

La Ville doit s'engager en particulier via l'action de la "SEMAEST", qui aurait toute légitimité à investir sur ce site pour permettre de faire évoluer le projet.

C'est pourquoi nous vous proposons ce vœu dont le vote offrira une réponse positive aux préoccupations des habitants et aux associations. La SEMAEST doit s'engager, la Ville doit être un acteur dans ce dossier emblématique pour la diversité commerciale de Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour présenter le vœu n° 52, la parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Cette mobilisation contre l'implantation du "Carrefour" et de l'ensemble du projet sur les anciens locaux du Rectorat avenue Gambetta dans le 20e est assez exemplaire, vous avez à la fois des commerçants locaux, des citoyens, des militants associatifs, des militants politiques, et on est là sur une mobilisation qui fédère, au-delà de tous les clivages classiques que les uns et les autres peuvent projeter sur ce type de problématiques.

Il faut entendre l'avis des habitants et des habitantes.

Leur rejet concerne ce promoteur "CVI-Cargill", tout le monde connaît ce gros promoteur qui a quand même bien sévi, qui est un grand spécialiste pour sévir contre l'emploi et l'intérêt général.

A travers ce vœu complémentaire à celui qui vient d'être présenté, je demande que la Mairie de Paris fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que le promoteur "CVI Gambetta" et "Carrefour" rencontrent effectivement la délégation de la société civile de la zone concernée, qui est composée de commerçants, d'associations et de représentants des conseils de quartiers impactés, pour faire le point sur l'avancement du projet et étudier favorablement les propositions alternatives qu'ils ont élaborées.

Mais que cette rencontre n'ait pas lieu bien évidemment dans longtemps, après les élections comme c'est prévu pour l'instant.

Que la Mairie de Paris avec ces représentants de la société civile aide vraiment à la réalisation de ces projets alternatifs, parce que des projets alternatifs, je peux vous dire que dans les réunions diverses qui se succèdent, la population en a.

Que la Mairie de Paris demande officiellement à la "SEMAEST", conformément à la mission de celle-ci d'animation économique des quartiers, et qui conduit depuis 30 ans des projets d'aménagement, de préempter des baux et qu'il y ait un changement de destination des 1.950 mètres carrés prévus pour le "market". Que les bureaux

prévus soient affectés à des solutions alternatives dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire, au service de la vitalité des entreprises du Nord du 20e.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre à ces deux vœux, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, je vous remercie, mes chers collègues.

Vous nous alertez de nouveau sur le projet de la "CVI Gambetta" qui a acquis en janvier 2015 l'ensemble immobilier situé au 92-98, avenue Gambetta dans le 20e.

Je comprends que la période électorale vous pousse de nouveau à agiter cette question, même si nous en avons largement débattu, mais il serait de bon ton de ne pas faire non plus de démagogie quand il s'agit de sujets sérieux.

Comme vous le savez, son principal local en rez-de-chaussée a fait l'objet d'un bail entre l'acquéreur et la société "CSF Carrefour", qui a obtenu toutes les autorisations administratives pour l'installation d'un supermarché. Il n'est donc plus possible d'intervenir juridiquement sur la destination de ce local, sauf si l'acquéreur privé et "Carrefour" en sont eux-mêmes d'accord.

En septembre dernier, notre Assemblée a adopté un vœu actant le principe d'une rencontre entre les différentes parties prenantes, afin de travailler sur l'évolution du projet et l'utilisation des surfaces restantes dédiées à l'activité économique.

Cette rencontre s'est depuis articulée en plusieurs temps. J'ai moi-même reçu, le 15 décembre dernier, des représentants du collectif "Carton Rouge" qui réunit des riverains opposés au projet d'ouverture de ce supermarché. Les élus de l'ensemble des groupes de la majorité du Conseil du 20e arrondissement ont reçu les représentants de la société "Carrefour" et de la "CVI-Gambetta", le 27 février dernier. La mairie du 20e, les représentants de la société "Carrefour" et de la "CVI-Gambetta" doivent se rencontrer avec des représentants du collectif "Carton Rouge" le 4 mai prochain.

Compte tenu de ce calendrier, il est évidemment trop tôt pour présumer des conclusions de ces discussions. Il serait bon tout de même de pouvoir noter que ce dialogue a conduit les opérateurs de ce programme à étudier un certain nombre de pistes favorisant la bonne insertion du projet dans le quartier.

La création d'un local d'artisanat et d'un local associatif au loyer accessible est ainsi à l'étude. La mairie sera sollicitée au moment de la commercialisation des bureaux et des autres surfaces commerciales pour recommander d'éventuelles candidatures.

En ce qui concerne l'hypothèse d'une préemption de la "SEMAEST", je vous confirme qu'elle n'est pas possible à ce stade puisque les locaux ne sont pas mis en vente. La préemption n'est possible que lorsqu'il y a une mise en vente.

Dans le vœu adopté en septembre, l'Exécutif s'engageait par ailleurs à lutter par tous les moyens à sa disposition contre l'implantation des très grandes surfaces alimentaires dans l'ensemble de la Capitale. Je tiens à vous réaffirmer notre volonté sur ce point, ainsi qu'en témoignent nos oppositions répétées à certains projets qui nous ont été soumis en C.D.S.C.

A ce titre, je me réjouis de l'adoption, à l'occasion du vote de la loi relative au statut de Paris, d'une mesure permettant d'abaisser le seuil de saisine des C.D.S.C. de 1.000 à 400 mètres carrés. Il s'agira d'une expérimentation de trois ans à partir du 1er janvier 2018.

S'il n'est pas encore possible d'en mesurer tous les effets, nous pourrions néanmoins nous féliciter de cette avancée pour laquelle nous plaidions depuis longtemps. Elle nous permettra de nous prononcer sur l'ensemble des projets de plus de 400 mètres carrés, de faire valoir davantage encore les intérêts de nos commerçants de proximité et les attentes des Parisiens.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et du respect des engagements pris par l'Exécutif lors du vœu de septembre dernier, je vous propose, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de retirer vos vœux.

À défaut, j'émets un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que le groupe Communiste retire le vœu n° 51 ?

Pardon, une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Une explication du vote du groupe Ecologiste par rapport à ces deux vœux.

Manifestement, Mme POLSKI a surtout répondu au deuxième vœu et pas au premier vœu. Le premier vœu, je le rappelle, est d'étudier la possibilité de se porter acquéreur pour la "SEMAEST" de toute une partie des locaux commerciaux du 94, avenue Gambetta. Ce vœu va bien au-delà de la partie qui a été rachetée par "Carrefour" et concerne aussi les autres espaces commerciaux qui sont encore non vendus.

La question de cette étude de possibilité nous paraît tout à fait de bon aloi. Cela n'engage rien du tout sur la discussion et nous allons appeler à voter favorablement sur les deux vœux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

C'est une explication de vote uniquement.

M. Jérôme GLEIZES. - J'ai tout de même une minute pour justifier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pas d'autres explications de vote ?

Donc, le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Madame SIMONNET, j'imagine que vous maintenez votre vœu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux redevances applicables aux chauffages sur les terrasses.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons dorénavant le vœu n° 53 relatif aux redevances applicables aux chauffages sur les terrasses.

Il est présenté par M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le juge administratif a considéré que la Ville de Paris n'est pas fondée à percevoir les droits de voirie additionnels concernant le chauffage des contre-terrasses qui sont ouvertes de manière saisonnière durant les mois les plus cléments de l'année.

Dans des jugements rendus, notamment le 22 janvier 2016 et confirmés le 1er juillet 2016, le juge administratif a par ailleurs déclaré illégal l'interdiction par la Ville de Paris de tous modes de chauffage en contre-terrasse, telle qu'elle figure à l'article DG.6 du Règlement général des terrasses.

Par ailleurs, l'arrêté du 21 décembre 2015, modifié le 13 janvier 2017, a considérablement augmenté les niveaux des droits et redevances pour les terrasses qui ont augmenté de 10,4 % par rapport à 2012. Ces augmentations fiscales substantielles interviennent à l'heure où le secteur du tourisme, notamment les cafés et restaurants, subit une crise majeure par la baisse de fréquentation en 2016.

Donc nous proposons, avec mes collègues Christian HONORÉ et Geoffroy BOULARD, de clarifier la réglementation applicable en matière de chauffage des contre-terrasses, de supprimer l'alinéa 3 de l'article DG.6 du Règlement des étals et terrasses, de définir les suppléments aux droits de voirie applicables aux contre-terrasses équipées de chauffage, différents de ceux applicables aux terrasses ouvertes toute l'année, de sorte de tenir compte de la douceur du climat pendant leur autorisation, notamment du mois d'avril au mois d'octobre, et enfin de prononcer un moratoire en matière d'évolution des droits de voirie applicables aux terrasses et contre-terrasses.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, comme vous le savez, Paris est particulièrement attachée à ses terrasses et contre-terrasses de cafés et restaurants qui participent de l'animation de la Ville et font partie intégrante du paysage et de l'identité de Paris.

Vous abordez dans votre vœu la question du chauffage sur les contre-terrasses et vous proposez une modification du règlement des étalages et terrasses, afin d'en permettre l'autorisation. Vous demandez, à ce titre, que soit clarifiée la réglementation applicable en matière de chauffage.

Or, la réglementation est on ne peut plus claire. L'article DG.6, dont vous faites mention, a pour objet d'intégrer la notion de développement durable dans le règlement, démarche environnementale dans laquelle la Ville est pleinement engagée. A ce titre, le chauffage en contre-terrasse a été interdit.

Je comprends le besoin de clarté, demandé d'ailleurs aussi par les commerçants en matière de taxes. La Ville a, pour ce faire, développé depuis l'été dernier sur son site - c'était un engagement qu'avait pris la Maire - un simulateur de taxes, notamment des terrasses, des contre-terrasses et des étalages ; il a été conçu d'ailleurs en collaboration avec le Synhorcat, qui est le premier représentant à Paris des professionnels du secteur.

Si cet outil permet de préparer la demande d'autorisation d'occupation du domaine public, il vient surtout renforcer la clarté de la réglementation, puisque les règles d'implantation des dispositifs sont rappelées à chaque étape de la simulation. C'était une demande forte de ce syndicat et nous y avons travaillé ensemble.

Concernant la légalité d'une telle interdiction, vous évoquez vous-même le contexte : les contentieux opposant la Ville aux restaurateurs sont en cours ; la Ville fait appel de la décision du juge administratif ; les suites réservées à ces contentieux ne pourront donc être envisagées qu'une fois la procédure juridique achevée.

Enfin, vous évoquez l'arrêté du 21 décembre 2015 et l'augmentation des droits de redevance pour les terrasses depuis 2012. Cette revalorisation est la conséquence de la réforme de 2011 qui introduit l'autorisation, et donc la taxation, de nouveaux dispositifs de protection notamment.

Les droits de voirie, pour une terrasse basique, eux, n'ont que peu évolué, de 2 % jusqu'en 2015 puis, à partir de 2015 de de 1 %.

Il appartient aux commerçants de choisir ou non le type de mobilier supplémentaire qu'ils veulent.

Par ailleurs, les arrêtés fixant les tarifs pour l'année suivante fixent une revalorisation indexée sur l'inflation. L'arrêté de 2015 fixant les tarifs pour 2016 est justement celui qui a conduit à abaisser cette revalorisation à 1 %, puisque nous connaissions effectivement la situation des restaurateurs ; elle était jusque-là fixée à 2 %.

A ce titre, il ne nous paraît donc plus pertinent de prononcer un moratoire, puisque lorsqu'on est à 1 % d'augmentation par an, ce n'est même pas l'inflation. Je vous invite donc à retirer votre vœu ou j'appellerai à voter contre.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je maintiens ce vœu.

Je rappelle que tous ces cafés, toutes ces terrasses et contre-terrasses font partie de l'âme de Paris, de son attractivité pour les Parisiennes et les Parisiens que nous sommes mais aussi pour les touristes.

Donc c'est important de défendre ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Donc vous ne le retirez pas.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme Rachida DATI relatif à une Charte des brocantes et des vide-greniers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Les vœux n^{os} 54 et 54 bis sont présentés par Mme Rachida DATI qui est absente. Ils tombent donc.

2017 DAE 31 G - Cadre de conventionnement relatif au financement d'actions de formation avec les organismes paritaires collecteurs agréés (O.P.C.A.).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 31 G. Cadre de conventionnement relatif au financement d'actions de formation avec les organismes paritaires collecteurs agréés.

La parole est à Mme DIRI.

Mme Leïla DIRI. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous propose de conclure un partenariat entre notre Direction de l'attractivité et de l'emploi et les organismes paritaires collecteurs agréés, les O.P.C.A. L'idée est de mettre en place des parcours de formation professionnelle destinés aux publics les plus éloignés de l'emploi et en cela, c'est une initiative évidemment louable que le groupe soutiendra.

Les P.O.E.C. - préparations opérationnelles à l'emploi collectif - permettent, sur décision des partenaires sociaux de branches professionnelles, de former des demandeurs d'emploi sur des métiers pour lesquels les entreprises ont des difficultés à recruter. Pour rappel, plusieurs centaines de milliers d'emplois en France ne sont pas pourvus, ce qui paraît encore comme une aberration et un gâchis quand on voit les taux de chômage aujourd'hui.

Ces préparations à l'emploi permettent une approche intéressante dans la mesure où d'une part, il s'agit de recruter des demandeurs d'emploi opérationnels, très vite, formés aux besoins des entreprises, leur facilitant ainsi le recrutement pour des métiers en tension, ce qui est primordial et urgent, et d'autre part, de pouvoir organiser des phases d'immersion en entreprise afin d'apprécier les aptitudes du candidat en amont du recrutement.

Ce sont ici les partenaires sociaux de branches professionnelles qui identifient les emplois en tension, en lien avec les observatoires des métiers et des qualifications. On colle donc mieux au terrain et aux besoins des

entreprises en répertoriant auprès d'elles leurs besoins en recrutement et en définissant le contenu des formations nécessaires. Pôle Emploi identifie alors les demandeurs d'emploi potentiellement bénéficiaires et fait par la suite le lien avec les organismes de formation sélectionnés.

Ces formations, ici prévues d'une durée maximum de 400 heures, permettront donc aux 200 bénéficiaires parisiens d'acquérir des compétences ciblées, recherchées par les entreprises, axées sur des savoirs de base et des fondamentaux. Elles devront par ailleurs permettre de s'insérer à l'issue du parcours, car il faut rappeler que l'objectif de ce dispositif, au-delà de former, est de proposer aux bénéficiaires un C.D.D. d'une durée supérieure ou égale à 12 mois, un C.D.I., un contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois en C.D.D. ou en C.D.I., ou un contrat d'apprentissage.

Vous l'évoquez dans le projet de délibération, mais j'insiste sur le fait que la Ville de Paris doit être extrêmement rigoureuse quant au processus d'évaluation et de suivi des bénéficiaires dans les mois qui suivent les formations. Le décret qualité qui s'applique désormais aux organismes de formation appelle à plus de rigueur et à une méthodologie commune, afin de s'engager dans la voie d'une qualité de l'offre.

Trois objectifs étaient au cœur de la réforme de la formation professionnelle : orienter l'offre de formation vers des formations certifiantes et qualifiantes qui favorisent l'insertion professionnelle, renforcer l'accès à la formation de ceux qui en ont le plus besoin, favoriser l'émergence de formations de qualité, apportant une meilleure visibilité de l'offre de formation.

Ce décret définit les six critères de qualité qui permettent désormais aux différents financeurs, O.P.C.A., collectivités territoriales, O.P.A.C.I.F., Pôle Emploi et AGEFIPH, de s'assurer de la qualité du prestataire à dispenser une formation de qualité. Il est en effet primordial d'accompagner ces dispositifs, sources de qualification et de retour vers l'emploi, tout en étant très vigilant quant à la qualité de l'offre de formation professionnelle proposée et financée par notre collectivité.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame DIRI.

La parole est à Mme FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il est de notre devoir, en tant qu'élus locaux parisiens, d'apporter des réponses concrètes à un grave problème qui touche tous nos concitoyens : le chômage. Pourtant, malgré cette crise économique et sociale que nous traversons, Paris s'en sort un peu mieux que le reste de la France, notamment grâce au volontarisme dont la collectivité parisienne fait preuve en matière de politique d'emploi et grâce à un tissu économique qui reste assez dynamique.

Cependant, nous n'avons pas échappé à une progression de la précarité. En décembre 2016, on comptait plus de 200.000 chercheurs d'emploi à Paris. Derrière ce chiffre, la réalité, c'est que de plus en plus de Parisiens sont au chômage et sont allocataires des minima sociaux, que les durées de parcours d'insertion s'allongent, que les allers-retours entre emploi et inactivité sont de plus en plus fréquents, que la situation des jeunes en particulier reste particulièrement difficile, et j'en passe.

Dans ce contexte, la formation est une des clés de l'accès à l'emploi, c'est certain - cela vient d'être dit, d'ailleurs -, notamment pour les Parisiens les plus éloignés de l'emploi. Elle permet de créer les conditions d'une rencontre entre l'offre d'emploi existante sur le territoire et les demandeurs. Et forte de sa connaissance fine des besoins du territoire et travaillant en partenariat étroit avec des structures qui accompagnent les chercheurs d'emploi, la collectivité parisienne a un rôle à jouer dans ce domaine. La proximité des élus que nous sommes, la connaissance du territoire, des acteurs et des dispositifs fait de nous des interlocuteurs essentiels et indispensables.

Parmi tous les dispositifs proposant des formations, les organismes paritaires collecteurs agréés ou O.P.C.A. - on adore les sigles à Paris - organisent un partenariat avec Pôle Emploi et des préparations opérationnelles à l'emploi collectif, les fameuses P.O.E.C. Ces P.O.E.C. permettent de former des chercheurs d'emploi sur des métiers que l'on appelle en tension, c'est-à-dire sur lesquels les entreprises ont parfois des difficultés à recruter. Et ces formations de 400 heures visent à ce que le bénéficiaire se voit proposer "in fine" un poste, je ne reviens pas sur les détails, que vous avez très bien défini. Nous avons donc là une nouvelle opportunité à saisir pour combattre activement le chômage.

En 2016, nous avons déjà expérimenté un cofinancement entre Paris et ces P.O.E.C., avec deux O.P.C.A. Cela a permis d'apporter une solution de formation à 94 personnes, tout en répondant à l'importante offre de recrutement, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et de la sécurité.

Donc là, chère Pauline VÉRON, vous nous proposez aujourd'hui d'adopter un cadre général de conventionnement pour conclure des conventions avec six partenaires, pour former 200, puis 300 personnes par an, sur des métiers qui recrutent, en ciblant prioritairement les Parisiens très éloignés de l'emploi. Cette action s'inscrit par ailleurs dans le prolongement de l'Initiative emploi lancée en novembre 2014.

Depuis deux ans, nous avons modernisé le service municipal de l'emploi, avec l'ouverture des Points d'accueil Paris emploi, nous avons également signé de nombreux partenariats avec l'Etat, Pôle Emploi et beaucoup d'autres acteurs de l'emploi du territoire, et très récemment, nous avons même lancé la plateforme Internet "emploi.paris.fr".

Aujourd'hui, la collectivité parisienne poursuit ses efforts, avec un nouveau dispositif d'accompagnement pour les chercheurs d'emplois parisiens vers des métiers qui recrutent, et notamment grâce à ce dispositif de formation ciblée. Dans la lutte contre le chômage, nous ne ménageons pas nos efforts, et c'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Pour répondre à ces deux interventions, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons deux projets de délibération importants à ce Conseil de Paris sur le programme de formation qui est proposé par la Ville de Paris aux chercheurs d'emploi, programme que nous rénovons au fur et à mesure. L'un concerne le nouveau règlement du Programme départemental d'aide à l'emploi, et celui-ci concerne un nouveau partenariat que nous lançons avec les O.P.C.A.

Nous avons une situation particulière de l'emploi à Paris. La Capitale est dynamique économiquement et très attractive pour les entreprises. Les créations d'emploi sont reparties à la hausse et nous avons retrouvé depuis maintenant quelques mois le niveau d'avant la crise. Les entreprises ont donc besoin de trouver les compétences sur le territoire. Or, Paris compte 130.000 chercheurs d'emploi, dont beaucoup ne trouvent pas, faute de posséder la bonne qualification. Notre programme de formation répond donc à une exigence : penser le retour et le maintien dans l'emploi, en lien avec les besoins des entreprises.

Je ne reviendrai pas sur le constat posé par Léa FILOCHE ou Leïla DIRI, que je remercie pour leur intervention et que je partage. Le marché du travail parisien, qui est riche d'opportunités, implique que l'on fasse tout pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens à développer les compétences utiles aux entreprises et utiles à notre territoire, en particulier les Parisiens qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Ce projet de délibération sur la formation vient renforcer nos efforts de modernisation de cette politique-clé en matière de lutte contre le chômage. Dans ce secteur complexe de l'emploi et de la formation, nous développons une nouvelle politique municipale, résolument partenariale et en phase avec les besoins des entreprises.

Le partenariat avec les O.P.C.A. s'inscrit dans cette logique : s'appuyer sur l'expertise des branches professionnelles et les besoins des entreprises pour cibler les secteurs qui recrutent et financer à plusieurs ces formations, menant très directement à l'emploi : par exemple, l'hôtellerie-restauration, la vente et la grande distribution, le numérique, les métiers de l'intérim, la sécurité ainsi que les métiers de la mode.

En effet, ce partenariat avec les O.P.C.A. permet de former plus de personnes, 200 dès cette année, puis 300 personnes par an dès 2018, tout en faisant financer ces formations à 75 % par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, donc par les branches. Du coup, en prenant l'ensemble des dispositifs de formation proposés par la Ville de Paris, et qui sont des formations gratuites, nous formons cette année 1.000 personnes supplémentaires pour atteindre 4.000 bénéficiaires, à budget constant. Miser sur la formation professionnelle, c'est agir pour l'emploi de qualité et pour l'attractivité économique de Paris, mais c'est aussi permettre à chacun de se donner les moyens de trouver un emploi, et donc de se réaliser.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 31 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 31 G).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au magasin Tati.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés.

Le vœu n° 55 est relatif au magasin Tati.

Il est présenté par Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne la situation du magasin Tati, du Tati Barbès, magasin bien connu situé dans le 18^e arrondissement. Nous avons appris que le groupe "ERAM", qui possède notamment ce magasin mais pas seulement, avait l'intention de vendre l'ensemble de ses magasins, ce qui suscite une vive inquiétude parmi les salariés du magasin Tati. Il y en a aujourd'hui 90. Il y a 10 ans, il y en avait 200. C'est dire si le groupe "ERAM" a déjà contribué à diminuer considérablement les effectifs de ce magasin. Mais cette annonce inquiète aussi beaucoup les habitants parce que Tati Barbès est une part de l'identité de ce quartier, une part de l'identité de la Goutte-d'Or.

Ce vœu vise donc à ce que nous puissions ensemble interpeller la direction du groupe "ERAM" pour demander le maintien des effectifs, le maintien de ce magasin et de la dimension populaire de ce magasin qui, je le répète, est emblématique de ce quartier du 18^e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

La parole est à Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, cher collègue Ian BROSSAT, chers collègues, merci au groupe Communiste - Front de Gauche de me donner l'occasion d'exprimer le soutien de notre Assemblée aux 90 salariés du magasin Tati du boulevard Barbès, mais aussi aux 1.720 salariés des autres magasins du groupe en France. Ils ont appris, en effet, il y a quelques semaines maintenant, que le groupe "ERAM", propriétaire de la marque Tati depuis 2004, avait décidé de s'en séparer. Le secteur de l'habillement est en mutation depuis longtemps. C'est connu. On voit les effets de la guerre des prix sur de nombreux groupes français avec l'arrivée des géants du "low cost".

Je rappelle que, lors de notre dernière séance, nous avons adopté un vœu en soutien aux salariés du groupe "VIVARTE" qui était le n° 1 de l'habillement et de la chaussure il n'y a pas si longtemps. Suite à ce vœu, j'ai écrit au P.D.G. du groupe "VIVARTE", qui m'a d'ores et déjà répondu en prenant des engagements.

Qu'il y ait des transformations, c'est inévitable. C'est la vie de l'économie. Que les salariés soient les seuls à faire les frais de décisions stratégiques et commerciales qui mènent à cette situation, ce n'est pas acceptable, d'autant que l'on parle, en l'occurrence, pour le magasin Tati du boulevard Barbès, de 90 emplois de caissières et de vendeuses. Je le dis au féminin car, dans ce secteur du commerce, 80 % des salariés sont des femmes, avec les faibles salaires que l'on connaît, et que ces salariés sont souvent aujourd'hui des seniors qui ont parfois fait toute leur carrière chez Tati.

Pour mémoire, le groupe avait déjà tenté de revendre les magasins Tati en 2015 et avait reculé, car la seule offre qui avait émergé émise par un fonds d'investissement aurait eu des conséquences trop importantes sur l'emploi. Il semble que, cette fois-ci, des repreneurs potentiels se soient d'ores et déjà déclarés. Nous attendons du groupe "ERAM" et de la famille propriétaire de ce groupe le même souci de préservation de l'emploi qu'en 2015.

Nous allons, en tout cas, comme votre vœu nous y invite, saisir le Premier Ministre de ce sujet afin que les salariés soient protégés au mieux dans cette cession, si cession il y a. Nous nous rapprocherons, avec ma collègue Olivia POLSKI, de l'éventuel repreneur afin qu'une offre toujours adaptée aux faibles moyens des habitants de ce quartier soit maintenue sur ce carrefour emblématique de Paris.

J'émet un avis favorable à votre vœu. Je vous propose simplement un amendement oral pour clarifier votre deuxième point du vœu en disant que : "en cas de fermeture du magasin, des discussions soient engagées avec le repreneur des murs pour que l'implantation d'un commerce pratiquant des prix accessibles soit privilégiée".

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VÉRON.

L'amendement est-il accepté ? L'amendement est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pardon, pardon, j'avais oublié : explication de vote de Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Même si le modèle économique des magasins Tati laisse peut-être à désirer du point de vue écologique et social, le groupe Ecologiste de Paris votera ce vœu, car il nous semble vital et prioritaire que les salariés puissent conserver leur emploi sur le site et que l'enseigne qui remplacera Tati continue de pratiquer des prix bon marché afin que Barbès ne bascule pas inexorablement vers les tarifs montmartrois.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe les Républicains nous fera part de son vote. Pour ? Très bien.

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2017, V. 70).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au bureau de poste Plaisance (14e).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au bureau de poste Plaisance (14e).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au service public postal dans le 19e.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la fermeture d'un bureau de poste dans le 19e.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et PCF-FG relatif au maintien de la présence postale.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 56, 57, 58 jusqu'à 60 bis.

La parole est tout d'abord à Mme Carine PETIT pour le vœu n° 56.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que notre Assemblée est amenée à se prononcer sur le schéma de réorganisation du service postal, du service public postal bancaire et de courrier sur différents arrondissements de la Capitale. Ce qui montre bien que ce schéma n'est décidément pas satisfaisant, ne correspond ni aux besoins des habitants, ni à la volonté des élus de la majorité, en tout cas.

Du coup, aujourd'hui, je porte le vœu pour le bureau de poste du 14e arrondissement, le bureau de poste Plaisance situé portes de Vanves, dans un quartier populaire pour lequel la Poste, avec un rendez-vous pris avec

moi-même et mon équipe en janvier, nous a mis, quelque part, devant le fait accompli en nous disant que le service courrier était délocalisé, certes, dans l'enseigne commerciale de grande distribution juste à côté, mais sans aucun moyen ni d'agir, ni de prévenir, ni d'associer les habitants avant sur la qualité du service public postal.

Donc nous rejoignons cette mobilisation en demandant d'abord que, sur la méthode, la direction de la Poste associe et discute très franchement avec les maires et les élus locaux que nous sommes, les arrondissements sur leur schéma de réorganisation de ces services et que, contrairement à ce qu'ils nous ont annoncé, l'accompagnement des employés de la supérette d'à côté n'a absolument pas été assuré pour accompagner également les usagers du service.

Donc, nous demandons que la Poste revienne sur ce service postal bancaire et de courrier dans cette antenne de la porte de Vanves.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Pour présenter le vœu n° 57, la parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans ma vie professionnelle, chaque fois qu'on nous a parlé d'évolution de service, de réorganisation, j'ai dû soit changer de service, soit me chercher un emploi ailleurs. Et aujourd'hui, on se rend compte - c'est ce qui se passe à la Poste -, sous prétexte d'évolution des services, que l'on réorganise les bureaux sur Paris et notamment, par exemple, comme l'a dit Mme la Maire du 14^e arrondissement, le bureau de poste de Plaisance qui s'est transformé en banque postale, avec un transfert du courrier et des colis au Franprix voisin. Mais, en ce qui concerne les recommandés, les usagers doivent aller les chercher dans deux bureaux de poste qui sont distants de 1,5 kilomètre, ce qui n'est pas forcément la chose la plus simple, notamment pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap.

Ce bureau est situé dans un quartier très populaire, donc il est nécessaire de conserver un service postal complet et dans un même lieu dans ce quartier pour accompagner les personnes les plus vulnérables. C'est pour cela que nous demandons que la direction de la Poste maintienne un service complet dans ce même lieu et que la Maire de Paris relaie les demandes du Conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement et des habitants du 14^e auprès de la direction de la Poste.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est à M. François DAGNAUD pour présenter le vœu n° 58.

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Monsieur le Maire, ce vœu marque, une fois de plus, la vigilance de notre Conseil d'arrondissement face aux réorganisations du service public postal en cours dans le 19^e arrondissement. Il avait, en effet, été prévu que l'ouverture d'un nouveau bureau dans le quartier Rosa-Parks-Macdonald s'accompagne de la cessation et du transfert d'activité du bureau Curial, réorientant les usagers vers le nouveau bureau et les bureaux voisins, assorti d'un réseau de points de relais de proximité.

Cette perspective nous préoccupe puisqu'elle fait craindre une rupture du service public postal dans un quartier populaire. Le Conseil d'arrondissement s'est saisi à plusieurs reprises de cette question. Des habitants se sont mobilisés et j'ai tenu à porter cette question devant le Conseil parisien de présence postale, le 7 mars dernier. Avec le soutien du Président, Nicolas BONNET-OULALDJ, j'ai obtenu de la direction régionale de la Poste qu'aucune décision relative au bureau Curial ne soit actée sans que nous disposions du recul nécessaire après l'ouverture du nouveau bureau.

Ce vœu qui pourra tout à fait converger avec le vœu proposé par l'Exécutif relaie donc ces exigences.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour présenter le vœu n° 59, la parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu que nous vous proposons contre la fermeture du bureau de poste au 218, rue de Crimée a deux raisons d'être et cela malgré la présentation d'un vœu global de l'Exécutif.

La première est due à sa cohérence. Ce vœu fait suite à un vœu précédent que nous avons présenté en Conseil d'arrondissement au mois d'octobre de l'année dernière et dans lequel nous mettions en garde contre les conséquences néfastes de la réorganisation d'un service public d'un autre arrondissement.

La deuxième raison d'être, c'est sa spécificité. On ferme un bureau de poste, celui de la rue de Crimée, dans un quartier "politique de la ville", pour en ouvrir un deuxième dans un autre quartier, le nouveau Rosa Parks McDonald, sans bien évidemment fournir les mêmes services, et cela avec la certitude, d'ici la direction de la Poste, de répondre aux nouveaux besoins des habitants.

Au contraire du vœu de l'Exécutif qui se contente de vouloir accompagner au mieux la fermeture du bureau, notre vœu demande le maintien du bureau de poste Curial. Notre vœu remet clairement en question le nouveau contrat national de présence postale territoriale, en condamnant entre autres la création de points contact des enseignes commerciales, entraînant d'une part une confusion entre les services publics et les activités commerciales et d'autre part, des conséquences importantes sur la charge de travail des employés faisant office d'agents postaux ainsi que sur la dépréciation des compétences et du métier de postier.

Notre vœu donne un sens à notre engagement au regard aussi de la grande mobilisation des habitants, des postiers et des postières ; on est déjà à plus de 3.000 signatures.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour présenter le vœu n° 60, la parole est tout d'abord à Pascal JULIEN puis à Nicolas BONNET.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

5e vœu, quand même, 5 vœux sur le même sujet, cela prouve qu'il y a un petit problème. J'observe d'ailleurs avec étonnement que la droite n'a pas déposé de vœu sur ce sujet ; cela ne doit pas la préoccuper.

Je présente ce vœu au nom de mon groupe et du parti Communiste - Front de Gauche. Il rejoint tout ce qui a été dit jusqu'à présent et que je m'abstiendrai de répéter.

Pour vous dire, simplement ce qu'on demande, à savoir qu'un avis préalable des Conseils d'arrondissement soit requis avant tout projet de fermeture des bureaux de poste. Que le maillage des bureaux de poste à Paris soit désormais établi en prenant en compte non seulement le nombre d'habitants mais aussi les personnes résidant hors de Paris, et travaillant, et les touristes. Que les projets de fermeture actuellement en cours d'instruction, tel celui de la rue de Crimée, Curial, soient suspendus jusqu'à ce que les Conseils d'arrondissement aient eu à se prononcer sur ces suspensions. Enfin, qu'un débat puisse se dérouler lors d'un prochain Conseil de Paris sur le contrat national de présence postale, le rapport de maillage 2016 et les perspectives d'avenir de la présence postale à Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Nicolas BONNET, pour compléter.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, malheureusement cela devient une tradition qu'à chaque Conseil de Paris, à chaque Conseil d'arrondissement, il y ait un vœu sur la fermeture d'un bureau de poste à Paris.

J'ai souhaité avec mes collègues écologistes cosigner ce vœu et interpeller la Maire par courrier suite à la dernière Commission de présence postale qui s'est réunie pour étudier l'adoption du nouveau contrat de présence postale signé en janvier dernier par l'Etat, la Poste et l'A.M.F. Je tiens à vous alerter sur cette stratégie qui vise à réduire la présence postale dans la Capitale.

Durant l'automne 2016 jusqu'à aujourd'hui, ce sont près de 10.000 usagers de la Poste qui ont signé une pétition exigeant l'arrêt des fermetures de bureaux. Par deux fois, en novembre et en décembre, le Conseil de Paris s'est prononcé en faveur de la préservation de bureaux de poste. En décembre dernier, j'ai relayé ces inquiétudes en tant que Président de la Commission de présence postale auprès de M. WAHL, Président-directeur général du groupe "La Poste".

La réponse qui m'a été faite n'est pas des plus rassurantes, il est ainsi rappelé dans ce courrier que la stricte application des règles d'accessibilité au service postal universel à Paris, par tranche de 20.000 habitants, serait de

112 points contact à Paris, ce qui entraînerait 86 points contact fermés à Paris. Vous voyez l'ampleur des dégâts auxquels nous devrions faire face.

Alors, je voudrais dire que le principal problème, c'est qu'aujourd'hui la Poste a ouvert 24 relais postaux dans des commerces, Franprix, Carrefour et autres enseignes. D'ailleurs, pour la première fois dans l'histoire de Paris, c'est dans un quartier populaire, dans le 18e, où un bureau a fermé - Tristan Tzara -, qu'un commerçant a repris une partie de l'activité postale.

Je voudrais vous dire que ces enseignes ont aussi une réputation sulfureuse en matière de droit du travail.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il vous faudrait conclure, Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Certains magasins ont été condamnés pour non-respect du repos dominical, fraude à la mise en place d'instances représentatives du personnel ou pour des ouvertures nocturnes et dominicales en dehors des autorisations légales.

Pour toutes ces raisons, j'ai sollicité le Président de la 1ère Commission, Pierre GABORIAU, qui m'a répondu positivement, afin que la Poste vienne s'exprimer devant les élus en 1ère Commission, et nous demandons à travers ce vœu qu'un débat ait lieu lors d'un prochain Conseil de Paris en présence de la Maire de Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET.

Pour répondre à l'ensemble de ces vœux, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci aux différents orateurs d'appeler notre attention sur ce sujet important qu'est la présence postale à Paris.

A l'occasion de presque chaque séance du Conseil de Paris, nous sommes saisis de vœux concernant les mutations de la Poste, le recul du service public postal dans les quartiers. En décembre, c'était le bureau de poste du boulevard Mortier dans le 20e, en janvier celui de la rue Tristan-Tzara dans le 18e, aujourd'hui, deux bureaux dans le 14e et le 19e arrondissement.

J'ai rappelé à l'occasion de ces Conseils de Paris, à plusieurs reprises, l'attachement de l'Exécutif et de notre Conseil au service postal parisien, attachement que j'ai relayé régulièrement auprès du directeur général de la Poste d'Ile-de-France. Je sais que Nicolas BONNET-OULALDJ le fait aussi en tant que Président de la Commission départementale de présence postale et je connais l'engagement des maires d'arrondissement pour défendre les services publics de proximité dans leur quartier.

Il y a aujourd'hui des éléments nouveaux. Force est de constater que le nouveau contrat national de présence postale ne va pas dans le sens que le Conseil souhaite à travers ses votes aux différents Conseils de Paris. La Poste parle du maintien du nombre de points de contact, 197 à Paris, mais s'engage dans une diversification avec la délégation d'un certain nombre de services à des commerçants qui n'ont pas de vocation de service public.

Pour répondre aux différents vœux, je propose un vœu de l'Exécutif qui répond aux différentes situations particulières d'une part et propose un changement de méthode avec la Poste d'autre part, notamment sur proposition du Président du groupe PC - Front de Gauche.

Premièrement, sur les situations dans les arrondissements, pas d'ambiguïté, nous demandons que soit maintenue l'intégralité du service public postal dans le bureau de Plaisance, le service bancaire et le service courrier ; de même pour le bureau de la rue de Crimée dans le 19e arrondissement.

Sur le changement de méthode, par ce vœu il est proposé que le directeur régional de la Poste soit convié à nous présenter le maillage en 1ère Commission de notre Conseil de Paris et qu'un débat soit organisé en Conseil de Paris sur le nouveau contrat national de présence postale, le maillage parisien et l'avenir de la Poste à Paris.

Je pense qu'ainsi nous pourrions effectivement aborder les différents sujets qui ont été évoqués au cours des différents Conseils de Paris et avoir un débat de fond avec le responsable de la Poste.

Je vous remercie donc, mes chers collègues, de bien vouloir retirer vos différents vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON.

Je vais soumettre à vos voix l'ensemble des vœux.

Le vœu n° 56 du groupe Socialiste est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 57 du groupe Communiste est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 58 du groupe Socialiste est, j'ai cru comprendre, retiré. François DAGNAUD ? Il est retiré.

Le vœu n° 59 du groupe Communiste est-il maintenu ? Celui-là est maintenu. Retiré ou maintenu ? Maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 59, avec un avis défavorable...

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Défavorable puisqu'il y a un vœu de l'Exécutif proposé.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Avis défavorable en raison du vœu bis, très bien.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 60 des groupes Ecologiste et Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré, Pascal JULIEN ?

M. Pascal JULIEN. - S'il est bien entendu que la formulation concernant Plaisance signifie bien que courriers et banque seront maintenus dans le même lieu, si c'est bien comme cela qu'il faut comprendre cette phrase, à ce moment-là nous retirons notre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est bien le cas.

M. Pascal JULIEN. - Sinon, nous le maintenons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est bien le cas, Monsieur JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Alors on le retire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu n° 60 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2017, V. 71).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la station F.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 61 est retiré de l'Ordre du jour.

2017 DILT 13 - Avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association "Life For Paris" pour les locaux sis 17, boulevard Morland (4e). - Convention. - Autorisation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DILT 13 ainsi que l'amendement technique n° 62.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour l'amendement technique ou à Colombe BROSSEL.

Il est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 62 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DILT 13).

2017 DVD 46 - SG - Adoption du Plan de déplacements des administrations parisiennes 2017-2021.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 46 - SG et l'amendement n° 63.

Il s'agit du Plan de déplacement des administrations parisiennes et la parole est à M. WEHRLING.

Yann WEHRLING pour le DVD 46.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, vous me prenez un peu de court, mais je vais le faire.

Sur ce projet, il s'agit du Plan de déplacement des administrations parisiennes que nous avons examiné. Mon propos ne sera pas forcément très long. Je me félicite déjà, dans un premier temps, de l'exemplarité à laquelle nous nous conformons pour ce qui concerne les déplacements de l'administration, exemplarité qui doit être au rendez-vous, au regard des enjeux de la COP 21 que nous avons accueillie fin 2015. C'est le point positif. Nous sommes clairement dans cette volonté d'exemplarité.

Néanmoins, l'autre impératif qui était donné à cette démarche était aussi d'être exemplaire, à la fois sur les questions de gaz à effet de serre - c'était la COP 21 - mais aussi sur les questions de lutte contre la pollution de l'air qui était en jeu. De ce point de vue-là, le projet n'est pas très développé, je dois le dire, tant sur ce qui a été fait que ce qui va se faire, même si on le sait, quand on agit sur la réduction des gaz à effet de serre, en général, on arrive également à agir sur la question de la réduction de la pollution de l'air. Mais les choses ne sont pas toujours aussi consécutives.

Ce qui me paraît important de dire, au-delà des quelques détails dans lesquels on pourrait aller sur les différents projets - d'ailleurs, je fais un parallèle avec ce qui avait déjà été dit sur le Plan Climat et sur les démarches plus globales sur le Plan Climat de la Ville de Paris - nous affichons des objectifs très ambitieux. A l'époque, nous avons affiché moins 20 % de réduction de gaz à effet de serre pour l'administration parisienne à l'horizon 2020, nous en affichons dorénavant moins 30 %, alors que les objectifs et la courbe vers laquelle nous devrions aller des moins 20 % à l'horizon 2020 ne seront vraisemblablement pas atteints. En tout cas, le document ne donne pas d'indications claires sur le fait que nous serions au rendez-vous à 2020 sur le premier objectif qui était à moins 20 %. Alors, arriver à moins 30 %, j'ai vraiment un gros doute.

Ce n'est pas une critique forte que je fais, c'est simplement qu'encore une fois, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans mes interventions, c'est bien d'avoir des objectifs et c'est bien aussi de dire que nous ne sommes peut-être pas souvent au rendez-vous et d'en tirer les enseignements, ce qui n'est pas suffisamment fait. C'est une question d'honnêteté vis-à-vis des citoyens et des affichages.

C'était l'élément essentiel. Pour le reste, je me félicite de toutes les actions qui ont été engagées par la Ville de Paris tant sur les questions de vélo, de mise en place de système de co-voiturage et d'auto-partage. Nous avons évoqué hier, en Conseil de Paris, la question du télétravail qui est totalement dans le sujet, et également de faire en sorte que les employés de la Ville de Paris puissent davantage télétravailler. Cela participera forcément de la réduction de gaz à effet de serre à l'échelle de l'administration. Il y aurait bien d'autres choses à dire encore, mais je crois que, pour l'essentiel, nous avons encore une fois à faire preuve de modestie dans nos objectifs.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Yann WEHRLING.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation, à scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris dans l'organisme suivant :

Mission d'information et d'évaluation sur la politique en matière de propreté (R. 6) :

Titulaires :

- Mme Frédérique CALANDRA,
- M. Philippe DUCLOUX,
- M. Rémi FÉRAUD,
- M. Eric LEJOINDRE,
- M. Thomas LAURET,
- Mme Véronique LEVIEUX,
- M. Jean-Bernard BROS,
- M. Yves CONTASSOT,
- M. Hervé BÉGUÉ,
- Mme Florence BERTHOUT,
- M. Jean-Didier BERTHAULT,
- Mme Gypsie BLOCH,
- Mme Julie BOILLOT,
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE,
- Mme Edith GALLOIS.

Suppléants :

- Mme Galla BRIDIER,
- M. Didier LE RESTE,
- M. Christian HONORÉ,
- Mme Maud GATEL.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

2017 DVD 46 - SG - Adoption du Plan de déplacements des administrations parisiennes 2017-2021 (suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous poursuivons le débat avec l'intervention de M. Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme il est dit dans l'exposé des motifs, le Plan de déplacements des administrations parisiennes que vous nous proposez recèle des ambitions fortes et, j'ose le dire, marque une évolution sensible par rapport au précédent, ce dont nous nous félicitons.

De nombreuses mesures nouvelles vont permettre de franchir une nouvelle étape dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et également dans la lutte contre la pollution atmosphérique. C'est notamment le cas pour tout ce qui touche à la sortie du diesel pour la flotte de la Ville et la réduction du nombre de véhicules. De même, le développement du télétravail, à propos duquel nous avons débattu hier soir, permettra de réduire les déplacements tout en améliorant la vie des agents.

Il y a beaucoup de bonnes propositions dans les fiches défis de ce Plan de déplacements. Améliorer, par exemple, les livraisons et revenir sur les erreurs du passé consistant à supprimer les stocks tampons sera de nature à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Mais nous pensons cependant que l'on peut encore améliorer le plan tel qu'il nous est proposé, en insistant sur quelques principes.

Tout d'abord, nous sommes convaincus qu'en matière de déplacement, nous, les élus, devons être exemplaires. Comment demander aux agents de la Ville ou aux Parisiens de faire un effort si les élus - certains - continuent d'utiliser des voitures au lieu de prendre les transports en commun ou de recourir à la mobilité douce.

C'est le sens de l'amendement visant à interdire strictement l'usage des véhicules de fonction pour les déplacements domicile-travail, sauf cas exceptionnels. Vous me direz que c'est la règle, la norme, mais ce qui compte, c'est la réalité. De même, la zone centrale de Paris est sans doute une des mieux desservies au monde par les transports en commun.

Continuer de s'y déplacer en voiture est un très mauvais exemple donné aux Parisiennes et aux Parisiens. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement imposant le recours à la mobilité douce et aux transports en commun dans cette zone.

Dans le même ordre d'idée, nous réaffirmons que les parkings étant des aspirateurs à voitures, il faut en réglementer intelligemment l'accès, sans l'interdire totalement, car il peut y avoir quelquefois nécessité d'y avoir recours. La Ville a décidé une rationalisation de ses implantations, et cela se traduit déjà par une diminution des déplacements professionnels entre site.

Nous voulons accompagner cette rationalisation par un amendement concernant les déplacements entre les principaux sites, notamment des 12^e et 13^e arrondissements et l'Hôtel de Ville, car ils doivent pouvoir s'effectuer sans recours à la voiture.

Enfin nous pensons que le meilleur des déplacements est celui qu'on évite. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'un développement tout à fait important des moyens de communication et de réunion sans déplacement physique. La visio-conférence, la télé-réunion sont des outils aujourd'hui matures. Quand on voit le nombre de personnes présentes à certaines réunions, on se dit que beaucoup pourraient rester dans leur bureau et suivre la réunion par vidéo. Il faut donc accélérer le plan de déploiement des équipements et suivre de près leur utilisation.

Malgré ces demandes d'amélioration du P.D.A.P., je ne voudrais pas conclure sans insister sur le contraste entre les actions menées ici dans notre Ville et, à l'inverse, la politique très rétrograde souhaitée par la nouvelle majorité régionale qui pense que l'avenir, c'est le retour au tout-voiture, la suppression du tarif unique pour le "pass" Navigo ou l'augmentation des tarifs des transports en commun, malgré un excédent financier de 120 millions d'euros en 2016 pour le S.T.I.F. Nous soutenons avec vigueur la politique de la Ville contre le réchauffement climatique et contre la pollution atmosphérique, et ce Plan de déplacements des administrations parisiennes en constitue un pan important.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le jour même où Donald TRUMP, aux Etats-Unis, annonce sa volonté de développer les énergies carbonées, à savoir l'utilisation des gaz de schiste et du charbon, il paraît important, dans ce projet de délibération, de réaffirmer l'importance de la lutte contre le changement climatique qui est aujourd'hui une menace réelle sur l'avenir de nos sociétés. C'est donc en toute logique que ce Plan s'inscrit dans cette lutte, à la fois contre le réchauffement climatique et contre la pollution atmosphérique, qui sont deux choses séparées mais néanmoins communes.

C'est en toute logique que ce Plan de déplacements des administrations parisiennes s'inscrit dans les grandes orientations de la Ville de Paris en matière de déplacement : réduction de l'usage de la voiture, promotion des modes actifs comme le vélo, et optimisation des livraisons.

Dans la mesure où nous partageons ces orientations, nous soutiendrons bien évidemment ce Plan. Nous avons cependant quelques remarques à formuler sur le document.

D'abord, en matière de développement des déplacements en vélo sur les trajets domicile-travail, nous partageons cette volonté, mais ce qui vaut pour les usagers du vélo en général vaut aussi pour les agents de la Ville. Pour encourager la pratique du vélo, nous devons massivement investir dans les aménagements de la voirie pour sécuriser les pistes cyclables et sécuriser ces déplacements. A défaut, les agents de la Ville ne seront pas réellement incités, comme les Parisiens, à privilégier le vélo.

Nous avons adopté un Plan Vélo ambitieux, à nous maintenant de le mettre en œuvre concrètement avec des moyens à la hauteur de l'enjeu.

Par ailleurs, je note qu'une attention particulière est portée à l'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail. Il est important de parler de cet éloignement qui est la source de nombreux problèmes. D'abord, pour les agents eux-mêmes. La plupart des agents de catégorie C et B, voire de catégorie A, n'ont pas les moyens d'habiter dans Paris. Leur seule option pour trouver un logement convenable est de s'éloigner de Paris, d'aller habiter en grande couronne, voire aux abords de l'Ile-de-France. Les conséquences au quotidien pour ces agents sont très lourdes. Ils subissent des conditions de transport très fatigantes et pénibles, que l'on parle à la fois des transports en commun ou des trajets en voiture.

Par ailleurs, alors que nous faisons de la lutte contre la pollution l'un des axes forts de notre mandat, nous devons prendre en compte l'éloignement de ces agents et ses répercussions sur le trafic routier.

Partant de ce constat, comme nous y invite le P.D.A.P., nous pouvons chercher à rapprocher le lieu de travail du domicile, mais nous voyons bien vite les limites de cette logique. Aussi, nous regrettons que le P.D.A.P. ne cherche pas à développer l'autre solution, celle qui consiste à rapprocher les agents eux-mêmes des lieux de travail. D'autant que la Ville agit en ce sens sous la responsabilité de notre adjoint au logement, Ian BROSSAT, en attribuant chaque année une partie des logements sociaux du parc parisien à des agents de la Ville de Paris.

Plus généralement, ce P.D.A.P. a tendance à renvoyer la responsabilité vers les agents eux-mêmes, ce que nous regrettons. Pour les agents comme pour tous les habitants de la Région Ile-de-France, c'est avant tout du côté du rééquilibrage Est-Ouest de l'aménagement du territoire, de la lutte contre la spéculation immobilière et de l'investissement pour le développement massif des transports en commun, que des solutions se dégageront pour réduire les distances de déplacement et donc les pollutions qui en découlent.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à M. Mao PENINO, pour répondre à ces interventions.

M. Mao PENINO, adjoint. - Un peu à la surprise générale, mais je voudrais excuser mes collègues, la journée d'aujourd'hui étant particulièrement compliquée avec le conseil d'administration du S.T.I.F. et l'inauguration du salon des maires de Ile-de-France, où Emmanuel GRÉGOIRE intervient pour représenter la Ville de Paris. C'est donc moi qui vais donner un certain nombre d'éléments de réponse.

D'abord, l'Exécutif parisien est engagé dans une démarche volontariste et ambitieuse d'une ville durable respectueuse de son environnement. Cet engagement se traduit plus particulièrement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des polluants locaux et autres nuisances associées à la circulation des véhicules.

Soucieuse d'exemplarité, la Ville applique cet engagement à ses propres activités, aux déplacements domicile-travail des agents, à leurs déplacements professionnels ou liés aux commandes de la Ville à travers ce second Plan de déplacements des administrations parisiennes qui a été porté et élaboré par Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Célia BLAUDEL.

Issu d'une large concertation avec les directions et les agents, ce deuxième P.D.A.P. est extrêmement volontaire et actionne tous les leviers à notre disposition.

Parmi les 21 actions identifiées, les 4 plus emblématiques sont la conversion des flottes de la Ville, à la fois bennes et utilitaires pour des motorisations plus propres et sans diesel, l'optimisation des commandes et livraisons

de fournitures, le développement et le renforcement de l'attractivité, de l'usage du vélo et des mobilités alternatives ainsi, nous l'avons abordé hier, que le télétravail.

Nous tenons à remercier les services de la Ville et le Secrétariat général pour ce très gros travail, qui n'est que le début puisque ce qui va compter maintenant c'est le suivi de la mise en œuvre de ce plan, ce qui a sans doute manqué au premier P.D.A.P., Yann WEHRLING y revenait tout à l'heure, à travers des indicateurs et un pilotage actif.

Pour revenir sur ce qui a été dit, je partage en grande partie ce qui a été dit par Yann WEHRLING, et nous allons essayer de faire mieux sur la mise en application de ce deuxième P.D.A.P.

Pour revenir sur ce que disait Yves CONTASSOT, notamment la question des déplacements des élus, des mobilités douces et de l'accès aux parkings qui sont contenus dans un amendement qui a été déposé, un amendement de l'Exécutif vous est proposé en substitution. Il a été diffusé hier après-midi à tout le monde, c'est un amendement écrit, vous pouvez en prendre connaissance, mais il reprend à la fois l'idée de cette zone de circulation douce dans les 11 premiers arrondissements en y ajoutant d'ailleurs les 12 et 13e arrondissements pour ce qui est des déplacements entre les sites de la Ville, de ces arrondissements et l'Hôtel de Ville, avec l'incitation très forte pour que l'on n'utilise pas la voiture dans ces déplacements-là.

La relance de la communication autour de la charte du bon usage du service automobile à l'intention des bénéficiaires, de manière à ce que les choses, normalement déjà très claires, le soient sans doute encore plus.

Également, qu'on étudie le site du parking de l'Hôtel de Ville dès 2017, afin de rationaliser et limiter les autorisations d'accès.

Enfin, encourager le recours au train pour tous les déplacements inférieurs à 3,5 heures.

Pour revenir sur ce que disait Jean-Noël AQUA, je vous renvoie au Plan Vélo développé par la Ville qui doit être susceptible de donner de meilleures conditions de circulation pour les usagers du vélo. Je partage tout à fait ce que vous avez dit sur les agents éloignés pour le coup à la DPE, cela concerne les éboueurs, et c'est quelque chose qui nous touche particulièrement, mais effectivement par une politique volontariste de logement menée par des réformes plus structurelles comme le rééquilibrage Est-Ouest, mais on est à plus long terme, on devrait pouvoir y arriver.

C'est pourquoi je vous appelle à retirer l'amendement qui a été déposé, en faveur de l'amendement de l'Exécutif et évidemment à adopter ce plan.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Acceptez-vous, Yves CONTASSOT, de retirer votre amendement ?

Il est retiré.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Non, mais oui pour dire que la démagogie à la démagogie, je trouve que cela fait trop.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement de substitution déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 46 - SG ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DVD 46 - SG).

2017 DAE 160 - Convention avec l'association "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée" et adhésion (100 euros) à l'association "Territoires zéro chômeur de longue durée".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 160 et l'amendement technique n° 64 déposé par l'Exécutif.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis déjà intervenue sur les questions d'emploi, mais je tenais aussi à faire savoir que ce projet de délibération avait attiré toute notre attention.

En effet, depuis décembre 2016, nous avons eu le plaisir d'apprendre et de mettre en place sur deux territoires du 13e arrondissement, une expérimentation autour de ce qui est appelé "Zéro chômeur de longue durée".

Le projet déposé par le 13e représente Paris, c'est le fruit de la loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. C'est une loi votée à l'unanimité par le Parlement et promulguée en février 2016. Les deux territoires parisiens retenus correspondent aux conseils de quartier 7 et 8 du 13e arrondissement et bénéficient déjà d'un dynamisme local, puisque depuis 2007 il existe une commission technique emploi dans ces deux quartiers, réunissant chaque trimestre tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi de l'arrondissement.

De même, ce sont des conseils de quartiers qui ont souhaité s'impliquer eux-mêmes dans la candidature parisienne pour le 13e arrondissement sur ce dispositif.

Ainsi, comme à chaque fois, le projet est le fruit d'une co-construction avec les habitants, les acteurs locaux et l'administration parisienne et ses élus, c'est une synergie qui a permis à la candidature parisienne d'être retenue. Cette expérimentation portée par "ATD Quart monde" et soutenue à Paris par l'association "Aurore" que nous connaissons bien ici, s'appuie sur une étude macroéconomique qui évalue le coût pour la collectivité nationale de l'exclusion, du chômage, à plus de 15.000 euros par an et par personne.

Le pari qui est fait est de rediriger ce coût pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail.

Ainsi, par l'accompagnement dans l'emploi d'un public encore trop éloigné, ce dernier pourra à terme sortir de l'exclusion et de la précarité.

Pour ce faire, la collectivité parisienne a fait le choix d'opter pour une organisation économique n'excluant personne. Il s'agit en effet de proposer à l'échelle du territoire, à toutes les personnes privées durablement d'un emploi et qui le souhaitent, un emploi en contrat à durée indéterminée, au SMIC, au temps choisi et adapté à leurs compétences.

Plus précisément, ce projet repose sur la création et le financement d'emplois nouveaux à proportion des besoins de la population.

Mes chers collègues, cette initiative s'inscrit dans la droite ligne de la politique que nous menons à Paris en faveur de l'insertion et de l'emploi. L'initiative emploi lancée par la Mairie de Paris en est la preuve. Et cette insertion par l'activité économique est aussi un volet essentiel de notre engagement en faveur de l'emploi. C'est donc avec une grande satisfaction que nous constatons aujourd'hui que le projet poursuit son chemin avec cette convention entre la collectivité parisienne et l'association pour une expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

J'en profite pour remercier Pauline VÉRON et ses équipes ainsi que la mairie du 13e arrondissement pour son investissement dans ce projet, qui est une chance pour Paris.

Je souhaite terminer en demandant quelques précisions concernant le lancement effectif de cette opération : quand et comment seront recrutés les chercheurs d'emploi de longue durée et sur quels métiers ?

Par ailleurs, pourriez-vous également nous préciser quelle est la méthode choisie, quel sera le fonctionnement concret de l'opération en lien avec les acteurs locaux ?

Enfin, j'aimerais avoir une idée de si nous partagerons ensemble aussi le bilan de cette expérimentation, afin de savoir si cela vaut la peine d'étendre celle-ci sur les autres territoires parisiens ?

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, utopie ou réalité ? Telle est la question que pose cette expérimentation, visant sur un territoire zéro chômeur longue durée.

Telle que présentée par ses défenseurs dont le premier "ATD Quart monde", elle repose sur deux postulats :

- la remise en cause de la logique qui prévaut depuis près de 30 ans en France dans les politiques de lutte contre le chômage de longue durée, celle de sas. Personne n'est inemployable et chacun a des compétences et savoir-faire qui sont la base de compétences prêtes à s'actualiser dans des qualifications professionnelles.

- Un coût social nul, puisque comme l'a résumé le Maire du 13e arrondissement, on mobilise l'argent utilisé pour le chômage pour payer des gens à travailler.

Cette utopie réalisable, permise par la loi d'aujourd'hui, a plus de vingt ans. C'est en 1994 que Patrick VALENTIN décide de lancer une expérimentation locale de la méthode zéro chômage longue durée, avec le Maire de la commune de Seiches-sur-le-Loir, mais le Préfet refuse. Il faudra attendre 2011 pour qu'"ATD Quart monde" en relance l'idée.

Finalement, l'idée d'une expérimentation, issue d'une initiative engagée par "ATD Quart monde", "Emmaüs France", la F.N.A.S., le Pacte civique, le Secours catholique, est reprise en février 2016 dans une loi autorisant l'expérimentation du projet et votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et au Sénat.

Un appel à projets est lancé : 32 dossiers de candidature sont déposés auprès de l'association de gestion du fonds de l'expérimentation, et 10 sont retenus, dont celui des deux quartiers "politique de la ville", Bédier-Boutroux et Oudiné-Chevaleret. Ces deux quartiers de 6.330 habitants font partie du 13e arrondissement qui compte environ 12.400 demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi.

Sur ce territoire, cette expérimentation s'adresse à 300 chômeurs longue durée. Il devrait leur être proposé un travail avec un C.D.I. payé à 110 % du SMIC et un emploi qui doit répondre à de réels besoins du territoire non encore satisfaits, car peu solvable et qui ne peut en aucun cas concurrencer les entreprises existantes.

Les activités proposées doivent aussi produire du chiffre d'affaires pour financer la structure de l'entreprise à but d'emploi (E.B.E.) qui n'a pas vocation à devenir une société d'insertion. La réussite de l'expérimentation repose donc sur la motivation de 300 chômeurs recensés et des activités socialement utiles et solvables à terme.

La question utopie ou réalité reste bien posée.

En 2016, nous avons voté une subvention de 50.000 euros à l'association "Aurore" pour préparer le dossier de candidature, entendue non pas comme une aide à l'écriture mais bien à l'identification des personnes éligibles, à leur savoir-faire et leur envie, ainsi qu'un diagnostic territorial des besoins répondant aux critères de l'expérimentation.

Les données en notre possession, mais vous en avez peut-être d'autres, sont 35 chômeurs rencontrés, 12 personnes prêtes à signer de premiers contrats, courant avril, avec un objectif pour 2017 de 70 emplois autour de trois pôles : végétalisation et recyclage des déchets alimentaires, animation de lieux et appui logistique aux associations.

Utopie et réalité sont toujours posées, mais ce pari vaut la peine d'être pris et il n'y a pas d'expérimentation sans risque, si nous nous donnons les moyens d'évaluation avec l'ensemble des acteurs engagés.

Je terminerai en reprenant quelques mots de Yannis YOULOUNTAS : "Pour avancer vers l'utopie, il ne suffit pas de renverser le pouvoir quel qu'il soit, mais il faut aussi et surtout renverser nos manières de penser et d'agir, c'est-à-dire notre imaginaire social."

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci pour vos interventions.

Cette expérimentation innovante s'appuie sur un principe cardinal : réaffecter les coûts dus à la privation durable d'emploi pour financer de manière pérenne des emplois en C.D.I., socialement utiles pour les territoires, et occupés par des chercheurs d'emploi de longue durée. Vous l'avez rappelé tous.

Le vote aujourd'hui de ces conventions au Conseil de Paris marque le lancement d'une nouvelle étape de l'expérimentation, puisqu'elle permettra de recevoir les fonds pour embaucher les premiers salariés. Un amendement de l'Exécutif vise à ajouter l'association porteuse du fonds d'expérimentation comme signataire de la convention, et nous passons d'une convention entre deux entités à une convention tripartite.

Depuis le vote d'une subvention de 50.000 euros à l'association "Aurore" en septembre, bien du chemin a été parcouru. Nous avons créé en février l'entreprise à but d'emploi "13 Avenir", créée par les associations "Aurore", l'association intermédiaire de l'Armée du salut "Travail et partage" et la régie de quartier "Tela 13".

Je voudrais remercier et saluer le travail très important fait par l'association "Aurore" et la DAE, mais aussi par les élus du 13e arrondissement, notamment l'implication de Jérôme COUMET et d'Anne-Christine LANG dans ce dossier, ainsi que les services de la Ville.

Nous avons passé les entretiens avec les chercheurs d'emploi autour de leurs compétences et de leurs souhaits professionnels, recueilli les besoins d'activité exprimés par les habitants et les acteurs du quartier, et construit un lien solide avec les acteurs des deux quartiers qui sont membres du comité local.

Donc, grâce à cela, les premiers recrutements sont prévus à la mi-avril. Onze personnes sont prêtes à démarrer, l'entreprise à but d'emploi finalise cette semaine les fiches de poste précises sur lesquelles seront employés les chercheurs d'emploi. Nous avons comme objectif de recruter 74 chercheurs d'emploi de longue durée, d'ici la fin de l'année, sur plusieurs pôles d'activité : le pôle vert, végétalisation d'espaces publics et prestations d'entretien et d'animation ; le pôle alimentation solidaire, avec la création d'une épicerie solidaire au sein de la Cité du Refuge ; un pôle multiservice pour la participation aux animations de "Bédier en fête" et appui logistique à une entreprise d'insertion du territoire.

Le territoire s'est fortement saisi de l'expérimentation, acteurs de tous horizons travaillant ensemble au sein du comité local. Par cette expérimentation, nous allons prouver que personne n'est inemployable, prouver que cela ne coûte pas plus cher de donner du travail aux personnes en chômage de longue durée et montrer combien la mobilisation d'un quartier autour de ces chercheurs d'emploi peut être une formidable aventure qui change la vie d'un quartier.

Oui, nous ferons ensemble le bilan de cette expérimentation pour voir comment l'étendre éventuellement à d'autres territoires.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le Maire du 13e arrondissement, arrondissement concerné par le dispositif, a demandé la parole.

Monsieur Jérôme COUMET ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je serai très bref et simplement pour poursuivre ce qu'a très bien dit Pauline VÉRON et mes collègues.

Oui, bien entendu, c'est une utopie à ce stade et c'est à nous de montrer qu'elle est réaliste. En tout cas, pour partie réaliste. Nous lançons ce programme évidemment avec humilité. Nous ferons face certainement à de nombreuses difficultés et interrogations, mais le faisons aussi avec beaucoup de détermination. Je ne doute pas que cette expérimentation nous fera progresser. Je ne doute pas que nous en tirerons tous les enseignements.

Bien évidemment, pour faire suite à la demande de Léa FILOCHE, cette expérimentation n'aura de sens que si elle est largement partagée, ici même et d'ailleurs plus largement avec les différentes expérimentations menées au plan national. C'est comme cela que nous progresserons, que nous verrons effectivement que nous n'avons pas tout essayé contre le chômage, et notamment contre le chômage de longue durée.

A mon tour, je voulais remercier tous les acteurs. A mon tour, je remercie Pauline VÉRON et les services de la Ville, l'association "Aurore" et tous ceux qui nous entraînent vers cette formidable aventure.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 64 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 64 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 160 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DAE 160).

2017 DFA 23 - Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux publicités sexistes et discriminatoires.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un tarif préférentiel pour les P.M.E.-T.P.E.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'information portant sur des événements d'arrondissement.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux services numériques.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'implantation de défibrillateurs dans le mobilier urbain d'information.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un comité d'évaluation et de suivi sur l'affichage numérique.

Vœu déposé par Mme Rachida DATI relatif à une concertation avec les arrondissements.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous propose de débiter le débat relatif au projet de délibération DFA 23 ainsi que l'amendement n° 65 et les vœux n^{os} 66 à 72, tous relatifs à la signature d'une concession de service relative à l'exploitation de mobilier urbain d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité.

La première intervention d'une longue série d'interventions est celle de Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec 1.630 panneaux d'affichage, le mobilier urbain d'information et de publicité maille le territoire parisien et fait partie intégrante du paysage urbain parisien, au même titre que les kiosques, les colonnes Morris ou encore les conteneurs à verre.

Le soutien des élus centristes à l'attribution des marchés des M.U.I. à "Somupi", filiale de JCDecaux, est guidé par deux considérations.

Premièrement, nous accueillons très favorablement le fait que le marché de l'affichage soit découplé de celui du vélo en libre-service, et le fait qu'au terme du contrat, le mobilier urbain devienne propriété de la Ville, permettant

à l'issue de ce contrat de ne renouveler que le marché de l'exploitation et non celui de la conception et de la fourniture de mobilier urbain.

En découplant les contrats, la Ville favorise l'économie, la transparence, la lisibilité et nous y sommes sensibles. D'autant que c'est un choix qui devrait lui rapporter une redevance minimale de 30 millions d'euros, de quoi participer à combler le déficit budgétaire de la Ville.

Mon seul regret sur l'attribution de ce marché est que JCDecaux ait été le seul candidat à avoir déposé son dossier dans les temps, à l'issue de la procédure de manifestation d'intérêt. Cela met clairement en cause la réalité de la concurrence dans ce marché lucratif et assoit l'acteur traditionnel de mobilier urbain dans une position dominante qui vire au monopole. Dépendre d'un unique et traditionnel prestataire comporte des limites de gestion déjà éprouvées par la Ville.

Deuxièmement, ce nouveau marché propose une expérimentation de panneaux d'affichage sur 15 % du parc, soit près de 250 unités. Nous soutenons cette évolution technologique qui, dans les usages, permettra une plus grande réactivité de l'affichage d'information pendant les crises ou en cas d'urgence. D'ailleurs, l'affichage numérique devra augmenter sensiblement à l'avenir, d'autant que l'exploitant comme la Ville y ont tout intérêt, en raison de son fort rendement économique : plus 28 % par rapport à l'affichage papier.

La Ville aurait pu aller plus loin dans l'innovation en limitant l'expérimentation à une durée inférieure à cinq ans ou en expérimentant une plus grande palette de technologies d'affichage, ou une plus grande diversité de tranches servicielles accessibles dans plusieurs langues et permettant de repérer, valoriser dans le quartier des services, des commerces, des sites culturels et touristiques ou des équipements de proximité.

Pendant ces cinq prochaines années, la Ville pourrait prévoir une ambition plus importante dans la gamme des services que ces panneaux numériques pourraient rendre à la population, mais peut-être ces usages possibles seront-ils évoqués, au même titre que les effets de l'affichage publicitaire en "slow motion", en matière de pollution lumineuse, de consommation énergétique ou encore, sur les effets sur les automobilistes, les piétons et les très jeunes publics, dans le cadre d'un comité d'évaluation et de suivi.

C'est au moins ce que notre vœu vous propose de mettre en place, pour procéder aux ajustements nécessaires pendant cette expérimentation. Aussi je vous remercie de le soutenir.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame NAHMIA.

Nous poursuivons le débat avec l'intervention de M. le Président BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux d'abord souligner les aspects positifs de cette concession.

En effet, les efforts de réduction de la consommation énergétique, ainsi que la réduction de l'espace publicitaire, sont de bonnes mesures. Nous devons continuer dans cette voie pour réduire la pollution visuelle, dans une perspective sociale et écologique. D'ailleurs, je pose la question de savoir si les véhicules installant le mobilier urbain d'information fonctionneront à l'électricité, dans l'optique du développement durable.

Il nous reste un sujet discordant important : je veux parler du sexisme dans la publicité. Et j'en profite pour saluer ici dans les tribunes des associations féministes, "Les efFRONTé-e-s" et le Mouvement du Nid.

Nous proposons de rajouter un amendement au chapitre 19 de la convention, stipulant que le concessionnaire veille à éviter toute publicité qui utilise des stéréotypes sexistes, lesbophobes, homophobes et toutes les L.G.B.T. phobies, et des représentations dégradantes, dévalorisantes, déshumanisantes et vexatoires des femmes et des hommes et des rapports entre eux.

De même, le concessionnaire veille à éviter toute publicité cautionnant toute forme de discrimination fondée sur l'origine ethnique, l'origine nationale, la religion, le sexe ou l'âge, ou portant atteinte à la dignité humaine. C'est un sujet que l'on ne peut pas traiter avec désinvolture.

Comment est-il possible qu'au XXI^e siècle, à Paris, capitale du tourisme et de la mode, pionnière de l'innovation, défenderesse des valeurs humanistes et ville refuge pour tous les opprimés et discriminés, nos murs puissent encore être recouverts d'insultes sexistes par la seule volonté de groupes n'ayant que la consommation comme intérêt ? Certes, la Ville de Paris réagit rapidement dès lors que des plaintes se font entendre. Ma collègue Hélène BIDARD veille à ce que ce type de publicité soit retiré dans les plus brefs délais, et son travail et sa détermination sont salués par toutes et tous. Mais ce qui manque à la Ville, c'est la possibilité d'empêcher que le mal soit fait.

Des publicités comme celle de l'enseigne Saint-Laurent n'auraient jamais dû pouvoir être placardées. Je pense aussi à une publicité qu'on a fait retirer de l'AccorHotels Arena, et puis d'autres. Cela prouve que nous avons besoin en amont d'un outil de concertation, que nous avons besoin d'une charte entre l'ensemble des acteurs publicitaires et la Ville de Paris, afin de protéger notre ville de tels contenus inacceptables. C'est bien ce que nous réclamons, aux côtés d'autres groupes, comme les radicaux, le groupe des écologistes et des élus comme le Maire du 2e arrondissement, Jacques BOUTAULT.

Nous ne pouvons pas nous contenter de réactions après-coup. Nous demandons la création d'un groupe de travail qui doit pouvoir travailler sur une charte afin de rappeler et faire respecter la législation en vigueur, ainsi que les multiples recommandations de multiples institutions qui ne nous autorisent pas à porter atteinte à la dignité de la personne humaine, comme c'est trop souvent le cas. Il ne s'agit pas de censure, ni de faire preuve de moralisme, il s'agit d'éviter aux Parisiennes et aux Parisiens, ainsi qu'à l'ensemble du monde qui vient visiter notre ville, de subir une pollution visuelle ayant des conséquences traumatisantes sur la considération du corps des femmes et sur les relations hommes-femmes.

Le corps est marchandisé à outrance, dans un irrespect teinté d'une violence certaine. Ce que nous essayons de faire comprendre, c'est qu'il faut maîtriser le visuel et le message publicitaire dans le cadre de la loi actuelle. Il s'agit de défendre les valeurs humanistes, les enjeux de santé publique et de protection de l'enfance. Nous avons tout à gagner à mettre en place cette charte, ce groupe de travail, sur le modèle londonien que Mme la Maire affectionne à raison.

JCDecaux a accepté de signer un accord avec la Ville de Londres. Nous ne doutons pas qu'il en sera de même avec la Ville de Paris. On peut faire de la publicité avec humour et sans insulte, on peut vendre en jouant sur une certaine forme d'esthétique du corps sans instrumenter ou dégrader.

Paris est une ville qui défend le droit des femmes et, dans ce cadre, nous devons bousculer les pratiques et avancer. Nous ne pouvons défendre les droits humains tout en laissant circuler des images correspondant à une vision archaïque et réactionnaire des femmes. Pour rassurer les plus réticents, les hommes ont également tout à y gagner. Personnellement, lorsque je vois les hommes représentés comme des machos, des idiots utiles, des gros bras sans âme, je ne suis ni satisfait ni fier de cette image.

Comme le martèle souvent Hélène BIDARD, le droit des femmes est au service des droits humains. Chaque avancée pour les femmes constitue une avancée pour l'humanité toute entière. Je salue d'ailleurs la dernière tribune sur le sujet publiée dans le "J.D.D." qu'elle cosigne avec plusieurs responsables d'associations féministes et d'élus. J'espère que notre mandature sera celle qui sera fière de dire que c'est elle qui a mis fin à l'impunité des publicités sexistes et discriminatoires.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET.

La parole est au Président Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Le projet de délibération pose évidemment la question de la place de la publicité dans notre ville. Nous n'y sommes pas opposés par principe, mais nous pensons que celle-ci doit être strictement encadrée. Notre Assemblée a travaillé à un Règlement local de publicité qui nous paraît équilibré. Il est cependant dommage qu'il ne soit pas respecté : affichage géant sur les façades des immeubles et monuments en rénovation, publicité lumineuse dans les commerces, affichage le long des stations de métro. Les exemples sont nombreux d'un envahissement quotidien. Cet envahissement trop important réduit les citoyens à de simples consommateurs.

Il empêche également d'autres expressions sur les murs de notre ville.

Ces éléments préalables évoqués, le projet de délibération proposé ici nous semble plus équilibré et correspond à l'esprit dans lequel le R.L.P. a été pensé : pas de multiplication de panneaux, taille réduite, expérimentation sage du numérique.

Nous voterons pour ce projet de délibération. Nous pensons cependant que la concession passée avec "Somupi" pourrait être l'occasion d'une discussion plus approfondie pour favoriser les T.P.E. et les P.M.E. Le développement économique de notre ville nécessite un soutien à ces acteurs dès que cela est possible. Les petites entreprises sont essentielles, notamment en termes de potentialité d'emploi. Le groupe RG-CI a, par exemple, défendu l'idée d'un "small business act" validé par notre Assemblée.

La communication est essentielle pour le développement d'une entreprise, mais elle a un coût, parfois difficile à assumer financièrement pour les plus petites d'entre elles.

Ainsi, nous avons demandé que des tarifs préférentiels leur soient appliqués pour l'affichage sur le réseau des mobiliers urbains d'information. La "Somupi" semble avoir entendu notre demande puisqu'elle nous a communiqué

un engagement d'une offre commerciale adaptée. Ainsi, nous espérons que, pour les prochaines concessions d'affichage, un vœu ne sera pas nécessaire pour que cette question soit prise en compte.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Bernard BROS.

Pour poursuivre notre débat, la parole est à Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus écologistes se prononceront contre le présent projet de délibération.

En effet, le nouveau contrat entre la Ville de Paris et la société "Decaux" comporte en apparence quelques avancées, comme la fin des panneaux de 8 mètres carrés et la dissociation du marché de la publicité de celui du système de vélos en libre-service.

Cependant, la diminution de la surface occupée par la publicité n'entraînera pas la diminution du volume de la publicité. L'exposition aux messages publicitaires sera encore plus importante qu'aujourd'hui, du fait de l'accroissement du nombre de panneaux numériques et connectés et de panneaux déroulants à défilement. Ce type de support a pour effet d'exposer un même passant qui croise un seul panneau à plusieurs messages d'un seul coup, donc à voir plus de publicités, malgré la diminution globale du nombre de panneaux. D'autant que la publicité lumineuse comporte de nombreux inconvénients : elle attire plus l'attention, donc elle est plus intrusive, elle va accaparer encore plus les cerveaux des Parisiens et leur champ visuel. Elle va encore plus envahir l'espace public et c'est hélas un formidable vecteur, une opportunité pour les publicités violentes et sexistes de se développer. Le groupe Communiste - Front de Gauche a bien développé ce point.

De toute façon, au-delà des publicités sexistes et violentes, la publicité est un vecteur important de stéréotypes en général. On voit bien que, aujourd'hui, la colonne de Juillet est complètement recouverte, cachée par de la publicité. Donc, la publicité s'attaque même aux symboles républicains.

Troisièmement, tous les mobiliers numériques utilisent le réseau 4G pour la transmission des données, ce qui constitue une source de pollution électromagnétique supplémentaire. Mon collègue, Pascal JULIEN, a bien expliqué hier la nécessaire maîtrise de nos émissions d'ondes électromagnétiques.

Autre sujet de préoccupation : sur un même écran seront projetées alternativement de l'information commerciale et de l'information municipale. Ce qui crée un risque de confusion dans l'esprit des passants et qui pose la question suivante : est-ce que les informations municipales seront projetées sur des panneaux aussi visibles que l'affichage commercial ? C'est une question qui préoccupe aujourd'hui tous les groupes politiques.

Enfin, la lecture attentive du Règlement local de publicité montre que ce contrat n'y est pas complètement conforme, comme le développera mon collègue Jacques BOUTAULT.

Pour conclure, ce contrat ne répond pas au souhait de nombreux Parisiennes et Parisiens de voir diminuer la publicité, notamment lumineuse, sur l'espace public pour des raisons à la fois environnementales et éthiques. De plus en plus d'actions et de demandes de la société civile vont dans ce sens. En témoigne l'appel à idées de la R.A.T.P. en novembre dernier, au cours duquel la proposition d'un métro sans écran publicitaire est arrivée largement en tête. En témoigne aussi la Ville de Grenoble qui privilégie l'affichage associatif et municipal, ainsi que l'expression artistique, afin que les déplacements de chacun dans la ville soient davantage rythmés par un sentiment de sérénité et de partage que par des injonctions perpétuelles à consommer.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MÉES.

Nous poursuivrons ce débat dans l'après-midi.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et est relative "au désengagement de la Région Ile-de-France en faveur des transports en commun".

La deuxième question, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, est relative "au devenir des salariés de Cyclo-city".

La troisième question, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris concerne "la place et les pratiques des écoles hors contrat à Paris".

La quatrième est posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et est relative "à Vélib".

La cinquième question émane du groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et est relative "au renouvellement du contrat Vélib".

La sixième question, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris est relative "au projet du Conseil supérieur des messageries de presse".

La dernière question, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative "à la mise en place d'un immeuble "blanc" pour des personnes électro-hypersensibles".

Je vous propose que nous suspendions notre séance pour nous retrouver à 14 heures 45 pour les questions d'actualité. Merci à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Examen de questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous démarrons notre séance par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au désengagement de la Région Ile-de-France en faveur des transports en commun.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question est posée par Mme Anne SOUYRIS pour le groupe Ecologiste de Paris.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, hausse du "pass" Navigo de 70 à 73 euros en 2016, remise en cause de son tarif unique, fin de la gratuité des transports publics en cas de pic de pollution, augmentation dès la prochaine rentrée du forfait "Imagin'R" réservé aux scolaires, étudiants et apprentis d'Ile-de-France âgés de 12 à 26 ans.

Ces prises de décision, ces décisions prises par le S.T.I.F. sont autant de coups durs financiers pour les Franciliens et ne sont pas de nature, c'est le moins que l'on puisse dire, à favoriser le report de l'usage de la voiture individuelle vers les transports en commun. Elles démontrent une fois de plus que Mme PÉCRESE ne privilégie pas les transports en commun et les modes de transports moins polluants.

Par cette politique, Valérie PÉCRESE apparaît chaque jour un peu plus comme la Présidente de Région garante des intérêts des lobbies de la voiture contre la pollution de l'air et la santé de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

En témoigne, pour ne citer que lui, le pseudo-sondage lancé par la Présidente de Région sur les berges de Seine qui laissent le choix entre la voiture et la voiture. Cela est d'autant plus frappant que ces hausses tarifaires interviennent à un moment où le S.T.I.F. annonce un excédent de 176 millions d'euros sur le budget 2016 auquel s'ajoutent les 288 millions d'euros de recettes non exécutées au Conseil régional depuis l'arrivée de la droite à la tête de l'Ile-de-France. A quoi vont donc servir ces hausses tarifaires ? Contrairement aux promesses de la candidate PÉCRESE, la Présidente s'est abstenue d'investir dans l'amélioration de la qualité de l'offre à Paris, avec une absence d'investissement pour les bus en 2016 ou encore pour le Plan Vélo.

Il se dégage de tout cela une logique de désengagement massif des solutions de transport collectif et doux au profit d'une vision du tout-voiture individuelle qui s'accompagne d'un saupoudrage timide de subventions pour inciter à l'acquisition de véhicules moins polluants. Mme PÉCRESSÉ déclare régulièrement que son adversaire n'est pas la voiture. A l'évidence, la pollution de l'air non plus.

Pourtant, je me souviens bien de la Présidente du groupe LR de notre Conseil s'émerveiller il y a quelques années de la ligne 13, ce lieu de charme à la fois anonyme et familier, où l'on peut vivre de véritables moments de grâce. Eh bien, le métro est en danger, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, et vous seriez bien inspirée de demander à Mme PÉCRESSÉ de se saisir de cet enjeu.

Madame la Maire, vraiment, nous sommes manifestement face à une partenaire qui ne souhaite pas être aux côtés de celles et ceux qui se battent pour une région moins polluée et plus respectueuse de la santé de nos concitoyens et concitoyennes, et elle est en cela assistée par les élus régionaux, en même temps conseillers de Paris, qui semblent naviguer dans une relation schizophrène entre le soutien à nombre de décisions de la Ville dans le cadre de cette juste lutte contre la pollution de l'air, et la participation à la majorité régionale qui poursuit son travail de sape et de désengagement dans ce domaine.

Ma question est simple. Madame la Maire, comment allez-vous respecter vos engagements auprès des Parisiens et des Parisiennes dans cette situation où l'Île-de-France joue à un jeu de cache-cache bien incompréhensible pour nos concitoyens et concitoyennes ? Pouvez-vous nous rassurer et nous assurer de continuer la politique de lutte contre la pollution de l'air à laquelle nous avons souscrit pour cette mandature, respectant en cela nos engagements de campagne ? Que pouvez-vous, enfin, pour que l'investissement dans les transports en commun au S.T.I.F. soit effectif et que cela ne fasse pas l'objet de hausses tarifaires perpétuelles et puisse de facto profiter à l'ensemble des Franciliennes et des Franciliens ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez dit, les décisions du S.T.I.F depuis près d'un an et demi en matière de tarifs des transports en commun ont été une succession de coups durs pour les usagers. Alors que le financement du "pass" Navigo unique à 70 euros était assuré de façon pérenne dès sa mise en place en septembre 2015, une hausse de 3 euros a été décidée en juillet 2016, soit plus de 4 % de hausse.

Le 22 mars dernier, nous avons également eu la surprise de constater que le résultat 2016 du S.T.I.F. présentait un excédent de 175 millions d'euros, soit l'équivalent de 5 % de hausse tarifaire du fait d'une sous-exécution des investissements. La hausse de tarif de 2016 annonce d'autres déconvenues puisque le tarif "Imagin'R" pour les étudiants va connaître aussi une augmentation de 10 euros en 2017 et une nouvelle hausse du "pass" Navigo nous est déjà annoncée pour l'été prochain.

Plus inquiétante encore est la perspective de moyen terme qui nous a été présentée par le S.T.I.F. pour assurer le fonctionnement du Grand Paris Express. Nous n'aurions d'autre choix que de renoncer à l'abonnement dézonné à prix unique en adoptant un tarif à la distance parcourue ou bien consentir à une hausse vertigineuse du "pass" unique en se rapprochant du prix londonien qui, il faut le rappeler, est de 400 euros par mois.

Pourtant, d'autres solutions de recettes existent, comme par exemple le rétablissement de la T.V.A. à 5,5 % ou la mise en place d'une écotaxe régionale.

Le panorama actuel est d'autant plus préoccupant que les renforts d'offre et les investissements sur le réseau transport qui avaient été promis tardent à se concrétiser. Sur les bus, même si le projet de refonte du réseau de bus parisien est en bonne voie, nous n'avons pour l'heure aucune visibilité sur les moyens financiers qui seront consacrés à ce projet prévu pour septembre 2018.

Pour la mobilité nocturne, les espoirs que l'annonce d'un Plan Noctilien avaient fait naître ont été déçus. La création très attendue, pour ne citer qu'elle, d'une rocade des Maréchaux, en faisant fonctionner par exemple le tramway la nuit, est renvoyée à une échéance lointaine et incertaine.

L'effort consacré par le S.T.I.F. aux grands investissements sur les réseaux de tramway et de métro semble également insuffisant. Les nouveaux projets avancent au ralenti comme le prolongement du métro 10 à Ivry-sur-Seine ou celui du tramway T8, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement au point mort comme le prolongement du T3 à Nation ou la fusion des lignes 3 bis et 7 bis du métro.

Concernant les circulations douces, il faut dire qu'aucune subvention pour des projets de pistes cyclables n'a été accordée par la Région Ile-de-France depuis décembre 2015, ce qui retarde les projets des départements et des villes, alors qu'un plan de plus de 200 millions d'euros en faveur d'extensions et d'élargissements de routes vient d'être voté par la Région.

Vous me demandez quelles sont les marges de manœuvre de la Ville pour soutenir les transports en commun et réduire la pollution de l'air. Bien entendu, nous essayons d'agir auprès du S.T.I.F. mais, comme vous le voyez, c'est difficile.

Pour autant, la Ville entend, malgré tout, amplifier sa politique en agissant sur les leviers qu'elle maîtrise plus directement. Nous devons rappeler l'importance des financements en faveur des transports en commun qui sont mobilisés par la Ville, que ce soit dans le budget d'exploitation du S.T.I.F. ou dans les nouvelles infrastructures d'intérêt métropolitain, comme les tramways T3, T8 et T9, les métros 11 et 14, ou encore le R.E.R. E avec la création d'une gare Eole à la porte Maillot. La Ville agit massivement également sur la voirie et l'espace public en accompagnant le développement des transports en commun de surface, en promouvant les circulations douces avec des aménagements pour les bus et la mise en œuvre des plans "Vélo et Piéton", ou encore la reconquête des places et des berges.

L'ensemble de cette politique est concertée et déployée à une échelle métropolitaine, comme en témoigne également notre programme de reconquête des portes de Paris. C'est la bonne échelle à laquelle nous devons continuer à travailler avec la nouvelle institution qu'est la Métropole, mais aussi avec le S.T.I.F. et le Conseil régional dans un esprit constructif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Souhaitez-vous reprendre la parole, Madame ?

Je veux vraiment, non seulement vous rassurer, mais je sais que vous n'étiez pas si inquiète quant à mon engagement sur les questions relatives à la pollution de l'air et aux déplacements. On travaille, on essaie de travailler, de trouver les sujets qui font que chacun dans sa compétence doit assumer sa compétence. J'essaie également de convaincre les autres institutions, dont la Région, que le mouvement engagé par toutes les grandes métropoles à l'échelle de la planète est bien celui que nous poursuivons et que lutter contre la pollution, mettre en place d'autres mobilités, faire la place aux circulations douces est vraiment le sens dans lequel doivent s'engager et s'engagent aujourd'hui toutes les métropoles.

Je reviendrai, d'ailleurs, et on vous présentera au Conseil de Paris ce que l'on a appelé la "feuille de route 2020" qui est la feuille de route adoptée par les villes membres du C40, du réseau C40 que j'ai l'honneur de présider et qui réunit aujourd'hui un peu moins de 100 des grandes métropoles mondiales. Toutes sont engagées sur ce même chemin. Donc, je pense qu'à force de conviction et de présentation d'éléments rationnels et objectifs, nous pourrions convaincre, y compris ceux qui aujourd'hui se situent du côté d'une forme de scepticisme ou ceux qui en sont à demander encore un petit moment avant de passer à cette transformation que nous devons accomplir.

J'insiste aussi sur un dernier point. C'est que tout cela, aujourd'hui, fait l'objet d'une surveillance particulière puisque la responsabilité que nous engageons en tant qu'élus, en agissant ou en n'agissant pas, est aussi une responsabilité qui trouve sa place au pénal. Les élus qui, en connaissance de cause, n'auraient pas pris les actes qui permettent de limiter un risque avéré, confirmé, seraient des élus qui commettraient aussi une faute, elle-même susceptible d'être "repréhensible" sur le plan pénal. Je pense qu'en dehors du jeu politicien, il faut que chacun ouvre les yeux et que nous soyons effectivement aussi dans la responsabilité qui est la nôtre quand nous savons à quel point la pollution tue.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au devenir des salariés de Cyclo-city.

IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à Vélib'.

V - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative au renouvellement du contrat Vélib'.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Nous avons à présents trois questions d'actualité qui concernent un même sujet : question du groupe Communiste - Front de Gauche, question du groupe les Républicains et question du groupe UDI-MODEM. Toutes les trois sont des questions relatives au Vélib'.

Je veux, là aussi, dire un seul mot. Nous sommes dans une procédure de marché qui n'est pas encore attribué. Donc, nous ne pouvons faire aucun commentaire par rapport à cette procédure en cours. C'est dans ce cadre que je rappelle que les réponses doivent être apportées tout à l'heure par Christophe NAJDOVSKI. Mais nous ne pouvons pas... La procédure n'est pas terminée, le marché n'est pas attribué. Nous ne pouvons pas intervenir d'une façon telle que cela puisse casser l'obligation que chacun ici a, notamment pour celles et ceux - ce n'était pas mon cas - qui ont participé aux instances relatives à l'appel d'offres. Nous ne pouvons pas casser cette clause de confidentialité qui, elle aussi, est visée par une protection pénale. C'est dans ce contexte que trois questions sont posées et qu'il y sera répondu par Christophe NAJDOVSKI.

Premier orateur sur ces questions : le groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Au-delà des précautions qui sont reprises et que vous avez rappelées, j'ai une principale préoccupation : c'est celle des hommes et des femmes qui font vivre Vélib' à Paris, aujourd'hui, et de leur famille. Le contrat d'exploitation est arrivé à échéance. A cette occasion, le choix a été fait de découpler la gestion des vélos en libre-service de l'exploitation de l'affichage publicitaire. Dans le même temps, un syndicat intercommunal dédié à la gestion de Vélib' et d'Autolib' a été créé pour assurer la gestion à l'échelle métropolitaine. Cependant, la Ville continue à jouer un rôle important dans ce syndicat qui est présidé par une conseillère de Paris, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. Par ailleurs, Christophe NAJDOVSKI, votre adjoint, est désigné membre de la commission d'appel d'offres.

Cela dit, il y a quelques jours, nous apprenons, par voie de presse, que la procédure arriverait à son terme et que la CAO attribuerait l'exploitation des Vélib' à une nouvelle entreprise. Il semblerait - et j'ose espérer que ce n'est pas le cas - que la raison principale de ce choix serait liée au montant de l'offre qui serait inférieur à celui proposé selon les prestataires depuis sa création. Si ce choix est guidé par des considérations financières, elle aura un prix et deux risques majeurs.

Le premier prix, je l'évoquais, concerne directement les salariés, qui sont venus ce matin se rassembler devant l'Hôtel de Ville. Ils sont d'ailleurs présents en tribune par l'intermédiaire des représentants du personnel. Je voudrais vous interpeller sur le devenir de leur emploi et que le Conseil de Paris puisse être saisi de cette question. Car si l'offre moins chère, dite aussi offre qui repose sur le moins de salariés et sur les conditions de travail dégradées, ce serait aujourd'hui 315 personnes qui risqueraient de perdre leur emploi, 315 familles qui pourraient se retrouver en grande difficulté dans quelques mois. Ce matin, l'un d'entre eux me disait : "Il y a 10 ans, quand j'ai été embauché, je venais juste de terminer mon service militaire. Depuis, j'ai une famille, j'ai un emprunt, j'ai une maison et je ne sais pas de quoi sera fait mon avenir". Voilà la raison principale de notre interpellation.

Je tiens aussi à rappeler la qualité du travail qu'ont réalisé ces salariés tout au long des 10 dernières années à la plus grande satisfaction des Parisiens, comme le confirment les prix décernés au service ces dernières années. En bout de course, c'est la qualité de service aux usagers qui est en jeu. Une qualité de service qui repose sur des agents compétents, formés, sur des emplois locaux, du mécanicien aux opérateurs du centre d'appels. Il faut d'ailleurs noter que ce service d'appels est entièrement implanté en France. Ce sont 45 salariés. C'est à souligner, car on sait que la plupart des opérateurs n'hésitent pas à délocaliser leurs centres d'appels à l'étranger pour réaliser des économies sur les salaires.

Voilà pourquoi, si la décision devait se confirmer, les élus communistes exigent que l'ensemble des salariés soit repris par le futur repreneur dans les mêmes conditions salariales. Par ailleurs, toujours dans la perspective où le choix serait confirmé, nous demandons à la Ville de nommer au plus vite un médiateur. Ce médiateur serait chargé d'assurer la transition et d'éviter le drame des licenciements massifs. Nous attendons aujourd'hui de votre part et de la part de l'Exécutif des réponses et un soutien auprès de ces usagers.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La deuxième question est posée par le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. La parole est à M. Jean-Bernard BROS...

Pardon. Ce n'était pas dans le bon ordre. Pour les Républicains, la parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Dans le prolongement de l'intervention de M. BONNET-OULALDJ, je voudrais attirer l'attention de notre Assemblée sur le dispositif Vélib' et sur l'extraordinaire opacité qui entoure le renouvellement de ce marché qui n'est

pas - chacun en conviendra - un marché comme les autres. Vélib', c'est un service qui constitue le quotidien de centaines de milliers de Parisiens et auquel nous sommes tous, et les Parisiens dans leur ensemble, très attachés.

Je ne commente pas ici la procédure, mais le dispositif qui a été retenu.

Il prive les Parisiens, il prive les élus parisiens de tout droit de regard sur ce qui va être décidé. C'est en effet à un syndicat intercommunal, "Autolib' Vélib' Métropole", qu'a été délégué l'ensemble du processus de décision. Il lui revient non seulement de désigner le nouvel attributaire, mais également, en amont, de définir le cahier des charges. Des questions aussi essentielles que celles du coût pour l'utilisateur du nouveau dispositif, les nouvelles fonctionnalités proposées, la clef de répartition du financement entre Paris et les autres villes sont laissées à son entière discrétion.

Et j'ajoute que contrairement à la Commission d'appels d'offres de la Ville, qui est composée, conformément à la loi, de façon pluraliste, la C.A.O. du syndicat ne compte parmi ses membres aucun représentant de l'opposition parisienne, alors que le service est presque exclusivement parisien : plus de 1.000 bornes Vélib' sur 1.200 sont situées sur le territoire de la Commune de Paris.

Dans la procédure telle que vous l'avez conçue, le nouveau service Vélib' ne fera même pas l'objet d'un projet de délibération soumis à l'approbation du Conseil de Paris. Je pèse mes mots : c'est une forme de déni de démocratie. On confie à une suprastructure impersonnelle, et dans les faits au service instructeur de la Ville de Paris étroitement coraqué par l'Exécutif, un sujet qui devrait être l'affaire de tous les citoyens.

Alors, aujourd'hui, Madame la Maire, nos questions sont les suivantes : premièrement, quel est le cahier des charges du nouveau Vélib' ? Quel en sera le coût pour la collectivité parisienne ? Quel sera le reste à charge pour l'utilisateur parisien ? Deuxièmement, quand et comment comptez-vous associer les élus parisiens et les Parisiens tout court à la décision qui sera prise et qui va engager le quotidien de la Ville pour les dix prochaines années ? Et si - et là, je rejoins mon collègue BONNET-OULALDJ -, comme le dit la presse, c'est effectivement un nouvel attributaire qui a été choisi, quid du devenir des 315 employés actuels ? Rien, semble-t-il, n'a été prévu pour eux. Et comme on est dans un marché, et pas dans une délégation de service public, il n'y a pas d'obligation de reprise par le nouveau titulaire, donc 315 chômeurs de plus, éventuellement.

J'ai enfin une légère interrogation, pour ne pas dire une inquiétude, sur le processus d'attribution en cours. J'écoute quand même ce que dit la presse. Curieusement, au lieu d'annoncer le nom du nouvel attributaire à l'issue de la séance de la C.A.O., le syndicat a, d'une certaine façon, sursis à statuer sur le sujet, en déclarant, je cite - c'est le communiqué de presse officiel -, que "le classement des offres par les élus ne pourra être confirmé qu'après production et validation des pièces administratives sollicitées auprès du candidat pressenti". Personnellement, et je suis membre d'une C.A.O., celle de Paris, je n'ai jamais vu cela ! Les régularisations de dossiers interviennent toujours en amont, avant le passage en commission. Devant la commission, en principe, de deux choses l'une : soit le dossier est régulier, soit il ne l'est pas. Mais il est trop tard pour régulariser.

Alors, sur tous ces points, je vous remercie de vos réponses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Eric AZIÈRE, vous avez la parole pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Comme cela a été dit, après dix ans, il faut constater que Vélib' est un succès indéniable, puisque le nombre actuel de locations est passé de 13 millions en 2007 à plus de 40 millions aujourd'hui. Et si le succès populaire est au rendez-vous, le bilan financier de l'opération est, certes, beaucoup plus mitigé, avec, contrairement à ce qui avait été annoncé, un déficit chronique de la gestion de Vélib'. C'est ce que nous a montré le rapport de l'Inspection générale publié, certes, tardivement à la fin de l'année dernière. La gestion passée de ce contrat suscite en elle-même d'ailleurs de nombreuses questions.

Cependant, peut-être que plus que le passé, c'est l'avenir de Vélib' qui est aujourd'hui l'objet de nos interrogations. Je voudrais tout d'abord vous adresser solennellement une mise en garde : au nom des 300.000 abonnés, dont je fais partie, contre l'impardonnable interruption de service qui semble se dessiner, vous avez eu tout le temps nécessaire pour anticiper le nouveau contrat. Vous avez même repoussé la fin du contrat initial de dix mois, jusqu'au 31 décembre 2017, pour pouvoir mener à bien l'appel d'offres qui avait pris du retard. Pourtant, rien ne semble avoir été anticipé.

On apprend dans la presse que l'opérateur historique Decaux devrait être évincé au profit de "Smooove". Je ne casse aucune clause de confidentialité : je l'ai lu dans la presse. Que va-t-il donc se passer au 1er janvier 2018 ? Qu'avez-vous prévu pour mener à bien cette transition en quelques semaines à peine ? Les enjeux sont très nombreux : la modification de plus de 1.200 stations, le retrait éventuel de 40.000 bornes au profit de nouveaux systèmes d'attaches, la refonte totale du système informatique, alors même que beaucoup d'abonnements pris avec

l'ancien opérateur seront toujours valables début 2018. L'intégration de ces abonnements au "pass" Navigo est aussi une question.

Et je redis, sans intervenir sur la procédure d'appel d'offres, qu'il est de votre responsabilité d'assurer le maintien du service durant toute la période de transition, et à ce titre, nous attendons des engagements précis. Combien de temps cette transition, si elle a lieu, va-t-elle durer ? Quel est donc l'échéancier ? Combien de vélos resteront disponibles en tout temps ?

J'ajoute une dernière question essentielle : on se souvient que JCDecaux avait obtenu devant les tribunaux l'annulation de l'appel d'offres en 2006. Qu'est-il donc prévu en cas de recours judiciaire ? Je n'interfère pas sur l'appel d'offres, je réfléchis avec vous.

Abordons ensuite la question du prix. On le sait, le système actuel n'est pas équilibré, et avec la dissociation du marché Vélib' de celui de l'affichage publicitaire, le coût pour les utilisateurs va obligatoirement augmenter. Vous avez annoncé que vous maintiendriez des tarifs sociaux, très bien, mais vous êtes restée beaucoup plus discrète sur les hausses de tarifs pour tous les autres utilisateurs. A quoi faut-il s'attendre ?

Madame la Maire, vous déclariez dans la presse, au début du mois de mars, vous tenir le plus loin possible de cette affaire, pour ne pas être accusée de favoritisme, et vous avez raison : c'est un dossier brûlant, mais il va être temps de reprendre rapidement le dossier en mains afin d'apporter des réponses aux Parisiens sur ces deux points essentiels : comment comptez-vous assurer l'impérative continuité du service ? Et quelles seront les augmentations de tarifs prévisibles pour les utilisateurs de Vélib' ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La Commission d'appels d'offres du Syndicat mixte "Autolib' Vélib' Métropole" s'est réunie mardi dernier pour examiner les offres des candidats du marché Vélib'2, qui entrera en vigueur en janvier prochain. Je voudrais à ce stade d'ailleurs préciser, pour répondre à la question du groupe les Républicains, que la composition de cette Commission d'appel d'offres a été votée à l'unanimité par le Syndicat mixte "Autolib' Vélib'" il y a quelques semaines, où siègent près d'une centaine de communes de la Métropole et de l'Île-de-France, et que cette composition de C.A.O. a été réalisée avec une parité à la fois géographique et politique. Et le président de la Métropole siégeait en personne à cette...

Mais la parité, Monsieur LEGARET, elle est géographique et politique avec la Métropole. On est désormais sur un syndicat métropolitain, dans lequel Paris est évidemment un membre éminent, mais n'est pas tout seul. Et donc, désormais, la gestion de ce service se fait à une échelle métropolitaine.

Ainsi que l'a communiqué le syndicat, je cite : "conformément à la législation, le classement des offres par les élus siégeant à la C.A.O. ne pourra être confirmé qu'après production et validation des pièces administratives sollicitées auprès du candidat pressenti. Compte tenu des obligations de vérification s'imposant à l'acheteur public avant la signature d'un marché, la communication du classement n'est pas encore possible, car cette vérification n'est pas achevée. Les informations relatives au nouveau contrat pourront être rendues publiques dès lors que l'information des entreprises concernées sera faite. Enfin, le conseil syndical sera amené à délibérer sur le choix proposé mi-avril. En conséquence, par respect de la procédure et des collectivités membres du syndicat, il est prématuré et donc hasardeux d'annoncer un candidat retenu tant que la procédure en cours n'est pas achevée". Fin de citation.

Dans ce contexte, nous comprenons tout à fait l'inquiétude légitime du personnel actuel de "Cyclo-city", la filiale du prestataire actuel de Vélib', en charge de l'entretien des vélos et du service clients. Une pétition a été lancée sur Internet pour la conservation de ces emplois et une délégation de représentants est présente actuellement en tribune. Nous pouvons leur assurer que nous serons extrêmement vigilants sur le devenir des salariés de leur société. Nous savons qu'ils contribuent quotidiennement au succès de Vélib' et nous pouvons saluer leur savoir-faire, qui a d'ailleurs été récompensé, puisque le service clients Vélib' a été désigné deux années consécutives, en 2016 et en 2017, service clients de l'année.

Toutefois, et vous l'avez rappelé, Madame la Maire, il est encore trop tôt. Le marché ne sera notifié par le syndicat mixte que dans trois semaines. C'est donc à ce moment-là que les conditions de reprise pourront être examinées si un changement de prestataire était acté.

Pour les mêmes raisons, nous ne pouvons non plus être très précis sur les caractéristiques des vélos qui seront mis à la disposition du public et des usagers. Un certain nombre d'innovations ont été demandées à tous les candidats : 30 % de vélos à assistance électrique, la possibilité d'avoir ce que l'on appelle de "l'overflow", c'est-à-dire de restituer des vélos en station même lorsque celle-ci est pleine, le fait d'avoir un poids allégé, même si évidemment Vélib' ne sera pas un poids plume, puisque la robustesse demande que ces vélos puissent bien fonctionner, et donc, cela induit un certain poids.

La durée du marché sera de 15 ans et le périmètre exact du futur service n'est pas encore connu. De nombreuses communes comprises dans le périmètre de pertinence qui a été défini par l'Atelier parisien d'urbanisme donneront leur accord d'ici cet été.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que la Métropole du Grand Paris a fait le choix d'accorder une subvention annuelle de 4 millions d'euros, destinée aux communes de la Métropole hors Paris pouvant prétendre au service Vélib'

Pour conclure, Vélib' est un enjeu important pour Paris et désormais pour la Métropole. C'est un élément essentiel de la mobilité durable tout à fait adapté à notre agglomération. Nous ferons tout pour que la transition entre les deux marchés se passe dans les meilleures conditions possibles.

Je réponds à M. AZIÈRE pour dire qu'il n'y aura pas d'interruption de service, de manière à ce que cela se fasse dans les meilleures conditions pour les utilisateurs mais aussi pour le personnel du marché actuel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Les orateurs qui ont posé des questions sur ce sujet veulent-ils reprendre la parole ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Bien sûr, on a compris que l'on est en cours de procédure, et pour l'instant on ne peut pas affirmer que l'un ou l'autre prestataire gagnera ce marché.

Cela dit, je réaffirme ce que j'ai dit sur la question des 315 salariés qui doivent être repris avec les conditions salariales actuelles, et dans le cas où c'est une nouvelle entreprise qui prend, que l'on puisse nommer un médiateur pour s'assurer de la reprise de ces salariés. La manière dont vous m'avez répondu, cher Christophe NAJDOVSKI, c'était "on verra après, ce sera selon les négociations entre patrons".

Ce n'est pas acceptable parce que la qualité du service de Vélib repose exclusivement sur ses salariés, qui sont finalement les pionniers, puisqu'ils ont été les premiers à être formés et ont une expérience très précise, rue par rue, et la connaissance du dispositif.

Au début, il y a eu certains flottements. Des stations étaient sans vélos, d'autres pleines de vélos. On a réussi à améliorer ce service et cela a été récompensé.

Le futur dispositif ne pourra pas se faire sans la qualité de service ni sans les salariés actuels.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Je rejoins ce qui a été dit sur les salariés de Vélib', que je n'ai pas cités dans la question d'actualité, mais qui font un travail admirable. On sait bien à quel point dans une concession de service public, comme cela a été le cas pour "Eau de Paris" dont j'ai la chance d'être administrateur, il est important qu'une certaine continuité en labeur soit assurée sur cette période de transition.

Plus généralement, attention à ce que Paris ne soit pas le mauvaise élève de la classe Vélib'. Paris a déjà pris un retard considérable en ce qui concerne les classements. Strasbourg, Nantes, ou même Bordeaux dont l'excellent maire est si souvent cité comme un exemple à suivre, sont dans les 10 premières places du classement international "Bicycle friendly cities". Je vous réitère mon appel à la plus grande vigilance sur la continuité du service.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur de FROMENT, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je ne suis pas du tout rassuré par les réponses. La Métropole, c'est très bien, nous sommes pour le Grand Paris aussi, mais c'est un sujet qui est quand même principalement à ce stade parisien. Il est absolument impossible de déléguer de telles décisions à des instances qui sont comme des boîtes noires. C'est comme cela qu'on dégoûte les gens de la politique...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est ballot...

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Ce n'est pas le problème de faire plaisir à X ou Y. On a une procédure totalement opaque. Je retiens de l'intervention de M. NAJDOVSKI qu'il confirme que nous n'aurons même pas de délibération au Conseil de Paris qui permettra à cette Assemblée d'approuver les choix qui auront été faits. On est condamné à regarder passer les trains.

C'est bien triste !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous qui êtes un grand spécialiste du droit public, je crois que vous êtes du corps du Conseil d'État, vous devez savoir que la réponse à votre question se trouve justement dans vos cours de droit public tout à fait précise. Ce que vous demandez là, Monsieur de FROMENT, vous le faites en connaissance de cause, parce que quand on est spécialiste de droit public, cela ne s'oublie pas. Vous le faites sciemment.

III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la place et les pratiques des écoles hors contrat à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante, posée par le Président du groupe des Républicains, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Radicaux, définitivement. Républicains aussi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Voilà ! Jean-Bernard, tu as la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - J'accepte le lapsus.

Madame la Maire, mes chers collègues, mes amis Républicains du Conseil de Paris, une note d'analyse réalisée en 2016 pour l'Académie de Versailles et rendue publique dans les dernières semaines a retenu toute notre attention.

Elle montre en effet d'inquiétantes dérives dans les écoles hors contrat inspectées, notamment sur les questions pédagogiques et d'encadrement. En matière éducative, nous ne devons souffrir d'aucune ambiguïté. Connaître le monde, c'est connaître sa diversité. Apprendre la géographie, l'histoire, faire du sport ou être sensibilisé aux questions de prévention sont des engagements et des enseignements essentiels. Il s'agit de former les citoyens de demain. Nous ne pouvons imaginer laisser des écoles ne pas enseigner certaines disciplines ou le faire superficiellement.

Le droit stipule que l'enseignement ne doit rien comporter de "contraire à la République et au respect des lois. Les élèves doivent maîtriser le socle commun de connaissances". Si cette note réalisée à partir de visites à la suite de plaintes dit le pire sur ce qui se joue dans ces écoles, notre groupe s'interroge.

Il ne faut pas nier, si elles sont réelles, les carences de tels établissements. Nous savons que l'absence de financement public rend les établissements libres de prodiguer l'enseignement qu'ils souhaitent.

Cependant, la loi les contraint à un certain nombre d'obligations en matière de sécurité, d'ordre public et de bonnes mœurs. C'est pourquoi l'Education nationale a un droit de regard.

Au vu des chiffres nationaux, il semble que les écoles hors contrat rencontrent un certain succès. Plus de 50.000 enfants sont actuellement scolarisés dans près de 1.300 établissements vantant les mérites d'une éducation confessionnelle, souvent traditionnaliste, de performance ou dans le cadre de pédagogies dites alternatives.

Le nombre de ces écoles a augmenté de 26 % entre 2011 et 2014 selon des statistiques établies par le ministère de l'Education nationale.

Nos premières questions sont donc celles-ci :

- combien y a-t-il d'écoles hors contrat dans l'Académie de Paris et quelles sont-elles ?
- Combien d'enfants y sont scolarisés ?
- Comment ce chiffre évolue-t-il ?

Le regard des pouvoirs publics sur ce qu'il se passe dans toutes les écoles est nécessaire pour assurer la protection de l'enfance, là comme ailleurs.

L'engouement pour ces nouveaux établissements pose d'ailleurs la question de la déréglementation de l'enseignement. Le risque serait d'aboutir à un grand marché lucratif de l'éducation. Le danger d'enfants isolés et repliés sur une communauté choisie par les parents ne peut nous laisser indifférents.

Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education, le dit elle-même : "Ce genre de remontées tend à démontrer que le hors contrat, longtemps considéré comme quantité négligeable, nécessite un contrôle plus rigoureux".

Ceci m'amène à d'autres questions :

- quels sont les contrôles prévus par l'Académie de Paris?
- Comment les éventuelles dérives répétées sont-elles traitées ?
- La Ville entretient-elle des contacts avec ces établissements ?

Je vous remercie, Chère Alexandra, par avance pour toutes vos réponses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Monsieur le Président, cher Jean-Bernard BROS, mes cher(e)s collègues, je vais d'abord, et je vous prie de m'en excuser par avance, faire une réponse partielle à vos questions, puisque je ne dispose pas du nombre précis d'écoles privées hors contrat concernées à Paris.

Cependant, j'ai quelques chiffres qui vous éclaireront, je l'espère. Nous avons aujourd'hui dans nos écoles primaires publiques et dans les collèges publics, environ 187.000 élèves.

Les écoles privées sous contrat et collèges privés sous contrat accueillent quant à eux environ 65.200 élèves, ce qui correspond à un chiffre stable depuis 10 ans, entre 21 et 22 % des élèves parisiens.

Dans les écoles parisiennes hors contrat sont accueillis 5.500 élèves, soit 4.000 environ dans le premier degré et un peu plus de 1.000 dans les collèges. Cela représente un faible pourcentage des élèves parisiens.

Pour autant, votre question fait incontestablement écho à des préoccupations apparues ces derniers temps, ces derniers mois, ces dernières années, au sujet de ces écoles dites "hors contrat" ou "libres", et nous donnent l'opportunité d'aller chercher plus loin.

La Ville, et je veux vous répondre de manière ferme sur ce point, n'entretient aucune relation, d'aucune sorte et certainement pas financière, avec ces écoles hors contrat. Elles ne bénéficient pas de financements publics comme cela peut être prévu pour les écoles sous contrat dans le cadre de la loi Debré.

Nous souhaitons naturellement, maintenir cette position, car nous défendons ici une école publique de qualité, qui est à notre sens la meilleure manière de lutter contre la concurrence parfois déloyale, qu'exerce l'école privée.

A Paris, comme en France, ces écoles hors contrat, vous l'avez rappelé, sont soumises au principe de déclaration préalable à l'ouverture, avec un recours possible des Maires en cas de graves manquements. Ce régime déclaratif est, à mon sens, insuffisant au regard des enjeux. On peut souhaiter, comme a tenté de le mettre en place le Gouvernement, qu'un régime d'autorisation le remplace. Malheureusement le Conseil constitutionnel, pour des raisons de forme et par une décision récente, n'a pas permis d'ouvrir cette possibilité. Il faudra reprendre ce combat.

En ce qui concerne l'inspection, ce qui nous intéresse est ce qui se passe à l'intérieur de ces écoles et la manière dont on contrôle l'enseignement qui y est dispensé. Ce contrôle est de la seule responsabilité de l'Education nationale qui, je le sais à Paris, fait régulièrement et sérieusement ce travail.

Enfin, dans un cadre général, je tiens à rappeler sur ce sujet que la liberté de l'enseignement est un principe constitutionnel. Le fait que les écoles privées parisiennes, sous contrat et hors contrat, ne jouent pas le jeu de la mixité sociale, pose un réel problème à Paris. J'ai eu l'occasion de l'évoquer devant vous récemment, au sujet de la mixité dans les collèges.

Mes cher(e)s collègues, la majorité municipale porte une vision de l'école publique gratuite, bienveillante, garantissant la réussite éducative de tous ses élèves, en particulier les plus défavorisés. L'engagement de la Ville sur les moyens nécessaires pour accomplir cette mission est constant et important.

On entend dire ici ou là, campagne électorale oblige, qu'il faudrait faire bouger ces lignes jusqu'à financer les écoles privées hors contrat. Ce n'est pas notre vision.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur BROS...

M. Jean-Bernard BROS. - Merci de la réponse.

Nous devons tous être collectivement vigilants, c'est de l'avenir de nos enfants dont on parle.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au projet du Conseil supérieur des messageries de presse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est au Président du groupe Socialiste et Apparentés, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez engagé, avec votre adjointe en charge du commerce et de l'artisanat Olivia POLSKI, une concertation importante, dès 2014, et puis attribué, en mai 2016, un marché visant à redonner de l'attractivité aux kiosques parisiens dans un contexte économique que chacun sait difficile pour la presse écrite. Cette politique volontariste de soutien à la vente de la presse écrite et aux kiosquiers s'est traduite par des investissements importants qui permettront le déploiement de 360 nouveaux kiosques à Paris, en remplacement des actuels kiosques devenus obsolètes. Par ailleurs, ils apporteront de nouveaux services aux Parisiens.

Le travail de concertation a également récemment abouti à l'installation d'un prototype des nouveaux kiosques parisiens à taille réelle installé dans le 14^e arrondissement. Les professionnels comme les usagers peuvent l'expérimenter pendant trois mois, en vue de permettre des ajustements techniques sur l'intérieur des kiosques et leur ergonomie. Ces 360 nouveaux kiosques, déployés dans l'espace public dans quelques mois, seront un moyen d'améliorer l'attractivité de nos kiosques de presse et de redynamiser les ventes de la presse écrite.

Dans ce contexte, c'est avec inquiétude que nous avons appris le projet du Conseil supérieur des messageries de presse de permettre aux supérettes de moins de 400 mètres carrés de vendre de la presse. Dans le cadre de l'enquête publique engagée à cet effet, Olivia POLSKI a fait part de notre volonté, celle de l'Exécutif parisien, de soutenir la vente de la presse écrite et les kiosquiers de presse en écrivant un courrier au Conseil supérieur des messageries de presse pour réaffirmer l'opposition de la Ville à cette évolution.

De même, je veux saluer l'action de Patrick BLOCHE, Président de la Commission professionnelle des kiosquiers, rapporteur de la proposition de loi "Liberté, indépendance et pluralisme des médias" à l'Assemblée nationale, afin d'assurer aux kiosquiers parisiens les meilleures conditions de travail possibles.

Toutefois, il semblerait aujourd'hui que le Conseil supérieur des messageries de presse ne souhaite pas tenir compte de la position de la Ville de Paris puisque le projet permettant aux supérettes de vendre de la presse est à l'ordre du jour de leur prochaine Assemblée générale.

Notre groupe s'interroge donc sur la portée d'une telle proposition quand on sait que Paris compte près de 500 supérettes, c'est-à-dire un maillage très dense, et que ce projet viendrait fatalement nuire au réseau des kiosques et mettre en péril le choix fort qui a été fait par notre collectivité.

En effet, outre le sujet de fond de remise en cause de la loi Bichet et de la disparition programmée de nombreux petits titres, la proposition du Conseil supérieur des messageries de presse aurait aussi pour conséquence de multiplier les lieux de vente au détriment des kiosquiers parisiens, ces derniers risquant de perdre peu à peu leur chiffre d'affaires et de voir leur clientèle se reporter vers les supérettes.

Dans ce contexte, Madame la Maire, il me semble aujourd'hui indispensable de réaffirmer fortement la position de la Ville de Paris sur ce dossier, afin de défendre et de préserver le travail des kiosquiers parisiens et de soutenir la vente de toute la presse écrite dont l'équilibre est fragile.

Je vous remercie donc d'informer le Conseil de Paris des actions que nous pourrions mettre en œuvre à cet effet, pour défendre les kiosquiers.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Président du groupe Socialiste et Apparentés, comme vous le savez, la Maire de Paris est une fervente supportrice de la liberté de la presse. Elle a défendu vigoureusement son accessibilité sur le territoire parisien, tout au long de cette procédure que vous avez pu évoquer. Depuis le début de la mandature, nous affichons notre ambition de soutenir la vente de la presse, essentielle à notre démocratie, mais qui souffre aujourd'hui de l'érosion des ventes de la presse écrite pour beaucoup.

Notre démarche avait d'ailleurs reçu un écho très favorable de très nombreux patrons de presse qui avaient écrit un courrier à Mme la Maire de Paris en octobre 2014 pour soutenir notre démarche pour ce réseau de diffusion, très important à leurs yeux.

La Maire de Paris avait donc fait le choix de maintenir et de redynamiser le réseau des 409 kiosques parisiens par l'attribution d'un nouveau marché. Ce nouveau marché était également accompagné d'un système d'aides financières aux kiosquiers indexées sur le chiffre d'affaires fait sur la vente de la presse. Nous avons appris que le Conseil supérieur des messageries de presse, qui n'est autre que l'autorité garante du pluralisme de la presse à travers l'impartialité de sa distribution et du respect de ses principes, souhaite permettre aux supérettes de moins 400 mètres carrés de pouvoir vendre une partie de la presse écrite.

Si la démarche du Conseil supérieur des messageries de presse de vouloir recréer de la commercialité du réseau de vente de la presse dans les grands centres urbains est louable, leur proposition aura un effet extrêmement négatif sur les points de vente déjà existants.

Le projet développé par le C.S.M.P. repose sur l'idée que le maillage de la presse à Paris se serait dégradé ces dernières années en raison de la fermeture de nombreux points de vente et qu'il conviendrait de le redensifier. Leur proposition repose sur le simple constat que 211 points de vente ont été fermés à Paris entre 2011 et 2015, et qu'il faut donc pallier ces fermetures. Mais c'est méconnaître une partie de la réalité. Ces points de vente ont fermé parce que le chiffre d'affaires presse a baissé de 39 % ces dix dernières années.

A ma connaissance, il n'y a pas eu d'augmentation significative de la vente de la presse qui nécessiterait l'ouverture de nouveaux points de diffusion. De plus, lorsqu'un point de vente ferme, le titulaire de notre marché de gestion des kiosques de presse mène un diagnostic pour savoir si l'implantation d'un kiosque est possible au regard du potentiel de vente. Aussi, la densité du réseau parisien continue d'être surveillée régulièrement.

Ce travail minutieux a ainsi permis l'ouverture de 81 kiosques supplémentaires à Paris, par exemple pour venir compenser la fermeture du magasin "Agora", fin 2014, qui avait fait grand bruit. Là où la presse opère une mutation structurelle face à la concurrence du digital mais aussi des abonnements bradés, la réponse ne peut pas être la multiplication des points de vente au détriment des kiosquiers parisiens, des magasins de presse et des petites librairies que nous travaillons, avec Bruno JULLIARD, à maintenir dans Paris.

La mesure proposée par le C.S.M.P. va déplacer des flux d'acheteurs des kiosques vers ces petites surfaces, et les kiosquiers verront leurs ventes de presse s'effondrer. Cette proposition, vous l'avez dit, est en totale contradiction avec la loi Bichet de 1947 qui structure aujourd'hui la vente de la presse en France, en garantit la pluralité et prévoit notamment l'égalité des éditeurs face à la distribution.

Le risque que traversent la presse et les diffuseurs nous oblige. Il faut donc ne pas céder à la tentation d'une réponse strictement comptable qui consisterait à ouvrir davantage de points de vente pour augmenter le nombre d'exemplaires diffusés, au détriment des diffuseurs actuellement en place sur le territoire parisien. Aujourd'hui, le risque de voir le C.S.M.P. s'affranchir de la Ville est effectivement réel.

Je vous propose donc, au nom de la Maire de Paris, d'écrire au C.S.M.P. pour rappeler l'opposition de la Ville de Paris à cette proposition, de saisir l'autorité de régulation de la distribution de la presse qui contrôle les décisions prises par le C.S.M.P...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous voulez bien écouter tranquillement la réponse à une question qui est importante pour Paris, le réseau des distributeurs de presse et des kiosquiers. On parle de quelque chose de très sérieux. Les collaborateurs qui ont des choses à dire vont dehors, et on écoute.

Madame POLSKI, vous poursuivez.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... d'écrire au C.S.M.P. pour rappeler l'opposition de la Ville, de saisir l'autorité de régulation de la distribution de la presse qui contrôle les décisions prises par le C.S.M.P. afin que cette dernière

s'oppose à cette mesure, d'écrire aux principaux éditeurs de presse pour qu'ils renoncent à soutenir cette proposition de C.S.M.P., et enfin de saisir la Ministre de la Culture et de la Communication pour pouvoir la mobiliser.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous pour cette réponse complète. J'espère que nous aurons la mobilisation de tous les élus parisiens.

Monsieur le Président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Je vous remercie de cette réponse. En effet, c'est une question qui est encore devant nous et qui nécessite notre mobilisation, si nous ne voulons pas nous retrouver avec de nouvelles disparitions plus tard de kiosques et de vraies difficultés dans la distribution de la presse à Paris, qui est à la fois un enjeu démocratique et un enjeu de maillage et de vie de la ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

D'ailleurs le travail qui a été fait autour de la rénovation des kiosques montre à l'évidence que c'est un confort supplémentaire pour les kiosquiers. C'est tout à fait esthétique et dans l'histoire du patrimoine parisien. En même temps, c'est un nouvel instrument qui va permettre de développer les ventes de la presse.

Il y a là des décisions contradictoires, en tous les cas qui ne tiennent pas compte de la mobilisation d'une ville comme Paris pour faire vivre ce réseau des kiosquiers auquel nous sommes attachés et qui est la base de la distribution de la presse.

Peut-être que dans d'autres villes où la même mobilisation n'a pas eu lieu, des dispositifs tels que envisagés sont louables ou intéressants, mais dans une ville comme Paris, cela viendrait contrecarrer les efforts que nous faisons pour permettre aussi aux kiosquiers de pouvoir avoir un chiffre d'affaires, de pouvoir vivre de leur travail. On sait combien les kiosquiers sont une profession extrêmement impliquée, concernée, motivée par la question de la presse.

Donc, nous serons à leurs côtés, je tiens à le réaffirmer ici, et j'espère que nous aurons le soutien de l'ensemble de notre Assemblée.

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la mise en place d'un immeuble "blanc" pour des personnes électro-hypersensibles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question d'actualité, Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, Madame la Maire, je commencerai par dire que je suis profondément scandalisée par le débat qu'il y a eu sur Vélib' précédemment, pour la simple et bonne raison que, quand je me posais la question ou pas d'une question d'actualité sur Vélib', on m'a certifié que dans le marché d'appel d'offres, il y avait bien une clause de reprise des personnels et que donc, sous réserve de l'issue du marché d'offres, il n'y avait absolument aucune inquiétude.

Or, je découvre dans les interventions des uns et des autres que finalement dans le marché, vous n'avez mis qu'une clause : "inciter à". Je comprends pourquoi tous les élus ici regardent leurs chaussures, parce qu'évidemment il y a bien 315 personnes dont l'emploi est menacé.

Je vous le dis et le redis : Vélib' serait en gestion directe, en vraie gestion directe, on n'aurait pas d'abord ce gaspillage énorme que l'on va avoir avec les bornes et les vélos, et on n'aurait pas cette mise en danger des 315 personnels.

Maintenant, j'en viens au fait de ma question d'actualité, mais je tenais à exprimer ce vif désaccord.

Ma question d'actualité concerne les situations de handicaps environnementaux que subissent les personnes électro-hypersensibles. Ma question d'actualité vise à vous suggérer, Madame la Maire, que la Ville de Paris expérimente la mise en place d'un immeuble "blanc" garantissant à ces personnes électro-hypersensibles un logement sans micro-ondes pulsées.

On a déjà plusieurs fois, et ce sera à nouveau dans la suite de ce Conseil, abordé le problème des sources d'émissions de micro-ondes pulsées et les usages associés qui ne cessent de se multiplier, et qui vont connaître en plus un accroissement majeur avec, par exemple, le développement des villes dites "intelligentes" et la mise en place de la technologie 5G. Je ne parle même pas du problème du "Linky" qui fera aussi l'objet d'autres débats.

Ce sont des facteurs déclencheurs de l'électro-hypersensibilité aux champs électromagnétiques qui se multiplient et le nombre de personnes qui en sont victimes ne cesse d'augmenter de façon très préoccupante. Résultat : on se retrouve face à une situation de handicap lié à l'environnement.

Les personnes électro-hypersensibles, mêmes quand elles essayent de "faradiser" leur logement, se retrouvent dans des situations à ne même plus pouvoir vivre en ville, ne plus pouvoir se déplacer, ne plus pouvoir travailler normalement.

A travers ce vœu, je souhaite que nous prenions conscience de ce problème et que nous expérimentions, comme cela a pu se faire déjà en 2014 dans la banlieue de Zurich, la construction d'un bâtiment "blanc" adapté aux personnes électro-hypersensibles. Je souhaite que la Ville étudie la mise en place de tels immeubles "blancs" pour des personnes électro-hypersensibles avec interdiction de toute émission de micro-ondes pulsées à l'intérieur du bâtiment et une limitation de ces dernières aux alentours extérieurs proches, en faisant une zone à émission limitée, et à créer à cet effet une commission spécifique à laquelle pourraient participer les personnes électro-hypersensibles, parties prenantes de ce projet, et les chercheurs qui travaillent sur cette question.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre, Monsieur BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, la question d'actualité que vous posez est la reprise mot pour mot du vœu que vous n'avez pas défendu hier lors de la présentation de la nouvelle Charte de téléphonie mobile. Je regrette d'ailleurs profondément votre absence lors de ce débat, mais vous étiez retenue ailleurs.

Vous me donnez donc l'occasion, Madame SIMONNET, de rappeler les avancées qu'apporte cette nouvelle charte et la création de l'observatoire municipal "OndesParis". Vous vous refusez à voir ce qui avance, mais la nouvelle charte, c'est une baisse de seuil de 30 %. C'est la ville la plus protectrice d'Europe. C'est un seuil tous opérateurs confondus. C'est un rôle renforcé pour les mairies d'arrondissement. Ce sont des délais de concertation étendus, plus un observatoire municipal chargé d'informer et de surveiller.

Je crois que nous pouvons nous féliciter collectivement encore une fois de ces acquis. Et tout cela sans avoir de compétences juridiques pour contraindre les opérateurs de téléphonie mobile, puisque c'est le rôle de l'Agence nationale des fréquences, mais uniquement avec notre seul volontarisme.

La Ville de Paris ne peut se substituer aux autorités scientifiques, et sur ce plan votre question d'actualité me semble beaucoup trop catégorique et définitive. Je vous invite à consulter notamment les publications de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, l'A.N.S.E.S. qui tente d'établir une expertise objective, documentée, scientifiquement étayée et partagée sur ces sujets.

La loi du 9 février 2015, dite loi Abeille, si elle ne reconnaît pas l'électro-hypersensibilité en tant que telle, demande qu'une expertise soit développée. C'est l'A.N.S.E.S. qui a en charge ce rapport intitulé "Rapport sur l'hypersensibilité électromagnétique ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques".

Compte tenu de la complexité du sujet, des limites de nombreux articles scientifiques, de l'absence d'études sur certaines questions, des controverses scientifiques qui résultent de ces difficultés, le groupe de travail a décidé de remonter aux expériences de terrain. Il a rencontré des médecins, des chercheurs, des citoyens, des élus, des associations.

Considérant l'importance, la complexité et la sensibilité du sujet, l'A.N.S.E.S. a souhaité porter ce rapport d'expertise pré-définitif à la connaissance des membres de la communauté scientifique et des parties prenantes intéressées afin de recueillir leurs commentaires éventuels.

Cette consultation publique s'est déroulée du 27 juillet au 15 octobre 2016 inclus. Le groupe de travail de l'A.N.S.E.S. finalise aujourd'hui le rapport d'expertise collective et rédigera ses conclusions et recommandations. Le rapport sera ensuite publié, selon les procédures habituelles de l'agence, accompagné d'un avis.

Aussi, Madame SIMONNET, je vous invite à prendre connaissance du rapport définitif de l'A.N.S.E.S. au moment de sa publication. Si la Ville de Paris ne méconnaît pas la complexité du phénomène de l'électro-hypersensibilité, elle ne saurait agir en dehors de tout cadre scientifique préétabli ni en dehors du champ de ses compétences, alors que nous n'avons pas compté ni notre temps ni notre énergie pour faire progresser concrètement la maîtrise des ondes électromagnétiques bien loin de toutes les incantations et de tous les présupposés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo, Monsieur Julien BARGETON.

Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais vous répondre sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, je vous trouve assez discourtois, voire minable. Je vous explique pourquoi. Vous êtes très nombreux ici dans cette Assemblée à saluer le fait que, pour une élue comme moi qui suis un groupe à moi toute seule, je suis en capacité d'intervenir sur nombre de sujets et que, s'il y a une élue qui assiste du début à la fin du Conseil de Paris, c'est bien moi.

Je me suis absentée hier deux heures. Oui, j'étais invitée sur "France Info". Je le reconnais amplement, la question de mon vœu, je l'ai traduite en question d'actualité. Mais je me dis qu'en reprenant quasiment mot pour mot le même texte, peut-être qu'à la deuxième lecture, vous feriez au moins l'effort de le lire.

Or, maintenant venons-en sur le fond. Sur le fond, Monsieur Julien BARGETON, vous répondez totalement à côté. On peut avoir une charte sur les ondes et, pour autant, malgré l'existence de cette charte, cette charte n'efface pas le fait que vous avez des personnes électro-hypersensibles qui ont par ailleurs une électro-hypersensibilité qui a été provoquée par l'exposition aux ondes pour la plupart et qui de toute façon subissent l'impact des ondes qui ne sont pas simplement les problèmes électromagnétiques liés aux ondes des opérateurs numériques mais de la multiplicité. En effet, cela peut être aussi lié à la Wifi, il y a beaucoup d'autres choses ; quand vous discutez avec des personnes électro-hypersensibles, votre seul smartphone à côté d'elles peut provoquer des maux de tête.

Ainsi, l'expérimentation de bâtiments "blancs" ne contredit pas la charte que, par ailleurs, je n'approuve pas, certes, mais cela ne contredit pas la question de la charte. Je pense qu'au prochain Conseil de Paris, je représenterai à nouveau le même vœu sans doute mot pour mot, puisqu'en plus je ne l'ai pas écrit seule mais avec des associations de personnes électro-hypersensibles et peut-être que cette troisième fois, vous daignerez enfin le lire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Mes chers collègues, les questions d'actualité sont terminées.

2017 GEP 1 - Lancement d'une étude en vue de la création à Paris d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous repassons au débat organisé sur la proposition de délibération du groupe Ecologiste de Paris 1 sur le lancement d'une étude en vue de la création à Paris d'un Organisme de foncier solidaire.

S'il y en a que cela n'intéresse pas, vous pouvez poursuivre vos conversations à l'extérieur, y compris les collaborateurs des groupes. Merci.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris ainsi qu'à la conférence d'organisation, le débat sera organisé selon le tourniquet et les temps de parole suivant : première oratrice, Mme Galla BRIDIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, de tous les débats qui animent notre Assemblée, le logement et l'urbanisme sont sans doute ceux qui cristallisent les tensions les plus fortes.

Pourtant, je veux croire que nous sommes toutes et tous ici attachés à la qualité de vie de nos concitoyens. Nous voulons pour les Parisiens une ville propre, agréable à vivre et dans laquelle ils se sentent bien. Paris est une ville duale, tour à tour merveilleuse et très dure à vivre pour celles et ceux en situation économique, sociale ou physique précaire.

Parmi ces difficultés, se loger à Paris reste un parcours du combattant. Or avoir un toit est un préalable indispensable pour construire sa vie, pour rechercher un travail ou fonder une famille. De fait, notre majorité agit activement pour le logement et je voudrais vraiment ici saluer le volontarisme reconnu par tous de vous-même et de votre adjoint Ian BROSSAT sur le sujet.

Les défis restent immenses et certains blocages persistent. Depuis longtemps, les écologistes à Paris s'alarment de l'augmentation constante des prix de vente des appartements neufs ou anciens, qui font de Paris l'une des villes les plus chères du monde.

Cette situation produit un paradoxe. Si la fiscalité immobilière apporte des recettes conséquentes à notre Municipalité, elle nous met aussi en difficulté. Produire du logement social revient très cher et produire des logements privés à coût abordable est devenu impossible avec une moyenne à 10.000 euros du mètre carré. Tout cela induit une spéculation mécanique contraire à l'intérêt général, alimente la rente foncière pour une minorité de personnes et rend toujours plus difficile notre ambition de maintenir les classes populaires et moyennes à Paris.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Il nous manquait jusqu'à présent les outils nécessaires pour agir contre ce boulet du foncier qui nous empêche de franchir un cap pour mener une politique du logement privé abordable, qu'il soit locatif ou en accession. Avec cette proposition de délibération, nous vous proposons de nous saisir de la possibilité qui nous est offerte par la loi ALUR de doter Paris d'un office de foncier solidaire. Elle s'inscrit dans la continuité des recommandations de la M.I.E. sur la politique immobilière de la Ville en 2013 et du vœu de notre groupe adopté en 2014 relatif aux différents dispositifs de gestion du foncier.

Concrètement, qu'est-ce qu'un organisme de foncier solidaire et comment ça marche ? C'est un organisme d'aménagement sans but lucratif qui acquiert et conserve du foncier, bâti ou non, dans une logique anti-spéculative pour produire du logement abordable. L'originalité et l'intérêt d'un office de foncier solidaire est qu'il préserve l'accessibilité économique de ses logements sur le très long terme au fil des locations ou des reventes.

Dans la pratique, l'O.F.S. acquiert donc un terrain avec un prêt à très long terme consenti par la Caisse des dépôts afin de construire du logement. Ensuite, il met en vente ou en location le logement livré à un prix beaucoup plus faible que celui du marché car il dissocie le prix du foncier et du bâti. L'acheteur signe donc un bail de location pour le sol et un acte de vente pour les murs du logement, qui doit être son habitation principale, personnelle et unique.

Enfin, pour maintenir ce système vertueux sur le long terme, le ménage propriétaire devra respecter deux conditions dans le cas d'une revente.

Premièrement, le ménage devra répondre aux critères de ressources auquel il était lui-même soumis. Deuxièmement, en respect du principe de non-spéculation, le nouveau prix de vente sera l'équivalent du prix initial revalorisé de l'inflation.

A Lille par exemple, où la démarche est plus avancée, le prix des logements neufs escomptés via l'O.F.S. est de près de 50 % moins cher qu'aujourd'hui dans un quartier très central de la ville. Vous voyez ainsi, mes chers collègues, que cela représenterait une réelle avancée pour Paris.

Cet outil est jeune et ne résoudra pas toutes les difficultés mais nous avons la conviction qu'il doit prendre sa place dans nos politiques de l'habitat. La situation foncière parisienne est contrainte et bientôt épuisée. Nous avons le devoir d'être innovants et de chercher des réponses alternatives pour que Paris puisse reprendre la gestion de son sol au service de ses habitants.

L'O.F.S. s'inscrit clairement dans cette ligne et est à mon sens une vraie belle mesure au service des Parisiennes et des Parisiens, qui permet de dépasser le débat "tous propriétaires ou tous locataires". Que Paris soit une des premières villes après Lille à s'en emparer serait pour nous une grande fierté.

Cette proposition de délibération n'est que le point de départ. Une fois adoptée, comme je l'espère, le travail commencera et notre groupe sera bien évidemment une partie prenante active et attentive de la création de cet office. Les O.F.S. sont des outils qui agissent pour l'intérêt général. Je serai heureuse que l'adoption de cette proposition de délibération permette de dépasser les clivages partisans au service des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BRIDIER.

La parole est à Mme MONTANDON, pour 3 minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, enfin, je dirai vraiment enfin. Le terme de l'accession sociale à la propriété était devenu un mot tabou à la Ville de Paris. M. BROSSAT se hérisse rien qu'au sens de ces quelques mots. D'ailleurs, M. BROSSAT avait d'emblée déclaré en 2014 qu'il ne souhaitait pas pour Paris une ville de propriétaires.

Tous les vœux, amendements relatifs à l'accession sociale à la propriété étaient rejetés d'office, l'Exécutif refusant systématiquement de procéder à des ventes de logements sociaux comme cela avait été fait avec succès avant 2001.

Alors oui, Mesdames et Messieurs les élus du groupe Ecologiste, qui pourtant cautionnez l'actuel bilan désastreux de la politique du logement, vous avez réussi à réintroduire la notion de l'accession à la propriété et je vous en remercie. Le lancement d'une étude en vue de la création d'un organisme foncier solidaire, dit O.F.S., est une idée intéressante mais qu'il faudrait approfondir, notamment la question du plafonnement des ressources adapté à la problématique parisienne.

En effet, à Paris le coût de la vie est tel que la classe moyenne concerne aussi les ménages dont le revenu est supérieur à celui retenu pour Lille par exemple de 44.000 euros par an. C'est pour cela que nous considérons que l'étude devrait inclure aussi des projections sur une classe moyenne d'accédants à la propriété avec des revenus plus élevés du type P.L.S. et P.L.I. pour ouvrir davantage le champ d'application et ainsi désengorger le parc social, améliorer le parcours résidentiel et les mutations au sein des bailleurs de la Ville.

Nous attirons aussi votre attention sur les statuts et la gouvernance future de l'O.F.S. afin que l'opposition y siége et que nos maires d'arrondissement soient étroitement associés aux objectifs poursuivis par l'organisme.

Nous voterons ainsi pour cette proposition de délibération afin qu'elle puisse compenser partiellement la politique anti-classe moyenne qui a été menée jusqu'à présent. On ne peut en effet que déplorer l'impact très négatif de la politique de logement de la Ville à l'encontre des classes moyennes, utilisant tous les leviers pour les chasser hors de Paris : conventionnement des logements libres et intermédiaires des bailleurs sociaux, intensification des préemptions, notamment celles dans le diffus, financement et production très déséquilibrée à 70 % pour des P.L.A.-I. et des PLUS, ainsi qu'une quasi-absence de logements P.L.I. en contradiction totale avec le P.L.H. qui, je vous le rappelle, prévoyait d'en financer plus de 3.000 par an.

Cette proposition de délibération marque peut-être le frémissement d'un tournant et c'est pour cela que le groupe les Républicains la soutiendra et attend avec impatience le résultat de l'étude, laquelle, je l'espère, devrait faire l'objet d'un débat en Conseil de Paris. Nous souhaitons en effet que la ville de locataires puisse aussi devenir une ville de propriétaires à Paris pour ceux qui le souhaitent.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

A mon tour, je voudrais féliciter les co-présidents du groupe "Verts" - en tout cas, vous leur direz quand ils seront revenus - de cette proposition de délibération qui nous est présentée aujourd'hui et qui poursuit un objectif simple : en effet, permettre à des ménages modestes d'accéder à la propriété à Paris. Comment ? En dissociant la propriété du sol de celle du bâti afin d'extraire définitivement la valeur du terrain du coût du logement. Les murs sont donc la propriété du ménage et le terrain, celle d'un organisme de foncier solidaire à but non lucratif. C'est très malin. Cela constitue pour nous une réponse pragmatique à la crise de l'accession à la propriété à Paris à laquelle nous tenons tant.

Car, c'est vrai, Paris connaît une grave crise de l'accession à la propriété, avec des prix du marché du logement neuf entre 10.000 et 15.000 euros le mètre carré en 2015. L'accession à la propriété des Parisiens - vous le savez tous ici - est réservée aux ménages aisés et aux investisseurs institutionnels. Quant aux autres, ils ont vu l'enveloppe budgétaire des aides d'accession à la Ville passer de 20 millions d'euros en 2013 à 3 millions d'euros pour le budget 2017. Pas de pitié pour les apprentis capitalistes à Paris. La Ville de Paris, en centrant sa politique du logement uniquement sur le logement locatif social, a totalement délaissé l'accession sociale à la propriété. A Paris, pour 80 % des Parisiens, c'est "loue ou casse-toi". C'est dire si cette proposition de délibération nous réjouit aujourd'hui.

L'accession à la propriété est inabordable pour les Parisiens, car le foncier est rare, évidemment, cher, évidemment, et soumis à une logique spéculative de plus. Conséquence : il pèse pour près de 46 %, selon les experts, dans le coût de production d'un bien immobilier. C'est une bonne mesure qui permet de sortir de cet étau.

Ainsi, le mécanisme consistant à faire porter le foncier par un organisme à but non lucratif qui en garde la propriété dans une logique non spéculative rend tout de suite plus abordable aux ménages moyens et modestes l'achat d'un logement.

Merci encore au groupe Ecologie - "Les Verts" d'apporter une première solution à cette impasse immobilière dont sont victimes les Parisiens. Notre soutien est assorti, pas conditionnel, mais assorti de deux réserves et d'une question.

Première réserve : l'office foncier solidaire aurait un impact - dites-vous - stabilisateur sur les prix du foncier. C'est vrai pour les opérations qui relèvent de son ressort. Mais, à l'échelle macro, je doute que la portée du dispositif aille jusque-là.

Deuxième réserve : vous parlez d'enjeux limités à Paris, mais c'est bien à l'échelle métropolitaine, voire régionale, que doit se projeter la stratégie foncière. Ce qui n'empêche pas Paris de jouer un rôle moteur en la matière. Si vous le souhaitez, nous porterons avec vous cette proposition sur un périmètre plus large.

Enfin, une question : pourquoi tant de frilosité ? Pourquoi limiter la proposition de délibération à une étude, plutôt que de mener une expérimentation avec les bailleurs sociaux de la Ville sur un ou deux terrains à construire et à réhabiliter que Jean-Louis MISSIKA sera ravi de nous désigner ?

Les organismes H.L.M. sont parties prenantes et les retours d'expérience concluants. Alors, le temps de l'étude n'est-il pas déjà passé ? A quand l'action ? Mais, quoi qu'il en soit, nous voterons cette proposition de délibération oxygène pour les futurs propriétaires.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à Mme CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens, moi aussi, à saluer le groupe Ecologique pour sa proposition de délibération, qui est soumise aujourd'hui à notre Assemblée, de mettre en place à Paris...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Une seconde, s'il vous plaît.

Même moi, j'ai du mal à vous entendre. S'il vous plaît, un peu de silence, que tout le monde puisse entendre Mme CHARNOZ.

S'il vous plaît ! Merci. Vous pouvez continuer.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci.

Je tenais à saluer, moi aussi, le groupe Ecologique de cette proposition de délibération qui soumet à notre Assemblée la possibilité de mettre en place à Paris un organisme foncier solidaire. C'est une très belle initiative.

Un peu d'histoire, peut-être, dans cette Assemblée puisque personne ne l'a mentionné auparavant. Cette idée avait déjà fait l'objet d'une proposition dans le rapport de la M.I.E. - Mission d'Information et d'Evaluation - dont maintenant nous avons l'usage dans cette Assemblée. En effet, la proposition 15 portait sur l'expérimentation d'un dispositif de dissociation foncier/bâti dans la stratégie immobilière de la collectivité et la gestion à long terme de son foncier une fois que cela serait sécurisé sur le plan législatif et réglementaire. Je sais que cette proposition 15 tenait à cœur à Rémi FÉRAUD, qui était rapporteur, à l'époque, de cette M.I.E. Je me réjouis donc que cette idée ait fait son chemin et fasse aujourd'hui l'objet d'une proposition de délibération.

Cet organisme foncier solidaire est possible grâce à la loi ALUR et a pour objectif d'acquérir des terrains pour construire des logements à prix abordable sur le modèle de la dissociation de la propriété et de l'usage, proche des "land trusts" développés aux Etats-Unis. Lille s'en est déjà emparé - Galla BRIDIER nous l'a rappelé - et a ainsi créé 45 logements en centre-ville via un O.F.S. Rennes Métropole est également intéressée pour offrir à ses habitants des logements durables à des loyers abordables.

En effet, l'enjeu premier du dispositif est de répondre aux carences des clauses anti-spéculatives, jusqu'à présent en vigueur dans les politiques d'accession d'aide à la propriété. Leur durée est généralement limitée à une dizaine d'années et la portée juridique est peu robuste. L'O.F.S. permettrait ainsi de répondre à la tension foncière que nous connaissons à Paris et qui exclut du marché de l'accession à la propriété les ménages modestes.

Il permettrait également de diversifier l'offre de logements afin que tous les publics soient touchés. Par cette action, nous voulons une fois de plus lutter contre la spéculation immobilière qui oblige les Parisiens à quitter leur ville pour trouver un logement décent, pérenne et adéquate à leurs besoins, promouvoir ce dispositif et vraiment permettre à tous, demain, de mieux vivre dans notre ville. Ce dispositif qui permet aux plus modestes d'acquérir, permettra aussi de jouer à la baisse sur le marché immobilier.

Je voudrais faire un petit rappel parce que, dans ce domaine, la collectivité parisienne n'a pas attendu...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Je vais conclure, mais il faut m'enlever le temps de brouhaha du début.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Non, le temps a été arrêté.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Du coup, j'ai été moins rapide, moins...

Je voudrais quand même rappeler, parce que Mme MONTANDON semble découvrir par cette mesure que nous nous intéressons à l'accession à la propriété, ce qui n'est pas le cas. Je tiens à rappeler que la Ville de Paris propose un prêt à taux zéro qui est accordé par des banques ayant signé une convention avec la Ville de Paris.

Certes, c'est plafonné et cela répond au plafond de ressources du P.L.S., mais la Ville de Paris a toujours eu dans ses dispositifs un arsenal complet pour aider l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens à se loger. C'est pour cela que je vous invite à voter cette proposition de délibération. Je note avec plaisir que nous ne cessons d'innover dans ce domaine et que nous saisissons toujours toutes les opportunités qui nous sont offertes.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

L'orateur du groupe Communiste ? Ah, voilà ! Je cherchais Nicolas BONNET-OULALDJ du regard, mais il était passé au groupe Socialiste.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'échangeais avec le Maire du 4^e arrondissement sur l'avenir de la Poste sur l'île Saint-Louis. Vous savez que c'est une préoccupation que l'on a dans ce Conseil de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Vous avez la parole sur la proposition de délibération...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, la proposition de délibération portée par nos collègues du groupe Ecologiste de Paris a retenu toute notre attention. Elle complète utilement l'arsenal mis en place par notre camarade et ami, Ian BROSSAT, et notre Municipalité afin de lutter contre la spéculation foncière et pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés : augmenter l'offre de logements pour nos concitoyens et concitoyennes.

Oui, il y a bien ici une majorité qui n'a pas perdu sa boussole et qui se bat contre ceux qui continuent de penser que le marché seul peut organiser la politique du logement dans une ville comme la nôtre. Le marché à Paris, c'est la spéculation. La conséquence, c'est l'éviction des familles modestes comme des familles moyennes qui ne peuvent accéder à la propriété.

Nous utilisons, depuis le début de cette mandature, tous les leviers mis à notre disposition afin de créer du logement social et du logement intermédiaire. Nous savons aussi qu'il nous faut agir pour que les accédants puissent, sans se saigner aux quatre veines, acquérir un premier bien à Paris. Nous avons déjà des outils, comme le prêt locatif social ou le prêt parcours résidentiel, qui ont permis à plusieurs milliers de Parisiennes et de Parisiens d'accéder à leur premier logement. Nous le savons : vu le prix d'achat à Paris, nos dispositifs ont leur limite et il convient de trouver d'autres modes d'action qui s'attaquent à la racine du mal spéculatif.

Permettre la différenciation entre le terrain et le bâti est une disposition récente pour le logement, comme cela a été pourtant le cas depuis longtemps dans le commerce entre les murs et le fonds d'un commerce.

Cette avancée de la loi ALUR et la création des offices fonciers solidaires qui a suivi est une bonne nouvelle. Depuis longtemps pratiquée aux Etats-Unis, chez notre ami Bernie SANDERS dans le Vermont, et en Grande-Bretagne, ces offices ont droit de cité en France, c'est une bonne idée de s'en saisir.

L'impact, en particulier pour les porteurs de projet d'habitat participatif sera certain. Il permet de plus de faire que les locataires du logement intermédiaire, qui souhaitent accéder à la propriété, puissent le faire à meilleur coût.

Bien entendu, nous ne souhaitons pas que ce dispositif nouveau se substitue à notre politique de logement social. Il doit être un plus. Des questions se posent immédiatement :

- qui abonde les crédits de l'Office foncier solidaire ?
- Sur quelle ligne de notre budget sera-t-il pris ?
- Quels opérateurs peuvent porter ce fonds ?

Des pistes existent : les bailleurs eux-mêmes, l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, la Caisse des dépôts.

Si cette proposition de délibération est acceptée, ce que nous souhaitons, il conviendra au groupe de travail mis en place de répondre à ces questions afin que ce dispositif nouveau soit efficace et corresponde le mieux aux attentes de la population accédante, modeste et moyenne.

Je terminerai en vous disant que chaque chose en son temps. Nous sommes ravis qu'une nouvelle fois, la Ville de Paris se saisisse d'un outil de manière pionnière.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - La Ville de Paris mène une politique structurante dans le domaine du logement social, pour développer l'offre de location, favoriser le vivre ensemble et le rééquilibrage territorial à Paris.

Toutefois cette politique, nécessaire, ne doit pas nous faire oublier la question de l'accession des Parisiens à la propriété. Sur ce point, beaucoup de chemin reste à parcourir, beaucoup d'obstacles restent à franchir, beaucoup de défis sont encore à relever. C'est en ce sens que les élus du groupe RG-CI avaient déjà fait plusieurs vœux.

Alors que les derniers indicateurs fournis par les notaires pour 2016 font état d'une augmentation de la valeur de vente au mètre carré de plus de 4,4 % durant l'année, nous redisons il faut agir.

Face aux mouvements de départ de familles hors de Paris, face aux difficultés liées au coût du logement et plus généralement au coût de la vie, j'insiste sur la nécessité pour la Ville de Paris de maintenir sur son territoire la présence de familles. C'est important pour le dynamisme de notre territoire, c'est essentiel pour le maintien des classes dans nos écoles, c'est fondamental pour la vie de nos arrondissements.

Avec actuellement un prix moyen au mètre carré à l'achat de 8.340 euros dans la capitale, la nécessité de réduire la spéculation immobilière est fondamentale. Les possibilités offertes par les évolutions législatives récentes portées par la loi ALUR doivent être pleinement saisies par notre Municipalité.

La création d'un parc pérenne de logements en accession à un prix très modéré dans un but de mixité sociale est un complément nécessaire à la politique menée par l'Exécutif.

Face au coût élevé du foncier dans la Capitale et la difficulté de mettre en place un programme d'accession sociale à la propriété classique, au vu des plus-values que permettrait ce type de dispositif, la création d'un organisme foncier solidaire est essentielle.

Aussi, les élus de notre groupe sont en accord avec la proposition de délibération. Cela correspond à une autre volonté, celle de voir la Ville investir plus de moyens pour permettre à plus de Parisiens d'accéder à la propriété dans la Capitale. Nous souhaitons ainsi que la mise en place de l'O.F.S. se fasse en pleine concertation avec les bailleurs sociaux parisiens, les groupes politiques, mais aussi les maires d'arrondissement.

Enfin, nous demandons que la Ville s'engage afin de se doter des moyens financiers et humains nécessaires à la naissance de ce nouvel outil. Nous espérons qu'à l'occasion de nos réunions de travail, l'adjoint en charge du logement puisse nous présenter un bilan sur les parcours des Parisiens vers le logement intermédiaire, ainsi que sur l'accession à la propriété. Nous l'avions demandé dans un vœu en décembre dernier et nous attendons donc son application.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, pour commencer et avant de saluer cette proposition de délibération présentée par le groupe Ecologiste de Paris, je voudrais réaffirmer que notre projet politique ne peut être de pousser absolument à l'accession à la propriété. Cela ne doit pas être un objectif. L'accession à la propriété est forcément étroitement liée à la fois avec les logiques spéculatives et une logique d'endettement pour celles et ceux qui n'en ont pas les moyens. Cette logique d'endettement pour accéder à la propriété ne garantit pas plus d'autonomie, au contraire.

Par contre, ce qui est extrêmement intéressant dans les dispositifs que vous proposez dans cette proposition de délibération, c'est qu'au moins, on agit pour que l'accession à la propriété existe.

Cette aspiration, hélas, que je regrette, parce que je souhaiterais plutôt que l'on soit dans une société où le logement public et la valeur d'usage du logement garantissent à toutes et à tous un autre rapport qui émancipe de cette nécessité d'accéder à la propriété.

Néanmoins, ce qui est très important dans votre proposition de délibération, c'est que vous permettez un accès à la propriété qui va dans le même temps : lutter contre la logique spéculative généralement inhérente à l'accès à la propriété. C'est pour cela que je soutiendrai et que j'applaudis la création de cet organisme foncier solidaire.

Ce type d'organisme, "Community Land Trust" à l'étranger, permet aussi de rendre possibles tous les projets de logement coopératif, et donc de repenser autrement la question de l'accès à la propriété. En plus...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce qui est important, c'est d'empêcher la plus-value à la revente pour éviter tous les effets d'aubaine dont bénéficient parfois ceux qui accèdent à la propriété par l'accession sociale ou coopérative.

Evidemment, cela n'empêche pas la Commune aussi de continuer la réflexion sur les baux emphytéotiques, la propriété du sol et l'usage, même si c'est une autre piste. En tous les cas, je soutiens cette proposition de délibération et les clauses anti-spéculatives qui devront l'accompagner pour bien permettre aux propriétaires successifs dans le temps d'être dans un rapport où le prix du foncier ne change pas.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je voudrais à mon tour remercier chaleureusement Galla BRIDIER et le groupe Ecologiste de Paris pour cette belle proposition de délibération, qui va nous permettre de lancer cette étude en vue de la création à Paris d'un organisme de foncier solidaire.

Je voudrais aussi me réjouir de la belle unanimité qui existe sur nos rangs et va nous permettre d'avancer sur ce sujet. Je regrette dans le même temps un certain nombre d'interventions et notamment celle de Mme Valérie MONTANDON, qui en a profité pour parler non pas de la création de cet organisme de foncier solidaire, mais pour faire à nouveau le procès de la politique de la Ville de Paris en matière de logement, en tordant la réalité au moins à trois reprises.

Vous l'avez fait, par exemple, en affirmant que le conventionnement conduit à l'expulsion de classes moyennes. Je souhaite que vous me citiez une famille qui a été expulsée du fait des conventionnements que nous avons réalisés depuis le début de cette mandature.

Vous avez affirmé, deuxième mensonge, que les préemptions réalisées par la Ville de Paris conduisent là aussi à évacuer des classes moyennes. Là encore, c'est exactement l'inverse puisque les préemptions permettent à des familles de la classe moyenne de rester dans leur logement, d'éviter des congés pour vente. C'est donc très exactement l'inverse de ce que vous avez dit.

Vous avez dit également, troisième mensonge, que le Programme local de l'habitat prévoyait 3.000 logements intermédiaires. La réalité est que ce que prévoit le P.L.H., ce sont 3.000 logements intermédiaires et en accession à la propriété, ce que nous avons réalisé en 2014, 2015 et 2016.

Trois mensonges en trois minutes, avouez que c'est une rentabilité élevée.

Je me réjouis de la création de cette étude visant à la constitution d'un organisme de foncier solidaire à Paris, qui nous est permis par la loi ALUR dont nous avons fêté le troisième anniversaire il y a quelques jours. Cette

perspective est très encourageante. Il me paraît important de lancer cette étude afin d'avancer dans la mise en place concrète de cet outil.

Sans vouloir entrer ici dans des considérations trop techniques, je voudrais rappeler quelques points qui démontrent le bien-fondé de cette démarche.

La mise en place d'un organisme de foncier solidaire permettrait à des ménages de la classe moyenne d'accéder à des logements sur le long terme, sans pour autant risquer pour la collectivité un investissement à fonds perdus.

Pouvoir dissocier le foncier de la propriété du bâti est un levier supplémentaire particulièrement utile pour développer des logements accessibles. En effet, le terrain, comme l'a expliqué Galla BRIDIER, est acquis par l'O.F.S à l'aide d'un prêt à très long terme permettant de lisser son prix. Le loyer foncier acquitté par le ménage est ensuite très limité.

En contrepartie, le propriétaire du logement, à différencier du foncier, ne pourra revendre les murs qu'à un ménage répondant à des caractéristiques socio-économiques équivalentes.

Cet encadrement de la vente dont parlait Danielle SIMONNET, permis par l'organisme de foncier solidaire, constitue donc une réelle garantie contre les effets d'aubaine qui existent parfois par le contournement des clauses anti spéculatives rattachées à l'accession sociale à la propriété.

Le prix, inférieur au prix du marché, reste ainsi toujours accessible à des ménages de la classe moyenne qui, autrement, sont exclus de l'accession à la propriété à Paris du fait des prix pratiqués par le marché.

Il s'agit donc d'un nouvel outil de mixité sociale dont se doterait Paris, parfaitement complémentaire des efforts que nous consacrons au logement social et que nous assumons parfaitement. C'est également un outil pertinent pour les démarches d'habitat participatif, et nous avons d'ailleurs déjà avancé sur cette question de l'habitat participatif. Nous avançons d'ailleurs sur d'autres parcelles. Je pense à Saint-Vincent-de-Paul et l'organisme de foncier solidaire soulagerait le montage financier qui incombe aujourd'hui aux coopératives pour réaliser de l'habitat participatif. Autrement dit, il s'agit d'une très belle avancée, et je voudrais à cette occasion remercier de manière plus globale le groupe Ecologiste de Paris pour leur contribution à notre politique du logement.

Je vous invite donc à voter cette belle proposition de délibération qui nous est proposée aujourd'hui.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Ian BROSSAT.

Le dernier mot revient à Galla BRIDIER comme rapporteuse de cette proposition de délibération.

Mme Galla BRIDIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je voudrais vous remercier, chers collègues, à mon tour pour cette belle unanimité que vous avez évoquée. Cependant, je voudrais, dans les trois minutes qui me sont permises, revenir sur quelque chose, puisque j'ai l'impression soit de m'être mal exprimée, soit d'avoir été mal comprise : il ne s'agit justement pas d'accession sociale à la propriété. Nous sommes dans un dispositif de dépassement de la propriété en dissociant le foncier et le bâti, donc si nous nous retrouvons dans le vote, je ne suis pas sûre que nous ayons vu les mêmes objectifs dans cette proposition de délibération, mais le travail qui sera mis en place pour aboutir à la création de cet O.F.S. le permettra peut-être.

Encore une fois, je le redis : il s'agit de dépasser le "tous locataires" ou le "tous propriétaires", puisque les personnes qui habiteront dans ces logements détenus par l'O.F.S. ne détiendront pas le sol et ne seront donc pas propriétaires.

Et je veux être aussi à nouveau très claire sur le fait que le groupe Ecologiste de Paris soutient pleinement la politique de l'Exécutif en matière de logement et d'habitat, dans le but de maintenir les classes moyennes et les classes populaires à Paris. Nous sommes d'ailleurs volontaires pour qu'il y ait plus de logement social, et plus de logement social "plus sociaux", donc pas de faux procès en la matière.

Je m'arrête là et vous donne rendez-vous...

Non, dernière chose ? Pour répondre à M. AZIÈRE : pourquoi nous ne sommes pas allés plus loin ? Eh bien, simplement parce que la niche délibérative ne nous permet pas de faire des dépenses et donc, l'étude que nous proposons se fait à moyens constants, en interne à l'administration, puisque la création en elle-même de l'O.F.S. nécessitera de dépenser de l'argent.

Je vous remercie et donc, vous donne rendez-vous pour les travaux...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BRIDIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de délibération GEP 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est adoptée, et à l'unanimité, félicitations. (2017, GEP 1).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous poursuivons l'ordre du jour en reprenant...

Rappel au règlement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le Président du groupe Communiste - Front de Gauche demande la parole.

Vous l'avez pour un rappel au règlement.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, Monsieur le Maire.

Je fais un rappel au règlement et je demande une suspension de séance pour la raison suivante : nous avons tout à l'heure entamé un débat important et long sur la question de la concession relative à l'exploitation des mobiliers urbains d'information à caractère général, et le président de la séance a coupé ce débat en plein milieu, après trois interventions, alors que je présentais d'ailleurs un amendement et un vœu assez importants. Je trouve qu'il est très déplorable que, sur un sujet comme celui-là, on coupe en plein milieu une séance et un débat.

Donc, j'en appelle à la bienveillance. Notamment l'amendement que j'ai déposé sur les publicités sexistes et discriminatoires doit être repris.

Je rappelle qu'à ce moment-là, ni l'adjoint en charge du dossier, ni l'un des rapporteurs, Jean-Louis MISSIKA et Julien BARGETON n'étaient présents au moment où nous nous sommes exprimés.

Ecoutez, Julien BARGETON n'était pas là en tout cas.

Je suis désolé mais c'est un manque de respect. On organise un débat, on va au bout du débat et on ne coupe pas en plein milieu les débats.

Je vous remercie.

Je demande 5 minutes de suspension de séance.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur le Président, c'est bien noté. Toutefois, je n'ai pas compris quel était l'article du règlement de notre Conseil qui avait été violé en la matière.

Nous avons bien entendu le sens de votre intervention, tout à fait entendable. Ceci dit, nous poursuivons la séance avec la poursuite de l'examen du projet de délibération DFA 23, après une minute de suspension de séance.

(La séance est suspendue une minute).

2017 DFA 23 - Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité (suite).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous reprenons la séance sur le projet de délibération DFA 23.

La parole est à Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération que nous nous apprêtons à voter modifiera profondément le paysage urbain parisien. Cette concession de services vise en effet à définir le prestataire qui réalisera l'affichage, la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de 1.630 mobiliers urbains à Paris au maximum.

Parmi ceux-ci figurent plus de 240 mobiliers disposant d'un affichage numérique et 400 mobiliers déroulants dotés d'une face destinée à l'affichage de plan de quartier. Nous ne pouvons que nous réjouir du choix de la Ville d'adopter un format unique de 2 mètres carrés, ce qui signifie que les très grands mobiliers de 8 mètres carrés, qui surchargent souvent le paysage parisien dans lequel ils sont intégrés, seront supprimés.

L'impact visuel sera considérablement réduit et une intégration paysagère cohérente et pérenne est requise pour les nouveaux mobiliers plus petits. Cette nouvelle exigence permettra aussi, il faut le noter, de diminuer de 40 % la surface totale des publicités dans la ville. La publicité ne pourra plus excéder la surface totale réservée également à l'information non publicitaire.

Dans la lignée de la dynamique qu'a engagée la Ville de Paris en termes d'actions menées en faveur des Parisiens, de nouvelles innovations sont aussi prévues, comme les informations relatives au service de la Ville, un affichage numérique réactif, une souplesse et une rapidité de gestion du contenu pour l'affichage municipal. L'idée est véritablement de moderniser l'affichage dans la ville.

Enfin, conformément aux exigences du Plan Climat, cette nouvelle offre permettra une baisse globale de la consommation énergétique de plus de 30 % par rapport à 2004.

Il est proposé une gamme esthétique de mobiliers originaux s'intégrant à la variété des paysages urbains et des grands sites patrimoniaux de Paris, des couleurs cohérentes. Des matériaux et assemblages contribueront également à l'image de qualité et à la pérennité des matériels attendus.

Sur le plan technique et financier également, ce projet de délibération est très positif pour la Ville de Paris, puisque la Ville ne participe pas au financement. Le concessionnaire qui s'est vu confier cette mission, la S.A. "Somupi", filiale de JCDecaux, est en effet engagée pour cinq ans dans la gestion de ces nouveaux mobiliers et elle s'est engagée à verser à la Ville une redevance minimale garantie annuelle de 30 millions d'euros, que la Ville percevra indépendamment du chiffre d'affaires. Le concessionnaire versera également à la Ville une redevance variable égale à 53 % des produits d'exploitation, et une indemnité forfaitaire compensatrice annuelle de 150 euros par mobilier raccordé à l'éclairage public.

A l'issue du contrat de cinq ans, il faut aussi noter que les mobiliers urbains et leurs aménagements appartiendront à la Ville, sans qu'il y ait d'indemnités versées pour cela. C'est donc une très bonne nouvelle pour la Ville de Paris qui pourra disposer des mobiliers urbains, comme elle l'entend par la suite, et relancer une recherche de prestataires sans engagement avec le concessionnaire sortant.

Le déploiement des nouveaux mobiliers s'effectuera à la fin de cette année et au début de l'année 2018. L'objectif est d'avoir déployé 100 % des mobiliers au 1er mars 2018. Ils seront donc en place rapidement et profiteront aux Parisiens grâce aux innovations qui seront instaurées.

Ainsi, un quart du parc des mobiliers, soit 400 en tout, comportera une face destinée à l'affichage de plan de quartier. De même, tous les mobiliers bas seront dotés d'une tranche de service qui permettra aux passants notamment de s'orienter.

Le projet est donc avantageux pour la Ville, tant sur le plan financier que sur les capacités d'affichage d'une information municipale et utile pour les Parisiens et les usagers de Paris.

Notre groupe votera bien sûr ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, le nouveau contrat entre la Ville de Paris et la société "JCDecaux" comporte en apparence quelques avancées à l'image de la fin des panneaux de 8 mètres carrés et la dissociation du marché de la publicité, et de celui du système de vélos en libre-service, comme l'a très bien exprimé avant moi ce matin ma collègue Sandrine MÉES.

Autre progrès dont on peut se réjouir : la fin des messages sexistes et stigmatisants, notamment à l'égard des femmes, des homosexuels ou des personnes en surpoids. Et je m'associe au vœu du groupe Communiste, et remercie Hélène BIDARD d'avoir pu inclure dans le contrat cette évolution que les écologistes avaient souhaitée, via un vœu qu'ils avaient déposé en juillet 2016 et que le Conseil de Paris avait adopté.

Pour autant, la diminution de la surface occupée par la publicité est en trompe-l'œil, car le nombre de panneaux reste identique, pas moins de 1.630 sur le territoire parisien, et l'exposition aux messages sera renforcée, du fait de l'accroissement du nombre de panneaux à publicité défilante et des nouveaux écrans lumineux à technologie numérique. Ainsi, à nombre de panneaux égal, plus de messages publicitaires seront délivrés.

Les écologistes sont opposés à la publicité dans l'espace public car il n'est pas possible de s'y soustraire. On peut refuser d'acheter un magazine ou de regarder une chaîne de télévision comportant de la publicité, mais l'usager de l'espace public est contraint, dans un espace qui devrait rester neutre, d'ingurgiter des dizaines de messages commerciaux à chacun de ses déplacements. Messages qui formatent les esprits, induisent des comportements, poussent à la surconsommation et au gaspillage.

Outre qu'ils défigurent la ville et son patrimoine architectural, ces panneaux sont très énergivores. On peut s'étonner du reste que la baisse de la consommation de 30 % de l'ensemble du parc, annoncée dans le projet de délibération, soit calculée sur la base de la consommation relevée en 2004, alors que les panneaux actuels ont été installés en 2007. Peut-être faut-il y voir un effet d'annonce pour "faire du chiffre". Une pratique sans doute un peu trompeuse, à l'image de la publicité.

C'est oublier aussi que la publicité lumineuse sous forme d'écrans numériques consomme pour sa part 40 % d'énergie de plus qu'une publicité non lumineuse dite rétroéclairée. Ces panneaux lumineux numériques vont constituer 15 % du parc total, soit 300 écrans. Quel gaspillage, alors qu'on sait que chacun de ces panneaux consomme sur un an l'énergie nécessaire pour préparer le repas d'une famille de quatre personnes pendant six mois.

Nous pensons que Paris se devait d'être une ville exemplaire au regard de ses engagements pris dans le cadre de la COP 21. "JCDecaux", d'ailleurs, refuse explicitement de recourir aux énergies renouvelables arguant, je cite "de limites technologiques et environnementales". On peut s'étonner aussi de l'utilisation de véhicules diesel annoncés par "JCDecaux" pour l'entretien de ces panneaux.

De plus, nous nous interrogeons. Ces panneaux numériques ont incorporé un réseau 4G pour la transition des données ainsi qu'un système "beacon", des petits capteurs capables d'agir directement sur le smartphone que vous avez dans la poche.

Le projet de délibération limite, certes, ces messages intrusifs aux personnes malvoyantes afin de leur indiquer qu'un panneau se situe sur leur chemin. Il est cependant légitime de s'interroger sur la pertinence de cette technologie intrusive, capable d'envoyer des messages non sollicités sur votre smartphone et d'en connaître le contenu. Un système dont se régaleront des élus moins épris de démocratie que nous.

Enfin, et c'est sans doute ce qui fonde la conviction des écologistes à voter contre ce projet de délibération, le contrat que vous nous proposez d'approuver et qui impose 300 panneaux numériques est contraire au Règlement local de publicité. En effet, le R.L.P. stipule, dans son article P 4-1-1, que la publicité lumineuse, notamment sur écran, est interdite sur l'espace public parisien. Ce projet de délibération n'est donc pas conforme aux règles collectives que nous nous sommes données, le R.L.P. précisant que la publicité lumineuse est définie comme une publicité à la réalisation de laquelle participe une source lumineuse conçue à cet effet, ce qui est évidemment le cas de la technologie numérique. Sans aucun doute, les associations déposeront un recours contre ce projet de délibération sur ce point.

Par respect du Règlement local de publicité et parce que les panneaux gaspillent l'énergie, constituent des obstacles sur les trottoirs, génèrent une pollution visuelle, parce que la publicité pousse à la surconsommation et manipule les esprits, nous vous invitons à rejeter ce projet de délibération et à vous associer au vote contre préconisé par les élus du groupe Ecologiste.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a quinze ans, la Mairie de Paris avait pris la décision que j'avais vivement critiquée, de faire un marché unique panneaux publicitaires et vélos. Il aura fallu quinze ans pour que la Ville de Paris revienne sur cette erreur.

Je ne peux donc que m'en féliciter, sauf qu'il y a quinze ans, lorsque nous avons délibéré sur ce marché unique, nous l'avions fait selon des méthodes, assez rigoureuses, au sein de la Commission d'appels d'offres, après d'ailleurs avoir consacré deux séances spéciales sur l'analyse des offres avant l'attribution.

Aujourd'hui, nous avons changé les procédures. Nous en avons parlé pendant les questions d'actualité puisque pour les vélos, il y a toujours appel d'offres, mais ce n'est plus la Commission d'appels d'offres de la Ville de Paris. Je ne fais aucun commentaire sur la manière dont la Commission a délibéré et travaillé, mais ce que j'ai entendu comme élément de réponse tout à l'heure est plutôt préoccupant par rapport aux règles habituelles de fonctionnement d'une commission d'appels d'offres.

Pour ce qui concerne les panneaux, nous sommes sur une convention de services. Donc il n'y a pas de procédure obligatoire, ce n'est pas une D.S.P., ce n'est pas une loi Sapin. Cependant, et j'en suis heureux, Julien BARGETON a, sur notre proposition, et nous y travaillons ensemble, mis en place une commission pluraliste pour que nous puissions examiner ces conventions de concession. Il y a bien appel à candidature, et il y a bien discussion sur les dossiers avant que le Conseil de Paris ne délibère, ce dont on ne peut que se féliciter.

Lorsque nous avons examiné ce dossier, nous avons fait, avec les élus de notre groupe, des propositions dont il a déjà été tenu compte, à savoir que l'on puisse avoir aussi une autre commission pluraliste qui examine l'aspect esthétique de ces panneaux qui évidemment ont un rôle dans le paysage urbain parisien, qui doit pouvoir s'intégrer dans les différents quartiers de la Capitale. Je ne reviens pas sur ce point puisqu'il a déjà reçu une réponse satisfaisante et que cette commission s'est d'ores et déjà tenue.

Pour le reste, sur ce projet de délibération, quelles sont les remarques que nous pouvons faire ? Evidemment, il n'y a qu'un seul candidat et cela, c'est tout à fait regrettable, on préférerait qu'il y ait plusieurs candidats, mais on ne peut que constater qu'il y a eu appel à candidature, qu'un examen a été fait et qu'au final, une seule offre a été remise.

Il y a le fait qu'on réduise le nombre des panneaux de grande taille, c'est plutôt un progrès que l'on réduise ou que l'on encadre beaucoup mieux les horaires, c'est bien, et puis il y a des évolutions techniques. Alors j'ai écouté avec attention ce que vient de dire Jacques BOUTAULT, qui a une allergie immédiate à l'égard des panneaux et des écrans numériques. Je sais, je connais le R.L.P. mais dans les zones interdites de publicité, si vous vous promenez un peu, vous verrez qu'il y a de très nombreuses devantures qui utilisent des écrans avec des puissances de scintillement tout à fait excessives qui défigurent et qui dénaturent... Je pourrais vous emmener, si vous voulez, pas très loin de votre mairie, constater que ces dispositifs existent.

Alors, constatons, vous comme moi, qu'aujourd'hui, le Règlement de publicité auquel vous faites référence a été très inopérant. Nous proposons, au contraire, que l'on puisse, en rappelant que le contrat a une durée de cinq ans, envisager des évolutions car, après tout, la technologie et les modalités peuvent évoluer. Il faut naturellement être très attentif et je demande par anticipation que la Commission mise en place pour l'esthétique des panneaux puisse continuer à exercer une surveillance sur l'évolution de ces panneaux.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'ouvrir la réflexion sur une fourchette plus large et nous proposons également, par un autre amendement, que les messages d'information de service public puissent être partagés équitablement 50 % - 50 % entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement.

Sous réserve de ces propositions, nous proposons de délibérer favorablement sur ce projet de délibération, qui constitue indiscutablement beaucoup de progrès, comme je viens de le rappeler, par rapport au cadre précédent.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à M. de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sauf erreur de ma part, la concession de services dont nous discutons cet après-midi est la plus importante de toutes celles signées par la Ville de Paris en termes de montant de la redevance perçue.

C'est pour cela que je suis tout à fait d'accord avec notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, ce n'est pas une façon de traiter un projet de délibération de cette importance. Il n'est pas normal que la Maire de Paris ne soit pas là, il n'est pas normal que M. MISSIKA, avec lequel par ailleurs on a bien travaillé, ne soit pas là et qu'il n'y ait que M. BARGETON au banc.

On a l'impression que la Maire de Paris et cet Exécutif préfèrent finalement des communications d'affichage sur des sujets, certes, importants mais où il n'y a aucune mesure très substantielle et nouvelle présentée. Quand on arrive dans le dur, il n'y a plus personne et on coupe en deux le truc, on en a un petit bout le matin, un petit bout l'après-midi pour être sûr que personne ne suive et ne soit présent tout au long du débat. Cela ne va vraiment pas !

Ensuite, mon collègue Jean-François LEGARET a dit déjà beaucoup de choses. Je voudrais m'en tenir à trois remarques.

1) On nous dit que la redevance en question est de 30 millions d'euros. C'est beaucoup, c'est sans doute un beau résultat obtenu par les services de la Ville, mais on nous dit que c'est un bon résultat car cela va nous permettre de financer Vélib'. Là, je renvoie à la discussion précédente, on ne sait pas combien Vélib' va coûter et le Conseil de Paris n'est pas associé à ce débat. On a un petit problème pour savoir si effectivement cela va permettre de financer Vélib'.

2) J'en viens maintenant aux mobiliers d'information urbains proprement dits. La principale nouveauté, c'est l'introduction de 15 % de panneaux numériques. Evidemment, c'est intéressant pour les annonceurs publicitaires, cela génère plus de recettes. Mais ça l'est également pour l'annonceur public qu'est la Ville et que sont les arrondissements, qui vont désormais pouvoir délivrer des informations géolocalisées très rapidement et de façon très réactive.

De ce progrès, Jean-François LEGARET l'a déjà dit, les mairies d'arrondissement doivent pleinement profiter et doivent pouvoir bénéficier d'une sorte de droit de tirage sur cet affichage numérique pour diffuser sur tous les panneaux pertinents de l'arrondissement des informations d'intérêt local, voire d'intérêt ultra-local, car ce sera maintenant très simple de cibler en temps réel ce que l'on veut afficher.

D'où le vœu que nous présentons, pour lequel nous avons pu travailler avec Jean-Louis MISSIKA et son équipe et je l'en remercie, vœu qui vise à ce que les mairies d'arrondissement puissent directement, naturellement en bonne intelligence avec la DICOM, "poster" des campagnes d'information locales sur les panneaux numériques situés sur leur territoire.

3) Troisième point, 15 % de panneaux numériques, cela reste très modeste. Je suis absolument aux antipodes de l'intervention de M. BOUTAULT qui est anti-progrès par construction. Je suis d'accord avec le problème du scintillement, mais 15 % de panneaux numériques en 2017, c'est quand même modeste et nous proposons de pouvoir augmenter rapidement cette proportion sans attendre la fin de la concession, dès lors que le premier retour d'expérience - il faut regarder comment cela se passe - se sera révélé satisfaisant, s'il se révèle satisfaisant, et c'est l'objet du second vœu que nous faisons.

Autre objet de ce même vœu : nous regrettons beaucoup que d'autres innovations n'aient pas été envisagées à l'occasion du renouvellement de ce parc. Pourquoi ne pas avoir imaginé des fonctionnalités plus interactives, par exemple la possibilité offerte aux Parisiens de programmer leur trajet à l'aide de cartes interactives qui intégreraient tous les moyens de transport ? Normalement, les écologistes ne devraient pas être contre une telle innovation.

Je pense à ce qu'a fait la Ville de New York à l'occasion du remplacement de ses 5.000 cabines téléphoniques. On a mis en place - c'est en cours de déploiement - des bornes Wi-Fi accessibles à tout le monde ultra-haut débit, accessibles à tous les passants. On se dit, quand on voit des innovations aussi spectaculaires, que Paris a encore quelques efforts à faire pour être vraiment une ville intelligente et c'est le second objet de notre deuxième vœu. Nous proposons que des expérimentations, d'abord très ciblées, soient menées pour implanter des services innovants sur ces mobiliers d'information urbains.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Voilà. Réserve faite des remarques qui précèdent, en espérant que nos vœux soient acceptés par l'Exécutif, nous voterons favorablement ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah là là, mais par quoi commencer ?

En fait, je vais peut-être commencer par chanter une petite chanson à M. Jean-Baptiste de FROMENT, une petite chanson de M. FROMENT, tiens. Parce que franchement vous êtes... Par ailleurs, il n'y a pas que vous ; je pense qu'à part le groupe Europe-Ecologie-Les Verts, tout le monde est en train, comme le chante Frédéric FROMENT : "Tomber dans le panneau de J.C. Decaux..." Vraiment, je vous invite à écouter cette chanson.

Ah, ça vous réveille. Je la refais ? "Tomber dans le panneau de J.C. Decaux." Ah, tout de suite j'ai une attention beaucoup plus forte. Je vais pouvoir continuer mon propos. Ecoutez, quand j'entends tout ce violon sur la ville intelligente, ce violon sur la vie intelligente, sur la ville innovante, tout cela pour quoi ? Pour nous abrutir plus encore avec des panneaux numériques qui vont nous conditionner dans la publicité encore plus et consommer d'autant plus d'énergie alors que tout le monde, une intervention avant ou après, reprendra le violon de la nécessité de réduire nos consommations énergétiques. Quelle hypocrisie, tout cela !

D'abord, par ce projet de délibération, on veut nous faire croire qu'on va réduire la "pub" dans l'espace public, mais il n'en est rien. Evidemment, c'est la fin des panneaux de 8 mètres carrés, c'est la fin de l'articulation avec Vélib', mais c'est 15 % du parc en panneaux numériques. Eh bien c'est un matraquage, vis-à-vis duquel le passant n'a plus le droit à la réception. En effet, un panneau numérique ne demande pas votre autorisation ; votre œil est tout de suite attiré et capté par le panneau numérique.

C'est bien pour cela que la "pub" sur écran est interdite dans le Règlement local de publicité. On va donc voter un projet de délibération illégal ! C'est quand même dingue. A quoi cela sert d'avoir fait un Règlement local de publicité pour qu'on vote un projet de délibération qui le contredit ?

La consommation énergétique est considérable, cela a été dit par d'autres collègues avant moi. Pour 15 % du parc en panneaux numériques, on consomme les deux tiers de la consommation totale. Surtout, ces panneaux "Somupi" devaient d'abord et avant tout être des panneaux au service de l'information municipale. Or on voit bien que la part publicitaire dessus prend totalement le pas.

J'ai lu, moi, avec attention les vœux du groupe Communiste contre les publicités sexistes et toutes les publicités de fait aussi dégradantes qui encouragent les discriminations ; bien sûr, je voterai ce vœu. Le corps des femmes n'est pas une marchandise, il ne doit pas être exploité comme un objet au service du consumérisme.

Mais je vous le dis, le meilleur moyen de lutter contre les "pubs" sexistes, contre les publicités discriminantes et dégradantes, c'est d'interdire les "pubs", tout court ! L'émancipation, c'est interdire la "pub". Eh oui, une ville sans "pub" ! D'autres villes l'ont fait. Il faut absolument sortir de ce conditionnement. C'est non seulement du consumérisme mais aussi un conditionnement à toute la culture dominante, qui vise à nous réduire non plus en tant que citoyens mais en tant que consommateurs. C'est une aliénation qui nous impose l'incorporation de comportements, de "valeurs" et de toute l'idéologie dominante qui va avec. C'est le vecteur même de la reproduction du système et de sa domination patriarcale, par ailleurs. C'est cela, le rôle de la publicité dans l'espace public. C'est fait aussi pour nous divertir, pour ne pas avoir à penser et pour se comporter simplement tel que le système a besoin que l'on se comporte.

Oui, l'émancipation est une ville intelligente. C'est une ville qui contribuerait à nous désaliéner de cette société productiviste qui vise à nous réduire au rôle de consommateurs. Le propre même d'une publicité, c'est de nous conditionner à des stéréotypes et de les reproduire pour que justement on ne s'en émancipe pas.

On a parlé de cela mais, en aparté, j'en parlais avec ma collègue, qui disait qu'elle aurait pu aussi aborder la question des enfants et de la malbouffe. Vous voyez bien comment le consumérisme conditionne dès le plus jeune âge à des comportements alimentaires qui vont ensuite provoquer notamment des problèmes d'obésité. C'est donc une question d'émancipation, une question de santé publique, une question écologique, une question de santé, citoyenne, démocratique. Il faut sortir de cet envahissement publicitaire.

Je serai conséquente, je voterai contre ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre et pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Face à la publicité dans l'espace public, trois attitudes sont possibles.

Il y a une attitude qui consiste à vouloir tout interdire. Je croyais qu'il ne fallait plus rien interdire mais, là, il faut tout interdire. Et le risque, c'est quoi ? C'est d'avoir de la publicité sauvage qui se développe encore plus, puisque, en dehors de tout cadre, c'est la publicité sauvage, comme cela se produit dans certaines villes, qui se développe.

La deuxième attitude, c'est la dérégulation totale, c'est l'envahissement publicitaire et c'est ce qui existe dans certaines villes mégalo-poles qui se développent, à savoir l'absence de toute réglementation sur la publicité.

A Paris, c'est une troisième voie qui a été choisie. Celle d'une maîtrise équilibrée et c'est une voie ancienne, d'ailleurs. C'est un modèle parisien qui est ancien, sur la régulation de la publicité. Cette maîtrise ne fait que progresser contrat après contrat. Nouveau progrès, la réduction de l'espace, les 8 mètres carrés. Cela va se voir dans l'espace public parisien, qu'ils vont disparaître. Le paysage urbain parisien va changer avec ce projet de délibération, concrètement.

Un contrat plus court, plus court qu'il n'a jamais été, de 5 ans, ce qui permet évidemment d'avoir la pleine maîtrise très rapidement pour la Ville de Paris. La propriété intellectuelle qui revient à la Ville de Paris sur des mobiliers qui durent 15 ans. Comme le contrat ne dure que 5 ans, cela veut dire que pendant 10 ans nous pourrions

utiliser pour nous, des investissements que nous n'aurons pas payés et que nous pourrions remettre en concurrence au profit des intérêts financiers de la Ville, c'est-à-dire d'une redevance qui sera plus élevée dans le contrat futur. Et moi, je pense à l'intérêt financier à long terme de la Ville de Paris. Je pense aussi aux générations futures.

Et puis, des recettes : 30 millions d'euros de redevance garantis. Je note que dans les opposants, peu me proposent de solutions alternatives. Si l'on refuse ce projet de délibération, par quoi remplace-t-on ces 30 millions d'euros ? Nous n'augmenterons pas les taux de la fiscalité directe locale, donc que l'on m'indique les économies de substitution à 30 millions d'euros qu'il faudrait trouver si nous refusions ou nous rejetions ce projet de délibération.

Cinquième élément de la maîtrise : l'énergie. On peut en discuter, mais par rapport au contrat précédent, dans l'ensemble, avec la disparition des 8 mètres carrés, la consommation énergétique va se réduire. Et pourquoi elle se réduit ? Parce que les 8 mètres carrés disparaissent, et ce sont les plus consommateurs aujourd'hui. Et c'est tout à fait logique. Ils sont d'ailleurs également rétroéclairés, déjà, les panneaux existants.

Enfin, la maîtrise du numérique : j'entends que c'est trop, que ce n'est pas assez. Sans doute avons-nous trouvé un bon équilibre, puisque c'est critiqué des deux côtés. C'est une introduction de l'innovation, et une ville attractive ne pourrait se refuser à cette innovation. Et en même temps, nous l'introduisons avec prudence, progressivement et en essayant, là aussi, de bâtir ce modèle d'équilibre que je vous décrivais. Je crois que là, on peut quand même se féliciter des avancées de ce nouveau contrat.

Je donne un avis favorable à beaucoup de vœux qui ont été déposés, notamment le vœu n° 68 sur les arrondissements et sur l'accès des mairies d'arrondissement au mobilier numérique, et qui pourra être adopté. En tout cas, j'émettrai un avis favorable. Mais le vœu n° 72, en revanche, me paraît du coup redondant par rapport à celui-là. Je comprends la logique du vœu du groupe des Radicaux, Centre et Indépendants. Malheureusement, le contrat de publicité ne nous permet pas d'intervenir sur les tarifs de vente, sur l'accès des P.M.E., mais pour autant, nous pourrions communiquer au concessionnaire, et je crois que cette demande sera prise en compte sans pouvoir voter le vœu. En tout cas, nous ferons accès à la demande et je crois que c'est le plus important.

Sur les services des nouveaux mobiliers, là aussi, j'adhère à l'idée des vœux n°s 68 et 69. J'y adhère, mais nous ne pourrions pas augmenter "d'ici la fin". S'agissant d'un contrat court, je dirais plutôt "au renouvellement", mais là aussi, la demande d'introduire davantage de numérique progressivement, comme je l'ai dit, est entendue, et on pourra émettre un avis positif au vœu n° 69.

En revanche, le vœu n° 70 sur les défibrillateurs, c'est une demande qui est déjà largement prise en compte, puisque vous savez que nous avons installé déjà 300 défibrillateurs dans l'espace public, et les 950 pharmacies parisiennes seront bientôt équipées.

Bien sûr, sur ce qui a été dit sur le sexisme, j'adhère totalement. Oui, à l'amendement n° 65, qui d'ailleurs est suffisant par rapport au vœu n° 66. Je remercie Hélène BIDARD de travailler sur ce sujet. Elle avance avec moi et effectivement, nous pourrions voter cet amendement, parce qu'il faut, là aussi... Comme pour la Charte de téléphonie mobile, nous n'avons pas forcément de compétence juridique, mais en faisant preuve de volontarisme, nous pouvons aller au-delà de nos compétences juridiques et inciter, et finalement arriver à la suppression de toute publicité sexiste dans l'espace public parisien.

Et enfin, j'adhère aussi à l'idée du groupe UDI-MODEM d'avoir un suivi et une évaluation de ce nouveau contrat, et donc, d'avoir un comité qui serait chargé de voir l'impact de ce nouveau contrat dont, je crois, nous pouvons nous féliciter des avancées concrètes de maîtrise qu'il représente en termes de publicité dans l'espace public parisien.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Julien BARGETON.

Je mets donc aux voix, à main levée, d'abord l'amendement n° 65 du groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la lutte contre les publicités sexistes et discriminatoires, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 65 est adopté.

Considérant le vœu n° 66 du groupe Communiste - Front de Gauche, il y a une demande de retrait, sinon avis défavorable. Est-il retiré ? Oui, il est retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 67 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants : demande de retrait. Il est retiré. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe les Républicains, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 72).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 du groupe les Républicains, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 73).

Le vœu n° 70 : une demande de retrait. Est-ce que le groupe les Républicains accepte de le retirer ? Monsieur le Vice-président du groupe ? Monsieur LEGARET, vous le retirez ? Vous le retirez, je vous remercie.

Et pour terminer, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 du groupe UDI-MODEM, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 74).

Le vœu n° 72 n'a pas été présenté. Il tombe.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2017, DFA 23).

Je vous remercie.

2017 DRH 25 - DDCT - Modification de la délibération 2009 DRH 62 - DDATC 219 portant sur l'évolution des compétences, des missions et de la rémunération des coordinateurs-trices des conseils de quartier.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 25 - DDCT, portant sur l'évolution des compétences, des missions et de la rémunération des coordonnateurs et coordonnatrices des conseils de quartier.

La parole est à Mme MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les conseils de quartier ont été créés par la loi du 27 février 2002. L'objectif était d'en faire un lieu d'expression du quartier et de donner la parole aux habitants. 123 conseils de quartier couvrent la totalité des 20 arrondissements de Paris et chaque équipe d'animation est composée de 15 habitants. Et chaque équipe d'animation est animée par un coordinateur ou une coordinatrice de conseil de quartier.

Il s'agit d'un métier relativement récent, qui évolue depuis plus de 15 ans et qui a prouvé son utilité. Les coordinateurs et les coordinatrices des conseils de quartier sont amenés de fait à animer des réunions, des ateliers pour élaborer tous ensemble, avec les conseillers de quartier, des projets. Ils jouent aussi un rôle primordial dans la bonne marche du processus du budget participatif parisien, et on peut les voir sur le pont pendant toute la période de ce budget participatif.

C'est donc très favorablement que nous accueillons ce projet de délibération, qui permettra la revalorisation de leur salaire. C'est une étape importante dans la nécessaire reconnaissance de leurs compétences, et le groupe Ecologiste de Paris alerte toutefois sur la charge de travail qui est souvent lourde de ces hommes et de ces femmes, qui s'engagent dans ce métier avec une haute idée de ce que doit être la participation citoyenne et la démocratie.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MÉES.

La parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite tout d'abord m'étonner que pour ce projet de délibération, qui concerne en premier chef les mairies d'arrondissement, il n'y ait pas eu d'avis sollicité, d'autant plus que l'exposé des motifs est sans ambiguïté, je cite : "les conseils de quartier relèvent des mairies d'arrondissement". Cela me semble contrevenir notamment aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Vous avez soit manqué de vigilance, soit fait peu de cas des principes qu'il est censé défendre.

Nous sommes cependant ravis que les coordinateurs des conseils de quartier voient leur plafond de rémunération revalorisé en raison de l'accroissement des tâches qui leur sont demandées. Ce qui pose problème, en revanche, c'est la teneur des missions des coordinateurs de conseils de quartier, qui se révèle parfois inadaptées ou tout du moins insuffisantes au regard des besoins observés en mairie. La définition des missions de ces agents méritait en effet une véritable concertation avec les mairies d'arrondissement, alors qu'elle n'a jamais fait l'objet d'échanges concluants avec les élus concernés.

Les coordinateurs de conseil de quartier devraient ainsi se voir assigner une mission plus globale d'interface entre le conseil de quartier et les élus, alors que les tâches qui leur sont souvent attribuées sont essentiellement ascendantes, des conseils de quartier vers les élus, et malheureusement pas en sens inverse.

Sur le plan organisationnel, rattacher les coordinateurs des conseils de quartier à l'administration n'a pas de justification, alors que ces agents opèrent dans la sphère politique de la mairie d'arrondissement, puisqu'ils travaillent sur l'établissement des besoins des habitants, les choix d'investissement et, plus généralement, les échanges avec les élus. Très concrètement, les mairies d'arrondissement doivent pouvoir les solliciter pour adresser des informations aux conseillers de quartier ou recueillir leurs avis sur tout sujet concernant la vie locale.

Pour conclure, une organisation efficiente supposerait ainsi de rattacher les coordinateurs des conseils de quartier aux mairies d'arrondissement, en tant que fonction support.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour accompagner les 123 conseils de quartier dans leurs missions, 27 coordinateurs de conseils de quartier sont répartis dans les arrondissements parisiens. Les coordinateurs de conseils de quartier jouent un rôle précieux pour faire vivre la démocratie locale à Paris, et leur métier s'est enrichi.

Madame SIMONNET, excusez-moi, pour une fois, mais là, je ne vous ai pas entendu vous réjouir sur des revalorisations salariales.

Peut-être que là, vous auriez eu matière à vous réjouir, mais c'est bizarre, on ne vous entend pas quand c'est le cas. Mais, par contre, là, j'étais en train de parler. Merci.

Donc, les coordinateurs de conseils de quartier jouent un rôle précieux pour faire vivre la démocratie locale à Paris. Leur métier s'est enrichi depuis cette mandature avec la place nouvelle donnée à la participation citoyenne et notamment au budget participatif.

Le métier de coordinateur de conseil de quartier est exigeant et requiert une forte disponibilité puisque les coordinateurs organisent et participent à de nombreuses réunions publiques le soir et le week-end, en contact direct avec les Parisiens, le milieu associatif et les conseillers de quartier, les élus. Pour l'ensemble de ces raisons et pour suivre, par ailleurs, l'évolution des traitements liés à la mise en œuvre du protocole P.P.C.R., il nous a paru, avec Emmanuel GRÉGOIRE - que je remercie pour son implication sur ce dossier - important de revaloriser les bornes indiciaires fixant leur niveau de rémunération, ce qui va leur permettre très concrètement d'être valorisées de l'ordre de 200 à 250 euros de plus par mois pour reconnaître ainsi l'entièreté de leur investissement. Je salue certaines des coordinatrices de conseils de quartier qui sont présentes aujourd'hui dans les tribunes. Je les remercie pour leur travail.

Monsieur BOULARD, s'agissant d'un projet de délibération statutaire, cela ne relève pas des mairies d'arrondissement, donc il n'y a pas de difficulté juridique, contrairement à ce que vous sous-entendez. Quant à leur rôle et à leur place dans les mairies d'arrondissement, je rappelle que ces coordinateurs de conseils de quartier sont rattachés au directeur général des services et que donc, c'est à vous, en lien avec votre directeur général des services, d'organiser le travail de coordination et de lien entre les conseils de quartier et les élus, et que leur statut actuel n'empêche absolument pas les différentes missions que vous évoquiez dans votre intervention.

Donc, je vous invite à en discuter avec votre directeur général des services, avec la DDCT, pour que les coordinateurs de conseils de quartier jouent pleinement ce rôle de lien entre les élus et les conseils de quartier.

En tout cas, je vous remercie du soutien de ce projet de délibération qui, ainsi, vous permet, je pense, de manifester votre soutien au travail fait par les coordinatrices et les coordinateurs de conseils de quartier.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 25 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DRH 25 - DDCT).

2017 SG 10 - Autorisation à Mme la Maire de Paris à percevoir une subvention dans le cadre du Pacte Etat-Métropole.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 10.

La parole est à Mme BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots rapides sur le Pacte Etat-Métropole signé le 19 janvier dernier et qui a, entre autres ambitions, de lutter contre les coupures urbaines. Sur les trois continuités urbaines financées, deux concernent le 20^e arrondissement pour un montant total de 5,42 millions euros. Grâce à ce Pacte, l'Etat participera à hauteur de 2 millions d'euros.

Nous réaliserons ainsi une avenue paysagère qui reliera Montreuil à Paris, assurant la continuité entre la rue d'Avron et la rue de Paris, en lieu et place de l'immense rond-point routier qui sépare nos deux villes. D'une laideur remarquable, digne du "tout voiture" encore cher à la droite, il ne laisse aucune place ni aux piétons, ni aux vélos, ni à une quelconque circulation douce, malgré la proximité des stades Maryse-Hilsz et Déjerine. Ce sera donc une amélioration d'importance pour la qualité de vie des habitants de ces quartiers, pour les enfants et pour les sportifs fréquentant les stades, les cyclistes, les piétons se rendant dans des commerces et enseignes de l'autre côté du

périphérique, mais également pour les habitants de Montreuil qui pourront venir à Paris sans avoir l'impression de franchir une frontière.

Même chose pour l'aménagement de la porte de Vincennes qui se trouve sur un axe historique d'entrée dans Paris. Le quartier compte de nombreux jardins et squares et un beau patrimoine bâti. De nombreux travaux d'aménagement ont déjà été réalisés depuis 2006 : le boulevard Carnot, la rue de Lagny, l'avenue de la porte de Vincennes, la rue Noël-Ballay, par exemple.

L'arrivée du tram T3 a également transformé ce secteur, mais, malgré tout, cette porte demeure une coupure entre Vincennes, Saint-Mandé et Paris, tandis que le cours de Vincennes sépare physiquement le 20e arrondissement du 12e arrondissement jusqu'à la place de la Nation.

Une passerelle pour piétons reliant Paris à Saint-Mandé enjambera donc le périphérique et l'aménagement de l'avenue de la porte de Vincennes installera une continuité entre Paris et les communes limitrophes, au lieu de les séparer.

Au-delà de ces deux projets qui - vous le comprendrez - me tiennent particulièrement à cœur, je salue l'ensemble des propositions faites par notre Municipalité qui, toutes, ont été jugées d'intérêt métropolitain par la Métropole et l'Etat. Paris montre ainsi, une fois de plus, l'intérêt de ses investissements qui profitent à l'ensemble des Franciliens. Ceci n'en déplaît à Valérie PÉCRESE.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à M. COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste rappeler dans quel cadre s'inscrit ce projet de délibération et dire les différentes actions que la Métropole a entreprises à ce jour. Je voudrais rappeler notamment que, depuis janvier 2016, la Métropole du Grand Paris s'est mise en marche et comprend - mais vous le savez - 131 communes et 12 territoires. Nous avons essayé, à travers un certain nombre d'initiatives, de mettre en avant certaines actions, notamment "Inventons la Métropole". Je crois que c'est une réussite qui est reconnue par tout le monde. Nous avons, à ce jour, 59 sites dans un premier temps et nous aurons une deuxième vague qui va arriver prochainement.

Nous avons également, à travers ce que l'on appelle le "fonds d'investissement métropolitain", la possibilité d'engager toute une série d'actions extrêmement structurantes. La totalité des crédits de 2016 n'a pas été engagée, mais cela fait autant d'argent que nous pourrions engager cette année. Je crois que tout le monde reconnaît que le fonds d'investissement métropolitain est quelque chose de très important.

Nous avons également, dans un souci de partenariat, développé différentes actions entre la Métropole et les E.P.T., entre la Métropole et les différents syndicats intercommunaux. Et, pour couronner le tout - je voulais juste le rappeler -, nous avons ce que l'on appelle le "Pacte Etat-Métropole" qui permet à l'Etat, en liaison notamment avec la Caisse des dépôts et consignations, d'abonder à hauteur de 16 millions différentes actions que nous avons entreprises au niveau de la Métropole.

Pour moi, la thématique qui a été retenue par la Métropole du Grand Paris et les communes est assez large puisqu'elle consiste à soutenir des projets relevant notamment de la résilience. Cet axe d'intervention permet d'aider une palette étendue d'investissements avec l'appui de l'Etat pour des projets qui sont souvent bien amorcés. En moins de deux exercices budgétaires, la Métropole, comme je l'ai dit, est déjà dans l'action concrète.

Cette série de subventions dans le cadre du Pacte Etat-Métropole concerne l'une des quatre thématiques identifiées par le Pacte métropolitain. Nous souhaitons donc que des projets liés à la résorption des nuisances sonores pour les périphériques, par exemple, et ceux participant à la transition énergétique, soient également mis en œuvre rapidement. Je sais que la Ville ne manquera pas de transmettre un certain nombre de dossiers.

Permettez-moi aussi, sur un point, de dire que nous sommes au niveau de la Métropole dans une gouvernance partagée. Nous avons souvent l'occasion en réunion de bureau de le rappeler. Il me semblerait utile de rappeler qu'il serait bon qu'un certain nombre de projets concernant aussi bien l'Est parisien, l'Ouest parisien et le Centre parisien dans un souci d'équilibre et, je dirai, de gouvernance partagée.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur COURTOIS.

La parole est à Julien BARGETON pour répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Je remercie Mme BACHE et M. COURTOIS de nous donner l'occasion de mettre en valeur l'action de la Métropole dans ce qu'elle a de plus concret : la mise en œuvre de projets de franchissement luttant contre l'enclavement et les coupures urbaines aux portes de Paris, et facilitant les mobilités douces, piétonnes ou cyclables.

Le Pacte Etat-Métropole a été signé le 19 janvier 2017. Il a pour ambition de soutenir tout particulièrement les projets d'investissement portés par les communes sur la thématique de la résilience. C'est un montant très important en investissement, totalisant 5,4 millions qui seront consacrés à ces objectifs.

Comme élu du 20e arrondissement, j'ai un attachement particulier aux liaisons de la porte de Montreuil qui restent très attendues localement. Je me permets de noter que certains souhaitaient détricoter les métropoles. Ce projet de délibération montre que c'est un échelon qui a toute sa pertinence pour agir.

Merci beaucoup.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Julien BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, SG 10).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous en avons terminé avec les projets de la 1ère Commission. Conformément au Règlement intérieur, la parole est à Mme MÉHAL, Présidente de la 2e Commission.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous fais le compte rendu rapide de la réunion qui s'est tenue le 20 mars. Toujours beaucoup de présents puisqu'ils étaient plus de 23, avec une assiduité toujours importante. La 2e Commission a auditionné M. Pierre THOMAS, le délégué général à l'Outre-Mer, qui a présenté ses missions, l'organisation, à la fois les actions spécifiques et les manifestations organisées en 2016 par la délégation générale de l'Outre-Mer. A aussi été évoqué, de façon assez importante, le lancement par le Gouvernement de la "Cité des Outre-Mer" qui a suscité beaucoup de questionnements de la part des membres.

Sur les projets de délibération, il y en avait plus de 83. Certains en effet ont fait l'objet d'une discussion, dont une décision du Conseil départemental.

Sur la question de la mémoire des anciens combattants, c'est Mme VIEU-CHARIER qui a présenté les principaux projets de sa délégation et tout particulièrement, je ne vais pas tous les citer puisqu'ils vont apparaître dans la Commission, l'avenant à la convention sur le mémorial de la Shoah, l'adhésion à la Fédération européenne des cités napoléoniennes, la dénomination du passage Walter Benjamin, et c'est toujours un énorme consensus concernant cette délégation.

C'est M. HOCQUARD qui a pris la suite pour présenter la convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit, ex "Pierrots de la Nuit", avec la convention d'occupation temporaire. Il y a eu quelques questions, qui ont été éclaircies.

Sur la culture, le patrimoine et les métiers d'art, c'est M. JULLIARD qui a souligné l'importance de beaucoup de projets, notamment "Paris Musées". Je pense que cela fera l'objet d'une prise de parole tout à l'heure.

L'avenant à la convention de l'association "Forum des images", qui a donné lieu aussi à quelques questionnements.

L'avenant à la convention du mécénat passée par l'Association diocésaine de Paris pour l'opération de relevage de l'orgue de tribune de l'église Notre Dame d'Auteuil.

Un point important avec la réhabilitation et l'extension du cinéma "Le Louxor". D'ailleurs, M. GIRARD s'est beaucoup réjoui de cette extension.

Enfin, un grand débat, de grandes explications sur le Musée des arts et traditions populaires avec quelques observations des groupes. Pratiquement tous les groupes sont intervenus sur le sujet, et d'ailleurs M. JULLIARD nous a proposé qu'une présentation du projet soit faite à la prochaine Commission, comme cela avait été fait pour le projet "Pinault".

Sur les vœux, il y en a eu 11, plus de 10 ont été présentés. Le vœu du groupe les Républicains relatif à la sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne n'a pu être présenté, je pense qu'il le sera en séance.

Nous nous sommes donné rendez-vous à la prochaine séance, qui aura lieu le 2 mai à 12 heures.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2017 DAC 270 - Subvention de fonctionnement (54.800.000 euros) pour l'Établissement Public Paris Musées.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons débiter avec le projet de délibération DAC 270, une subvention pour l'établissement public "Paris Musées".

La parole est à Mme MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette subvention de fonctionnement de 54.800 euros à "Paris Musées" est l'occasion de mettre en valeur le travail effectué par cet établissement dans l'intérêt du bien commun que constitue le patrimoine muséal exceptionnel de la Ville.

L'accès du plus grand nombre aux collections de la Ville est démontré par les chiffres de fréquentation. Les risques d'attentat ont eu peu d'influence sur ces chiffres. Les visiteurs n'ont pas détourné leur attention de nos musées parfois moins célèbres et plus intimes que les grandes institutions nationales, mais leur curiosité est stimulée par nos musées qui accueillent une programmation plus spécifique, souvent originale et audacieuse.

La rénovation de la crypte du parvis de Notre Dame a rendu l'archéologie de la ville beaucoup plus lisible, avec une muséographie entièrement repensée et à hauteur d'enfants. La rénovation de Carnavalet, la création d'un espace d'exposition permanent au musée Galliera, le déménagement du musée de la Libération de Paris sont autant de chantiers conséquents.

Nous souhaitons souligner l'intérêt renforcé des musées de la Ville, pour mettre en valeur leurs collections reflétant la vie du peuple, que ce soit à Galliera où les costumes des humbles sont restaurés au même titre que les costumes des puissants et seront exposés, ou à Carnavalet où les objets de la vie quotidienne des Parisiens seront encore mieux mis en valeur dans le musée rénové.

Il faut souligner aussi la collaboration fructueuse entre les musées, et la conservation des œuvres d'art religieuses et civiles de la Ville de Paris, matérialisée par l'exposition "Le baroque des lumières" au Petit Palais en ce moment. Cela permet aux Parisiens de mesurer le travail effectué par ce service dépendant de la Direction des Affaires culturelles qu'est la conservation des œuvres d'art religieuses et civiles de la Ville de Paris.

Nous tenons également à souligner que les aménagements urbains autour des musées, voire la piétonisation contribuent à leur attrait. Nous pensons ici au Petit Palais, que les journées sans voiture rendent plus accessible.

Mais le maintien de la gratuité des collections permanentes est une condition cruciale de la démocratisation de l'accès à la culture, attirant des Franciliens moins fortunés que ceux qui fréquentent les autres musées de Paris, qui sont payants et chers pour une personne à revenu moyen dans leur majorité.

Familles, retraités modestes, jeunes adultes, travailleurs, étudiants, habitants peu diplômés ou habitants ayant à faire face à des loyers élevés peuvent ainsi fréquenter souvent nos musées.

Le travail en direction des publics qui vont de façon moins spontanée au musée est important auprès des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance, des habitantes et habitants non francophones et même hors les murs auprès des détenus.

Nous voudrions en profiter pour interroger M. JULLIARD sur le nombre de bénéficiaires de ces actions, et sur le budget exact alloué à ces actions en direction des publics empêchés.

Il faut saluer ici les conservateurs dévoués à faire bien plus que conserver les œuvres et le travail des médiateurs culturels qui ont la passion de partager avec tous ces biens communs.

Un des objectifs donnés à "Paris Musées" est d'augmenter ses ressources propres. Ainsi, le budget de 2017 affiche un taux d'autofinancement de 29 % du budget de fonctionnement, nous prenons acte de cette tendance, nous souhaitons rappeler que les élus écologistes restent très vigilants aux partenaires et mécènes des établissements publics. C'est l'objet du vœu que nous avons déposé concernant les liens des musées situés sur le territoire parisien avec l'industrie fossile.

Il est en effet important que les partenaires de la Ville respectent des critères d'éthique sociaux et de respect de l'environnement.

Ceci est d'autant plus d'actualité alors que "Paris Musées" fait de plus en plus appel à des partenaires. Ainsi, mardi dernier, a été lancée pour la première fois une campagne de mécénat participatif pour la rénovation de Hauteville House, maison de Victor Hugo à Guernesey. Nous saluons cette première expérience et espérons qu'elle portera ses fruits.

Je souhaite terminer mon intervention en appelant notre attention sur les personnels de surveillance et d'accueil dont la reconnaissance du travail et l'amélioration des conditions d'exercice, ainsi que l'augmentation des effectifs doivent être menées à bien dans l'intérêt des musées et de tous les publics.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Sandrine MÉES, de nous donner l'occasion, une fois de plus, comme l'a fait d'ailleurs la Présidente de la 2e Commission, Fadila MÉHAL, de souligner l'excellent travail réalisé par l'ensemble des équipes de "Paris Musées" et surtout l'ensemble des équipes de chacun des musées composant "Paris Musées".

Les ambitions sont très importantes pour cette partie déterminante de notre politique culturelle, qu'il s'agisse des nombreux travaux de rénovation qui vont animer bon nombre des musées de la Ville. Je pense à la rénovation complète du musée Carnavalet, au déménagement du musée de la Libération et à beaucoup d'autres travaux, notamment d'accessibilité ou encore de valorisation de nos magnifiques collections.

Au-delà de ces chantiers ambitieux, il y a surtout un travail culturel, artistique et scientifique qui, je crois, est reconnu de tous. Notamment grâce au succès qualitatif des programmations de tous nos musées. Vous avez cité un certain nombre d'expositions, mais en effet il est très fréquent que les critiques soient exceptionnelles pour les expositions de la maison de Victor Hugo, je parle de celle de la place des Vosges, mais on pourrait aussi parler de celle de Guernesey. Je pense au musée Cognacq-Jay, au musée Carnavalet qui est fermé depuis quelques mois, au musée Bourdelle qui accueille une magnifique exposition en partenariat avec le palais Galliera, ou au musée d'Art moderne, au Petit Palais, tous remplissent avec talent l'ensemble des missions que nous leur assignons, à la fois en termes de qualité scientifique des expositions et de politique des publics, comme vous l'avez souligné.

Alors même que tous les musées d'Etat ont vu leur fréquentation lourdement diminuer ces 18 derniers mois, cela n'est pas le cas pour les musées de la Ville de Paris et nous le devons beaucoup à la qualité des expositions et à l'exceptionnel travail mené par toutes les équipes de "Paris Musées". Je suis très heureux que nous ayons une fois de plus l'occasion de souligner l'excellent travail mené par les équipes de nos musées.

Pour répondre rapidement à vos deux questions concernant un pan essentiel de notre politique muséale, à savoir la politique des publics et permettre que nous puissions accueillir dans nos musées un public plus nombreux et surtout toujours plus divers, pour que les publics les plus éloignés de nos programmations culturelles puissent accéder à nos musées, c'est une priorité de "Paris Musées". Nous progressons sensiblement, nous en parlons ensemble souvent lors des conseils d'administration de "Paris Musées".

En 2016, 6.000 personnes étaient bénéficiaires d'actions de ce type, notamment liées au Pacte de lutte contre la grande exclusion et à toute notre politique de développement de l'accès à tous les publics de la programmation culturelle de "Paris Musées", en lien avec les quartiers "politique de la ville" et le secteur social notamment.

Donc 6.000 personnes étaient bénéficiaires en 2013, à travers plus de 300 actions. Ce chiffre n'a cessé d'augmenter, puisqu'il est passé en 2016 à 11.000 personnes touchées, et nous espérons en toucher plus de 16.000 par an d'ici 2020. C'est donc une augmentation exponentielle du nombre de personnes touchées par les actions culturelles de "Paris Musées".

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question, à savoir le budget consacré à ces actions, il m'est difficile pour l'heure de vous répondre précisément puisque la comptabilité analytique de "Paris Musées" est en train seulement d'être mise en place. Donc je reviendrai vers vous dès que j'aurai cette information.

Je pourrais m'arrêter longuement sur quelques-unes des actions avec une approche qualitative de "Paris Musées", qu'il s'agisse des actions avec une association d'insertion et de formation en apprentissage du français avec les primo-arrivants ou encore avec les jeunes mineurs isolés étrangers. C'est notamment la maison de Victor Hugo qui a beaucoup travaillé sur ce sujet ces derniers mois. L'exposition sur "Les misérables", de Victor Hugo toujours, qui a été réalisée par des détenus de la prison de Réau et qui voyage actuellement dans d'autres centres pénitentiaires. Je pourrais également citer des actions en hôpital, avec les patients de l'hôpital Sainte-Anne notamment qui ont mobilisé plusieurs de nos musées.

Mais pour ce qui concerne l'ensemble des budgets mobilisés pour ces actions, je reviendrai vers vous dès que j'en aurai une connaissance plus précise.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 270.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 270).

2017 DAC 665 - Subvention (5.647.000 euros), avenant à convention avec l'association "Forum des images" (1er).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 665 : subvention et un avenant avec l'association "Forum des images".

La parole est à Mme MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint à la Culture, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne l'octroi de la subvention annuelle d'un des équipements culturels les plus soutenus par la Ville de Paris : le "Forum des images".

Lors de la séance de notre Conseil de mai 2015, j'avais eu l'occasion de vous faire part de ma préoccupation quant à la situation financière de l'établissement, alors même que la fréquentation, près de 320.000 spectateurs en 2014, était plutôt élevée. Mais je m'étais alors inquiétée du fait qu'en 2013, le déficit du "Forum des images" se montait à 653.000 euros, malgré un financement municipal très important puisqu'il était à hauteur de 74 %, contre 4 % de recettes provenant de la billetterie, mais aussi avec une mise à disposition de locaux, de publicité sur les panneaux JCDecaux.

Un plan de redressement sur trois ans avait alors été présenté par l'association "Forum des images" à son conseil d'administration en juin 2014. Aujourd'hui, nous arrivons au terme de ce plan de redressement puisque les comptes 2016 certifiés sont attendus au Conseil d'arrondissement de juin 2017.

Sans vouloir rentrer dans une bataille de chiffres, je remarque que le déficit a été en 2015 de 576.647 euros, moins important, certes, qu'en 2013, mais néanmoins il reste assez notable. Déficit engendré par une baisse des produits plus que par une hausse des charges puisque, il faut le signaler, celles-ci ont diminué de 600.000 euros, alors même que, dans un budget prévisionnel 2017, la part du financement de la Mairie telle qu'espérée par l'association, laissait présager un financement de la Ville à hauteur de 71 %, une part encore très haute.

Nous attendons donc avec grande impatience le budget consolidé 2016 et les conclusions du plan de redressement, mais d'ores et déjà force est de constater que l'association "Forum des images" a sollicité une

subvention de plus de 6 millions et que la Ville ne lui accorde que 5,6 millions d'euros, soit près de 1 million d'euros de différence.

C'est vrai que ces chiffres sont loin de nous rassurer, mais au-delà de ces considérations budgétaires, d'autres points nous interpellent, et notamment la question de la fréquentation. Alors, certes, l'environnement du "Forum des images", à savoir Les Halles, a connu de longs et coûteux travaux. Pendant plusieurs années, on peut effectivement considérer que cela n'a pas aidé à la fréquentation du "Forum des images". Cependant, ce point est à relativiser quand on constate que le cinéma UGC des Halles, pour ne pas le nommer, est le cinéma parisien qui a connu la plus grande fréquentation en 2016 avec plus de 3 millions de spectateurs. C'est d'ailleurs une montée en puissance engagée depuis plusieurs années.

Donc les travaux ne peuvent pas tout expliquer. C'est vrai que maintenant que les équipements culturels des Halles et de la Canopée vont commencer à atteindre leur vitesse de croisière, il nous semble que cette difficulté due aux travaux ne sera plus recevable.

Deuxième inquiétude, la suppression du festival en plein air "Cinéma au clair de lune". Ce festival, proposé par le "Forum des images" depuis maintenant 2000, était progressivement monté en puissance jusqu'à proposer, lors de sa dernière édition en été 2015, 11 films dans 11 lieux différents, parcs, squares, places aux quatre coins de la Capitale et ce, du 24 juillet au 9 août.

La programmation était éclectique mais exigeante, et surtout le succès était au rendez-vous. L'an dernier, l'édition 2016 a été annulée suite au tragique attentat de Nice du 14 juillet, rappelez-vous, parce que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies.

Nous aurions pu, c'est vrai, imaginer des solutions qui auraient été mises en place pour pouvoir sécuriser cet événement, comme par exemple réduire le nombre de lieux de diffusion ou mettre en place des partenariats. Mais on apprend, au détour de l'exposé des motifs de ce projet de délibération, par une phrase d'ailleurs assez sibylline : on notera la suppression du festival "Cinéma au clair de lune" depuis 2016.

Notre question est : est-ce que cette suppression est définitive ?

Puis nous avons une troisième source d'inquiétude : le festival "Séries Mania". Ce festival initié par le "Forum des images" est, soulignons-le, une très belle initiative, mais le Ministère de la Culture en a décidé autrement : ce sera Lille et non Paris qui portera le futur Festival international des séries.

C'est vrai que c'est un peu un désaveu pour le "Forum des images", je dirais même un camouflet pour le C.N.C. et la Ville de Paris bien sûr qui soutenaient "Séries Mania" pour la prochaine édition. D'ailleurs la directrice de "Séries Mania" a déjà anticipé la défaite, puisqu'elle a déclaré à l'A.F.P. que nous nous inscrirons dans la décision qui sera prise par les pouvoirs publics.

Donc, nous sommes un peu au milieu du gué et j'aurais trois formulations pour M. l'adjoint.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame la Présidente.

Mme Fadila MÉHAL. - Je vais les dire rapidement, si vous le voulez bien.

La première, c'est que nous proposons d'organiser d'urgence, dès la prochaine réunion de la 2e Commission, une audition de la direction du "Forum des images".

Deuxièmement, c'est avoir des garanties quant à la bonne santé financière de l'établissement.

Enfin, une troisième, c'est avoir des explications quant à la suppression du festival "Cinéma au clair de lune".

Et je termine pour dire : vive le 7e art !

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD va vous répondre immédiatement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Madame la Présidente, pour cette intervention relative au "Forum des images".

Ce projet de délibération permet d'attribuer le solde de la subvention du "Forum des images", après le versement d'un acompte au mois de décembre dernier.

Vous l'aurez noté, cette subvention de fonctionnement est cette année en baisse de 300.000 euros par rapport à l'année dernière, considérant que le "Forum des images" peut contribuer à un effort de rationalisation dans son fonctionnement pour permettre de mieux financer d'autres types de structures culturelles.

Vous pourrez noter également que cette baisse a été votée par le conseil d'administration du "Forum des images", il y a de cela quelques jours. Tout cela s'inscrit, vous l'avez noté, dans le cadre d'une réflexion à la fois stratégique sur le devenir artistique et culturel du "Forum des images" et en même temps une réflexion sur le devenir budgétaire et économique de ce même "Forum des images".

Comme vous l'avez également noté, un dialogue de gestion renforcée a été mis en place depuis plusieurs mois maintenant, avec la direction de l'établissement, la Direction des Affaires culturelles et la Mission Cinéma qui, je le dis d'ailleurs au passage, réalise un excellent travail pour promouvoir le 7e art dans la Capitale.

Ce dialogue de gestion porte ses fruits, c'est ce qui nous permet d'ailleurs de proposer une baisse de 300.000 euros de la subvention pour cette année 2017, tout en tenant compte de toutes les spécificités du Forum, et notamment de sa situation actuelle. Il est probable qu'en 2016, le Forum des images enregistrera encore un déficit, en raison de l'ampleur du déficit des années précédentes. Mais je veux rappeler l'impact très important des travaux de la Canopée qui a été réel sur l'équipement. Ces travaux sont aujourd'hui achevés.

Quant aux missions futures du Forum des images, il est légitime qu'après 30 ans d'existence, certaines des missions du Forum puissent être questionnées et évoluent dans les années qui viennent.

Le contexte cinématographique a lui-même beaucoup évolué. Les enjeux d'éducation à l'image sont toujours plus importants. Il nous faut donc adapter la programmation artistique et culturelle du Forum des images en revenant sur certains programmes thématiques qui ne sont pas au cœur de la mission de service public et qui font doublon, par exemple, avec la programmation de la Cinémathèque. D'ailleurs, ces programmes connaissent une certaine désaffection du public depuis quelques années ; c'est ce que vous citiez et je pense notamment à la Salle des collections dont le modèle est aujourd'hui essoufflé, alors qu'il est lui-même coûteux pour le Forum des images.

Vous avez évoqué le festival "Au clair de lune". Il a effectivement été supprimé l'année dernière pour des mesures de sécurité imposées par la Préfecture de police suite aux attentats de Nice. Le Festival ne sera pas reconduit non plus cette année pour des raisons similaires et compte tenu, par ailleurs, d'une offre équivalente existante avec les nombreuses séances de cinéma en plein air organisées par l'établissement public de La Villette.

Par ailleurs, un travail est en cours pour dynamiser les ressources propres du Forum des images. Vous l'avez souligné, les ressources provenant de la subvention publique de la Ville de Paris sont très importantes. Malheureusement, la Région s'est désengagée du Forum des images tout récemment.

Le Forum des images reste un acteur emblématique de notre politique cinématographique à Paris. Je suis très favorable à ce que nous puissions auditionner lors de la prochaine Commission, mais ce serait plus pertinent dans quelques mois, une fois que nous aurons avancé plus encore avec la direction du Forum des images sur le futur modèle artistique et culturel du Forum des images, mais mettons-nous d'accord sur une date pour auditionner Laurence HERSZBERG, la directrice du Forum des images.

Enfin, un dernier mot concernant "Séries Mania". Je regrette fortement la décision du Ministère de la Culture qui est à la fois incohérente et incompréhensible, qui n'a pas de sens pour les intérêts mêmes du pays. Il est regrettable qu'alors même que la Ministre de la Culture a fixé comme objectif qu'il y ait un seul Festival international des séries en France, nous allons nous retrouver avec trois festivals de séries concurrents sur le territoire français, un à Cannes, un nouveau à Lille, qui devra être créé de toutes pièces, et un à Paris puisque nous allons continuer à soutenir le Festival des séries internationales, "Séries Mania", qui est de loin celui qui est aujourd'hui le plus abouti, qui rencontre un grand succès populaire et d'estime et que nous souhaitons continuer, par le Forum des images, à soutenir dans les années qui viennent.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 665.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous ne prendrons pas part au vote.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAC 665).

2017 DAC 667 - Subventions (925.000 euros) et conventions avec 30 sociétés et 1 association.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 667 : subventions et conventions avec 30 sociétés et une association.

La parole est à Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous votons par ce projet de délibération des subventions et conventions avec 31 établissements cinématographiques gérant à Paris 37 salles de cinéma indépendantes, majoritairement classées art et essai.

Choisir de soutenir ces cinémas situés pour certains, comme ""Le Louxor", dans des quartiers où il existe une vraie mixité sociale et d'autres cinémas dans des quartiers plus privilégiés mais où se rendent avec plaisir des Parisiens et des visiteurs venant de tous horizons, c'est aussi faire le choix de donner sa place à un certain style de cinéma avec des tarifs accessibles : le cinéma d'auteur et les premiers films qui ne peuvent compter sur la diffusion en Multiplex, le cinéma documentaire comme l'espace Saint-Michel où "Merci patron" et "La sociale" ont tenu le haut de l'affiche plusieurs semaines, l'interculturalité avec des films réalisés parfois dans la clandestinité ou dans des conditions difficiles, qui dépassent les frontières des pays riches ou des grands studios et offrent aux spectateurs un cinéma en version originale qui parle des dizaines de langues, alors que la langue dominante sur l'écrasante majorité des écrans est l'anglo-américain.

Cette dimension interculturelle du cinéma, Paris la porte avec détermination, et toute initiative qui pourrait la mettre mieux en valeur et faire connaître ce cinéma à des publics qui en sont éloignés à cause des déterminismes sociaux serait à étudier.

Ces cinémas indépendants représentent une formidable ressource pour saisir la diversité du monde. Paris soutient le cinéma indépendant aussi par l'intermédiaire de beaucoup d'autres subventions, notamment par l'intermédiaire du Forum des images dont on vient de parler.

C'est une ressource pour saisir la diversité du monde, des cultures, des créations visuelles et des créations sonores, et permettre une échappée hors des superproductions états-uniennes qui ont leur mérite mais dont la puissance promotionnelle ne laisserait pas la place à la production indépendante si notre politique culturelle ne subventionnait pas et ne favorisait pas la diversité et la créativité.

Paris contribue à cette ambition de combattre l'uniformité pour que puissent s'exprimer toutes les voix et toutes les esthétiques, à porter toutes les expressions politiques et à diffuser des œuvres appartenant au patrimoine cinématographique.

Nous sommes heureux de voir qu'une salle s'ajoute aux salles déjà subventionnées, "l'Epée de Bois" dans le 5e arrondissement.

Il est important de mentionner ici l'ouverture d'un certain nombre de ces cinémas sur leur public, qu'ils associent à la promotion ou à l'animation des salles via le monde associatif, mais aussi des habitants des quartiers et des conseils de quartier. Je pense au conseil de quartier Goutte-d'Or qui, par l'intermédiaire de son ancien coordinateur, a inauguré la tradition d'offrir aux enfants d'aller au cinéma qui se trouve en bas de chez eux, "Le Louxor", cinéma dont ils n'auraient peut-être pas osé pousser la porte du fait de sa programmation qui ne correspond pas au rouleau compresseur de la publicité, car la majorité des écrans sont monopolisés par un petit nombre de films, une dizaine en général.

Il est important de parler aussi de l'aspect patrimonial de ces cinémas qui embellissent notre ville par leur caractère architectural parfois exceptionnel.

Le groupe Ecologiste de Paris continuera donc à soutenir cet engagement et tous les autres engagements de la Ville pour le cinéma indépendant et les salles qui le diffusent.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Sandrine MÉES.

La parole est à M. CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur JULLIARD, depuis que je suis élu de cette Assemblée, depuis trois ans donc, chaque année, je vous interpelle sur ces subventions aux cinémas indépendants de la Capitale. En 2014, je vous signalais votre oubli de l'excellente salle du "Majestic Passy", vous y aviez remédié l'année suivante. En 2015, je vous signalais, à l'inverse, votre erreur consistant à accorder une subvention importante à une société propriétaire de deux cinémas dont la fiscalité était pour le moins trouble. Là encore, vous m'aviez écouté, vous y aviez remédié l'année suivante.

En revanche, depuis trois ans, je vous signale une autre subvention indue et, cette fois, vous vous obstinez dans votre erreur. Cela devient donc une faute. Il s'agit du "Club de l'Etoile". C'est une excellente salle, mais c'est une salle de projection privée, elle n'est pas ouverte au public, il n'y a ni guichet ni caissière. Il n'y a donc aucune raison de subventionner une salle de projection privée qui ne fait que louer ses locaux, son écran et son projecteur.

De plus, en 2014, vous me disiez que le "Club de l'Etoile" ne recevait que 5.000 euros et non 10.000 car le club n'est pas ouvert toutes les semaines. Pourtant, cette année, alors que rien n'a changé, vous doublez la subvention. Vous continuez donc à faire n'importe quoi, sans sérieux ni cohérence, la méthode JULLIARD dans toute sa triste splendeur !

Le groupe LR va voter pour toutes ces subventions, à l'exception de celle du "Club de l'Etoile" qui est totalement indue.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Globalement, à la réserve près qui vient d'être mentionnée, je me félicite de ce projet de délibération qui apporte un soutien financier à des établissements cinématographiques qui, encore une fois à l'exception pré-mentionnée par mon collègue, gèrent des salles de cinéma indépendantes - je voudrais rappeler que l'indépendance est définie par la non-appartenance à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ou à un groupe de communication - qui sont majoritairement classés "art et essai" au titre de leurs activités cinématographiques. Je rappelle que 12 de ces salles classées "art et essai" sont dans le 5e arrondissement dont, comme l'a rappelé ma collègue, le cinéma "l'Epée de Bois". Nous adoptons chaque année, Monsieur JULLIARD, à l'unanimité les subventions de la Ville à ces cinémas.

Simplement, j'ai été alertée par le sémillant patron du Desperado, M. MOCKY, que cette année, pour des raisons qui m'apparaissent un peu troubles, on avait baissé sa subvention de pas moins de 25 %. Quand j'ai demandé des explications à la Mission Cinéma-Paris Film, on m'a dit : compte tenu d'un certain nombre d'éléments, comparaisons avec ses consœurs, le "Champo", la "filmothèque du Quartier latin", concernant les événements qui sont accueillis, la faible communication de cet établissement, nous allons - c'était une litote - "rééquilibrer légèrement". Mais rééquilibrer légèrement, renseignement pris, c'est quand même moins 25 %.

Est-ce que vous pourriez vous engager à revoir un peu la copie, sauf à ce qu'il y ait évidemment des raisons extrêmement tangibles qui expliquent cela ?

Par ailleurs, je profite de la parole qui m'est donnée pour me permettre de vous relancer, Monsieur JULLIARD, sur la signalétique, qui avait fait l'objet d'un vœu. Vous avez donné un avis favorable à ce vœu en mai 2016 et il consistait, compte tenu de l'exception culturelle et patrimoniale de ces cinémas d'art et d'essai, à accepter qu'une signalétique appropriée avec pictogrammes puisse être installée dans Paris ; c'était d'ailleurs une avancée considérable.

Je l'avais justifié à l'époque par le principe d'exception culturelle mais aussi par le fait qu'il y avait une baisse assez conséquente de la fréquentation des salles de cinéma "art et essai", notamment par le public scolaire, baisse enregistrée surtout depuis les événements dramatiques du 13 novembre 2015. Or, Monsieur l'adjoint, depuis cette date, je dois vous dire qu'hélas rien n'a progressé.

Pourriez-vous nous donner des informations plus précises ?

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux trois intervenants.

C'est un projet de délibération important, le projet de délibération annuel qui nous permet de soutenir une quarantaine de salles de cinéma indépendantes, majoritairement classées "art et essai" pour une enveloppe globale

de 925.000 euros, soit une hausse de 20.000 euros par rapport à l'année dernière. Cette quarantaine de salles représente 84 écrans, avec une nouvelle salle soutenue cette année, "l'Épée de Bois", dans le 5e arrondissement, qui a été reprise par un groupe indépendant.

Nous le savons, le nombre d'écrans à Paris est unique et exceptionnel, c'est l'un des plus denses au monde. Nous devons aussi cette densité à ces salles indépendantes mais surtout, ce que nous garantissons ces salles indépendantes, c'est une diversité des programmations.

Comme nous l'a parfaitement expliqué Sandrine MÉES, s'il n'y avait pas de financement public pour ces salles art et essai, nous ne pourrions pas garantir cette diversité de programmation sur le territoire parisien et nous sommes très heureux de soutenir cette diversité artistique et culturelle grâce notamment aux salles "art et essai".

Beaucoup de ces salles par ailleurs, au-delà du travail de diffusion de films, réalisent un important travail d'animation culturelle ancrées dans leur quartier et en direction de tous les publics, notamment pour les jeunes publics mais pas uniquement.

Toutes ces salles sont toutefois fragiles dans leur modèle économique dans un contexte concurrentiel très fort, d'où l'importance de maintenir notre soutien à un niveau significatif.

Concernant la méthodologie d'attribution de ces subventions, sont éligibles à la fois les salles classées "art et essai" indépendantes mais aussi les salles non classées mais indépendantes des groupes d'exploitation cinématographique, ce qui veut dire que des salles privées peuvent tout à fait bénéficier de nos aides.

Concernant d'abord les questions de Mme BERTHOUT, comme l'a rappelé François-David CRAVENNE, je suis tout à fait d'accord pour voir avec vous s'il y a besoin de modifier pour un certain nombre de salles... Cela ne me pose absolument aucun problème, échangeons entre nous et la Mission Cinéma pour voir s'il faut corriger des inexactitudes. Je me propose de revenir vers vous pour vérifier s'il y a une difficulté ou pas.

Quant à votre deuxième question concernant la signalétique, elle va être installée dans les prochains mois en lien avec les sections territoriales de voirie et, d'ailleurs, je viens d'informer les salles qui allaient bénéficier de cette signalétique. C'est donc une affaire de quelques semaines uniquement, je l'espère.

Quant à l'intervention de M. François-David CRAVENNE, avec toute la distinction qui le caractérise dans chacune de ses interventions... D'ailleurs, je ne sais pas ce qui me vaut cette affection débordante de François-David CRAVENNE, je commence à me poser des questions parce qu'il ne manque jamais une seule occasion de manifester son admiration à mon égard. Mais il y aura peut-être l'occasion que nous fassions une séance de cinéma tous les deux ; je suis sûr qu'il en rêve dans le plus profond de ses convictions. Et peut-être qu'ensemble, si vous l'acceptez - je sens que cela vous gêne, eh oui, cela ne m'étonne pas que cela vous gêne -, vous aurez l'occasion de me déclarer une nouvelle fois votre flamme lorsque nous irons ensemble au "Club de l'Etoile" puisque mes informations, qui sont peut-être fausses... Ecoutez-moi, je vous ai écouté avec attention. Et moi aussi, avec amour.

D'après mes informations, la fréquentation du "Club de l'Etoile" - oh, je suis probablement beaucoup moins gêné que lui - est assez stable. De 2010 à 2015, elle a une fréquentation annuelle de 3.500 spectateurs. On me dit même que le cinéma a décidé de doubler les événements et les séances à destination du grand public au-delà des week-ends thématiques autour de grands classiques.

Mais, une nouvelle fois, je vous propose qu'ensemble nous puissions bénéficier d'une séance tous les deux ; ce sera en ce qui me concerne avec un immense plaisir !

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien, nous allons mettre, sans la dernière proposition, aux voix le projet de délibération DAC 667.

Qui est pour ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Est-ce qu'il y a un vote par division ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Toutes sauf une !

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pardon, s'agissant de vote de subvention, le vote par division est toujours possible. Comme cela a été indiqué par nos orateurs, nous votons le projet de délibération, excepté le "Club de l'Etoile".

Je demande que cette demande de vote par division soit respectée, merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur le Président, nous allons vérifier qu'il y a plusieurs articles au projet de délibération. Si c'est le cas, nous pourrions faire un vote par article. S'il y a un article unique, ce ne sera pas possible.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Il y a des articles différents.

M. Mao PENINO, adjoint. - Il y a un article précis ?

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - L'article sur le "Club de l'Etoile".

Monsieur le Président, nous allons faire un vote spécifique sur l'article concernant le "Club de l'Etoile", puis un deuxième vote sur l'ensemble du projet de délibération.

Bien, je mets donc aux voix, à main levée, d'abord l'article spécifique concernant le Club de l'Etoile.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 667.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2017, DAC 667).

2017 DAE 179 - Restructuration et extension de l'E.S.P.C.I. (5e). - Subvention (600.000 euros) et convention avec l'E.S.P.C.I. et l'E.N.S.C.P. pour le relogement d'un atelier et de salles de T.P. de l'E.S.P.C.I. à l'E.N.S.C.P.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 179.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ce projet de délibération porte sur la restructuration et l'extension de l'E.S.P.C.I. Que ce soit clair, tous les projets de délibération qui passent dans le 5e arrondissement, qui visent à conforter ce magnifique établissement, nous les adoptons à l'unanimité. Je le redis devant Mme l'adjointe, Mme LEMARDELEY, qui est présidente de l'E.S.P.C.I. et elle le sait. Il y a donc une totale unanimité sur cette question.

L'opération de démolition-reconstruction de l'E.S.P.C.I., cette fameuse Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle sur le site actuel du 10, rue Vauquelin dans le 5e, est menée en site occupé et elle nécessite, ce qui est assez logique, la continuité de l'activité scientifique et d'enseignement pendant toute la durée du chantier. C'est une énorme opération puisque 600 chercheurs et 400 élèves sont concernés par cette vaste opération de restructuration-extension.

Des solutions de relogement de laboratoires ou d'enseignements ont donc été envisagées. En particulier, l'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, "Chimie ParisTech", qui est située sur le campus Pierre et Marie Curie, a proposé, toujours dans le 5e, d'accueillir l'atelier mécanique d'enseignement et ses machines-outils, qui seraient installées de façon permanente et mutualisée, ainsi que des salles de travaux pratiques de mécanique des solides et des fluides qui y seraient installées pendant la durée des travaux de reconstruction de l'E.S.P.C.I.

Une subvention d'investissement est visée par le présent projet de délibération. Elle est de l'ordre de 600.000 euros et elle est censée financer les travaux d'aménagement dans les locaux destinés à reloger les activités de l'E.S.P.C.I. Cette subvention s'ajoute à la subvention de 3 millions d'euros, déjà votée en novembre pour le relogement d'une partie des laboratoires de l'U.P.M.C.

Je demande à avoir en transparence un état précis des montants mobilisés pour le relogement des salles de cours, de laboratoires, salles de T.D., etc., sachant que je viens d'apprendre par exemple qu'une nouvelle opération de relogement a été envisagée - je suis sûre qu'elle sera à moindre coût, mais quand même - dans une annexe du collège Alviset rue Lhomond. Merci pour cette opération transparente.

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Je précise que la dernière opération dont vous parlez est gratuite et n'engendrera pas de coût pour la Ville.

Je réponds au nom de Mme LEMARDELEY, présidente, comme vous l'avez souligné, Madame la Maire, de l'E.S.P.C.I., et qui ne peut donc rapporter ce projet de délibération qui permet, comme vous l'avez dit, d'organiser le déménagement d'une partie de l'activité de l'E.S.P.C.I. hors du site qui sera en travaux. Et d'ailleurs, le Conseil de Paris a voté à plusieurs reprises des participations de la Ville au financement de travaux de l'E.S.P.C.I., mais également des travaux d'aménagement des locaux de l'université Pierre et Marie Curie sur le campus de Jussieu, pour permettre le relogement d'un des laboratoires de l'E.S.P.C.I., pour 3 millions d'euros, comme vous l'avez souligné.

Par ailleurs, l'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris a proposé d'accueillir gratuitement un autre atelier de l'E.S.P.C.I., l'atelier de mécanique.

Le financement de l'opération de démolition-reconstruction de l'E.S.P.C.I. n'intégrant pas le relogement provisoire du laboratoire pendant la durée des travaux, la Ville propose, sur sollicitation de l'E.S.P.C.I., de prendre en charge les travaux à réaliser à l'E.N.S.C.P. à travers une subvention d'investissement de 600.000 euros, et c'est donc l'objet de ce projet de délibération.

En résumé, trois opérations locales, dites "tampons", pour permettre les travaux de restructuration ont été engagées pour pouvoir procéder aux travaux de restructuration de l'E.S.P.C.I. en site occupé et ainsi garantir la continuité des activités de l'école : l'aménagement des locaux de l'U.P.M.C., pour 3 millions d'euros, les travaux à l'E.N.S.C.P., pour 600.000 euros ; et il y a un troisième projet de délibération à venir en 2017 pour reconfigurer une partie des locaux de l'E.S.P.C.I. non concernés par les travaux afin d'y reloger les enseignements banalisés, à savoir 1,5 million d'euros.

Le coût total, en toute transparence, comme vous le demandez, pour les opérations de relogement de l'E.S.P.C.I., sera donc de 5,1 millions d'euros, d'après les informations que j'ai en ma possession, Monsieur le Maire.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DAE 179).

2017 SG 12 - Charte de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et les territoires.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 12 : charte de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et les territoires.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour cinq minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, nous prenons acte de l'établissement des bonnes relations entre la Ville de Paris, en tant que territoire au sens institutionnel, et la Métropole du Grand Paris. Je tiens à ce propos à saluer le travail accompli par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Ces relations se sont traduites concrètement par l'octroi de subventions issues du Fonds d'investissement métropolitain, dont a bénéficié la Ville de Paris. Toutefois, notre attention a été appelée sur le fait que lesdites subventions ne bénéficient pas de la même manière à tous les arrondissements qui composent Paris. Comme l'a rappelé tout à l'heure mon collègue Daniel-Georges COURTOIS, nous vous invitons à faire preuve de davantage d'équité afin de ne pas briser le consensus qui prévaut jusqu'ici, et à associer les mairies d'arrondissement dans le travail de remontée des besoins.

Nous serons bien évidemment très vigilants sur les prochaines allocations issues des subventions métropolitaines.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver la Charte de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et les territoires. Comme vous le savez, la nouvelle carte institutionnelle implique une coopération étroite entre les différents niveaux du système métropolitain : les communes tout d'abord, les territoires et la Métropole du Grand Paris. Or, jusqu'à aujourd'hui, aucun texte n'organisait les relations entre les territoires et la Métropole elle-même, alors même que les territoires disposent de compétences importantes, notamment l'articulation entre les Plans Climat Air Energie territoriaux et métropolitains, par exemple, mais surtout, les territoires ont à co-construire le projet métropolitain au travers de l'exercice des compétences partagées.

Et aujourd'hui, nous vous proposons de formaliser ce lien organique à travers la Charte que nous allons adopter dans quelques instants. Elle a été élaborée conjointement entre la Métropole du Grand Paris et les territoires, et elle instaure notamment des espaces de dialogues à un double niveau : la conférence des présidents de territoire, qui s'est déjà réunie quatre fois, et une instance technique.

Comme vous, la Maire de Paris et l'ensemble de son Exécutif sont très favorables à ce que nous puissions poursuivre l'exercice de consensus qui anime la Métropole du Grand Paris. Comme vous, je salue le travail mené par Patrick OLLIER, son Président, ainsi que l'ensemble de l'Exécutif de la Métropole du Grand Paris.

J'ai noté toutefois qu'il pouvait arriver aux représentants de l'opposition parisienne à la Métropole du Grand Paris que la recherche du consensus, au sein de la Métropole du Grand Paris, n'était pas toujours ce qui animait l'ensemble des Conseillers de Paris issus de l'opposition, mais cela dit, en ce qui nous concerne, nous souhaitons pleinement que ce consensus puisse se poursuivre dans les mois et années qui viennent.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, SG 12).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au partenariat de la Ville de Paris avec "Lafarge".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 73 est relatif au partenariat de la Ville de Paris avec "Lafarge".

Je donne la parole à David BELLIARD, pour deux minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est très simple : il demande à ce que notre Ville ne fasse plus aucun partenariat avec l'entreprise "Lafarge" et que, plus généralement, le choix des partenaires de la Ville soit en conformité avec les engagements éthiques, environnementaux et sociaux qui constituent les marqueurs de l'action de notre majorité engagée dans la lutte contre les dérèglements climatiques.

Et "Lafarge" est bien loin de tout cela. Sans souci d'exhaustivité, on peut citer que cette entreprise de ciment a reconnu, le 2 mars 2016, avoir financé des groupes armés en Syrie entre 2012 et 2014 pour maintenir en activité son usine syrienne dans un pays en pleine guerre. Ce cas démontre d'ailleurs une fois de plus comment les multinationales qui opèrent en zones de conflits peuvent directement alimenter des conflits armés et contribuer à de graves violations des droits de l'homme.

A cela s'ajoutent les récentes déclarations du responsable du groupe, qui s'est dit prêt à vendre du ciment produit par "Lafarge" pour la construction du mur de Donald TRUMP entre la frontière des Etats-Unis et du Mexique afin d'interdire le passage des clandestins.

Ceci explique ce vœu, qui demande donc que nous ne fassions plus aucun partenariat avec cette entreprise pour le moins infréquentable.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLARD.

Pour vous répondre, je donne la parole à Bruno JULLIARD, pour deux minutes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à David BELLARD pour la présentation de ce vœu.

Comme vous le rappelez, les engagements éthiques que les Parisiens sont en droit d'attendre des partenaires de la Ville sont fondamentaux, et en ce qui concerne l'entreprise "Lafarge", vous le savez, la Ville a réagi dès la parution de l'enquête des journalistes du "Monde". Il y a quelques mois maintenant, nous avons interpellé le Gouvernement pour que toute la lumière soit faite sur les liens éventuels entre cette entreprise et l'organisation terroriste Daesh, et j'avais déjà à l'époque affirmé que nous nous passerions par la suite du partenariat avec "Lafarge". Et comme vous le dites, circonstance aggravante, depuis, "Lafarge" s'est déclarée volontaire, sans qu'on ne lui demande rien à ce stade, pour collaborer aux projets néfastes de Donald TRUMP et son mur entre le Mexique et son pays, les Etats-Unis.

Ainsi, pour l'événement "Paris Plages 2017", l'hypothèse d'un renouvellement de partenariat n'a évidemment pas été étudiée, et nous avons acté que nous nous passerons de leurs prestations.

Au-delà de l'opération "Paris Plages", après une recherche que je pense exhaustive, il n'existe pas d'autre événement pour lequel nous aurions un quelconque partenariat avec cette entreprise. Cela répond normalement à votre premier attendu.

Concernant un autre de vos attendus, l'Exécutif municipal partage votre attention à la mise en conformité de nos partenaires avec les engagements éthiques, environnementaux, mais également sociaux de la Ville et, depuis 2016, une charte éthique est ainsi systématiquement annexée à nos conventions.

Avis favorable à ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je n'ai pas bien compris le vote du groupe les Républicains.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Abstention !

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Le vœu est adopté. (2017, V. 75).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux liens des musées parisiens avec l'industrie fossile.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 74 est relatif aux liens des musées situés sur le territoire parisien avec l'industrie fossile.

Je donne la parole à David BELLARD, pour deux minutes.

M. David BELLARD. - Monsieur le Maire, même logique que le vœu précédent. Notre Municipalité est engagée dans une politique volontariste en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. Or, les gisements d'énergies fossiles, exploités ou en passe de l'être, représentent au moins cinq fois le niveau d'émission à ne pas dépasser si nous souhaitons rester sous la barre des plus deux degrés.

C'est dans cette optique que la campagne lancée il y a trois ans déjà par le mouvement "350.org" de "désinvestissement du secteur fossile", encourage les institutions publiques et privées à adopter une stratégie d'investissement socialement et écologiquement responsable en coupant les liens, en retirant leurs placements dans le capital ou les produits financiers des 200 entreprises principales du secteur.

A ce jour, d'ailleurs, 34 collectivités locales françaises ont adopté des vœux soutenant le désinvestissement des combustibles fossiles. Plus généralement, il s'agit d'un mouvement de fond puisque les universités, les communautés religieuses, les fonds de pension, mais aussi les médias et le secteur de l'industrie sont en train de désinvestir du secteur des énergies fossiles afin que leur argent ne finance plus la destruction du climat.

A ce titre, des dizaines d'artistes, chercheurs et militants ont demandé au musée du Louvre de mettre immédiatement un terme à ses liens avec l'industrie fossile au nom de sa responsabilité morale face au changement climatique. En effet, en acceptant de recevoir des dons d'entreprises du secteur des combustibles fossiles, tel que TOTAL, le musée du Louvre se porte caution et contribue à renforcer l'idée que nous pouvons exploiter les combustibles fossiles sans dommage. Et ce constat qui est fait pour le Louvre peut être fait pour l'ensemble des musées qui se situent sur le territoire parisien.

L'objet de notre vœu est aujourd'hui de souhaiter que notre Municipalité demande aux musées localisés sur son territoire de mettre un terme aux liens avec l'industrie fossile au nom de leur responsabilité morale face au changement climatique.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLARD.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Malheureusement, je crois que, cette fois, sur ce vœu, nous ne pourrons nous retrouver. Vous nous demandez, à travers votre vœu, que la Ville interpelle l'ensemble des musées localisés sur le territoire parisien pour leur demander de mettre un terme aux liens avec l'industrie fossile, mais, vous le savez, notre compétence en la matière s'arrête aux portes des musées nationaux et des musées relevant du privé.

Mais une fois cette précision faite, j'aimerais revenir sur le fond même de votre vœu qui fait écho à l'action d'une O.N.G., le mouvement "350.org", qui a récemment organisé un événement d'interpellation au musée du Louvre, dont la fondation TOTAL est effectivement l'un des principaux mécènes. Là, je dois vous dire que je ne partage pas tout à fait votre réticence à faire appel aux moyens de grandes fondations pour permettre à des actions de rénovation ou à des projets importants de voir le jour.

Le directeur du Louvre, Jean-Luc MARTINEZ, a ainsi dressé la liste des réalisations permises grâce à ce partenariat. Elle est très conséquente. La plupart de ces projets - j'en suis sûr - nous ne pouvons que nous réjouir qu'ils aient pu être menés. Je pense notamment à la rénovation de la galerie d'Apollon ou encore à la création du département des arts de l'Islam.

Concernant la Ville de Paris, la fondation TOTAL a, là aussi, soutenu la rénovation - c'est un partenaire nettement moins important pour la Ville - mais elle a tout de même soutenu la rénovation de la cour Louis-XIV du musée Carnavalet. Magnifique cour, d'ailleurs. Je me permets de noter qu'à l'époque, le conseil d'administration de "Paris Musées", au sein duquel votre groupe est représenté, a voté ce partenariat, comme l'ensemble du CA avec enthousiasme, à l'exception de Danielle SIMONNET qui, de ce point de vue-là, montre une certaine constance dans son opposition de principe.

Au-delà de ce cas particulier, le mécénat de la fondation TOTAL permet de développer les musées parisiens dans un moment où ils sont particulièrement fragilisés par les baisses de fréquentation touristique que vous connaissez. Il ne s'agit pas, ici, de minimiser le rôle des industries fossiles dans le réchauffement climatique, mais de ne pas créer de fausse opposition entre notre politique d'accès du plus grand nombre à la culture et la défense de l'environnement.

Il est possible de lier une action résolue en faveur de la transition énergétique - c'est ce que nous faisons ensemble tous les jours et c'est évidemment nécessaire et déterminant - sans se sentir obligés, par pudeur ou mauvaise conscience, de priver les Parisiens d'un accès toujours plus grand à notre patrimoine culturel.

Ce sera donc un avis défavorable à ce vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la délivrance des titres d'identité.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu n° 75 est relatif à la délivrance des titres d'identité.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET, pour deux minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Philippe GOUJON et tous les signataires de ce vœu, nous voulons tirer le signal d'alarme sur la dérive des délais pour obtenir un rendez-vous préalable à la délivrance d'un titre d'identité.

Vous savez qu'à l'heure actuelle, les habitants demandeurs doivent attendre près de deux mois pour obtenir un créneau de rendez-vous à l'antenne de police. C'est une situation à peu près générale dans toutes les antennes des différents arrondissements. Nous sommes particulièrement inquiets à l'approche de la saison estivale où, traditionnellement, la demande de titres d'identité est la plus forte. Si le délai est aujourd'hui de deux mois, est-ce qu'il sera de quatre mois dans quelques semaines ?

Nous souhaiterions, Monsieur le Préfet de police, connaître les raisons de cette allongement interminable des délais. Il n'y a pas si longtemps, les délais étaient courts, efficaces. Nous ne comprenons pas pourquoi cela s'est dégradé à ce point. Il y a un manque de moyens humains qui est tout à fait criant et les créneaux disponibles sont pris d'assaut. Ce n'est pas satisfaisant.

Nos inquiétudes sont d'autant plus vives que cette compétence doit prochainement revenir à la Maire de Paris, au 1^{er} juillet prochain, conformément à la réforme du statut de Paris. Si nous devons anticiper sur ces transferts de compétences, tout cela n'augure rien de très bon pour le transfert des autres pouvoirs de police à Paris, police administrative spéciale aux dates que je viens d'évoquer, sans évoquer, bien entendu, le transfert beaucoup plus complexe des personnels de la Préfecture de police.

Aujourd'hui, nous voudrions savoir ce que vous allez proposer pour améliorer ces délais qui sont tout à fait excessifs, pour ne pas dire insupportables, et dire comment vous envisagez des transferts de police beaucoup plus lourds dans ces conditions-là.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour préciser que le transfert des compétences liées à la loi de la Ville de Paris interviendra le 1^{er} janvier 2018 pour ce qui concerne cette politique, avec des conditions de négociation et de transfert qui se font actuellement entre la Ville et le Préfet de police. A cette heure même, il y a une réunion avec le Secrétaire général de la Ville et le Préfet pour préciser chacun de ces points de manière à mener ces sujets dans les meilleures conditions.

Sur la question posée, concernant l'augmentation des délais, c'est exact. Il est exact que les délais ont considérablement augmenté ces dernières semaines et je me dois de vous en donner les explications. Les discussions avec la Ville de Paris pour l'établissement du budget spécial pour l'exercice 2017 ont conduit à de très fortes économies en matière de ressources humaines des administrations parisiennes, ce qui n'est pas sans conséquence notamment pour l'accueil du public dans le cadre de la mission de délivrance des titres.

Ainsi, par rapport au budget 2016, les charges en personnel sont en baisse de 1,1 million d'euros, mais ces dotations calculées au plus juste doivent également prendre en compte sous plafond les évolutions salariales obligatoires : point d'indice, financement de la mesure P.P.C.R.

Je souligne également que les administrations parisiennes ont vu baisser leurs effectifs de 7,3 % depuis 2013, démontrant ainsi que la Préfecture de police a largement contribué à la maîtrise de la dépense publique. Plus précisément, le Préfet de police a dû procéder au non-renouvellement d'un départ sur deux des personnels statutaires et diminuer de moitié le volume d'auxiliaires recrutés à la Préfecture de police affectés à ces missions.

Les conséquences sur la délivrance des titres commencent, de fait, à se faire sentir. Les délais de prise de rendez-vous pour la délivrance des passeports et des C.N.I., respectivement de 15 et 14 jours au début du mois de janvier, sont désormais de 49 jours.

Pour remédier à cette situation qui devenait particulièrement tendue et sur laquelle le Préfet de police a attiré l'attention de Mme la Maire de Paris. Il a décidé de l'affectation prioritaire d'auxiliaires en préemptant sur le contingent annuel disponible de la Direction de la Police générale, permettant ainsi l'ouverture de 16 guichets supplémentaires par jour du 20 mars au 20 mai, soit un total de 45 guichets qui permettra de ramener le délai de traitement à 7 jours.

Les services de la D.P.G. sont en train d'affiner ces prévisions de consommation lissées sur l'année, mais le Préfet de police n'exclut pas de revenir vers la Maire de Paris lors de la prochaine préparation du budget complémentaire qui sera voté par votre Assemblée en juillet prochain. Une rallonge de crédits limitée au strict nécessaire pourrait s'avérer nécessaire pour permettre le recrutement d'auxiliaires supplémentaires au second semestre et tenir ainsi les délais de délivrance des titres auxquels sont habitués les Parisiens.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour compléter et souligner que depuis un an, un travail très étroit a lieu entre la Ville de Paris et la Préfecture de police, et je voudrais évidemment en remercier son représentant, afin que les transferts de compétences concernant les titres d'identité se passent au mieux pour les usagers comme pour les agents.

Comme cela a été indiqué, et contrairement à ce qui est indiqué dans votre vœu, l'article 30 de la loi relative au statut de Paris donne la date du 1er janvier 2018 et non pas du 1er juillet 2017 pour le transfert de cette compétence vers les services de la Ville.

Je me permets d'ajouter, concernant ces conditions de transfert, que si les maires de l'opposition et votre groupe avaient accepté de participer aux travaux du groupe de travail mis en place sur le statut de Paris l'an passé, nous aurions sans nul doute pu vous apporter ces précisions bien en amont, mais je vous rassure, la date a été choisie justement pour garantir un maintien du service aux usagers.

Vous n'avez participé qu'à un seul groupe de travail, celui qui concerne la fusion de votre arrondissement, mais pas aux autres groupes de travail.

Je profite de cette occasion pour présenter les conditions de ce transfert de compétence tel que nous l'avons construit pour garantir aux usagers la meilleure qualité de service possible.

La Ville reprendra les principes de base du fonctionnement actuel du dispositif de la Préfecture de police, à savoir que la répartition actuelle des antennes de police sera au moins dans un premier temps conservée. Le principe de prise de rendez-vous sera lui aussi conservé et nous utiliserons de plus le logiciel actuellement utilisé par la P.P., qui d'ailleurs fonctionne parfaitement.

Il y aura des possibilités d'amélioration, je pense notamment au rapprochement, à la fois fonctionnel et géographique, entre le centre d'appel de la Ville de Paris et la plateforme téléphonique de la P.P. dédiée aux titres d'identité, ce qui devrait permettre de mieux prendre en charge les appels téléphoniques, que ce soit pour les informations ou encore les prises de rendez-vous.

J'ajoute qu'à terme, le rapprochement avec les services d'état-civil des mairies d'arrondissement devrait aussi permettre des synergies et des mutualisations qui, j'en suis sûr, permettront d'améliorer la qualité du service public et donc de réduire le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 76 relatif à la sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne, et je donne la parole à Mme la Maire, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci Monsieur le Maire.

Voilà près de 160 ans que l'orgue monumental de la chapelle de la Sorbonne attend la décision qui lui permettra de retrouver sa jeunesse, toute relative, certes.

Cet instrument historique, unique à Paris, est désormais injouable puisqu'il a perdu 50 % de sa tuyauterie, mais les pièces essentielles sont toujours présentes et les tuyaux manquants peuvent être fabriqués à l'identique. Ne saluez pas, c'est très important.

Je souhaiterais, par ce vœu qui a été adopté à l'unanimité de mon Conseil d'arrondissement, que la Mairie de Paris qui est propriétaire de l'instrument, s'engage dans un processus de rénovation.

Je dis bien s'engage dans un processus de rénovation.

L'association "Sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne" et l'Observatoire musical français, qui militent pour que des travaux de rénovation soient entrepris en recourant à des financements publics, mais aussi au besoin privés, mais on ne voit pas comment avec des seuls fonds privés on pourrait y arriver, ont estimé les travaux de rénovation à environ 400 à 500.000 euros.

Je voudrais dire que cet instrument qui est situé dans un édifice que vous connaissez tous en plein cœur de Paris, du quartier latin et de mon arrondissement, n'est pas utilisé, cela va mieux en le précisant, pour le culte. Et donc, une fois rénové, ce serait, de l'avis de tous, un outil de formation et d'animation musicale pour le plus grand nombre absolument formidable.

D'où ce vœu pour que la Ville engage un processus de rénovation et mobilise les différentes parties prenantes à cette fin.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, de ce vœu qui fait suite à l'action constante de l'Association pour la sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne et cela fait maintenant des années que cette association œuvre pour faire connaître cet instrument remarquable, lui-même abrité dans l'écrin exceptionnel que constitue la chapelle de la Sorbonne.

Des échanges ont eu lieu la semaine dernière entre cette association, mon cabinet, celui de Marie-Christine LEMARDELEY, pour avancer ensemble sur ce projet de restauration et sur un projet plus large permettant d'envisager les usages futurs de cet instrument et de ce lieu.

Nous considérons, comme l'association et comme vous-mêmes, que la remise en l'état non seulement de l'instrument, chiffrée à 500.000 euros par une étude commandée par la Ville de Paris, mais également de la chapelle elle-même pourrait bénéficier de la notoriété dont bénéficie la Sorbonne dans le monde entier auprès de grands mécènes, pour pouvoir contribuer à leur restauration. Des financements de l'État pourraient aussi intervenir le moment venu, l'orgue étant classé au titre des monuments historiques.

Nous sommes donc convenus de prendre la tâche de la chancellerie de l'université dans les toutes prochaines semaines pour l'accompagner dans la création d'une structure de levée de fonds dédié à la restauration du patrimoine de la Sorbonne. Mais comme vous, j'ajoute que cette recherche de mécénat ne peut se substituer en aucune façon à l'engagement de la Ville pour entretenir et restaurer ce patrimoine d'exception.

Ces dernières années, plus de 25 millions d'euros ont été investis par la Ville pour la restructuration et la mise aux normes de la bibliothèque universitaire de la Sorbonne, 8 millions d'euros sont inscrits au P.I.M. de cette mandature pour des travaux de mise en sécurité du bâtiment et je suis favorable à ce que nous envisagions, dans les mois et années qui viennent, d'inscrire dans le P.I.M., plan culturel, que nous puissions inscrire également l'orgue de la Sorbonne.

Avis favorable à ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 76).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux guides-conférenciers.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 77 relatif aux guides-conférenciers.

Madame Fadila MÉHAL, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la pétition parue sur change.org en janvier 2017, intitulée "Stop au barrage des accès des groupes dans les expositions des musées de la Ville de Paris" a été une initiative importante.

Selon cette pétition, les guides-conférenciers externes aux établissements de "Paris Musées" ont constaté de nombreuses difficultés les empêchant d'organiser sereinement et avec facilité des visites guidées au sein des expositions proposées par les établissements de "Paris Musées", notamment concernant les expositions temporaires.

Vous avez peut-être en mémoire le vœu déposé par Danielle SIMONNET relatif à "la défense du métier de guide-conférencier et pour la protection effective du patrimoine" adopté par le Conseil de Paris en septembre 2016.

Et puis, je voulais aussi signaler que pour certains étudiants, ce type d'activité professionnelle permettrait peut-être de financer en partie leurs études, et que cela peut se révéler comme une expérience assez intéressante, peut-être en plus grande adéquation avec leur projet professionnel et le cœur de leurs études que d'autres types d'emplois dits alimentaires.

Forts de tous ces considérants, nous proposons que la Ville de Paris réunisse divers acteurs, tous ceux qui sont concernés par cette question, bien sûr "Paris Musées", les établissements culturels, les représentants des guides-conférenciers, les professionnels, et nous souhaitons que cette concertation permette de mettre en place un groupe de travail qui devrait viser, je ne vais pas reprendre les termes du vœu, mais au moins à réguler l'activité des visites guidées dans les établissements, à favoriser la visibilité des guides-conférenciers, et à mettre en place une réflexion permettant de fixer les possibilités et les modalités d'un recours peut-être à des salariés types étudiants.

Donc, nous souhaitons que ces travaux et leur avancement puissent être discutés lors d'une présentation régulière peut-être, dans les 2e et 7e Commissions du Conseil de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Présidente, et merci pour ce vœu relatif aux guides-conférenciers, profession qui joue un rôle important dans la valorisation de notre

patrimoine, notamment auprès des touristes que nous accueillons à Paris. Comme vous l'avez souligné, nous avons eu l'occasion, lors de l'adoption d'un vœu il n'y a pas si longtemps, de souligner le travail important qui est réalisé par les guides-conférenciers.

Je voudrais aussi souligner l'important engagement réalisé par "Paris Musées" avec les guides-conférenciers. La majorité des groupes d'adultes qui visitent une exposition le font en visite libre, donc accompagnés par un conférencier extérieur.

Ces guides-conférenciers externes, c'est-à-dire qui ne sont pas salariés de "Paris Musées", ont désormais accès aux expositions au tarif réduit à partir de 10 billets achetés pour une exposition. Ils sont tenus informés de la programmation des expositions. Les musées se sont, de plus, équipés d'audiophones à disposition des guides-conférenciers pour un meilleur confort de visite.

Enfin, une cinquantaine de guides-conférenciers sont par ailleurs des guides-conférenciers internes, directement salariés par "Paris Musées" et rattachés à l'un ou l'autre des musées pour guider des groupes.

Chère Fadila MÉHAL, comme vous le voyez, nous prenons au sérieux les conditions d'exercice de ce métier et nous œuvrons à les améliorer, autant que possible, en lien avec les représentants de la profession.

Cela ne signifie pas que le sujet est derrière nous. Vous évoquez dans votre vœu une pétition déposée par un guide-conférencier concernant un aspect très pratique de l'organisation de la visite, à savoir la possibilité pour le guide d'ajuster au dernier moment le nombre de billets achetés. Sur ce point précis, "Paris Musées" est en train d'y répondre, de proposer un mode de fonctionnement plus souple pour le guide mais qui respecte toutefois les contraintes d'organisation des musées.

Nous sommes aussi mobilisés avec Jean-François MARTINS pour trouver des solutions communes aux autres points soulignés dans votre vœu, comme la question d'une charte de visites guidées ou la visibilité des guides.

Nous avons reçu une première fois, par le cabinet de Jean-François MARTINS dans le cadre du Schéma de développement touristique, des représentants des guides-conférenciers. Il est prévu qu'ils intègrent le Comité de la destination Paris.

Une deuxième réunion de travail est prévue avec les guides, le 7 avril prochain, cette fois avec mon cabinet et "Paris Musées", afin de faire le point sur leurs conditions de travail et d'accueil.

A ce stade, je vous demanderai, Madame la Présidente, de bien vouloir retirer votre vœu, au vu des informations que je vous donne, puisque le travail est en cours. Je vous propose de vous tenir naturellement informée de la suite des échanges sur l'ensemble des points que vous avez bien voulu porter à notre attention, notamment lors d'une prochaine 2e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

C'est Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Nous sommes d'accord avec ce que vient de dire M. JULLIARD, il n'y a pas de problème.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Une demande de retrait ? Oui.

Mme Fadila MÉHAL. - J'apprends avec intérêt la tenue de cette prochaine réunion. Donc je forme le vœu que nos propositions soient remontées au niveau des représentants de ces guides-conférenciers.

Au nom du groupe, nous pouvons retirer momentanément ce vœu. Dans l'attente des résultats qui seront proposés, et en fonction de cela, nous nous réservons la possibilité de représenter le vœu, si en effet les résultats ne sont pas suffisamment concluants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci. C'est donc un retrait momentanément.

2017 DAC 510 - Adhésion à la Fédération européenne des cités napoléoniennes Ajaccio (20).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 510 : adhésion à la Fédération européenne des cités napoléoniennes Ajaccio.

La parole est à Ann-Katrin JÉGO pour cinq minutes maximum.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous proposez d'adhérer à la Fédération européenne des cités napoléoniennes créée et présidée par Charles BONAPARTE, descendant de l'Empereur des Français.

Cette association, qui regroupe depuis longtemps plusieurs villes françaises et franciliennes, œuvre pour une lecture croisée de l'Histoire européenne et le développement d'un itinéraire culturel sur les traces de Napoléon.

Comme vous le soulignez, il existe de nombreux monuments de la Capitale qui rappellent le souvenir de l'empereur et de son époque, mais pour autant il n'existe pas à ce jour de musée dédié à ce personnage de notre histoire.

À l'heure où le tourisme mondial est en explosion, doublant son volume en quelques années, il est particulièrement important que Paris s'ancre sur son passé pour rester une destination attractive. Qu'on le veuille ou non, qu'on admire ou que l'on déteste Napoléon Bonaparte, il fait partie de l'Histoire de la Capitale et doit, à ce titre, être un des leviers de son rayonnement.

Napoléon est une marque mondiale que nous n'avons jamais su exploiter, en raison des débats sur son apport au roman national. Napoléon, c'est un livre par jour publié dans le monde depuis sa mort, 136 films tournés depuis que le cinéma existe. Napoléon, c'est encore le deuxième personnage historique le plus recherché sur Google après Jésus Christ et avant le prophète Mahomet.

Je me réjouis donc que Paris soit la première grande capitale européenne à adhérer à cette Fédération qui œuvre pour faire de l'Histoire un atout de développement économique et d'emplois.

La mise en perspective de cette partie de notre Histoire vient également conforter le magnifique projet porté par le Président de notre groupe, Eric AZIÈRE, visant à reconstituer un circuit dans Paris sur la Révolution française, voté à l'unanimité par notre Assemblée.

La présence de Paris dans ce réseau s'inscrit aussi dans une logique francilienne et permettra de développer un circuit dans notre région sur les traces de Napoléon qui a marqué de son empreinte de nombreuses villes d'Ile-de-France.

Comme vous le savez peut-être, un ambitieux projet, soutenu par l'Etat, la Caisse des dépôts, le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France, est actuellement en cours de bouclage par la communauté de communes du pays de Montereau. Ce parc international de mise en scène de l'Histoire sera dédié à l'époque napoléonienne, de la Révolution française à la fin de l'Empire. Il mobilisera un investissement privé de 150 millions d'euros et un site à proximité de l'autoroute A5 de 56 hectares, avec pour ambition d'accueillir à terme plus de 1 million de visiteurs.

Aussi, à quelques années de la célébration de la mort de Napoléon en 2021, il me semble particulièrement judicieux que l'on inscrive la stratégie touristique de Paris et de sa région autour d'un personnage qui reste aujourd'hui le plus connu des Français de toute la planète.

Le tourisme représente enfin 600.000 emplois non délocalisables en Ile-de-France. L'initiative que vous nous proposez et que nous voterons avec le groupe UDI-MODEM vient conforter et renforcer ce secteur économique.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Pascal JULIEN pour cinq minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Madame JÉGO, avez-vous compté le nombre de livres, de films suscités par certains dictateurs du XXe siècle ? En quoi cette production contient-elle une quelconque valeur éthique ou morale ?

Charles NAPOLÉON est né en 1950, il est l'aîné de la dernière branche vivante de la famille Bonaparte, via le rameau de Jérôme Bonaparte, le frère de Napoléon 1er. Il a d'ailleurs, quand on regarde sa biographie, eu un itinéraire politique, je dirais variable. En tout cas, il est certain qu'il a soutenu la candidature d'Anne HIDALGO aux élections de mars 2014.

Alors, votre intervention a une tonalité qui est tout à fait dans celle du projet de délibération qu'on nous demande d'approuver, mais qui est aussi d'ailleurs la tonalité que l'on trouve quand on regarde les sites de la Fédération européenne des cités napoléoniennes. C'est-à-dire qu'on vous dit tout le temps : on pense ce que l'on veut de Napoléon, mais ! Puis, en fait, on célèbre le culte de Napoléon. Et nulle part, on ne voit un bilan historique objectif.

Il est évident qu'il y a là une volonté de valoriser, sans doute outre mesure, le caractère positif du bilan de Napoléon, parce que c'est compliqué, Napoléon. Certes, c'est le droit, mais c'est aussi la dictature, c'est la construction européenne, mais par la guerre et non par les urnes. C'est le droit, mais c'est aussi le népotisme. Tiens ? Le népotisme, cela nous renvoie à des choses !

Je me méfie un peu, à la lecture de tout cela, je crains que l'on pousse à ce culte. Je vais vous dire que, par les temps politiques qui courent, des hommes providentiels, on en connaît quelques-uns que l'on n'aime pas. Les tendances bonapartistes, on les voit à l'œuvre sous des couleurs politiques différentes d'ailleurs aujourd'hui. C'est aussi une des raisons pour lesquelles je trouve que les circonstances de cette adhésion ne sont pas forcément les bienvenues.

Mais je reconnais qu'il y a quand même, dans la rédaction du projet de délibération, une certaine prudence. Cela dit, quand on regarde, on ne souligne que l'adoption d'institutions publiques inspirées par la philosophie des Lumières. Napoléon a permis à l'Europe une prise de conscience d'elle-même, etc. Nulle part, on ne voit d'autres aspects qui sont moins positifs au regard des valeurs démocratiques qui sont les nôtres.

Napoléon n'est nullement un sujet tabou, pas plus que n'importe quel dictateur du XXe siècle ou d'un autre, pas du tout. Simplement, je me méfie. J'en avais parlé avec Eric AZIÈRE, quand on avait tous les deux discuté de son excellent projet pour la Révolution française. Je lui avais dit : la mémoire est une chose, l'Histoire en est une autre. Je me méfie de la mémoire et plus encore des commémorations qui, en réalité, sont souvent une propagande cachée. Pour l'Histoire, bien sûr que Napoléon a marqué les mentalités, l'architecture, et un certain nombre de choses, certainement oui. Mais comment cela va-t-il être exploité ?

Donc, cela peut vous sembler étonnant, parce qu'après ce que je viens de vous dire, vous vous dites : ils vont voter contre ou s'abstenir. Eh bien non ! On va voter pour, mais on va voter pour... voir !

On va voter pour, mais on va voter pour voir, c'est-à-dire que cela coûte quand même 5.500 euros cette affaire et quand je vois qu'une association, comme le Festival du livre et de la presse d'écologie meurt parce qu'on lui refuse 1.000 euros à la Maire de Paris, je me dis qu'avec 5.500 euros, je demande à voir.

Je vais voter pour voir. Rendez-vous l'année prochaine. Notre vote d'aujourd'hui n'engage certainement pas celui de l'année prochaine. Mais je demande, au nom de mon groupe, qu'il nous soit fourni de façon extrêmement précise et en amont du Conseil, s'il vous plaît, à quoi ont servi ces 5.500 euros ? En quoi la Ville de Paris a-t-elle gagné quoi que ce soit avec ces 5.500 euros ? Voilà les réserves et les raisons pour lesquelles nous voterons pour.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER va répondre à certaines de vos interrogations.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je viens d'être nommée adjointe à la Propagande, ce qui est sympathique, puisque je commémore, je participe donc à la propagande. Remarquez, ce mot est un mot que l'on reproche souvent aux communistes. Bref...

Je vais quand même essayer de redescendre un peu parce que ce n'est pas la peine de prendre des grands élans. Je sais que c'est Napoléon, mais redescendons sur terre et soyons un peu plus modestes et un peu plus humbles. On va étudier de façon un peu froide ce projet de délibération, sans monter sur ses grands chevaux, napoléoniens ou pas.

La Fédération européenne des cités napoléoniennes est une association loi 1901, qui rassemble des villes en Europe, marquées par l'influence napoléonienne, tant dans le développement de leurs institutions que dans celui de leur patrimoine. Ce réseau de villes forme un itinéraire, une forme de parcours en Europe, d'ailleurs labellisé en 2016 par le Conseil européen qui replace le patrimoine de chaque ville issue de l'Empire dans sa dimension européenne.

Cette adhésion n'est donc ni plus ni moins qu'une contribution à la culture commune des peuples européens. Cette adhésion de la Ville de Paris a été souhaitée par la Maire, et elle a bien fait parce qu'effectivement, cela coule de source. Paris est le principal théâtre politique de l'épopée napoléonienne. Vous me direz que, dans ce mot "épopée", vous allez retrouver la propagande. Mais pas du tout, il s'agit bien de faire de l'histoire. De Napoléon, nous avons hérité du Code civil. Ce n'est pas une chose que nous allons repousser comme cela. On a hérité de l'église de la Madeleine, de l'Arc-de-Triomphe, du Palais des Tuileries aujourd'hui disparu, des Invalides qui abritent son tombeau, et d'autres villes en Ile-de-France, comme Rueil-Malmaison, Fontainebleau, Montereau, Rambouillet, ont adhéré à ce réseau. C'est aussi ce qui fait la richesse de ce parcours.

Les avantages d'une telle adhésion sont doubles. D'abord, elle replace notre histoire locale et nationale dans le cadre européen et elle facilite la recherche historique sur cette période. Ensuite, comme l'a expliqué très justement Mme JÉGO, cela contribue aussi à la relance touristique. En effet, qu'on le veuille ou non, Napoléon est un personnage historique des plus connus de France à l'étranger, pour des raisons qui sont positives, négatives aussi, mais c'est comme cela.

Comme je l'ai dit souvent sur d'autres sujets dans cet hémicycle, regarder l'histoire, c'est regarder toute l'histoire. On regarde aussi les côtés extrêmement négatifs de Napoléon, mais il n'empêche qu'il a joué un fort grand rôle dans notre histoire et qu'à ce titre, il est absolument intéressant de se pencher sur sa figure et sur son œuvre.

Pour répondre à Mme JÉGO, nous n'avons pas de musée en projet puisque je ne pense pas que ce soit à Paris, mais plutôt à l'Etat et au Ministère de la Culture de faire ce genre de chose, puisque d'abord, vous savez qu'un musée, c'est extrêmement compliqué à construire, et qu'ensuite, je pense que cela devrait être un musée national plutôt qu'un musée municipal.

En conclusion, que l'on partage l'admiration de Victor Hugo pour Napoléon, ou la détestation de Benjamin Constant et de Mme de Staël à l'égard de Napoléon, là n'est pas le sujet. En adhérant à ce réseau de villes européennes autour de l'héritage de Napoléon, c'est bien d'héritage dont il est question, de mise en valeur, de conservation du patrimoine, d'histoire et de mémoire.

L'histoire, dans un pays comme la France et dans une ville comme Paris, est un puissant vecteur de tourisme, de partage des savoirs entre les peuples et de cohésion. Voilà tout l'objet de cette adhésion souhaitée par la Maire de Paris, que je défends fortement ici et que je vous invite désormais à approuver par votre vote.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 510.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DAC 510).

2017 DU 85 - Dénomination placette Claude-Bouville (17e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 85 : dénomination placette Claude-Bouville.

Je donne la parole à Geoffroy BOULARD pour cinq minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, dont nous nous félicitons, fait suite à une demande que j'avais portée l'an dernier au nom du conseil consultatif de quartier de la Fourche Guy-Môquet et des élus du 17^e arrondissement, à savoir que Paris et notre arrondissement puissent rendre hommage au jeune résistant Claude Bouville, fusillé à la cascade du bois de Boulogne, le 16 août 1944.

Il s'agit d'une placette située à l'angle des rues Davy et Guy-Môquet qui portera désormais le nom de cet étudiant, membre des Jeunes chrétiens combattants, arrêté à la veille de la Libération de Paris, avec 34 autres jeunes appartenant à plusieurs mouvements de résistance.

Claude Bouvelle est né le 21 mai 1925, dans le 17^e arrondissement. A la recherche d'armes pour combattre l'occupant allemand, il est tombé dans un piège tendu par la Gestapo et un agent double infiltré dans le quartier des Ternes. La mention "mort pour la France" a été attribuée à Claude Bouvelle, le 12 février 1946, et une plaque commémorative des Première et Seconde Guerres mondiales apposée en l'église Saint-Ferdinand-des-Ternes en témoigne. Claude Bouvelle a reçu, à titre posthume, la Croix de guerre avec étoile de vermeil.

Chers collègues, nous partageons donc, tous sur ces bancs, le souci permanent de transmettre et d'agir pour le devoir de mémoire. Je tiens notamment à remercier les services de Catherine VIEU-CHARIER d'avoir pu accélérer et accéder rapidement à notre demande.

Je vous demande naturellement de voter favorablement cette nouvelle dénomination dans le 17^e arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur BOULARD, de ce que vous venez de dire parce que la cascade du bois de Boulogne est un emblème extraordinaire de la Résistance. C'est un des derniers événements tragiques, juste avant la Libération de Paris, puisque quelques jours avant la Libération, Paris est libérée le 25 août, le 16 août, 35 jeunes résistants issus de tous mouvements sont fusillés. Il y avait des jeunes chrétiens, des jeunes gaullistes, des communistes, des socialistes... Tout le monde était vraiment ensemble, dans un même élan pour libérer Paris.

Comme vous l'avez expliqué, Monsieur BOULARD, ils ont été trahis par un des leurs qui était infiltré dans le mouvement, qui a fait qu'ils ont été emmenés à la cascade du bois de Boulogne où ils ont été assassinés par les nazis à la veille de la victoire et de la Libération de Paris.

Parmi eux, un seul était parisien, un étudiant de 19 ans, Claude Bouvelle, qui était un jeune chrétien. Je partage avec vous, Monsieur le Conseiller de Paris, la fierté de lui attribuer un nom dans Paris, dans son arrondissement de naissance, pour maintenir la mémoire de ce nom, mais aussi, à travers lui, la mémoire de son courage, de son engagement, de l'idée qu'il se faisait de la France et pour laquelle il est mort et dont nous sommes tous les héritiers.

Je vous invite bien évidemment à voter ce projet de dénomination adopté par la Commission de dénomination du 22 septembre 2016.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DU 85).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Yvette Guilbert.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 78 est relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Yvette Guilbert.

Je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous dois la vérité. C'est un collectionneur, un homme de grande culture lié au musée d'Orsay qui attira mon attention, il y a déjà quelques années, sur la modernité et la force d'une artiste française, pas très connue aujourd'hui, qui pourtant fut très importante à son époque. Il s'agit d'Yvette Guilbert, née le 20 janvier 1865 dans le 3^e arrondissement de Paris et décédée le 3 février 1944 à Aix-en-Provence. Le hasard, ma chère collègue et amie Florence BERTHOUT, veut que pendant trois jours, et hier soir encore, dans le 5^e arrondissement, dans un petit lieu qui s'appelle "La vieille

grille", rue du Puits-de-l'Ermite, une chanteuse merveilleuse, Nathalie JOLY, faisait revivre la verve d'Yvette Guilbert. Le hasard d'un article du "Monde" montra qu'en effet lui rendre hommage aujourd'hui était tout à fait approprié. Alors, pourquoi Yvette Guilbert ? Parce que, grâce à elle, c'est un hommage à l'amusement, un hommage à la gaudriole, un hommage à la séduction et à la polissonnerie. Je sais que nous sommes en Conseil de Paris dans un "5 à 7". Est-ce que cet hommage tombe à la bonne heure ? Je le souhaite en tout cas.

Cette femme, extraordinaire et d'une grande modernité, fut l'amie de Freud. Elle fut aussi celle, dans un monde où les hommes détenaient tous les pouvoirs et même dans le monde artistique, qui sut faire sa place. Je crois que lui rendre hommage, avec un temps de réflexion suffisant puisqu'elle est décédée en 1944, me semble une belle initiative pour Paris.

Dans les titres et dans les œuvres que j'ai pu trouver, il existe une œuvre qui s'appelle "L'enfermée". Il existe aussi "Blues de l'absinthe", dans la crainte de son ignoble partenaire, mais surtout, il existe, à l'heure des berges retrouvées, un petit chef-d'œuvre qui s'appelle "Fleur de berge".

J'espère que vous voterez tous pour qu'à Paris nous trouvions un endroit digne de cette femme merveilleuse, moderne avant l'heure, Yvette Guilbert.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci beaucoup, Christophe GIRARD.

Je compléterai en disant que tant sur le plan vocal que dans ses textes, sa liberté de ton et son tempérament séducteur, cette chanteuse, Yvette Guilbert, a contribué à un mouvement d'émancipation féminine et véritablement favorisé l'émergence de la figure de la femme libre et indépendante qui a séduit bien au-delà des frontières de Paris et de la France.

Par ailleurs, je conseillerai la chanson "Le fiacre", qui est absolument extraordinaire. Vraiment, je vous encourage à écouter ce petit chef-d'œuvre.

Bien sûr, c'est un avis favorable pour étude par la Commission de dénomination et comme c'est une femme, il y a de fortes chances qu'elle ait un lieu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien, merci beaucoup.

C'est donc un avis favorable. Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 77).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la dénomination "Yilmaz Güney" au jardin de la rue de l'Echiquier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 79 relatif à la dénomination "Yilmaz Güney" au jardin de la rue de l'Echiquier.

La parole est au maire du 10e arrondissement, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous inaugurons dans le 10e arrondissement, dans quelques semaines, un nouveau jardin situé rue de l'Echiquier, à deux pas des grands boulevards. Ce jardin n'a pas jusqu'à présent reçu de nom mais nous avons souhaité avec les élus du 10e proposer qu'il reçoive le nom de Yilmaz Güney. Yilmaz Güney est l'un des plus grands cinéastes kurdes, décédé à Paris en 1984.

C'était par ailleurs un homme engagé pour les valeurs universelles de liberté et pour la reconnaissance du peuple kurde.

C'est un jardin qui est situé au cœur du quartier kurde de Paris et un souhait qui avait été émis par plusieurs associations dont l'Institut kurde de Paris auquel nous avons répondu favorablement sur le principe, mais sans que jamais cette proposition de dénomination ne soit actée par un vote du Conseil de Paris.

Voilà pourquoi nous avons adopté à l'unanimité du Conseil du 10e arrondissement un vœu en ce sens, donnant au futur jardin de la rue de l'Echiquier le nom de Yilmaz Güney.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci à Rémi FÉRAUD et au Conseil du 10e arrondissement d'avoir voté pour ce grand intellectuel, acteur et cinéaste kurde qui a passé 12 ans en prison. C'est un honneur pour Paris que de lui rendre hommage.

C'est donc un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 78).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une dénomination en hommage à Evelyne Pisier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif à une dénomination en hommage à Evelyne Pisier.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, certains pourraient moquer le choix du groupe Communiste - Front de Gauche de demander à la Ville de Paris de consacrer une voie ou un bâtiment public en hommage à Evelyne Pisier. Son parcours personnel et politique, un temps proche des communistes, s'en est éloigné, même très éloigné.

Mais c'est à la femme libre que nous voulons rendre hommage, à cette fille de haut fonctionnaire vichyste en Indochine, qui a passé 4 ans dans les camps japonais pendant la guerre, mais qui a su s'affranchir du carcan de son éducation bourgeoise pour voir d'autres horizons, d'autres univers.

Elle a 23 ans quand elle débarque à l'aéroport de La Havane avec la première délégation de l'Union des étudiants communistes qui a à sa tête Bernard KOUCHNER. Cuba est le Saint-Jacques-de-Compostelle d'une jeunesse intellectuelle romantique qui cherche dans cette révolution une voie alternative à une Union soviétique pour eux déjà sclérosée.

Fidel est jeune, il est beau, il est charismatique. Evelyne aura une belle aventure avec le leader maximo pendant 4 ans. L'amour chez Evelyne Pisier n'a jamais éteint son esprit d'indépendance. Elle aime Fidel mais ne partage pas tous ses choix, particulièrement en matière de Droits de l'homme. Elle le lui dira souvent, directement, fermement. Lorsqu'à la mort du leader cubain, elle écrira un bel article sur leur relation politico-amoureuse, elle dira, contrairement à Régis DEBRAY, qui est passé de Fidel à Castro : "Je comprends Régis mais je ne parviens à l'imiter. Pour moi, Castro n'efface pas Fidel."

Une des premières femmes agrégées de droit public, haut fonctionnaire à la direction du livre au Ministère de la Culture, débarquée en 1993 par Jacques TOUBON, elle dénoncera les comploteurs de l'ombre et les politiques qui préfèrent la servilité à la compétence et au sens du service public.

Voilà toutes les raisons qui poussent notre groupe à rendre hommage à cette intellectuelle dont nous ne partageons pas tous les choix mais dont nous aimons à souligner le courage et l'indépendance d'esprit.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Bien, je pense que Raphaëlle PRIMET a dit beaucoup de choses. On peut effectivement considérer le parcours remarquable de cette femme, son engagement féministe et la portée de sa parole dans la lutte contre les discriminations ainsi qu'une très riche carrière dans le monde de la culture, du droit et de la recherche.

Bien sûr, c'est un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 79).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à une plaque commémorative "Professeur Laurent Schwartz" dans le 5e.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 81 relatif à une plaque commémorative "Professeur Laurent Schwartz" et je donne la parole à Mme la Maire du 5e, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai donc déposé un vœu pour apposer une plaque commémorative en l'honneur du Professeur Schwartz au 35-37, rue Pierre-Nicole, dans le 5e arrondissement, où le Professeur Schwartz a passé une grande partie de sa vie et où il est mort le 4 juillet 2002.

Laurent Schwartz était issu d'une famille juive d'origine alsacienne, très imprégnée de culture scientifique. Son père était chirurgien, son frère cadet était statisticien réputé, un oncle maternel était le fameux pédiatre Robert Debré, un grand oncle célèbre mathématicien également tandis que sa mère passionnée par les sciences naturelles lui avait transmis son goût pour l'entomologie.

Il épousera d'ailleurs une mathématicienne elle-même fille d'un grand mathématicien, le professeur Lévy. Au cours de sa brillante scolarité, un de ses professeurs, en cinquième, avait fait cette remarque prémonitoire, sous forme d'avertissement, à ses parents. Il avait dit : "Méfiez-vous, on dira que votre fils est doué pour les langues alors qu'il ne s'intéresse qu'à l'aspect scientifique et mathématique des langues ; il faut qu'il devienne mathématicien." Il est vrai qu'à l'époque il était particulièrement doué en latin et en grec.

Il va être agrégé de mathématiques, il sera docteur ès sciences mathématiques, avec une thèse sur les sommes d'exponentiels, une autre sur la topologie algébrique, et Laurent Schwartz va devenir le premier mathématicien français à recevoir la prestigieuse médaille Fields, en 1950. L'actuel directeur de la probable plus grande école de mathématiques au monde, l'Institut Henri-Poincaré, dans le 5e, Cédric Villani, a reçu la médaille Fields plus récemment, comme vous le savez.

Schwartz a reçu cette médaille en reconnaissance des avancées scientifiques que ses travaux ont apportées dans le domaine de ce qu'on appelle la théorie des distributions. Je ne suis pas une mathématicienne mais je dirais en langage simple que les distributions ont permis d'unifier et de résoudre beaucoup de problèmes en mathématiques, en physique et même en électronique.

Schwartz sera aussi un professeur tout à fait emblématique de l'école polytechnique. On lui fera d'ailleurs quelques misères en raison de ses prises de position par rapport, en particulier, à la torture en Algérie et il sera également un éminent membre de l'Académie des sciences.

J'ajouterai juste sans aller dans le détail qu'il a été aussi un homme très engagé sur le plan humanitaire et sur le plan de ses positions anticolonialistes et internationalistes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Vous avez tout expliqué, Madame BERTHOUT, je vous en remercie.

Il est très important de rendre hommage à de grands scientifiques - ce n'est pas si souvent qu'on le fait - et notamment en mathématiques. Comme vous l'avez souligné, le Professeur Laurent Schwartz avait des engagements politiques forts contre les inégalités sociales et pour la défense des Droits de l'homme. Donc cela nous rassemble tous et je donne un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2017, V. 80).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une plaque commémorative "Simone Michel-Lévy" dans le 6e.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 82 relatif à une plaque commémorative Simone Michel-Lévy dans le 6e arrondissement.

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI, pour deux minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme je l'ai dit au cabinet de Mme VIEU-CHARIER, je pousse une demande avec le maire du 6e arrondissement qui concerne l'apposition d'une plaque en hommage à l'une des six femmes compagnons de la Libération, qui a été arrêtée au pied d'un bistrot qui est bien connu des Parisiennes et des Parisiens, qui est le François-Coppée, situé à la station Duroc. J'ai eu un accord par courrier du syndic. Donc, maintenant, je sou mets ce vœu avec le maire du 6e arrondissement et l'ensemble des élus, je l'espère, présents sur ces bancs, en espérant que la Mairie de Paris honore naturellement, mais je n'ai pas de doute à ce sujet, sa charge de membre de ville membre de l'Ordre de la Libération.

Juste une petite précision pour revenir à Napoléon. Etant moi-même insulaire et Corse, je suis obligé d'intervenir. Je voulais saluer la réponse qu'a faite Mme VIEU-CHARIER qui s'est montrée, je crois, tout à fait à l'unisson du consensus national républicain que nous devons avoir face à Bonaparte et à l'empereur. Je voulais aussi dire que moi qui appartiens aux bancs de la droite, je me félicite que nous ayons aussi des hommages à la Commune de Paris, dont nous célébrons aujourd'hui, ou ces jours-ci, le 146e anniversaire de l'élection des membres.

De la même manière que nous devons rendre hommage à la Commune de Paris et à son œuvre pour l'indépendance historique de Paris, nous pouvons aussi rendre hommage à l'œuvre napoléonienne de l'empereur, du Premier consul et, naturellement, de la Révolution française.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Rendre hommage à Simone Michel-Lévy est une quasi-évidence. Nous sommes d'abord "ville compagnon". Merci de le rappeler parce que c'est vraiment très important pour nous. Elle fait partie des 6 femmes compagnons de la Libération puisque, sur les 1.048 compagnons, il n'y avait que 6 femmes. Elle a été très courageuse, arrêtée, comme vous l'avez dit, à la brasserie François-Coppée, torturée par la Gestapo. Elle a été emprisonnée sans avoir parlé, déportée au camp de concentration de Ravensbrück dans le

même convoi que Geneviève de Gaulle. C'est une très grande figure de la Résistance. Elle a déjà un hommage le long des berges de la Seine, un hommage qui rassemble toutes ses compagnes puisque nous avons déjà fait une plaque aux 6 femmes compagnons de la Libération. Mais il nous paraît important de faire cette plaque parce qu'on l'appose à l'endroit où elle vivait. Donc c'est extrêmement important de le faire.

C'est un avis tout à fait favorable. J'espère que nous aurons une belle inauguration pour cette grande figure de la Résistance française.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 81).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une dénomination à la mémoire de "Jaïc Domergue".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 83 est relatif à une dénomination à la mémoire de Jaïc Domergue.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu que j'ai le plaisir de présenter vise à honorer la mémoire d'une illustre femme au parcours et à l'engagement exemplaire : Jacqueline Domergue, plus couramment appelée "Jaïc Domergue".

Jaïc Domergue, née en 1924 à Ismaïlia, en Egypte, intègre en 1954, après des études d'infirmière, le groupement des moyens militaires de transport aérien. Elle participe notamment à la campagne d'Indochine, à Diên Biên Phu, aux côtés de sa camarade de promotion, Geneviève de Galard, et elle effectue de nombreuses missions en tant que convoyeuse de l'air, en Afrique du Nord ou encore à Chypre. Passionnée de parachutisme, elle décroche le titre de championne de France en 1955, effectue plus de 300 sauts et vole plus de 3.400 heures en tant que pilote. En 1957, portant secours à des soldats blessés dans le cadre d'une évacuation sanitaire particulièrement risquée, à 30 kilomètres d'Alger, elle est tuée d'une balle en plein front à 33 ans.

Son courage, son enthousiasme, son dévouement sans faille étaient unanimement reconnus. Elle fut ainsi promue, à titre posthume, Chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures et médaillée d'honneur de la Santé publique et de la Valeur militaire. La F.N.A.C.A. Paris lui a d'ailleurs récemment rendu hommage au Père-Lachaise, où elle est inhumée, lors de la cérémonie du 19 mars à la mémoire des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie.

Nous partageons tous, sur ces bancs, la volonté de participer activement au devoir de mémoire et notamment à celui de femmes dont le parcours a valeur d'exemple.

Ce vœu invite donc le Conseil de Paris à donner le nom de "Jaïc Domergue" à un lieu ou à un équipement municipal parisien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Comme vous l'avez dit, Madame, nous avons rendu effectivement un hommage avec la F.N.A.C.A. le 19 mars.

Le nom de "Jaïc Domergue" a enfin été inscrit sur le monument aux morts des soldats de la guerre d'Algérie. Nous avons réparé une injustice parce qu'elle était effectivement engagée dans ce conflit.

Donc, c'est un avis tout à fait favorable que j'émetts. Nous allons rechercher un lieu pour la mémoire de Jaïc Domergue. Donc, c'est un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 82).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une dénomination "place Théophile Bader" dans le 9e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 84 est relatif à une dénomination "place Théophile Bader" dans le 9e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu à la place de Delphine BÜRKLI, la Maire du 9e arrondissement, qui y tient tout particulièrement. Il est donc relatif à la dénomination de cette place Théophile Bader à l'intersection du boulevard Haussmann, de la rue Lafayette, de la rue de la Chaussée-d'Antin et de la rue Halévy dans le 9e arrondissement. Actuellement, ce carrefour stratégique et symbolique ne porte aucun nom, alors même qu'il est à la croisée de quatre voies majeures de l'arrondissement. Lui attribuer le nom de "Théophile Bader", fondateur des Galeries Lafayette qui se situent à quelques mètres de là, serait alors une action forte et engagée des Parisiens envers une figure emblématique du 9e arrondissement.

En plus d'être le bâtisseur d'une des plus grandes institutions de prêt-à-porter françaises, Théophile Bader était un entrepreneur, un mécène et un philanthrope soucieux d'améliorer les conditions de vie de ses employés. C'est aussi cette générosité et ce rôle de grand patron social que nous souhaitons saluer à travers une dénomination symbolique. La place Théophile Bader porterait alors le nom d'un grand officier de la Légion d'honneur reconnu pour avoir rendu des mérites éminents à la nation et qui, compte tenu de ses origines juives, fut contraint de démissionner en 1940 et mourut deux ans plus tard spolié de tous ses biens.

Je vous invite, mes chers collègues, à soutenir ce vœu afin de matérialiser une place hexagonale aujourd'hui dépourvue de nom, tout en rendant hommage à un homme dont l'œuvre contribue au rayonnement de Paris et de la France.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je n'ajouterais rien à ce que vous venez de dire, Monsieur le Conseiller. Vraiment, il sera au milieu d'un endroit qui est tout à fait indiqué pour lui puisque tous les grands magasins sont rue Lafayette et rue de la Chaussée-d'Antin.

Je voudrais redire quand même que cet homme a été frappé à la fin de sa vie par les lois iniques de Vichy et qu'effectivement, il est mort dans le plus grand dénuement alors qu'il avait consacré beaucoup de sa vie à ses employés, notamment à travers les crèches pour enfants et une caisse de prévoyance pour les vieux employés, ce qui était tout à fait nouveau à l'époque.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 83).

2017 DFA 13 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'occupation et à l'exploitation du bâtiment situé 6, avenue du Mahatma Gandhi (16e) - ancien M.A.T.P.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création d'une fondation pour la mémoire de l'esclavage.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la programmation.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions financières.

2017 DFA 24 - Protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture et de la Communication relatif à l'ancien musée des Arts et des Traditions populaires.

2017 DFA 25 - Jardin d'Acclimatation (16e). - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 6 octobre 2016.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des projets de délibération DFA 13, 24 et 25 qui ont trait à l'ancien musée des Arts et des Traditions populaires.

Nous discuterons aussi les vœux n^{os} 85, 85 bis, 86 et 87 déposés.

Je vais donner la parole successivement à Eric AZIÈRE, Ann-Katrin JÉGO, Jean-Bernard BROS, Nicolas BONNET-OULALDJ, Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, Yves CONTASSOT, David BELLIARD, Sandrine MÉES, Rémi FÉRAUD, Thomas LAURET, Pierre GABORIAU et Danielle SIMONNET.

Nous commençons par Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La proposition qui nous est faite ce soir est agréable puisqu'il s'agit pour nous de choisir d'augmenter l'offre culturelle de Paris. Que ce soit pour les Parisiens, pour les visiteurs français ou étrangers, reconnaissons que l'abondance d'offres en matière culturelle ne nuit pas à Paris. Autour des thèmes art, talent, patrimoine, ce sont 158 millions d'euros que la Maison L.V.M.H. nous propose d'investir aux confins de l'Ouest parisien, renforçant ainsi, dans un site qui n'est pas si facile d'accès, l'attractivité de Paris. Ainsi, pendant 50 ans, L.V.M.H. versera 150.000 euros par an, auxquels s'ajoutera une redevance variable sur la restauration et les activités d'expositions et de concerts.

A l'heure de la baisse des recettes de dotations, en ces temps où les collectivités doivent à la fois refaire plus et mieux en dépensant moins, ce partenariat que l'on nous propose, sous forme de mécénat avec une grande maison française qui porte haut et loin le savoir-faire et la mode à la française, est, à notre sens, une aubaine.

Pour ceux qui le connaissent bien, dessinant une forme vermoulue et sinistre à l'orée du Jardin d'Acclimatation, ce musée fantôme où les jours n'étaient pas plus habités que les nuits, déclinait doucement mais sûrement vers la mort certaine dans son cercueil amianté.

Aussi, comment ne pas accueillir un projet assurant la renaissance de ce bâtiment, pour lequel seront associés le petit-fils de son géniteur, Jean Dubuisson, et son nouveau père adoptif, l'architecte américain Frank GEHRY ? Cette résurrection architecturale, cette revisitation immobilière, faite de hauteurs dégagées, de passages transversants, transparents, de façades translucides, d'équipements nouveaux, qui voudrait en priver l'ancien musée des Arts et Traditions populaires ? Personne, ou en tout cas, aucun de ceux qui se battaient pour ne pas en hériter, ni l'Etat, ni la rue de Valois, ni la Ville de Paris.

Après avoir installé la Fondation François Pinault au cœur de Paris, dans un écrin, la Bourse du commerce, rhabillée par l'architecte Tadao ANDO, il est juste, à l'autre bout de Paris, de prolonger l'offre de la Fondation Vuitton pour montrer à tous que la culture, la mode, l'art, la création, l'artisanat sont une inimaginable addition de talents et de métiers qui contribuent à la réussite économique de Paris et à celle de la France.

Cependant, attention : les initiales du nouveau projet "Arts, talents et patrimoine" ont remplacé "Arts et traditions populaires". Alors, c'est sur ce que nous estimons être sa vocation populaire que je voudrais conclure. Nous vous demandons d'être vigilants à ce que la vocation de ce projet soit effectivement populaire, telle que l'affichait l'ancien musée sur son fronton. Il est essentiel que ce projet soit porté par une dimension populaire, c'est-à-dire socialement abordable par tous.

C'est le sens du vœu que nous présentons avec Fadila MÉHAL, notre présidente de la Commission de la culture. Il est essentiel, pour que ce projet soit compris par tous, qu'il garantisse son accès au plus grand nombre et permette au grand public de s'approprier ce nouveau site, et, pourquoi pas, de s'acclimater au jardin voisin du même nom, qui est et qui reste un parc d'attraction populaire.

Enfin, la Ville de Paris sera, j'espère, aussi vigilante à faire en sorte qu'activités éducatives, programmations artistiques, métiers d'arts et de traditions populaires soient mis en valeur et ouverts financièrement à la découverte du plus grand nombre. C'est pourquoi, avec ce codicille populaire, nous soutiendrons ce projet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, vous nous proposez donc de privatiser l'ancien musée national des Arts et Traditions populaires, situé dans le 16e arrondissement de Paris. Ce bâtiment, désaffecté depuis juin 2013 sur décision de l'Etat, a entraîné un contentieux sur la remise en état du bâtiment. Après deux ans de discussions, on ne peut que regretter que les 15 millions d'euros réclamés par la Ville à l'Etat aient fondu de 30 %, prouvant s'il en était besoin le désengagement de l'Etat au détriment des finances locales.

Dans votre projet, la Ville accorderait, pour 50 ans à compter de la date d'ouverture au public, une convention d'occupation du domaine public à une entreprise privée, en échange d'une redevance annuelle et d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par cette entreprise sur place. Plusieurs points sont à souligner et m'amènent à vous interroger au regard de la taille du bâtiment et de son emplacement. Il semble que le loyer de 12.500 euros par mois soit bien faible et constitue un avantage conséquent pour la société que vous avez retenue.

Par ailleurs, permettez-moi de m'interroger sur les conditions d'accès à ce site, dont l'ambition d'attractivité semble forte. Il n'y a aucun parking à proximité et vous refusez d'en créer. Aussi, quelles sont les assurances que vous pouvez nous donner concernant l'accessibilité de cet équipement culturel via le S.T.I.F. et la R.A.T.P. ? Il suffit de constater l'engorgement qui existe aujourd'hui pour accéder à la fondation voisine pour s'inquiéter, à l'ouverture de ce bâtiment rénové, des conséquences liées à l'absence d'étude préalable d'accessibilité.

Sur le fond, le projet de la société L.V.M.H., tel qu'il est présenté, semble attractif, notamment pour favoriser la mise en valeur de nombreux métiers manuels méconnus ou proches de l'extinction. On peut toutefois s'interroger pour savoir la raison qui vous pousse à privatiser un nouvel équipement parisien plutôt que de développer ce lieu à vocation culturelle sous l'égide des services de la Mairie de Paris. On peut imaginer aisément que la société L.V.M.H. cherchera à en tirer un bénéfice bien légitime, et se demander pourquoi ce bénéfice n'aurait pu être obtenu par la Ville elle-même.

Il y a quelques mois, vous nous proposiez de remunicipaliser à 100 % la gestion de la Tour Eiffel. J'avoue ma perplexité quand, avec la même fougue, vous nous demandez de privatiser l'ancien musée national des Arts et Traditions populaires.

Je voterai bien entendu comme mon groupe pour ce projet, compte tenu des perspectives qu'il ouvre pour le tourisme, mais je souhaite, au-delà de mes interrogations sur cette privatisation, profiter aussi de ce projet de délibération pour vous interroger sur les suites données par l'Exécutif au rapport de la M.I.E. "Fabriquer à Paris". En effet, de nombreux métiers devant être mis en valeur dans ce nouvel établissement culturel pourraient bénéficier d'un label "produit à Paris", dont vous nous avez annoncé la perspective sans que pour autant les modalités de sa gestion ne soient encore aujourd'hui définies.

Les grandes entreprises comme L.V.M.H. n'ont pas besoin naturellement de cet outil, compte tenu de leur puissance capitalistique. Par contre, les artisans et les P.M.E. qui continuent, dans des conditions très difficiles, de "Fabriquer à Paris" auraient bien besoin d'un soutien et d'une reconnaissance à travers ce label si souvent évoqué, mais non encore concrétisé. Aussi, j'aimerais que la Ville réponde avec la même diligence aux attentes de ces petites entreprises qu'à celles des plus grands groupes du luxe français.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, je soutiens pleinement ce que vient de dire notre collègue Ann-Katrin JÉGO sur le label "Fabriquer à Paris" et le soutien aux artisans.

On nous présente ici sans délai un projet de délibération visant à attribuer la concession de l'ancien musée des Arts et Traditions populaires à Bernard ARNAULT. Nous voterons contre ce cadeau de compensation à M. ARNAULT, alors qu'une fondation sur la mémoire de l'esclavage pourrait y voir le jour.

Sans être systématiquement opposés aux fondations privées, nous ne pouvons que constater qu'une partie du bois de Boulogne deviendrait, avec ce projet, un "Bernard Arnault land", ce monsieur qui vient d'être classé "première fortune de France" et "onzième fortune mondiale" ; ce monsieur qui fut de la célèbre soirée du Fouquet's, et qui a été le premier patron français à être reçu par le Président TRUMP ; ce monsieur, qui a voulu être belge pour de mesquines raisons de droits de succession ; ce monsieur, dont un documentaire de François RUFFIN, honoré d'un César, nous apprend que loin du patriotisme industriel qu'il feint de défendre, fait produire en Pologne, à Madagascar et en Asie, et non dans le Marais ou dans le Faubourg-Saint-Antoine ; ce monsieur dont on sait par ailleurs que sa fortune profite d'un système qui tolère, voire organise l'optimisation et l'évasion fiscale. Sur 420 entreprises du groupe, 140 sont basées dans des paradis fiscaux, selon une enquête de "Mediapart".

Après la Fondation Vuitton et le Jardin d'Acclimatation, Bernard ARNAULT souhaite récupérer l'ancien musée des Arts et Traditions populaires, fermé depuis 2005. Son projet devrait être tourné vers les métiers d'artisanat, d'art et les savoir-faire remarquables de notre Capitale. On aimerait le croire. L'idée est de se tourner vers les jeunes des quartiers et de favoriser l'apprentissage afin de retrouver des compétences dans des disciplines qui, faute de relève, pourraient disparaître de nos territoires. Ainsi, M. ARNAUD se rachète à peu de frais une bonne conscience.

Cette opération, d'un strict point de vue budgétaire, est bénéfique pour la Ville de Paris, mais il est surprenant que ces locaux vides depuis 12 ans n'aient pas été intégrés dans les projets "Réinventer Paris" ou "Réinventer la Métropole", ce qui aurait peut-être permis d'avoir des propositions différentes et diversifiées.

Ironie de l'histoire, le jour où Bernard ARNAULT, François HOLLANDE et la Maire de Paris se retrouvaient pour porter sur les fonts baptismaux le projet, un rapport est remis au Gouvernement par M. ZINSOU, ancien Premier Ministre du Bénin, qui avait été chargé par le Président de la République de travailler à la préfiguration d'une future fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de leur abolition. M. ZINSOU propose que l'un des sites de cette fondation soit l'ancien musée des Arts et Traditions populaires. L'ancien musée national des Arts et Traditions populaires, une fois réhabilité, serait sans aucun doute plus fonctionnel, écrit le rapporteur.

Alors, le choix de Bernard ARNAULT est le choix de la facilité, et nous le regrettons. Nous sommes opposés à ce projet pour trois raisons principales, et je les rappelle : premièrement, parce que la Fondation L.V.M.H. et le Jardin d'Acclimatation, ce coin du bois de Boulogne, s'apparenteraient à un "Bernard Arnault land" ; deuxièmement, parce que le projet n'a pas de colonne vertébrale, un patchwork dont on ne voit pas le réel sens culturel.

Troisièmement, parce que nous défendons, comme le rapport ZINSOU, la nécessité d'une fondation pour la mémoire de l'esclavage. Nous pensons que l'ancien musée des Arts et Traditions populaires est le meilleur endroit pour l'y installer. Mes collègues Danièle PREMEL et Raphaëlle PRIMET reviendront en détail sur nos propositions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Comme l'a dit à l'instant Nicolas BONNET-OULALDJ, notre position n'est en rien une position dogmatique ou caricaturale.

Nous avons, en son temps, souligné l'apport des fondations privées telles que la Fondation L.V.M.H., voire la Fondation Pinault pour notre Capitale. Mais en voyant l'image de ce 8 mars où Bernard ARNAULT présentait avec Mme la Maire et le Président de la République, la maquette et le projet de ce bâtiment, il me venait une pensée. De

quand date le dernier grand projet culturel à Paris, marqueur et symbole de la France comme la grande bibliothèque, la pyramide du Louvre ?

2006, inauguration du musée du quai Branly par Jacques CHIRAC.

Depuis 10 ans, plus rien. L'imagination des créateurs culturels serait-elle remplacée par l'imagination des hommes d'affaires ?

Ce processus a des ressorts cachés que porte le mécénat actuel, en particulier depuis la loi 2003. Le mécénat est devenu progressivement une forme aboutie de transfert des choix culturels de l'Etat au profit de grandes fondations privées, l'Etat ayant admis depuis plusieurs années qu'il ne pouvait plus qu'entretenir, et mal, les équipements existants. C'est un choix.

Les Etats-Unis et plus largement les pays anglo-saxons le pratiquent depuis longtemps. Le risque n'est pas la baisse de l'offre culturelle, loin s'en faut, pas moins de 4 fondations privées à caractère culturel vont ouvrir dans ces prochains mois ou prochaines années à Paris, mais il est bien celui d'une concentration géographique et l'abandon de la décentralisation culturelle.

Il en est de la culture comme du reste. On n'installe pas une fondation à Vierzon ou à Vesoul, seul le service public de la culture peut et doit avoir l'ambition d'un réel maillage national.

Je le disais au début de mon propos, c'est moins l'origine des fonds, car nous considérons que les mécènes ne font que rendre à la population une part de la richesse qu'ils ont prise sur le travail des hommes, que le vide de la pensée et l'absence d'imagination créatrice de ce projet, que j'ai vraiment du mal à caractériser dans cet ancien musée des Arts et Traditions populaires, que nous regrettons.

Le bâtiment sera séparé en trois modules d'inégales proportions. Prenons le premier module. La tour, il n'y aura qu'un, voire deux étages consacrés aux métiers de l'art et de l'artisanat, un centre de documentation, quelques appartements pour résidences d'artistes ou d'artisans. Le tout habillé d'un pudique voile social, puisque la future académie des savoir-faire et des métiers d'art se fait fort de recruter des vocations dans les quartiers populaires.

La petite salle de 680 mètres carrés devrait accueillir des expositions thématiques autour des métiers d'art.

En fait, je suis plus convaincue qu'il s'agira d'un "show-room", un espace de présentation de fabrication qui présente les nouveaux produits destinés à la vente, ici pour les productions L.V.M.H. et les sous-traitants.

Quant à la grande salle de 2.600 mètres carrés, elle sera polyvalente. Elle pourra recevoir des expositions de renommée internationale, voire des concerts, 20 par an, et du sport.

Une nouvelle fois, je n'ai rien contre les salles polyvalentes, mais où est le projet, où est le fil rouge, où est le sens ? Nous sommes face à une idée qui pourrait tenir de la programmation du Grand Palais, de Pleyel, voire Bercy réunis. Ce n'est pas une caricature, l'esprit précisé par M. JAMET, Directeur général de la fondation, est celui de proposer un concert d'un orchestre symphonique interprétant des airs classiques populaires, comme celui du nouvel an à Vienne, des Proms londoniens, festival démocratique de concert et de démonstration de sumo. Il y aurait aussi une exposition temporaire sur l'art des tissus japonais.

La mosaïque ainsi proposée n'est qu'un collage, un assemblage non pensé. D'ailleurs, il nous a été confirmé que pour faire fonctionner ce grand ensemble culturel, il n'y aurait que 17 salariés à temps plein. Ils ne feront donc que de la programmation événementielle.

Le nouvel écrin que Bernard ARNAULT va offrir à l'architecte GEHRY, dont on peut discuter du traitement de l'œuvre originale de Dubuisson, datée, mais témoin de l'architecture post Le Corbusier, lui permettra donc de compléter le tryptique Fondation L.V.M.H. et Jardin d'Acclimatation.

Il est regrettable que l'on n'ait pas pu ou pas voulu mettre ce bâtiment dans la liste des appels à projets "Réinventer Paris" ou "Inventer la Métropole". Nous aurions eu peut-être un projet un peu plus fourni au niveau culturel.

L'Etat a bien trouvé 10 millions pour clore la négociation avec la Ville et avec Bernard ARNAULT, il aurait pu le faire avant.

Le Président HOLLANDE aurait pu attacher son nom à un grand projet mémorial autour de la mémoire de l'esclavage. Ma collègue Raphaëlle PRIMET vous en parlera dans un instant. Il n'en sera rien. Les caprices de M. ARNAULT, sa compétition avec François PINAULT ont été plus forts, et l'Etat comme la Ville n'ont fait qu'arbitrer

entre eux deux. Avec ce nouveau lieu, nous sommes loin, bien loin du lieu de communication humaine où se rassemble l'âme publique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je vais vous présenter le vœu rattaché. Mohamed AÏSSAOUI, auteur de "l'Affaire de l'esclave Furcy" nous rappelle que l'histoire de l'esclavage est une histoire sans archives. Il dénonce le silence. Joseph Furcy était un esclave réunionnais connu pour le procès qu'il intenta contre son dit propriétaire comme on disait alors. Le procès durera 26 ans, mais il recouvrera sa liberté.

Ce que dit notamment cette œuvre poignante, c'est que la liberté d'un homme opprimé passe aussi par la reconnaissance de son histoire personnelle dans la grande histoire mondiale.

Nous le savons, se souvenir est fondateur d'un avenir meilleur. Se souvenir, c'est permettre de ne pas commettre les mêmes erreurs, c'est comprendre une histoire pour mieux se situer dans le présent.

François HOLLANDE a annoncé le 10 mai 2016, Journée commémorative de l'abolition de l'esclavage, la création d'une fondation pour la mémoire de l'esclavage, de la traite et de ses abolitions à Paris. Je cite les propos de la Ministre des Outre-Mer Ericka BAREIGTS : "Cette future fondation honorerait notre pays et l'inciterait à toujours regarder en face avec lucidité et courage, toutes les pages de son histoire. Elle permettrait à des générations entières de se recueillir devant des histoires volées".

C'est donc, comme l'a rappelé Nicolas BONNET-OULALDJ, Lionel ZINSOU, ancien Premier Ministre du Bénin qui a présidé, sur demande du Président de la République française, cette mission de préfiguration de création de cette fondation.

Celle-ci serait une source de promotion des valeurs de liberté, d'égalité et de tolérance, et permettrait la diffusion de la connaissance de l'esclavage, de la traite, mais aussi du combat des abolitionnistes. Paris ne dispose pas de lieu mémorial de la traite négrière, mais on peut trouver à Paris des lieux tout à fait adaptés pour combler ce manque.

En effet, les recommandations du rapport de Lionel ZINSOU sont claires. Le musée national des Arts et Traditions et populaires apparaissait comme l'option la plus fonctionnelle.

Or, nous constatons que ce projet qui devait naître d'une concertation entre l'Etat et la Ville Paris n'est plus à l'ordre du jour. Comment passer outre cette annonce, ce rapport, ces recommandations on ne peut plus clairs ? Pourquoi passer outre un projet d'une telle nécessité et d'une telle pertinence ? La société dans laquelle nous vivons est en perte de repères. Il est fondamental que nous puissions nous retrouver sur un projet qui permettra à des millions de Français de comprendre les tenants et les aboutissants de la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité, selon ce que la loi de 2001 dite "Taubira", a permis de le définir.

De plus, nous continuons, sous l'action de ma collègue Hélène BIDARD et des nombreuses associations avec lesquelles elle travaille, à lutter contre l'esclavage moderne qui sévit encore, comme nous l'a durement rappelé le témoignage de Lamiya AJI BACHAR ce matin.

C'est donc bien un enjeu mémoriel tout autant que contemporain. L'esclavage, comme le disait Aimé Césaire, "n'est et ne sera jamais une note à payer mais un devoir d'action". Il souhaitait penser en termes moraux plutôt qu'en termes commerciaux.

Nous demandons donc que l'annonce du Président de la République, ainsi que celle de la Ministre de l'Outre-Mer ne reste pas lettre morte et soit examinée, comme il se doit, par la Ville en lien avec l'Etat dans les plus brefs délais. Où en est-on de l'étude du lieu et de la réflexion autour de la Fondation ? Quel est l'état des discussions engagées ? Le projet actuel de la Fondation Bernard Arnault doit être suspendu pour respecter les recommandations de ce rapport.

Nous demandons donc que l'on nous explique pourquoi tout ceci a été ignoré. Et nous demandons d'étudier ce projet, de respecter une volonté louable de vouloir établir un vrai projet historique, mémoriel, politique et social dans Paris. Nous ne pouvons balayer cette belle idée sans débat, l'ignorer au profit d'un projet imprécis et aux motivations incertaines.

Dernière citation. Je cite à nouveau Aimé Césaire sur le colonialisme : "Savoir que le grand drame historique de l'Afrique a moins été sa mise en contact trop tardive avec le reste du monde que la manière dont ce contact a été opéré. Que c'est au moment où l'Europe est tombée entre les mains des financiers et des capitaines d'industrie les

plus dénués de scrupules que l'Europe s'est propagée. Que notre malchance a voulu que ce soit cette Europe-là que nous ayons rencontrée sur notre route et que l'Europe est comptable devant la communauté humaine du plus haut tas de cadavres de l'Histoire."

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - David BELLARD.

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous y revoilà, donc une nouvelle fois un milliardaire s'invite au menu de notre Conseil. Après la Bourse du travail, il y a quelques mois, cédée à François PINAULT, c'est au tour de nouveau à Bernard ARNAULT d'occuper nos débats via le musée des Arts et Traditions populaires.

Je vais terminer mon intervention.

Ce bâtiment, à l'abandon depuis de trop nombreuses années, va être transformé et réhabilité sous la férule de la Fondation L.V.M.H. pour devenir d'ici 2019 un centre de ressources et de travail pour les métiers de l'artisanat, et surtout un multiplex de salles de concerts et d'expositions agrémenté bien entendu d'un restaurant de luxe panoramique, le mécénat ayant toujours comme limite la raison économique.

Ce projet est, sur le papier, un beau projet architectural porté par Frank GEHRY et finira de transformer le bois de Boulogne, ce que d'aucuns ont pu nommer dans la presse "Bernard ARNAUD Land" ou "L.V.M.H. Land", car il y a là bien une belle opération pour la multinationale qui pourra s'assurer, à n'en pas douter, de multiples synergies entre la Fondation, le Jardin d'Acclimatation dont il assure la gestion et enfin l'ex-M.A.T.P. transformé.

Est-ce l'une des raisons pour lesquelles aucune mise en compétition n'a été effectuée avec d'autres porteurs de projets et d'autres propositions, comme cela se fait pour les bâtiments et concessions de la Ville ? Cette absence de mise en concurrence révèle d'ailleurs un problème de méthode et de transparence.

Comme tous les groupes de la majorité, nous avons découvert ce projet lors d'une réunion le jour même où, coïncidence de calendrier, le permis de construire a été déposé par la société. Mais d'être considérés comme des godillots est bien peu de choses face à la question de fond qui fait que jamais l'avenir de ce bâtiment n'a été sérieusement discuté au sein de notre Assemblée ! Cela aurait pu être le cas, s'il avait été intégré, par exemple, dans le processus "Réinventer Paris", si cher à notre collègue Jean-Louis MISSIKA, ce que nous avons proposé alors sans succès. Malheureusement pour la démocratie, mais manifestement heureusement pour L.V.M.H.

L.V.M.H. qui enchaîne d'ailleurs les bonnes nouvelles. Après avoir annoncé un résultat opérationnel courant exceptionnel de 7 milliards d'euros l'année dernière, il s'apprête donc à acquérir la gestion pour cinquante ans de ce qui s'annonce être un nouveau lieu prestigieux pour une somme fort modeste et avec un projet culturel qui reste encore particulièrement flou. Sur ces points, je laisserai d'ailleurs mes collègues, Yves CONTASSOT et Sandrine MÉES, développer notre analyse.

Ce projet, mes chers collègues, questionne la stratégie de la Ville qui, une nouvelle fois encore, met une partie de son patrimoine à disposition de quelques grands groupes qui, via des fondations de mécénat au régime fiscal avantageux, s'assurent des vitrines prestigieuses dans notre ville pour des coûts finalement fort limités.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera, vous l'avez compris, contre les trois projets de délibération qui concernent ce projet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Par-delà les questions de démocratie et juridiques soulignées par David BELLARD, il faut également regarder les autres aspects de ce projet. Sandrine MÉES parlera des aspects soi-disant culturels et je me concentrerai donc sur les aspects architecturaux et patrimoniaux.

Pour ce faire, le plus simple, le plus évident est de se référer au rapport de l'inspecteur des sites et à celui de l'architecte des Bâtiments de France, tels qu'ils ont été présentés lors de la réunion de la Commission des sites, le 23 mars, il y a quelques jours. C'est peu dire qu'ils sont dévastateurs pour le projet.

Ainsi, contrairement à la Charte des bois et même la réglementation sur les sites classés, l'inspecteur des sites souligne l'augmentation de la surface imperméabilisée et de l'emprise au sol, contrairement au discours tenu.

Il met en évidence que la création d'une salle de spectacles de 4.000 places n'est pas conforme à la destination du bois de Boulogne, telle qu'elle est définie par la loi de 1852 qui précise que les bois sont destinés à la promenade. Cette destination sera d'ailleurs confirmée régulièrement, notamment lors de l'arrêté de classement de 1957, de la décision du Conseil d'Etat de 1979, ou encore de l'arrêté du Préfet de police de 2012 qui fera d'ailleurs référence à la Charte des bois, lui conférant ainsi de facto une portée juridique.

L'inspecteur des sites met également en exergue les contradictions avec la construction de la Fondation L.V.M.H., puisqu'il a été annoncé que l'émergence de la Canopée était une des vertus de ce bâtiment, sous-entendant que le maintien des bâtiments des arts et traditions populaires n'était pas envisagé. C'est un des arguments qui avait emporté l'avis favorable de la Commission des sites.

Nous sommes donc, à peu de choses près, dans la même situation qu'avec Roland Garros et les promesses de la Fédération française de tennis de ne plus jamais s'agrandir, avant de renier sa parole.

La conclusion du rapport est édifiante. L'inspecteur des sites acte la convergence des intérêts publics et privés. Il insiste sur le manque de nombreuses informations. Il déclare enfin que l'émergence tardive du projet et son instruction accélérée n'ont pas permis de travailler à sa bonification. Il demande enfin que les points évoqués dans ce rapport soient revus.

Quant à l'architecte des Bâtiments de France, elle considère qu'il est demandé à la Commission, je cite, "de signer un chèque en blanc". Elle exige néanmoins une limitation des surélévations. Elle conclut sévèrement : "Ce n'est pas un projet digne d'un monument historique."

De plus, nous avons appris en pleine Commission que L.V.M.H. envisage de recourir à la géothermie, sans même avoir demandé aucune autorisation pourtant nécessaire. Quant aux consommations énergétiques, le bureau d'études a annoncé très fièrement que le futur bâtiment serait très performant, puisqu'il consommerait environ 450 KWh par an et mètre carré. Faut-il en rire ou en pleurer ?

Vous l'avez compris, ce projet est purement politique.

Affirmation qui s'appuie d'abord sur l'absence de mise en concurrence, sur la convocation aussi rapide de la Commission des sites, le dépôt du permis de construire avant même toute information au Conseil de Paris et au vote de notre Assemblée, l'obligation donnée aux services de l'Etat au sein de la Commission des sites de se prononcer favorablement par un arbitrage au plus haut niveau de l'Etat, la demande du Préfet en séance de la Commission des sites de ne pas émettre de réserves malgré les remarques justifiées de ses propres services et l'obligation de tenir compte de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Il y a fort à craindre que tout cela se passe assez mal dans l'avenir et que des recours ralentissent considérablement le projet, tant il est mal ficelé, bricolé à la hâte pour avoir les autorisations avant les prochaines échéances électorales.

Il était possible d'avoir une réelle réflexion sur l'aménagement de ce site, d'explorer les différentes solutions possibles, de rechercher un consensus. Il est vraiment regrettable que ce soit un projet imposé par la pression d'un milliardaire qui soit finalement retenu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le prolongement de ce que viennent d'exposer mes collègues Yves CONTASSOT et David BELLIARD, nous souhaitons également nous exprimer sur le projet proposé par L.V.M.H. pour ce site.

Mes collègues ont souligné la précipitation avec laquelle le projet a été imaginé et l'absence de mise en concurrence. Ces facteurs rejaillissent sur le contenu du projet qui reste peu clair, voire insaisissable, quelque peu ramasse-tout et opportuniste, destiné avant tout à redorer un blason très terni.

Le projet part dans toutes les directions, une annexe ou une sorte d'extension de la Fondation proche dont les salles plus adaptées permettraient d'exposer des œuvres monumentales qui ne rentrent pas dans l'autre bâtiment,

avec des salles supplémentaires qui abriteraient des expositions de peinture, le tout flanqué d'une salle de concert qui pourrait accueillir de grands concerts populaires.

Ce projet serait complété par une Académie des métiers de l'artisanat. Quelle part exacte ces métiers de l'artisanat auraient-ils dans le projet global ? Le Centre de documentation serait-il ouvert à tous et toutes ? Nous comprenons surtout du projet la volonté d'accueillir différentes expositions à succès, un restaurant de luxe et des espaces de vente.

De même, pourquoi être aussi peu ambitieux dans la manière de se rattacher à la vocation de l'ancien musée national des Arts et Traditions populaires, en la modernisant ? Le musée national des Arts et Traditions populaires avait une vraie volonté de mettre en exergue, à travers les objets qui sont les indices des relations sociales et humaines, des productions et les créations des artisans et artisans et de l'industrie, la vocation du M.N.A.T.P. semble ici plus servir de prétexte que de donner une réelle impulsion au projet.

Nous ne voulons pas nier qu'il existe des lieux à Paris qui conservent et fassent vivre ce patrimoine populaire car les musées de la Ville de Paris, dont certains musées privés et le musée national des Arts et Métiers, contribuent à transmettre cette mémoire.

Cependant, quel qu'eût été le projet culturel, nous aurions apprécié que l'idée en soit mûrie avec d'autres partenaires, par exemple les porteurs du projet pour un site pour la mémoire de l'esclavage, et que le projet se nourrisse davantage de l'existant, en s'inspirant, par exemple, du Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée ou que de nouvelles propositions aient le temps de se faire jour, ce que la précipitation empêche. En effet, le projet ainsi présenté semble éclaté et uniquement tourné vers l'intérêt du groupe L.V.M.H.

Les élus écologistes prônent un projet culturel clair et déterminé, pensé en commun, accessible à toutes et tous, ce qui semble compromis vu les tarifs pratiqués par la Fondation qui est juste à côté.

Nous prenons un projet qui prend résolument en compte la mémoire des peuples non comme un supplément d'âme mais comme un axe central de réflexion. C'était la vocation initiale de ce lieu porté avec détermination et passion par Georges Henri Rivière, dans le souci de rendre à l'histoire et à la créativité des inconnus le statut qu'elles méritent.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois qu'il faut se rendre à la raison et être un peu pragmatique sur ce type de sujets, au-delà de notre idéal. Je vais y revenir dans le détail, mais on est sur un projet d'investissement de 158 millions d'euros. Est-ce que l'on propose de faire payer aux Parisiens, le fait de raser ce bâtiment ou de faire payer aux Parisiens un autre projet qui pourrait être intéressant ? Il y aura probablement énormément d'idées. Je suis plutôt heureux d'intervenir sur ce sujet qui concerne directement le 16^e arrondissement, et plus généralement le rayonnement de Paris.

Ces projets de délibération vont permettre à ce musée, institution de mon arrondissement et œuvre notable, même si, sur le plan architectural, il y a des critiques du patrimoine contemporain parisien d'entamer une nouvelle vie, 12 ans après sa fermeture au public et le transfert des collections conservées au MuCEM de Marseille, créé par le talentueux architecte du stade Jean Bouin.

Le musée est un bâtiment de huit étages, d'une surface de 15.000 mètres carrés. Il a fermé ses portes, il y a 12 ans ou 13 ans, après plus de 70 ans d'existence. Il est même muré depuis 2013. Quand on parle de précipitation, je ne vois personne s'être précipité depuis 13 ans pour proposer des idées viables et financièrement crédibles à notre Assemblée.

L'année suivante, en 2014, l'Etat a souhaité le restituer à la Ville, avec une discussion autour de 15 millions d'euros, des sommes importantes et sans affectation. Il était temps que ce musée retrouve une fonction dans le paysage culturel parisien. Le Maire du 16^e arrondissement avait même proposé, l'année dernière, qu'il accueille le Centre d'hébergement d'urgence temporaire, mais je crois que cette proposition n'était pas très sérieuse, et que d'ailleurs sa déception n'est pas à la hauteur de l'argumentaire et de la polémique qui avait fait feu à l'époque. D'ailleurs, les élus du 16^e arrondissement ont tous voté à l'unanimité, il y a 15 jours, le présent projet lors du conseil d'administration, y compris Mme JÉGO qui le critiquait pour son aspect d'accessibilité.

Le 8 mars dernier, Mme HIDALGO avec Bernard ARNAULT et en présence du Président de la République, ont proposé cette nouvelle grande institution culturelle. Contrairement à ce que vous dites, j'y vois une cohérence avec le

Jardin d'Acclimatation et la Fondation Louis Vuitton pour créer un espace dans lequel on peut passer d'un endroit à l'autre, avec des usages complémentaires.

C'est un projet effectivement important sur le plan financier, ambitieux sur le plan architectural. Je pense que c'est une bonne chose que ce soit Frank GEHRY, celui qui a fait la Fondation Louis Vuitton, qui donne une nouvelle vie à ce bâtiment, qui lui permet de retrouver une modernité complémentaire à celle de la Fondation, de faire une véritable relecture architecturale du bâtiment, tout en respectant l'œuvre initiale. D'ailleurs, il propose de reprendre de nombreuses options qu'avait envisagées Jean Dubuisson, qu'il n'avait pas pu réaliser à l'époque de la construction, que ce soit en termes de volume ou de distribution des espaces et des usages. Ses héritiers, dont certains sont architectes, sont étroitement associés au projet.

Vous avez dû voir les visuels qui ont circulé dans la presse. C'est un très beau projet. Quant à l'accès, heureusement qu'il n'est pas prévu de parking, sinon que dirait le groupe Ecologiste de Paris, à juste titre, car on est toujours dans le bois de Boulogne. La Fondation Vuitton non plus n'a pas de parking et un accès en bus électrique est déjà en fonctionnement depuis l'Etoile, sans compter que le petit train du Jardin d'Acclimatation depuis la porte Maillot fonctionne.

Cet espace sera composé de deux sous-ensembles respectivement de 2.600 mètres carrés et de 680 mètres carrés, le premier à l'Ouest du bâtiment pour accueillir de grands concerts de 2 à 4.000 personnes. C'est bien d'avoir des lieux à Paris pour accueillir des concerts sans que cela gêne les riverains. Le second, dans la partie Est, sera consacré à des expositions, des manifestations de plus petit format. Des ateliers d'artistes et des espaces dédiés à la création permettront l'accueil des artistes en résidence, une académie des savoir-faire et de la création permettra d'arbitrer un centre de documentation, etc.

Il convient, je suis d'accord avec le groupe UDI, de s'assurer que l'accessibilité et la mixité des publics sont bien certaines et qu'on ne se retrouve pas dans la même situation que celle qu'on a connue, par exemple, avec la piscine Molitor. Il faudra l'inscrire clairement dans les contrats et la convention qui sera signée par la Ville. Je le dis et je le redis fortement pour éviter des mauvaises surprises.

Mais nous entendons aussi les réserves qu'exprime le groupe Communiste - Front de Gauche, sur l'implantation d'une fondation sur la mémoire de l'esclavage proposée par Lionel ZINSOU. Mais il y aurait eu aussi beaucoup d'autres idées pour un tel projet, mais à quel coût pour les Parisiens. Il faut être un peu réaliste et on ne peut pas se passer, me semble-t-il, aussi facilement d'un mécénat à hauteur de 158 millions d'euros.

Je le redis pour conclure. Grâce à ce projet, ce musée, imaginé sous l'impulsion de Jean Zay qui souhaitait démocratiser la culture, va retrouver une partie de sa fonction première, une grande institution culturelle tournée vers les talents et les métiers d'art au bénéfice des Parisiens et des visiteurs du monde.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes appelés ce soir à nous prononcer sur la rénovation du musée national des Arts et Traditions populaires, avec un projet présenté par la société L.V.M.H. qui en assurera la réalisation et le financement et propose ainsi de redonner une vie et une attractivité culturelle à cet équipement, aujourd'hui sans affectation, vide depuis 12 ans, fermé depuis 3 ans, au profit des Parisiens et des visiteurs de notre Capitale.

Rappelons juste les trois grandes lignes puisque tous mes collègues les ont évoquées avant moi : la mise en œuvre du projet permettra la réhabilitation d'un grand musée parisien et L.V.M.H. propose ainsi de le rénover tout en transformant et en modernisant ce bâtiment emblématique de l'architecture de la seconde moitié du XXe siècle, avec l'architecte Frank GEHRY.

La rénovation architecturale s'efforcera de préserver les traits fondamentaux de l'identité architecturale originelle par la conservation et la mise en œuvre des grandes caractéristiques de ce bâtiment cher à Jean Dubuisson.

Evidemment, il se conformera au règlement de la zone naturelle et forestière du Plan local d'urbanisme et aux orientations fixées par la Charte pour l'aménagement durable du bois de Boulogne. D'ailleurs, à cet effet, quand on a prévu dans le bois de Boulogne de faire construire des bâtiments alors que là, il n'y a aucune construction de bâtiments mais juste des bâtiments pour les forains par exemple ou les personnes sans domicile, cela n'a pas non plus appelé de refus d'une partie de nos collègues ici en séance.

La création d'une grande institution culturelle, avec un bâtiment mis à disposition pour vocation d'accueillir une institution dédiée à la culture et, enfin, la création d'un conservatoire de l'excellence française, avec la création d'une académie des savoir-faire et de la création. La société L.V.M.H. propose d'installer de manière pérenne dans un ou deux niveaux de la tour une académie où seront exposées, montrées et recensées les productions et les gestes des grands métiers de tradition.

C'est pourquoi, au nom du député-maire Claude GOASGUEN que je représente ici ce soir dans mon intervention avec l'ensemble de mes collègues, les trois projets de délibération soumis à l'ordre du jour ont été, comme cela vient d'être évoqué, adoptés à l'unanimité. On trouve que c'est un très beau projet. En effet, avec cette verrière au milieu de la Fondation et du Jardin d'Acclimatation qui existe depuis très longtemps, bien sûr, on aurait pu faire autre chose mais pourquoi ne l'avons-nous pas fait depuis tant d'années ? Pourquoi aujourd'hui s'interroger sur ce que l'on nous propose ?

Nous, en tout cas, l'équipe des élus du 16e avec le député-maire, nous nous réjouissons de ce projet à partir du moment, en effet, où il n'y a aucune nouvelle construction. Les maquettes qui nous ont été présentées, certes, c'est vrai, dans un délai extrêmement court, nous montrent une architecture qui se fondera merveilleusement bien avec la Fondation et le Jardin d'Acclimatation.

C'est pour nous quelque chose de positif et, ainsi, nous soutenons le projet entièrement avec cette question évidemment que nous posons, à savoir l'accessibilité. Cela a été posé par un de mes collègues, c'est une question très importante. Il convient de s'assurer que les conditions d'accès, puisqu'il n'y a pas de parking, puissent être faciles pour l'ensemble du public parisien et de la population.

Sur le plan financier, en tant que président de la Commission des finances, je dirais que c'est un bon compromis. Finalement, que la Ville ait obtenu 10 millions, déjà, de l'Etat, c'est une bonne chose ; ce n'était sûrement pas évident, cela a mis longtemps pour arriver. Ces 10 millions permettent le démarrage du chantier pour L.V.M.H. et c'est une bonne chose. En effet, aujourd'hui, quel investisseur met 158 millions pour désamianter et refaire un bâtiment existant sans pouvoir le toucher ni le compléter puisqu'il n'y a aucune construction nouvelle ? Sincèrement, si on avait trouvé quelqu'un avant pour cela, on l'aurait sûrement fait.

Aujourd'hui, je trouve que la Ville a bien négocié avec l'Etat et que la prise en charge de cette rénovation totale du musée pour 158 millions d'euros est une bonne chose. Nous soutenons donc entièrement ce projet, le député-maire du 16e et les élus du 16e dans leur totalité.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Dernière intervenante, Danielle SIMONNET, qui a changé de tee-shirt.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh oui, mes chers collègues, je pense qu'il faut que nous ayons le courage de dédier ce projet de délibération à François RUFFIN.

Je porte ce beau tee-shirt "I love Bernard", puisque, mes chers collègues - je m'adresse au groupe Socialiste, au groupe UDI-MODEM et au groupe les Républicains -, vous vous apprêtez donc à privatiser le musée national des Arts et Traditions populaires pour en faire un beau cadeau à M. Bernard ARNAULT. Voilà, M. Bernard ARNAULT, le patron du groupe L.V.M.H.

Franchement, il n'y a pas de quoi être fier. Je ne sais pas quel "macronite" aiguë vous a atteints, collègues socialistes, mais voilà, après le cadeau fait à la Fondation François PINAULT l'été dernier, c'est vrai qu'avec les remerciements dûment accordés par la collectivité à ce milliardaire, il était peut-être selon vous légitime de faire également un présent à son concurrent, le généreux patron Bernard ARNAULT, et de lui dire de nouveau : "Merci Patron !"

Oui, merci patron, étant donné l'incurie de l'Etat et de la Ville de Paris infichus de pouvoir faire en sorte que ce musée national des Arts et Traditions populaires puisse être réhabilité par l'argent public dans l'intérêt général. Eh bien, heureusement, Super Zorro, Bernard ARNAULT - sacré Bernard ARNAULT - est arrivé et, grâce à lui, nous allons selon vos dires préserver l'offre culturelle de la Capitale, avec un "L.V.M.H. land". Bernard ARNAULT, le Jardin d'Acclimatation, la Fondation Louis Vuitton. Je ne sais quel beau projet vous allez mettre en place !

Ainsi, avec cette fondation, vous pensez donc que Bernard ARNAULT, bien qu'ayant causé un grand nombre de licenciements, liquidé des entreprises après les avoir rachetées en délocalisant l'activité, en bradant le savoir-faire pour en tirer un profit maximum, Bernard ARNAULT serait donc parfaitement légitime à gérer une institution tout particulièrement tournée vers les publics scolaires et les jeunes des quartiers populaires afin de leur faire découvrir

les métiers d'art et d'artisanat et la nécessité de pérenniser, de diffuser ces savoir-faire de haute qualité avec le support de l'Institut des métiers d'excellence de L.V.M.H.

On a l'impression d'être vraiment sur un projet de délibération du Gorafi, tellement il est énorme de se retrouver à dédier à M. Bernard ARNAULT la transmission du patrimoine collectif des traditions de l'artisanat populaire.

Oui, la tradition populaire de M. Bernard ARNAULT et son respect des métiers, comme on l'apprend dans le film "Merci Patron !", qui a reçu récemment le César du meilleur film documentaire que d'ailleurs Mme la Maire, Anne HIDALGO, à juste titre a salué, film qui a révélé que de très nombreux produits de l'entreprise L.V.M.H., dirigée donc par ce Bernard ARNAULT, sont en réalité confectionnés en Pologne, à Madagascar, en Asie avec des salaires extrêmement bas pendant que les usines françaises ont fermé les unes après les autres. C'est sans doute la marque d'une volonté généreuse de Bernard ARNAULT de faire découvrir ces métiers d'art et d'artisanat et la nécessité de pérenniser, de diffuser ces savoir-faire de haute qualité aux ouvrières et aux ouvriers de Pologne, de Madagascar et d'Asie.

Oui, c'est un homme généreux dans sa pratique du dumping social qui vise à tirer chaque fois un profit maximal.

M. Bernard ARNAULT, c'est la même chose. Si, en 2012, il a voulu demander la nationalité belge, c'est par intérêt culturel pour ce pays et la tradition des arts populaires qui s'y développe et pour pouvoir mieux nous en faire profiter. Ce n'était pas du tout pour son régime fiscal particulièrement avantageux pour les grandes fortunes qui leur permet de contourner l'impôt et donc de contribuer à appauvrir l'Etat français et à diminuer entre autres les moyens alloués aux politiques culturelles ou encore au développement des métiers d'art et d'artisanat.

Alors, mes chers collègues, pour la dernière minute qui me reste, moi, je vous propose un vœu rattaché à ce projet de délibération pour lequel je voterai contre, vous vous en doutez - et je vous invite à voter contre -, mais je propose aussi que la Ville de Paris s'engage à interpeller l'Etat pour que le musée des Arts et Traditions populaires reste public, avec un investissement public et des collections nouvelles, via une nouvelle concession avec l'Etat en réalisant un musée municipal, en engageant les réhabilitations de l'édifice et en utilisant notamment les 10 à 15 millions d'euros d'indemnités transactionnelles que l'Etat doit à la Ville du fait de la dégradation du bâtiment et ne pas en faire cadeau à M. Bernard ARNAULT ! Et que la Ville informe L.V.M.H. et son patron Bernard ARNAULT qu'elle accueille avec la plus grande bienveillance l'ensemble des dons à l'Etat ou à la Ville pour la réouverture de ce musée ou pour son financement en termes de travaux, mais sans contrepartie.

Voilà, on le prendra comme une marque de générosité et on lui chantera : Merci Patron, merci Patron, merci Patron, merci Patron, merci Patron !!!

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On l'attendait... Merci.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD, pour vous répondre à tous.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenants qui ont bien voulu s'inscrire sur ces trois projets de délibération qui permettront enfin de redonner vie à un joyau endormi, le musée des Arts et Traditions populaires, fermé au public depuis 2005 et délaissé depuis 2013.

Le projet a été présenté en Commission des élus le 6 mars dernier puis par la Maire de Paris, le Président de la République et Bernard ARNAULT lors d'une conférence de presse commune. Il a reçu un avis favorable de la Commission des sites la semaine dernière.

Vous avez pu en prendre connaissance, mais je voudrais rappeler tout de même deux axes forts qui font qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle pour la culture et pour le patrimoine à Paris. D'abord, il s'agit de la réhabilitation d'un grand monument parisien. Il s'agit d'une relecture architecturale ambitieuse et apaisée du bâtiment de Dubuisson par Frank GERHY. Il s'agit aussi d'un passage de témoin avec l'intervention de Thomas DUBUISSON, qui est le petit-fils de Jean Dubuisson, l'architecte d'origine, qui a accepté de participer au projet pour en conserver les grands marqueurs, qu'il s'agisse du profil, des volumes, de la silhouette, du rapport au nombre d'or, inspiration japonaise.

Le deuxième axe fort de cette réhabilitation, c'est la naissance permise d'une grande institution culturelle, avec la création de deux salles de musique : l'une de 2.600 mètres carrés dédiée notamment aux spectacles vivants et à la musique ; l'autre de 680 mètres carrés qui sera ouverte aussi à des conférences. Un lieu de référence de l'art contemporain avec des résidences pour travailler, pour créer dans les espaces supérieurs de la tour. Et enfin, un conservatoire des métiers qui mettra à l'honneur le savoir-faire français admiré dans le monde entier et d'ailleurs, pas uniquement pour les marques du groupe L.V.M.H.

C'est d'ailleurs ma première remarque. Il ne s'agit en aucun cas du don d'un bâtiment parisien public à L.V.M.H. pour construire un centre commercial. Lorsque j'entends certaines interventions sur les bancs de cette Assemblée qui laissent entendre que la redevance serait très faible pour les immenses profits que fera demain le groupe L.V.M.H. avec ce nouveau bâtiment, c'est tout simplement faux. Cela n'est pas l'objet culturel et social du futur bâtiment.

Et d'ailleurs, les modalités financières qui ont été retenues sont équilibrées, tenant compte à la fois de l'atout réel que représentera ce pôle pour Paris et pour les Parisiens, mais aussi de l'investissement important consenti par L.V.M.H. La redevance est ainsi directement liée au caractère rentable, ou non, des activités. J'ajoute que l'Etat participera à hauteur de 10 millions d'euros au projet, soit la somme forfaitaire due pour la remise en état a minima du bâtiment puisque l'Etat était locataire. C'est un bâtiment propriété de la Ville. Pour cette remise aux normes a minima, l'Etat versera 10 millions d'euros. J'ajoute que la Ville de Paris, les contribuables parisiens, ne verseront pas un euro dans le cadre de cette opération.

Finalement, dans nos débats, il y a deux analyses respectables qui s'opposent : une vision qui considère que l'accord que nous vous proposons aujourd'hui est trop favorable à L.V.M.H. et au groupe de Bernard ARNAULT ; puis il y a une vision qui est celle de l'Exécutif et, je le crois, d'une majorité de cette Assemblée, qui est qu'il s'agit d'un accord équilibré tant pour le groupe L.V.M.H. que pour l'intérêt général, et donc pour les Parisiens et l'ensemble des centaines de milliers de touristes, probablement des millions de touristes, qui visiteront le site.

J'ajoute que je trouve que bon nombre d'arguments, quant à l'opposition qu'encore une fois je juge respectable, bon nombre d'arguments utilisés sont largement excessifs. Comment considérer qu'il s'agit d'un cadeau à Bernard ARNAULT alors même que celui qui recevra le cadeau devra déboursier la modique somme d'au moins 158 millions d'euros ? Je dis "au moins 158 millions d'euros" pour la remise en état du bâtiment.

Sur la procédure de gré à gré et l'absence regrettée par certains d'entre vous de mise en concurrence, je précise que, juridiquement, rien ne nous impose de mettre en concurrence un site en vue d'une convention d'occupation du domaine public. Je précise d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une privatisation du M.A.T.P. et du bâtiment puisqu'il ne s'agit en aucun cas d'une vente de ce même bâtiment.

Quelles sont les particularités qui expliquent que nous ayons répondu à la proposition de L.V.M.H. ? D'abord, le fait que, malgré la vacance du site depuis des années, il n'y a pas eu d'autres propositions crédibles. Mais surtout, il existe des contraintes très lourdes qui nous ont amenés à répondre favorablement ou plutôt à entrer en négociation avec L.V.M.H. pour l'accord que nous vous proposons aujourd'hui. D'abord, un investissement estimé a minima à 80 millions d'euros par la Cour des comptes, simplement pour la remise aux normes du bâtiment, ce à quoi s'ajoute le projet architectural pour, nous l'avons dit, au moins 158 millions d'euros. Il se trouve peu d'investisseurs sur la place parisienne en capacité d'investir autant d'argent pour ce type de rénovation.

S'ajoutent des contraintes de respect du patrimoine architectural et environnemental, des contraintes de respect du P.L.U. qui impose sur cette zone des équipements à vocation culturelle et récréative, et surtout, une articulation en matière de flux avec le Jardin d'Acclimatation et la Fondation Louis Vuitton.

Puis nous assumons une recherche de synergie concrète en matière de sécurité, de livraison avec la Fondation Louis Vuitton et le Jardin d'Acclimatation, une cohérence, une continuité d'activités culturelles et architecturales. Je précise que cette recherche de synergie concrète garantit tout de même que chacune des trois entités restera autonome et sera attachée à la Ville par des statuts juridiques, des durées de contrat et des dates d'échéance de ceux-ci différentes.

Sur le volet de préservation du patrimoine et de l'environnement du bois, je voudrais souligner les efforts sur le bâtiment lui-même. On part aujourd'hui du niveau zéro en termes de performance énergétique au regard de l'époque de construction du bâtiment. Les interventions présentées par Thomas DUBUISSON, sans remettre en cause les partis pris architecturaux, permettront des gains considérables avec notamment un travail sur la géothermie. Quant à la question majeure des flux de visiteurs dans le bois de Boulogne qui seront, en effet, augmentés par ce nouvel équipement, il s'agit d'un point de vigilance pour nous-mêmes, pour la Ville. Le groupe L.V.M.H. devra proposer des solutions notamment en augmentant la fréquence de ses navettes. Il est tout de même à noter que l'inspection des sites, toujours très sensible, comme vous le savez, à cette question, ne s'est pas opposée au projet.

Sur le plan architectural, tout le monde s'accorde, y compris les associations de défense du patrimoine, pourtant très exigeantes, pour estimer que le projet est délicat et ne remet pas en cause l'identité du bâtiment. Trouver un investisseur privé prêt à engager de telles sommes vaut mieux qu'une démolition ou qu'une lente dégradation et disparition du bâtiment qui aurait inévitablement eu lieu dans les prochaines années.

Concernant les vœux qui ont été présentés, très rapidement, le vœu n° 85 relatif à la création d'une fondation pour la mémoire de l'esclavage. Je vous proposerai de le retirer au profit du vœu de l'Exécutif pour interpeller l'Etat

sur les suites du rapport Zinsou et notamment le fait que nous demandions que la future fondation pour la mémoire de l'esclavage puisse s'établir au sein de l'hôtel de la Marine, comme le recommande le rapport de préfiguration, dont nous avons parlé pendant notre débat.

Concernant le vœu n° 86 relatif à la programmation culturelle, ce sera un avis favorable. J'ai déjà pris l'engagement en 2e Commission que l'équipe de la Fondation puisse être auditionnée dans les mois qui viennent.

Concernant le vœu n° 87 relatif aux conditions financières, comme je l'ai dit, il s'agit d'un investissement à hauteur d'au moins 158 millions d'euros. 10 millions d'euros restitués par l'Etat, évoqué par Danielle SIMONNET, ne permettent en rien d'imaginer un projet financé sur fonds publics puisque la remise en état du bâtiment a été chiffrée à au moins 80 millions par la Cour des comptes. Je rappelle qu'il s'agit, au vu de la destinée du bâtiment, d'un accord équilibré.

Je conclurai, Monsieur le Maire, en disant que nous sortons ainsi par le haut d'une situation enlisée depuis de nombreuses années conduisant à la fois à la dégradation d'un bâtiment, pourtant exceptionnel, à un appauvrissement de toutes les parties et à la disparition de ce monument de l'imaginaire collectif des Parisiens. Nous espérons que les travaux pourront débuter dès le début de l'année prochaine pour une durée de cinq ans.

Quant à l'argument du désengagement public et budgétaire de la puissance publique, je suis en total désaccord avec l'analyse faite par certains d'entre vous et notamment vous, Madame PREMEL. Je rappelle que la Philharmonie, plus belle salle symphonique du continent européen, a ouvert il y a deux ans, financée par la Ville de Paris et par l'Etat.

Nous pouvons promouvoir des projets avec des mécènes, notamment en investissements majeurs comme nous l'avons fait ces dernières années. Nous l'assumons : la Fondation Louis Vuitton, la Fondation PINAULT et aujourd'hui, le bâtiment des arts et traditions populaires. Cela ne diminue en rien l'investissement public sans précédent que nous décidons dans la culture. Je pense notamment au plan de rénovation de nos musées : plus de 100 millions d'euros. Je pense au plan de rénovation de notre patrimoine culturel : plus de 110 millions d'euros. Jamais nous n'avons investi autant d'argent dans le patrimoine et la culture. Il s'agit de projets qui s'additionnent à une volonté politique majeure de défense de la culture et du patrimoine.

Bref, c'est un projet cohérent qui incarne ce que nous voulons pour Paris : enrichir toujours notre offre culturelle, conserver l'esprit des lieux et de notre patrimoine, tout en favorisant l'innovation et l'ouverture sur le monde.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

En réponse au vœu n° 85, l'Exécutif a déposé le vœu n° 85 bis.

Le vœu n° 85 est-il maintenu, Monsieur BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais faire une explication de vote.

D'abord, je voudrais dire à Monsieur le Maire, cher Bruno JULLIARD, que vous n'avez pas une majorité pour voter ce projet. Si je regarde le nombre d'élus qui sont sur les bancs ce soir et notamment les élus de droite, je ne vois qu'un seul élu du 16e arrondissement d'ailleurs. Je ne sais pas si le maire du 16e arrondissement assume pleinement ce vote, mais je pense que la majorité, vous ne l'avez pas clairement, ou alors c'est une majorité encore une fois de compromis, qui n'est pas la majorité de gauche sur laquelle les Parisiens se sont engagés en 2014.

La deuxième chose, nous maintiendrons notre vœu, puisqu'il demande le report du projet de délibération afin d'étudier, analyser le rapport ZINSOU pour pouvoir ensuite s'exprimer.

Or, le vœu que vous présentez n'écarte pas du tout le projet de délibération et nous dit finalement, c'est le projet L.V.M.H et rien que le L.V.M.H. Nous vous disons une deuxième fois, non à un "Bernard ARNAULT land", ce n'est pas possible dans le bois de Boulogne, donc nous voterons contre le projet de délibération, contre le vœu de l'Exécutif et nous maintiendrons notre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 84).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 déposé par le groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 85).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 déposé par Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 13).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFA 25).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 3e Commission, conformément à notre Règlement, je donne la parole à son Président, M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

La 3e Commission s'est tenue lundi 20 mars, Christophe NAJDOVSKI est d'abord intervenu pour mettre en avant trois projets de délibération :

- le DVD 3 G qui porte sur le prolongement du tramway T8 ;
- le DVD 44 sur la convention "ville responsable" ;
- le DVD 46 G sur l'adoption du Plan de déplacement des administrations parisiennes 2017-2021.

Franck LEFEVRE a interrogé sur le DVD 8, qui concerne les installations temporaires de la R.A.T.P. sous le viaduc de la ligne 6, pour savoir si elles seront définitives ou seulement temporaires. La réponse a été que s'agissant d'une partie du domaine public, son occupation sera temporaire.

Mao PENINOU a ensuite présenté la communication sur la propreté, qui a été débattue lundi matin. Je n'y reviens pas.

Il a également mentionné le DPE 24, qui est un contrat d'occupation du domaine public pour le GNVert, et le DPE 23 - DVD concernant l'expérimentation d'un puits de carbone.

Christophe NAJDOVSKI ensuite a présenté pour le compte de Célia BLAUDEL, qui était absente, le DVD 31 qui organise l'adhésion de Paris à l'association des ports intérieurs, ainsi que le DVD 49, avenant aux conventions avec les entreprises de tourisme fluvial.

Puis, cela a été le tour de Colombe BROUSSEL, qui a présenté la première enveloppe de subvention de la politique de la ville, qui concerne 105 associations, 130 projets, pour un budget de plus de 400.000 euros, ainsi que le projet de délibération transversal DDCT 29 - DASCOS - DJS, convention pluriannuelle d'objectif avec 16 associations pour le financement de 47 projets.

Deux autres projets de délibération ont également retenu son attention. Les DILT 12 et 14, qui sont des avenants à la convention d'occupation précaires pour deux associations, "Paris Aide aux Victimes" et "13 novembre : fraternité et vérité" dans les locaux du 17 boulevard Morland.

Est ensuite intervenue Pénélope KOMITÈS, qui a présenté pour le compte de Célia BLAUDEL le DVD 56, qui décide de la subvention à l'ADEME pour des actions innovantes dans le domaine de la bonne gestion de l'énergie, et elle a mis en avant 10 projets de délibération.

Joëlle MOREL a souhaité connaître les mécènes retenus pour l'événement biodiversité, le DEVE 70, pour savoir s'ils sont bien dans une démarche compatible avec l'esprit de l'événement. Il lui a été indiqué qu'il y aurait une réponse en mai ou en juin et que pour le moment, le prestataire est encore en recherche de mécène.

Mao PENINOU a enfin conclu avec deux projets de délibération qu'il rapporte en commun avec Célia BLAUDEL, le DPE 1 relatif à l'Observatoire des polluants urbains, et le DPE 2, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux "Marne Confluence".

Voilà le compte rendu de cette Commission.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux compteurs "Linky".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux compteurs "Linky".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Les vœux n^{os}88 et 89 sont relatifs aux compteurs "Linky".

Je donne la parole à Didier LE RESTE et ensuite à Danielle SIMONNET, pour deux minutes chacun.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les questions qui entourent le déploiement des compteurs "Linky" ne sont pas nouvelles. En mai, juin et septembre 2016 nous avons par des vœux, alerté sur le sujet.

Les inquiétudes et interrogations sont toujours aussi prégnantes au sujet de ce nouveau compteur intelligent prévu pour être dans l'ensemble des foyers parisiens en 2021. Les remontées d'usagers consommateurs, comme d'associations et d'organisations syndicales et des entreprises chargées de les installer soulèvent beaucoup de questions tant entre autres sur l'aspect de l'électro-sensibilité que sur l'atteinte à la vie privée au regard de la collecte de données personnelles et de leur utilisation.

Lors de la tenue du comité de suivi de l'installation des compteurs "Linky", que nous avons demandé, "ENEDIS" a répondu à un ensemble de questions et d'interrogations portées par certains groupes politiques du Conseil. Force est de constater que certaines réponses données par l'opérateur ne nous satisfont pas, car elles ne sont pas conformes avec ce qu'il se passe sur le terrain, et cela sans faire de procès d'intention qui n'aurait pas lieu d'être.

La C.N.I.L. a affectivement soulevé des difficultés en termes de respect des données personnelles du fait de l'installation des compteurs "Linky" dans sa délibération n° 2012-404 du 15 novembre 2012 portant recommandations relatives au traitement des données de consommation détaillée collectées par les compteurs communicants.

Selon la C.N.I.L., le futur déploiement de ces compteurs fait naître une crainte importante en matière de vie privée, tant au regard du nombre important de données qu'il permet de collecter, que des problématiques qu'il soulève en termes de sécurité et de confidentialité de ces données.

La C.N.I.L. recommande ainsi que la courbe de charge, nouvelle fonctionnalité offerte par les compteurs communicants, qui permet d'avoir une connaissance plus précise de la consommation des ménages, ne puisse être collectée qu'avec le consentement exprès des personnes concernées. Le recueil de données personnelles, et c'est la crainte, peut être utilisé pour que des offres différenciées soient faites, ce qui constituerait une rupture de l'égalité des usagers vis-à-vis du service public.

L'un des gros points noirs pour notre groupe, que j'ai évoqué à plusieurs reprises, porte sur le fait qu'"ENEDIS" assume le recours à la sous-traitance pour la pose des compteurs "Linky" via l'entreprise "Sogetrel". Cette mission prendra fin en 2021, lorsque l'ensemble des compteurs seront posés sur le territoire parisien.

Cette situation n'est pas acceptable pour nous, car nous connaissons les dérives, la faiblesse de la sous-traitance, nous sommes attachés au service public de la distribution d'énergie et nous tenons à ce que ce service soit de qualité.

Alors qu'"ENEDIS" lance une campagne ambitieuse d'investissement sur le territoire parisien, il est nécessaire que l'opérateur renforce ses effectifs en qualité et en quantité pour pouvoir les réaliser dans de bonnes conditions.

La gestion du compteur "Linky" ne se limite pas à la pose, elle nécessite un entretien et des réparations qui requièrent le recrutement d'agents formés, familiers à ce nouveau compteur, dont les conditions de travail sont garanties par un statut pérenne.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons que la Ville de Paris obtienne d'"ENEDIS" l'engagement incontestable de garantir l'application des recommandations de la C.N.I.L. visant à obtenir le consentement des Parisiens pour la transmission de leurs données personnelles, et nous demandons que la Ville de Paris demande à la C.N.I.L. de vérifier si l'installation de ces compteurs est bien conforme à ses recommandations.

Nous demandons donc que la Maire de Paris obtienne la suspension du déploiement des compteurs "Linky" en adoptant un moratoire sur le développement de ces compteurs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut s'opposer à ces compteurs "Linky". Je participais à la dernière réunion qui s'est tenue à la Bourse du travail et qui regroupait des collectifs citoyens franciliens et des collectifs parisiens contre les compteurs "Linky", c'était le 22 février dernier, et je participais aussi le 22 mars au rassemblement devant la Maison de la radio.

Le vœu que je vous présente a été d'ailleurs co-élaboré avec les représentants de ces différents collectifs citoyens parisiens. Il faut s'opposer à ces compteurs "Linky" parce que, comme cela a été dit précédemment, ces

compteurs vont collecter des données et d'un point de vue de nos libertés, nous ne savons pas qui va gérer ces données.

Il faut s'y opposer parce que ces compteurs "Linky" ne vont pas nous permettre en soi de faire plus d'économies énergétiques et que les compteurs "Linky", rien que le fait de devoir installer tous ces compteurs et mettre au rebut l'ensemble des compteurs existants qui fonctionnent très bien, c'est de la gabegie écologique, c'est totalement absurde.

C'est aussi une aberration économique car cela a un coût et que ce coût va être répercuté sur la facture des usagers.

Ensuite, ne soyons pas naïf. "ENEDIS" veut installer ses compteurs "Linky" parce que cela va lui permettre de se passer de tous les salariés d'"ENEDIS" qui font la relève des compteurs. L'objectif d'"ENEDIS" est bien de se passer de ces salariés et la CGT, que je salue, a bien raison de s'opposer à ces compteurs "Linky".

Comme vous le voyez, il y a de nombreuses raisons et aussi la raison en termes de santé publique avec le problème que représentent les compteurs "Linky" qui vont aggraver les expositions aux ondes, notamment pour les personnes électro-hypersensibles. Je pense à celles qui ont essayé de "faradiser" leur habitat et le compteur "Linky" va au contraire aggraver cette situation, du fait même techniquement de la "faradisation" de leur foyer.

A travers ce vœu, nous demandons à la fois l'interdiction de l'installation des dispositifs de compteur de type "Linky", à tout le moins interdire le remplacement par "Linky" de compteurs actuellement attribués à toute personne ayant exprimé son refus de "Linky" par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social d'"ENEDIS". Qu'il y ait aussi un projet de délibération qui permette de donner droit à tout usager de refuser ces compteurs individuels, qu'il s'agisse de "Linky", de "Gazpar", les compteurs soi-disant intelligents d'eau ou de chauffage, et qu'on oblige la société concernée, "ENEDIS", à remettre en place l'ancien compteur qui aurait été remplacé par un compteur communicant, et cela sur simple demande de l'utilisateur par courrier recommandé avec accusé de réception.

Je terminerai pour dire que les compteurs sont la propriété de la Commune. Plus de 300 communes d'ores et déjà se sont opposées à l'installation des compteurs "Linky". Qu'est-ce que nous attendons ? Nous devons absolument nous opposer à ces compteurs et arrêter de suite la prolongation de l'installation de ces compteurs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Vous avez, vous aussi, largement dépassé votre temps de parole.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Je vais essayer de tenir les deux fois deux minutes pour répondre à ces interpellations. Merci, Monsieur le Maire.

J'ai vérifié, il n'y a pas eu un Conseil de Paris depuis un an sans que nous n'abordions la question de "Linky" à travers une demi-douzaine de vœux, des questions d'actualité, des discussions sur des projets de délibération. J'ajoute aussi que la Maire de Paris est elle-même sollicitée par beaucoup de courriers.

A l'issue de ces discussions, nous avons eu, je le rappelle, une réunion spéciale et exceptionnelle de la Commission de contrôle de la concession d'électricité sur ce thème de "Linky", à laquelle tous les groupes politiques ont été invités.

Je le dis pour préciser que l'ensemble des sujets a déjà été abordé lors de cette réunion. Comme le relevait encore une fois, Mme SIMONNET aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, ces compteurs "Linky" sont déployés dans un cadre législatif national. Oui, des villes s'y sont opposées mais ces arrêtés ont été cassés. Qu'on le veuille ou non, notre Assemblée délibérante n'a pas la main directement sur ces installations.

Nous avons aussi beaucoup abordé la question de la concertation et de la manière d'accompagner le déploiement de ces dispositifs par la tenue régulière de réunions publiques dans les arrondissements. Nous avons aussi parlé de notre souhait que "Linky" soit un outil de la transition énergétique et non pas un outil de politique commerciale. Nous sommes revenus sur la question de la santé environnementale, avec des sujets aussi passionnants que la différence entre courant CPL et ondes pulsées. Enfin, nous avons eu l'occasion, et sans doute y reviendrons-nous, d'avoir un débat plus philosophique sur quelle définition du service public de l'électricité au XXI^e siècle.

Je voulais rappeler tous ces éléments pour répondre d'abord à Mme SIMONNET, pour vous dire que vraiment je ne comprends pas votre vœu aujourd'hui. Dans son intitulé, sa rédaction, il n'y a absolument aucune prise en

considération des informations que je m'emploie à transmettre systématiquement pendant les Conseils. On a échangé toutes les deux pour en discuter. Vous n'étiez pas non plus à la Commission de contrôle de la concession. Je suis en train de me dire qu'à part être dans une surenchère sur ce sujet, je ne vois pas très bien comment avancer. Du coup je vous invite, ce que j'ai fait moi-même en amont de ce Conseil, à relire la réponse que je vous avais faite au moment de la question d'actualité. Puis on repart sur cette base et on en discute. En tout cas, à ce stade, je rendrai un avis défavorable sur votre vœu.

S'agissant du vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, j'ai envie de dire un "oui mais". Oui, parce que je vous rejoins totalement sur la nécessité de rappeler nos demandes sur l'utilisation des données personnelles produites par ces compteurs. Nous avons d'ailleurs déjà fait une première salve avec Didier LE RESTE sur ces questions au moment de la Commission de contrôle, mais il n'est pas inutile de rappeler cette exigence à "ENEDIS" : une nécessité de se conformer à toutes les exigences posées par la C.N.I.L. en la matière.

Par contre, je vous proposerai un amendement sur votre vœu pour en supprimer les deux derniers attendus, car une fois encore, comme j'ai pu le dire, ce déploiement de "Linky" se fait dans un cadre national, nous n'avons pas le pouvoir aujourd'hui, la Maire de Paris ne peut pas demander l'arrêt de ce déploiement.

Même si je dois redire, pour ma part, que je regrette cette organisation et cette gouvernance de la gestion de l'énergie et de l'électricité, et que j'appelle plutôt de mes vœux à plus de décentralisation sur ces questions d'énergie. Peut-être serai-je plus entendue dans la période, mais c'est un autre sujet.

En tout cas, si vous étiez d'accord avec cet amendement, je rendrai un avis favorable sur votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

D'abord, le groupe Communiste accepte-t-il l'amendement ?

M. Didier LE RESTE. - Je remercie Célia BLAUDEL de ces éléments de réponse et de sa proposition d'amendement, mais comme c'est une question et, elle l'a répété à juste titre, qu'on a évoquée à plusieurs reprises, notamment sur l'application des recommandations de la C.N.I.L., et comme il y a trop de décalage entre ce que "ENEDIS" nous dit et ce qui se passe sur le terrain, nous maintenons notre vœu en l'état.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 de Mme SIMONNET avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux accueils physiques d'EDF.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 90 relatif aux accueils physiques d'EDF.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - EDF a décidé de fermer ses 77 accueils physiques en France d'ici trois ans. Il en existe seulement quatre à Paris et ces accueils sont indispensables aux usagers pour avoir des interlocuteurs à leur écoute, en particulier quand il s'agit de renégocier des échelonnements de factures pour les plus démunis des Parisiennes et des Parisiens.

On vient d'avoir un débat sur l'implantation des compteurs "Linky" et ces accueils, par exemple, peuvent constituer aussi des points d'information des usagers et des points d'échanges.

Finalement, si EDF ferme ses accueils physiques, c'est parce que c'est la seule logique de rentabilité qui préside la gestion d'EDF par la direction actuelle et non pas la conception de ce que doit être un service public. On revoit là exactement la même logique que sur la Poste.

Nous sommes en train de subir un moment d'accélération de la dégradation générale des services publics, à la fois sous le coup des directives libérales européennes et leur principe austéritaire et de mise en concurrence, et le dogme de la concurrence libre et non faussée, mais aussi avec de fait une volonté politique, que je déplore et que je critique vivement, à la tête de l'Etat.

Je pense qu'il est important que notre collectivité parisienne exprime à travers ce vœu son attachement aux services publics, à ceux d'EDF et le fait qu'il y ait ces accueils physiques.

Comme vous le savez, les services publics sont la propriété de celles et ceux qui n'en ont pas et il est important de préserver cela. L'Etat reste actionnaire à 86 % de l'entreprise EDF. Nous voulons maintenir ces accueils physiques d'EDF dans la Capitale, mais aussi dans le reste de la France.

Voilà l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas. J'ai envie de dire qu'on ne va pas tomber d'accord, une fois encore, mais peut-être que si. Je vais vous donner des éléments de réponse à deux niveaux.

D'abord, sur ces outils effectivement de liens qui existent pour toucher les usagers du service public de l'électricité. Ces outils de boutiques d'EDF, car il s'agit de quatre boutiques dont on parle aujourd'hui à Paris, ne sont peut-être pas forcément les outils les plus efficaces actuellement.

Pour aller sur une dimension plus globale qui, comme je l'ai déjà dit avant, me tient particulièrement à cœur, qui est justement cette définition : quel est le service public de l'électricité aujourd'hui qui ne plaide pas forcément pour le maintien de ces boutiques ?

Ces boutiques EDF, il faut le savoir, ont vu leur fréquentation baisser de 40 % en deux ans, ce qui est considérable. Elles ne font plus que moins de 1 % des contacts avec les usagers, puisque la majeure partie de ces contacts se font à travers Internet, les applications et le téléphone. Si on zoome plus particulièrement sur les publics en situation de précarité énergétique, parce que c'est important, 70.000 foyers sont concernés aujourd'hui dans Paris, dont le taux d'effort de paiement des factures d'électricité est de plus de 10 %, ces publics se tournent aujourd'hui vers les services de la Ville de Paris pour avoir recours notamment au F.S.L. ou au "Paris énergie familles", ou encore vers les correspondants Solidarité, avec les acteurs sociaux, ou vers les accueils physiques des P.I.M.M.S. ; et là, je peux le dire en tant que Présidente d'"Eau de Paris", c'est effectivement un meilleur relais, plutôt que des boutiques, pour toucher ces publics en situation de précarité énergétique ; ou encore, vers l'Agence parisienne du climat, qui est aujourd'hui un acteur important sur ces sujets.

Et donc, ces boutiques n'apparaissent plus comme étant l'interlocuteur le plus essentiel pour les usagers, et se pose du coup la question de faire émerger de nouveaux types d'acteurs, qui fassent aussi écho à notre définition d'un service public de l'électricité à l'avenir, et on va dire, qui se plonge vraiment dans les problématiques du XXI^e siècle. Et là, pour le coup, j'ai envie de vous rejoindre : est-ce que ce service public doit vraiment être dans les mains d'une entreprise dite publique, mais dont la stratégie aujourd'hui rappelle tout plutôt d'une gestion d'une entreprise privée avec, vous l'avez dit, une boussole qui est plus l'intérêt financier de court terme que l'intérêt général ?

Il semble aujourd'hui qu'on aurait plutôt intérêt à faire émerger des acteurs qui raisonnent "usagers" plutôt que "clients", qui permettent d'aborder aussi sereinement la question des fournisseurs alternatifs, notamment d'énergies renouvelables, qui permettent de poser la question d'un service public avec une gouvernance beaucoup plus décentralisée, qui permettent de considérer la production locale, la question de l'investissement participatif, le pilotage plus fort par la collectivité.

En tout cas, c'est comme cela que nous, nous le concevons à la Ville, c'est comme cela qu'on "challenge" aujourd'hui les grands opérateurs de l'énergie. Et je pense qu'on aura encore beaucoup l'occasion d'y revenir dans le cadre de la discussion qu'on aura cette année avec la refonte du Plan Climat Energie de notre territoire.

Pour toutes ces raisons, c'est à nouveau un avis défavorable que je donne à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 91 a été retiré de l'Ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux points écoles dans le 5e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'autres vœux non rattachés.

Le vœu n° 92 est relatif aux points écoles dans le 5e arrondissement.

Anne-Constance ONGHENA a la parole.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, j'interviens sur un vœu relatif aux points écoles dans le 5e arrondissement, et notamment au sujet de la compétence de la Ville de Paris en matière de recrutement de ces agents vacataires. Pour la rentrée prochaine, un nouveau point école sera positionné dans le 5e arrondissement, au niveau du carrefour Saint-Germain - Pontoise. Ce point école a été voté lors du Conseil de Paris du mois de novembre dernier.

Pour la mise en place de ce point école, dans le contexte de "Vigipirate renforcé", dans le contexte également de la fermeture de la voie Georges-Pompidou, qui a entraîné un report de circulation, dans un contexte où les parents d'élèves de l'école élémentaire située au 28, rue Saint-Jacques et de l'école maternelle du 10, rue Sommerard signalent des problèmes d'insécurité routière à proximité de ces écoles, Mme BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et les membres du groupe que nous sommes, vous demandent de réexaminer une nouvelle fois le référentiel des points écoles du 5e arrondissement et de mettre en place deux points écoles supplémentaires aux intersections du boulevard Saint-Germain et des rues Saint-Jacques et Jean-de-Beauvais, de manière à pallier les difficultés que je vous ai expliquées précédemment.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Conseillère.

Comme vous l'avez dit, effectivement, ce vœu fait écho à une discussion qui s'est tenue déjà en novembre dernier, suite à un vœu qui avait été déposé par Mme BERTHOUT qui avait d'ailleurs donné lieu à un vœu de l'Exécutif et, comme vous l'avez dit, qui avait permis d'accéder à cette demande exceptionnelle de création d'un nouveau point école à l'angle du boulevard Saint-Germain et de la rue de Pontoise.

A ce stade, je ne peux que vous rappeler ce qu'avait dit déjà Colombe BROSSEL à l'époque, que toute nouvelle demande serait réexaminée avec la Préfecture de police dans le cadre de la révision classique de ce référentiel faite chaque printemps. Donc, c'est bien au regard des critères habituels d'examen et de décision des points écoles, qui sont des critères objectifs du flux de personnes ayant un lien avec la localisation du point école, les aménagements de voirie et de sécurité de la circulation des véhicules, que nous pourrions voir si la situation du 5e évolue ou pas.

Donc je vous propose d'attendre ce moment et dans l'attente, rendrai un avis défavorable sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous maintenez ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 92 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LR relatif au proxénétisme avenue de Clichy et rues adjacentes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 93 est relatif au proxénétisme avenue de Clichy et dans les rues adjacentes.

Geoffroy BOULARD a la parole.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec Brigitte KUSTER et Frédéric PÉCHENARD, nous portons un vœu pour que la Mairie de Paris saisisse le Préfet de police pour mener à bien un plan d'action concerté avec les mairies d'arrondissement, les riverains, les associations et les commerçants pour lutter contre le proxénétisme sur cette artère et dans les rues adjacentes, mais également pour mettre en place un comité de suivi et d'évaluation, et enfin que le fonds destiné aux actions de prévention de la prostitution, et destiné également à l'accompagnement social de ces personnes prostituées, soit rapidement mobilisé.

La situation est devenue inacceptable pour les habitants, pour les commerçants et pour toutes les associations qui portent cette revitalisation, cette requalification de l'avenue de Clichy. Ils subissent les affres de ce fléau que nous devons combattre, qui est une nouvelle forme, malheureusement, d'esclavage moderne.

Il est important également d'y associer les mairies d'arrondissement et j'associe également mes collègues Pierre-Yves BOURNAZEL et Christian HONORÉ, sur ce vœu qui fait suite à plusieurs constats, notamment dressés par la Chambre de commerce, d'une dégradation de la situation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Célia BLAUDEL. Je donnerai ensuite la parole au Représentant du Préfet de police.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu permet de rappeler à notre Assemblée le cadre global imposé par le Contrat local de sécurité qui permet des actions sur ce thème difficile de la prostitution. Il existe aujourd'hui une coordination prostitution parisienne présidée par le Préfet de police, le Procureur et la Maire de Paris, qui réunit aussi les mairies d'arrondissement, dont vous avez la possibilité de décliner dans chaque arrondissement, à l'initiative du ou de la Maire.

Cette coordination locale en mairie d'arrondissement réunit à la fois les services de la Ville concernés, les services de police locaux spécialisés, les associations et tout acteur de territoire qui pourrait avoir à traiter de cette question.

Sept mairies qui ont déjà décidé de faire figurer la tenue de ces coordinations d'arrondissement dans leur Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement - 2e, 9e, 12e, etc. le mettent déjà en œuvre.

Ce vœu me permet aussi de rappeler que la Ville de Paris consacre, chaque année, 610.000 euros aux associations d'accompagnants des personnes prostituées, qui interviennent notamment dans le 17e arrondissement.

Par conséquent, connaissant ce cadre posé par le Contrat local de sécurité, je vous proposerai plutôt de le décliner dans le 17e arrondissement, dans le cadre de votre propre Contrat. Je vous propose une modification de votre vœu, à savoir remplacer les deux premiers alinéas du vœu par le texte suivant : "que la Préfecture de police soit partie prenante d'une coordination prostitution ciblée sur les spécificités du phénomène prostitutionnel avenue de

Clichy et rues adjacentes, initiée par la mairie d'arrondissement, en présence des associations, et qui donne lieu à un comité de suivi et d'évaluation en lien avec la Commission départementale issue de la loi de 2016."

Voilà pour la proposition. Si vous étiez d'accord avec cet amendement, je rendrai un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, par rapport au vœu déposé et au nom du Préfet de police, je rappelle que la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains constitue l'une des missions prioritaires des services de police placés sous son autorité.

Dans ce cadre, les policiers effectuent des surveillances régulières dans les secteurs de l'avenue de Clichy, à l'occasion soit de patrouilles, soit d'opérations spécifiques. A ce titre, les faits sont tout particulièrement orientés avenue de Clichy et sur les rues Fragonard, avenue de Saint-Ouen, rue Capron, rue du Docteur-Heulin et autres. A l'occasion d'opérations spécifiques menées les 21 et 22 mars derniers, plusieurs interpellations ont pu avoir lieu permettant de réprimer l'achat d'actes sexuels sur ce secteur aux abords du métro La Fourche.

Bien évidemment, le Préfet de police est tout à fait disposé à ce que le dispositif de coordination mis en place dans les 16e et 12e arrondissements soit élargi aux 17e et 18e arrondissements pour ce qui a trait à la prostitution, avec bien évidemment la coprésidence du Préfet de police et du Procureur de la République sur ces sujets.

C'est un travail partenarial que le Préfet de police tient à souligner ici avec les élus parisiens, le Parquet, la Directrice régionale aux droits des femmes ainsi qu'avec l'ensemble des associations qui œuvrent sur le terrain pour les femmes qui sont concernées, ainsi que différentes commissions qui viennent étayer les travaux de cette coordination, en tout cas un écho favorable à la demande que vous formulez sur ce dispositif de coordination avec la présence du Parquet, bien évidemment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOULARD, acceptez-vous l'amendement proposé ?

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous acceptons l'amendement proposé qui va dans le sens d'un suivi très localisé, donc avis favorable. Il faut replacer aussi dans le contexte, ce n'est pas le commissariat qui a compétence sur ces problématiques, c'est la Préfecture et les directions spécialisées. Je pense qu'une coordination en lien avec d'autres Contrats locaux de sécurité sera la bienvenue. Avis favorable sur l'amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 86).

2017 DEVE 64 - Labellisation "Arbres Remarquables" de certains sujets du patrimoine municipal. - Convention avec l'association "A.R.B.R.E.S."

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 64 : labellisation "Arbres Remarquables" de certains sujets du patrimoine municipal.

Joëlle MOREL...

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais savoir qui va me répondre avant de poser ma question.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez tous remarqué l'état de Pénélope KOMITÈS qui a eu un accident la semaine dernière. Elle était donc rentrée chez elle. Nous l'avons rappelée. Elle a pris un taxi et est en

route pour vous répondre. En attendant, nous vous écoutons. Si elle n'est pas arrivée à la fin de votre intervention, c'est Alexandra CORDEBARD qui répondra sur la base des notes de son cabinet.

Mme Joëlle MOREL. - On peut arrêter et reprendre demain matin ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est arrivé à d'autres adjoints. Ne le prenez pas personnellement, ce n'est pas vexatoire. Elle est en route.

Mme Joëlle MOREL. - Ce projet de délibération concerne la signature d'une convention avec l'association "A.R.B.R.E.S.". Je suis intervenue déjà à plusieurs reprises devant cette Assemblée pour souligner le rôle essentiel des arbres dans notre ville. Si je souhaite intervenir aujourd'hui, c'est d'une part pour me réjouir de la labellisation dans neuf arrondissements de six arbres et de trois ensembles arborés qui rejoignent ainsi les onze arbres et quatre ensembles déjà labellisés en 2015. Ceci permettra une attention à ces arbres exceptionnels qui ont besoin d'un soin tout particulier dans un espace aussi dense, pollué et urbanisé que Paris.

D'une part, et parce que ce sujet nous est cher, nous souhaiterions avoir connaissance du bilan des plantations par rapport à l'objectif des 20.000 arbres supplémentaires qui doivent être plantés d'ici la fin de la mandature. D'autre part, je souhaite avoir des informations quant au devenir des deux platanes situés au cœur de la place de la Nation côté 12e arrondissement.

En effet, la R.A.T.P. souhaite faire des travaux d'étanchéité de la tranchée couverte sur cette place, ce qui occasionnerait l'abattage de ces arbres. Qu'en est-il précisément ?

Enfin, je tiens à saluer la Fête de l'arbre que la Ville organisera le 1er avril pour mettre à l'honneur le patrimoine arboré de la Ville. Cette Fête se déroulera dans six arrondissements et proposera aux Parisiens des parcours et des visites pour mieux connaître les arbres près de chez eux.

Nous espérons que, pour les prochaines éditions, cette Fête concernera tous les arrondissements de la Capitale et qu'elle sera communiquée bien plus à l'avance, pour permettre à l'ensemble des publics de s'associer à cette Fête.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - En effet, je ne vais pas pouvoir vous dire combien d'arbres ont été plantés depuis le début de la mandature. Je veux vous dire simplement qu'avec cette association "A.R.B.R.E.S.", nous avons labellisé 11 nouveaux arbres en 2015 ainsi que de 4 ensembles arborés parisiens, avec une présentation signalétique autour de ces arbres qui permet aux Parisiens de les voir, de les reconnaître et de les protéger.

Les âges et caractéristiques jugés remarquables ont été apposés au pied de chacun de ces arbres et, de cette manière, pourront être connus de l'ensemble des Parisiens.

Il est maintenant proposé avec ce nouveau projet de délibération - je m'en tiens au projet de délibération - une labellisation nouvelle de 6 sujets et de 3 nouveaux ensembles qui viendront s'ajouter à l'ensemble de ceux qui ont déjà été protégés à Paris.

Concernant les arbres de la Nation, je ne sais pas vous répondre, vous vous en doutez, mais suis certaine que ma collègue Pénélope KOMITÈS pourra le faire prochainement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

De toute manière, Pénélope KOMITÈS arrive et elle pourra vous donner les éventuelles précisions nécessaires.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 64).

2017 DEVE 70 - Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement "BiodiversiTerre", entre la Ville de Paris, la société "Grand Public" et M. Gad WEIL.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 70 concerne une convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement "BiodiversiTerre", entre la Ville de Paris, la société "Grand Public" et M. Gad WEIL.

Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci.

Nous sommes ici appelés à délibérer sur une convention de partenariat pour l'organisation d'un événement intitulé "BiodiversiTerre", qui se déroulera les 3, 4 et 5 juin prochains sur un parcours de plus d'un kilomètre sur l'avenue Foch, dans le 16^e arrondissement.

Le budget annoncé est de 2,5 millions majoritairement pris en charge par le producteur, la société "Grand Public". La participation de la Ville annoncée est de près de 80.000 euros, hors valorisation des ressources humaines affectées au projet.

Si nous nous réjouissons d'un tel événement, gratuit et festif, qui promeut la végétalisation en ville, nous souhaitons appeler à la vigilance quant au choix des partenariats qui favoriseront l'événement et en particulier aux sponsors.

C'est en effet un sujet sur lequel le groupe des élus écologistes est intervenu de nombreuses fois à ce Conseil pour appeler à des partenaires responsables et compatibles avec les valeurs que souhaite défendre la Ville de Paris.

Plus généralement, on remarque que les engagements éthiques, environnementaux et sociaux sont de plus en plus fréquemment demandés aux partenaires des collectivités locales. Aussi, nous souhaitons connaître les partenaires et les sponsors de cet événement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - En effet, vous aurez au mois de juin un grand événement prévu pour accueillir plus de 2 millions de visiteurs sur l'avenue Foch, avec un parcours important d'un kilomètre et demi.

Une série de tableaux végétaux, jusqu'à 10, représenteront chacun une composante de la vie à la campagne. Cela fait vraiment un tableau magnifique de 1.800 mètres carrés par tableau et, vous l'avez dit, pour un budget d'environ 2 millions et demi d'euros.

La Direction des Espaces verts et de l'Environnement contribuera par la fourniture de 164 arbres, 500 arbustes, 1.200 mètres carrés de tapis fleuris, 35.000 plantes. On ne reconnaîtra probablement plus du tout l'avenue Foch.

Ce projet est soutenu par Gad WEIL et la société "Grand Public", pour répondre plus précisément à votre question. Enfin, vous l'avez rappelé, la Ville fournira également du personnel pour soutenir la manifestation.

Mme Joëlle MOREL. - J'avais déjà posé la question pour avoir la liste des sponsors et vous ne me la donnez pas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 70).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la Petite Ceinture et à la valorisation des ouvrages d'art.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 94 est relatif à la Petite Ceinture et à la valorisation des ouvrages d'art.

Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

A la polyvalence de l'Exécutif municipal répond celle du groupe Socialiste et Apparentés. Je vais donc présenter le vœu adopté par la majorité municipale du 19e arrondissement en lieu et place de François DAGNAUD.

La Petite Ceinture et son aménagement font partie de nos engagements importants pour la mandature. Dans le 19e arrondissement, la Petite Ceinture est jalonnée d'un potentiel exceptionnel avec plusieurs ouvrages qui sont pour certains le support d'œuvres de "street art" reconnues.

Ce patrimoine exceptionnel doit être valorisé. Il est possible à certains endroits d'y implanter des projets économiques, commerciaux, artisanaux ou culturels de qualité qui contribuent à la reconquête et à l'animation de la Petite Ceinture et de ses abords. Des études sont pour cela actuellement menées conjointement par la Ville et S.N.C.F. Réseau, tant sur le calendrier que sur les aménagements nécessaires à la valorisation du patrimoine bâti et notamment des voûtes et des autres bâtiments.

Le vœu demande donc que ces études puissent aboutir rapidement et permettent d'identifier précisément le patrimoine mutable, que la convention entre la Ville de Paris et S.N.C.F. Réseau soit signée dans les meilleurs délais et, enfin, qu'un appel à projets soit lancé pour identifier les projets qualitatifs et économiquement viables qui pourront s'implanter sous les voûtes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Votre vœu porte sur la valorisation du patrimoine de la Petite Ceinture dans le 19e arrondissement à travers le lancement d'un appel à projets et afin de poursuivre la reconquête de la Petite Ceinture.

Je vous informe que la convention de superposition d'affectations Est, couvrant les 12e, 19e et 20e arrondissements, entre la porte de Charenton au Sud-Est et le secteur de la gare du pont de Flandres au Nord-Est, sera très prochainement soumise au Conseil de Paris.

Le potentiel est particulièrement important dans cette partie de la Petite Ceinture, c'est pourquoi nous souhaitons le valoriser. Des analyses techniques sont en cours, menées par la Ville de Paris, la S.N.C.F. et l'APUR, sur de nombreux sites de la Petite Ceinture, dont le bâtiment du 106, rue Curial, les voûtes à la hauteur de l'avenue de Flandre, les voûtes de part et d'autre du canal de l'Ourcq, les voûtes place de l'Argonne, ainsi que les voûtes le long de la rue de l'Ourcq.

Vous proposez donc le lancement d'un appel à projets pour des projets qualitatifs et économiquement viables. J'y suis favorable et Pénélope KOMITÈS également. Elle sera particulièrement attachée et vigilante à ce que le patrimoine de la Petite Ceinture soit respecté et mis en valeur, à ce que tous les projets soient réversibles et à ce que la biodiversité de la Petite Ceinture, particulièrement riche, soit préservée et développée.

Je propose un amendement à votre vœu précisant la réversibilité et, si vous l'acceptez, nous pourrions voter ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'acceptez-vous, Monsieur FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci de la réponse et, bien sûr, nous acceptons l'amendement qui est important pour que nous puissions mener ce projet en accord notamment avec le groupe Communiste.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 87).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'appel à projets "Les Parisculteurs".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 95 est relatif à l'appel à projets "Les Parisculteurs".

Joëlle MOREL.

Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS, d'être revenue.

Mme Joëlle MOREL. - Afin de poursuivre dans de bonnes conditions la végétalisation des murs et des toitures, le groupe Ecologiste souhaite apporter par ce vœu quelques remarques et préconiser des propositions pour la mise en place du "Parisculteurs 2".

Premièrement, il nous semble important et légitime de tirer le bilan du premier appel à projets "Parisculteurs" avant de lancer le second appel.

Deuxièmement, les demandes des citoyens liées à la végétalisation dans les quartiers est de plus en plus importantes. De ce fait, le second appel à projets doit associer plus étroitement les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, les associations.

Troisièmement, nous demandons également que les délais entre la date de réception des dossiers des différentes candidatures ainsi que des fiches de synthèse et la date du jury soient au minimum de 5 jours ouvrés pour permettre une meilleure analyse des dossiers.

Quatrièmement, il est nécessaire que le jury accueille également deux membres du conseil de quartier concerné.

Cinquièmement, nous souhaitons également qu'une grille de critères pondérés soit élaborée pour aider au choix des lauréats.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci. Je vous prie de m'excuser pour mon absence.

Madame MOREL, les projets "Parisculteurs" s'inscrivent dans nos ambitions pour un environnement plus végétal et une alimentation durable. Comme je m'y suis engagée, je ferai un bilan de cette première édition à l'automne prochain en 3e Commission, une fois que les premières récoltes auront eu lieu. Je vous rappelle que la première inauguration a eu lieu la semaine dernière sur le site de la R.I.V.P. dans le 3e arrondissement et qu'il y en a 4 autres qui devraient se dérouler d'ici la fin juin. Je partage votre vigilance quant à l'association des acteurs locaux tout au long du processus et je suis effectivement favorable à ce que l'on puisse inclure un représentant du conseil de quartier dans le jury pour y siéger avec avis consultatif.

Nous ferons un effort, bien évidemment, pour envoyer les documents dans des délais plus raisonnables que ceux de cette année. J'y serai particulièrement attentive. Vous nous proposez une grille de critères pondérés. Je voudrais que nous soyons extrêmement prudents en la matière puisque si nous avons une grille de critères pondérés, ce sera peut-être un peu difficile d'examiner à leur juste valeur les projets les plus atypiques.

J'émet un avis favorable sur votre vœu avec un amendement de l'Exécutif qui a été distribué, avec la précision qu'un membre des conseils de quartier puisse être présent lors des jurys avec voix consultative et qu'une grille de critères soit transmise aux membres du jury pour l'aider à la sélection des sites.

Sinon, j'émet un avis favorable sur ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame MOREL, acceptez-vous l'amendement ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 95 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 88).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la parcelle 3, passage des Patriarches (5e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 96 est relatif à la parcelle située 3, passage des Patriarches, dans le 5e arrondissement.

C'est à nouveau pour nous parler du 5e arrondissement : Madame Anne-Constance ONGHENA ?

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Monsieur le Maire, je vous rappelle bien que je suis très attachée au 19e également.

C'est tout de même un très beau vœu que Mme le Maire, Florence BERTHOUT, je trouve, propose à notre Assemblée ce soir, en proposant d'engager un projet de végétalisation ou de création d'un jardin partagé sur la parcelle que vous mentionnez au 3, passage des Patriarches, dans le 5e arrondissement. Ce vœu s'inscrit dans le cadre du programme de végétalisation porté par la Ville de Paris pour la mandature et dont nous avons eu l'occasion de parler à plusieurs reprises ce soir.

Ce vœu s'inscrit aussi dans la perspective de l'attente forte des Parisiennes et des Parisiens en matière de végétalisation de proximité. Ces deux considérants s'inscrivent tout à fait en phase avec la superficie et la configuration de la parcelle du 3, passage des Patriarches puisqu'elle ne mesure finalement que 119 mètres carrés et que les règles d'urbanisme la contraignent.

Les élus du 5e arrondissement, emmenés par leur dynamique maire, souhaitent et vous proposent que, sur cette parcelle qui, je le rappelle, est située à proximité de l'école du 97, rue Mouffetard, un projet de végétalisation ou de jardin partagé puisse être mis en place pour permettre de mieux respirer dans cette partie de la ville.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Je regrette que Mme BERTHOUT ne soit pas là parce que j'ai eu l'occasion, depuis trois mois, de discuter avec elle de ce sujet de végétalisation, de cette parcelle située passage des Patriarches. Rappeler que nous avançons et atteindrons nos objectifs de 30 hectares de nouveaux espaces verts et vous signaler qu'effectivement, depuis le début de la mandature, nous avons ouvert plus de 30 jardins partagés.

S'agissant de la parcelle évoquée par Mme BERTHOUT, nous l'avons identifiée déjà depuis plusieurs mois. Nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. Comme je lui ai déjà indiqué il y a maintenant quelques semaines, je suis favorable à ce qu'un projet de végétalisation voie le jour sur ce site.

Je souhaite que nous élargissions éventuellement ce sujet, voire si nous faisons un espace vert, un jardin partagé ou un appel à projets pour de l'agriculture urbaine. Je lui ai proposé cet après-midi de monter une réunion avec les services techniques sur ce sujet puisque, sur cette parcelle, il existe un certain nombre de bâtiments qu'il va falloir vraisemblablement démolir pour pouvoir envisager un projet.

Je lui avais proposé de retirer ce vœu pour que nous puissions y travailler et elle était d'accord.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous de retirer le vœu ?

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Vous me posez une colle. Retire-t-on le vœu ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En général, avec Mme BERTHOUT, cela fait longtemps que nous avons convenu que les vœux extrêmement localisés...

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Alors on retire. Mme BERTHOUT a accepté de retirer ce vœu. Si on ne me transmet pas l'information, je ne peux pas le savoir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la collecte des sapins (15e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 97 est relatif à la collecte des sapins, notamment dans le 15e arrondissement.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui, la période est propice à la collecte des sapins de Noël ! C'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu. Malgré de nombreux points de collecte, de nombreux sapins sont laissés dans les rues, soit à cause de leur taille, de leur poids, soit en raison des points de collecte trop éloignés, en particulier pour les personnes âgées. Évidemment, ces sapins laissés dans les rues sont enlevés, détruits à la décharge et ne produisent pas de broyat. Ce qui est tout à fait regrettable, avouez-le.

Donc, ce que nous souhaitons, c'est pour la prochaine campagne, en complément des points de collecte, que des ramassages conjoints de la DPE et de la DEVE puissent être réalisés dans les rues du 15e arrondissement - et je suis sûr que cela peut intéresser d'autres arrondissements, et que l'on puisse étendre cela à l'ensemble de la Métropole, pourquoi pas - afin que ces sapins ne soient pas détruits à la décharge, mais transformés également en broyat.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Après tout, cela peut être Noël tous les jours, surtout en ce moment. Effectivement, la collecte et le recyclage des sapins dans les espaces verts rencontrent chaque année un succès important puisque, cette année, on en a encore recyclé plus de 70.000. Effectivement, cette opération continue d'évoluer avec des points de collecte qui ont été multipliés dans les espaces verts pour arriver cette année à peu près à 150. Je vous signale tout de même que ce qui se faisait avant, c'est-à-dire le transport des sapins, a été supprimé parce que trop énergivore. Nous broyions ces sapins sur site puisque cela s'inscrit dans les objectifs environnementaux de la Ville, avec notamment la baisse du nombre de rotations de véhicules.

Organiser des tournées de ramassage spécifique des sapins par les services de la Ville en vue d'un acheminement vers des points de collecte, vers des points de broyage plus exactement, serait quand même un retour en arrière puisque je pense que cela n'inciterait plus les Parisiens à faire ce geste civique de déposer les sapins dans les points de collecte et cela amènerait vraisemblablement à une augmentation de dépôts sauvages dans la rue. Puis on arriverait à une augmentation des rotations de véhicules de la DPE.

Ceci étant dit, je souhaite quand même que l'on puisse continuer à améliorer notre démarche dans cette opération en proposant, et nous y travaillons, aux Parisiens l'année prochaine, de nouvelles possibilités de dépôt, plutôt des dépôts de proximité. Nous réfléchissons actuellement à expérimenter la mise en place de points de collecte sur l'espace public, ce qui va nécessiter une coordination particulière entre les services, avec l'agencement de barrières, des dispositions spécifiques d'entretien et une vigilance particulière sur les opérations de broyage sur site. Ce que je ne voudrais pas, c'est que ces opérations se fassent au détriment des sites situés dans les espaces verts.

Au regard des éléments que je viens de vous donner, je souhaiterais que vous puissiez retirer votre vœu. Bien évidemment, vous aurez un point de collecte de proximité dans le 15e arrondissement, ou deux vraisemblablement vu la taille de l'arrondissement, Monsieur GOUJON.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GOUJON, acceptez-vous de retirer... ? Oui. Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la rénovation du Parc Citroën.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 98 est relatif à la rénovation du parc Citroën.

La parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Oui, puisque le parc Citroën est dans un état de dégradation hélas avancé. C'est dommage, c'est un des plus beaux parcs de la Capitale.

Une enveloppe de 3,7 millions y est affectée au titre du P.I.M., pour la restauration du parc. Parallèlement, la mairie du 15^e soutient le projet d'édification dans le jardin Eugénie Djendi du parc Citroën, d'un monument destiné à rendre hommage à nos soldats tués lors d'opérations extérieures, un monument pour les Opex.

Il est vrai qu'à partir de là, nous avons demandé à la Maire de Paris d'indiquer précisément le calendrier des opérations de rénovation à venir, notamment celles du grand canal dont le coût est important, 1 million, et de réitérer surtout son engagement que cette enveloppe de 3,7 millions soit affectée intégralement à la rénovation du parc, comme c'est inscrit au P.I.M., et ne soit en aucun cas ponctionnée, puisque la menace a existé, pour l'édification du mémorial, qui fait l'objet d'un consensus politique et c'est bien naturel, mais qui doit être financé sur crédits d'Etat.

La Ville met déjà à disposition de l'Etat une partie de ce jardin. Depuis le dépôt de ce vœu, le COPOEP a détaillé le programme des travaux, ce qui nous rassure pour ce qui concerne cette restauration du parc Citroën. La Maire m'a assuré que le cofinancement avait été validé entre l'Etat et la mairie, ce qui permettait de préserver les 3,7 millions pour la rénovation du parc.

C'était simplement la confirmation de cette annonce que j'attendais de Mme KOMITÈS lors de cette séance, raison pour laquelle nous avons maintenu ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Monsieur le Maire, nous avons échangé à maintes reprises sur ce sujet. Je vous confirme que la rénovation du parc André-Citroën, qui est une opération inscrite au programme d'investissement de la mandature pour 3,7 millions, va permettre de pérenniser les infrastructures du parc. Comme indiqué, vous avez eu une présentation de ce programme et des perspectives de calendrier en mars dernier. Vous semblez avoir fait part de votre satisfaction.

Je vous réaffirme que ce programme ne rentre pas dans l'enveloppe, les 3,7 millions seront totalement dédiés au parc, l'édification du monument destiné à rendre hommage aux soldats morts pour la France en opérations extérieures ne rentre pas dans l'enveloppe de ce programme d'investissement comme vous avez pu en discuter avec la Maire de Paris.

Je vous propose de retirer ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux conditions d'accès au cimetière des Batignolles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 99.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Je propose le vœu de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^e arrondissement, qui demande que l'accès secondaire du cimetière des Batignolles soit rouvert au public, au besoin grâce à la pose d'un interphone.

L'affaissement de terrain survenu avenue de la porte de Clichy, dans le cadre des travaux de prolongement de la ligne 14, a eu pour conséquence la fermeture à la circulation de l'avenue du cimetière des Batignolles et la mise en double-sens de circulation de la rue Pierre-Rebière, désormais seul axe d'accès carrossable au dit cimetière.

Or, le calibrage de cette rue ne permet pas le double-sens. Dans ces conditions, il est nécessaire de limiter la circulation dans la rue Pierre-Rebière, sachant qu'elle dessert de nombreux immeubles d'habitation, plusieurs écoles et une aire de jeux d'enfants.

Il est nécessaire de préserver un accès sécurisé au cimetière pour les personnes qui viennent se recueillir, en leur évitant d'emprunter dans la mesure du possible la rue Pierre-Rebière, sachant qu'il existe un accès secondaire accessible uniquement à pied, coté boulevard du Bois-le-Prêtre. Cet accès n'est plus ouvert faute de personnel. Il serait possible de rendre cet accès utilisable sans personnel supplémentaire grâce à la pose d'un interphone comme cela existe déjà sur certains équipements sportifs et désormais sur chaque école.

De nombreux usagers demandent depuis longtemps de pouvoir utiliser l'accès secondaire en question pour éviter d'avoir à traverser tout le cimetière, notamment pour les personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer, dont les proches sont inhumés dans les carrés les plus éloignés de l'entrée principale. Le cimetière des Batignolles est l'un des plus vastes de Paris intra-muros et à ce titre il ne serait pas incongru qu'une seconde issue y soit praticable pendant les heures d'ouverture, ce qui était d'ailleurs autrefois le cas.

C'est la raison pour laquelle Brigitte KUSTER vous demande donc que l'accès secondaire du cimetière des Batignolles soit rouvert au public, au besoin grâce à la pose d'un interphone.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - J'ai eu l'occasion effectivement d'en parler à Mme KUSTER et à M. BOULARD, mais ni l'un ni l'autre ne sont là. Il semblerait que votre vœu n'ait pas été présenté non plus en Conseil d'arrondissement, ce qui est un petit peu problématique, donc je vais vous répondre en vous disant que je suis effectivement sensible au renforcement de l'ouverture des cimetières sur la ville. Je suis a priori favorable à tout dispositif qui permet effectivement de favoriser les traversées, en particulier lorsque ces demandes émanent de personnes âgées pour lesquelles de longues distances peuvent représenter un obstacle.

Je voudrais quand même vous signaler - vous êtes quand même un élu de l'arrondissement -, que cette porte de cimetière n'ouvre pas directement sur le boulevard du Bois-le-Prêtre, mais sur le parking de la chambre funéraire des Batignolles, donc avant toute ouverture au public, il faut quand même s'assurer avec le gestionnaire du site que la traversée des emprises ne pose pas de difficulté et qu'ils sont bien évidemment d'accord.

Par ailleurs, il n'est pas envisageable de mobiliser de gardien supplémentaire et les interphones ne servent malheureusement pas à grand-chose. Alors, ce que j'ai proposé à Mme KUSTER, qui l'a accepté, c'est que dans la mesure où il y a une porte qui existe effectivement déjà, que son ouverture est donc réversible, que sous réserve de l'accord du gestionnaire de la chambre funéraire et à titre tout à fait expérimental jusqu'au mois de septembre, nous puissions faire une expérimentation.

Et je vous demanderai - c'était ce qu'elle m'avait indiqué - que vous puissiez donc retirer ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous, Monsieur HONORÉ ?

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, je ne peux pas le retirer, puisque je n'ai pas reçu d'instruction de Mme KUSTER, et je ne me crois pas autorisé à retirer le vœu qu'elle... Si vous avez eu des conversations avec elle, très bien, mais je ne retire pas mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est vous qui présentez le vœu. Vous pouvez prendre la décision.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire. C'est moi qui présente le vœu, mais Mme KUSTER ne m'a pas donné d'instruction, et par respect pour Mme KUSTER, je ne retire pas le vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien, j'ai bien compris.

Je vais donc mettre...

Madame KOMITÈS ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je suis désolée, on y reviendra peut-être en deuxième semaine, mais là, j'émet donc un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bien compris. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 99 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au Champ-de-Mars.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous terminons cette séance aujourd'hui par le vœu n° 100, qui est relatif au Champ-de-Mars.

Monsieur HODENT, vous avez la parole.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, nous ne sommes qu'à demi-surpris, mais l'intervention de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET hier sur le Champ-de-Mars n'a fait l'objet d'aucune réponse de l'Exécutif jusqu'à maintenant. C'est une nouvelle preuve de votre indifférence, voire de votre mépris à l'égard d'un des premiers poumons verts de Paris intra-muros.

Le site est aujourd'hui totalement délaissé, un sentiment d'abandon domine pour tous les visiteurs et les utilisateurs du Champ-de-Mars. La propreté n'est pas assurée, comme le confirme la présence de rats de plus en plus nombreux. Les végétaux souffrent, tout comme l'ensemble du mobilier. Le site touristique le plus emblématique de Paris n'est absolument plus à la hauteur de son image. De nombreux reportages de télévision, notamment de médias étrangers, relayent les images de l'état désastreux du Champ-de-Mars.

Au dernier comité de la Charte du Champ-de-Mars, un point d'étape a été fait sur l'élaboration du schéma directeur tant attendu. Sa finalisation n'est pas prévue avant le printemps 2018. Les premières actions concrètes ne sont donc pas près d'aboutir. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de changer de méthode en nommant une personne dédiée à la rénovation du Champ-de-Mars.

Sans détailler l'ensemble des mesures que nous préconisons dans le vœu, nous souhaitons donc que ce site emblématique de Paris bénéficie d'investissements à la hauteur de son rang. Les 5,5 millions d'euros dépensés ces dix dernières années pour parer aux urgences ne sont pas à la mesure du site et des attentes qu'il suscite auprès des 24 millions de visiteurs annuels.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Je crois me souvenir que Mme KOSCIUSKO-MORIZET l'avait déjà présenté pendant le débat sur la Tour Eiffel.

Madame KOMITÈS ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Nous avons donc, mais je pense que cela a été rappelé hier, un comité du Champ-de-Mars qui se réunit un peu plus de deux fois par an. Il s'est réuni le 14 mars dernier et il travaille, à la demande d'une association qui s'appelle "Les amis du Champ-de-Mars", à l'élaboration d'un schéma directeur. Nous n'avons pas attendu que vous déposiez des vœux pour y travailler.

L'ensemble des aspects que vous évoquez dans le vœu seront abordés dans ce document.

Je vous rappelle quand même que c'est un espace extrêmement protégé, avec plusieurs régimes de protection, et que nous avons décidé de travailler à ce schéma directeur avec les différentes instances de l'Etat.

Vous mentionnez dans votre vœu un appel à projets, qui est une initiative privée et qui est fort intéressante, mais à laquelle la Ville, je tiens à le rappeler, n'a absolument pas vocation à participer. Même si, dans le cadre des perspectives d'évolution du Champ-de-Mars, nous examinerons les conclusions de cet appel à projets, s'il va jusqu'au bout avec les différents porteurs de projets.

Je voudrais vous rappeler également que nous investissons beaucoup sur ce parc. Contrairement à ce que vous dites, il y a à peu près 30 jardiniers, beaucoup d'A.T.E.E. qui y travaillent et nous avons refait énormément de travaux.

Contrairement à ce que j'entends souvent, il n'y a pas d'augmentation d'événements sur ce site. Généralement, les maires d'arrondissement donnent leur aval sur les événements qui se passent sur ces sites, et la Maire du 7e arrondissement émet des avis favorables pour la quasi-totalité et la majorité de ces événements.

Les questions de sécurité sont bien évidemment des questions de la compétence de la Préfecture de police. Cela étant dit, je vous rappelle que, dans le cadre de l'avenant au Plan de vidéo-protection, nous avons rajouté des caméras sur le Champ-de-Mars. Par ailleurs, la nouvelle circonscription de la D.P.S.P., qui regroupe les 7e et 15e arrondissements, va permettre des effectifs supplémentaires pour lutter contre les incivilités.

C'est dans ce cadre et uniquement dans le cadre du schéma directeur que nous travaillerons sur le Champ-de-Mars et j'émetts donc un avis défavorable.

Je pense être la bonne personne pour traiter ce sujet et je n'ai pas besoin que l'on me rajoute quelqu'un.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous reprendrons demain matin par les dossiers de Christophe NAJDOVSKI.

Vous me permettrez d'adresser des remerciements tout spéciaux à Pénélope KOMITÈS que j'ai sortie, je crois, d'un état difficile.

Merci, en tout cas. Merci à tous ceux qui sont restés jusqu'à cette heure, et notamment aux agents du Secrétariat du Conseil de Paris.

A demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 28 mars 2017 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mercredi 29 mars 2017 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2017 DVD 35 - Aménagements de sécurité routière. - Demande de subventions auprès du Conseil régional d'Ile de France.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je propose que nous commençons notre séance par l'examen du projet de délibération DVD 35 relatif aux aménagements de sécurité routière, et je vais donner la parole à Franck LEFEVRE.

Pendant un temps de cette matinée, nous allons fonctionner avec ces micros mobiles, car nous avons tenté ce matin de remettre les horloges de vos pupitres à l'heure d'été, et du coup c'est la sono qui a lâché, mais cela va revenir.

Monsieur Franck LEFEVRE ?

M. Franck LEFEVRE. - Je profite de ce projet de délibération pour rappeler que les budgets dont disposent les arrondissements actuellement ne permettent pas d'assurer l'entretien de la voirie. Au mieux, nous faisons du curatif et non du préventif. L'état de la voirie se dégrade de plus en plus et ceci au détriment des usagers les plus vulnérables, à savoir les piétons et les cyclistes. On constate une augmentation des accidents.

Par conséquent, je ne peux que vous encourager à voter ces demandes de subventions régionales dont je rappelle l'objectif et de réaliser des aménagements de sécurité.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'intervention de notre collègue ne cadre pas véritablement avec l'objet du projet de délibération, puisqu'il s'agit ici de demander des cofinancements à la Région Ile-de-France pour des aménagements de sécurité qui sont localisés. L'un des critères de sélection des sites traités étant l'accumulation d'accidents, avec un chiffre de 5 accidents au moins sur les 5 dernières années.

Il s'agit d'un certain nombre d'aménagements sur des opérations de sécurité, qui sont utiles, notamment de sécurisation de carrefours pour un montant de plus de 1 million d'euros qui pourra être cofinancé par la Région Ile-de-France. Ces projets sont donc tout à fait utiles à la sécurité des Parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Une intervention du Maire du 15e.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Pour préciser l'intervention de Franck LEFEVRE en disant que le 15e arrondissement est assez gigantesque, plus grand que Bordeaux, et le fait de créer une oreille rues Cambronne - Lecourbe dans ce projet de délibération pour 80.000 euros est utile évidemment, nous en sommes très satisfaits. Mais il y a la nécessité aussi de faire beaucoup plus, et nous avons des carrefours dangereux et considérés comme tels, par exemple j'en citerai 4 ou 5 : Castagnary - Baudry, Vaugirard - Dombasle, Convention, Auguste Vitu, passage piéton du Docteur Roux - Institut Pasteur, bref, voilà quelques propositions supplémentaires pour vous dire que vraiment nous avons là des difficultés importantes, des demandes des habitants et un certain nombre d'intersections dangereuses.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DVD 35).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au canal Saint-Martin.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 101 est relatif au canal Saint-Martin.

C'est Rémi FÉRAUD qui nous en parle.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu que je présente est relatif au canal Saint-Martin. Il a été adopté par le Conseil du 10e arrondissement, car le canal Saint-Martin, patrimoine important du 10e arrondissement mais aussi de Paris, nécessitera dans les années qui viennent des aménagements, une redéfinition de ses espaces, des rénovations également, une amélioration des circulations, mais cela nécessite d'abord une réflexion globale, des débats. Des études sont nécessaires dans ce cadre, si nous voulons préparer aussi probablement des travaux dans le prochain mandat.

Donc, le vœu adopté par le Conseil du 10e arrondissement demande à la Ville de Paris de réaliser dans les 3 ans qui viennent, une étude préalable à un aménagement futur du canal Saint-Martin, afin de rééquilibrer les usages de l'espace public, de repenser l'aménagement des espaces verts, de faciliter les cheminements et d'améliorer l'accessibilité du canal, tout en pensant également aux usages, à la question des nuisances qu'il faut pouvoir limiter.

Le vœu demande également évidemment que cette étude soit réalisée en concertation avec les habitants, les associations, avec les instances de démocratie locale et les usagers du canal.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Les micros sont revenus.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Au travers de ce vœu relatif au canal Saint-Martin, vous soulignez, Monsieur le Maire du 10^e arrondissement, la nécessité d'y rééquilibrer les usages et d'en repenser l'aménagement en faveur des piétons, des personnes à mobilité réduite et des cyclistes, et de faciliter l'accès aux aires de jeu et aux espaces verts.

Dans le but de dessiner une stratégie globale d'aménagement de ces espaces, la Direction de la Voirie et des Déplacements a réalisé un diagnostic complet du site, diagnostic qui a donné lieu à une étude prospective finalisée à la fin de la mandature précédente, relative aux potentialités d'aménagement du canal Saint-Martin, entre la rue du Faubourg du Temple et la place Stalingrad.

Cette étude va dans le sens d'un réaménagement complet et ambitieux du site, en proposant un séquençage des différents tronçons le long du canal.

Il nous semble que cette étude garde sa pertinence, qu'elle peut constituer un outil riche sur lequel s'appuyer dans le cadre de nos réflexions sur le réaménagement du canal. Nous avons pu constater, au vu des projets déposés dans le cadre du budget participatif 2017, que les Parisiens partagent notre souhait de voir repenser le canal au profit des mobilités douces.

Il nous semble intéressant de pouvoir proposer aux habitants du 10^e arrondissement, qui seront invités à co-construire un projet autour du réaménagement du canal dans le cadre du budget participatif 2017, de s'intégrer à la cohérence globale d'aménagement esquissée par l'étude.

Nous pouvons leur faire confiance pour imaginer un projet de qualité et si les habitants du 10^e arrondissement plébiscitent ce projet d'arrondissement, une première pierre de ce projet d'envergure pourrait être posée.

Au vu de ces éléments, vous comprendrez que la réalisation d'une nouvelle étude ne nous semble pas justifiée à ce stade. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir retirer votre vœu. Comprenez bien qu'il ne s'agit pas de refuser ce projet, bien au contraire, mais plutôt de l'intégrer dans une étude prospective plus globale, qui a déjà eu lieu et est relativement récente, qui pourra justement précisément donner lieu à un travail plus approfondi dans les années à venir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur FÉRAUD, compte tenu des éléments fournis, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Au vu de la réponse de Christophe NAJDOVSKI et des perspectives positives pour travailler sur la réfection du canal Saint-Martin, bien sûr je retire le vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au prix du "pass" Navigo.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 102, relatif au "pass" Navigo, dont Jean-Bernard BROS va nous parler.

M. Jean-Bernard BROS. - La Présidente de la Région Ile-de-France a annoncé, le mardi 7 mars dernier, suite à une réunion du S.T.I.F., avoir l'intention d'augmenter le prix du "pass" Navigo. Plus récemment, les jeunes Franciliens ont été avertis, par voie de presse, que le "pass" Imagin'R subirait le même régime.

Et cela continue encore et encore et ce n'est que le début... C'était Francis CABREL.

Au troisième jour, on se détend !

Voilà ce que cette nouvelle annonce nous inspire. Elle a d'ailleurs été confirmée par le directeur du S.T.I.F., qui a présenté cette solution comme la seule valable pour faire face aux besoins de financement liés à la modernisation du réseau et à la construction de nouvelles lignes.

Nous pensons qu'il s'agit d'une mauvaise solution. En effet, quels que soient leurs revenus, les Franciliens devront subir cette augmentation sans autre choix que de la payer. Il s'agit d'une injustice sociale importante.

En outre, les Parisiens ont déjà subi une hausse du prix du "pass" Navigo en 2016, et cela va les toucher d'autant plus fortement. Nous pensons que d'autres leviers financiers peuvent être mobilisés tels que la hausse du versement transport des entreprises dans les zones les plus dotées en emplois, ou encore l'abaissement du taux de la T.V.A. de 10 à 5,5 % pour les transports publics.

Nous demandons donc à la Ville de Paris de s'engager auprès du S.T.I.F. pour étudier les nouvelles pistes avant toute augmentation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci.

La Présidente du S.T.I.F., Mme PÉCRESSE, a décidé d'augmenter de plus de 4 % le "pass" unique à l'été 2016 et s'apprête à répéter cette hausse l'été prochain.

La majorité du conseil du S.T.I.F. vient également de décider, la semaine dernière, contre l'avis des administrateurs de gauche et écologistes, d'opérer une hausse identique sur le titre "Imagin'R" pour les scolaires et étudiants.

C'est un vrai coup dur pour les usagers, car contrairement à ce que les défenseurs de cette hausse prétendent, le budget du S.T.I.F., au moins pour cette année, ne justifiait pas cette mesure.

Vous mentionnez, Monsieur le Président, dans votre vœu, un certain nombre d'arguments qui ont été portés par les membres de l'Exécutif parisien lors de la dernière séance du S.T.I.F. En particulier, il convient de souligner que l'exercice 2016 du S.T.I.F. présente un excédent de 176 millions d'euros, soit l'équivalent de 5 % de hausse tarifaire, provenant de recettes supplémentaires aux prévisions et d'une sous-exécution quelque peu préoccupante des investissements.

Lors du vote du budget, les administrateurs de la majorité parisienne ont déposé des amendements, afin que le budget 2017 du S.T.I.F. intègre réellement les renforts de services attendus par les usagers. Ces amendements ont malheureusement été rejetés par Mme PÉCRESSE.

Concernant les nouvelles recettes envisageables, là aussi les administrateurs de l'Exécutif parisien ont réitéré des propositions constructives qui permettraient d'éviter des hausses tarifaires. Je citerai en exemple la mise en place d'une écotaxe régionale ou encore la possibilité de réduire la T.V.A. sur les transports à 5,5 %.

Les initiatives que vous proposez ont été largement entreprises auprès du S.T.I.F. par l'Exécutif, tant en 2016 qu'en ce début d'année 2017, mais je crains malheureusement que nous devions rééditer ces prises de position dans les mois à venir.

C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis favorable à votre vœu car nous devons effectivement tous ensemble poursuivre cette mobilisation pour la modération tarifaire que nous attendons. Nous ne saurions accepter qu'il y ait des hausses tarifaires inconsidérées, sans qu'il y ait en regard des améliorations de qualité de service attendues par les usagers.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 89).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'organisation d'un débat sur l'action de la R.A.T.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 103 est relatif à l'organisation d'un débat sur l'action de la R.A.T.P.

Jean-Bernard BROS a la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci. C'est ma fête ce matin !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les services de la R.A.T.P., métro, bus ou tramway sont une composante majeure de l'activité quotidienne de Paris. La politique de développement d'un transport public de qualité et adapté à tous constitue d'ailleurs un des objectifs de notre majorité.

Le Conseil de Paris débat fréquemment de sujets directement sous la responsabilité de la R.A.T.P. : propreté du métro, sécurité des voyageurs, présence d'agents aux guichets, allongement des horaires de circulation, place de la publicité. Les sujets de travail et d'interrogation sont nombreux pour les élus de notre Assemblée.

La R.A.T.P. prend quotidiennement des décisions qui impactent fortement la vie des Parisiennes et des Parisiens, des Franciliennes et des Franciliens, et des visiteurs sans que le Conseil de Paris n'en soit saisi.

Alors, certes, vous me direz que ce débat a eu lieu au conseil d'administration du S.T.I.F., que le Conseil de Paris y est représenté et qu'il n'a donc pas à être saisi. Nous pensons le contraire. Pour une plus grande transparence, un débat doit avoir lieu au Conseil de Paris. En outre, tous les groupes politiques ne sont pas représentés au sein du S.T.I.F. Il est souvent difficile d'obtenir des informations précises et d'instaurer un dialogue direct sur l'action de la R.A.T.P. sur notre territoire.

Nous demandons donc par ce vœu que soit organisé chaque année un débat au Conseil de Paris sur l'action de la R.A.T.P., le bilan de son action pour l'année écoulée et sa feuille de route pour l'année à venir.

Vous remarquez sans doute que nous avons déjà déposé un vœu sur ce sujet en 2015. La réponse qui nous avait été apportée était que ce débat se tiendrait en 3e Commission et qu'une feuille de route nous serait communiquée chaque année sur l'action de la R.A.T.P. Malheureusement, ces engagements ne sont pas réalisés, c'est pourquoi nous réitérons notre demande pour une information lisible et partagée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Le Conseil de Paris permet de déposer tous les vœux ou de poser des questions d'actualité sur les transports collectifs, en particulier sur l'action de la R.A.T.P.

Cela a d'ailleurs encore été le cas lors de ce Conseil avec un vœu émanant du groupe UDI-MODEM sur l'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap sur les réseaux de bus et de métro de la R.A.T.P.

Le Conseil du S.T.I.F. - je rappelle que le S.T.I.F. est l'autorité organisatrice des transports et de la mobilité durable désormais dans la Région au sein duquel la majorité et l'opposition municipale sont représentés - est l'instance appropriée pour porter les débats concernant la politique des transports et obtenir des avancées de la part de l'autorité organisatrice, que la R.A.T.P. ne peut décider seule en tant qu'opérateur.

Nous avons souvent l'occasion de débattre dans cet hémicycle des positions et initiatives à prendre par l'Exécutif parisien au sein du conseil du S.T.I.F., comme nous venons de le faire à l'instant à l'initiative de votre groupe au sujet de la hausse du prix du "pass" Navigo.

S'agissant de l'action particulière de la R.A.T.P., les séances régulières du conseil du S.T.I.F. sont complétées en novembre de chaque année par une audition de la Présidente de la R.A.T.P., ainsi que du Président de la S.N.C.F. Cette audition est l'occasion pour l'Exécutif parisien de questionner directement les deux entreprises publiques. Je ne verrai aucun inconvénient à ce que les groupes du Conseil de Paris transmettent en amont aux administrateurs parisiens du S.T.I.F. des questions à poser à la R.A.T.P. à cette occasion.

Toutefois, afin de compléter l'information au profit des Conseillers de Paris, je suis d'accord pour que l'on invite annuellement la R.A.T.P. à présenter un bilan de l'exécution de son contrat et plus largement de son action, et que cette audition se fasse dans le cadre de la 3e Commission de notre Conseil.

Nous allons prochainement organiser une audition de la R.A.T.P. en 3e Commission sur un thème bien particulier qui avait été débattu au Conseil de Paris : son action en matière de réduction de la pollution de l'air dans le métro. Je ne doute pas que les différents groupes de ce Conseil seront intéressés par cette question.

Sur la base de ces éléments, je vous propose, Monsieur le Président, un amendement à votre vœu qui apporte quelques précisions aux considérants, et qui stipule que l'audition annuelle de la R.A.T.P. se déroulera en 3e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Acceptez-vous, Monsieur BROS, l'amendement ?

M. Jean-Bernard BROS. - Oui, parfait.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 90).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à un bilan du Plan Vélo 2015-2020.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 104 est relatif à un bilan du Plan Vélo 2015-2020.

Julie BOILLOT.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Plan Vélo a été voté à l'unanimité de ce Conseil en avril 2015. Il s'agit purement et simplement de faire de Paris la première ville monde pour la pratique des deux-roues, en incitant les Parisiens à privilégier dans leur quotidien le vélo comme mode de transport.

Pour cela, 150 millions d'euros sur la mandature sont investis. Ils financent des initiatives privées et associatives, mais surtout la création de nouveaux itinéraires cyclables, dont le fameux Réseau express vélo d'Est en Ouest et du Nord au Sud.

La réussite de ce plan est d'autant plus importante que les épisodes de pollution se multiplient ces dernières années et que, dans ce contexte, les pratiques de déplacement doivent changer au profit des modes collectifs ou doux.

Dans la délibération d'avril 2015, il était décidé que, chaque année, il serait présenté des avancées de réalisation au Conseil de Paris et dans les Conseils d'arrondissement concernés.

A ce jour, rien n'a été présenté et les seules sources dont nous disposons sont celles de l'Observatoire du vélo. C'est un site Internet associatif. Les données qu'il fournit sont assez inquiétantes. Seulement 4 % de l'objectif serait atteint.

J'ose espérer que ces informations sont partielles et que le Plan Vélo est bien plus avancé. C'est pourquoi nous vous invitons par ce vœu à présenter un bilan d'étape du Plan Vélo.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu nous donne l'occasion de rappeler tout d'abord que la concertation avec les arrondissements, sur la question du Plan Vélo et de l'exécution de ce plan, a été régulière. Il faut rappeler que ce plan a été voté en avril 2015.

Une réunion avait eu lieu en avril 2016 avec l'ensemble des vingt maires d'arrondissement pour parler plus précisément de la question du Plan Vélo. J'ai par ailleurs rencontré de manière bilatérale chaque maire d'arrondissement au printemps dernier entre mai et juillet 2016 pour évoquer notamment ces questions. Nous avons par ailleurs des comités vélos réguliers mensuels qui réunissent les associations représentantes d'usagers, mais aussi la R.A.T.P. et la Préfecture de police.

Par ailleurs, nous avons des rencontres spécifiques avec les arrondissements concernés pour les projets, et pour discuter avec eux notamment des grands projets d'infrastructures. Nous avons eu des réunions, par exemple, avec la mairie du 1er arrondissement sur la rue de Rivoli, la mairie du 13e arrondissement sur le quai d'Austerlitz, la mairie du 11e sur la boulevard Voltaire, les mairies des 16e et 17e arrondissements sur l'avenue de la Grande-Armée, la mairie du 15e arrondissement sur la rue Lecourbe, etc.

Ce vœu demande donc un bilan qui fait écho à l'Observatoire de l'association "Paris en selle" qui nous soutient et nous appuie régulièrement dans nos projets pour que le vélo devienne un mode de déplacements à part entière dans Paris.

Ce n'est malheureusement pas ce soutien que nous recevons de la part des élus du groupe les Républicains, pourtant à l'origine de ce vœu, puisque nous pouvons faire partager malheureusement des oppositions au vélo que nous avons pu recueillir concernant nos projets.

Sur l'avenue de la Grande-Armée, par exemple, Mme la Maire du 17e arrondissement, dans un courrier de décembre 2016, était défavorable à notre projet de piste, souhaitant que le Réseau express vélo soit implanté sur les contre-allées et laissant donc quatre files de circulation automobile sur la chaussée centrale. Ou bien encore, toujours Mme KUSTER, dans un courrier d'octobre 2014, qui indiquait son avis défavorable à la poursuite d'aménagements cyclables dans son arrondissement. Ou encore la Maire du 5e arrondissement, pourtant signataire de ce vœu, est opposée au Réseau express vélo dans son arrondissement, etc.

Vous me demandez quelles sont les raisons du retard pris par le Plan Vélo, tout simplement nous avons eu des discussions approfondies avec la Préfecture de police mais tout projet vélo doit aussi prendre l'avis des architectes des Bâtiments de France. Nous devons aussi vérifier la question de normes pompiers. Bref, la multiplicité des acteurs fait que l'élaboration des projets prend du temps.

Je donnerai bien évidemment un avis favorable à ce vœu avec quelques amendements intégrés dans l'amendement qui a été présenté par l'Exécutif et rappeler que nous nous étions effectivement engagés à ce qu'il y ait un bilan d'avancement du programme vélo qui soit présenté en 3e Commission.

C'est donc ce que nous ferons à travers l'amendement qui est présenté et proposé au vote. Si vous acceptez cet amendement, nous pourrions adopter ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame BOILLOT, acceptez-vous les amendements ?

Mme Julie BOILLOT. - Monsieur NAJDOVSKI, vous venez de nous dire que nous avons pris du retard, ce que nous ne savions pas. S'agissant des relations avec la R.A.T.P., comme le soulignait notre collègue BROS, il nous semble important que le Conseil de Paris soit tenu informé clairement des choses.

Après, nous acceptons bien entendu les amendements. C'est une petite avancée.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 91).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à l'évolution du Règlement de voirie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 105 est relatif à l'évolution du Règlement de voirie.

Mme Delphine BÜRKLİ a la parole.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci.

C'est un sujet sur lequel j'interviens régulièrement depuis plus d'un an, depuis votre décision de modifier le Règlement de voirie de la Ville de Paris qui consiste notamment en la suppression des comptes de tiers, autrement dit les reprises après travaux des concessionnaires ne sont plus réalisées, et c'est bien dommage, par la Ville de Paris mais par les concessionnaires eux-mêmes.

En novembre 2016, j'avais présenté un vœu qui avait été adopté à l'unanimité demandant qu'un bilan de l'application de cette réforme soit présenté en 3e Commission. Nous sommes en mars 2017 et ce bilan n'a toujours pas été présenté.

Si je reviens sur ce sujet, c'est parce que c'est une affaire très sérieuse. L'exaspération des habitants est réelle face aux fouilles non rebouchées et aux reprises définitives qui se font attendre assez longtemps. Au-delà, cela pose des problèmes à la fois de salubrité - j'ai eu l'occasion de le dire pendant le débat sur la communication propreté lundi matin - mais aussi des problèmes de sécurité, dans un contexte sécuritaire qui n'a jamais été aussi difficile.

Alors il faut être responsable et présenter un bilan du Règlement de voirie afin de le faire évoluer car il en a besoin. Pour ma part, j'ai réuni les concessionnaires à la mairie du 9e arrondissement, il y a quelque temps, pour effectuer un bilan de cette réforme, d'où ce vœu qui me permet de vous faire deux propositions d'évolution.

La première est une proposition d'amendement que je vous avais déjà faite, qui consiste à réintroduire les comptes de tiers en cas de multi-interventions car, avec la réforme du Règlement, chaque concessionnaire doit ouvrir et réfectionner, même s'ils doivent intervenir sur la même portion, pour des questions d'assurance et de responsabilité.

La seconde consiste à faire valider les permis et les autorisations de voirie par l'unité de police administrative des commissariats d'arrondissement, là encore pour des raisons de sécurité.

Ces deux propositions me semblent raisonnables et j'espère que vous les approuverez.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - En ce qui concerne la coordination des travaux sur le domaine public, il faut rappeler que le deuxième chapitre du Règlement de voirie dispose que chaque concession et ayant droit sur le domaine public doit faire part à la Mairie de Paris de son programme de travaux au moins 6 mois avant la date prévisionnelle des travaux. La programmation des travaux est ensuite examinée pour chaque arrondissement lors de réunions trimestrielles de programmation, à l'issue desquelles la DVD élabore un calendrier trimestriel d'exécution avec la Préfecture de police et les différents intervenants.

De plus, le Règlement de voirie est conforme à la réglementation relative à la répartition des pouvoirs de police. La Préfecture de police est systématiquement impliquée dans les différentes procédures d'autorisation, notamment lors de la réunion d'ouverture de chantier préalable aux travaux.

Ce que vous préconisez pour mutualiser les mesures d'exploitation entre plusieurs chantiers est une situation relativement rare, qui est réglée soit par des accords financiers entre concessionnaires, soit par le recours au compte de tiers si la Ville souhaite piloter ces prestations.

Pour ce qui est de la remise en état de l'espace public et le bilan, votre vœu est inutilement polémique puisque vous prétendez que l'Exécutif n'a pas respecté son engagement de dresser un bilan de la réforme du Règlement de voirie en 3e Commission, sur la base d'un an de plein exercice. Or je rappelle que le vœu adopté en novembre 2016 indique que le bilan sera présenté mi-2017, c'est-à-dire avant l'été et je me permets de vous rappeler que nous ne sommes qu'au premier jour du printemps.

Ce bilan rendra compte avec précision de cette réforme en signalant les améliorations enregistrées par rapport au système antérieur mais aussi les difficultés qui ont persisté. Afin de décider des améliorations et d'une éventuelle modification du Règlement de voirie, réaliser le bilan de la réforme du Règlement de voirie constitue un préalable.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la remise en état des fouilles de voirie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 106 est relatif à la remise en état des fouilles de voirie.

Mme Brigitte KUSTER a la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, préalablement, puisque M. NAJDOVSKI a eu l'amabilité de citer des courriers concernant les voies cyclables de l'avenue de la Grande-Armée, je voudrais rappeler que nous avons tenu ensemble une réunion sur l'aménagement de la porte Maillot récemment. En effet, j'ai émis des doutes sur le calendrier de la mise en place de ces pistes cyclables, mais cela n'est pas une remise en cause des pistes cyclables. La proposition de les mettre dans les contre-allées vous prouvait notre bonne volonté.

Par ailleurs, je ne pense pas que cela soit cela qui vous ait retardé.

Concernant le vœu qui m'amène à m'exprimer aujourd'hui devant vous et qui fait un peu écho à celui que vient de présenter Delphine BÜRKL, c'est un vœu qui est cosigné par mes amis collègues maires d'arrondissement. Je pense qu'il devrait faire l'unanimité sur les bancs de cette Assemblée parce que, s'il y a bien quelque chose que l'on peut constater les uns les autres en marchant dans les rues de Paris, c'est l'état absolu de délabrement de nos trottoirs. Il y a d'abord l'occupation de l'espace public par les deux-roues et autres, mais surtout ces fouilles, depuis le changement de Règlement de voirie, constituent de véritables dangers pour les piétons, qui durent dans le temps et que les concessionnaires, pourrait-on dire gentiment, négligent de remettre en état en temps et heure.

Je pense que tout le monde a en tête, dans un linéaire très important, ces morceaux de terre apparents et souvent décalés de quelques centimètres avec le trottoir initial ce qui peut entraîner un nombre de chutes important, particulièrement pour les personnes âgées ou les malvoyants.

Ce vœu a pour volonté et pour objectif de vous dire que les sections territoriales de voirie sont contraintes, à notre demande le plus souvent, de relancer ces entreprises avec plus ou moins de succès. Parmi ces entreprises concessionnaires, toutes n'ont pas la même réactivité. Je veux ici le faire savoir.

Donc, question de bon sens, Monsieur le Maire, il nous apparaît important de pouvoir passer à la vitesse supérieure. Vous venez de répondre par un refus au vœu de Delphine BÜRKL. Mais nous avions à l'époque, lorsque vous aviez changé ce Règlement de voirie, émis de nombreuses réserves quant au retrait de la Mairie de Paris de l'entretien de l'espace public.

C'est pourquoi aujourd'hui, devant ce constat malheureux de dégradation de nos trottoirs, nous souhaiterions que vous preniez toutes les dispositions nécessaires pour que les désordres liés aux fouilles de voirie soient remis en l'état bien plus tôt que cela n'est le cas à l'heure actuelle.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Votre vœu appelle la Ville de Paris et ses services à agir résolument pour que les difficultés et la gêne liées aux travaux réalisés par des tiers sur le domaine public, qu'il s'agisse du gros œuvre de ces travaux - tranchées et fouilles - ou de la remise en état des trottoirs après que ces tranchées aient été comblées.

Concernant la remise en état, vous rappelez à bon droit qu'un nouveau Règlement de voirie a été approuvé par le Conseil de Paris en décembre 2015. Il est entré en vigueur il y a un an et, ce faisant, nous avons souhaité, à l'image de la plupart des collectivités, simplifier les procédures et réduire les délais d'organisation et de réalisation des chantiers, tout en allégeant considérablement la gestion comptable pour la collectivité.

De façon générale, les agents de la DVD assurent un contrôle scrupuleux des travaux des concessionnaires, notamment pour ce qui est de la sécurité et des continuités de cheminement au droit des tranchées. Ainsi, près de 1.500 chantiers ont été contrôlés depuis un an par nos agents, dans le cadre du 7e Protocole de bonne tenue des chantiers qui engage les concessionnaires à une meilleure sécurité et qualité de leur chantier.

Mais j'en conviens, des difficultés subsistent, souvent imputables à des problèmes d'organisation des concessionnaires, notamment des concessionnaires de réseau, je pense au réseau de gaz, d'électricité ou de télécoms, qui tardent parfois à effectuer les remises en état de l'espace public.

Lors du Conseil de Paris de novembre 2016, je me suis engagé devant vous, en réponse à un vœu du groupe les Républicains, à dresser un bilan de la réforme du Règlement de voirie en 3e Commission, d'ici l'été, après une année d'application effective du nouveau dispositif. J'ai renouvelé cet engagement en décembre 2016. Aujourd'hui, je ne peux que me répéter. Les services de la voirie et des déplacements travaillent à l'élaboration de ce bilan et l'objectif de ce travail sera bien d'expliquer et de quantifier les difficultés afin de dégager des axes de progression. Sur la base de ce bilan, nous définirons les dispositions que vous appelez de vos vœux.

Je ne peux donc que donner un avis défavorable puisque l'objectif de votre vœu est déjà satisfait par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 106 avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Explication de vote.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, enfin normalement vous avez déjà parlé. Oui, mais vous avez déjà parlé. Mais allez-y.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - D'abord, vous ne m'avez pas demandé le retrait du vœu ; je m'attendais à ce que vous me le demandiez comme précédemment.

Je veux juste vous dire que vous parlez d'un bilan des services. Nous sommes les maires d'arrondissement ; on vous fait, le bilan. Donc gagnons du temps.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le n° 106 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux voitures-grues utilisées pour la mise en fourrière.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 107 est relatif aux voitures-grues utilisées pour la mise en fourrière.

M. Philippe GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait suite aux révélations, si on peut appeler cela ainsi, récurrentes d'ailleurs, sur l'exercice de la mission d'enlèvement de véhicules. Il semble que les véhicules-grues utilisés n'aient tout simplement pas le droit de circuler à Paris - le Préfet de police nous dira ce qu'il en est - puisque le modèle utilisé ne serait plus homologué par l'Union européenne dans la mesure où il ne respecte pas les normes Euro pollution.

Les titulaires des marchés importent leurs véhicules par des moyens qu'on pourrait qualifier d'un peu détournés pour contourner les contrôles d'homologation. Là, il semblerait que vous mettiez un mouchoir sur votre politique de lutte contre la pollution si cela vous permet de limiter votre prise en charge du compte d'exploitation des fourrières.

Mais il y a plus grave encore car les véhicules utilisés, surtout, n'offrent aucune garantie en matière de sécurité. Ils ne seraient pas autorisés à tracter des véhicules lourds, notamment les monospaces et les S.U.V., et les grutiers ne disposeraient pas du permis poids lourd ni du permis B.E. pourtant indispensables pour remorquer les véhicules de plus de 750 kilos. Concrètement, les capacités de freinage de ces 4x4 polluants ne sont pas garanties.

Cela est d'autant plus inquiétant que les grutiers n'hésitent pas - on l'a déjà dénoncé à de multiples reprises - à commettre de nombreuses infractions au Code de la route, car soumis pour des questions de rentabilité à une très forte pression, en sachant qu'ils peuvent d'ailleurs doubler leur salaire en fonction du nombre de véhicules enlevés.

Tout cela contribue, vous l'aurez bien compris, à la mise en danger de la vie d'autrui et les autorités encourent de graves risques pécuniaires en cas d'accident.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, notamment au Préfet de police, d'assurer au plus vite la conformité des engins utilisés avec les normes d'homologation, de faire en sorte que les grutiers respectent le Code de la route - il n'y a pas suffisamment de sanctions - dans l'attente bien sûr d'une "municipalisation" de l'enlèvement, conformément d'ailleurs au vœu unanime du Conseil de Paris voté il y a quelques années et qui demandait une étude précise pour permettre de sortir du système actuel.

Je considère pour ma part que cette étude n'a toujours pas été fournie.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est un vœu qui est d'abord adressé à la Préfecture de police et je vais donc laisser M. le Préfet de police répondre...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il m'avait dit qu'il parlerait après vous...mais avant aussi.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Bien, Monsieur le Député, Monsieur le Maire, en réponse à votre vœu, simplement pour préciser que, actuellement, les entreprises titulaires des marchés publics d'enlèvement des véhicules gênants à Paris, cela représente 116 véhicules-grues, dont 47 de marque Toyota, aptes à charger un seul véhicule.

Je précise de suite que l'ensemble de ces véhicules est pourvu d'une autorisation préfectorale de mise en circulation, prise sur la base d'un procès-verbal de réception dit à titre isolé que la Direction régionale de l'environnement et de l'énergie délivre pour chacun de ces véhicules.

La grande majorité des véhicules Toyota qui sont utilisés à Paris dispose de dates de première mise en circulation qui s'échelonnent entre 2005 et 2008 et ces véhicules sont conformes aux normes européennes d'émission de polluants, normes Euro 2003 et Euro 2004.

S'agissant plus particulièrement du modèle qui est cité dans le vœu, à savoir le Toyota HZJ 79, seuls 3 véhicules-grues, mis en service en 2008, participent au service de l'enlèvement sur le site de Jean Jaurès la nuit, les dimanches et les jours fériés. Ces véhicules répondent à la norme Euro 2004.

Concernant les émissions polluantes, les véhicules cités appartiennent à la catégorie des V.A.S.P. ou V.T.S.U. - je suis désolé de ces sigles - et relèvent à ce titre d'un régime dérogatoire qui les autorise à circuler dans les Z.C.R. à Paris au plus tard jusqu'au 17 janvier 2020 mais aussi durant les pics de pollution - annexe 7-1 de l'arrêté inter-préfectoral.

De nouvelles exigences environnementales pourront, selon les souhaits des uns et des autres, être intégrées à l'occasion du prochain renouvellement des marchés de jour et de nuit des opérations d'enlèvement. Cependant, l'édition en cours de marché de nouvelles prescriptions pourrait être interprétée comme une modification substantielle des marchés en cours et générer des recours en indemnisation de la part des opérateurs présents. Toutefois, cela ne les exonère en rien de leurs obligations et les véhicules sont régulièrement contrôlés par l'unité spécialisée de la D.O.P.C. en matière de pollution atmosphérique.

Pour ce qui concerne la capacité réglementaire d'emport des voitures-grues, les services de police placés sous l'autorité du Préfet de police veillent au respect par les fouriéristes des règles relatives au P.T.A.C., c'est-à-dire le poids total autorisé en charge, afin d'éviter les prises en charges dangereuses et les comportements imprudents. Lorsque des manquements sont constatés, bien évidemment des verbalisations sont réalisées et plusieurs en 2016 ont été constatées.

S'agissant de la conformité des permis de conduire, les grutiers des sociétés d'enlèvement doivent être en possession d'un permis de conduire C pour la conduite d'un camion dit "porte 2", permettant le transport simultané de deux véhicules. Les conducteurs de véhicules dits "paniers" ne sont pas tenus d'être titulaires du permis de conduire B.E. qui, en l'application de l'article R. 221-4 du Code de la route, ne peut concerner que les ensembles de véhicules dont l'élément tracté est constitué d'une remorque ou d'une semi-remorque au sens des articles du Code de la route. Or les véhicules tractés par les grues d'enlèvement, qui sont automoteurs, ne sont dès lors pas considérés comme des remorques, et cette analyse de la Préfecture de police a été confirmée successivement par le Ministre des Transports et tout récemment par la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Le permis B est en l'occurrence suffisant pour les conducteurs de véhicules dits "paniers".

Enfin, je précise que s'agissant des comportements des grutiers, très régulièrement les grutiers font l'objet de verbalisations pour leur conduite dangereuse dans les rues de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI.

Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Après cet exposé très complet et précis de M. le Représentant du Préfet de police, j'ajouterai simplement que le transfert à la Ville de Paris de la gestion des enlèvements interviendra au 1er janvier 2018.

Les différents marchés de prestation attachés à cette compétence seront transférés à la Ville de Paris à la même échéance. Les marchés des enlèvements de jour qui comprennent 5 lots ont été notifiés le 13 juillet 2016. Ils arriveront à leur terme le 12 juillet 2020. Pour ce qui est des marchés des enlèvements de nuit, dimanches et jours fériés, qui ont été notifiés en août 2014, ils arriveront à terme en août 2018.

La Ville de Paris travaille d'ores et déjà avec la Préfecture de police au renouvellement des marchés arrivant à terme en 2018 et les exigences sont identiques à celles de nos autres marchés de prestation de transport, à savoir non diesel et conformité aux différentes réglementations antipollution.

Nous donnerons donc un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Favorable ? C'est ce que j'ai compris. D'accord, aucun problème.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 107 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 92).

Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif aux travaux avenue de Saint-Ouen.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 108 est relatif aux travaux de l'avenue Saint-Ouen.

M. Christian HONORÉ a la parole.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Les travaux réalisés depuis décembre 2016 avenue de Saint-Ouen sont certes nécessaires, cependant ils ont des conséquences considérables sur la vie du quartier.

L'avenue est embolisée, la circulation fortement entravée, ce qui pose notamment problème pour les véhicules de secours qui se rendent à l'hôpital Bichat et les riverains subissent des nuisances sonores très importantes jusque

tard dans la nuit. Quant aux commerçants, ils connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires conséquente puisque pour certains elle s'élève à 70 %, ce qui pose pour certains la question de savoir s'ils ne vont pas mettre la clef sous la porte.

Commerçants et riverains auraient aimé une meilleure information et plus de concertation. C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, Geoffroy BOULARD et Valérie NAHMIAS, nous vous demandons d'organiser dans les plus brefs délais une réunion de concertation avec les commerçants sur les pertes de leur chiffre d'affaires et de mettre en place une commission d'indemnisation chargée d'évaluer les préjudices financiers et d'octroyer des indemnités aux commerçants qui peuvent y prétendre.

En outre, nous vous demandons de demander aux prestataires une nouvelle organisation des travaux afin de limiter les nuisances que subissent les riverains. Voilà, mes chers collègues, j'insiste sur ce point parce que tous ceux qui sont allés sur le terrain voir ce qui se passe avenue de Saint-Ouen, je peux vous dire que le quartier est fortement perturbé par tous ces travaux, et peut-être aurait-il fallu une meilleure organisation dans le temps pour qu'il y ait moins de nuisances. Ces travaux sont nécessaires, certes, cependant, il ne faut pas oublier ni négliger toutes les nuisances que subissent à la fois les commerçants, les riverains et les automobilistes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux chantiers de la R.A.T.P. et de G.R.D.F. se déroulent actuellement avenue de Saint-Ouen, concomitamment à ceux du tramway T3. Ils sont l'un et l'autre contrôlés par la DVD. Le premier est un chantier urgent d'étanchéité de la station de métro porte de Saint-Ouen par la R.A.T.P. Il est assez long, puisqu'il a débuté fin janvier et durera jusqu'au mois d'août, suivant deux phases : jusqu'à début mai côté 18^e arrondissement, puis symétriquement côté 17^e arrondissement. Il se déroule principalement sur la chaussée, qui est réduite à une file de circulation, et empiète un peu sur le trottoir.

Une demi-douzaine de commerces est concernée sur chaque rive de l'avenue. Ce phasage limite les impacts, tant sur la circulation que sur les livraisons ou les trottoirs, en maintenant le cheminement des piétons. Le chantier étant à proximité de celui du tramway, la R.A.T.P. a pu donner une information complète aux riverains et commerçants en utilisant les moyens du chantier T3. Une lettre a été distribuée en décembre et l'équipe de proximité est allée visiter chaque commerce.

Mais pour des raisons juridiques, les demandes d'indemnisation ne pourront pas être examinées par la commission de règlement amiable du T3. Cependant, l'équipe de proximité a remis à chaque commerçant le dossier type de la commission, et la R.A.T.P. s'est engagée à instruire les demandes d'indemnisation avec bienveillance. Pour ce premier chantier, le dispositif d'information, d'accompagnement et d'indemnisation éventuelle des commerçants est donc bien en place.

Le second chantier est de plus courte durée. Il est conduit par G.R.D.F. sur une portion plus au sud de l'avenue de Saint-Ouen, côté 17^e, entre le passage Saint-Ange et la rue Collette. Les travaux lourds ont commencé le 9 janvier et s'achèvent fin mars, organisés en trois phases de deux semaines environ avant la remise en état des trottoirs en avril.

Ce phasage fin sur de courtes sections a été retenu pour limiter les impacts sur le tissu commercial, qui est très dense sur cette partie de l'avenue. De plus, les canalisations sont implantées par des fouilles ponctuelles, plutôt que par une tranchée sur toute la longueur, ce qui maintient la majeure partie des cheminements sur les trottoirs. Enfin, l'information a été bien donnée en amont du chantier par une lettre aux riverains.

Les demandes d'indemnisation des commerçants sont régies par la même réglementation que pour n'importe quel chantier classique sur voirie auprès du responsable des travaux, ici G.R.D.F., mais au vu de la relative courte durée du chantier et des efforts réels d'organisation qui ont été faits, il n'est pas certain que les pétitionnaires soient indemnisés.

Au vu de l'ensemble de ces informations sur l'organisation et l'accompagnement de ces deux chantiers, je vous propose de retirer votre vœu, à défaut, je devrai émettre un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HONORÉ, maintenez-vous votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - Etant donné ce que j'ai vu avenue de Saint-Ouen, vu l'exaspération des commerçants et des riverains, évidemment, je maintiens mon vœu, et je demande évidemment qu'il y ait une action efficace en faveur des riverains et des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Vous l'avez déjà dit, je crois.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 DEVE 1 G - Subventions (208.500 euros) et conventions avec 3 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire (13e, 14e, 15e, 16e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DEVE 1 G : subventions et conventions avec trois associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture ferroviaire.

La parole est à M. Philippe GOUJON, puis Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En réalité, j'évoque un sujet un peu différent, mais l'actualité m'y conduit, et les délais, parce que... Bon je suis tout à fait d'accord, évidemment, avec ce vœu, mais je voudrais évoquer le projet d'implantation d'une guinguette végétale sur la Petite Ceinture dans le 15e. C'est un projet intéressant, et j'ai reçu les opérateurs avec Jean-François LAMOUR, d'ailleurs, même si le site ne nous paraît pas vraiment adapté à l'accueil d'un restaurant de plein air, dans une zone dense, à quelques mètres seulement des façades des immeubles de la rue Leblanc et de la place Balard.

Les nuisances sonores, vous le comprendrez, constituent la principale crainte des riverains. Et si le projet voit le jour, il est important qu'au moins un écran végétal soit installé en bordure Nord de la dalle du pont-rail, s'il n'est pas possible d'y implanter un véritable écran antibruit.

S'agissant des jours et heures d'ouverture, nous souhaitons plutôt une fin de service à 21 heures, afin que la clientèle ait quitté les lieux à 22 heures. S'agissant de l'affluence, la configuration des lieux, il est vrai, environ 1.000 mètres carrés, permettrait de monter à 600 ou 800 clients potentiels simultanés. C'est une affluence, évidemment, forcément génératrice de nuisances sonores très importantes, et autant il serait possible de canaliser d'éventuels débordements provenant de quelques personnes parmi 200 clients, autant il paraît impossible d'en faire de même avec 800 clients en attente d'accéder à la guinguette. D'ailleurs, peut-être que la Préfecture de police elle-même n'autoriserait pas forcément l'ouverture d'un tel établissement.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la jauge maximale du restaurant ne dépasse pas 200 personnes, ce qui nous amène évidemment à évoquer le filtrage aussi des clients, qui doit impérativement se faire sur la voie publique avant qu'ils n'empruntent l'escalier place Balard. Se pose alors le problème évidemment de la gestion des files de clients attendant une place, et seul l'aménagement d'un second escalier, en l'occurrence celui qui relie la plate-forme à la station-service boulevard Martial-Valin, serait de nature à éviter le croisement des flux entrants et sortants et à réduire les risques de mouvements de foule comme à restreindre les flux du côté des habitants.

Enfin, en matière de sécurité, des garde-corps de 1,50 mètre sur le tablier du pont-rail nous semblent tout à fait insuffisants.

Et quant au calendrier, et c'est la raison de mon intervention de ce matin, qui n'a pas beaucoup de rapport avec le projet de délibération, il est vrai, puisqu'il était évoqué une ouverture du site en avril-mai, une concertation doit être menée avec les riverains.

Evidemment, cette concertation ne pourra être mise en œuvre que lorsque des garanties suffisantes aux préoccupations que je viens d'exprimer nous auront été apportées, et dont seul le respect pourrait nous amener à

émettre un avis favorable sur un projet qui est sympathique, qui améliorera l'offre commerciale et de loisirs dans le secteur, mais qui néanmoins doit respecter la tranquillité des riverains.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Communiste votera ce projet de délibération et soutient ces subventions aux associations pour l'insertion professionnelle, avec des chantiers participatifs qui permettent d'entretenir la Petite Ceinture.

Cela dit, je profite de ce projet de délibération pour saisir l'Exécutif d'une question qui est posée régulièrement dans le 12^e arrondissement, rue Villa du Bel-Air. Depuis l'été dernier, nous avons installé ce que l'on appelle une station, avec un Algeco, qui permet d'organiser des ateliers participatifs durant lesquels les habitants peuvent faire des propositions sur l'aménagement futur de la Petite Ceinture. Normalement, cet Algeco devait être retiré à la fin des ateliers participatifs, qui se sont terminés en novembre.

Or, depuis novembre, l'Algeco est resté en place. C'est devenu un lieu d'occupation, que ce soit le jour ou la nuit, par des jeunes, avec des dégradations et des nuisances pour les riverains. Certains riverains m'ont saisi avec des actes de vandalisme, avec une petite fille qui a reçu un caillou dans la tête, qui a été lancé depuis la Petite Ceinture, et avec des intrusions de personnes chez les riverains.

Cela m'amène à une question plus sérieuse : dans le cadre de notre débat général, que l'on a sur l'ouverture de la Petite Ceinture aux Parisiens, se pose la question de la sécurisation, et notamment la sécurisation des habitations qui sont à proximité de la Petite Ceinture. A ce jour, les habitants sont allés au commissariat pour porter plainte, pour se renseigner, et le commissariat renvoie systématiquement vers la Ville en disant : "c'est la Ville qui s'est engagée à sécuriser la Petite Ceinture".

Je saisis donc cette opportunité pour poser la question : où en est-on sur le sujet de la sécurisation des riverains et des habitations qui sont à proximité ? Où en est-on de cet Algeco qui devait être enlevé et qui ne l'est toujours pas, qui est plus ou moins squatté ? Et on m'a dit récemment que des ateliers vont reprendre. Alors, moi, je demande, et je crois que la Maire du 12^e a été saisie à plusieurs reprises, que Pénélope KOMITÈS a été saisie à plusieurs reprises, un, que cet Algeco soit enlevé, et deux, que les futurs ateliers participatifs aient lieu à l'endroit où c'était prévu, à l'ancienne station Bel-Air, et qu'il y ait bien sûr une sécurisation des lieux.

Je pense que les associations qui vont entretenir la Petite Ceinture à travers ce projet de délibération ont aussi beaucoup de travail du fait de ces détériorations, donc soyons un peu sérieux et prenons au sérieux la question de la sécurisation de la Petite Ceinture.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci pour vos interventions.

En effet, ni l'un ni l'autre n'avez exactement collé au contenu du projet de délibération, vous en conviendrez. Il expose pourtant une collaboration très intéressante avec des associations d'insertion qui peuvent être extrêmement positives dans un grand nombre de cas.

Pour autant, Monsieur le Maire du 15^e arrondissement, je crois savoir que vous y étiez favorable à l'origine pour des questions de sécurisation de la guinguette. En conséquence, je comprends que, comme maire d'arrondissement, vous ayez à demander que l'accompagnement de l'ouverture de cette guinguette se passe dans de bonnes conditions. Pour autant, je crois qu'il ne s'agit pas de l'ouverture d'une "rave party" à ciel ouvert et que l'utilisation de la Petite Ceinture comme lieu de loisir et de promenade, y compris de loisir avec une guinguette, est une bonne nouvelle pour l'ensemble des Parisiens et des habitants du 15^e arrondissement.

Monsieur BONNET-OULALDJ, concernant cet Algeco, je pense que vous avez désigné les bons interlocuteurs : Pénélope KOMITÈS et la Maire du 12^e arrondissement. J'entends bien que cela puisse faire un point

de fixation et qu'il faut donc intervenir sur cette Petite Ceinture, comme dans l'espace public en général, pour faire en sorte que le calme et la sécurité des riverains soient respectés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 1 G).

2017 DEVE 60 - Mise à disposition des mairies d'arrondissement de kits de jardinage pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 60 concerne la mise à la disposition des mairies d'arrondissement de kits de jardinage.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fait suite à l'amendement déposé en décembre dernier par le groupe des élus écologistes, demandant des moyens supplémentaires pour accompagner les habitants dans leur demande de végétalisation, en particulier par le dispositif du permis de végétaliser.

Après négociation, cet amendement avait abouti à un vœu qui a décidé de la distribution de kits de jardinage aux arrondissements qui le souhaitent pour accompagner les Parisiens à végétaliser l'espace public. Nous nous réjouissons donc du respect de l'engagement de la Ville qui distribuera 200 kits aux arrondissements pour qu'ils soient prêtés gratuitement aux Parisiens et aux Parisiennes. Dépense qui rentrera dans le cadre du budget participatif 2015 "Cultiver en ville".

Toutefois, nous souhaitons de nouveau insister sur le besoin d'accompagnement, nécessaire pour la réussite des dispositifs de végétalisation proposés aux Parisiens. Il est important non seulement de les faire connaître largement, mais aussi d'assurer un suivi des projets et le bon état général des espaces pris en charge par les habitants. Ces jardiniers citoyens ont besoin de conseils. Si l'équipe de jardinage constitue une aide logistique, rien ne remplace les conseils de pairs, la formation, la sensibilisation, mais aussi le faire-ensemble avec d'autres jardiniers citoyens du quartier.

Ainsi, le vœu cité au début de mon intervention comportait également une autre demande, celle d'ateliers spécifiques relatifs au permis de végétaliser organisés à la Maison du jardinage, mais aussi une demande de décentralisation dans les arrondissements de ces ateliers de la Maison du jardinage. Nous souhaitons savoir si des suites seront apportées à cette demande.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Joëlle MOREL, de préciser les modalités d'organisation de la mise à disposition de ces kits. En effet, ce projet de délibération est la concrétisation d'un projet voté par les Parisiens dans le cadre du budget participatif 2015. Il fait également écho à un vœu déposé par vous-même, Anne SOUYRIS et David BELLARD et les élus du groupe Ecologiste de Paris, qui a été voté en Conseil de Paris en décembre 2016.

Ce projet de délibération laisse toute latitude sur la définition des modalités d'organisation du prêt aux mairies d'arrondissement qui souhaiteraient bénéficier de ces kits. Cette mise à disposition peut être mise en œuvre sous diverses formes : au sein des mairies ou encore au sein des équipements de proximité des arrondissements à travers l'outil tech des mairies quand il existe, ou des comités de végétalisation. Tout cela est assez volumineux, il s'agit donc d'organiser la distribution.

Pour répondre plus précisément à ce que vous portez, Madame MOREL, en effet, il faut que nous puissions accompagner les porteurs de ces projets pour pouvoir leur permettre d'exploiter au mieux ces kits. Kits qui comprennent des outils de jardinage : sécateurs, bêches, balais à gazon - je ne connaissais pas cet outil-là du tout, je vais me renseigner -, une binette à pousser, un transplantoir et une griffe à 3 dents ; des outils de jardinage pleine terre : une griffe piocheuse, une griffe paysagiste à 5 dents, et un râteau de jardin à 12 dents.

Tous ces kits seront disponibles et un accompagnement également pour que les jardiniers débutants puissent faire ce que nous attendons et souhaitons tous, une plus vaste végétalisation de notre ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DEVE 60).

2017 DEVE 63 - Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 63 porte sur la communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés.

Madame MOREL, vous avez la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Le groupe Ecologiste souhaite tout d'abord saluer le renouvellement du lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés sur deux thématiques : accueillir aux jardins et récupérateurs d'eau.

Lors de la rencontre annuelle des jardins partagés, à l'initiative de Pénélope KOMITÈS et de son cabinet, j'ai pu constater que ces deux thématiques étaient particulièrement présentes dans les échanges.

Je profite de ce projet de délibération pour dire combien cette réunion était fructueuse et dynamique. Des représentants des jardins partagés étaient très nombreux. La salle était trop petite pour que l'ensemble des personnes puisse s'asseoir. Chacun, à leur tour, ils ont pu évoquer leurs difficultés, leurs attentes, leurs projets, leur enthousiasme.

Ainsi, au-delà du développement du lien social revendiqué par toutes et tous, les associations ont mentionné les soucis des branchements d'eau dans les squares, la nécessité d'installer des récupérateurs d'eau, des besoins de compost dans les quartiers, la demande de broyat, l'envie de voir l'installation de ruches, les soucis pour obtenir de la bonne terre végétale, l'envie de pouvoir planter des fruitiers, l'inadaptation des horaires d'ouverture des squares, surtout lorsque les squares accueillent un jardin partagé.

L'annonce faite par Pénélope KOMITÈS de travailler pendant l'année 2017 sur un état des lieux des jardins, sur une réécriture de la charte "Main verte", sur l'ouverture de la plateforme "Végétalisons Paris" dans les prochaines semaines est une très bonne nouvelle.

Je me permets de partager avec vous la nécessité d'avoir un bilan du fonctionnement des jardins partagés, c'est-à-dire d'avoir une analyse du profil des personnes, le nombre de personnes qui sont sur les listes d'attente, une meilleure connaissance des activités, des ateliers proposés, du rôle des animations pédagogiques des jardins, pour apprendre notamment à mieux manger, à manger équilibré pour lutter contre l'obésité et le diabète.

Vous comprenez que cet appel à projets s'inscrit dans une belle énergie et que le groupe Ecologiste s'associe à ce processus.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, beaucoup, Madame MOREL, d'accompagner et de mettre en lumière le soutien fort de la Ville aux jardins partagés parisiens. Il en existe 119, dont 99 sont adhérents à la charte "Main verte". Chaque année, un nouvel appel à projets est lancé à destination de ces jardins partagés qu'ils soient adhérents à la charte "Main verte" ou qu'ils souhaitent y adhérer.

En 2016, le thème était, "Permaculture et compost". 12 associations ont ainsi été subventionnées par la Ville pour le projet qu'elles portaient.

Cette année, ce n'est pas 1 mais 2 appels à projets nouveaux, dont un est financé sur le budget participatif - le projet "Cultiver en ville" -, qui sont proposés aux associations gestionnaires de jardins partagés. Les associations peuvent, bien entendu, postuler aux deux appels à projets si elles le souhaitent.

Ces deux appels à projets ont été lancés le 28 février dernier à l'Hôtel de Ville, vous le disiez, en présence de plus de 70 représentants des jardins partagés parisiens. C'est un beau succès. Cette réunion a permis de mettre en évidence plusieurs difficultés rencontrées par les associations gestionnaires, notamment des questions comme l'accès à l'eau, la qualité de la terre végétale, l'état du sol ou des jardinières pour les jardins partagés les plus anciens.

Pénélope KOMITÈS a demandé aux services de la DEVE d'apporter des réponses à l'ensemble des problèmes soulevés : bilan de l'accès à l'eau, évaluation de l'état global des jardins partagés, et notamment transmission du contact du fournisseur de terre végétale de la Ville à l'ensemble de ces associations.

S'agissant des appels à projets 2017, le premier thème est "Accueillir vos jardins", financé sur l'appel à projets "Jardins partagés" et a pour objectif de soutenir les jardins partagés visant à permettre une ouverture élargie, une amélioration des conditions d'accueil, en écho au vœu du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants, au Conseil de Paris de juillet dernier.

Le second thème, relatif aux récupérateurs d'eau, financé sur le budget participatif 2016 qui s'appelait "Plus de nature en ville", permettra de soutenir les projets de jardins souhaitant s'engager vers une gestion raisonnée des ressources en eau. Il est en effet très important de l'appliquer à nos gestes quotidiens, en pratiquant la récupération des eaux de pluie notamment.

Les associations avaient à l'origine jusqu'au 27 mars pour déposer leur dossier de demande de subvention. Pénélope KOMITÈS a souhaité décaler la date limite au 7 avril, pour permettre à davantage d'entre elles de postuler.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est une communication, il n'y a pas de vote.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 4e Commission. Conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à sa Présidente, Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Pour vous relater nos travaux de lundi dernier à 9 heures, la 4e Commission s'est réunie, a discuté autour des 78 projets de délibération à l'ordre du jour. C'est une petite Commission. Nous avons échangé avec les adjointes concernées, Dominique VERSINI notamment, sur les questions de prise en charge des familles migrantes primo arrivantes, sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler durant nos échanges dans ce Conseil. Ce sont des sujets qui reviennent très régulièrement en 4e Commission.

Nous avons aussi eu des échanges autour du rapport de la Commission régionale des comptes sur l'attribution des places en crèche par la Ville de Paris. Cela a déjà été abordé dans le Conseil, mais nous avons travaillé sur la stratégie parisienne de handicap.

Nous avons échangé autour des 6 vœux déposés dans la 4e Commission.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

2017 DASES 90 G - Subvention (549.830 euros) et conventions avec le Centre d'action sociale protestant. - Activité de médiation et de prévention jeunesse sur le Centre de Paris et d'une action de prévention spécialisée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 90 G, qui porte subvention et conventions avec le Centre d'action sociale protestant.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Ce projet de délibération porte sur deux types d'interventions menées dans le Centre de Paris par le Club de prévention du centre social "La Clairière", dont le siège est situé dans le 2e, mais on peut parler là d'une institution de notre arrondissement. Ce centre social a fusionné il y a deux ans avec le Centre d'action sociale protestant, C.A.S.P.

Il s'agit tout d'abord du lancement de l'action "Médiation sociale et de prévention jeunesse" sur le Centre de Paris, mais plus précisément sur les Halles et la Canopée, et également sur le 4e, pour suivre, accompagner un public spécifique en situation d'errance sur l'espace public qui est revenu depuis la réouverture des Halles.

Il s'agit d'un dispositif global, qui intègre des actions éducatives mais plus largement, et à la demande du Département de Paris, une intervention sociale basée sur une coordination avec les partenaires locaux présents sur le terrain, comme "Unibail", les maraudes associatives, les accueils de jour, les services sociaux. L'idée étant de fluidifier la circulation des informations et des recherches de solutions entre les différents intervenants, sur un espace qui n'est pas évident à cerner de par sa fréquentation multiple.

Il s'agit d'un travail propre à cette population et l'équipe de "La Clairière" a mené un travail de diagnostic préalable pour mieux cerner ces jeunes isolés qui connaissent des problèmes d'insertion sociale et économique, des conduites à risques, des troubles à l'ordre public et des problématiques d'accès aux soins.

Les équipes mises en place sont pluridisciplinaires. Elles sont constituées d'éducateurs spécialisés, de médiateurs sociaux, d'assistants sociaux et de psychologues.

S'agissant du renouvellement de l'action de prévention spécialisée menée sur le 2e arrondissement et son extension au 3e arrondissement, décidée en lien avec les mairies d'arrondissement, elle concerne des groupes de jeunes de 12 à 17 ans globalement, qui ont leurs habitudes sur les deux arrondissements, en cohérence avec le passage dans leur vie scolaire de la primaire au collège, et qui ont pu se faire remarquer a minima par un certain désœuvrement, mais plus globalement des phénomènes de groupe et des agissements sur l'espace public qui ont pu nécessiter l'intervention des services de police. Le travail est donc nécessaire sur ces deux arrondissements, en attendant évidemment que nous ayons une vision plus globale à l'échelle du secteur regroupant les quatre arrondissements.

Elue du 2e, je reconnais bien volontiers qu'en termes d'action de prévention spécialisée, d'autres quartiers de Paris connaissent des réalités d'ampleur plus conséquente. Mais il n'en demeure pas moins vrai qu'une action des pouvoirs publics est nécessaire à l'égard de ces jeunes vivant dans le Centre de Paris. Il s'agit, en effet, de mineurs connaissant des situations familiales, économiques, sociales qui doivent être appréhendées par des acteurs professionnels spécifiques, au titre de la prévention, qui seuls peuvent créer les relations de confiance préalables à toute autre intervention.

A ce titre, je salue le dynamisme des équipes de "La Clairière" qui interviennent, par le biais d'accompagnements individuels ou collectifs, sur le terrain, avec beaucoup d'engagement. Ils sont à l'écoute des sollicitations de la mairie d'arrondissement sur des propositions qui visent, par exemple, à associer ces jeunes, dans des animations locales, et qui ont su s'adapter, je parle des équipes, dans un contexte d'évolution de leurs missions et des zones d'intervention avec des effectifs fluctuants.

Je tiens à souligner la qualité de ce partenariat.

Je conclus en vous remerciant, Madame l'adjointe, chère Colombe, d'avoir été à l'écoute des besoins relayés par le maire du 2e, Jacques BOUTAULT et son adjoint, Olivier MAILLEBUAU, en charge de la sécurité, avec également le soutien de Pierre AIDENBAUM, le maire du 3e arrondissement.

Je vous invite donc à apporter votre soutien à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Un grand merci, chère Véronique LEVIEUX, pour votre intervention.

Pas de réponse spécifique à vous apporter. Merci en tout cas d'avoir salué la qualité du travail effectué par le C.A.S.P., parce que si nous sommes en mesure de pouvoir avancer, c'est aussi grâce à eux.

Je voudrais souligner que le dispositif, que nous mettons en place sur Les Halles, est en effet un dispositif innovant, hybride, qui nous semble répondre aux besoins des Halles dans cette configuration particulière de réouverture des Halles, avec des besoins en matière sociale, des besoins en matière d'accompagnement, des besoins en matière éducative, des besoins en matière de prévention, et qui donc nécessitait de pouvoir travailler avec un partenaire qui soit capable de se déployer sur tous ces fronts.

On aura évidemment, que ce soit en Commission, que ce soit en Conseil de Paris, l'occasion de faire le point sur ce dispositif hybride, afin de l'adapter autant que nécessaire. En tout cas, c'était un engagement que nous avons pris de pouvoir accompagner la réouverture des Halles avec un acteur qui soit en mesure de conduire des activités de médiation et de prévention jeunesse, au-delà d'une activité, plus classique et connue de notre Assemblée, de prévention spécialisée dans le 2e arrondissement.

Merci à vous en tout cas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 90 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DASES 90 G).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la revalorisation du quartier Amiraux-Simplon-Championnet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 109 est relatif à la revalorisation du quartier Amiraux-Simplon-Championnet.

M. Christian HONORÉ a la parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, c'est un sujet récurrent sur lequel nous revenons régulièrement avec Pierre-Yves BOURNAZEL et qui concerne ce quartier.

En effet, ce quartier subit plusieurs nuisances : les trafics, le mal entretien des rues, le proxénétisme, les trafics encore une fois et des agressions dans le quartier.

Pourtant, ce quartier a des habitants qui s'investissent et qui veulent vivre dans un quartier calme, bien entretenu. Il y a des associations dynamiques qui s'investissent et qui font des projets d'amélioration des conditions de vie.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes intervenus à plusieurs reprises, soit au Conseil d'arrondissement, soit au Conseil de Paris. Nous avons adressé des lettres au Préfet et il est de la responsabilité des pouvoirs publics, du Préfet de police, de la Maire de Paris, de faire en sorte que les habitants de ce quartier vivent dans des conditions décentes et ne se sentent pas abandonnés et délaissés, comme ils ont l'impression actuellement.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous faisons les propositions suivantes :

- que la Maire de Paris procède à l'étude et à la mise en œuvre d'une opération de réhabilitation en profondeur du quartier Amiraux-Simplon-Championnet ;

- que la Maire de Paris procède à l'extension du conservatoire ou la création d'un nouveau conservatoire sur le site Ordener-Poissonniers ;

- qu'un espace vert ludique et de détente soit créé sur le site Ordener-Poissonniers ;

- enfin que la Maire de Paris mette en œuvre un plan "Vital'Quartier", afin d'implanter des commerces diversifiés de qualité.

C'est ce que les habitants de ce quartier réclament depuis longtemps.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire.

Je voulais aussi vous dire qu'il serait temps que les pouvoirs publics s'intéressent à ce quartier et lui donnent des conditions de vie auxquelles il aspire et très légitimement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Mme Colombe BROSSEL a la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur HONORÉ.

Ce vœu a un périmètre large de propositions et je me fais donc un plaisir de répondre au nom de l'ensemble de mes collègues concernés.

D'abord, l'ensemble des réponses vous a été apporté en Conseil d'arrondissement, tout comme elles vous ont été apportées, il y a quelques mois déjà, lors d'un précédent Conseil de Paris où le même vœu avait été déposé. Je vais donc vous faire à peu près les mêmes réponses, puisque vous imaginez bien, Monsieur HONORÉ, que ce n'est pas en quelques semaines que l'on procède, je vous cite, à "une opération de réhabilitation en profondeur du quartier Amiraux-Simplon-Championnet".

Je vais néanmoins vous rappeler tout ce qui a été fait, ce qui ne veut pas dire qu'il faut nier les difficultés. Mais je vais vous rappeler que ce quartier est un quartier dans lequel ont été créés un pôle de santé avec un E.H.P.A.D. , une Maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés, un foyer d'accueil médicalisé, un centre d'animation et un gymnase, tout ceci rue des Poissonniers.

C'est un secteur qui a été central en matière de lutte contre le logement insalubre, avec de nombreuses opérations livrées notamment par la S.I.E.M.P., et de rues entières qui ont été réhabilitées. Je pense à la rue du Nord et à la rue Emile-Chaine. Pardon, mais ce n'est pas totalement anecdotique.

Vous parlez de développement économique et de commerces. Comme vous le savez, parce que cela vous a déjà été dit - essayons d'avoir des Conseils qui soient utiles - nous avons fait une étude et validé récemment la mise en œuvre d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale sur Amiraux-Simplon, qui permettra d'apporter de la diversité commerciale au sein de ce quartier, en complément de l'excellent travail déjà effectué par la mairie du 18e, son maire Eric LEJOINDRE et son adjointe Afaf GABELOTAUD, qui a permis l'installation, par exemple, de traiteurs, d'un restaurant, d'un fleuriste, de la coopérative "La Louve" que nous avons visitée avec la Maire de Paris il y a quelques semaines.

Voilà. Tout ceci participe à la revitalisation de ce quartier. Pour l'opération Ordener-Poissonniers, sur laquelle vous demandez, je vous cite, "qu'un espace vert ludique et de détente soit créé", vous étiez, comme moi, à la réunion de restitution publique qui a permis de finaliser tout ce qui avait été fait en ateliers et de prendre en compte les propositions réunies des riverains, des collectifs, des associations depuis plusieurs mois. Il y aura donc un jardin d'au moins 1 hectare avec une diversité des usages permettant de développer l'agriculture urbaine, un jardin partagé, des espaces de jeux.

Bref, tout ceci a déjà été fait. Je vous promets que, si vous redéposez le même vœu dans quelques semaines, il vous sera répondu exactement la même chose, mais peut-être cette fois-ci par un autre adjoint, puisque nous tournons pour pouvoir répondre à la palette de vos interpellations. Merci.

Vous aurez compris que je vous demanderai de retirer votre vœu, ayant répondu à vos interpellations, sinon j'appellerai à voter contre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pascal JULIEN pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Encore des considérants qui dressent un portrait absolument incroyable de ce quartier. Allez-y avec un gilet pare-balles ! C'est vraiment l'impression que l'on a quand on lit votre vœu.

Mais ce vœu revient en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris comme un refrain, chaque fois. C'est un vœu sans doute écrit d'ailleurs par "Fox News". On appelle cela des vœux "Fox News". Mais c'est plus fort que M. HONORÉ, parce que vous, vous ne l'avez qu'une fois, mais nous, on l'a deux fois, au Conseil d'arrondissement et ici ! Chaque fois ! Et on fait la même réponse, soit le maire du 18e, soit Colombe BROSSEL, soit nous-mêmes et l'on parle sur cette question-là à l'unisson. Mais c'est incroyable ! On a eu une variante en Conseil d'arrondissement. Ce n'était pas M. HONORÉ, c'était M. BOURNAZEL. C'est une variante, mais c'était exactement la même chose. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? On va continuer. Cela vient en fin de Conseil. C'est une petite détente, un refrain. Moi, c'est comme cela que je le prends, maintenant. Allez !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix... J'imagine que le vœu est maintenu ? Non, Monsieur HONORÉ, vous ne ré-intervenez pas. Le vœu est maintenu ? Oui ? Vous pouvez répondre oui ou non ? Merci. Non, vous ne ré-intervenez pas !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la médecine scolaire et aux effectifs.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 110 est relatif à la médecine scolaire et à ses effectifs.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un vœu qui a été adopté à la majorité du Conseil du 19e arrondissement relatif à l'exercice de la médecine scolaire dans le 19e arrondissement. Depuis la rentrée scolaire, plusieurs écoles du 19e arrondissement ne disposent plus d'un médecin scolaire de référence, suite, semble-t-il, à des départs non remplacés. Sont concernées plusieurs écoles de l'arrondissement, notamment certaines en éducation prioritaire. Quelques-unes de ces écoles : le groupe scolaire Colette-Magny, Alouettes/Fessart, 65-67, avenue Simon-Bolivar, ainsi que les écoles maternelles Thionville, rue de Cambrai, cours du Septième-Art, où la médecine scolaire n'est que partiellement mise en place.

Cette situation dégrade le suivi médical des élèves de ces écoles. Donc, nous demandons que des mesures puissent être rapidement prises afin de répondre à cette situation préoccupante qui est régulièrement soulignée par les équipes pédagogiques et les parents des écoles, notamment lors des conseils d'école et sont relayés auprès de la mairie d'arrondissement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Nicolas NORDMAN pour la question. Vous le savez, la santé scolaire est un dispositif important de prévention et de réduction des inégalités de santé. Paris a fait le choix d'exercer cette compétence par délégation de l'Etat. L'engagement de la Ville ne s'est jamais démenti. Je rappellerai juste qu'à Paris, il y a un médecin scolaire pour 2.300 élèves, alors qu'il y a en moyenne à l'échelle nationale un médecin scolaire pour 9.000 élèves et que même dans les villes ayant choisi d'exercer cette compétence, donc particulièrement engagées, c'est en moyenne 1 pour 4.000. Donc, vous voyez que nous sommes à un niveau d'engagement qui est très important et qui sera poursuivi puisque nous avons renouvelé en 2016 notre convention triennale avec l'Etat, définissant les mêmes axes d'intervention de la Ville en la matière.

Pour autant, le recrutement des médecins scolaires s'avère particulièrement difficile et, depuis la rentrée dernière, un demi-poste n'est effectivement pas pourvu dans le 19^e arrondissement. La difficulté de recruter des médecins à la Ville fait d'ailleurs l'objet d'un travail de l'Inspection générale avec Emmanuel GRÉGOIRE. Les rendus de cette mission ne sont pas encore donnés. Le poste est en recrutement depuis la rentrée dernière et n'est, à ce jour, pas pourvu. Au vu de la situation dans le 19^e, j'ai donc demandé, pour faire suite à votre vœu, à la DASES d'organiser rapidement une rencontre avec le médecin responsable du secteur, le bureau de la santé scolaire, les professionnels de l'Education nationale et la mairie d'arrondissement afin d'adapter au mieux le dispositif actuel.

Pour l'avenir, nous n'échapperons pas à une réflexion sur la composition des effectifs des services de santé scolaire puisque l'autre caractéristique parisienne est d'avoir un nombre très élevé de médecins - 59 ETP pour 3 ETP d'infirmières - alors que dans toutes les autres villes, c'est une proportion qui est très différente et qui comporte beaucoup plus d'infirmières.

Je ne suis donc pas défavorable à votre vœu. Vous voyez qu'il va être exaucé rapidement, donc je vous laisse la sagesse de le maintenir ou de ne pas le maintenir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NORDMAN, le maintenez-vous ?

M. Nicolas NORDMAN. - Si M. JOMIER n'y est pas défavorable, je le maintiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et donc, Monsieur JOMIER, c'est ?

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Je ne peux pas être défavorable à un vœu dont la demande est en cours d'être exaucée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 110 sans avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 93).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la salle de consommation à moindres risques.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la salle de consommation à moindres risques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 111 et 112 sont relatifs à la salle de consommation à moindres risques.

La parole est à Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, le dimanche 26 février, en pleine après-midi, une bagarre entre toxicomanes a éclaté dans la salle de "shoot" et s'est poursuivie ensuite rue Ambroise-Paré à coups de barres de fer. Les faits sont là puisque la scène violente a été filmée par un riverain et que la vidéo a été largement diffusée. Face à une situation qui dégénérerait, la salle a alors été fermée jusqu'au lendemain. Ces incidents s'inscrivent dans un climat, décrit par les riverains eux-mêmes, comme s'étant largement dégradé depuis le mois de janvier. Ce que vous avez d'ailleurs confirmé, Monsieur FÉRAUD. Désormais, le "deal" se fait sur la voie publique sans être véritablement inquiété. Des fumeurs de "crack" consomment dans la rue ou dans les halls d'immeuble, et j'en passe.

Lorsque nous manifestons notre opposition à l'ouverture de cette salle, notamment avec mes collègues Philippe GOJON et Frédéric PÉCHENARD - salle installée en plein quartier résidentiel - nous vous avons interpellé sur les difficultés qui ne manqueraient pas de survenir. Vous aviez alors balayé tout cela d'un simple revers de la main. Force est de constater que, malheureusement, le quartier est loin, aujourd'hui, de connaître la tranquillité promise. Non, tout ne va pas bien pour les riverains du quartier de la salle de "shoot", Monsieur le Maire, et aucune

des campagnes de communication que vous tentez de lancer pour allumer des contre-feux ne pourra masquer cette réalité. Pas plus tard que cette nuit, il y a encore eu une bagarre, de nouveau filmée, de nouveau diffusée.

Je demande donc, par ce vœu, que toute la lumière soit faite sur les événements du 26 février, encore une fois, particulièrement violents. Nous avons droit, en la matière, à la transparence. Chacun a pu, par ailleurs, voir sur la vidéo une arme circuler, visiblement factice. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est exactement.

Je demande également que des mesures supplémentaires soient prises rapidement pour assurer la sécurité des habitants. La présence policière doit notamment être accrue. De tels événements ne peuvent et ne doivent pas se reproduire. Enfin, il semble important, après six mois d'expérimentation, qu'une réunion publique soit organisée afin de dresser un premier bilan et d'annoncer des mesures spécifiques pour le secteur. Les habitants ne peuvent pas être les grands oubliés de cette politique, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, le vœu que je défends au nom du groupe UDI-MODEM tombe à point nommé pour rappeler la constance de la position de la famille centriste depuis 2010 sur la politique de la ville liée à la toxicomanie, position qui se veut à la fois ouverte et lucide, tolérante mais exigeante. L'objectif partagé est double. Il s'agit d'œuvrer à la diminution du risque sanitaire de contamination des toxicomanes par des seringues souillées et de les accompagner dans un parcours de soins contrôlé, le tout dans un environnement sécurisé.

Le Procureur de la République a d'ailleurs récemment diffusé une instruction rappelant le strict encadrement du principe de tolérance aux abords de la salle et que toute infraction entrerait dans le champ immédiat de la répression. Il ne s'agit pas de méconnaître ou de sous-estimer les inquiétudes exprimées par certains riverains, lesquelles ont d'ailleurs pu monter d'un cran à la suite de la rixe survenue sur le site et à ses abords le 26 février dernier, la seule sérieuse depuis son ouverture.

Pour bien comprendre le sujet, il faut communiquer non pas sur les peurs, non pas sur les angoisses, fussent-elles légitimes, mais sur les résultats d'ores et déjà enregistrés après six mois d'expérimentation. Le bilan est positif. Il y a des résultats au niveau de la santé publique, de l'addictologie, de la captation d'un public exclu de tout accès aux soins et des effets réels en termes de salubrité publique, avec une forte diminution de seringues retrouvées sur l'espace public.

Je propose par ce vœu, en premier lieu, que la sécurité soit renforcée par une présence policière accrue, plus forte et visible aux abords de la salle. Face aux débordements prévisibles des équipes de soins en termes de fréquentation, je propose aussi que les effectifs de la salle soient accrus afin de permettre un élargissement de l'amplitude horaire d'ouverture, notamment l'été le soir.

Enfin, nous proposons que la Mairie organise en 2018 une grande campagne de prévention et d'éducation contre la toxicomanie, car la politique ne consiste pas à faire comme si les problèmes n'existaient pas. Il faut agir en étant conscient, d'ailleurs, que se posera à moyen terme la question de l'ouverture d'une deuxième salle en Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Bernard JOMIER.

Je suis ensuite saisi de trois explications de vote des groupes Ecologiste, Socialiste et Républicains.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci aux auteurs des vœux.

Je ne me suis pas exprimé depuis l'ouverture de la salle parce qu'il m'a paru qu'il fallait attendre 6 mois et des chiffres objectifs pour pouvoir s'exprimer à partir de réalités. Depuis l'ouverture de cette salle, 24.000 passages y ont eu lieu, représentant 560 usagers de drogue, avec une moyenne journalière de 180 passages. Les usagers qui se sont présentés à la salle sont bien le public que l'on souhaitait y voir venir, c'est-à-dire des usagers de drogue très désocialisés, très précarisés, situés en dehors des circuits médicaux et sociaux.

Sur ces 560 usagers, 153 ont été orientés vers une prise en charge par traitement de substitution. C'est un premier motif de satisfaction car la substitution est la première marche vers, à moyen terme, un sevrage et un arrêt de l'addiction. Aucun accident grave n'a été à déplorer. Sur ces usagers, 90 en grande précarité ont également fait

l'objet d'un accompagnement social, et c'est un second motif de satisfaction. Il est trop tôt pour avoir des données objectives sur l'évolution des contaminations sanitaires, mais il est à noter qu'un nombre élevé de tests de dépistage concernant le V.I.H. et l'hépatite C, ont pu être proposés et réalisés. La salle a donc atteint l'objectif sanitaire et social qu'elle visait.

Sur son environnement, alors que dans les 6 mois précédents, 1.078 seringues avaient été ramassées autour de la salle, ce chiffre, depuis les 6 mois d'ouverture, s'établit à 385 seringues, soit une baisse de plus de 60 %. Cela n'a rien d'extraordinaire, c'est conforme à l'expérience des 100 salles déjà ouvertes dans le monde. L'entreprise "Decaux" a, elle, constaté que, dans les sanisettes du quartier, elle ramassait 44 % de seringues en moins.

Les abords de la salle ont été le lieu d'un incident, le 26 février. S'il n'y avait pas votre exploitation de cet incident, on pourrait dire qu'une certaine tranquillité s'est installée, même si évidemment tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et qu'il persiste des difficultés. Mais vous le savez, ces difficultés sont bien antérieures à l'existence de la salle.

Je veux remercier le groupe UDI-MODEM pour sa contribution et son vœu. J'ai bien vu que des riverains demandaient une extension des horaires d'ouverture de la salle. Nous allons y réfléchir avec l'Agence régionale de santé. Je note juste que cette demande d'extension des horaires d'ouverture vient bien signer l'utilité du dispositif puisque, quand la salle ferme, il y a plus de consommation de rue.

Comme l'a souligné Eric HÉLARD, il paraît important de réfléchir, au vu du résultat très positif de 6 mois de fonctionnement, à l'ouverture d'autres dispositifs de ce type en Ile-de-France.

C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis favorable avec un amendement au vœu du groupe UDI-MODEM. Bien sûr, je ne peux pas donner d'avis favorable au vœu du groupe les Républicains qui joue sur les peurs, les angoisses, et continue de s'enfermer dans un déni de réalité que sont les objectifs de la salle.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les explications de vote viennent après les réponses de l'Exécutif et de la Préfecture de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Dans les responsabilités qui sont celles du Préfet de police en matière de sécurité, et non pas sur le fond en matière sanitaire où je n'ai aucune compétence, je voudrais revenir sur l'incident du 26 février dernier qui est l'objet du vœu.

Je rappellerai que c'est le premier incident significatif, un de trop bien évidemment, qui intervient depuis l'ouverture de cette salle, mais auparavant, il y avait déjà dans ce secteur très sensible de la gare du Nord des incidents répétitifs, mettant en jeu des consommateurs de produits stupéfiants.

Je rappelle la politique pénale du Procureur de la République, puisque tout cela est une triangulaire entre la Maire de Paris, le Préfet de police et le Parquet de Paris. Les policiers veillent au quotidien au strict respect de la politique pénale, en matière de trafic et de deal autour de cette salle. 8 individus, depuis le 1er janvier de cette année, ont été interpellés pour du deal dans le périmètre restreint autour de la salle de consommation à risques modérés.

Sur l'incident du 26 février dernier, les services de police ont été saisis par un appel à 15 heures 40 sur la plateforme d'appel d'urgence au 17, et 2 minutes après, la Brigade spécialisée de terrain, qui est sur la gare du Nord, était sur place et la bagarre était terminée. A été trouvée une arme factice sur place dont, pour l'instant, le propriétaire n'a pu être identifié.

Dans le vœu est évoqué le besoin d'une hotline dédiée pour une intervention immédiate des forces de police. Je viens d'évoquer le fait qu'à 15 heures 40, la Préfecture de police est saisie sur appel au 17, et à 15 heures 42 main courante le précisant, la B.S.T. est sur place. Dans ces dispositions, les numéros d'urgence que sont les 17, 18 et 112, doivent demeurer la seule réponse pour permettre une intervention efficace.

Le Comité de pilotage de la salle de consommation à risques modérés a été réuni, il y a une huitaine de jours. Ce Copil, dans ses travaux, cherche à améliorer au fil de l'eau les conditions de fonctionnement de l'intérieur, ce qui n'est pas notre domaine, mais qui est tout ce qu'il se passe en périphérie de cette salle. Je ne peux pas ne pas évoquer la problématique soulevée, aux abords de cette salle mais plus largement sur Paris, sur les consommateurs de crack, mais c'est une réflexion que nous avons par ailleurs qui concerne Barbès, le quartier de la gare du Nord, qui n'est pas une spécificité. Les consommateurs de "crack" sur la gare du Nord et d'autres secteurs parisiens constituent une difficulté à laquelle il nous appartient de répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Philippe GOUJON, Anne SOUYRIS et Rémi FÉRAUD pour les explications de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Nous voterons contre le vœu de l'UDI-MODEM amendé parce que nous réaffirmons notre opposition totale à cette politique d'ouverture de salles de "shoot". Déborah PAWLIK a parfaitement rappelé les faits qui démontrent en plus que cette salle est synonyme de dégradation de la sécurité dans son quartier d'implantation et que vous ouvriez cette salle à 8 heures, 10 heures ou 12 heures n'y changera rien.

Je voudrais aller un peu plus loin en disant que le problème de fond n'est pas celui-là. On ne peut mener une politique de désintoxication tout en facilitant parallèlement la consommation. Si je prends les modèles étrangers de nos voisins qui ont des salles de "shoot", il n'y a d'ailleurs que 6 ou 7 pays au monde, la prévalence de consommation d'héroïne est 4 fois plus élevée en Suisse, 2 fois plus en Espagne, et l'Allemagne a même vu croître de 15 % le nombre de consommateurs.

Nous avons en plus la capacité de faire douter de la détermination, qui est la nôtre, à lutter contre le trafic et d'envoyer un message contradictoire aux éducateurs, familles et thérapeutes et surtout aux milliers d'usagers qui cherchent à rompre avec l'addiction parce que cette politique lève l'interdit de la consommation de drogue et introduit une déstructuration des repères. De plus, les salles de "shoot" ne règlent aucunement les problèmes d'insécurité, voire les aggravent.

Je rappelle aussi que les Académies de médecine, de pharmacie, l'Ordre des médecins s'y opposent, ont donné des avis négatifs, ainsi que l'O.I.C.S. Je ne peux pas être plus long, mais il y a là aussi toujours les mêmes réponses qui ne nous satisfont pas dans la mesure où nous considérons que cette politique est tout à fait néfaste, et qu'il ne s'agit pas d'accompagner les toxicomanes dans leur enfer mais de les en sortir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela ne vous étonnera pas, nous voterons contre le vœu de LR et pour celui modifié de l'UDI. Nous vous remercions néanmoins d'avoir fait resurgir cette question dans ce Conseil car cela nous permet de pouvoir montrer à quel point cette salle est une réussite dans la ville.

Peut-être aurons-nous la possibilité non seulement pendant ce mandat de voir une deuxième salle, mais peut-être d'en voir se multiplier en France pour pouvoir enfin prendre en charge et non pas regarder les trains passer, regarder les gens mourir, mais vraiment prendre en charge les usagers de drogue en France et faire en sorte aussi, n'en déplaise à Monsieur, il se trouve que la sécurité publique aussi va mieux.

Quand j'entends qu'il y a eu une seule altercation pendant 6 mois au sujet des questions de drogue dans le quartier, eh bien, ça c'est une nouveauté dans le quartier de la gare du Nord. Je vous le dis.

Donc, effectivement, il y a des gains à tous les niveaux, au niveau de la sécurité des personnes qui habitent et qui se promènent par-là, au niveau sanitaire, puisque M. JOMIER en a parlé. En particulier, il y a une chose qui m'intéresse, c'est que presque la moitié des usagers qui vont dans cette salle n'ont jamais consulté, voyez, donc n'ont jamais été dans un cabinet médical, pour pouvoir se faire soigner, se faire dépister. Eh bien, oui, c'est une grande avancée de ne pas laisser mourir les gens.

Je vous remercie donc tous ici de pouvoir faire avancer cette cause et de faire en sorte de prendre en charge des gens en grande déshérence. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci.

La salle de consommation à moindre risque a à peu près six mois d'existence. Je crois que l'ensemble des éléments sérieux d'une première évaluation montre tous ses bénéfices, comme l'a dit notamment Bernard JOMIER, en termes de santé publique, en termes de réinsertion et aussi, en termes de tranquillité publique.

Il y a eu une bagarre en six mois, comme l'a dit Anne SOUYRIS. Je crois qu'il faut savoir relativiser les choses et bien comprendre que la prise en charge d'un public très marginalisé et en situation de dépendance est évidemment un travail difficile. Et moi, je veux saluer le travail de l'association "Gaïa", comme celui des forces de police sur le terrain, qui ont procédé d'ailleurs à plusieurs interpellations et qui sont vigilantes. Et nous devons être vigilants.

Ensuite, je ne pense pas que Mme PAWLIK soit si impressionnable qu'une bagarre en six mois nécessite de pousser de tels cris d'orfraie. On est dans l'agitation des peurs, l'électorisme. Cela passera, et je crois que c'est le sens des responsabilités et de l'intérêt général qui doit s'imposer.

Je veux quand même montrer, pour finir, des contradictions profondes dans l'opposition municipale. Nous sommes unis dans la majorité municipale pour soutenir cette expérimentation depuis longtemps, et depuis l'ouverture de la salle. Il y a le vœu tout à fait pertinent, qui va dans le bon sens, du groupe UDI-MODEM, et je ne retirerai pas un mot de ce qu'a dit Eric HÉLARD. Et puis, il y a le groupe des Républicains ; il y a M. GOJJON, qui dit : "non aux salles de shoot, il faut la fermer" ; il y a...

Oui, mais alors, Mme PAWLIK a tort, puisqu'elle en demande simplement le déménagement, ce qui est le "not in my backyard" habituel, une solution de facilité. Vous êtes contradictoires au sein même du groupe Les Républicains. Bref, je pense que vous n'avez pas beaucoup de crédibilité sur le sujet et que votre vœu ne mérite que d'être rejeté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de mettre ces deux vœux aux voix, vous me permettez une réflexion personnelle, puisqu'un habitant, journaliste, citoyen du 10^e arrondissement, qui a pendant très longtemps milité pour cette salle de consommation à moindre risque, nous a quitté ce week-end et sera enterré cet après-midi. Je voudrais adresser une pensée à Jean-Paul Génés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 du groupe LR avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 du groupe UDI-MODEM, ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 94).

Je vous en remercie.

2017 DFPE 9 - Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 28-30, rue Baron-Le-Roy (12^e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 9 : approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance de la rue Baron-Le-Roy.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, encore une fois, vous nous demandez d'approuver le fait qu'une crèche municipale soit gérée par une structure privée. Encore une fois, nous n'en démordrons pas. Les élus Communiste - Front de Gauche voteront contre.

Notre ligne est claire. Nous voulons que les crèches parisiennes soient gérées par la Municipalité, car nous savons que les crèches de la Ville proposent de meilleurs projets éducatifs. Nous savons que la Ville applique une politique très ambitieuse en matière d'encadrement dans son service public, avec des standards d'accueil et des niveaux de qualification du personnel qui vont au-delà des exigences de la Caisse d'allocations familiales, ce que nous trouvons très positif. Nous trouvons cela tout à fait normal, car c'est ainsi que les Parisiennes et les Parisiens,

et notamment ceux dont les revenus sont les plus bas, bénéficient d'un service public d'excellence. Un service public de qualité pour tous : voilà une vraie mesure de gauche.

A l'inverse, nous sommes opposés par principe à la gestion déléguée des crèches municipales : premièrement, car le moindre coût de la prestation observé chez les gestionnaires privés traduit bien évidemment une moindre qualité de l'accueil, que ce soit en termes de "tout encadrement" ou de niveau de formation des agents ; deuxièmement, les coûts affichés par les acteurs privés de la petite enfance - je parle surtout pour les sociétés qui poursuivent toutes un but lucratif - sont trompeurs.

En effet, toute société cherche à réaliser du profit, tout en proposant des prix défiant toute concurrence. La variable d'ajustement toute trouvée, bien évidemment, et assez naturellement, devient alors le personnel. Faut-il encourager ce type de sociétés à faire des économies sur les agents qui interviennent auprès de jeunes enfants ? Cela ne nous semble pas responsable, à la limite du coupable.

Vous savez aussi que nous sommes opposés à l'initiative associative. Nous ne sommes pas opposés à l'initiative associative dès lors que ses projets répondent à nos exigences sur le contenu, notamment en matière de laïcité, ainsi qu'aux besoins identifiés par la Ville et la C.A.F. de Paris. Je me permettrai à l'occasion de demander qu'à l'avenir, et suivant les recommandations à venir de l'Observatoire parisien de la laïcité, soit effectué un contrôle du respect du principe de la laïcité sur l'ensemble des crèches, notamment celles à qui nous déléguons le service public, ce qui semble aujourd'hui loin d'être le cas.

En résumé, nous pensons que certains secteurs de l'action publique ne peuvent être laissés à la merci d'acteurs privés, dont le but est de réaliser une plus-value, en général, et en particulier lorsqu'il s'agit des enfants. En faisant cela, nous prenons un risque pour les générations futures que nous ne voulons pas cautionner.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

A chaque Conseil, malheureusement, j'allais dire, nous débattons et nous avons exactement les mêmes échanges, mais avec une petite variante aujourd'hui, je vous remercie, ce qui permet de maintenir l'attention. Nous avons quasiment les mêmes échanges sur la position de principe de votre groupe concernant les gestions déléguées. Alors, je vais vous faire aussi les mêmes réponses, parce que si vous considérez que la répétition a une certaine valeur, à ce moment-là, je vous rends la pareille.

Et je vous rappellerai que bien évidemment, nous avons un attachement tout particulier à la qualité de la prestation qui est proposée par les associations. Et vous l'avez rappelé, vous n'êtes pas opposés justement à un délégataire et à un intervenant de type associatif, parce que, je vous le rappelle, pour replacer un petit peu le débat dans ce qu'il représente en termes de quantité par rapport à l'ensemble de l'offre de la petite enfance à Paris, aujourd'hui, les gestions déléguées représentent, en tout cas, les établissements en gestion déléguée représentent seulement 41 de nos établissements, ce qui représente 5 % du total des 35.000 places dont nous disposons à Paris, et sur ces 5 %, plus de 50 %, et très exactement 59 %, sont des structures associatives.

Je voudrais quand même replacer en termes de volume la crainte que vous avez, et vous assurer qu'à l'instar de tous les délégataires, nous sommes très attachés effectivement à la prestation et à la qualité de la prestation de ces structures qui, aujourd'hui, nous permettent de répondre favorablement aux demandes d'accueil de la petite enfance à Paris.

Je vous citerai d'ailleurs deux nouveautés notamment dans la convention, puisque les conventions ont été renouvelées cette année pour trois ans, et particulièrement le point sur lequel nous avons souhaité avancer, qui est justement de donner plus de poids au critère qualitatif dans le choix de ces partenaires, ce critère qualitatif prévalant sur le critère du prix.

Et je vous citerai notamment que dans ces critères, figurent aussi le projet social du candidat, les actions d'aide à la parentalité, le projet éducatif, le projet pédagogique qui recouvre les grands principes qui guident l'action des professionnels auprès de nos enfants parisiens, le projet sanitaire : autant d'éléments auxquels nous sommes très attentifs dans le choix de ces partenaires, qui permettent de répondre favorablement à la demande des Parisiens.

Je vous rappellerai aussi, comme je le fais constamment, que la gestion déléguée nous permet aussi de répondre à des demandes spécifiques, à des besoins spécifiques. Vous connaissez comme nous tous dans cette Assemblée les contraintes et la particularité de la vie parisienne qui fait qu'aujourd'hui certains parents ont besoin

que leurs enfants soient accueillis dans des horaires un peu différents des horaires que nous avons dans nos crèches municipales en régie. Notamment, c'est le cas dans le cadre de cette gestion déléguée dans le 12^e arrondissement de permettre aux parents d'avoir une structure ouverte de 8 heures à 19 heures.

C'est la même amplitude horaire que dans nos autres établissements mais un peu décalée parce que dans tous nos arrondissements et dans tous les arrondissements de Paris, il y a des besoins pour les parents de pouvoir concilier leur activité professionnelle et la possibilité justement de pouvoir faire accueillir leurs enfants dans de bonnes conditions et dans les mêmes conditions que celles que nous offrons dans notre Municipalité.

Je vous rappellerai également, mais peut-être que nous y reviendrons lors d'un prochain Conseil, que les exigences dont vous avez fait état, notamment sur les principes généraux appliqués par ces établissements, sont prévues dans la convention que nous signons avec tous les établissements qui participent à cette offre et tous les partenaires qui participent à cette offre, et qu'elles s'appliquent à tous les établissements.

Nous pourrions tout à fait, à un moment donné, faire un bilan, mais nous avons déjà eu ce débat justement au moment du renouvellement de la convention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2017, DFPE 9).

2017 SG 16 - Rapport C.R.C. sur l'attribution des places en crèche par la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 16. Il s'agit du rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'attribution des places en crèche par la Ville de Paris.

Je vais donner la parole successivement à Catherine BARATTI-ELBAZ, Leïla DIRI, Aurélie SOLANS, Jean-Noël AQUA, Florence BERTHOUT, Gypsie BLOCH, Eric LEJOINDRE et Danielle SIMONNET, puis Nawel OUMER vous répondra à tous.

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors que nous examinons le rapport de la Chambre régionale des comptes concernant l'attribution des places en crèche à Paris, il me semble important de rappeler que depuis 2001, nous avons fait le choix de renforcer de façon très significative l'offre d'accueil de la petite enfance. Ces choix politiques forts nous permettent d'être aujourd'hui le premier département français en matière d'accueil de la petite enfance et nous partions pourtant de loin, de très loin.

Nous répondons ainsi aux attentes des familles dans leur diversité en leur rendant notre ville plus accueillante par une offre de garde plus développée et plus diversifiée qu'ailleurs. Les familles sont particulièrement en demande de modes de garde collectifs. C'est une marque de confiance et de reconnaissance pour nos professionnels et je veux ici leur rendre hommage. Ils sont au cœur de notre action envers nos plus jeunes Parisiens.

Pour mieux répondre à la demande des familles, nous avons pris l'engagement en 2014 d'augmenter encore et de manière importante le nombre de places d'accueil en structures collectives via la création de 5.000 places en crèches à Paris. Dans le 12^e, la création de 500 nouvelles places sera bien tenue d'ici 2020 et nous pouvons enfin nous projeter dans un avenir pas si lointain où nous pourrions satisfaire toutes les demandes.

Au-delà du développement quantitatif de nos structures, les Parisiens ont deux exigences en matière de petite enfance : pouvoir bénéficier d'une information complète et efficace sur l'ensemble des modes de garde disponibles, mais également être traités de façon équitable et transparente lors de l'attribution des places en crèche.

Dévolue aux maires d'arrondissement, cette compétence est importante et ne peut pas souffrir de zones d'ombre qui seraient dévastatrices pour le rapport de confiance que nous avons avec nos habitants, auquel je suis sûre que nous sommes tous très attachés. En effet, une de nos premières responsabilités en tant qu'élus, c'est bien

de traiter toutes les demandes de la même manière avec équité et donc d'avoir des critères objectifs dans leur examen en toute transparence.

C'est pour ces raisons que j'ai souhaité dans mon arrondissement et dès 2014, d'abord utiliser pleinement le logiciel mis à disposition par les services qui nous permet de respecter pleinement les règles imposées par la C.N.I.L. pour assurer le respect des informations personnelles des familles, qui nous font confiance.

Enfin, introduire l'anonymisation des dossiers lors des commissions d'attribution qui sont mensuelles, et grâce à cet outil c'est tout à fait possible désormais. Et puis réaliser des réunions d'information très régulières qui permettent aux professionnels de présenter aux parents tous les modes de garde et de répondre aux questions de manière la plus pertinente possible. Enfin, supprimer des rendez-vous entre les familles, les élus et les directrices et directeurs de crèche -il y en a quelques-uns -, qui introduisaient de la subjectivité.

Je voudrais d'ailleurs remercier sincèrement tous les professionnels de la Ville qui nous aident à répondre pleinement aux demandes des familles et les aident à trouver le mode de garde le plus adapté à leur situation personnelle.

Ce travail, nous l'avons mené depuis plusieurs mois en étroite collaboration avec la DFPE mais aussi avec Nawel OUMER que je tiens à saluer chaleureusement ici. Elle a su être à notre écoute et venir échanger avec nous pour comprendre les dispositifs que nous avons mis en œuvre et nous conseiller pour les améliorer encore dans cet objectif partagé de plus de transparence et d'équité.

Ce travail, elle l'a également mené avec l'ensemble des arrondissements, ce qui a permis de balayer l'ensemble des modes de fonctionnement sur l'attribution des places en crèche et identifier les bonnes pratiques.

Ce travail collectif auquel tous les arrondissements ont participé, je crois, à quelques exceptions près, a débouché sur la signature le 14 mars dernier d'une charte "transparence pour les crèches", qui va dans le sens des préconisations et des recommandations du rapport de la C.R.C. sur les attributions. Recommandations que nous avons donc bien anticipées, en tout cas dans mon arrondissement.

Cette charte fixe de manière très claire des engagements que la Maire de Paris et certains maires d'arrondissement se sont fixés pour garantir à tous les parents l'accès à une information exhaustive et transparente sur les modes d'accueil de la petite enfance, et pour permettre au plus grand nombre d'enfants d'intégrer un mode d'accueil mais aussi de simplifier les démarches des familles et les orienter si besoin.

Je ne peux que regretter que la majorité des maires les Républicains, par le biais de leur président de groupe semble-t-il, aient refusé de signer cette charte priorité transparence travaillée pourtant de façon partenariale par Nawel OUMER et ses équipes, et qui répond à une exigence bien légitime des familles et plus généralement des Parisiens en termes de transparence.

Il me semblait que dans la période, il pourrait apparaître à chacun utile de rassurer nos concitoyens sur l'absence dans nos cabinets d'équipes qui travailleraient dans l'ombre à attribuer des places en crèche. Pour ma part, je me félicite des efforts que nous avons entrepris et continuerai à assumer pleinement les prérogatives de maire d'arrondissement avec la plus grande transparence, restant très attachée à l'égalité de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Leïla DIRI, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Leïla DIRI. - Madame la Maire, chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes revient sur le mode d'attribution des places en crèche, un sujet ô combien important et ô parfois sensible, tant il est compliqué pour certaines familles parisiennes de voir aboutir leur demande, suscitant ainsi mécontentement, frustration et parfois suspicion.

Si la Ville de Paris peut se considérer comme ne faisant pas partie des plus mal loties, l'APUR estimant à 45.500 le nombre de places en crèche nécessaires dans la capitale contre les 34.470 places actuelles, l'offre de places, quoique importante, demeure donc bien insuffisante pour nos bouts de choux parisiens.

Le plan de création des 5.000 places en crèche sous cette mandature devrait conduire à un total de 38.220 places, effort incontestable mais insuffisant. Par ailleurs, il apparaît de façon évidente le nécessaire rééquilibrage territorial entre des arrondissements et des quartiers inégalement dotés. L'indice de synthèse des besoins construit

par la Ville en partenariat avec l'APUR et la C.A.F., visant à objectiver lesdits besoins en termes d'équipements, prend ainsi en compte des critères comme la part des enfants de moins de 3 ans vivant en famille monoparentale, en situation de mal-logement ou dans un foyer à bas revenus.

Ce choix est d'autant plus légitime que ces situations de précarité sociale ou familiale, parfois cumulées, ne laissent que peu d'alternatives dans le mode de garde, hormis la garde familiale quand elle est envisageable et que la structure familiale le permet. Seul l'accueil collectif semble financièrement abordable dans ces cas de figure et constitue un creuset de sociabilisation pour des enfants aux situations familiales parfois difficiles.

De plus, l'accueil collectif pour les foyers monoparentaux - 29 % des familles parisiennes - est d'autant plus nécessaire que celles-ci doivent combiner activités professionnelles et charges familiales. L'accueil collectif permet ainsi de limiter les freins à l'emploi où le renoncement au travail favorise la conservation d'un emploi en garantissant une garde de l'enfant.

Cependant, la C.R.C. a estimé que ce choix de méthode consistant à ne pas retenir de variable à l'activité professionnelle des parents et à la garde parentale choisie pouvait avoir contribué à un haut niveau d'indicateur des besoins des quartiers défavorisés socialement, et cela au détriment d'autres quartiers ou arrondissements, aux indicateurs sociaux plus favorisés et prouvant pourtant des besoins d'équipement eu égard aux nombre de demandes effectuées par les parents.

En d'autres termes, les besoins des parents exerçant tous deux une activité professionnelle, et étant donc dans l'incapacité de garder leurs enfants eux-mêmes et ayant fait le choix prioritaire d'un mode d'accueil collectif, ne sont pas pris en compte dans l'estimation des besoins d'équipement.

Par conséquent, les quartiers où les catégories socioprofessionnelles demeurent plutôt favorisées, ou là où les foyers recensés ne rentrent pas dans des situations de précarité avérée, n'ont aucune chance de bénéficier d'un rééquilibrage territorial en termes de création de places de crèche quel que soit...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le groupe les Républicains peut-il parler moins fort, cela couvre la voix de votre collègue.

Mme Leïla DIRI. - ... Quel que soit le ratio nombre de demandes/attribution de places.

La Ville de Paris a souligné que la pondération et l'articulation...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Si vous avez une conversation particulière, Monsieur, vous sortez de l'hémicycle et vous allez parler à l'extérieur. Vous avez dérangé les débats, je suis en train de présider, vous étiez debout en train de discuter fort, c'est la moindre des choses d'écouter votre collègue. J'ai le droit de vous faire cette remarque.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Vous demandez une suspension de séance pour dire à M. CRAVENNE de parler moins fort ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance, elle est de droit.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Demandez à vos collègues de respecter un peu plus les prises de parole.

Je suspends la séance pour une minute.

(La séance est suspendue une minute).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous reprenons avec un peu plus de calme pour tout le monde et laissons la parole à Mme DIRI, et ceux qui ont des conversations particulières, je leur demande de sortir de l'hémicycle. Je vous remercie de respecter la parole de ceux qui l'ont.

Nous reprenons la séance, je vous remercie.

Madame DIRI, excusez-moi, veuillez reprendre.

Mme Leïla DIRI. - La Ville de Paris a souligné que la pondération et l'articulation des critères à prendre en compte dans la construction ou la conduite d'une politique publique relèvent de la décision politique. Il faut

évidemment faire bénéficier les quartiers les moins favorisés d'efforts en termes d'équipements d'accueil, mais ce rééquilibrage doit s'accompagner d'une attention portée à la demande de parents désireux de privilégier l'accueil collectif, quel que soit le quartier considéré.

Sans cela, les catégories socioprofessionnelles telles que les professions intermédiaires ou les cadres se voient exclues de ce mode de garde et doivent se tourner vers un accueil individuel de façon subie, qui devrait pourtant relever du choix personnel et non de la contrainte.

L'équité et la transparence sont au cœur des objectifs promus par le règlement des commissions d'attribution des 20 arrondissements.

De plus, la diversité des critères d'attribution recensés à l'article 9 ne s'accompagne pourtant pas d'une hiérarchisation par ordre d'importance.

Certains arrondissements ont fait le choix d'un système de cotation s'inspirant du dispositif en vigueur en matière d'attribution des logements sociaux par la Mairie de Paris, sur son contingent propre.

La cotation, loin de devoir s'affranchir du facteur humain peut, d'une certaine façon, permettre d'appréhender toute la complexité de chaque situation individuelle tout en ayant recours à la hiérarchisation que l'arrondissement aurait choisi de promouvoir.

Elle doit contribuer à la présélection en amont du travail d'étude des dossiers, de la commission d'attribution, grâce à une nécessaire objectivation des demandes, dans un contexte où l'offre nouvelle, comme évoqué dans mon introduction, peut susciter des questionnements et des suspicions.

Elle ne doit donc pas remplacer le travail de la commission, mais y participe.

Il pourrait dans ce cadre être pertinent d'étudier la possibilité concomitante de mettre en place un simulateur sur Internet, afin que les demandeurs évaluent la potentialité de leur demande d'être acceptée prioritairement.

Il incombera nécessairement de diffuser une information exhaustive aux parents demandeurs de places en accueil collectif sur les critères de sélection et leur pondération.

La charte "Priorité transparence" prévoit que la DFPE accompagnera les arrondissements qui le souhaitent dans l'élaboration technique de systèmes de cotation.

Pour conclure, si je suis loin de considérer que l'informatisation des systèmes et les cotations sont les seuls et les meilleurs moyens d'apporter fluidité et transparence dans ces processus de décision et d'attribution, il me semble néanmoins primordial de tendre vers une évolution des pratiques qui permettront de rendre possible l'exploitation des données, l'élaboration d'indicateurs précis, une méthodologie non contestable pour une parfaite équité, et une communication claire des critères de priorité d'attribution auprès des demandeurs et pour une parfaite transparence.

Je regrette l'absence totale de débat lors de nos Conseils d'arrondissement derniers sur ce sujet, alors que l'attribution des places en crèche, comme vous le savez, est de leur compétence. Nous aurions pu ainsi contribuer, arrondissement par arrondissement, à l'enrichissement de ce débat au regard des réalités de terrain qui sont du coup très différentes d'un arrondissement à l'autre.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le rapport de la Cour régionale des comptes qui nous est présenté aujourd'hui est indéniablement un travail d'analyse de qualité. Comme cela est souligné en introduction, la recherche d'une place en crèche pour les enfants de moins de 3 ans est une préoccupation majeure pour les parents.

Malgré la densité de sa population, Paris a su se hisser en tête des départements en matière d'accueil collectif, avec près d'un enfant sur deux de moins de 3 ans accueilli.

Comme l'explique le rapport de la C.R.C., l'effort de la Ville de Paris pour créer des places en crèche est durable et soutenu. Cet effort ne date pas d'hier. Et je tiens à saluer Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la petite enfance lors de la précédente mandature, qui aura réussi à créer 4.500 places entre 2008 et 2014.

Nawel OUMER a depuis repris le flambeau avec l'objectif que nous nous sommes fixé des 5.000 places d'ici 2020. Les attentes sont considérables. Tout d'abord, les familles parisiennes ont une préférence marquée pour l'accueil collectif, comme le soulignait déjà une étude de l'APUR en 2014.

Et très clairement, cela a déjà été dit, toutes les familles n'ont pas de solution d'accueil adaptée et choisie pour leurs tout-petits. Il y a sans doute besoin de faire mieux connaître tous les modes d'accueil, sans exclusive.

Le groupe Ecologiste prône une solution d'accueil pour chaque famille, et des modes de garde diversifiés et adaptés aux besoins des familles.

Il faut notamment continuer de s'adresser aux publics éloignés qui n'ont pas connaissance de toutes les solutions et maintenir des propositions qui s'adaptent aux enfants porteurs de maladie chronique ou de handicap, y compris des solutions individuelles de qualité.

Ce sont des objectifs qui figurent dans la stratégie pour l'enfance et les familles. Le groupe Ecologiste sera attentif à leur réalisation.

Sans compter l'enjeu crucial d'en faire bien une première marche de notre système éducatif, ce qui nécessite de réussir aussi à rapprocher toutes les familles des dispositifs de la petite enfance. On sait bien que toutes les catégories de la population n'y sont pas autant représentées.

Je l'avais souligné lors de l'adoption de notre contrat "Enfance jeunesse" avec la C.A.F., il y a des enjeux tout particuliers dans les quartiers populaires, en particulier du côté de la prévention, du droit des femmes, de l'accès à l'emploi, et de l'égalité des chances.

Pour réduire les inégalités, il faut faciliter l'accès aux différents modes de garde, pour toutes et tous pour renforcer l'inclusion dès le plus jeune âge et lutter contre la pauvreté et les exclusions.

Je reviens au cœur du rapport, comme vous le savez, l'attribution des places en crèche relève de la compétence des arrondissements.

Le rapport identifie deux types d'arrondissement selon les pratiques, un premier groupe exemplaire dans l'attribution des places, grâce à un partage clair entre les tâches techniques des agents et la décision politique des élus, avec des critères transparents et un usage développé du logiciel de gestion.

Puis, un second groupe hétérogène où la séparation des tâches entre les agents et les élus doit être clarifiée et où le logiciel de gestion fourni par la Ville n'est pas suffisamment utilisé.

Dans le même temps, Madame OUMER, vous avez proposé au maire d'arrondissement de signer une charte "Priorité transparence" qui fait écho aux préconisations de la C.R.C. Cette charte comprend une série d'engagements pour garantir aux parents une information exhaustive, simplifier les démarches et permettre au maximum d'enfants d'avoir un mode d'accueil.

Nous nous félicitons, au groupe Ecologiste de Paris, de ce mouvement d'harmonisation vers des bonnes pratiques. Ce n'est pas le cas de tous les groupes politiques. De manière caricaturale, tous les maires d'arrondissement de droite ont refusé de signer cette charte. Je n'arrive cependant pas à savoir si cela relève de l'idéologie, de la tradition ou de la simple opposition frontale.

Dans tous les cas, je pense que vous vous mettez seuls en difficulté sur ce sujet face aux Parisiens. C'est vraiment regrettable que vous ne fassiez pas vôtre, l'aspiration de transparence de nos concitoyens - je me limiterai d'ailleurs au contexte parisien pour éviter toute polémique au sujet de la campagne présidentielle.

La transparence, ce n'est pas simplement une information exhaustive, c'est aussi garantir aux Parisiennes et aux Parisiens un traitement équitable et éviter la suspicion généralisée. Or, que ce soit Mme BERTHOUT en 4e Commission ou M. GOUJON dans "Le Parisien" il y a quelques jours, les éléments de langage, pour justifier cette non-signature de la charte, sont les mêmes et ils sont à notre avis fallacieux.

D'une part, il faudrait d'abord construire plus de crèches. Pour rappel, sous Jean TIBERI, seules 2.280 places avaient été créées entre 1995 et 2001, soit deux fois moins lorsque, par exemple, je le citais tout à l'heure, Christophe NAJDOVSKI était à la petite enfance.

D'autre part, je cite M. GOUJON, "dans certaines situations délicates, il y a un aspect humain que ne peuvent retranscrire les fichiers informatiques". La vérité, c'est que l'objectivation des situations prioritaires peut être grandement facilitée par l'utilisation de cet outil.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Aurélie SOLANS. - Pour conclure, le groupe Ecologiste de Paris partage les préconisations du rapport de la C.R.C. et se réjouit que notre collectivité ait décidé de mettre en œuvre une charte de transparence. Il conviendra d'en évaluer l'efficacité à répondre à toutes nos exigences de transparence, d'égalité, de réussite éducative et de bien vivre à Paris.

Notre groupe restera attentif et disponible à l'avenir sur ces processus d'attribution qui, à notre avis, pourront encore évoluer, et nous le souhaitons, vers toujours plus de pluralisme.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de respecter à l'avenir votre temps de parole.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, la création de 5.000 berceaux d'ici à la fin de la mandature est un engagement en passe d'être réussi. La synthèse du rapport de la Chambre régionale des comptes indique que les efforts de la Ville de Paris en la matière sont effectivement durables et soutenables, comme l'a rappelé Aurélie SOLANS.

Nous nous en félicitons. Nul doute que cet engagement améliore les conditions de vie des familles parisiennes et permette à de jeunes parents de pouvoir rester vivre à Paris avec leurs enfants. Le rapport souligne en effet que, je cite : "La Ville de Paris se caractérise de façon principale par le nombre élevé de places de garde en structure collective." Nous pouvons être fiers de cela.

Toutefois, nous le savons, la compétence de l'attribution des places relève des mairies d'arrondissement et les inégalités demeurent et ont été pointées. Nous sommes de plus en plus confrontés dans quelques arrondissements à un manque de transparence manifeste concernant les attributions des places. Cela a fait grand bruit et à juste titre.

Je rappelle donc, au nom du groupe Communiste, moteur de la proposition d'augmentation très conséquente du nombre de berceaux, que ceux-ci doivent pouvoir profiter équitablement et également à chaque famille, selon des critères établis collectivement. Les remarques discriminantes et discriminatoires, que l'on a pu relever de façon manuscrite sur certains dossiers, n'ont pas lieu d'être et doivent cesser immédiatement.

De nombreux outils ont été mis en place par la Ville pour garantir une transparence totale des attributions. On le sait, aucune machine administrative n'est dispensée de ce type de dérive, mais la Ville et l'équipe municipale a pu, dès octobre 2016, proposer des améliorations de transparence au travers de la charte "Priorité transparence".

La signature des huit engagements de cette charte, pour harmoniser l'attribution des places en crèche et mieux informer les parents, est une initiative que nous saluons. Nous regrettons que les huit maires les Républicains aient refusé de la signer.

Le mystère de ce refus reste entier. Les explications étant relativement floues. En quoi le manque de places, brandi comme argument, justifierait de conserver un manque de transparence ? Le raisonnement est pour le moins bancal. Peu ou beaucoup de places, celles-ci doivent être attribuées grâce à des règles établies et respectées collectivement.

Les Républicains seraient-ils opposés à la transparence ? Auraient-ils quelque chose à cacher ? Ne pourraient-ils pas en local, sur Paris, compenser, autant que faire se peut, le spectacle délétaire que donne leur candidat au niveau national ? Leur absence, aujourd'hui pendant ce débat, et leur désintérêt manifeste pour ce débat est éloquent.

La charte propose donc des améliorations qui répondent aux problèmes rencontrés actuellement. Mieux accompagner et informer les parents sur les différents modes d'accueil, organiser des réunions d'information plus régulières, affiner les critères d'éligibilité, simplifier les démarches pour les familles, former davantage les acteurs concernés au logiciel informatique dédié, tout ceci est positif.

Le traitement logiciel permettra d'éviter les procédures manuelles en restreignant la capacité de contrôle et en renforçant la transparence. Rien ne saurait justifier les passe-droits et les discriminations.

Aussi, poursuivons nos créations de berceaux, tout en garantissant une réelle égalité d'attribution aux familles parisiennes, telle que la charte proposée le permet.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Gypsie BLOCH, en attendant l'arrivée de Mme BERTHOUT.

Mme Gypsie BLOCH du groupe LR pour cinq minutes.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Madame la Maire.

Ce rapport sur l'attribution des places en crèche me donne une bonne occasion de faire le point sur la stratégie petite enfance de la Ville.

Avant de parler de l'attribution, je voudrais quand même revenir sur le manque de places en crèche à Paris et formuler à nouveau notre besoin de places en crèche, et notamment dans le 9e arrondissement. Car oui, malgré les efforts annoncés par la Ville pour se placer en tête des départements français en matière d'accueil collectif, nous manquons encore d'offres pour satisfaire les nombreuses demandes enregistrées dans nos arrondissements.

Le 9e arrondissement serait soi-disant suffisamment doté. Avec 3 dossiers sur 10 qui aboutissent à une réponse positive, après parfois plus de deux ans d'attente, et le plus fort taux de garde à domicile de tout Paris, j'ai du mal à en être convaincue.

Pour les habitants du 9e arrondissement, trouver une place en accueil collectif municipal relève du parcours du combattant et de nombreuses familles sont extrêmement stressées et préoccupées par la situation. La garde à domicile est bien souvent un choix par défaut.

Le rapport de la C.R.C. note d'ailleurs qu'il existe une forte disparité de l'offre sur le plan territorial. Oui, des places ont été créées depuis le début de la mandature, mais il ressort des données fournies, lors du dernier comité de suivi, que les 2.100 places créées entre 2014 et 2016, pour toutes ces places, que 80 % ont été implantées dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Concernant l'attribution des places et la transparence dont elle doit être accompagnée, il convient de rappeler en premier lieu que l'attribution relève de la compétence des mairies d'arrondissement. Si la Mairie de Paris avait voulu récupérer cette compétence, elle aurait pu le demander via la réforme du statut de Paris. N'ayant pas touché à ce point, c'est qu'elle ne remet pas en question cette compétence. Ou alors peut-être qu'elle ne l'a pas fait pour ne pas se mettre à dos les maires d'arrondissement de sa majorité.

Il convient de rappeler aussi que ce n'est pas parce que nous avons connaissance d'un dossier, d'une situation que les conditions d'attribution ne sont pas transparentes. Ne mélangeons pas tout.

La C.R.C. préconise une distanciation entre l'usager et le décideur, et pointe du doigt le fait que certains élus rencontrent des familles. Mais moi, je dis tant mieux, heureusement, c'est bien là notre rôle d' élu de proximité. Et en quoi mieux connaître une situation serait un handicap pour attribuer une place en crèche ?

Il faut faire confiance aux élus et aux professionnels des services de P.M.I., des services sociaux et aux directrices de crèche qui sont présents en Commission, à leur capacité de jugement et au respect de l'équité.

Personnellement, je ne conçois pas qu'un logiciel puisse décider des attributions. Derrière les numéros de dossiers, il y a des familles avec leurs particularités. Les Commissions ne sont pas des équipes de l'ombre qui travaillent dans les cabinets, comme l'a indiqué Mme BARATTI-ELBAZ. Ces Commissions regroupent tous les professionnels et sont les plus à même d'évaluer, de juger et de décider, toujours dans l'intérêt des familles, mais aussi et surtout des enfants. Il ne faut pas déshumaniser le process. Ce n'est pas la conception que nous avons d'un service de proximité tel que l'accueil de la petite enfance. D'ailleurs, l'engagement 6 de la charte "Priorité transparence" indique que les décisions formulées lors des Commissions doivent s'appuyer sur les propositions de la P.M.I., du service social et des coordinatrices de secteur. Pour cela, il faut connaître les dossiers. Pour présider six à sept commissions par an à la mairie du 9e arrondissement, je peux témoigner que la présence de tous ces professionnels aux commissions est déterminante et va dans le sens du nécessaire regard humain à porter sur les attributions.

Enfin, l'Exécutif municipal a axé sa communication sur le rapport, sur le fait que les maires d'arrondissement d'opposition n'avaient pas voulu signer la charte de transparence et l'ensemble des engagements qui s'y rapportent. Encore une communication polémique pour éviter les sujets de fond. Dans le 9e arrondissement et dans bien d'autres mairies d'arrondissement, la partie sur les engagements nous concernant nous convient parfaitement puisque nous les tenons déjà. Nous avons d'ailleurs répondu au cabinet de Mme OUMER que nous acceptons de signer tout en demandant quelques engagements supplémentaires du côté de la Ville de Paris. Pour l'instant, ces ajouts ne semblent pas être d'actualité.

Pendant les réunions du groupe de travail, nous avons même suggéré d'aller encore plus loin dans ces engagements. Par exemple, tout comme pour les logements sociaux, statuer sur le fait que les élus ne pouvaient pas bénéficier de places en crèche municipale pour leurs enfants. C'est déjà le cas dans le 9^e arrondissement ou dans le 15^e arrondissement. Ou encore, nous avons demandé à ce que les membres de l'Exécutif municipal s'engagent à ne pas appuyer les demandes de places en crèche en les recommandant aux maires d'arrondissement.

Pour conclure, l'attribution, c'est important, effectivement, mais il ne faut pas oublier tous les autres sujets de la politique petite enfance de la Ville de Paris : le manque de places, le problème de recrutement et de fidélisation du personnel, les horaires non adaptés au rythme de vie d'un grand nombre de Parisiens, la rigidité de l'organisation bébés, moyens, grands, qui amène à des taux d'occupation de 70 % dans certaines crèches. Tous ces sujets mériteraient davantage d'attention.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais maintenant donner la parole à M. Eric LEJOINDRE pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

A mon tour, je vais prendre la parole sur ce rapport de la C.R.C. sur l'accueil de la petite enfance. J'ai écouté avec attention l'intervention de ma collègue du 9^e arrondissement qui a quand même entraîné chez moi beaucoup de réactions de surprise. D'abord, parce qu'on est un certain nombre à l'avoir rappelé, mais l'engagement de notre majorité pour augmenter de façon très importante le nombre de places en crèche n'est pas à démontrer. Mais puisqu'il faut le rappeler, je vais redonner quelques chiffres : entre 1995 et 2001, 2.280 places en crèche créées. C'étaient vous. Depuis 2001, de 2001 à 2014, plus de 10.500 places en crèche créées. C'était Bertrand DELANOË. C'étaient nous. Depuis 2014, près de 2.000 places en crèche créées. C'était Anne HIDALGO et c'étaient nous. Donc il est un petit peu surprenant de voir aujourd'hui l'opposition mettre en cause l'engagement qui est le nôtre de créer des places en crèche supplémentaires, comme d'ailleurs nous travaillons au développement de l'ensemble des modes de garde, que ce soient les places en crèche en tant que telles, mais aussi tous les modes de garde innovants qui sont essentiels pour nous.

Je vais parler, dans le 18^e arrondissement, de l'ouverture de la crèche "A petits pas", par exemple, où la moitié des places sont réservées à des enfants de parents dans une démarche d'insertion. Donc, non seulement nous créons des places supplémentaires massivement, mais nous adaptons l'offre à la diversité de la demande parisienne. Mais si nous multiplions le nombre de places en crèche, si nous avons une politique dynamique pour créer des modes de garde, nous avons bien conscience - et dans le 18^e arrondissement, nous répondons à peine à la moitié des demandes de places en crèche - qu'il est nécessaire de faire plus. Mais ce n'est justement pas faute de travailler plus encore sur la transparence. L'argument qui consiste à penser qu'au motif qu'il n'y aurait pas assez de places en crèche, il faudrait être moins transparent pour les attribuer, est à la limite de l'absurde. Quand on doit gérer une pénurie, la moindre des choses que l'on doit aux habitants de Paris et aux Parisiens, c'est de leur dire comment on attribue et selon quels critères.

C'est d'ailleurs ce qui nous a conduits à introduire le système de la cotation pour le logement. Voilà pourquoi j'ai signé avec enthousiasme, comme l'ensemble des maires de la majorité, quand aucun des maires de l'opposition n'a souhaité signer cette charte de la transparence. Voilà pourquoi j'ai signé avec enthousiasme cette charte de la transparence, d'autant que, dans le 18^e arrondissement, nous avons, depuis un certain nombre d'années déjà, mis en place un grand nombre de ces éléments et notamment un système de cotation, cotation qui est une démarche compatible avec le système d'information unifié ici utilisé par les services enfance de la Ville.

Notre système de cotation, que je vous invite à venir découvrir, s'appuie sur trois grandes familles de critères qui ont été définis par l'équipe municipale et présentés au Conseil d'arrondissement au cours duquel je crois que la totalité des élus du 18^e arrondissement, indépendamment de leur étiquette politique, avait trouvé notre système formidable. J'imagine que cela a un tout petit peu de sens aujourd'hui. Donc trois grandes familles de critères qui nous permettent d'attribuer des points selon 19 critères en tout, le score final permettant de définir un ordre de priorité entre les dossiers. Bien sûr, ensuite, ces dossiers sont traités en Commission pour ajuster et intégrer certaines données très spécifiques recueillies par les responsables d'établissement ou lors d'entretiens aux Relais Informations Familles : par exemple, des problèmes médicaux, des naissances multiples. Parce que je veux rassurer les maires d'arrondissement qui n'ont pas signé cette charte.

La définition de critères objectifs et l'uniformisation des méthodes ne signifient pas que le travail mené en finesse et en profondeur par les services au plus près de la réalité des situations est abandonné. Au contraire, c'est un outil supplémentaire qui est à notre disposition et à la disposition des Commissions dont le travail est d'ailleurs simplifié et bien préparé, qui permet de bien gérer la liste d'attente, permettant aux équipes de dégager du temps

pour s'attarder sur les dossiers plus complexes, analyser les profils, informer les familles et ne laisser aucune situation prioritaire oubliée.

Cette transparence est bien une garantie d'un système plus efficace pour les professionnels et pour les habitants, un gain de temps, une évolution des pratiques, la valorisation du travail fourni par les professionnels, une meilleure information, un accompagnement adapté, une équité pour les parents. Voilà en quoi ce système est vertueux. C'est tout le processus qui en bénéficie. D'ailleurs, depuis que nous avons mis en place la cotation dans le 18e arrondissement, le 18e compte l'un des meilleurs taux d'admission et d'occupation des crèches parisiennes. Puis cette méthode permet - on en a beaucoup parlé sur le logement - de combattre un certain nombre de préjugés, de veiller à mieux connaître les publics accueillis, d'avoir une analyse beaucoup plus fine des profils des familles et qui démontre que la crèche est accessible à tous.

Voilà pourquoi ce système me semble vertueux. Il y en a bien d'autres. En tout état de cause, il est indispensable de continuer à avancer sur la question de la transparence qui n'est pas un corollaire à la création de places en crèche, qui est un besoin en soi.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT pour le groupe les Républicains.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais vous faire part d'un immense regret : c'est que ce rapport de la Chambre régionale des comptes qui, contrairement à la Charte de déontologie applicable aux magistrats de la Cour des comptes, a été non pas communiqué aux maires d'arrondissement que nous sommes, à droite comme à gauche, mais sur ODS, Internet et à la presse, n'ait pas rendu le vibrant hommage qui aurait dû être rendu dans ce rapport à minima aux professionnels qui travaillent dans les structures d'accueil de la petite enfance et qui font un travail extraordinaire.

Je vais peut-être vous étonner, mais j'y associe aussi le cabinet et la direction qui travaillent sous l'autorité de Mme l'adjointe à la Maire de Paris et avec qui nous avons des relations de travail extrêmement courtoises et constructives.

Je voudrais rappeler deux choses.

D'abord, que l'attribution des places en crèche, n'en déplaise à Mme HIDALGO qui voudrait être responsable de tout au mépris de la loi PML, que cette attribution des places est une compétence exclusive des Commissions locales présidées par les maires d'arrondissement.

Monsieur le Maire du 18e arrondissement, cher collègue, ne nous exonérons pas de notre prise de responsabilité. Cela n'est pas à une machine anonyme, qui va totalement déshumaniser les procédures d'attribution, qu'il faut s'en remettre. Soyez responsable, soyez responsable comme j'essaye de l'être dans mon arrondissement, en toute transparence, Monsieur le Maire, puisque j'ai un élu d'opposition qui participe - croyez-moi, et activement, et c'est très bien et très sain - à la commission d'attribution. Rien ne remplacera jamais un rendez-vous avec une maman ou un papa, il faut le dire, et vous voyez la question de l'anonymisation totale. Ce n'est pas parce que c'est anonyme que c'est transparent, et ce n'est pas parce que c'est non anonyme que ce n'est pas transparent. Moi je dois rendre des comptes, et c'est tout à fait normal, en commission sur tel et tel choix, nous sommes des êtres humains, on peut aussi se tromper. Mais il y a beaucoup plus de risques que la machine se trompe. Le choix de la transparence, c'est d'ouvrir les commissions, de les ouvrir à l'opposition et surtout d'avoir une gestion humaine.

J'ai fait partie des quelques arrondissement qui ont eu une investigation poussée, c'est très bien, tant mieux. C'est cela, la démocratie.

Là, j'ai été assez étonnée de voir une Chambre régionale des comptes pour qui j'ai, par ailleurs, beaucoup de respect, qui est allée sur un registre totalement d'opportunité. Ainsi, le rapporteur s'est interrogé sur l'information et l'accompagnement des parents dans l'expression de leurs besoins, et sur la personne la plus à même d'opérer un tel accompagnement des familles.

Mais de quel droit ? Dans quel monde sommes-nous ? Et alors je vois "il me semble que, dans le 5e arrondissement, en l'espèce, la possibilité est donnée aux familles..." - la possibilité donnée, chers collègues, pas l'obligation - "de rencontrer les directrices de structure, les services P.M.I. et/ou l'élu en charge de la petite enfance". Comme il trouvait que ce n'était pas très bien, j'ai expliqué.

Autre jugement en opportunité : la Chambre régionale des comptes remarque que l'enregistrement des inscriptions en crèche est de plus en plus centralisé - ce sont ses mots - dans les services administratifs des mairies d'arrondissement - elle a l'air de trouver cela très bien - excepté dans le 5e arrondissement. Mais moi je m'honore

que les directrices ou directeurs de crèche ou de structures d'accueil de la petite enfance puissent recevoir les parents à la demande.

Alors, je voudrais dire sur quoi il faut fonder les attributions, il faut les fonder surtout sur un lien de proximité auquel toutes les familles parisiennes ont le droit. Si elles souhaitent être reçues par les élus de droite ou de gauche, sauf à ce qu'il y ait des attributions de droite et de gauche, il faut l'encourager. C'est cela la vraie liberté, chers amis.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je pense que ce débat est extrêmement important d'abord parce que le sujet de l'accueil de la petite enfance est large et essentiel dans notre politique municipale car l'accueil de la petite enfance dépend de l'émancipation des femmes et qu'aujourd'hui, ce sujet concerne majoritairement les femmes.

A Mme la Maire du 12^e arrondissement à Paris, majoritairement quand il y a dans une famille, toutes formes de familles confondues, une difficulté pour avoir accès à une place dans une structure de petite enfance, hélas, dans une grande majorité des cas, encore aujourd'hui en 2017, c'est la femme qui prend sur sa carrière pour arrêter de travailler et s'occuper des enfants quand elle n'a pas de place. C'est vrai à Paris et c'est vrai aussi ailleurs en France.

C'est aussi une question essentielle en termes d'épanouissement et de socialisation des tout-petits Parisiens. Donc notre attachement à mettre en place un service public de la petite enfance doit être déterminé et sans faille. Je ne nie pas les efforts, mais je sais, et tout le monde en conviendra, qu'il y a encore une grande marche avant d'arriver véritablement à un vrai service public de la petite enfance. Cela ne dépend pas que de la Capitale, mais aussi d'une impulsion politique au niveau national avec les moyens financiers qui vont avec. Mais 5.000 berceaux créés, c'est beaucoup et, en même temps, c'est en deçà, reconnaissons-le, des besoins, d'où le fait que beaucoup de collègues parlent de pénurie.

Cela étant dit, je tiens à souligner que ce rapport sur l'attribution des places en crèche par la Ville de Paris est très instructif parce qu'il confirme, pour un bon nombre d'entre nous ici, notre conviction. Quelle est notre conviction ? On peut d'autant plus consentir individuellement à l'autorité, à une décision si on estime que cette décision est prise dans un cadre légitime objectif et que les conditions d'attribution des places en crèche, comme les conditions d'attribution des logements sociaux, relèvent de décisions qui sont d'autant plus acceptées par les Parisiennes et Parisiens comme des décisions prises de manière légitime que les critères sont publics et objectifs, que les procédures sont uniformisées, donc dans des conditions équivalentes pour toutes et tous, où la place de l'arbitraire est la plus réduite possible.

C'est une évidence et ce rapport confirme bien qu'à travers deux types de méthode, la méthode informatisée et objectivée qui garantit que tout cela est bien plus satisfaisant que la méthode type B qui, elle, est d'ailleurs beaucoup plus ouverte à des commentaires discriminants, ce qui peut être extrêmement grave. C'est condamné par la loi de mettre en place des commentaires à caractère discriminant qui peuvent induire des choix et des décisions discriminatoires. Surtout, mes chers collègues, disons le mot, le type B est la porte ouverte au clientélisme. Le type B est l'exemple même des vieilles méthodes à l'ancienne, des barons locaux qui, je ne dis pas que les maires d'arrondissement qui refusent la méthode A, s'adonnent toutes et tous au clientélisme, mais la suspicion est totalement légitime et elle est largement partagée par les Parisiennes et les Parisiens, que la méthode sans objectivation des critères, comme vous le défendez, c'est la porte ouverte aux méthodes des barons locaux à l'ancienne. Alors, s'agit-il pour autant de déshumaniser ? Mais bien sûr que non !

Il me semble, je ne suis pas spécialiste, je n'ai pas la délégation à la petite enfance, je ne suis pas maire d'arrondissement, donc mes collègues, vous me direz si je me trompe, mais moi, personnellement, quand tout d'un coup, je suis alertée en tant qu'élue sur une situation particulièrement problématique, eh bien, j'écris ! J'écris pour demander, tout en respectant la méthode informatisée, pour dire : "est-ce que les critères ont bien été pris en compte ? Parce que cette famille est en panique, parce qu'elle est dans telle et telle situation".

C'est vrai pour la petite enfance, c'est vrai pour le logement. Et je n'ai jamais demandé un passe-droit par rapport à un dossier pour qu'il passe au-dessus d'une pile dans une commission. A chaque fois, j'ai bien fait attention de demander à ce que les critères aient bien été pris en compte dans la cotation. Et à chaque fois, j'ai l'impression que c'est possible. Donc on a bien une possibilité de garder cette humanisation, mais de garantir l'égalité.

Et je vais vous dire, et je terminerai par cela : pour moi, c'est une question finalement de vertu républicaine ; de vertu républicaine, parce que c'est quoi, la vertu républicaine ? C'est la méthode d'action à usage individuel dans la vie publique. Oui, c'est la façon de considérer qu'en politique, nous devons travailler et voir ce qui est bon pour tous. Et c'est cela qui doit dicter la façon dont on exerce nos mandats au service de l'égalité et de la transparence dans le

traitement des demandes en fonction de tous ces critères objectifs. Donc je trouve que ce rapport est intéressant et les mairies d'opposition de droite feraient bien de le relire avec la plus grande attention.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les maires d'arrondissement, tout particulièrement, Mesdames et Messieurs qui sont intervenus pour les groupes politiques, je vous remercie pour la richesse de ce débat, parce que je pense qu'on ne se trompe pas sur les objectifs, mais peut-être sur les moyens d'y parvenir.

Quel était l'objet de l'intervention de la C.R.C., qui était dans son rôle et dans ses compétences ? J'ai rapidement regardé les textes et effectivement, elle a pour objet et compétence aussi d'évaluer les politiques publiques. Et quel était son point de départ ? C'était de savoir si les moyens dont nous nous sommes dotés, Ville et Département de Paris aujourd'hui, nous permettent d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, ces objectifs et la politique que nous menons et qui font aujourd'hui que Paris est le premier département de France en matière de petite enfance, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

Au premier de ces objectifs figure le fait de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes, aussi diverses soient-elles, des Parisiens en matière d'accueil. Les objectifs qui sont visibles immédiatement, et qui sont appréhensibles immédiatement, sont les objectifs quantitatifs. Vous l'avez rappelé, les uns et les autres, depuis 2001, le rattrapage est considérable, et si aujourd'hui - et je tenais à apporter cette précision et cette correction au groupe UDI -, effectivement, nous disposons de 35.000 places à Paris, nous accueillons 39.000 enfants. Alors, si le besoin estimé est de 45.000 places, pour accueillir 45.000 enfants, à la fin de la mandature, nous aurons atteint cet objectif, très certainement, ou nous en serons très proches. Donc quand on crie à la pénurie, je pense qu'il faut un petit peu mesurer cette interpellation, être objectif.

Nous avons, et nous le faisons tous les ans, un comité de suivi, justement, des objectifs quantitatifs de créations de places, qui permet de constater que contrairement à la caricature que j'ai entendue dans cette Assemblée, dans ces débats, il n'y a pas de création de places plus dans un sens ou plus à l'égard de certains arrondissements, en fonction de leur appartenance à la majorité ou pas de notre instance. Cela se fait en fonction d'éléments, et vous l'avez rappelé dans certaines de vos interventions, qui sont finement étudiés, notamment par la Caisse des allocations familiales, et grâce à l'aide de l'APUR, et qui permettent de travailler et d'être au plus proche de l'étude des besoins et de la réalité des besoins, et de savoir à quel endroit. Et effectivement, nous avons des quartiers ou des arrondissements, mais plus précisément certains quartiers, qui auraient besoin de plus de places en crèche, et nous y travaillons.

Et vous savez tous, parce qu'effectivement, j'ai eu une discussion avec chaque maire d'arrondissement sur le sujet, que j'ai débutée en début de mandature, vous savez que nous avons des contraintes foncières, les uns et les autres - quand je dis les uns et les autres, c'est-à-dire dans tout Paris -, que néanmoins, tous nos services... Et je souhaite rendre hommage au service de la Direction des familles et de la petite enfance, qui ne ménage pas ses efforts pour soit trouver des locaux qui nous permettent de créer des crèches municipales, soient en tout cas aider, apporter une aide la plus effective possible à nos partenaires, puisque nous avons aussi beaucoup de partenaires associatifs qui participent de cette offre de la petite enfance.

Mais une fois que l'on précise cela, encore faut-il que lorsqu'on a un objectif chiffré, on puisse s'en donner les moyens. Ce que vous avez aujourd'hui - et là, je voudrais quand même rétablir un certain nombre de contrevérités, de rumeurs et de fantasmes -, ce qui vous est proposé aujourd'hui, et ce qui a été proposé et qui a été signé par un certain nombre de maires, tous les maires de la majorité, et refusé par tous les maires les Républicains, n'est que l'étape 2 de ce qui avait déjà été accepté en 2013 dans le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

Je vous rappelle, parce que vous avez l'air de feindre l'étonnement lorsque vous réclamez des commissions pluralistes, lorsque vous dites que vous êtes parfaitement transparents et que nous avons besoin de contacts, que tout cela est déjà prévu. Je vous rappelle que dans ce règlement, tout le monde est engagé, à l'article 9 notamment.

Tout le monde est engagé, et la transparence y figurait déjà, à définir de façon collégiale des principes clairs concernant les attributions. Tout le monde est engagé à mettre en place une commission d'attribution des places en crèche, afin d'établir les possibilités d'admission et les critères que vous aurez choisis, parce que chaque arrondissement a des besoins spécifiques et des besoins particuliers, une sociologie particulière des demandes, à faire l'objet d'une délibération en Conseil d'arrondissement.

Donc le débat que vous appelez en Conseil d'arrondissement, il est censé avoir déjà eu lieu, puisque vous êtes censés avoir pris justement cette délibération pour définir les critères de priorisation. Je vous rappelle que la commission d'attribution, qui doit être présidée par le maire d'arrondissement ou son représentant, comprend des élus de la majorité de l'opposition, donc elle est pluraliste politiquement, et nous en convenons. Là-dessus, c'est déjà prévu. Cela existe déjà. Elle est pluridisciplinaire. Et c'est en cela qu'on ne peut pas se limiter simplement à une intervention des élus. Elle est pluridisciplinaire.

Parce que nous sommes des élus, nous faisons des choix politiques, et la politique de la petite enfance à Paris est un choix politique. Mais nous ne sommes pas des professionnels de la petite enfance, et nous avons besoin d'avoir, dans ces commissions, les coordinatrices ; nous avons besoin d'avoir, dans ces commissions, les médecins de P.M.I. des arrondissements ; nous avons besoin d'avoir les responsables d'établissement ; etc.

Aujourd'hui, ne feignez pas de découvrir ceci et de l'appeler de vos vœux, puisque vous avez un rapport de la C.R.C. qui constate, et nous l'avons fait nous aussi, collectivement, notamment dans la démarche que j'ai engagée avant que la C.R.C. se saisisse de ce sujet, puisque vous avez tous participé ou presque, sauf un maire de cette capitale, qui a refusé de le faire dès le début de la démarche... On a échangé et on a constaté qu'il y avait des pratiques qui étaient différentes. Cette harmonisation était nécessaire. Vous en avez convenu, donc aujourd'hui, moi, je ne vois pas quel est l'objet du débat, si ce n'est être sur une posture totalement caricaturale, qui en plus ne sert pas la demande des Parisiens et de tous les Parisiens. Aujourd'hui, quel est le problème de dire et de...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

Mme Nawel OUMER. - ... s'engager sur le fait que vous faites des réunions d'information sur tous les modes ? Quel est le problème aujourd'hui et pourquoi refusez-vous de dire aux Parisiens et aux demandeurs pourquoi vous n'attribuez pas, dans quelles circonstances ? Je ne vois pas quel est le rapport entre le nombre de places et le fait de dire comment on les attribue, sur quels critères, à quel rythme et dans quelles circonstances. Ce n'est que cela, aujourd'hui, de donner une vérité sur le fonctionnement et une transparence. C'est tout simplement informer, à chaque étape, et c'est cela, le fil rouge de cette charte ; et c'est cela, le fil rouge de cet engagement.

Donc moi, je vous invite encore une fois, comme je l'ai fait précédemment, à vous engager et à signer cette charte, parce que je sais que certains d'entre vous, en plus, avez déjà mis en œuvre certaines préconisations, donc ne soyez pas dans la caricature. Ce débat mérite beaucoup plus qu'une posture politicienne, qu'une posture de Conseil de Paris et d'échanges entre les groupes, et permettra aussi de donner satisfaction à tous les Parisiens.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie pour ce débat.

S'agissant d'un rapport de la C.R.C., il n'y a pas de vote sur ce projet de délibération SG 16.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux responsables d'établissement d'accueil de la petite enfance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons donc passer à l'examen d'un vœu non rattaché.

Mme BERTHOUT a la parole sur le vœu n° 113 relatif aux responsables d'établissement d'accueil de la petite enfance.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, bon, écoutez, il se suffit à lui-même. On va donc gagner du temps. Mon vœu se suffit à lui-même, voyez, il suffit de le lire.

Je voudrais juste en profiter pour vous répondre, Madame OUMER. Je suis d'accord avec tout ce que vous dites, ne faites donc pas semblant de croire que je ne suis pas d'accord, et la charte ne dit pas cela. Je dis qu'il faut être responsable de ses attributions dans la transparence et je refuse catégoriquement que ce soit une machine qui fasse des choix à ma place. Voilà !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous allons passer... La parole est à Mme Nawel OUMER pour vous répondre, pardon, sur ce vœu n° 113.

Mme Nawel OUMER. - Concernant ce vœu, cela me permet de revenir... Vous l'avez rappelé...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Il y a une tentative de perturbation, mais allez-y, c'est vous qui avez la parole.

Mme Nawel OUMER. - Vous l'avez rappelé, il n'y a absolument pas de volonté - nous avons eu cet échange en 4e Commission -, de retirer aux maires d'arrondissement la compétence qui est la leur en matière d'attribution et de gestion des équipements de proximité. On est bien d'accord.

Concernant ce vœu, j'émettrai un avis défavorable puisqu'il est sans rapport avec ce que vous demandez, dès lors qu'il s'agit du remplacement temporaire d'une responsable d'établissement petite enfance et que nous y avons pourvu. Par conséquent, je ne vois pas où est la difficulté, si ce n'est à vouloir remettre en cause une décision qui est déjà ancienne de plus d'un an concernant, justement, la désignation des responsables d'établissement.

Je me permettrai une précision supplémentaire. Il n'est pas question qu'une machine décide à la place de tous les professionnels et des élus que je vous ai cités. Il est clairement prévu que l'attribution des places en crèche est décidée par le maire d'arrondissement après avis de la commission d'attribution. Cette commission d'attribution est composée de toutes les personnes que je vous ai citées précédemment : tous nos professionnels, nos responsables d'établissement, le maire d'arrondissement, son représentant, des élus de l'opposition et de la majorité.

Je vous rappellerai que le logiciel dont on parle est simplement un logiciel qui permet de saisir les demandes. Sauf à retourner à l'époque du Bristol - je veux bien, mais je ne vois pas l'intérêt. Utiliser un ordinateur en 2017 pour gérer une demande et pour gérer un service, je ne vois pas où est la difficulté.

Ce logiciel n'a pas d'autre utilité aujourd'hui que de saisir la demande avec des éléments tout à fait normaux, comme n'importe quelle demande faite dans n'importe quel service public aujourd'hui, sauf à alourdir le travail de nos agents.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 113 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2017 DASES 103 G - Subvention (353.138 euros) relative à la prise en charge des familles migrantes primo-arrivantes sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 103 G. Subvention relative à la prise en charge des familles migrantes primo-arrivantes sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, voilà 6 mois que le centre de pré-accueil de la Chapelle a ouvert et presque 3 mois que le centre d'hébergement d'urgence d'Ivry accueille les familles, les femmes et les couples.

On nous demande aujourd'hui de voter la subvention de fonctionnement du centre d'Ivry. Autant tuer le suspense tout de suite, nous voterons ce projet de délibération. Il est nécessaire de prendre en charge ces publics fragiles qui, après un long exil, se retrouvent en très grande difficulté dans nos rues.

Nous aimerions cependant davantage de détails sur le parcours des personnes admises dans ces centres. En effet, depuis plusieurs semaines, des voix s'élèvent pour dénoncer le fonctionnement actuel du centre de la porte de la Chapelle. Plusieurs associations, comme "Le Gisti" ou "La Cimade", ont en effet publié des tribunes dans lesquelles elles s'interrogent sur le processus de contrôle au centre d'examen de situation administrative, le C.E.S.A., qui est un service de la Préfecture de police.

Sans rentrer dans le détail de ces tribunes, très argumentées et que l'on peut facilement retrouver en ligne, "Le Gisti" estime que ce processus de contrôle...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il y a beaucoup de bruits dans l'hémicycle. Je vous remercie de parler moins fort. S'il vous plaît, merci.

Mme Aurélie SOLANS. - Je reprends.

Sans rentrer dans les détails de ces tribunes très argumentées que l'on peut facilement retrouver en ligne, "Le Gisti" estime que ce processus de contrôle est - je cite - "totalement dérogoire du droit commun", et "La Cimade", que - je cite encore -, "ce dispositif sui generis ne garantit pas les droits des personnes".

Si la réalité est conforme à ces descriptions, nous nous sommes écartés du projet humaniste que nous avons voté avec enthousiasme lors du Conseil de Paris de septembre, alors que l'Etat ne voulait pas prendre ses responsabilités et que vous l'aviez courageusement mis devant le fait accompli.

Nous regrettons d'ailleurs qu'un exemplaire du protocole d'accord relatif au premier accueil des primo-arrivants signé par l'Etat, l'A.R.S., l'O.F.I.I., "Emmaüs" et la Ville, n'a pas été fourni en annexe aux délibérations votées en septembre dernier. Cela nous aurait permis de mieux comprendre son fonctionnement.

Pour autant, le groupe Ecologiste prend ses responsabilités et nous ne retirons pas notre soutien à ce dispositif de premier accueil ; l'incertitude plane suffisamment sur son avenir. Mais nous voulons insister. Paris, comme toutes les grandes villes, est en première ligne quand les autres échelons se dérobent à leurs responsabilités et ne peuvent se positionner en simples cogestionnaires des flux. Paris a une légitimité et doit participer au débat sur le droit d'asile en France et en Europe et sur l'accueil des réfugiés. Cela a d'ailleurs déjà été fait par Mme la Maire lorsqu'elle s'est rendue en septembre dernier au Vatican.

Nous devons aller plus loin et le réseau des villes refuge est certainement un levier pour nous unir avec d'autres grandes villes du monde, unir nos forces face aux tentations de repli et au déni de l'urgence humanitaire. Mais il n'est pas le seul. Très clairement, nous devons peser au sein de nos groupes politiques respectifs pour que l'Europe trouve enfin une issue aux accords catastrophiques de Dublin qui plongent tant de femmes et d'hommes dans des zones de non-droit où le droit d'asile est bafoué. Cela se passe sur notre territoire francilien tous les jours et nous ne pouvons l'accepter.

Pour finir, je souhaite insister sur la situation actuelle. Malgré les efforts et les nouveaux dispositifs y compris nationaux, malgré les places ouvertes, il subsiste encore des migrants à la rue, y compris des mineurs. Tout d'abord, nous ne pouvons nous satisfaire de ce qui a et déjà été fait mais nous devons continuer encore et encore à organiser un accueil digne et humain. Nous avons toujours le devoir d'anticiper, comme nous le disons depuis le début de cette crise.

Enfin, sur les jeunes mineurs isolés étrangers que nous avons à accueillir parmi ces migrants tous les jours, nous votons aujourd'hui des mesures supplémentaires, qui sont d'ailleurs dans l'ordre du jour qui va suivre et que nous souhaitons saluer : la création d'un sas pour les mineurs en attente d'une prise en charge pour une évaluation de minorité ultérieure, le triplement des places d'hébergement, de même que le renforcement des équipes du dispositif d'évaluation en charge de leur accueil, "le D.E.M.I.E.", géré par la Croix-Rouge.

Mais nous voulons à nouveau relever les retours sur le terrain, qui attestent que la prise en charge de certains mineurs est toujours très compliquée. Nous voulons le redire ici, nous nous devons, dans le respect de la Convention internationale des droits de l'Enfant, de mettre à l'abri dans des conditions décentes tout présumé mineur.

Notre dispositif a vocation, à la suite de l'adoption du Plan M.I.E. en 2015, à être exemplaire. Continuons de nous en donner les moyens.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian HONORÉ pour le groupe LR.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Madame la Maire, ce projet de délibération porte sur la situation des familles et des migrants en situation d'errance.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler quelques faits, en particulier rappeler la présence de campements sauvages rue Pajol et rue Philippe-de-Girard.

Tout d'abord, la presse s'est fait l'écho des interrogations que les services portent sur certaines associations qui s'intéressent aux réfugiés. Il serait bon que toute la lumière soit faite rapidement sur ce sujet.

Ensuite, permettez-moi d'insister sur un point très important : les riverains sont exaspérés par les nuisances qu'ils subissent. Je suis déjà intervenu avec Pierre-Yves BOURNAZEL pour dire que ces réfugiés vivent dans des conditions indignes et qu'il est urgent que des mesures de mise à l'abri soient prises. Il est non moins urgent que les habitants retrouvent le calme auquel ils aspirent très légitimement. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un quartier populaire constitué en grande partie de logements sociaux. Les habitants ont à affronter de nombreuses difficultés. Il est inutile d'en rajouter. Ils éprouvent un sentiment d'insécurité qu'ils ne supportent plus, et surtout, ils ont le sentiment de ne pas être entendus. Ils sont exaspérés de voir les trottoirs et les entrées d'immeubles occupés.

Je n'oublie pas les riverains de la place de la Chapelle, qui subissent eux aussi les nuisances des occupations illégales du domaine public, eux aussi attendent des solutions à leur problème. Les habitants de ce quartier ne comprennent pas que malgré leurs demandes maintes fois répétées, la situation perdure et s'aggrave.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, je vous demande à nouveau d'agir rapidement et de mettre un terme à cette situation inacceptable.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danièle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour également le projet de délibération, car même si j'estime que les moyens alloués ne sont pas suffisants, ni par la Ville ni par l'Etat, il faut ces moyens, parce qu'il faut prendre ses responsabilités.

Monsieur HONORÉ, votre intervention n'est pas à la hauteur du problème. Franchement, quelles propositions faites-vous ? Aucune.

Vous faites une injonction "il faut trouver des solutions !". Avec, dans votre discours finalement, une façon d'alimenter la mise en concurrence de tous contre tous. La mise en concurrence entre les situations de misère. Ce n'est pas digne de ce que nous devons être ici.

La problématique, quelle est-elle ? Elle est celle d'un nombre important d'exilés. Important... tout est relatif, beaucoup moins que le nombre d'exilés dans bon nombre de pays frontaliers sur le continent africain, qui sont dans des situations beaucoup plus difficiles que les nôtres et accueillent bien plus de réfugiés climatiques, de réfugiés économiques... Que ces distinctions et classifications sont d'ailleurs odieuses au regard de notre humanité, qui devrait juste dicter la nécessité d'accueillir.

On ne va pas jouer ici le débat sur comment agir sur les causes pour permettre aux gens de ne pas avoir à fuir le pays où ils résident. Généralement, les exilés sont les premiers à être désespérés, mais une fois que l'on est dans la situation, Monsieur HONORÉ, que faut-il faire ?

Oui, pour les gens du quartier c'est toujours extrêmement difficile d'avoir un campement de fortune, donc il faut héberger et loger les personnes. C'est l'objectif de ces centres de pré-accueil de la Chapelle et du centre d'Ivry. Evidemment qu'il faut le faire.

Maintenant le problème, c'est la deuxième fonction qu'il pourrait peut-être y avoir derrière ces deux centres. S'agit-il d'une mise à l'abri des exilés, ou d'une mise à l'abri des regards de certains pour mieux justifier des mesures sécuritaires vis-à-vis des autres, qui n'ont pas accès aux places ? C'est cela aussi le problème.

N'est-on pas, à travers ces deux centres, dans un tri terrible, qui laisse de côté tout un tas d'hommes et de femmes et qui justifie, parce qu'il y a une mise à l'abri pour certains, une répression sur d'autres ? Cela n'est pas acceptable. C'est contraire aux obligations du Code de la famille, aux obligations légales.

Je reviendrai tout à l'heure, à travers un vœu spécifique, sur le cas des mineurs isolés étrangers. Oui, il y a encore beaucoup de mineurs étrangers isolés à la rue. Or, c'est une obligation du Département de les prendre en charge.

Oui, il est très choquant, je reviendrai également sur ce point, que lorsque des tentes continuent de s'installer au niveau de la porte de la Chapelle, parce que très rapidement les places se sont avérées bien trop insuffisantes, comme on l'avait d'ailleurs signalé, tout d'un coup on se retrouve avec des pierres énormes, des roches posées sous le pont S.N.C.F. pour empêcher des hommes et des femmes de poser leurs tentes de fortune et essayer de dormir là.

A l'heure où l'on n'arrête pas de nous bassiner avec la "ville intelligente", je vais vous dire que notre ville est "conne". Elle est inhumaine quand elle va jusqu'à déplacer des pierres pour empêcher que des gens essaient de survivre dans des tentes. Ce n'est pas simplement de l'inhumanité, c'est de la "connerie". C'est une honte à nos fondamentaux et à la base qui fait que normalement, on s'engage pour définir où est l'intérêt général.

Je voterai ce projet de délibération, mais il faudra aller bien au-delà et se rendre compte que toutes celles et ceux qui s'engagent pour soutenir, aider les migrants, aider les réfugiés, aimeraient entendre de notre Assemblée des discours un peu plus ambitieux, plutôt que des discours qui mettent en compétition, des discours qui attisent finalement les égoïsmes et les haines.

Nous devons prendre nos responsabilités, parce que les exils et les victimes, parce que bien souvent, au niveau de la France et des pays européens, nous portons une énorme responsabilité sur les causes de ces exils. Nous devons d'autant plus en assumer les conséquences.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Comme l'on dit les différents intervenants qui ont ensuite parlé de différents autres sujets, qui font l'objet de vœux ou de projets de délibération, le projet de délibération qui nous est présenté est relatif à une subvention pour la prise en charge du centre d'Ivry, pour la prise en charge des familles avec enfants.

Je vais quand même dire quelques mots, parce que les familles avec enfants représentent une partie finalement assez minoritaire du nombre des arrivées, environ 10 %. Mais pour ces familles, nous avons mis en place avec l'Etat, sur l'impulsion de la Maire de Paris, mais aussi pour l'ensemble des gens arrivant sur Paris... Et là pardon, Madame SIMONNET, mais je pense que Paris est une ville intelligente, bien sûr, et Paris a été une ville solidaire.

Car je voudrais quand même rappeler à tout le monde que nous sommes là dans des compétences qui relèvent de l'Etat. La question de l'asile, c'est la question de l'Etat. Si la Maire de Paris n'avait pas été là, si Paris n'avait pas été cette ville solidaire, aujourd'hui on aurait 20.000 personnes dans les rues de Paris.

On a mis en place des opérations de mise à l'abri, cela été difficile, cela a été quelque chose qui nous a pesé à tous énormément. L'Etat nous a suivis à sa façon, jamais aussi vite que l'on aurait voulu. Mais il faut quand même rappeler, ils n'ont pas fait assez sans doute, mais ils ont doublé les places de C.A.O. et de C.A.D.A. en France.

Quand même à Paris, malgré tout, bien sûr parce qu'il y avait cette pression permanente de la Maire de Paris, on a pu ouvrir un centre porte de la Chapelle et un centre à Ivry, qui ont permis de mettre à l'abri plus de 7.000 personnes.

Bien sûr, vous dites, il y a d'autres personnes à la rue. Oui, il y a des personnes à la rue, de façon évidente, parce que des gens arrivent tous les jours.

Néanmoins, je le redis parce qu'il faut quand même être assez objectif, s'il n'y avait pas tout ce que nous avons fait et que vous allez voter, puisque vous êtes bien conscients que ce sont quand même des actions utiles, positives et constructives, je pense que personne n'en doute... Oui, on a permis qu'il y ait deux lieux un peu uniques qui sont des lieux de mise à l'abri. Non, ils ne règlent pas tous les problèmes. Oui, pour les familles avec enfants, parce qu'elles sont peu nombreuses, elles représentent 10 %, environ 700 et quelques personnes, familles, familles avec enfant, femmes enceintes, elles peuvent être toutes mises à l'abri dans des centres adaptés ou au centre d'Ivry.

On est content d'avoir eu cette ancienne usine à eau et le soutien du Maire d'Ivry, des Ivryens et des Parisiens. Dans toutes ces opérations, les Parisiens nous ont poussés, nous ont engueulés, mais ont été solidaires toujours, et l'on peut être fier à Paris d'avoir ces habitants qui assument cette question de ville-refuge.

Je répondrai après à toutes les questions que vous avez posées, qui font l'objet d'autres projets de délibération. Je ne me défausserai pas pour dire, quid du C.E.S.A., Madame SOLANS ?

Le C.E.S.A. est un service de l'Etat, de la Préfecture de police, qui a été créé par la Préfecture de police, pour pouvoir examiner la situation des personnes qui veulent demander l'asile.

A porte de la Chapelle, les gens se posent et se reposent. Je veux rendre un hommage appuyé à "Emmaüs Solidarité", qui est un partenaire extraordinaire avec "Médecins du Monde", le Samu social, "Utopia" et avec les 500 bénévoles qui interviennent, et j'en oublie sans doute.

C'est comme cela que cela a été posé dans le protocole mis en place. Ils vont au C.E.S.A., ils confirment ou non leur demande d'asile. S'ils demandent l'asile, ils sont orientés par les services de l'Etat dans un des C.A.O. qui ont été déployés en province. A aujourd'hui, ce n'est pas 100 %, mais c'est plus de 70 %, c'est 74 % qui sont aujourd'hui dans un C.A.O.

Après se posent toutes les autres questions. Mais bien sûr qu'elles se posent. Elles se posent parce qu'on est face à des flux mondiaux. Même si on peut dire que la France est assez peu impactée par rapport à l'Allemagne, qui a accueilli plus d'un million de personnes. Pour nous, c'est beaucoup. La France n'était pas prête à accueillir, parce que la France n'avait pas, ou en tout cas, le Gouvernement a estimé que la France n'avait pas la position d'Angela MERKEL qui a besoin de main-d'œuvre - ce n'est pas de la pure générosité mais c'est juste qu'ils ont besoin de gens pour travailler et c'est pour cela qu'ils ont intégré autant de gens - mais n'ayons pas non plus une vision utopique, car ils reconduisent et ils déboutent.

En France, Paris peut s'honorer en tout cas d'avoir eu cette intelligence, d'être tellement solidaire et convaincue d'être une ville refuge, qu'au moins une grande partie des gens qui arrivent ont deux lieux pour se poser. Il y en aura d'autres, on va continuer, mais n'oublions pas que c'est une question éminemment complexe.

Comme on va en parler sur trois ou quatre projets de délibération et vœux, je m'arrêterai là, Madame la Maire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 103 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 103 G).

Je vous en remercie.

2017 DASES 157 G - Participation (887.000 euros) et subvention d'investissement (274.730 euros) à l'association "Coallia" pour la mise en œuvre d'un dispositif de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes en attente.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 157 G : participation et subvention d'investissement à l'association "Coallia".

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la situation des mineurs non accompagnés nous préoccupe beaucoup. Depuis plusieurs années, l'arrivée en France de mineurs isolés est devenue un phénomène courant, notamment à Paris, où passent chaque année plusieurs milliers de ces enfants.

Depuis le début du mandat, beaucoup d'efforts ont été faits pour augmenter les capacités d'accueil du Département, mais également pour améliorer la qualité de prise en charge.

C'est un débat que nous avons eu à plusieurs reprises, un sujet sur lequel nous avons avancé depuis 2014, mais il reste encore beaucoup à faire, à notre échelle et à l'échelle nationale pour que ces enfants soient protégés et pris en charge dans les meilleurs délais.

En décembre dernier, lors du débat budgétaire, nous vous alertions sur l'insuffisance du dispositif de premier accueil. Alors que chaque mineur qui se présente à l'A.S.E. doit être mis à l'abri dans l'attente que sa situation soit évaluée correctement, nous avons observé qu'à la fin 2016, beaucoup d'entre eux restaient en dehors du dispositif de mise à l'abri, faute de places disponibles.

Nous avons fait adopter un amendement budgétaire pour que des places supplémentaires soient créées rapidement pour remédier à cette situation. Ce projet de délibération vient concrétiser cet engagement et confirmer l'ouverture d'un centre d'hébergement dédié pour la mise à l'abri des jeunes en attente d'évaluation. Ce projet de délibération marque une avancée, un pas en avant en direction d'un accueil plus digne des enfants isolés.

Nous serons très attentifs à la mise en œuvre de cette action, dont il faudra tirer les bons enseignements, en vue de généraliser l'accueil en structure collective. Car je rappelle que la majorité des jeunes seront toujours hébergés dans des hôtels, dont certains sont dans un état déplorable. Dans ces hôtels, il est beaucoup plus difficile d'accompagner les jeunes, d'engager avec eux le travail nécessaire pour leur permettre de reprendre une vie normale en France. Il est donc important de se fixer comme objectif de sortir totalement de ces prises en charge au bénéfice de prises en charge dans des structures d'hébergement adaptées.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI pour le groupe LR.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame VÉRON.

Comme vous avez fait la remarque à ma collègue Gypsie BLOCH tout à l'heure, je vous rappelle que je suis maire du 9e arrondissement. Voilà. On parle aussi de Mme la Maire. Je voulais faire cette remarque.

Sur ce projet de délibération, je le voterai, Madame VERSINI, même si je regrette que celui-ci ait été publié le 14 mars, soit le lendemain du dernier Conseil du 9e arrondissement, et je n'ai pas pu l'inscrire à l'ordre du jour compte tenu des délais.

Ainsi, jusqu'au bout de ce dossier, la mairie du 9e arrondissement aura été totalement tenue à l'écart de cette affaire. Je le regrette d'autant plus que j'avais moi-même proposé ce site, qui est laissé vacant par Pôle Emploi depuis 2013 et qui a été repris en main par la R.I.V.P. Je l'avais proposé à Sophie BROCAS, alors Préfète de Paris, pour y accueillir justement un centre d'hébergement à destination des mineurs.

Depuis juillet, plus de nouvelles, ni de l'Etat ni de la Ville, jusqu'au mois de février où des travaux d'aménagement ont été entrepris dans cet immeuble. Je me suis rapprochée de la R.I.V.P. qui m'a confirmé que le site accueillerait un centre de mise à l'abri, mais ils ne m'ont rien dit, car le cabinet de la Maire de Paris leur avait indiqué en décembre qu'il s'en chargerait personnellement et, lorsque j'ai convoqué l'association "Coallia" en présence de votre directrice de cabinet, elle-même s'est excusée pour cet oubli.

Comment dire ? Il ne faut pas vous étonner si l'intégration de ce type de centre d'hébergement dans le tissu urbain ne se fait pas dans de bonnes conditions, si vous ne prenez même pas la peine d'associer le maire d'arrondissement. Je dis associer mais là, en l'occurrence, il s'agissait même tout simplement de l'en informer.

D'autant que, comme vous le savez, le site est sensible. Je vous avais proposé d'y construire une crèche en 2014. Après de soi-disant études techniques, qui ne m'ont jamais été transmises malgré mes demandes, on m'a indiqué que cela n'était pas faisable car les plafonds étaient trop bas, pour finalement décider d'y construire une dizaine de logements en rehaussant l'immeuble de deux étages, au "plus grand plaisir" des riverains autour !

C'est vrai que je me pose beaucoup de questions sur la gestion de ce dossier par la Ville et par la R.I.V.P. Mais la gravité de la situation des réfugiés en France, et notamment des mineurs, me dicte de passer outre ce manque total de concertation. J'ai décidé d'accompagner, comme vous le savez, Madame VERSINI, l'association dans cette installation temporaire, le centre ayant pu ouvrir ses portes après le passage de la Commission de sécurité le 17 mars.

Une réunion de présentation du centre aux riverains s'est d'ailleurs tenue le 22 mars, à mon initiative, et je me suis rendue moi-même sur place pour rencontrer les équipes et échanger avec elles. Je reste en contact permanent avec l'association pour lui permettre de faire son travail dans les meilleures conditions possibles, pour les mineurs qui sont accueillis chaque soir et pour les riverains qui ont bien sûr besoin d'être rassurés sur ce type d'installation à proximité de leur domicile.

Je voterai ce projet de délibération, tout en regrettant de ne pas avoir été suffisamment associée à ce dossier.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux intervenants, Hervé BÉGUÉ, Mme la Maire du 9^e arrondissement, pour soutenir cet important projet de délibération, qui va dans le sens de ce que nous souhaitons faire, c'est-à-dire aller de plus en plus vers de l'accueil collectif pour les mineurs isolés étrangers.

Bien évidemment, nous sommes tout autant convaincus que vous que l'hôtel n'est pas une solution pour des jeunes gens et des jeunes filles. Simplement, la situation est un peu plus compliquée que cela. Mais, comme je le préciserai, nous avançons dans ce sens.

Tout d'abord, rappeler à l'ensemble de nos collègues que Paris prend en charge actuellement 1.400 mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, c'est-à-dire 30 % des 4.900 mineurs et jeunes majeurs accueillis au titre de l'Aide sociale à l'enfance. C'est un investissement important, c'est 80 millions d'euros par an pour la prise en charge de ces jeunes.

Je dois dire, vous vous en rappelez, au début de la mandature, nous avons eu une recommandation du Défenseur des droits qui était assez forte et qui nous a amenés à faire différentes améliorations du dispositif, ce que nous avons fait.

Dans sa dernière décision du 26 juillet 2016, je suis quand même heureuse de noter qu'il a souligné que les engagements du plan de la Ville de Paris représentent des avancées incontestablement positives et parmi les plus abouties dont il a eu à connaître sur le territoire français, je le cite "en termes de reconnaissance et de respect des droits fondamentaux des mineurs non accompagnés".

Nous avons beaucoup progressé, nous avons mis en place une nouvelle plateforme, "le D.E.M.I.E.", gérée par la Croix-Rouge française. Nous avons ouvert une plateforme d'autonomisation rapide des jeunes majeurs. Je voulais remercier le Représentant du Préfet de police parce que nous travaillons sur la possibilité de déposer les dossiers de nos jeunes mineurs isolés étrangers, dans les 15 jours avant leur majorité. C'est une avancée considérable qui mérite vraiment d'être soulignée. Cela veut dire que lorsqu'on travaille ensemble, on arrive à progresser ensemble.

Evidemment, la situation était revenue quasi normale lorsque les flux de réfugiés, à partir de mai 2015, ont vraiment entraîné l'augmentation extrêmement importante d'arrivées de jeunes se présentant à la "bulle" porte de la Chapelle, comme mineur isolé étranger. Cela nous a amenés à tripler le dispositif de mise à l'abri des jeunes qui se présentent comme mineur isolé étranger. Je veux dire et affirmer que tout jeune qui se présente au D.E.M.I.E. comme mineur isolé étranger est hébergé dans un dispositif géré par "France Terre d'asile", un dispositif principalement hôtelier, comme vous le savez, et pour lequel nous avons cet hiver, en période de grand froid, rajouté en plus un gymnase dans le 10^e arrondissement, et j'en remercie le Maire.

Maintenant, le dispositif dans le 9^e arrondissement va permettre d'accueillir, de façon collective, les jeunes, pour une nuit, le temps de leur réorientation le lendemain par le D.E.M.I.E., dans un dispositif adapté et de leur évaluation. Merci, Madame la Maire du 9^e arrondissement. C'est vrai que tout cela s'est fait sous une grande pression et que, sans doute, nous n'avons pas eu ou pris le temps, mais je sais que vous ne nous en voudrez pas puisque d'ailleurs vous soutenez cela.

Il faut voir que nous sommes, nous et nos services, confrontés à des arrivées massives. On n'est pas dans de la vie quotidienne administrative, on est vraiment dans une situation inédite. Le D.E.M.I.E., qui a fait 2.000 évaluations en 2016, est parti pour en faire 5.000 en 2017. Nous avons donc doublé les effectifs du D.E.M.I.E. Nous avons également mis un poste avancé d'équipe de la Croix-Rouge dans la "bulle" pour faire un accueil adapté pour les jeunes qui se présentent comme mineurs isolés. Nous avons renforcé notre service éducatif, le S.E.M.N.A.

Nous travaillons aussi sur le qualitatif, puisqu'il faut le dire quand même, tous les jeunes qui se présentent comme mineurs ne sont pas mineurs. Néanmoins, nous travaillons dans le cadre d'un groupe d'évaluation, qui comporte tous les partenaires en jeu, pour affiner les critères d'évaluation de la minorité et de l'isolement, afin d'arriver à avoir la décision la plus fine et la plus juste.

Je terminerai, Madame la Maire, en précisant que j'en veux pour preuve la baisse considérable des expertises d'âge osseux demandées par le Parquet, puisqu'en 2016, le Parquet n'a demandé que 20 expertises d'âge osseux, alors que du temps du dispositif d'avant géré par "France Terre d'asile", il demandait une expertise d'âge osseux sur deux.

Merci en tout cas de voter ce vœu qui va dans le sens d'une amélioration claire de la prise en charge des jeunes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 157 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 157 G).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la politique d'accueil des migrants.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux jeunes mineurs isolés étrangers.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la construction d'un mémorial des morts en exil.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 114, 115, 116 et 116 bis sont relatifs à la politique d'accueil des migrants, aux jeunes mineurs isolés étrangers et à la construction d'un mémorial des morts en exil.

La parole est à Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche, puis à Mme SIMONNET.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons déposé ce vœu pour deux raisons principales. Tout d'abord, sur le sujet de fond qui est celui de la prise en charge des réfugiés. Nous savons que le centre de la porte de la Chapelle est tributaire des orientations de l'Etat et de l'ouverture en nombre suffisant de places d'hébergement sur le territoire national. Nous avons pu constater que, lorsque l'Etat ralentit le rythme, le centre parisien est très vite embouteillé et ne peut plus répondre aux demandes des réfugiés.

Par ailleurs, nous avons été très inquiets lorsque la F.N.A.R.S. et l'association "Emmaüs" nous ont alertés sur la volonté de l'Etat de fermer 2.500 places en C.A.O. à la fin de la trêve hivernale. Une telle décision serait catastrophique.

Enfin, il semblerait que les ralentissements observés soient dus, pour partie, à la situation administrative des derniers arrivants qui ont déjà fait une demande d'asile, notamment en Allemagne.

Pour répondre à ces questionnements, nous souhaitons interpeller l'Etat pour nous assurer que les engagements sur les ouvertures de places sont bien respectés et pour demander la suspension de l'application des directives dites de Dublin 2, afin de permettre un traitement plus rapide des demandes.

Notre deuxième préoccupation est liée à la gestion des alentours du camp de la porte de la Chapelle. Il y a d'abord un sujet pour les personnes qui dorment dehors, faute de place en centre de transit, ce qui n'arrive pas tous les jours, mais parfois. Dans ce cas, nous refusons que les pouvoirs publics appliquent la répression à ces personnes qui sont victimes de la situation.

Par ailleurs, depuis plus de deux ans, la mobilisation citoyenne ne faiblit pas pour apporter de l'aide aux réfugiés, notamment en distribution alimentaire. Nous pensons que la Ville doit accompagner au mieux ces initiatives pour en assurer une meilleure coordination dans l'intérêt des réfugiés et dans l'usage quotidien de l'espace public.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu complémentaire, car je souscris pleinement à ce que je viens d'entendre. C'est un vœu qui attire plus particulièrement l'attention sur la mise à l'abri des jeunes mineurs isolés étrangers.

Madame VERSINI, à juste titre, vous nous avez fait part de l'augmentation extrêmement conséquente du nombre de jeunes mineurs isolés étrangers qui arrivent dans la Capitale et que le Département de Paris, dans le cadre de ses obligations, doit prendre en charge. Il ne s'agit pas du tout de nier ni le caractère exceptionnel ni les efforts qui sont faits par le Département, mais de bien alerter que les situations de non-droit, même si on est dans un contexte exceptionnel, sont tout autant inacceptables.

Or nous sommes dans une situation de non-droit et dans une situation illégale pour un certain nombre de jeunes. Je vous explique. La Croix-Rouge française, qui a la mission de premier accueil et d'évaluation des mineurs isolés étrangers qui se présentent sur le territoire parisien, gère le dispositif d'évaluation des mineurs étrangers isolés, le D.E.M.I.E. La Croix-Rouge française, qui donc agit pour le Département de Paris, refuse de fait de mettre à l'abri et de protéger plusieurs dizaines de jeunes mineurs non accompagnés. Je ne dis pas qu'elle le fait de gaité de cœur, mais de fait, le résultat des difficultés qu'elle rencontre conduit à ce résultat. Il faut donc bien regarder en face ce résultat.

Vous avez un collectif d'associations, l'A.D.J.I.E., Accompagnement et défense des jeunes isolés étrangers, qui alerte depuis assez longtemps la Municipalité, la collectivité, parce qu'ils reçoivent un nombre croissant de mineurs isolés qui ont été éconduits le jour de leur présentation au D.E.M.I.E. Dans ces différents cas, un bon nombre sont en possession de documents d'état civil qui prouvent leur minorité et dont l'authenticité n'a pas à être contestée.

Dans le premier traitement d'un jeune mineur isolé étranger, nous n'avons pas à faire preuve de suspicion à l'égard de leurs documents d'état civil. Le premier devoir de la collectivité parisienne, c'est de prendre en compte et d'apporter la première mise à l'abri pendant ensuite que l'étude du dossier se fait. Or nous avons des jeunes totalement démunis qui subissent ces problématiques de non-prise en charge.

J'ai déjà dépassé mon temps s'agissant de la présentation d'un vœu. Je vois que Mme la Maire n'a pas osé me rappeler à mes responsabilités. Bien.

Je dirais juste que je souhaite vraiment à travers ce vœu que notre collectivité s'assure auprès de la Croix-Rouge que l'ensemble des jeunes qui se présentent comme mineurs isolés soient accompagnés comme la loi le prévoit.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de donner la parole à Dominique VERSINI, je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police qui souhaitait apporter des éléments de réponse aux orateurs.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Simplement, dans le domaine de compétence du Préfet de police, puisqu'une grande part des sujets abordés aujourd'hui relève tout particulièrement de la P.R.I.F. du Préfet de Région, notamment en ce qui concerne le C.A.O. et des places. Je laisserai à la P.R.I.F., bien évidemment, le soin d'apporter au Conseil les éléments de réponse adaptés.

M. BÉGUÉ a évoqué la reconsidération des dispositions Dublin, de manière à faciliter les démarches. Je voudrais rappeler que la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui et qu'a rappelée Mme VERSINI est une situation locale, nationale mais une situation également européenne, et que notre action s'inscrit dans le cadre des règlements européens, notamment en ce qui concerne ce mécanisme de prise en compte du droit d'asile, de l'examen du droit d'asile dans le cadre du règlement adopté par le Parlement et le Conseil en 2013, qui s'est substitué à la Convention de Dublin de 1990.

La procédure de Dublin ne remet absolument pas en cause le droit d'asile mais elle détermine un seul Etat européen responsable de l'examen de la demande afin d'éviter le phénomène que nous connaissons de migrants qui déposent de multiples demandes d'asile dans différent pays et parfois sous différentes identités.

De fait, ne pas appliquer le règlement de Dublin reviendrait à rendre la France responsable de l'examen de toutes les demandes au niveau européen, ce qui engorgerait dangereusement les services de l'O.F.P.R.A. et de la C.N.D.A. Je précise cependant que la Préfecture de police, le Préfet y est très attaché, prend en compte les vulnérabilités particulières des migrants et peut le cas échéant, au cas par cas, appliquer la clause de souveraineté qui lui permet d'examiner une demande lorsque celle-ci n'est pas responsable de l'instruction au regard des critères de Dublin.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de ces précisions.

Je vais maintenant donner la parole à Dominique VERSINI pour répondre aux trois vœux et présenter un vœu de l'Exécutif.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Sur les trois vœux qui ont été déposés, je vais faire une réponse globale.

Tout d'abord, pour dire que, M. BÉGUÉ l'a bien souligné et nous en sommes tous convaincus, ce qui est absolument essentiel, c'est la fluidité à partir du moment où les gens arrivent et sont hébergés, notamment porte de la Chapelle, vers des C.A.O. ou des C.A.D.A. situés sur l'ensemble de la France. A Paris, il y a 1.480 places en C.A.O., 3.000 en Ile-de-France et 12.000 en France ; pour les C.A.D.A., il y a 480 places à Paris, 4.000 places en Ile-de-France et 40.000 en France.

Effectivement, il y avait cette question de la fermeture de centres qui avait été ouverts de façon temporaire dans des villages vacances ou des choses comme cela et qui devaient être rendus à leurs destinataires. Là, nous avons obtenu l'engagement de l'Etat de ne pas fermer ces 2.500 places et même l'engagement de l'Etat de créer 5.000 places nouvelles. Nous comptons beaucoup sur cela pour faciliter la fluidité qui est actuellement à 74 % à partir du centre de la Chapelle.

Oui, bien sûr, je l'ai dit tout à l'heure, il y a différents campements dans Paris, on ne peut pas le nier. Nous avons toute une action avec la maraude de la Ville, de l'U.A.S.A. à qui je veux rendre hommage, avec la maraude de "France Terre d'asile", qui vont au-devant des personnes dans ces différents sites, pour leur proposer une mise à l'abri. Ce sont quand même 1.600 personnes qui ont été mises à l'abri. Certains sites particuliers ont été évoqués tout à l'heure comme le site Pajol ; avec le Maire du 18e et son équipe nous y travaillons beaucoup.

Il y a une question alimentaire sur laquelle nous sommes en train d'organiser une coordination autour de l'association "Utopia" et de trouver un site qui permettra qu'il n'y ait pas de distribution alimentaire dans tous les sens avec qui le veut, comme il le veut, sans aucune organisation. C'est quelque chose d'important sur lequel nous espérons aboutir assez rapidement.

Sur les mineurs isolés étrangers, je l'ai dit, Madame SIMONNET, on a triplé les places d'hébergement. Nous avons un groupe de travail avec le Parquet, le Tribunal pour enfants, la Croix-Rouge, nos services mais aussi les avocats du Barreau mineurs. Ce sont des avocates très militantes et pas très complaisantes à l'égard des pouvoirs publics. Nous travaillons justement sur l'affinement des critères et, dans les deux à trois semaines qui viendront, nous aurons une grille d'évaluation de ce qu'est la minorité et l'isolement des jeunes car tous les jeunes, je suis désolée de le dire, ne sont pas mineurs et il faut bien identifier qui l'est et qui ne l'est pas.

Sur le mémorial des parcours d'exil que vous proposez, Madame SIMONNET, nous réfléchissons...

Pardon ? Ah. Je peux y répondre, quand même ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Oui, c'était une présentation commune des vœux n^{os} 114, 115 et 116 qui était annoncée.

Mme Danielle SIMONNET. - Il eut été utile de le préciser.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je l'ai dit.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Cela a été dit, si.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je l'ai dit, la séance était organisée comme cela. Je l'ai dit au début de la discussion.

Allez-y, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vais quand même vous répondre en espérant ne pas vous décevoir, en vous disant qu'en effet nous travaillerons à la façon d'entretenir la mémoire des parcours d'exil des personnes venues chercher refuge à Paris en y associant comme on le fait à chaque fois dans toutes les actions que l'on mène, les réfugiés eux-mêmes, les partenaires et les Parisiens et Parisiennes qui le souhaitent. Voilà la réponse que je souhaitais vous faire.

Je terminerai donc en disant que concernant les trois vœux sur lesquels j'ai répondu, je demande le retrait de ces trois vœux au profit du vœu de l'Exécutif, mais j'apporte un amendement oral au premier considérant du vœu de

l'Exécutif sur lequel nous avons travaillé entre-temps. Cet amendement oral, je le lis : "Considérant le vœu du PC porté par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élus Communiste - Front de Gauche relatif à la politique d'accueil des migrants à Paris et en France, et les interventions de l'ensemble des groupes de la majorité pour développer cette politique".

Voilà, je demande le retrait des trois vœux, faute de quoi j'y rendrai un avis défavorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 114 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré ; je vous remercie.

Le vœu n° 115 déposé par Danielle SIMONNET est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi, souffrez que je fasse trois phrases, quand même.

Evidemment, non seulement les deux vœux sont maintenus, mais je déplore qu'il n'y ait eu aucun échange avec moi considérant les vœux et le vœu de l'Exécutif ni même la délicatesse de me le présenter. D'ailleurs, le vœu de l'Exécutif n'a même pas la délicatesse de citer les vœux qui ont été déposés.

Voilà, je trouve cela irrespectueux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Les vœux n^{os} 115 et 116 sont maintenus et il y a le vœu de l'Exécutif.

Avant de passer au vote, j'ai été saisi d'une demande d'explication de vote de M. HONORÉ. Est-ce que cela tient toujours ? C'était sur le premier vœu que vous vouliez...

M. Christian HONORÉ. - Mon explication portait sur le vœu n° 114, donc je n'interviens pas.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 115 déposé par Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116 déposé par Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 116 bis amendé de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2017, V. 95).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la protection des enfants en situation de rue.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 117 qui est relatif à la protection des enfants en situation de rue.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGIO du groupe UDI-MODEM, pour deux minutes.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Madame la Maire.

C'est vrai qu'il y a 31.000 enfants mineurs sans domicile fixe sur le territoire national, dont près d'un quart sans logement et près de 9.000 qui vivraient dans des bidonvilles. Les capacités d'hébergement d'urgence du 115 sont saturées, tandis que sur les 70.000 places prévues en Ile-de-France, 30.000 sont actuellement réservées aux familles dans des hôtels sociaux qui ne constituent pas une solution pérenne tolérable pour des enfants.

Nous proposons que la Mairie de Paris communique un bilan des familles en situation de rue. Nous proposons aussi que les élus du Conseil de Paris soient associés au suivi de ces mises en œuvre. Nous proposons aussi une mise en œuvre d'une plateforme de signalement.

Je voudrais attirer l'attention. Promenez-vous dans les rues de Paris. Ces enfants, qui sont là du matin au soir, avec leurs parents ou leurs non-parents en train de mendier, je me demande - et je ne fais que suggérer parce que c'est quelque chose de très difficile - si cela ne vaudrait pas la peine de s'interroger sur des arrêtés anti-mendicité pour les protéger. Ce n'est pas une solution. Cela choque toujours. Je m'adresse à la Ville. Réfléchissez à ce problème-là, surtout que vous allez bientôt avoir des pouvoirs complémentaires sur ce dossier. Je vous assure : tous les jours, quand vous voyez ces enfants-là, vous êtes choqué. Ils sont utilisés en permanence par les parents ou non-parents pour mendier.

C'est vrai que, lundi soir, j'étais derrière le Conseil de Paris. C'était le soir, il faisait beau. Les rues de Paris étaient joyeuses. Ces enfants étaient joyeux. Mais, en même temps, je me disais : ces enfants-là sont là depuis 9 heures ou 10 heures du matin, dans les rues de Paris, dans la pollution, en train d'accentuer la mendicité. Réfléchissez. Je demande aux responsables de la Ville de Paris : réfléchissez à ce problème-là. Je sais que c'est choquant, mais réfléchissez à ces problèmes d'arrêté anti-mendicité. Je sais que vous êtes contre, mais je voudrais, par ce vœu-là, attirer l'attention sur un problème qu'on ne réglera pas, peut-être, sans des mesures un peu plus fortes.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur POZZO di BORGIO, je vous remercie de me permettre de revenir sur la situation effectivement très préoccupante des enfants avec leur famille en situation de rue, en situation de mendicité pour certains. Effectivement, c'est une question extrêmement importante sur laquelle nous avons engagé une grande réflexion dans le cadre du schéma de prévention et de protection de l'enfance, car nous sommes sur une question de protection de l'enfance. C'est pour cela que nous n'envisageons pas d'arrêté de mendicité. Nous sommes aussi dans un cadre légal et dans une jurisprudence de la Cour de cassation qui a des exigences extrêmement fortes en direction de la protection de ces enfants. C'est pourquoi nous travaillons sur plusieurs axes.

Premièrement, renforcer l'accompagnement social des familles à travers le renforcement de la maraude de l'U.A.S.A., l'unité d'assistance aux sans-abri, que je salue encore car elle est accompagnée de personnel roumanophone ou bulgarophone, ce qui permet de faciliter la communication avec les familles en situation de rue. La plupart de ces familles ont une solution d'hébergement le soir et, effectivement, sont dans la rue dans la journée, en situation de rue.

Mais avec ma collègue, Alexandra CORDEBARD, nous avons pu scolariser déjà beaucoup d'enfants. Nous avons également accompagné un certain nombre de parents vers du travail en chantier d'insertion et nous allons aller plus loin. Nous avons ouvert un lieu d'accueil de jour qui se trouve dans le 11^e arrondissement, qui est géré par le Centre d'action sociale protestant et l'O.S.E. - grande association de protection de l'enfance -, qui accueille les familles, qui fait une évaluation de la situation familiale et, quand il le faut, facilite la mise en place d'une mesure en matière de protection de l'enfance.

Nous avons développé un partenariat avec la justice qui a abouti à un mode opératoire signé par la Maire de Paris, le Préfet de police, le Procureur de la République, pour favoriser les liens entre les différents services compétents lorsque l'enfant est en danger et qu'il faut exécuter une mesure de placement. Nous avons beaucoup travaillé avec le Parquet des mineurs, qui a beaucoup évolué dans son approche de la situation puisque 117 enfants ont fait l'objet d'une information préoccupante en 2016 par nos services. La moitié a été signalée par le C.R.I.C. au Parquet, c'est-à-dire 62 situations, et 25 situations d'enfants ont fait l'objet d'un placement de courte durée. Le placement, c'est une situation extrêmement violente pour la famille, pour l'enfant, pour les professionnels qui le gèrent.

C'est vrai que c'est le moment aussi pour le Parquet d'avoir une discussion très ferme, les yeux dans les yeux, avec les parents, pour expliquer qu'on ne peut pas être dans la rue à faire la manche avec les enfants et que nous avons un vrai projet social et d'insertion à leur proposer. Cela permet l'adhésion d'un certain nombre de familles. Donc nous continuons dans ce sens et nous rendrons compte au fur et à mesure de nos avancées.

Donc, j'émettrai un avis favorable à ce vœu, sous réserve des amendements qui ont été proposés et qui visent à une meilleure information des élus du Conseil de Paris sur la mise en œuvre du Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance et, plus spécifiquement, sur les actions menées en direction des enfants dont nous parlons.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGIO, acceptez-vous ces propositions d'amendement à votre vœu ? Oui.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2017, V. 96).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la maltraitance dans les E.H.P.A.D.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 118 et 118 bis relatifs à la maltraitance dans les E.H.P.A.D.

La parole est à Danielle SIMONNET, non-inscrite.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, merci.

Ecoutez, je souhaite, à travers ce vœu, alerter face aux situations de maltraitance institutionnelle potentielle - je dis bien "potentielle" - dans les E.H.P.A.D., dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, et son corollaire, l'augmentation de la souffrance au travail des agents dans ces E.H.P.A.D. qui subissent une situation de sous-effectif. Je tiens à vous alerter, sachant que ce vœu peut vous paraître un petit peu étrange parce qu'il ne cible pas un E.H.P.A.D. particulier et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que les personnes qui ont témoigné auprès de moi de la situation dans au moins deux E.H.P.A.D. considèrent que la situation est équivalente dans beaucoup d'E.H.P.A.D. Deuxièmement, parce que ces personnes-là - et c'est préoccupant, je trouve, suffisamment pour le signaler - ne souhaitent pas que leur nom d'E.H.P.A.D. soit affiché car elles ont peur, y compris des représailles qu'il pourrait y avoir à l'encontre de leurs proches qui résident dans ces E.H.P.A.D.

Je sais que vous êtes tous conscients de cette situation-là, mais cela me semble important de réaliser que les restrictions successives qui ont été faites par le ministère et qui se déclinent dans le budget national alloué et par les choix budgétaires des agences régionales de santé, aggravent les conditions de taux d'encadrement, que ce soit pour les soins ou que ce soit pour la dépendance, alors que nos personnes âgées doivent être, pour leurs dernières années, respectées, avoir accès à tous les soins garantis mais aussi accès à la dignité.

Il y a une situation de souffrance extrêmement dure, avec un personnel qui n'en peut plus, qui craque parce qu'on le met dans une situation de ne pas pouvoir faire son travail dans de bonnes conditions alors qu'il y est attaché, ainsi que les familles - et personne ici ne souhaiterait que les siens, ni même que soi-même ne termine ainsi -, se retrouve confronté à des situations de minutage pour la douche, le lever, l'habillement, la toilette, totalement déshumanisées.

Je tiens à signaler d'emblée que j'accepterai de retirer mon vœu pour le vœu de l'Exécutif, dont je viens de prendre connaissance, parce qu'il reconnaît bien la problématique et qu'il assume d'interpeller l'Agence régionale de santé. Car il faut bien comprendre que si les restrictions actuelles continuent d'être appliquées par les A.R.S. dans la continuité des restrictions de financement de la Sécurité sociale votées chaque année par les parlementaires, si les E.H.P.A.D. ne sont pas protégés de ces restrictions sur les soins, les personnes âgées dépendantes en E.H.P.A.D. publics et associatifs vont continuer de vivre dans la plus grande indignité leurs dernières années. Je pense qu'il est important que nous interpellions unanimement les directions d'A.R.S. et le Gouvernement à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, à Paris, il y a 7.916 places d'E.H.P.A.D., dont 2.100 qui sont gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Madame SIMONNET, vous nous interpelez sur des questions graves, heureusement pour lesquelles vous employez les mots "potentielles" et "conditionnelles". J'ose espérer en tout cas que s'il y avait des situations de maltraitance effectives et de gens qui craindraient des représailles, nous en aurions eu des remontées en direct, parce que nous en avons en général sur tous les sujets. Pourquoi n'en n'aurions-nous pas eu sur cela ?

En ce qui concerne l'accueil dans les établissements, la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a mis en place des outils spécifiques pour le respect des droits des personnes, la lutte contre la maltraitance. Au C.A.S.-V.P., tous ces outils sont là, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés, le contrat de séjour, le projet d'établissement, et une enquête de satisfaction annuelle non nominative est faite chaque année. Il y a aussi un conseil de vie sociale.

Le C.A.S.-V.P. travaille beaucoup sur la question de la bientraitance des personnes âgées, avec une forte politique et des formations de promotion.

Je voudrais rappeler en ce qui concerne les taux d'encadrement que vous avez beaucoup souligné la baisse des personnels du fait des subventions de l'A.R.S. Au C.A.S.-V.P., nous avons la chance d'avoir des taux d'encadrement dans nos E.H.P.A.D. supérieurs à la moyenne, ainsi que le nombre de personnels soignants, puisqu'on a des médecins traitants salariés et des infirmières de nuit, ce qui n'est pas le cas dans tous les E.H.P.A.D. parisiens.

Effectivement, la Ville considère qu'elle est pleinement dans son rôle pour interpeller les autorités compétentes et notamment l'A.R.S. pour augmenter les dotations de soins allouées aux E.H.P.A.D. C'est vrai que si les dotations baissent, cela rend la tâche plus difficile dans les E.H.P.A.D. L'application de la convergence tarifaire contraint fortement le budget des établissements en général.

Nous, personnellement, nous souhaitons et veillons, en tout cas sur les établissements du C.A.S.-V.P. que je préside, à ce que la vie se passe au mieux dans les établissements, pour les personnes âgées qui ont souvent plus de 85 ans, qui sont très âgées, et pour nos agents dont je veux saluer le dévouement. Nous avons souvent l'occasion dans les CT, de pouvoir parler de cela avec les représentants du personnel.

Nous interpellerons l'A.R.S. parce que nous trouvons que c'est notre rôle. Moyennant quoi, mais vous avez donné la réponse au départ, je vous invite à retirer votre vœu, mais vous avez dit que vous acquiesciez au vœu de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, vous retirez votre vœu ? Oui. Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2017, V. 97).

2017 DASES 120 G - Subvention (105.000 euros) et convention avec l'association "Centre Primo Levi" pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire et ses actions de sensibilisation.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 120 G. Subvention et convention avec l'association "Centre Primo Levi".

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste.

M. Jérôme GLEIZES. - Dernière intervention mais très beau projet de délibération, je vous invite à m'écouter. Ce projet de délibération est assez symbolique de cette session du Conseil de Paris.

En effet, hier, en accueillant la Yezidie Lamiya AJI BACHAR, lauréate du prix Sakharov, le Conseil de Paris a rendu hommage à un peuple opprimé depuis des siècles, mais cette tribune a aussi permis de rappeler que les réfugiés qui arrivent en Europe ne viennent pas soi-disant pour profiter de notre modèle social ou de notre économie, mais parce qu'ils et elles subissent cet exil.

Tout à l'heure, Mme VERSINI parlait d'une situation inédite à Paris, mais la situation est inédite à l'échelle du monde. Il faut revenir au siècle dernier pour arriver à une telle situation d'implosion du monde.

Je rappelle rapidement, tout le monde a les yeux en direction de l'Irak et de la Syrie, mais il ne faut pas oublier ce qu'il se passe actuellement en Afghanistan. L'Etat islamique est en train de prendre une part du territoire. Il n'y a pas que les Talibans. Il y a un éclatement de l'Afghanistan qui pousse encore sur les routes beaucoup d'Afghans. Sur les statistiques du centre la Chapelle, on a vu que 40 % des réfugiés étaient originaires d'Afghanistan, ce n'est pas pour rien.

Ce qu'il se passe au Soudan, on parle du Soudan du Nord, mais on oublie la famine du Soudan du Sud, et qu'il y a plusieurs guerres civiles en Soudan du Nord. On oublie que l'Erythrée est une des pires dictatures du monde. On est dans une situation où les raisons d'afflux en Europe et en France sont expliquées par ce qu'il se passe à l'échelle du monde, il ne faut pas l'oublier.

Ce projet de délibération qui concerne le "Centre Primo Levi" est très important. En effet, ce sont des corps et des esprits meurtris qui arrivent chez nous.

L'action du "Centre Primo Levi" a pour objectif de venir en aide à des personnes réfugiées en Région parisienne, ayant été victimes de torture ou de violences politiques et qui ont été détruites psychologiquement, parce que ce centre est surtout par rapport à des gens que l'on reconstruit psychologiquement par rapport à des destructions subies lors de tous ces drames.

Tellement indispensable que le nombre de consultations a bondi de 26 % entre 2015 et 2016. Le "Centre Primo Levi" est un peu un indicateur de ce qu'il se passe dans nos rues, à travers ces statistiques.

Les réfugiés qui arrivent en Europe fuient la violence de leur pays d'origine. Mais alors qu'ils espèrent trouver un havre de paix, arrivés en Europe, cette violence les rattrape de la manière la plus cynique, notamment par le mauvais accueil que leur réservent les Français, l'Etat français et l'administration parisienne. C'est dommage que M. le Représentant du Préfet soit parti, parce que ce qui est fait en Allemagne est quand même exemplaire. C'est dommage que la France et que ce Gouvernement ne tiennent pas plus compte de ce qu'il se fait en Allemagne.

En effet, "Amnesty International" a dénoncé en novembre dernier, pas uniquement ce qu'il se passe en France, mais aussi les pratiques de la police italienne, sous la pression de l'Union européenne, visant à inciter l'Italie à durcir le ton contre les personnes réfugiées et migrantes, qui ont débouché sur des suspicions illégales de mauvais traitements.

D'ailleurs, la France aussi essaie d'expulser des gens vers l'Afghanistan et le Soudan, ce qui est tout à fait scandaleux.

"Amnesty International" a reçu des informations concordantes faisant état de détentions arbitraires, d'actes d'intimidation et de recours excessif à la force ayant pour but de forcer des hommes et des femmes, et même des enfants, à accepter une prise d'empreintes digitales.

Faut-il s'étonner dès lors, que le nombre de consultations du "Centre Primo Levi" explose ? C'est inacceptable. Comme l'a dit ma collègue Aurélie SOLANS, il est plus que temps que nous prenions part au débat public sur le droit d'asile en Europe, sinon nous sommes condamnés à apprendre l'année prochaine que le nombre de consultations au "Centre Primo Levi" aura encore augmenté.

Puisqu'il me reste un peu de temps, je voudrais revenir sur "Primo Levi". Pourquoi ce nom "Primo Levi" ? Primo Levi est sans doute la personne qui a écrit le plus beau livre sur la Shoah, "Si c'est un homme". Notamment dans ce livre, il raconte son propre parcours.

Il me reste cinq minutes. Je vois que M. LEGARET n'est pas content mais je profite de ce temps. D'accord. Merci.

"Primo Levi" est un grand homme qui a écrit un ouvrage mémorable sur l'histoire et sur comment on détruit les gens psychologiquement. Notamment, figure ironique de l'histoire, dans ce livre, il parle de la figure du musulman, ce déporté qui est tellement affaibli qu'il n'a que la mort qui se dresse comme avenir pour lui.

Aujourd'hui, parmi toutes ces personnes qui sont réfugiées en France, il y a beaucoup de gens de religion musulmane. On est dans une situation très triste, et malheureusement nous ne sommes pas à la hauteur de ce qu'il se passe à l'échelle du monde.

Je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération et à soutenir le "Centre Primo Levi".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Conseiller de Paris, Jérôme GLEIZES, pour ces propos, et pour nous avoir rappelé "Primo Levi", et ce livre qui nous a tous marqués.

"Primo Levi" est une association qui est vraiment consacrée à l'accueil et aux soins de personnes ayant vécu les parcours de l'exil et les traumatismes très importants liés à l'exil, les violences aussi perpétrées sur eux, dans leur pays d'origine et sur le chemin de l'exil.

D'ailleurs, on le voit bien au centre de la Chapelle, grâce à l'action de "Médecins du Monde" que je veux saluer, qui est très spécialisée sur les traumatismes, on voit bien que les consultations de "Médecins du Monde" sur les traumatismes sont extrêmement appréciées par les personnes et que "Médecins du Monde" montre que les personnes qui arrivent ont vécu des parcours extrêmement douloureux et violents.

"Primo Levi", de son côté, assure une prise en charge médicale et psychologique de ces personnes, mais aussi à des travailleurs sociaux et des juristes, ce qui permet d'accompagner les gens d'une façon globale.

C'est la raison pour laquelle, on est très fier de soutenir cette association, que Paris soutient depuis quelques années.

C'est un très beau projet de délibération et c'est l'occasion pour moi de dire, puisqu'il me reste aussi quelques secondes, que outre les questions de l'urgence que nous gérons de façon quotidienne et qui sont extrêmement prégnantes, nous avons mis en place une plateforme de tous les partenaires qui interviennent sur Paris.

Ce sont environ 200 personnes, 200 associations, qui interviennent sur le champ de l'accueil, de l'accompagnement des demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants. Nous nous sommes réunis le 10 mars dernier à la mairie du 18e et nous avons beaucoup travaillé, beaucoup échangé, et nous avons aussi beaucoup montré tout ce que fait Paris à travers les associations, à travers les Parisiens, pour l'accueil, l'intégration et l'insertion.

D'ailleurs, ma collègue Pauline VÉRON était présente ce jour-là, Marie-Christine LEMARDELEY également, pour aussi montrer tout ce qui est fait, que ce soit par les associations, par des Parisiens qui accueillent des personnes chez eux, par le Diocèse, les paroisses qui accueillent aussi des familles, des personnes réfugiées chez elles, par nos services, par nos médiathèques, par nos bibliothèques.

Il y a un nombre d'actions absolument extraordinaires qui sont menées par beaucoup d'adjoints, qui sont tous présents ici : Colombe BROSSEL, Alexandra CORDEBARD et tous les autres, Patrick KLUGMAN... Il n'est pas là, mais c'est pour dire qu'au-delà de cela, il ne faut pas que l'on oublie aussi de travailler à l'insertion, parce qu'il y a quand même, en 2016, 2.600 personnes qui ont obtenu le statut de réfugiés politiques sur Paris, et que celles-là, on doit vraiment les accompagner à intégrer vraiment notre communauté parisienne.

Je terminerai sur cela.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 120 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2017, DASES 120 G).

Je vous en remercie, et notamment pour le Centre Primo Levi.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous annonce que le scrutin relatif à la M.I.E. est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous informe du résultat :

Mission d'information et d'évaluation sur la politique en matière de propreté (R. 6) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 40

Non participation au vote : ---

Bulletin blanc ou nul : 1

Suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : ---

Pour : 39

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R. 6).

Commission départementale de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires et sous-comité des transports sanitaires (R. 3 G) :

Commission départementale de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

- Mme Mercedes ZUNIGA,

- Mme Karen TAÏEB,

- M. Hervé BÉGUÉ,

- Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Sous-comité des transports sanitaires.

- Mme Mercedes ZUNIGA,

- M. Hervé BÉGUÉ.

Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (R. 4 G) :

- Mme Hélène BIDARD,

- Mme Colombe BROSSEL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2017, R 3 G à R. 4 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La prochaine séance aura lieu les mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 mai 2017. D'ici là, travaillez bien, bonne campagne à tout le monde et merci beaucoup. Au revoir.

(La séance est levée à treize heures).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

I - Question du groupe Communiste - Front de Gauche.

QE 2017-11 Question de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la presse gratuite dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville.

Libellé de la question :

"La présence de journaux gratuits dans les locaux de l'Hôtel de Ville peut paraître anodine mais nous interpelle. En effet, à l'heure où la presse écrite rencontre des difficultés économiques telles que sa survie est engagée, nous pensons que la présence de journaux gratuits incite à ne pas s'ouvrir à une information plus large et à la défense de la pluralité de la presse.

Ces journaux gratuits, détenus par des groupes financiers puissants, dont les objectifs sont souvent éloignés des orientations de la Ville, questionne également les contenus des informations.

Il nous semble que la Municipalité doit assurer la présence d'une information pluraliste, ce qui démontrerait un soutien à la presse écrite en danger.

Nous avons d'ailleurs fait des vœux en ce sens en février et mai 2016 qui rappelaient notamment que des mesures avaient été prises suite aux attentats pour favoriser une approche critique de l'information.

Cette question nous permet de soulever donc trois valeurs majeures que nous savons partager avec vous Mme la Maire de Paris : la pluralité de la presse, le soutien à la presse écrite et la défense de l'indépendance du journalisme.

Les élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche s'interrogent sur plusieurs points :

- Quelle est la justification et l'intérêt de la présence de journaux gratuits dans les bâtiments de l'Hôtel de Ville ? Quelle est la contrepartie pour la Municipalité ?

- Peut-on envisager une mise à disposition plus large de journaux afin de mettre en valeur et de défendre la pluralité de la presse ?

- Qu'est ce qui empêcherait sinon la présence du journal gratuit des élu-es communistes du Conseil de Paris "Paris est à vous" ?"

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe Ecologiste de Paris.

QE 2017-12 Question de Jacques BOUTAULT et des élu-es du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au financement des ateliers sociolinguistiques.

Libellé de la question :

"En juin dernier le Conseil de Paris a adopté un vœu déposé par la majorité municipale portant sur les conditions de financement des ateliers sociolinguistiques (ASL). Ce vœu faisait suite à deux autres, votés en février et décembre de l'année 2015, relatifs à ce même sujet.

En dépit de l'attention manifeste de notre Municipalité pour cet outil essentiel de transmission de la langue française et d'une citoyenneté ouverte sur le monde, les inquiétudes concernant ces difficultés que connaissent les ateliers sociolinguistiques pour leur financement persistent.

C'est ainsi que le centre social La Clairière, situé dans le 2e arrondissement, nous a fait part de ses craintes pour la pérennité des ASL qu'il anime à l'aide de 35 bénévoles et au bénéfice de plusieurs milliers de personnes chaque année (quelques 3.000 pour l'année 2015).

Aussi Jacques BOUTAULT et les élus-es du groupe Ecologiste de Paris vous adressent les questions suivantes :

- Pouvez-vous nous indiquer quelles ont été les suites données au dernier vœu en date adopté à ce sujet, en juin 2016, par la Ville de Paris ?

- Les réponses du Gouvernement et de la Préfecture de Région ont-elles été favorables ?

- Enfin, notre Municipalité pourrait-elle considérer la demande des centres sociaux parisiens d'intégrer les ASL dans leur socle de financement ?"

Réponse non parvenue.

III - Question du groupe les Républicains.

QE 2017-13 Question de Thierry HODENT et des élu-es du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative au suivi du Plan Nager.

Libellé de la question :

"Le Plan Nager à Paris adopté par le Conseil de Paris en juin 2015 prévoyait la création de quatre nouvelles piscines, dans les 7e, 14e, 18e et 20e arrondissements.

Pour les 14e, 18e et 20e arrondissements, il s'agissait de construire des équipements neufs, tandis que pour le 7e, il s'agissait de reprendre en régie municipale et de rénover la piscine du Racing Club de France, située rue Eblé.

L'Adjoint à la Maire en charge des sports précisait que la "création" de cette piscine était à ce titre un cas particulier - en comparaison aux autres créations - et qu'une "étude juridique, financière et technique" était en cours.

Les négociations entamées ensuite entre la Mairie de Paris et le Racing Club de France ont donc ainsi porté sur un projet de réhabilitation sportive de l'immeuble, financé intégralement par la Ville de Paris, en contrepartie, l'équipement serait ouvert au public (à l'exception de quelques créneaux horaires réservés aux membres du Racing).

Après quelques mois de négociations, le projet de reprise a semble-t-il été abandonné, le Racing ayant, selon le site de la Mairie (paris.fr) préféré un projet hôtelier.

Thierry HODENT et les élu-es du groupe les Républicains souhaiteraient donc connaître les orientations de l'Exécutif municipal afin de pallier d'une part le défaut de réalisation d'une des mesures phares du Plan Nager, et d'autre part, l'absence de piscine municipale dans le 7e arrondissement."

Réponse non parvenue.

IV - Question d'une Conseillère de Paris.

QE 2017-14 Question de Mme Rachida DATI à Mme la Maire de Paris relative à la Fan Zone sur le Champ de Mars.

Libellé de la question :

"L'organisation de la Fan Zone sur le Champ de Mars à l'occasion de l'Euro 2016 a été réglée par une convention d'occupation privative du domaine public signée entre l'occupant Lagardère SAS et la Ville de Paris.

L'article 2.2 de cette convention stipule que l'occupant a l'obligation de communiquer à la Mairie de Paris des documents comptables relatifs au coût total de l'opération dans un délai de 6 mois à l'issue de l'événement.

Mme DATI souhaite ainsi connaître le coût total de l'opération à la charge/ou au bénéfice de la Ville de Paris et les sommes qui y ont été affectées pour les exercices 2016 et 2017 au budget de la Ville de Paris."

Réponse non parvenue.

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

QE 2016-23 Question de Mme Déborah PAWLIK et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'outil de dématérialisation de la séance.

Réponse (M. Mao PENINO, adjoint) :

"L'ensemble des dossiers sont transmis aux mairies d'arrondissement dans un délai leur permettant de publier leur ordre du jour 5 jours francs avant leur Conseil. Il a pu arriver que des dossiers soient transmis le jour de la clôture de leur ordre du jour, ce qui est effectivement tardif. Le Secrétariat général se charge de faire un rappel systématique aux directions de la Ville, chaque fois que cela a pu arriver, en les appelant à la plus grande vigilance sur les délais et le respect des processus de validation.

Par ailleurs, les services du Conseil de Paris, le Secrétariat général et la DSTI travaillent depuis plusieurs mois à l'archivage d'un certain nombre de données d'ODS. La base de données étant très volumineuse, il a en effet été constaté un ralentissement et des difficultés sur l'application. L'archivage dans un autre système de l'ensemble des données se déroulera tout au long de l'année 2017 avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement d'ODS. L'ensemble des dossiers de moins de 6 ans seront maintenus sur ODS afin de permettre à tous d'y avoir un accès facile. Evidemment, la nouvelle plateforme d'archivage sera accessible avec les mêmes règles d'habilitation d'ODS."

QE 2016-24 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux montants des indemnités versées en raison de la responsabilité de la Ville de Paris.

Réponse (M. Julien BARGETON, adjoint) :

"En réponse à la question de Brigitte KUSTER et les élus du groupe les Républicains concernant les montants des indemnités amiables et contentieuses versées par la collectivité, les données chiffrées depuis l'exercice 2008 sont les suivantes :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
2.020.886 euros	1.332.276 euros	3.007.546 euros	914.598 euros	1.936.353 euros	1.138.593 euros	756.164 euros	1.205.239 euros

Les données antérieures à 2008 et la mise en place du progiciel "Alizé" ne sont pas archivées au même format et demandent un retraitement manuel important au niveau des services de la collectivité. En outre, il ne s'agit pas uniquement d'indemnités résultant d'un défaut d'entretien du patrimoine de voirie. En effet, la nature comptable 678 regroupe aussi d'autres types d'indemnités (ex : indemnité à des entreprises dans le cadre de l'exécution d'un marché), qu'il n'est pas possible d'exclure de manière automatisée."

Séance des 30 et 31 janvier 2017

QE 2017-03 Question de M. Jacques BOUTAULT et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la question des étalages et terrasses à Paris.

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjointe et Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Les plus de 15.000 terrasses ouvertes et fermées et les quelques 6.600 étalages font partie du paysage parisien et de l'attractivité économique de Paris. Pour autant, le respect de leur règlement est primordial à une bonne coexistence des différents usages de l'espace public et la Ville de Paris travaille à améliorer la gestion du partage de cet espace.

Dans ce contexte, vous interrogez la Maire de Paris sur le rôle de la Brigade de lutte contre les incivilités (B.L.I.) pour le respect du Règlement des étalages et terrasses (R.E.T.). Son instauration à la fin de l'été dernier est une réforme importante de l'organisation de la Ville pour mieux lutter contre les incivilités du quotidien dont font partie les infractions au R.E.T. Cette création permet une présence accrue des agents sur le terrain (près de 1.900 contre 1.100 auparavant), ainsi qu'une meilleure réactivité grâce à la réorganisation territoriale, puisque les circonscriptions passeront de six à dix. Ce maillage favorisera également un travail plus étroit avec les Maires d'arrondissement qui auront avec le chef de circonscription un référent unique en la matière.

Les agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) interviennent désormais sur la totalité de l'espace public, et notamment à des moments particulièrement sensibles, comme c'est le cas en soirée ou en fin de semaine. Ainsi, ces agents poursuivront et amplifieront la tâche de ceux de la Direction de la Prévention et de la Protection afin de faire respecter le R.E.T., les périodes de veille étant par ailleurs étendues.

Par ailleurs, comme vous le savez, l'Inspection générale a effectué un audit des modalités d'attribution et de vérification des autorisations de terrasses, communiqué au Conseil de Paris l'été dernier.

Certaines des recommandations qui y sont présentées sont déjà mises en œuvre ou le seront à court ou à moyen terme. Aussi, des réunions entre DU et DPSP se tiennent semestriellement. De plus, un tableau de signalements pour augmenter la réactivité et le suivi des adresses signalées comme problématiques est en cours de mise en place, tout comme un outil informatique qui va permettre d'informer de manière automatique les services concernés et les mairies d'arrondissement des décisions prises en matière d'autorisation. Par ailleurs, est développé le principe d'une action coordonnée de terrain qui associe les agents de la DU et de la DPSP à ceux de la police et qui, à l'initiative de la mairie d'arrondissement, cible des quartiers jugés les plus critiques quant aux infractions au R.E.T.

D'autres recommandations seront mises en œuvre à moyen terme et concernent des évolutions informatiques qui doivent être travaillées avec les directions concernées (DU, DPSP et DSTI).

L'application d'autres recommandations ne peut être envisagée qu'à l'issue des contentieux au Tribunal administratif de Paris concernant notamment le chauffage en contre-terrasse. Les jugements en appels et pourvois en cassation détermineront la suite à y apporter.

Enfin, une réunion avec les Maires d'arrondissement et Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris chargée du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales et indépendantes, pourra avoir lieu au printemps prochain afin de permettre de travailler au respect du R.E.T. et d'aborder plus précisément le rôle de la B.L.I. dans celui-ci, en y associant Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à la Sécurité, la Prévention, la Politique de la ville et à l'Intégration."

QE 2017-07 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux collaborateurs embauchés en provenance de cabinets ministériels.

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint) :

"Sur les 12 derniers mois, la Ville a accueilli 5 agents titulaires (3 administrateurs, 1 sous-préfet et un attaché de la Ville en retour de détachement) qui avaient exercé des fonctions antérieurement dans des cabinets ministériels.

Parmi eux, 4 ont rejoint l'administration et un a rejoint le cabinet de la Maire. Aucun d'entre eux n'a été nommé sur un poste nouvellement créé.

Il s'agit de mobilités assez classiques dans des parcours professionnels. À titre indicatif 57 attachés et 19 administrateurs ont réintégré la Ville ou y ont été accueillis en détachement en 2016."

Votes spécifiques.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 52 et DLH 62.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, Maud GATEL, Halima JEMNI et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 71.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DILT 15.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 300.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 66.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 53.

MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Bernard BROS, Mmes Catherine DUMAS, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier LE RESTE, Jean-François MARTINS, Mme Olivia POLSKI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 158.

Mme Laurence GOLDGRAB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 16.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 5 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 4 G et DASCO 5 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 4 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 10 G.

Mmes Colombe BROSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 4 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 14 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 4 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 14 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 14 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 4 G et DASCO 5 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 4 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 5 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Catherine DUMAS, Valérie NAHMIA et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 5 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 10 G.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 10 G.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 422.

M. Julien BARGETON, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 37.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mmes Véronique LEVIEUX, Danièle PREMEL et M. Yann WEHLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 46 et DU 16.

M. Claude DARGENT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 179.

Mmes Florence BERTHOUT, Sandrine CHARNOZ, M. Didier GUILLOT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 179.

M. David BELLIARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 665.

Mmes Claudine BOUYGUES et Sandrine CHARNOZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 4 G.

M. Jean-Marie LE GUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 102 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB et Mme Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 6 G rattaché au projet de délibération DASES 180 G.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 41.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 7.

Mmes Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 16.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 6.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 2.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 92 G.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DILT 12.

M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 88.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 106, DU 4 G et DU 89.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 3, DAC 270 et DEVE 48.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 38, DLH 54, DLH 55 et DAE 85.

Mmes Julie BOILLOT, Virginie DASPET, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 29.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 102 G.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 69, DU 63, DU 94, DFA 20 et DFA 6 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 18.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO di BORGIO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPA 31.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINO, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 12.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 76.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 109.

M. Thomas LAURET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DRH 24.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 17.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 5 G et DASCO 15 G.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 4 G, DASCO 5 G et DASCO 15 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 4 G, DASCO 5 G et DASCO 15 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le de délibération DASCO 15 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 4 G et DASCO 15 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 10 G et DASCO 15 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 4 G et DASCO 15 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOÛ et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUDEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 14 G et DASCO 15 G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 4 G et DASCO 15 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 14 G et DASCO 15 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 14 G et DASCO 15 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 4 G, DASCO 5 G et DASCO 15 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 4 G et DASCO 15 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Célia BLAUEL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 5 G et DASCO 15 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Catherine DUMAS, Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 5 G et DASCO 15 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 10 G et DASCO 15 G.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 10 G et DASCO 15 G.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 15 G.

Votes spécifiés.

M. Christian HONORÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 35.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 55, DFA 26 et DFA 27.

Le groupe UDI-MODEM vote en faveur du voeu n° 26 bis à l'exception de **Mme Valérie NAHMIAS** et de **M. Yves POZZO di BORGIO** qui votent contre.

M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 665.

Mme Valérie MONTANDON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 31.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2017 DFA 11 Réaménagement de huit prêts de l'association de l'Hôpital Saint-Michel et Saint-Vincent souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2017 DFA 22 Association pour la Construction de l'Ecole de Paris des Métiers de la Table (ACEPMT). Réaménagement de prêt. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2017 DFA 12 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du 1er juin 2005 concernant l'établissement dénommé "le Pavillon Puebla", Parc des Buttes Chaumont (19e).

2017 DFA 15 Couverture de taux d'intérêt (Dette propre de la Ville).

2017 DFA 20 Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA et prorogation de durée de 10 ans supplémentaires.

2017 DFA 6-G Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA et prorogation de durée de 10 ans supplémentaires.

2017 DFA 16 Convention-cadre d'occupation du domaine public non routier par le Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM).

2017 DFA 29 Décision modificative n° 1.

2017 DFA 9-G Décision modificative n° 1.

2017 DFA 30 Fixation des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la commune pour 2017.

2017 DFA 31 Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017.

2017 DFA 10-G Fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département pour 2017.

2017 DFA 33 Individualisation des autorisations de programme.

2017 DFA 11-G Individualisation des autorisations de programme.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2017 DFA 4-G Programmation du Fonds Social Européen (FSE).

M. Julien BARGETON, Mme Pauline VÉRON et Mme Antoinette GUHL, Mme Colombe BROSEL, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2017 DDCT 6 Subventions (82.000 euros) à quatorze associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes.

2017 DDCT 7 Subventions (46.000 euros) à 7 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

2017 DDCT 8 Subventions (83.500 euros) à 16 associations, conventions et avenant à convention au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2017 DEVE 56 Subvention (maximum 450.000 euros) de l'ADEME, suite à la sélection de Paris à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "du PCET au PCAET" - Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat.

2017 DVD 31 Adhésion de la Ville de Paris à L'Association Française des Ports Intérieurs.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2017 DVD 49 Stationnement et navigation sur le réseau fluvial de la Ville de Paris pour l'exploitation d'une activité de tourisme fluvial. Avenants aux conventions avec les sociétés Canauxrama et Paris-Canal.

Mme Célia BLAUDEL, M. Julien BARGETON, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2017 DPE 18 - DEVE Sortie du domaine public de l'eau d'une emprise de la parcelle AV 22 mise à disposition d'Eau de Paris située au 38 rue du Télégraphe (20e).

Mme Célia BLAUDEL et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

2017 DPE 1 Modalités de participation à la quatrième phase du programme de recherche "Observatoire des Polluants Urbains en Ile-de-France" - Avenant à la convention avec l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

2017 DPE 2 Modalités de participation de la Ville aux études d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marne confluence - Avenant à la convention avec le Syndicat Marne Vive.

Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2017 DLH 41 Création de 32 logements sociaux 20-22 rue Pradier (19e) - Modification des garanties de la Ville (3.537.192 euros) demandée par ICF Habitat La Sablière.

2017 DLH 47 Contrôle des règles d'hygiène de l'Habitat. Convention de partenariat Ville de Paris - Etat.

2017 DLH 53 Réalisation d'un programme de 37 logements PLUS pour personnes âgées 119 rue du Faubourg du Temple (10e) - Réitération de la garantie (50.000 euros) sollicitée par le CASVP.

2017 DLH 54 Programmes 2017 de travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine de la RIVP - Prêts bancaires garantis par la Ville (35.000.000 euros) demandés par la RIVP.

2017 DLH 55 Réalisation 5-7, rue Faidherbe (11e) d'un programme de 13 logements PLS par la RIVP.

2017 DLH 58 37 bis rue des Trois Bornes (11e) - Remplacement de 2 rideaux métalliques - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 61 Réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 44 logements sociaux 51 rue de Montreuil (11e) - Modification des garanties (2.537.723 euros) sollicitée par Logement Francilien.

2017 DLH 62 Réalisation d'un programme de création de 16 logements sociaux 37 rue Saint-Lambert-179 rue Blomet (15e) - Réitération des garanties de la Ville (2.229.501 euros) demandée par Immobilière 3F.

2017 DLH 63 23-25 rue Ramponneau (20e) - Travaux de rénovation d'un logement - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 67 Réaménagement d'emprunts contractés par Novigère auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2017 DLH 70 50 rue de Vaugirard (6e) - Travaux de ravalement - Remplacement des menuiseries extérieures et des couvertures - Autorisations d'urbanisme.

2017 DLH 78 Bail emphytéotique administratif (BEA) portant location de l'ensemble immobilier 21-25 avenue de la Porte de Châtillon (14e) - Agrément à une cession partielle du droit au bail (volume n° 1).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2017 DLH 66 Construction d'une résidence étudiante 25-27, rue de l'Argonne (19e) - Modification et réitération des garanties de la Ville (4.464.065 euros) demandées par Novigère pour 132 logements PLUS.

M. Ian BROSSAT, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2017 DU 16 - DLH Résiliation de bail emphytéotique et vente de l'immeuble 43 rue des Bourdonnais (1er).

2017 DU 109 Cession à Toit et Joie d'un immeuble 73 boulevard Poniatowski (12e).

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DDCT 13 Subventions (411.100 euros) et une convention à 105 associations pour le financement de 130 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens.

2017 DPSP 3 Subvention (27.000 euros) avec deux associations au titre de la lutte contre les dérives sectaires.

2017 PP 10 Demande de décharge de responsabilité présentée par deux régisseurs.

2017 PP 11 Transport par voie aérienne des personnels de la Préfecture de police, ainsi que leurs ayants-droits, se rendant dans les départements d'outre-mer dans le cadre des congés bonifiés.

2017 PP 12 BSPP - Fourniture de produits ménagers, de matériels et de produits d'entretien et d'hygiène.

2017 PP 13 BSPP - Fourniture de gaz médicaux et la location de différents types de bouteilles de gaz médicaux.

2017 PP 15 Modification de la délibération 2016 PP 76 des 12, 13, 14 et 15/12/2016 modifiant la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8/07/2009 fixant la liste des emplois permanents rémunérés sur BS de la PP contrat droit public.

2017 PP 16 BSPP - Protocole d'accord transactionnel avec la société Guinier Génie Climatique concernant le lot n° 3-2 "Chauffage-Ventilation-Climatisation-Désenfumage", relatif à Limeil-Brévannes (94).

2017 PP 17 Missions de prestations intellectuelles (CT, CSPS et CSSI) relatives à des opérations de réfection et d'aménagement de locaux de la caserne de la Cité à Paris (4e).

2017 PP 18 BSPP - Construction du bâtiment de restauration sur le site de Limeil-Brévannes (94).

2017 DDCT 10 Subventions (55.500 euros) à 7 associations et avenants pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants - FTM.

2017 DASES 89-G Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e) pour ses actions d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi en direction de la jeunesse.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2017 DDCT 29 - DAC - DASCO - DJS Subventions (573.915 euros) avec 7 avenants et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 16 associations pour le financement de 47 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-François MARTINS et Mme Pauline VERON, M. Bruno JULLIARD, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs.

2017 DDCT 1 - DASES - DAE-G Subventions (18.000 euros) à 2 associations pour le financement de 2 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2017 DASES 13 - DJS - DDCT - DAC Subventions (85.000 euros) et avenants aux conventions de quatre espaces de proximité dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations.

2017 DASES 128 - DJS - DDCT - DAC-G Subventions (384.690 euros) et avenants aux conventions de quatre espaces de proximité dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON et M. Jean-François MARTINS, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DASCO 7 Lycée municipal public parisien Vox (6e) - Subvention (6.524 euros).

2017 DASCO 8 Subvention (55.000 euros) et subvention de compensation du loyer (31.700 euros) et conventions avec le "Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris" (8e).

2017 DASCO 16 Lycée municipal René Cassin (16e) - Dotation complémentaire de fonctionnement (2.350 euros).

2017 DASCO 17 Mise à disposition d'espaces pour l'exposition "Objectif Photos : le Pari(s) des enfants" - Convention d'occupation avec l'établissement public "CENTQUATRE-Paris".

2017 DASCO 18 Indemnisation amiable de AVIVA Assurances, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DASCO 4-G Divers collèges publics parisiens - Subventions (46.157 euros).

2017 DASCO 5-G Divers collèges publics parisiens - Dotations (15.715 euros).

2017 DASCO 10-G Occupations précaires de logements situés dans des EPLE - Conventions.

2017 DASCO 12-G Subvention (10.000 euros) à l'association L'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

2017 DASCO 14-G Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement 2017 (13.100 euros).

2017 DASCO 15-G Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement (1.692.650 euros).

2017 DASCO 16-G Subvention (2.000 euros) à l'association Union de Paris des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (19e).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2017 DPA 15 Groupe scolaire, 18, rue Poulletier (4e) - Modernisation des portes extérieures - Permis de construire.

2017 DPA 21 Ecole élémentaire 21, rue Milton (9e) - Indemnisation d'une entreprise.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DASCO 12 - DFPE Isolation thermique par l'extérieur (ITE). Convention de mise à disposition du domaine public avec la copropriété du 63, rue Myrha (18e).

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Nawel OUMER, rapporteures.

2017 DAJ 2 Approbation du contrat de cession de la marque Fédération des Grandes Tours du Monde World Federation of Great Towers au profit de la Fédération des Grandes Tours du Monde.

2017 DDCT 2 Subvention (8.000 euros) et avenant avec l'association "Réseau national des maisons des associations".

2017 DILT 15 Avenant n° 2 à la convention d'occupation et de gestion de locaux avec l'APUR (4e) et contrat de location avec l'APUR - Avenant - Contrat de location - Autorisation - Signature.

2017 DRH 14 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titre pour l'accès au corps des agents spécialisés des écoles maternelles de la commune de Paris.

2017 DRH 20 Fixation des modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile de la commune de Paris.

2017 DRH 18 Fixation des rémunérations allouées aux personnes assurant à titre accessoire soit une tâche d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys de concours, d'examens professionnels.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2017 DILT 12 Avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association Paris Aide aux Victimes pour les locaux sis 17, bd Morland (4e) - Convention - Autorisation.

2017 DILT 14 Avenant à la convention d'occupation précaire avec l'association 13 novembre : Fraternité et Vérité pour les locaux sis 17, bd Morland (4e) - Convention - Autorisation.

2017 DRH 11 Modification des délibérations 2013 DRH 40 du juin 2013 et 2015 DRH 49 du 27 mai 2015 (régime indemnitaire des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris et dérogations au plafond mensuel de 25 HS).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2017 DAJ 3 Approbation du contrat de cession de la marque Petit Palais au profit de l'Établissement Public Paris Musées.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DRH 24 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Université Paris Dauphine.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2017 DAE 191 Seine attractive, Seine responsable - Avenant à la convention du domaine public conclue avec l'entreprise de l'ESS Café Monde et Médias.

2017 DEVE 26 Convention de fourniture de données au groupement d'entreprises en charge du projet GEOBAPA - Caractérisation des fonds pédo-géochimiques sur le périmètre Île-de-France - Normandie.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2017 DAC 125 - DDCT Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France (11e).

2017 DDCT 12 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON). Convention d'occupation temporaire du domaine public, 10, passage des Abbesses (18e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2017 DAC 1 Subvention (40.000 euros) et conventions avec l'association La Loge CDC Production (11e).

2017 DAC 3 Subventions (70.000 euros) et convention avec les associations Cirque Ici, Décor sonore, Ktha Compagnie et Même Ici œuvrant en faveur du cirque et des arts de la rue.

2017 DAC 4 Subvention (584.500 euros) et avenant à convention avec l'association parisienne pour l'animation culturelle et sportive/Théâtre 13 (13e).

2017 DAC 5 Subventions (37.000 euros) et convention avec deux associations œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2017 DAC 14 Subventions (240.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

2017 DAC 122 Subventions (27.000 euros) aux sociétés Oriza (20e) et El Alamein (13e).

2017 DAC 124 Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles.

2017 DAC 130 Subventions (305.000 euros), conventions et avenant à convention avec trois associations œuvrant pour la musique symphonique.

2017 DAC 131 Subvention (5.000 euros) avec association Danse avec les mots.

2017 DAC 135 Subventions (30.000 euros) à deux associations de musique contemporaine Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e) et Le Cabaret Contemporain (3e).

2017 DAC 136 Subventions (95.000 euros) et avenant avec deux associations, ERDA et Les Cris de Paris.

2017 DAC 137 Subvention (10.000 euros) à l'association l'Orchestre-Atelier Ostinato (7e).

2017 DAC 205 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

2017 DAC 207 Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e) et Art Azoï (20e).

2017 DAC 249 Subventions (23.500 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et L'Entre Prise (11 et 20e).

2017 DAC 300 Subvention (20.000 euros) à l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

2017 DAC 320 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

2017 DAC 321 Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Fu-Jo (83000 Toulon).

2017 DAC 324 Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e).

2017 DAC 325 Subvention (37.500 euros) avenant et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

2017 DAC 330 Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e).

2017 DAC 331 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (78110 Le Vésinet).

2017 DAC 332 Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

2017 DAC 334 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

2017 DAC 371 Subvention (15.000 euros) à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques (5e).

2017 DAC 375 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).

2017 DAC 422 Subvention sollicitée auprès de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles - pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional.

2017 DAC 662 Modification de la délibération 2016 DAC 564 conditions d'exonération du paiement des redevances d'occupation du domaine public pour les prises de vue.

2017 DAC 666 Subventions (187.000 euros) à 4 associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma, convention et avenants à convention.

2017 DAC 668 Subvention (5.000 euros) à l'association française du cinéma d'animation (9e).

2017 DAC 771 Deux conventions relatives à des occupations du domaine municipal - Local de stockage 13, avenue de Verdun (10e) - Bureaux de la Direction des Affaires Culturelles, 31, rue des Francs Bourgeois (4e).

2017 DAC 772 Avenant à la convention de mécénat passée avec l'Association Diocésaine de Paris pour l'opération de relevage de l'orgue de tribune de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16e).

2017 DAC 775 Tour Saint-Jacques (4e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2017/2020.

2017 DAE 11 Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

2017 DAE 26 Subvention (10.000 euros) à l'association Viaduc des Arts (12e).

2017 DDCT 40 - DRH Modification de la délibération fixant les conditions d'emploi des collaborateurs et collaboratrices de maire d'arrondissement.

2017 DICOM 8 Conventions de partenariat pour l'exposition "Le gouvernement des Parisiens. Paris, ses habitants, l'État, une histoire partagée".

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2017 DPA 14 Réhabilitation et extension du cinéma "Le Louxor" - Marché de travaux - Indemnisation d'une entreprise.

M. Bruno JULLIARD, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DAC 6 - DJS Subventions (269.500 euros), conventions et avenants avec 6 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre et des arts de la rue.

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2017 DASES 8 Locaux 58 boulevard Ney (18e) - Avenant au bail civil avec l'Association Charonne (10.000 euros en recette).

2017 DASES 63-G Subvention (45.000 euros) et avenant avec l'association AURORE (15e) pour sa structure AURORE-EGO (18e).

2017 DASES 9 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS.

2017 DASES 164-G Subvention (60.000 euros) et convention avec la SCM Rue DUC (18e) dans le cadre du dispositif Paris Med'.

2017 DFPE 2-G Subvention (75.000 euros) et avenant avec l'association DAPSA.

2017 DASES 19-G Subvention (4.000 euros) avec l'association Suicide Écoute (5e).

2017 DASES 20-G Subvention (3.000 euros) avec l'association La Porte Ouverte (9e).

2017 DASES 23-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2017 DASES 51-G Subvention (6.000 euros) avec l'association SOS Amitié Paris Ile-de-France (92 Boulogne-Billancourt).

2017 DASES 44-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Actions Traitements (20e).

2017 DASES 52-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Tibériade (9e).

2017 DASES 108-G Subvention (43.900 euros) et convention avec l'association Afrique Avenir (4e).

2017 DASES 64-G Subvention (15.500 euros) et convention avec l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France (11e).

2017 DASES 102-G Garantie du département de Paris au Samusocial pour un emprunt à souscrire dans le cadre de travaux de rénovation au sein de l'hôpital Charles Foix (APHP) à Ivry-sur-Seine (94).

2017 DASES 159-G Subvention (5.000 euros) à l'association Argos 2001 (20e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2017 DGRI 6 Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'Institut français (15e).

2017 DGRI 13 Subvention (5.000 euros) à l'association BATIK International (13e) en soutien à son projet en faveur des droits des femmes en Egypte.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2017 DGRI 2 - DAC Convention entre la Ville de Paris, la Ville de Madrid et l'Institut français pour l'organisation du Tandem culturel Paris-Madrid à l'automne 2017.

M. Patrick KLUGMAN, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DGRI 12 Convention et participation au programme du C40 "Reinventing Cities" (200.000 euros).

M. Patrick KLUGMAN, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DU 84 Dénomination place Hrant Dink (13e).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DEVE 28 Approbation du principe et du financement (15.000 euros) de l'extension du jardin partagé situé dans le square Jules Verne, 19 bis rue de l'Orillon (11e).

2017 DEVE 31 Forêt linéaire nord-Réserve naturelle (19e) - Demande de subvention et signature des contrats et conventions afférents.

2017 DEVE 33 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s.

2017 DEVE 39 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2017 DEVE 51 Mise à disposition de murs, de toits et de terrains pour des activités d'agriculture urbaine et/ou de végétalisation - Autorisation donnée aux porteurs de projet de déposer les demandes d'autorisations.

2017 DEVE 57 Mise à disposition par la Compagnie des Filles de la Charité, du Jardin Catherine Labouré (7e) en vue de son ouverture au public - Renouvellement de la convention.

2017 DEVE 59 Ferme urbaine pédagogique dans le parc Kellermann (13e) - Dépose des demandes d'autorisations administratives.

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2017 DPA 24 Square Auguste Renoir 2A, rue des Mariniers (14e) - Autorisations administratives.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DEVE 45 - DAE - DASCO Subvention (12.000 euros) au Graine Ile-de-France pour l'animation de son réseau d'éducation des Parisiennes et Parisiens à l'environnement.

Mme Pénélope KOMITÈS et Mme Célia BLAUEL, Mme Antoinette GUHL, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteuses.

2017 DEVE 48 Mise à disposition de services et de moyens entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées - Convention relative à l'entretien des jardins des musées.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DEVE 62 Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage et la replantation d'arbres consécutifs à la création d'un centre d'hébergement (12e).

Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2017 DAE 86 Subventions (559.000 euros) à 54 associations et conventions avec 17 associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs "Initiatives étudiantes à Paris".

2017 DAE 88 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Paris et Compagnie pour le Connecteur Etudiants (6e).

2017 DAE 187 La Sorbonne (5e) - Subvention (20.000 euros) et convention avec la Chancellerie des Universités de Paris pour l'aménagement de locaux à destination des chercheurs en exil.

2017 DRH 23 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ecole des affaires publiques de Science Po.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2017 DAE 140 Adhésion 2017 à Atout France.

2017 DAE 158 Cotisation de la Ville de Paris au Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier.

2017 DJS 44 Subvention (54.000 euros) et convention à l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

2017 DJS 58 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Courir pour le plaisir (12e).

2017 DJS 139 Gymnase Garancière (6e) - Travaux de mise aux normes et accessibilité - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Etat (Sénat).

2017 DJS 145 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2017 DAE 73 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Agoranov (6e).

2017 DAE 74 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14e).

2017 DAE 75 Subvention (210.000 euros) et convention avec la Fondation Voir et Entendre (12e).

2017 DAE 76 Subvention (50.000 euros) et convention de partenariat avec Télécom ParisTech (13e).

2017 DAE 184 Modalités d'organisation du travail des personnels de la DAE.

2017 DU 94 Opération d'aménagement 90, boulevard Vincent Auriol (13e) - Avenant n°1 au traité de concession avec la SEMAPA.

2017 DU 100 Délimitation partielle de parcelles appartenant au domaine public communal 33, 33/A quai de la Gironde et 141 à 153 boulevard Macdonald (19e).

2017 DU 101 Evolution de l'arrêté municipal relatif à l'identification foncière à Paris.

2017 SG 9 Adhésion de la Ville de Paris à l'Association "Acteurs du Grand Paris" et versement de la cotisation 2017 (700 euros).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2017 DFA 21 Convention-cadre et trois conventions de financement liées avec la Région Île-de-France pour l'aménagement du quartier Chapelle International (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Julien BARGETON, Mme Pénélope KOMITES, Mme Nawel OUMER, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2017 DU 82 Verneuil-sur-Avre (27) - Cession d'une parcelle bâtie rue Lavoisier.

2017 SG 11 Contrat de subvention entre la Ville et Paris et la Région Hauts de France, Initiative Actions Innovatrices Urbaines ; CoResponsability in District Energy Efficiency & Sustainability (CORDEES).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Célia BLAUDEL, rapporteurs.

2017 DU 54 Protocole de cession d'un immeuble 5 rue Pierre Bérégovoy à Clichy-la-Garenne (92) et projet de convention d'occupation du domaine public dans l'attente de la cession.

2017 DU 79 Cession du lot de copropriété n° 91 dans l'immeuble 23-25, rue Rambuteau (4e).

2017 DU 98 Constitution d'une servitude à usage d'issue de secours sur la propriété communale 24 rue de Lübeck (16e).

2017 DU 118 ZAC Porte Pouchet (17e) - Principe de déclassement de l'emprise du lot 1-3 - Autorisation à la Foncière Logement de déposer son permis de construire.

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2017 DU 93 ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SEMAPA sur des emprises situées 5-19, avenue de la Porte d'Ivry.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2017 DU 69 Programme des Equipements Publics de la ZAC Paris Rive Gauche (13e). Avenant n° 4 au traité de concession avec la SEMAPA pour la réalisation d'un équipement culturel rue Watt. Autorisations d'urbanisme.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DU 56 Terrain Nelson Mandela à Saint Denis (93) - Convention d'occupation temporaire d'une emprise de terrain au profit de la Société du Grand Paris (SGP).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2017 DU 36 Régularisations foncières dans la ZAC Claude Bernard (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2017 DU 89 Acquisition du volume à usage de crèche collective sur le lot F du site de la Caserne de Reuilly (12e).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Nawel OUMER, rapporteurs.

2017 DPE 24 Occupation du domaine public par GNVert - Avenant n° 1 au contrat d'occupation du domaine public.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Mao PENINO, rapporteurs.

2017 DAE 85 Arc de l'Innovation - Hôtel d'activités Métropole 19 (19e) - Garantie d'emprunt à la RIVP et convention.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Olivia POLSKI, rapporteurs.

2017 DVD 8 Modernisation de la ligne de métro n° 6. Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la RATP.

2017 DVD 24 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (151.678,55 euros).

2017 DVD 29 Parc de stationnement Pyramides (1er) - Contrat d'affermage avec la SAEMES pour l'exploitation et l'entretien.

2017 DVD 30 Convention d'occupation du domaine public avec la société d'études et d'aménagement des anciennes carrières des Capucins (SEADACC).

2017 DVD 44 Convention Villes Respirables dans 5 ans avec l'Etat.

2017 DVD 3-G Prolongement du Tramway T8 au sud. Convention de financement des études relative au DOCP, à la concertation préalable, au schéma de principe et à l'enquête publique.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2017 DFPE 10 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 3, ruelle Au Père Fragile (15e).

2017 DFPE 18 Subvention (87.060 euros) et avenant n° 1 avec l'association Galipette (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2017 DFPE 27 Subventions de fonctionnement (1.381.970 euros), subvention d'équipement (297.238 euros) et avenants avec l'association U.D.A.F (9e) pour ses neuf établissements d'accueil de la petite enfance.

2017 DFPE 106 Réalisation d'une crèche collective de 66 places sur le lot F du site de la Caserne de Reuilly (12e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.

2017 DFPE 46 Subvention (449.002 euros) et convention d'équipement avec l'association France Horizon (93410 Vaujours) pour sa structure multi accueil (14e).

2017 DFPE 50 Subventions (295.608 euros) et conventions avec l'association "Le Dauphin bleu" pour la réalisation de travaux dans ses multi-accueils situés 34, rue des Cloÿs et 81/83, rue Vauvenargues (18e).

2017 DFPE 59 Subvention (64.135 euros) et avenant n° 1 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale (11e).

2017 DFPE 70 Subvention (103.455 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Crocos pour la crèche parentale (12e).

2017 DFPE 47 Subvention (784.000 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon (20e) pour sa structure multi accueil (6e).

2017 DFPE 53 Création de 2 crèches collectives et reconstruction d'une crèche familiale - Demandes de subventions (2.764.600 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2017 DFPE 68 Subvention (344.220 euros) et convention avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour son établissement multi-accueil (13e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2017 DPE 12 Travaux du tronçon aval du collecteur Marceau à Levallois-Perret (92) - Deuxième phase - Convention relative aux modalités de financement avec le S.I.A.A.P.

M. Mao PENINO, rapporteur.

2017 DPE 23 - DVD Expérimentation d'un "puits de carbone" sur l'espace public urbain - Avenant à la convention avec Suez Eau France.

M. Mao PENINO, **M. Christophe NAJDOVSKI** et **Mme Célia BLAU**EL, rapporteurs.

2017 DAE 32 Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (15e).

2017 DAE 33 Subvention (6.200 euros) à l'association des commerçants Félix Faure Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (15e).

2017 DAE 34 Subvention (7.400 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (14e).

2017 DAE 35 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).

2017 DAE 53 Subvention (220.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (8e).

2017 DAE 99 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (15e).

2017 DAE 100 Subvention (700 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Mozart pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (16e).

2017 DAE 106 Subvention (8.600 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (5e).

2017 DAE 107 Subvention (8.700 euros) à l'association des commerçants le village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (15e).

2017 DAE 108 Subvention (3.200 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (12e).

2017 DAE 109 Subvention (4.100 euros) à l'association des commerçants ACAPS Caumartin pour les illuminations de fin de fêtes fin d'année 2016 (9e).

2017 DAE 112 Subvention (6.500 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2016 (14e).

2017 DAE 114 Subvention (5.000 euros) au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (16e).

2017 DAE 115 Subvention (4.800 euros) au village Pasteur-Vaugirard-Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (15e).

2017 DAE 116 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (19e).

2017 DAE 118 Subvention (8.000 euros) à l'association le faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (7e).

2017 DAE 121 Subvention (2.500 euros) à l'association des commerçants de la rue Brézin pour les illuminations de fin d'année 2016 (14e).

2017 DAE 127 Subvention (5.900 euros) à l'association des commerçants Oberkampf Parmentier pour les illuminations de fin d'année 2016 (11e).

2017 DAE 128 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants du village Didot pour les illuminations de fin d'année 2016 (14e).

2017 DAE 38 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - Nouveau règlement et dotation (4.000 euros) récompensant le ou les lauréats du Grand Prix de la baguette pour 2017.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2017 DAE 52 Marché Secrétan (19e) - Avenant au bail emphytéotique administratif et cession au profit de SAS 33 Secrétan Holding, filiale de la société Swiss Life REIM.

Mme Olivia POLSKI, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DAE 163 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (1.500 euros).

2017 DAE 180 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (4.000 euros).

Mme Olivia POLSKI, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2017 DDCT 1 Subventions (103.000 euros) et signature d'avenants au titre de l'exercice 2017 avec six associations.

2017 DDCT 30 Subventions Fonds du Maire (8.076 euros) à 2 associations et un établissement du 4e arrondissement.

2017 DJS 103 Approbation de la convention cadre visant à la labellisation par l'État des "Point Information Jeunesse" parisiens.

2017 DJS 106 Subvention (5.000 euros) à l'association Prototypes Associés (20e).

2017 DJS 134 Approbation d'une convention type et autorisation donnée à Mme la Maire de Paris de signer des conventions de partenariat dans le cadre du dispositif Kiosques Jeunes.

2017 DAE 6-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Prévention du Site de la Villette (19e).

2017 DAE 7-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Solidarité et Jalons pour le Travail (93100 Montreuil).

2017 DAE 11-G Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap (FEDEEH, 14e).

2017 DAE 18-G Adhésions (11.960 euros) à l'association NQT "Nos Quartiers Ont des Talents".

2017 DAE 30-G Simplification du règlement du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2017 DASES 5 Fixation de redevances annuelles due par Aurore 3x100 euros pour l'occupation de locaux situés 25,rue de Constantinople (8e) / 78, rue du Rocher, et le terrain 117, boulevard Poniatowski, à usage de CHU.

2017 DASES 7 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e) pour son action d'accueil et d'accompagnement de femmes en situation de précarité.

2017 DASES 59-G Participations (3.183.520 euros) et avenants n° 1 aux conventions pluriannuelles avec les 6 CLIC Paris Emeraude (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris.

2017 DASES 92-G Subvention (244.300 euros) et convention avec l'association la Mission Locale de Paris pour la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé vers l'insertion des jeunes les plus en difficulté.

2017 DASES 100-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Mouvement pour la Réinsertion Sociale (MRS) pour son action d'aide à la réinsertion sociale des sortants de prison.

2017 DASES 101-G Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Cultures du cœur Paris pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

2017 DASES 105-G Subvention (33.433 euros) et convention avec l'association Aux captifs la libération pour une maraude interdisciplinaire vers des SDF avec troubles psy aux abords des gares de l'Est et du Nord.

2017 DASES 111-G Avenants aux conventions fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des CAJ pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladie apparentées (2.825.374 euros).

2017 DASES 112-G Subvention (25.900 euros) et convention avec l'association Zamkana pour la mise en place d'ateliers d'expression artistique au profit de résidents du CHU Magenta (10e).

2017 DASES 119-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Droits devant pour son action d'aide à l'accès aux droits de personne d'origine étrangère en situation de précarité.

2017 DASES 134-G Convention entre l'Etat et le Département de Paris relative à l'expérimentation du référent de parcours sur le territoire parisien.

2017 DASES 10 Immeuble communal 11 avenue de Nogent (12e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public consentie à l'association Emmaüs Solidarité - Contribution non financière annuelle de 4.410 euros.

2017 DASES 40-G Locaux 163 avenue d'Italie (13e) et 14 rue Armand Moisant (15e) - Avenants aux conventions d'occupation temporaire du domaine public du 23 décembre 2015.

2017 DFPE 15 Subventions (45.500 euros) et conventions avec huit associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent-enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles.

2017 DFPE 16 Subventions (205.000 euros) et conventions avec trois associations pour le fonctionnement des bibliothèques parisiennes dans (11e, 13e et 20e).

2017 DASES 49-G Délibération modificative de la délibération 2016 DASES 272-G, subvention à 2 associations de parrainage d'enfants.

2017 DASES 39-G Subvention (522.000 euros) relative au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes migrantes et réfugiées et de personnes et de familles démunies à Paris.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2017 DPA 25 Espace parisien 44, rue Château Landon (10e) - Travaux de restructuration - Permis de construire.

Mme Dominique VERSINI, M. Jacques BAUDRIER, rapporteurs.

2017 DASES 141-G PPIE. Autorisation à signer une convention avec l'État pour bénéficier du Fonds d'Appui aux politiques d'insertion.

Mme Dominique VERSINI et Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VERON et Mme Antoinette GUHL, rapporteures.

2017 DU 4-G Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH d'un volume à usage de local d'activités pour la restructuration d'un centre PMI 26 et 30 rue de Vaucouleurs (11e).

Mme Dominique VERSINI, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2017 DASES 129-G Subvention (25.583 euros) et convention avec l'association Oeuvres de la Mie de Pain pour son Espace Solidarité Insertion Arche d'Avenirs (13e), dans le cadre du budget participatif.

Mme Dominique VERSINI, Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2017 DAC 451 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret (Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau) et la déportation juive CERCIL (45000).

2017 DAC 460 Subvention (108.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

2017 DAC 463 Subventions (19.400 euros) à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

2017 DAC 468 Subvention (9.800 euros) à l'association Ciné-Archives (19e).

2017 DAC 470 Subvention (2.600 euros) à l'association Amicale du camp de concentration de Dachau (9e).

2017 DAC 471 Subvention (10.000 euros) à la Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris Mouvement d'éducation populaire (10e).

2017 DAC 472 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. (14e).

2017 DAC 473 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de l'Île-de-France (92150).

2017 DAC 474 Subvention (500 euros) à l'Association Fonds Mémoire d'Auschwitz (4e).

2017 DAC 475 Subvention (15.000 euros) à l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe (7e).

2017 DAC 476 Subvention (5.000 euros) au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon (78730 Saint Arnoult en Yvelines).

2017 DAC 477 Subvention (5.000 euros) à l'association 24 Août 1944 (19e).

2017 DAC 478 Subvention (4.000 euros) à l'Union départementale de Paris de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (U.D.A.C) (17e).

2017 DAC 479 Subvention (3.000 euros) à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz (11e).

2017 DAC 480 Subvention (4.000 euros) à l'Association départementale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Paris (17e).

2017 DAC 481 Subvention (1.200 euros) à l'Union amicale pour la mémoire des personnels, anciens combattants et victimes de guerre, victimes du devoir patriotique et professionnel de l'AP-HP, Crédit Municipal (4e).

2017 DAC 482 Subvention (500 euros) à l'Association Nationale Section de Paris Fédération nationale des combattants volontaires -1914-1918-1939-1945 Résistance, T.O.E , A.F.N et missions extérieures (10e).

2017 DAC 483 Subvention (5.000 euros) à l'association Images contemporaines (80250 Chaussoy-Epagny).

2017 DICOM 7 Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition "Pompiers de Paris, notre mission : sauver".

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2017 DAC 466 - DLH Fixation du loyer et convention d'objectifs avec la Fédération Nationale des Blessés du Poumon Combattants pour la location de locaux dans l'immeuble communal 57, rue Bobillot (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2017 DAC 601 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Constantin Guys 80, rue de Provence (9e).

2017 DAC 603 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Rouch, 14, rue Sarrette (14e).

2017 DU 86 Dénomination rue Cora Vaucaire (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2017 DU 83 Dénomination passage Walter Benjamin (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2017 DEVE 61 Communication sur le renouvellement de la convention avec l'association "Les Habitants de la Butte Bergeyre" pour la mise à disposition d'un jardin partagé, 78-80 rue Georges Lardennois (19e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2017 SG 18 Rapport de la CRC sur les conditions de réalisation de l'aménagement de la ZAC Bernard par la SEMAVIP.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 21 mars 2017

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusé-e-s :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et M. Yves POZZO di BORGO.

Absente :

Mme Rachida DATI.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Présentation :

La certification des comptes :

Présentation par M. ROBERT, directeur de la Direction des Finances, et Mme BARANGER, responsable du service de l'expertise comptable (Direction des Finances et des Achats).

Interventions de MM. SAINT-ETIENNE, LEGARET, GLEIZES et BARGETON.

La stratégie d'emprunt de la collectivité :

Présentation par M. AMBLARD, responsable du service de la gestion financière (Direction des Finances et des Achats).

Interventions de Mme de LA GONTRIE et de MM. BONNET-OULALDJ, LEGARET, SAINT-ETIENNE, GLEIZES et BARGETON.

Tableaux financiers :

Présentation par M. BARGETON.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 85 à son ordre du jour (dont 15 au Conseil départemental) :

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Commerce, artisanat - Mme POLSKI, rapporteure :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Emploi - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les projets importants de sa délégation :

DAE 30 G : Simplification du règlement du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi.

DAE 31 G : Cadre de conventionnement relatif au financement d'actions de formation avec les organismes paritaires collecteurs agréés.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Divers :

M. BONNET-OULALDJ demande qu'un débat soit organisé lors d'un Conseil de Paris sur la présence postale sur le territoire parisien. Il demande également que La Poste puisse faire une présentation en 1ère Commission.

Vœux et amendements :

47 vœux et 4 amendements ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 22.

Prochaine Commission le mardi 2 mai 2017 à 17 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 20 mars 2017

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MECARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusé-e-s :

Mme Marielle de SARNEZ et M. Grégoire CHERTOK.

Absente :

Mme Yamina BENGUIGUI.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 02.

Présentation :

Les membres de la 2e Commission ont auditionné M. Pierre THOMAS, Délégué Général à l'Outre-Mer, qui a présenté les missions, l'organisation, les actions spécifiques, et les manifestations et événements organisés en 2016 de la D.G.O.M. A été aussi évoqué le lancement de de la Cité des Outre-Mer.

Interventions de Mmes FANFANT, MÉHAL et M. JULLIARD.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 83 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de sa délégation et tout particulièrement le DAC 460 Subvention (108.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

2017 DAC 510 Adhésion à la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes Ajaccio (20).

2017 DAC 476 Subvention (5.000 euros) au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon (78730 Saint Arnoult en Yvelines).

2017 DU 83 Dénomination passage Walter Benjamin (4e).

Intervention de M. GIRARD.

M. HOCQUARD a présenté les projets : 2017 DAC 125 / DDCT Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile-de-France (11e) et 2017 DDCT 12 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON). Convention d'occupation temporaire du domaine public, 10, passage des Abbesses (18e).

Intervention de Mme MÉHAL sur le DDCT 12.

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD a souligné l'importance des projets : 2017 DAC 270 Subvention de fonctionnement (54.800.000 euros) pour l'Établissement Public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris, 2017 DAC 665 Subventions (5.647.000 euros), avenant à convention avec l'association Forum des images (1er), 2017 DAC 6 Subventions (269.500 euros), conventions et avenants avec 6 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre et des arts de la rue, 2017 DAC 325 Subvention (37.500 euros) avenant et convention avec l'association Polynotes 75 (11e) et 2017 DAC 772 Avenant à la convention de mécénat passée avec l'Association Diocésaine de Paris pour l'opération de relevage de l'orgue de tribune de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16e).

2017 DAC 667 Subventions (925.000 euros) et conventions avec 30 sociétés et 1 association : Intervention de Mme MÉES.

2017 DAJ 3 Approbation du contrat de cession de la marque PETIT PALAIS au profit de l'Établissement Public Paris Musées : intervention de M. GIRARD.

2017 DGRI 2 DAC Convention entre la Ville de Paris, la Ville de Madrid et l'Institut français pour l'organisation du Tandem culturel Paris-Madrid à l'automne 2017 : intervention de M. GIRARD.

2017 DPA 14 - Réhabilitation et extension du cinéma "LE LOUXOR" - Marché de travaux - Indemnisation d'une entreprise : intervention de M. GIRARD - Réponse de M. JULLIARD.

2017 DAC 270 Subvention de fonctionnement (54.800.000 euros) pour l'Établissement Public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris : Intervention de Mme MÉHAL.

2017 DAC 665 Subventions (5.647.000 euros), avenant à convention avec l'association Forum des images (1er) : intervention de Mme MÉHAL - Réponse de M. Noël CORBIN, Directeur des Affaires culturelles.

2017 DFA 13 - 2017 DFA 24 - 2017 DFA 25 : Musée des Arts et Traditions Populaires : interventions de Mmes PREMEL, BOULAY-ESPERONNIER, MÉES - Réponse de M. JULLIARD qui propose qu'une présentation du projet soit faite devant la Commission.

Amendements et vœux :

11 vœux non rattachés ont été déposés.

M. GIRARD a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Yvette Guilbert.

Mme MAQUOI a présenté le vœu du groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution du nom de Yilmaz Güney au jardin de la rue de l'Échiquier.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Evelyne Pisier.

M. HODENT a présenté les 3 vœux du groupe les Républicains relatifs : à l'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur du Professeur Laurent Schwartz, à l'hommage à Simone Michel-Lévy et aux compagnons de la Libération, à la dénomination de la "Place Théophile Bader" dans le 9e arrondissement.

Mme DUMAS a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la dénomination d'un lieu ou d'un équipement municipal à la mémoire de "Jaïc Domergue".

Mme MÉES a présenté les 2 vœux du groupe Écologiste de Paris relatifs : aux liens des musées situés sur le territoire parisien avec l'industrie fossile, au partenariat de la Ville de Paris avec Lafarge.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise à disposition de livres sur l'espace public parisien.

Vœu déposé et non présenté :

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne.

Séance levée à 13 heures15.

Prochaine Commission le lundi 2 mai 2017 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 20 mars 2017

Présent-e-s :

Mmes Julie BOILLOT, Colombe BROSEL, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINO, Dominique TIBERI et Patrick TRÉMÈGE.

Exécutée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Célia BLAUDEL.

Absent-e-s :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 62 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

2017 DVD 8 Modernisation de la ligne de métro n° 6 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la RATP :

Intervention de M. LEFÈVRE - Réponse de M. NAJDOVSKI et Mme Sandrine GOURLET, Adjointe au Directeur de la Voirie et des Déplacements.

2017 DVD 24 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (151.678,55 euros) :

Intervention de Mme KUSTER - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris - M. PENINO, rapporteur :

2017 DPE 26 Communication : Objectif Paris propre & 2017 DPE 21 Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour des personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001 DPE 150-2 définissant le travail en roulement "7h42" :

Interventions de M. LE RESTE, Mme MOREL - Réponse de M. PENINO.

Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité - Mme KOMITÈS, rapporteure :

2017 DEVE 33 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s :

Intervention de Mme MOREL - Réponse de Mme KOMITÈS.

2017 DEVE 70 Convention de partenariat pour la conception, la production et la mise en œuvre de l'événement BiodiversiTerre, entre la Ville de Paris, la société Grand Public et M. Gad WEIL :

Intervention de Mme MOREL - Réponse de Mme KOMITÈS.

Vœux et amendements :

1 amendement, 3 vœux rattachés et 21 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DARGENT a cité pour mémoire l'amendement du GEP au projet de délibération 2017 DVD 46 - SG - Adoption du Plan de Déplacements des Administrations Parisiennes 2017-2021.

M. DARGENT a cité pour mémoire les vœux des groupes Les Républicains et UDI-MoDem rattachés au projet de délibération 2017 DPE 26 - Communication : Objectif Paris propre.

Divers :

M. PENINOU a présenté les recueils de témoignages d'agents de la DPE, "Nos paroles au fil de l'eau" et "Nos propres paroles", distribués aux membres de la Commission présents.

Mme BROSEL a évoqué l'accueil récemment des membres des Conseils citoyens en salle du Conseil de Paris et indiqué que l'initiative serait renouvelée.

Séance levée à 11 heures 13.

Prochaine Commission le lundi 2 mai 2017 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 20 mars 2017

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Nawel OUMER, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusé-e-s au sens du règlement intérieur :

Mmes Karen TAÏEB, Fatoumata KONÉ et M. Hervé BÉGUÉ.

Excusée :

Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Absentes :

Mmes Myriam EL KHOMRI et Fanny GAILLANNE.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 07.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 78 à son ordre du jour (dont 44 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées -
Mmes VERSINI et OUMER, rapporteuses :

DASES103G : Subvention (353.138 euros) relative à la prise en charge des familles migrantes primo-arrivantes sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien ; DASES 120 G : Subvention (105.000 euros) et convention avec l'association Centre Primo Levi pour le fonctionnement de son centre pluridisciplinaire et ses actions de sensibilisation ; DLH 69 : Création d'un centre d'hébergement d'urgence sur le Bastion de Bercy (12e) - Prêt

garanti par la Ville (6.780.000 euros) demandé par l'association Aurore ; DEVE 62 : Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage et la replantation d'arbres consécutifs à la création d'un centre d'hébergement (12e) ; DASES 5 : Fixation de redevances annuelles due par Aurore 3x100 euros pour l'occupation de locaux situés 25,rue de Constantinople (8e) / 78, rue du Rocher, et le terrain 117, boulevard Poniatowski, à usage de CHU : intervention de M. HONORÉ.

SG 16 : Rapport CRC sur l'attribution des places en crèche par la Ville de Paris : interventions de Mmes BERTHOUT, DAUVERGNE, VERSINI et de M. DEBRÉ.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSEL, rapporteure :

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Santé, handicap, relations avec l'AP-HP de Paris - M. JOMIER, rapporteur :

DASES 180 G : Stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021" : intervention de Mme CEYRAC.

Vœux et amendements :

6 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 10 heures 46.

Prochaine Commission le mardi 2 mai à 9 heures.

Il faut lire dans le compte rendu de la 4e Commission de la séance des 30 et 31 janvier 2017 que Mmes Colombe BROSEL et Fatoumata KONÉ sont excusées au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 20 mars 2017

Présent-e-s :

Mmes Delphine BÜRKL, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, MM. Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Éric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huang TAN et Alexandre VESPERINI.

Excusée au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Galla BRIDIER.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE et Jean-Marie LE GUEN.

Séance ouverte à 14 heures 08.

Présentation :

Point d'avancement sur les projets "Réinventer Paris" :

Propos liminaire de M. MISSIKA.

Présentation par Mme Marion PICARD, Chef de projets au Service de l'innovation, de la stratégie et de l'urbanisme règlementaire de la Direction de l'Urbanisme.

Intervention de M. CONTASSOT - Réponse de M. MISSIKA et Mme PICARD.

Aucun projet de délibération parmi les 63 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) n'a fait l'objet d'une discussion.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

M. BLOCHE a présenté le vœu du groupe SOCA relatif à la sauvegarde et à la conservation des cours remarquables du 11e arrondissement.

Séance levée à 14 heures 46.

Prochaine Commission le lundi 2 mai 2017 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 20 mars 2017

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, et Nicolas NORDMAN.

Excusée :

Mme Alix BOUGERET.

Absente :

Mme Aurélie SOLANS.

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 25 à l'ordre du jour (dont 7 au Conseil départemental) :

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Aucun projet de délibération parmi les 6 inscrits à l'ordre du jour n'a fait l'objet de discussion.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure.

Aucun projet de délibération n'a fait l'objet d'une discussion, parmi les 19 inscrites à l'ordre du jour.

Amendements et vœux :

3 vœux non rattachés ont été déposés.

M. LECOQ a présenté les 2 vœux du groupe les Républicains relatifs :

- à la sectorisation de plusieurs collèges parisiens afin d'améliorer la mixité sociale.

- au réexamen du référentiel des points-écoles Ve arrondissement - Mme CORDEBARD indique que ce vœu relève des compétences de la 3e Commission.

Vœu déposé et non présenté :

Vœu du groupe écologiste de Paris relatif au soutien du projet de création de la chaire universitaire Bernard Maris.

Séance levée à 15 heures 47.

Prochaine Commission le lundi 2 mai 2017 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 20 mars 2017

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS et Sergio TINTI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Sandrine CHARNOZ et M. Hermano SANCHES RUIVO.

Excusé :

M. Jean-Didier BERTHAULT.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 08.

Présentation :

Travaux réalisés par les étudiants du Centre Michel Serres sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Les Jeux Olympiques et Paralympiques accélérateurs du rapprochement entre Paris et la Seine Saint-Denis - Grand Paris 2024 :

Présentation par M. Jean-Baptiste LAPLACE et Mme Nadia MOURID, membres de l'équipe-projet.

Intervention de M. MARTINS.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 36 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) :

Sports et tourisme - M. MARTINS, rapporteur :

2017 DAE 61 Subvention (424.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Unis Cité :

Intervention de Mme LEVIEUX - Réponse de M. MARTINS.

2017 DPA 31 Tour Eiffel - 5, avenue Anatole France (7e) - Sécurisation du Parvis - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives :

Interventions de M. AURIACOMBE, Mme LEVIEUX, Mme JÉGO - Réponse de M. MARTINS.

2017 DFA 21 Convention-cadre et trois conventions de financement liées avec la Région Île-de-France pour l'aménagement du quartier Chapelle International (18e) :

Intervention de M. AURIACOMBE.

Vœux et amendements :

3 amendements, 4 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

M. MARTINS a apporté des éléments de réponse sur :

- l'amendement du GEP au projet de délibération 2017 DPA 31, limitant la durée du dispositif - Complément de réponse apporté par M. Philippe CAUVIN, Adjoint à la Directrice du Patrimoine et de l'Architecture ;

- le vœu du groupe Les Républicains rattaché au projet de délibération 2017 DJS 132, relatif la fermeture sans préavis du centre sportif Max Rousié ;

- les 3 vœux du GEP relatifs aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

- le vœu du GEP pour un débat public sur les grandes infrastructures sportives ;

- le vœu du groupe Les Républicains relatif à la pratique du golf à Paris.

Mme JÉGO a présenté le vœu des groupes UDI-MODEM et les Républicains rattaché au projet de délibération 2017 DDCT 27, concernant le projet de réforme des maisons des associations - Réponse de Mme VÉRON.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe Les Républicains relatif aux cours individuels de musique dans les centres d'animation - Réponse de Mme VÉRON.

M. BOUTAULT a présenté le vœu du GEP relatif à la "Réplique de Grenoble" face aux traités transatlantiques - Réponse de M. KLUGMAN.

Divers :

M. KLUGMAN a évoqué la tenue le 20 février dernier d'auditions dans le cadre de la mise en œuvre du vœu de l'Exécutif relatif au Fonds Vert des Nations-Unies pour le climat - Interventions de M. AURIACOMBE et Mme JÉGO.

Séance levée à 18 heures 05.

Prochaine Commission le lundi 2 mai 2017 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 27 mars - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON,

Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Colombe BROUSSEL, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Catherine LECUYER.

Excusés :

Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Buon-Huong TAN.

Absente :

Mme Rachida DATI.

Lundi 27 mars - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Colombe BROUSSEL, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Catherine LECUYER.

Excusés :

Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Buon-Huong TAN.

Absente :

Mme Rachida DATI.

Mardi 28 mars - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Catherine LECUYER, M. Christophe NAJDOVSKI.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Buon-Huong TAN.

Absentes :

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Rachida DATI.

Mardi 28 mars - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M.

Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Catherine LECUYER.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick LEPETIT, M. Buon-Huong TAN.

Absentes :

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Rachida DATI.

Mercredi 29 mars - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M.

Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Galla BRIDIER, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Anne HIDALGO, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick LEPETIT, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Buon-Huong TAN.

Absente :

Mme Rachida DATI.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								Communication : OBJECTIF PARIS PROPRE			
3	3	1		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2017 DPE 26	relatif à la délégation aux arrondissements.	PENINO	Rejeté	27-mars-17
3	3	2		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, GATEL, GALLOIS, MEHAL, NAHMIAS, TACHENE	V	2017 DPE 26	relatif à la déconcentration de la gestion.	PENINO	Rejeté	27-mars-17
1	3	3		UDI - MODEM	GALLOIS, POZZO DI BORGO, GATEL, JEGO, NAHMIAS	V	2017 DPE 26	relatif aux équipes mobiles chargées de la propreté.	PENINO	Rejeté	27-mars-17
								Stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2021".			
1	4	4-G	3-G	GEP	SOUYRIS	V	2017 DASES 180-G	relatif aux personnes en situation de handicap au sein des cabinets.	JOMIER	Adopté (amendé)	27-mars-17
4	4	5-G	4-G	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ	V	2017 DASES 180-G	relatif à l'accessibilité des bornes "histoire de Paris".	JOMIER	Adopté	27-mars-17
4	4	6-G	5-G	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ	V	2017 DASES 180-G	relatif à la résidence Saint-Louis de l'Hôpital des Quinze-Vingts.	JOMIER	Adopté	27-mars-17
1	4	7-G	6-G	UDI - MODEM	GATEL, HELARD, MEHAL, NAHMIAS, HAAB, TACHENE	V	2017 DASES 180-G	relatif aux bacs à ordures ménagères.	JOMIER	Adopté (amendé oralement)	27-mars-17
1	4	8-G	7-G	UDI - MODEM	HELARD, JEGO, HAAB, NAHMIAS, MEHAL, TACHENE	V	2017 DASES 180-G	relatif aux touristes seniors.	JOMIER	Adopté (amendé oralement)	27-mars-17
1	4	9-G	8-G	UDI - MODEM	GATEL, AZIERE, GALLOIS, HELARD, JEGO, HAAB, LECOULTURIER, NAHMIAS	V	2017 DASES 180-G	relatif aux transports en commun.	JOMIER	Adopté (amendé)	27-mars-17
1	4	10-G		NI	SIMONNET	V	2017 DASES 180-G	relatif à l'entreprise Cyclocity.	JOMIER	Retiré	27-mars-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								Communication : La vie associative et la participation citoyenne.			
7	7	11		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DDCT 28	relatif à un label "Grande cause annuelle de l'arrondissement".	VERON	Retiré	28-mars-17
7	7	12		LR, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, AZIERE, LEGARET, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, HODENT, SAINT- ETIENNE, ONGHENA, JEGO	A	2017 DDCT 27	relatif à la suppression de 4 maisons.	VERON	Rejeté	28-mars-17
1	7	13		GEP	SOUYRIS, BELLUARD, CONTASSOT, MOREL	V	2017 DDCT 27	relatif à une plateforme de réservation des salles.	VERON	Retiré	28-mars-17
7	7	14		LR	BERTHOUT	V	2017 DDCT 27	relatif à l'inventaire des équipements.	VERON	Rejeté	28-mars-17
7	7	15		UDI - MODEM, LR	JEGO, AZIERE, GATEL, TACHENE, HELARD, MEHAL, KOSCIUSKO- MORIZET, LEGARET, LECOQ, HODENT	V	2017 DDCT 27	relatif aux implantations et à la gouvernance.	VERON	Rejeté	28-mars-17
7	7	16		LR, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, AZIERE, LEGARET, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOASGUEN, BURKLI, HODENT, PAWLK, SAINT- ETIENNE, ONGHENA, JEGO	A	2017 DDCT 38	relatif à la suppression de l'article 3.	VERON	Rejeté	28-mars-17
	7	16bis	48	Exécutif		V	2017 DDCT 28	En réponse aux V11, A12, V13, V14, V15 et A16.	VERON	Adopté	28-mars-17
5	5	17		GFP	BRIDIER	VNR		relatif aux expulsions incitatives.	BROSSAT	Retiré	27-mars-17
	5	17bis	49	Exécutif		VNR		En réponse au V17.	BROSSAT	Adopté (amendé oralement)	27-mars-17
5	5	18	50	GEP	SOUYRIS, BRIDIER, SOLANS	VNR		relatif à l'accessibilité des logements et à la cotation.	BROSSAT	Adopté (amendé)	27-mars-17
5	5	19	51	PCF-FG	PREMEL, BONNET- OUALALDJ	VNR		relatif à la reconstruction du foyer Marc Seguin.	BROSSAT	Adopté	27-mars-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	5	20		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, GOUJON, GOASGUEN	VNR		relatif aux plateformes de location saisonnière.	BROSSAT	Rejeté	27-mars-17
	5	20bis	52	Exécutif		VNR		En réponse au V20.	BROSSAT	Adopté	27-mars-17
5	5	21	53	SOCA	VAUGLIN, BLOCHE	VNR		relatif à la sauvegarde des cours remarquables (11c).	MISSIKA	Adopté	27-mars-17
1	5	22	54	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif au devenir de l'île de la Cité.	MISSIKA	Adopté (amendé)	27-mars-17
5	5	23		GEP	BRIDIER, JULIEN, SOLANS	VNR		relatif à l'occupation des espace publics dans les quartiers Nord est de Paris.	MISSIKA	Retiré	27-mars-17
	5	23bis	55	Exécutif		VNR		En réponse au V23.	MISSIKA	Adopté	27-mars-17
3	5	24		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	VNR		relatif au CDG Express.	MISSIKA	Rejeté	27-mars-17
5	5	25		PCF-FG	LE RESTE, BONNET- OULALDI	VNR		relatif à l'ilot Archives-Charlot.	MISSIKA	Rejeté	27-mars-17
3	5	26		LR	GOUJON	VNR		relatif aux établissements de jeux.	MISSIKA	Rejeté	27-mars-17
	5	26bis	56	Exécutif		VNR		En réponse au V26.	MISSIKA	Adopté	27-mars-17
5	5,4	27		UDI- MODEM	POZZO DI BORGO, GATEL, AZIERE, MEHAL	V	2017 DLH 69	relatif à la pérennisation des places d'hébergement d'urgence.	BROSSAT, VERSINI	Rejeté	27-mars-17
	5,4	27bis	57	Exécutif		VNR			BROSSAT, VERSINI	Adopté	27-mars-17
6	6	28		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la fusion des secteurs de recrutement de collèves du 18e.	CORDEBARD	Rejeté	27-mars-17
6	6	29	58	GEP	GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la création d'une chaire universitaire Bernard Maris.	LEMARDELEY	Adopté	27-mars-17
1	6,5	30	59	SOCA	COUMET, LANG, de LA GONTRIE, OLIVIER	V	2017 DPA 10	relatif à la construction d'une structure modulaire.	CORDEBARD, BAUDRIER	Adopté (amendé)	27-mars-17
7	7	31		GEP	BELLIARD, MEES, GLEIZES, SOUYRIS	VNR		relatif aux traités transatlantiques.	KLUGMAN	Rejeté	27-mars-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	7	31bis	60	Exécutif		VNR		En réponse au V31.	KLUGMAN	Adopté	27-mars-17
7	7	32		LR	KUSTER, BOULARD	V	2017 DJS 132	relatif à la fermeture du 8 mars.	MARTINS	Rejeté	27-mars-17
7	7	33		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, GLEIZES, MEES, BOUTAULT	VNR		relatif à une consultation du public sur la candidature aux Jeux olympiques.	MAKINS	Rejeté	27-mars-17
7	7	34	61	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, GLEIZES, MEES, BOUTAULT	VNR		relatif à l'information et au suivi du budget des Jeux olympiques.	MARTINS	Adopté	27-mars-17
7	7	35	62	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, BOUTAULT, MEES, GLEIZES	VNR		relatif au règlement local de publicité dans le cadre des Jeux olympiques.	MARTINS	Adopté	27-mars-17
7	7	36		GEP	CONTASSOT, BELLIARD	VNR		relatif à l'organisation d'un débat sur les grandes infrastructures sportives.	MARTINS	Retiré	27-mars-17
	7	36bis	63	Exécutif		VNR		En réponse au V36.	MARTINS	Adopté	27-mars-17
7	7	37		LR	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif à la pratique du golf à Paris.	MARTINS	Retiré	27-mars-17
1	7	38	64	LR, UDI- MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif au stade Jean Bouin.	MARTINS	Adopté	27-mars-17
7	7	39		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BÜRKL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à la réforme des centres d'animation et aux cours individuels de musique.	VERON	Rejeté	27-mars-17
7	7,3	40		GEP	JULIEN, CONTASSOT	A	2017 DPA 31	relatif à la durée du dispositif.	MARTINS, KOMITES	Retiré	27-mars-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	7,3	41		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	A	2017 DPA 31	relatif à la zone de protection.	MARTINS, KOMITES	Retiré	27-mars-17
	7,3	41bis		Exécutif		A	2017 DPA 31	En réponse aux A40 et A41.	MARTINS, KOMITES	Adopté	27-mars-17
1	1	42		LR	BURKLI, GOUJON	A	2017 DEVE 55	relatif l'avis des Maires d'arrondissement sur l'installation d'antennes.	BARGETON	Rejeté	27-mars-17
1	1	43		LR	BURKLI, BERTHOUT, GOUJON	A	2017 DEVE 55	relatif à la saisie des Maires d'arrondissement sur l'ajout de fréquences.	BARGETON	Rejeté	27-mars-17
3	1	44		NI	SIMONNET	V	2017 DEVE 55	relatif à un immeuble "blanc" pour les personnes électrohypersensibles.	BARGETON	Retiré (non présenté)	27-mars-17
1	1	45	65	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, CONTASSOT, SOLANS	VNR		relatif à la commission d'anticipation des achats.	BARGETON	Adopté (amendé)	27-mars-17
4	1	46	66	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, JULIEN, BRIDIER, ATALLAH	VNR		relatif à la gratuité des appels aux services en charge d'aides sociales.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	27-mars-17
1	1	47		NI	SIMONNET	VNR		relatif au dispositif "Prévention de la Radicalisation".	GREGOIRE	Retiré (non présenté)	27-mars-17
3	1	48	67	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à la création de "Trots à trucs".	GUHL	Adopté	27-mars-17
2	1	49	68	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à la mise à disposition de livres sur l'espace public.	GUHL	Adopté	27-mars-17
3	1	50	69	GEP	MOREL, CONTASSOT, SOLANS	VNR		relatif à un inventaire des occupations du domaine public dans les espaces verts.	POLSKI	Adopté (amendé)	28-mars-17
1	1	51		PCF-FG	PRIMET, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à une parcelle 94 avenue Gambetta (20e).	POLSKI	Rejeté	28-mars-17
1	1	52		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la parcelle 92/98 avenue Gambetta (20e).	POLSKI	Rejeté	28-mars-17
1	1	53		LR	BOURNAZEL, HONORE, BOULARD	VNR		relatif aux redevances applicables aux chaufages sur les terrasses.	POLSKI	Rejeté	28-mars-17
1	1	54			DATI	VNR		relatif à une Charte des Brocantes et des Vide-Greniers.	POLSKI	Retiré (non présenté)	28-mars-17
	1	54bis		Exécutif		VNR		En réponse au V54.	POLSKI	Retiré (non présenté)	28-mars-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1	55	70	PCF-FG	BROSSAT, PREMEL, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au magasin Tati.	VERON	Adopté (amendé)	28-mars-17
1	1	56		SOCA	PETIT	VNR		relatif au bureau de poste Plaisance (14e).	VERON	Retiré	28-mars-17
1	1	57		PCF-FG	BEGUE, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif au bureau de poste Plaisance (14e).	VERON	Retiré	28-mars-17
1	1	58		SOCA	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif au service public postal dans le 19e.	VERON	Retiré	28-mars-17
1	1	59		PCF-FG	TINTI, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la fermeture d'un bureau de poste dans le 19e.	VERON	Rejeté	28-mars-17
1	1	60		GEP, PCF FG	JULIEN, BOUTAULT, GLEIZES, SOLANS, MEES, BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, PRIMET, LE RESTE, TINTI, PREMEL	VNR		relatif au maintien de la présence postale.	VERON	Retiré	28-mars-17
	1	60bis	71	Exécutif		VNR		En réponse au V56 à V60.	VERON	Adopté	28-mars-17
1	1	61		PCF-FG	AQUA, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la station F.	VERON	Retiré de l'ODJ	27-mars-17
1	1,3	62		Exécutif		A	2017 DILT 13	Amendement technique.	GREGOIRE, BROSSEL	Adopté	28-mars-17
3	1,3	63		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS	A	2017 DVD 46	relatif à l'ajout de plusieurs mesures.	GREGOIRE, BLAUJEL, NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	28-mars-17
1	1,4	64		Exécutif		A	2017 DAE 160	Amendement technique.	VERON, GUHL, VERSINI	Adopté	28-mars-17
1	1,5	65		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	A	2017 DFA 23	relatif aux publicités sexistes et discriminatoires.	BARGETON, MISSIKA	Adopté	28-mars-17
1	1,5	66		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2017 DFA 23	relatif aux publicités sexistes et discriminatoires.	BARGETON, MISSIKA	Retiré	28-mars-17
1	1,5	67		RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2017 DFA 23	relatif à un tarif préférentiel pour les PME-TPE.	BARGETON, MISSIKA	Retiré	28-mars-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o déb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	1, 5	68	72	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2017 DFA 23	relatif à l'information portant sur des événements d'arrondissement.	BARGETON, MISSIKA	Adopté	28-mars-17
1	1, 5	69	73	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	V	2017 DFA 23	relatif aux services numériques.	BARGETON, MISSIKA	Adopté	28-mars-17
1	1, 5	70		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2017 DFA 23	relatif à l'implantation de défibrillateurs dans le mobilier urbain d'information.	BARGETON, MISSIKA	Retiré	28-mars-17
5	1, 5	71	74	UDI - MODEM	AZIERE, NAHMIA, GATEL, GALLOIS, MEHAL, TACHENE	V	2017 DFA 23	relatif à la mise en place d'un comité d'évaluation et de suivi sur l'affichage numérique.	BARGETON, MISSIKA	Adopté	28-mars-17
1	1, 5	72			DATI	V	2017 DFA 23	relatif à une concertation avec les arrondissements.	BARGETON, MISSIKA	Retiré (non présenté)	28-mars-17
2	2	73	75	GEP	BELLIARD, MEES, BOUTAULT, GLEIZES	VNR		relatif au partenariat de la Ville de Paris avec Laforge.	JULLIARD	Adopté	28-mars-17
2	2	74		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, GLEIZES, MEES, MOREL	VNR		relatif aux liens des musées parisiens avec l'industrie fossile.	JULLIARD	Rejeté	28-mars-17
3	2	75		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, PECHENARD, PAWLIK, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à la délivrance des titres d'identité.	JULLIARD	Rejeté	28-mars-17
2	2	76	76	LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la sauvegarde de l'orgue de la Sorbonne.	JULLIARD	Adopté	28-mars-17
1	2	77		UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif aux guides-conférenciers.	JULLIARD	Retiré	28-mars-17

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o déb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	2	78	77	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Yvette Guilbert.	VIEU-CHARIER	Adopté	28-mars-17
2	2	79	78	SOCA	FERAUD	VNR		relatif à la dénomination "Yilmaz Güney" au jardin de la rue de l'Échiquier.	VIEU-CHARIER	Adopté	28-mars-17
2	2	80	79	PCF-FG	PRIMET, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Evelyne Fischer.	VIEU-CHARIER	Adopté	28-mars-17
2	2	81	80	LR	BERTHOUT	VNR		relatif à une plaque commémorative "Professeur Laurent Schwartz" dans le 5e.	VIEU-CHARIER	Adopté	28-mars-17
2	2	82	81	LR	LECOQ, VESPERINI	VNR		relatif à une plaque commémorative "Simone Michel-Lévy" dans le 6e.	VIEU-CHARIER	Adopté	28-mars-17
2	2	83	82	LR	BOUGERET	VNR		relatif à une dénomination à la mémoire de "Jaïc Domergue".	VIEU-CHARIER	Adopté	28-mars-17
2	2	84	83	LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à une dénomination "place Théophile Bader" dans le 9e.	VIEU-CHARIER	Adopté	28-mars-17
1	2, 1, 5	85		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET, PREMEL	V	2017 DFA 13	relatif à la création d'une fondation pour la mémoire de Peschavag.	JULLIARD, BARGETON, MISSIKA	Rejeté	28-mars-17
	2, 1, 5	85bis	84	Exécutif		V		En réponse au V85.	JULLIARD, BARGETON, MISSIKA	Adopté	28-mars-17
1	2, 1, 5	86	85	UDI - MODEM	MEHAL, AZIERE	V	2017 DFA 13	relatif à la programmation.	JULLIARD, BARGETON, MISSIKA	Adopté	28-mars-17
1	2, 1, 5	87		NI	SIMONNET	V	2017 DFA 13	relatif aux conditions financières.	JULLIARD, BARGETON, MISSIKA	Rejeté	28-mars-17
3	3	88		PCF-FG	LE RESTE, BONNET- OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux compteurs Linky.	BLAUUEL	Rejeté	28-mars-17
3	3	89		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux compteurs Linky.	BLAUUEL	Rejeté	28-mars-17
1	3	90		NI	SIMONNET	VNR		relatifs aux accueils physiques d'EDF.	BLAUUEL	Rejeté	28-mars-17
3	3	91		SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, LANG, OLIVIER	VNR		relatif au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance.	BROSSEL	Retiré de l'ODJ	27-mars-17
6	3	92		LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux points écoles dans le 5e.	BROSSEL	Rejeté	28-mars-17

Com ⁿ de dépôt	Com ⁿ ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N ^o déb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	93	86	LR	KUSTER, BOULARD, BOURNAZEL, HONORE, PECHENARD	VNR		relatif au proxénétisme avenue de Clichy et rues adjacentes.	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	28-mars-17
5	3	94	87	SOCA	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif à la petite ceinture et à la valorisation des ouvrages d'art.	KOMITES	Adopté (amendé)	28-mars-17
3	3	95	88	GEP	MOREL, SOLANS	VNR		relatif à l'appel à projets Les Parisculteurs.	KOMITES	Adopté (amendé)	28-mars-17
3	3	96		LR	BERTHOUT	VNR		relatif à la parcelle 3 passage des Patriarches (5e).	KOMITES	Retiré	28-mars-17
3	3	97		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	VNR		relatif à la collecte des sapins (15e).	KOMITES	Retiré	28-mars-17
3	3	98		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, EVREN, COURTOIS	VNR		relatif à la rénovation du Parc Citroën.	KOMITES	Retiré	28-mars-17
1	3	99		LR	KUSTER	VNR		relatif aux conditions d'accès au cimetière des Batignolles.	KOMITES	Rejeté	28-mars-17
3	3	100		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, de CLERMONT- TONNERRE, HODENT	VNR		relatif au Champ-de-Mars.	KOMITES	Rejeté	28-mars-17
3	3	101		SOCA	FERAUD	VNR		relatif au canal Saint-Martin.	NAJDOVSKI	Retiré	29-mars-17
3	3	102	89	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif au prix du Pass Navigo.	NAJDOVSKI	Adopté	29-mars-17
3	3	103	90	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à l'organisation d'un débat sur l'action de la RATP.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	29-mars-17
3	3	104	91	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à un bilan du plan vélo 2015-2020.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	29-mars-17
1	3	105		LR	BURKLI, BERTHOUT, GOUJON	VNR		relatif à l'évolution du règlement de voirie.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-17

Com ⁿ de dépôt	Com ⁿ ODJ	N ^o	N ^o ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N ^o déb	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	3	106		LR	KUSTER, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, GOASGUEN, DAUVERGNE	VNR		relatif à la remise en état des fouilles de voirie.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-17
3	3	107	92	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, PECHENARD, PAWLIK, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif aux voitures-grues utilisées pour la mise en fourrière.	NAJDOVSKI	Adopté	29-mars-17
1	3	108		LR, UDI - MODEM	HONORE, BOURNAZEL, BOULARD, NAHMIAS	VNR		relatif aux travaux avenue de Saint-Ouen.	NAJDOVSKI	Rejeté	29-mars-17
3	4	109		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la revalorisation du quartier Amiraux-Simplon-Champion	BROSSEL	Rejeté	29-mars-17
4	4	110	93	SOCA, PCF-FG	DAGNAUD, MADEC, TINTI	VNR		relatif à la médecine scolaire et aux effectifs.	JOMIER	Adopté	29-mars-17
3	4	111		LR	PAWLIK, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à la salle de consommation à moindres risques.	JOMIER	Rejeté	29-mars-17
1	4	112	94	UDI - MODEM	HAAB, HELARD, MEHAL, TACHENE, POZZO DI BORGO, GATEL	VNR		relatif à la salle de consommation à moindres risques.	JOMIER	Adopté (amendé)	29-mars-17
4	4	113		LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux responsables d'établissements d'accueil de la petite en	OUMER	Rejeté	29-mars-17
4	4	114		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la politique d'accueil des migrants.	VERSINI	Retiré	29-mars-17
1	4	115		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux jeunes mineurs isolés étrangers.	VERSINI	Rejeté	29-mars-17
1	4	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la construction d'un mémorial des morts en exil.	VERSINI	Rejeté	29-mars-17
	4	116bis	95	Exécutif		VNR		En réponse au V114, V115, et V116.	VERSINI	Adopté (amendé oralement)	29-mars-17
1	4	117	96	UDI - MODEM	POZZO DI BORGO, MEHAL, TACHENE	VNR		relatif à la protection des enfants en situation de rue.	VERSINI	Adopté (amendé)	29-mars-17

Com ^e de dépôt	Com ^e ODJ	N ^o	N ^o ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
i	4	118		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la maltraitance dans les EHPAD.	VERSINI	Retiré	29-mars-17
	4	118bis	97	Exécutif		VNR		En réponse au V118.	VERSINI	Adopté	29-mars-17

Tableau des votes des groupes politiques.

Caucus de députés	Caucus de députés	N°	N° ADOPTE	Groupes ou Représentés	Titre	A, V, V, V, LR	N° 2017	Objet	Auteur(s) rapporteur(s)	STATUT	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ
											CUNTHE	ABST.	CUNTHE	ABST.	CUNTHE	ABST.	CUNTHE	ABST.	CUNTHE	ABST.	CUNTHE	ABST.	
					Communication : OBJECTIF PARIS PROPRE																		
1	1	1		LR	KHOUSSISSAHOUEFF, LEHARTEL, HERRIBERT, LEFOL, HONKELA, OBERKES, QUADRON, SUPPERE	V	2017 187 26	adottare la dichiarazione sui cambiamenti climatici	FENBOUJ	Rejeté	X		X		X		X						
1	1	2		UDF - ADP/DEM	FOZZO, HERRIBERT, GAFFI, CALFORA, MEDAL, NAIMBAS, TACCHERRE	V	2017 187 26	adottare la dichiarazione dei partiti	FENBOUJ	Rejeté	X		X		X		X						
1	1	3		UDF - ADP/DEM	HAIFF, FOZZO, HERRIBERT, GAFFI, CALFORA, NAIMBAS	V	2017 187 26	adottare le dichiarazioni dei partiti	FENBOUJ	Rejeté	X		X		X		X						
1	1						2017 187 26	Communication : PAS DE VOTE	FENBOUJ	Adopté													
1	1						2017 187 28		FENBOUJ	Adopté													X
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté													
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1						2017 187 28		HARRISLIM	Adopté										X		X	
1	1		</																				

Com. de dépt.	Com. de dépt.	N°	N° ADOPTÉ	Groupes ou Individuel	Fils	A. V. Yes. LR	N° 456b	Objet	Adopteur	STATUT	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Régional de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Approuvés	UDI - Modérés	Les Républicains	UNANIMITÉ
	53						2017 LR 90/66		KIMHUIS	Adopté							
	53						2017 LR 90/63	Communication PAS DE VOIE	KIMHUIS	Adopté							
	4						2017 HANSEN 90		HROSEN	Adopté							
3	4	109		LR	BOURMOISE, HROSEN	VNR		référé à la reconnaissance de quotas d'habitants Supplémentaire	HROSEN	Rejeté	X	X	X	X			
4	4	110	93	SRCA, VCF 514	BOURMOISE, KIMHUIS, HROSEN	VNR		référé à la modification de nos effectifs	HROSEN	Adopté							
3	4	111		LR	PAWEL, GORNO, POKORNY	VNR		référé à la mise de consommation à moindre risque	HROSEN	Rejeté	X	X	X	X	X		
1	4	112	94	UHI - MHD34	BARIL, DESJARDIS, HROSEN, JACOBOWICZ, POZOL, POKORNY, GAJEK	VNR		référé à la mise de consommation à moindre risque	HROSEN	Adopté (unanimité)						X	
	4						2017 LR 90/3		GORNO	Adopté	X						
	4						2017 SR 16	Rapport PAS DE VOIE	GORNO	Adopté							
4	4	113		LR	HROSEN	VNR		référé aux responsabilités d'habitants d'accueil à la petite enfance	HROSEN	Rejeté	X	X	X	X			
	4						2017 HANSEN 1002		VERSDNI	Adopté							
	4						2017 HANSEN 1571		VERSDNI	Adopté							
4	4	114		VCF 514	HROSEN, GORNO	VNR		référé à la politique d'accueil des migrants	VERSDNI	Rejeté							
1	4	115		SR	SRBANSKI	VNR		référé aux jeunes arrivés seuls étrangers	VERSDNI	Rejeté		X	X	X	X	X	X
1	4	116		SR	SRBANSKI	VNR		référé à la construction d'un réservoir des eaux en cas	VERSDNI	Rejeté		X	X	X	X	X	X
4	116b	95		Indépend		VNR		De décrets au V14, V15 et V16	VERSDNI	Adopté (unanimité)							X
1	4	117	96	UHI - MHD34	POZOL, HROSEN, BARIL, JACOBOWICZ	VNR		référé à la protection des enfants en situation de crise	VERSDNI	Adopté (unanimité)							
1	4	118		SR	SRBANSKI	VNR		référé à la modification des ks HROSEN	VERSDNI	Rejeté							
4	118b	97		Indépend		VNR		De décrets au V18	VERSDNI	Adopté							X
							2017 HANSEN 1291		VERSDNI, BARIL	Adopté							